



HAL
open science

**L'Assemblée générale de l'ONU de 1985 à nos jours :
acteur et reflet du Système-Monde. Essai de géographie
politique quantitative**

Laurent Beauguitte

► **To cite this version:**

Laurent Beauguitte. L'Assemblée générale de l'ONU de 1985 à nos jours : acteur et reflet du Système-Monde. Essai de géographie politique quantitative. Géographie. Université Paris-Diderot - Paris VII, 2011. Français. NNT : . tel-00634403

HAL Id: tel-00634403

<https://theses.hal.science/tel-00634403v1>

Submitted on 21 Oct 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

École doctorale de géographie de Paris
UFR Géographie, Histoire, Sciences Sociales

Thèse présentée pour obtenir le grade de Docteur de l'Université Paris
Diderot, Sorbonne Paris Cité

Discipline : Géographie

L'Assemblée générale de l'ONU de 1985 à nos jours : acteur et reflet du Système-Monde

Essai de géographie politique quantitative

Laurent BEAUGUITTE

Membres du jury

Claude GRASLAND, Professeur, Université Paris Diderot, Sorbonne
Paris Cité, Président

Michel BUSSI, Professeur, Université de Rouen, Rapporteur

Céline ROZENBLAT, Professeure, Université de Lausanne, Rapporteur

Barbara DELCOURT, Professeure, Université Libre de Bruxelles, REPI

Christian GRATALOUP, Professeur, Université Paris Diderot, Sor-
bonne Paris Cité, Directeur de thèse

Thèse soutenue publiquement le 20 octobre 2011

Résumé : La géographie, tant francophone qu'anglophone, a peu étudié le fonctionnement des grandes institutions internationales en général, et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en particulier. L'Assemblée générale de l'ONU fournit pourtant un observatoire privilégié pour saisir les dynamiques du Système-Monde. Utilisant des méthodes issues de l'analyse des réseaux, de l'analyse spatiale et de l'analyse textuelle, cette thèse étudie successivement les votes et les parrainages de résolutions, les stratégies discursives des acteurs impliqués et enfin les tensions entre niveau national, niveau régional et niveau global de 1985 à 2010. À une approche globale s'ajoutent des études centrées plus spécifiquement sur un thème, celui des droits humains, et un acteur, l'Union européenne, étudié ici dans une perspective comparative.

Mots clés : Analyse de contenu, Analyse de réseaux, Assemblée générale des Nations Unies, Droits humains, Géographie politique, Régionalisation, Union européenne

Abstract: Geography, both French and English, barely studied the function of major international institutions, and specially the United Nations (UN) system. The UN General Assembly provides, however, a key place to highlight World-System's dynamics. Using methods from network, spatial and textual analysis, this thesis examines votes and sponsorship of resolutions, speeches strategies, and tensions between national, regional and global levels from 1985 until 2010. In addition to this comprehensive study, some parts focus specifically on a theme, that of human rights, and an actor, European Union, considered here in a comparative perspective.

Key-words: Content analysis, European Union, Human Rights, Network analysis, Political Geography, Regionalization, United Nations General Assembly

Les recherches menant aux présents résultats ont bénéficié d'un soutien financier du septième programme-cadre de la Communauté européenne (PC/2007-2013) en vertu de la convention de subvention n° 225260.

Pour plus d'informations : <http://www.eurobroadmap.eu/>

Les intellectuels sont de leur temps, dans le troupeau des hommes menés par la politique de représentation de masse qu'incarne l'industrie de l'information ou des médias ; ils ne peuvent lui résister qu'en en contestant les images, les comptes-rendus officiels ainsi que les justifications émanant du pouvoir et mises en circulation par des médias de plus en plus puissants - et pas seulement par des médias mais par des courants entiers de pensée qui entretiennent et maintiennent le consensus sur l'actualité au sein d'une perspective acceptable.

Edward Saïd, 1994, *Des intellectuels et du pouvoir*,
Paris, Éditions du Seuil.

Remerciements

Sans Isabelle et Nicolas Ignudetti, respectivement femme et enfant, je n'aurais pas repris le chemin de l'université en 2006. Ils ont eu depuis à supporter mes absences régulières et mes difficultés croissantes à participer à la vie familiale.

- Tu viens avec nous ?

- Euh, non, je vais travailler un peu.

Si ce *gros livre* (*dixit* Nicolas) est maintenant achevé, c'est grâce à vous, à votre patience et à votre amour.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui m'ont encouragé ces dernières années et/ou m'ont permis d'améliorer ce gros livre. Par ordre grossièrement chronologique : Catherine Rhein, Philippe Duhamel, Julie Blondel, mes parents, Alain Reynaud, Boris Mericskay, Daniel Leviselli, Léopold Lucas, Pierre Pistre, Virginie Beauguitte et Lise Picard, Richard Laganier, Pierre Beauguitte (merci pour L^AT_EX petit frère), Maher Ben Rebah, Christine Zanin, Cécile Tannier, Geoffrey Caruso, Bernard Corminbœuf, César Ducruet, Hervé Théry, Marion Le Texier, Ronan Ysebaert, Céline Rozenblat, Sophie de Ruffray, Myriam Baron, Barbara Delcourt, Timothée Giraud, Michel Bussi et Marta Severo.

J'avais commencé à importuner Christian Grataloup dès le L3 car j'étais curieux des débuts d'*EspacesTemps*. Ses lectures attentives et ses remarques ont permis à ce travail d'être plus lisible et cohérent - j'assume l'entière responsabilité des éventuelles et résiduelles zones d'ombre. Merci pour votre soutien toujours souriant et vos conseils avisés.

Cette thèse n'aurait pas été possible sans le projet EuroBroadMap. Merciⁿ à Claude Grasland de m'avoir donné l'opportunité de participer à cette jolie aventure. Et un grand merci aux équipes de l'UMS Riate et du GIS-CIST qui m'ont accueilli. Le soutien, notamment financier, de l'UMR Géographie-cités m'a permis d'aller présenter et défendre mes travaux en France et en Europe, ce qui ne fut pas la partie la plus désagréable de ce travail.

Enfin, je tiens à remercier les auteur-e-s qui m'ont accompagné ces trois dernières années et m'ont offert les espaces de respiration nécessaires. Par ordre alphabétique : Assassin, *L'Association*, J.G. Ballard, Beastie Boys, Bérurier noir, Boulet, Georges Brassens, Richard Brautigan, Casey, *Cornélius*, *Deadwood*, Diabologum, Drive blind, Eminem, Léo Ferré, PJ Harvey, Michel Houellebecq, Jim Jarmush, Akira Kurosawa, *Lost*, *Le mépris*, Ministry, Noir désir, NTM, *Oz*, Arvo Pärt, Pixar studios, Pixies, Programme, Andreï Tarkovski, Belá Tarr, Lewis Trondheim, *The Wire*, Les Thugs, Will Self, Yo la tengo, Neil Young, Zone Libre et j'en oublie évidemment.

Cette liste ne saurait être exhaustive, mais il est temps de passer aux choses sérieuses.

Sommaire

Introduction	1
1 Un objet pour la géographie ? Méthodes et outils pour l'analyse de l'Assemblée générale de l'ONU	5
1.1 L'ONU et la géographie : un rendez-vous manqué	6
1.2 Entre logiques nationales et disciplinaires	15
1.3 Posture, postulats et hypothèses de travail	26
1.4 Outils et méthodes	44
2 Structures relationnelles et évolution du système onusien	73
2.1 Qu'est-ce que l'Assemblée générale ?	85
2.2 Les acteurs : États, groupes et observateurs	100
2.3 De 1985 à 2010, un système relationnel évolutif	123
2.4 Les droits humains : éléments pour une géographie d'un concept non universel	148
3 Dynamiques scalaires et discontinuités politico-spatiales : l'Union européenne à l'Assemblée générale de l'ONU	165
3.1 L'ONU comme instance de légitimation : image(s) publique(s) et stratégie(s) marketing	168
3.2 Parler d'une seule voix : une ambition ancienne souvent contrariée . .	191
3.3 L'UE, l'ONU et la peine de mort	212
3.4 L'UE, un acteur régional parmi d'autres ou un acteur onusien exemplaire ?	222
Conclusion	241
Annexes	247
A Le site www.un.org	247
A.1 Trouver un document sur www.un.org	247
A.2 Sites des principaux organes	248
A.3 Autres sites onusiens	248
B Bases de données et ressources internet	249
B.1 La base Erik Voeten	249
B.2 La base Gartzke	251
B.3 La base EuroBroadMap	251

B.4 Sites utiles	252
C Logithèque	254
D Quelques listes utiles	255
D.1 Liste des abréviations utilisées	255
D.2 Liste des groupes reconnus à l'Assemblée générale de l'ONU en 2010 .	257
D.3 Nombre de résolutions votées et d'États éliminés par session	259
E Glossaire des concepts et notions	263
Bibliographie	269
Table des figures	294
Liste des tableaux et encadrés	296

Précisions typographiques, url et autres détails techniques

Sauf exceptions signalées, le texte suit le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* (édition 2002), notamment en ce qui concerne la ponctuation.

Les citations situées dans le corps du texte sont placées entre guillemets français (« ») s'il s'agit de phrases françaises, entre guillemets anglais (“”) dans le cas de phrases anglophones. Lorsque la citation est mise en valeur dans un paragraphe individualisé, elle est en italique. Les citations placées en exergue sont alignées à droite et en taille 10. La typographie originale (mise en italique, en gras) a été respectée de façon systématique.

Les mots et expressions étrangères utilisés isolément dans le corps du texte sont en italique.

Les liens internet indiqués fonctionnaient tous mi-août 2011. La date n'est précisée que lorsqu'un élément a été capturé sur le site, ou qu'un texte présent sur une page d'un site est explicitement cité.

L'éditeur de texte libre et gratuit utilisé pour la confection de cette thèse (L^AT_EX) ne permet pas toujours un placement idéal des figures. Celles-ci sont donc appelées et commentées dans le corps du texte, et un court paragraphe est systématiquement placé sous la figure elle-même. La redondance des deux commentaires a été évitée autant que possible. Afin de séparer nettement le commentaire des figures du corps du texte, les commentaires sont en sans serif et en taille 10.

Les encadrés méthodologiques précisent des points abordés dans le corps du texte et peuvent être lus de façon indépendante. Les notes de bas de page sont réservées aux références bibliographiques ainsi qu'aux digressions et remarques personnelles n'ayant pas leur place dans le corps du texte.

Enfin, considérant que « la masculinisation systématique de la langue [...] vise à rendre invisible la présence des femmes tant dans la langue que dans le monde »¹, il m'a paru opportun d'indiquer systématiquement masculin et féminin des termes utilisés, à l'exception du terme acteur dans la mesure où mes acteurs principaux sont des groupes et des États.

1. Éline Audet, 2003, « La féminisation linguistique : nommer notre présence au monde », <http://sisphe.org/spip.php?article414>

Introduction

Il n'est rien de plus instructif pour un géographe que de suivre tout au long les débats [...] d'une grande conférence internationale, d'une session par exemple de l'un des organismes importants des Nations Unies [...] Petit à petit, les solidarités s'ébauchent, évoquant les liens créés par la cohabitation dans la même région du monde, par l'appartenance à la même zone de civilisation ou encore des combinaisons d'intérêts complexes, semblant émancipés de la carte, mais puisant toujours leurs racines dans le système de relations générales qui a fait réunir cette conférence.

Jean Gottmann, 1952, *La politique des États et leur géographie*, Paris, Armand Colin.

Il est des lieux de *pouvoir*¹ étrangement peu fréquentés par les géographes, et l'Organisation des Nations Unies² (ONU), comme d'ailleurs la plupart des *institutions* internationales (FMI, OMC), en est un archétype. Si tous les manuels de géographie citent ces institutions, il est rare que l'étude soit poussée plus avant. La citation de Jean Gottmann placée en exergue donne pourtant des pistes (anciennes) de réflexion sur ce que pourrait être une *géographie politique* du *Système-Monde* plaçant cette institution au cœur du questionnement. L'ONU peut en effet apparaître comme un théâtre majeur des processus de *mondialisation* contemporains. Année après année, tous les *acteurs* possibles (États, *groupes* régionaux, organisations non gouvernementales, institutions diverses) s'y confrontent et cherchent à définir, tantôt ensemble, tantôt les uns malgré les autres, les *normes* acceptables par tous du fonctionnement mondial. La simple coprésence d'acteurs si nombreux et si divers au sein du *système* onusien suffit à exciter l'intérêt du géographe, qu'il ou elle se réclame ou non de la géographie politique, ou de la *géopolitique*.

L'ambition de cette thèse est de faire entrer l'ONU, et plus généralement toutes les grandes instances de régulation mondiale, dans le *champ* géographique. Il ne s'agit pas - ou pas seulement, ou pas prioritairement - de proposer une étude monographique de l'institution en sélectionnant les éléments propres à satisfaire des géographes. Il s'agit plutôt de prouver qu'étudier en géographe le (ou les) mode(s) de fonctionnement de cette institution est utile voire nécessaire pour comprendre les dynamiques contemporaines. Décrire et tenter d'expliquer les processus de mondialisation sans prendre en compte le jeu de ce type d'acteurs me paraît en effet être une position difficilement soutenable.

Attaquer un objet non fréquenté voire impensé par sa propre discipline suppose en premier lieu une double démarche explicative : expliquer quelles sont les règles

1. Les concepts et notions placés en italique dans l'introduction sont définis dans le glossaire (annexe E page 263).

2. L'Imprimerie Nationale française recommande d'écrire « Nations unies » avec une seule majuscule (voir *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, 2002, p. 134). L'Organisation dans ses documents employant deux majuscules pour se nommer, j'ai choisi de faire de même.

de fonctionnement, les logiques et les contraintes de cet objet ; expliquer ensuite pourquoi et comment la géographie peut étudier un tel objet, et ce qu'elle est susceptible d'apporter de plus - ou de différent - par rapport aux approches utilisées dans d'autres disciplines. Car si la géographie a peu travaillé l'ONU, à l'inverse, les sciences politiques (notamment les *relations internationales*) et le droit étudient intensément cette institution depuis sa création. Une telle approche suppose à la fois humilité, qualité nécessaire pour appréhender les *programmes de recherche* utilisés et savoir dialoguer avec eux, les mobiliser si besoin, et un orgueil non moins certain visant à valider la pertinence de l'approche géographique. Un double risque existe alors : mal comprendre les démarches des autres disciplines, par manque de savoir-faire et de savoir-lire ; négliger les concepts géographiques nécessaires à l'analyse.

L'ONU, et je reviendrai longuement sur cet aspect, est une machine énorme produisant une masse imposante de documents sur à peu près tous les sujets possibles et, ce qui est autant un avantage qu'un inconvénient, la très grande majorité de ces documents est accessible. Une sélection est donc nécessaire, tant au niveau chronologique que thématique. Les critères utilisés seront explicités en détail, et toutes les conclusions qui seront posées doivent être comprises dans le cadre de ces choix qui, pour être argumentés, n'en restent pas moins discutables. Si l'ambition est de faire entrer l'ONU dans la géographie, il ne s'agit pas de faire rentrer *toute* l'ONU et d'appliquer *toutes* les méthodes géographiques possibles mais plutôt de proposer un certain nombre de pistes, de poser et de chercher à valider certaines hypothèses afin d'illustrer aussi clairement que possible ce que l'étude de l'ONU peut apporter à la géographie, et réciproquement.

Le pari est à deux temps. Il y a bien évidemment le temps de cette thèse et des possibles valorisations dérivées (colloques, articles, chapitres d'ouvrages). Mais un pari plus audacieux, car ne dépendant pas des seules velléités de l'auteur, concerne la postérité souhaitable (souhaitée) de ce travail. Cette étude a pour ambition d'explorer des pistes et d'enfoncer des portes restées closes aux géographes. Si elle porte ses fruits, il est souhaitable que d'autres investissent à leur tour, avec leurs démarches et leurs hypothèses propres, ce type d'objets.

Une première partie s'intéresse aux outils et aux méthodes mobilisables en géographie pour étudier un tel objet. Une longue place est faite à l'étude des travaux (non géographiques) existants et à la pertinence (variable) des concepts et approches mobilisés dans d'autres disciplines. La littérature sur le sujet étant pléthorique, c'est moins l'exhaustivité qui est visée qu'un balayage aussi large que possible des différentes approches mises en œuvre, qu'elles soient *réalistes* ou *socio-constructivistes*¹. Le concept devenu inévitable dans la littérature de *multilatéralisme* sera également étudié². Inversement, la pertinence de concepts spécifiquement géographiques pour l'appréhension de cet objet est discutée. Les concepts centraux mobilisés sont ceux de *distance*, de *centre* et de *périphérie*, de *discontinuité politico-spatiale*, de *région politique*, de *régionalisation* et de *zone d'influence*. Les méthodes mobilisées (*ana-*

1. En deux mots, l'approche réaliste considère l'État comme le seul acteur pertinent pour l'étude d'un système international marqué par l'anarchie et les rapports de force ; l'approche socio-constructiviste s'attache davantage aux représentations des acteurs, qu'ils soient ou non étatiques. Voir également le glossaire situé en annexe.

2. Le petit ouvrage de Franck Petiteville, 2009, *Le multilatéralisme*, Paris, Éditions Montchrestien, fournit une introduction synthétique et de bon niveau sur ce concept. Pour avoir un aperçu des nuances entre les auteur-e-s, voir le glossaire du site <http://www.mercury-fp7.net/> qui proposait en mars 2011 pas moins de 26 entrées différentes pour ce seul terme.

lyse des réseaux sociaux, lexicométrie) ont toutes pour objectif avoué de produire une *modélisation* du système onusien mobilisant discours, votes et parrainages des résolutions.

La seconde partie de cette thèse étudie les évolutions du système onusien de 1985 à 2010. En premier lieu, le fonctionnement de l'institution est longuement détaillé, il serait en effet illusoire d'espérer comprendre les rapports entre acteurs sans comprendre les règles et les habitudes de cette institution souvent évoquée et paradoxalement méconnue. Ces éléments de cadrage étant posés, les évolutions géographiques globales survenues entre 1985 et aujourd'hui sont étudiées, tant du côté des acteurs (de plus en plus d'États, de plus en plus de groupes) que des thèmes traités par l'institution. Une vision d'ensemble est présentée suivie d'une étude thématique portant sur les droits humains¹. En effet, ce thème, qu'il s'agisse de textes relatifs au niveau global ou au niveau national, provoque des clivages nets à l'ONU, et il permet de mettre en évidence des discontinuités politico-spatiales révélatrices des tensions mondiales contemporaines.

La troisième et dernière partie étudie les conflits scalaires au sein de ce qui apparaît de prime abord comme l'archétype des relations internationales au sens strict du terme (relation d'État à État) en étudiant le(s) positionnement(s) de l'Union européenne (UE) au sein de l'ONU. Ce sujet est abondamment traité depuis une petite dizaine d'années - par les politologues², pas par les géographes - et une partie de la littérature oscille entre *idéologie* et *propagande*. Le fait que l'ONU et l'UE aient recours aux mêmes stratégies discursives pour justifier un supposé « rôle mondial » d'« acteur global », leur puissance financière (relative mais réelle, notamment pour des chercheur-e-s en sciences humaines), le côté semble-t-il moralement inattaquable des positions adoptées par ces institutions ; tous ces éléments conjugués permettent d'envisager une analyse géographique critique conjointe des stratégies adoptées par ces deux acteurs. Le fonctionnement de l'UE au sein du système onusien est étudié en tant que tel dans un premier temps, qu'il s'agisse de ses prises de position (discours, propositions, votes) ou des « valeurs »³ qu'elle cherche à promouvoir. Ces dynamiques sont ensuite comparées à celles d'autres groupes régionaux dont la place est elle aussi croissante au sein de l'ONU. La question principale de cette troisième et dernière partie concerne donc les imbrications scalaires au sein du système onusien où logiques diplomatiques nationales et velléités diplomatiques régionales se complètent plus qu'elles ne s'opposent.

Enfin, la conclusion cherche moins à synthétiser les apports de cette thèse qu'à proposer un certain nombre de pistes de travail qu'il serait souhaitable d'explorer en géographie politique. Il semble en effet qu'une approche géographique du fonctionnement des institutions internationales soit à même de fournir des éléments utiles à la compréhension des dynamiques contemporaines.

1. L'expression « droits de l'homme » (avec ou sans majuscules) est au choix une référence historique, une mauvaise traduction ou une expression sexiste. C'est pourquoi la traduction correcte droits humains lui est préférée. L'expression « droits de l'homme » ne sera utilisée que lorsqu'elle est présente dans un titre (d'ouvrage, de résolution) ou une citation.

2. Si l'appellation politologue est la plus logique d'un point de vue étymologique, certain-e-s praticien-ne-s préfèrent le terme de politistes, réservant le premier terme aux habitué-e-s des médias et aux conseillers et conseillères des politiques. Étant situé hors du champ, j'emploie le terme politologue.

3. Les guillemets s'imposent dans la mesure où déterminer ce que l'UE appelle des valeurs est peu intuitif.

Partie 1

Un objet pour la géographie ? Méthodes et outils pour l'analyse de l'Assemblée générale de l'ONU

Un des plus grands obstacles à la production de descriptions et d'analyses correctes des phénomènes sociaux découle du fait que nous pensons connaître par avance la plupart des réponses.

Howard S. Becker, 2002, *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte.

Qu'il me soit permis de commencer par une affirmation provocatrice, en tout cas en France : l'ONU est l'un des acteurs majeurs du monde contemporain. Si de nombreux commentateurs et commentatrices soulignent volontiers ses faiblesses et ses manques, il est pourtant difficile d'imaginer ce que serait le monde contemporain sans cette institution¹. Il est rare qu'une journée s'écoule sans que son rôle ne soit évoqué dans les médias écrits ou radiophoniques². Ce peut être à propos d'une intervention humanitaire ou militaire, à propos du développement économique et social (les devenus fameux Objectifs du Millénaire³) ou encore à propos de la lutte contre la prolifération nucléaire. L'on m'objectera avec raison que le bruit médiatique n'est pas suffisant pour rendre un acteur important. Et que si l'ONU parle et fait parler, elle agit bien peu... Je reviendrai sur cette dernière objection lorsque j'étudierai l'un des grands sujets onusiens (les droits humains) et montrerai que, si l'ONU est souvent, et a longtemps été, plus bavarde qu'efficace, son rôle n'est resté pas moins essentiel aujourd'hui.

Fondée en 1945 sur les ruines de la seconde guerre mondiale et de la Société des Nations (SDN), d'inspiration essentiellement nord-américaine, l'ONU entendait créer le cadre de ce qui ne s'appelait pas encore la gouvernance mondiale et, dans certains domaines, elle y est partiellement parvenue. Malgré les réticences de certains acteurs, notamment étatiques, des concepts comme celui de droits humains, des

1. L'ONU est dans cette thèse qualifiée indifféremment d'institution ou d'organisation dans la mesure où il s'agit d'une structure formelle reconnue par d'autres acteurs institutionnels.

2. N'ayant pas de télévision, et ne souhaitant pas regarder ce type de produits en ligne, je ne peux me prononcer sur l'éventuelle extension aux médias télévisuels...

3. Ces huit objectifs, dont le titre complet est « Objectifs du millénaire pour le développement », ont été adoptés lors du Sommet du Millénaire qui s'est déroulé du 6 au 8 septembre 2000 au Siège des Nations Unies à New York. Voir le site <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/index.shtml> dédié à ces objectifs.

problèmes comme celui du réchauffement climatique, des projets comme celui d'une justice internationale, sont peu à peu devenus des réalités tangibles et de plus en plus contraignantes pour les acteurs impliqués.

Il s'agit pourtant d'un acteur étonnamment peu étudié par les géographes francophones et anglophones¹, et cette absence d'intérêt n'est pas sans poser question. Cet objet est quasi exclusivement traité par les juristes, les politologues, et les spécialistes des relations internationales. Ces deux dernières catégories, la seconde étant généralement considérée comme une spécialisation de la première, sont loin de former des ensembles homogènes et la multiplicité des programmes de recherche et des concepts utilisés est impressionnante (pour un aperçu des différents courants, voir Smouts, 2003 et Charillon, 2002 et 2006²).

Dans une première partie, je retrace la très (trop) courte histoire des relations entre ONU et géographie avant d'expliquer pourquoi l'ONU paraît être un riche champ d'études pour la géographie, tant au niveau de son mode de fonctionnement qu'au niveau des thèmes abordés par cette institution. Une seconde partie permettra de définir le plus précisément possible les notions et concepts employés ainsi que le champ de référence choisi. Les travaux utilisés étant quasi exclusivement exogènes, tant au niveau linguistique (anglophone) que disciplinaire (sciences politiques au sens large), une définition précise du vocabulaire employé s'avère en effet aussi ardue qu'indispensable. Ce balisage terminologique ayant été effectué, une troisième partie présentera la posture de recherche, les postulats ainsi que les principales hypothèses que ce travail cherche à valider. Enfin, une quatrième et dernière partie permettra de détailler et de justifier les méthodes et outils utilisés pour valider ou infirmer mes hypothèses.

1.1 L'ONU et la géographie : un rendez-vous manqué

Ce qui m'intéresse quand je fais de la géographie, c'est d'aller dans des directions peu ou pas explorées et de trouver d'autres formes d'explication, d'autres embryons de modèles. C'est peut être très ambitieux ou orgueilleux, mais j'ai besoin d'aller dans des directions qui ne sont pas majoritaires.

Claude Raffestin, 1997, « Une géographie buissonnière », *EspacesTemps*, 64-65, p. 87-93.

L'ONU a été, à ma connaissance, relativement peu étudiée par les géographes francophones et anglophones. En ce qui concerne les francophones, les quelques lignes de Gottmann citées plus haut constituent l'essentiel de la réflexion menée. Dans ce même ouvrage de 1952, il écrivait également page 192 les lignes suivantes :

Le jeu politique a toujours comporté dans l'arène internationale l'établissement d'alliances et de coalitions, d'organisations aux échelles et aux motifs divers. Dans quelle mesure le jeu de ces combinaisons reflétait-il ou s'opposait-il aux données de la géographie régionale ? À l'époque où se

1. Mon incompétence linguistique m'a sans doute conduit à ignorer des travaux autres sur le sujet, notamment en langue allemande.

2. Marie-Claude Smouts *et al.*, 2003, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz ; Frédéric Charillon (dir.), 2002, *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po et 2006 (dir.), *Les relations internationales*, Paris, La Documentation française.

développe un des grands efforts d'organisation internationale de l'histoire, il peut être utile et opportun de poser la question.

Il ne faut pas exagérer la portée de ces lignes, l'ouvrage *La politique des États et leur géographie* est tiré d'un cours donné à l'Institut des études politiques de Paris (l'ancêtre de Sciences Po) et il est probable que certains passages ne soient rien de plus qu'un gage donné aux sciences politiques¹.

Hormis ces quelques lignes, l'ONU est à peu près totalement absente des préoccupations des géographes français-es. Il est possible de trouver de nombreux indices partiels de cette absence. Ainsi, un petit test effectué le 21 décembre 2009 sur les 1619 mots clés répertoriés alors par la revue *Cybergeo* montrait une occurrence et une seule pour le terme ONU, et elle envoyait vers la Division Statistiques des Nations Unies.

Toutes les revues françaises (ou anglophones) ne proposant pas ce type d'outils en ligne, d'autres indices - plutôt qu'indicateurs - ont été relevés. Une recherche faite sur le portail Persée le 3 novembre 2010 pour trouver le terme ONU dans le titre d'un article donnait... 30 références. Remplacer les initiales par « Nations Unies » permettait de récolter 337 articles, dont 5 seulement postérieurs à 1985. La même recherche effectuée sur le portail Cairn permettait d'obtenir de 26 (ONU) à 36 articles (Nations Unies). Enfin, sur le portail Revues.org, 8 articles en tout et pour tout comportaient « Nations Unies » dans le titre et 10 seulement « ONU ».

Certes, le portail anglophone JSTOR agrège un nombre beaucoup plus élevé de revues. Rechercher "*United Nations*" dans les titres d'articles permettait de collecter plus de 1600 références ! Le portail anglophone Muse est lui plus restreint que Cairn ou Persée (296 revues lors de ces tests) : il permettait pourtant de récolter 41 articles tous postérieurs à 1990². Les mêmes tests réalisés pour d'autres institutions (OMC et FMI) donnent des résultats comparables.

Les travaux géographiques existants citant l'ONU sont pour l'essentiel, non pas des études centrées sur l'institution elle-même, mais des études portant sur les conséquences de résolutions adoptées par cette dernière. Ainsi la résolution concernant le droit de la mer, résolution qui définit la limite des zones exclusives maritimes, a été étudiée, tant par les francophones (André-Louis Sanguin notamment³) que par les anglophones⁴.

Une autre utilisation de l'institution onusienne par les géographes consiste à comptabiliser les États membres et ceux reconnus par l'institution⁵. Ce type de comptages est régulièrement utilisé lorsque des auteur-e-s s'interrogent sur la multiplication du nombre d'États ces cinquante dernières années. Il est d'ailleurs intéressant que cette multiplication soit considérée davantage comme une possible menace que comme

1. Il est amusant que la figure de Gottmann soit souvent décrite, par Jacques Lévy notamment, comme celle d'un « précurseur » qui n'aurait pas trouvé sa place dans une université française forcément étriquée. Or rien n'indique que Gottmann ait désiré retourner à l'université française après son expérience américaine durant la seconde guerre mondiale. La fuite des cerveaux n'est pas une innovation contemporaine...

2. Toutes ces recherches ont été effectuées le 3 novembre 2010.

3. Ceci explique sans doute la surprenante abondance des termes techniques maritimes dans le récent *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique* dirigé par Stéphane Rosière (Armand Colin, 2008) et auquel a participé Sanguin.

4. *Law of the sea* bénéficie à ce titre d'une entrée dans Derek Gregory *et al.*, 2009 (5^e édition), *The Dictionary of Human Geography*, Chichester, Wiley-Blackwell, p. 415-416, ce qui n'est pas le cas d'*United Nations*.

5. Les deux ne vont pas forcément de pair : la Suisse bénéficie d'un statut d'observateur à l'ONU dès 1948, elle n'est membre que depuis 2002.

FIGURE 1.1 – Une première tentative pour spatialiser les votes à l'Assemblée générale de l'ONU



Figure 6.19 World regions of United Nations' voting behavior.
From B.M. Russett, *International Regions and the International System*. Chicago: Rand-McNally, 1967, Fig. 4-1, pp. 72-73.

Source : P.J. Taylor, 1977, *Quantitative Methods in Geography. An Introduction to Spatial Analysis*, Waveland Press, p. 272.

Cette carte montre les résultats d'une analyse factorielle de type *Q-mode* (variables en ligne, individus en colonnes) effectuée par Bruce Russett sur les comportements des 108 États membres lors des 66 votes de la 18^e session (1963-1964).

Un détail cartographique intéressant : si les deux Allemagnes (RFA et RDA) ne sont pas encore membres de l'ONU lors de la réalisation de la carte (elles sont admises en 1973 seulement), la frontière entre elles existe bel et bien, or elle n'apparaît pas ici.

l'accèsion de nouveaux territoires, au sens d'espace identitaire pour une société, à l'indépendance politique¹. L'ONU sert alors de référence, discutée ensuite, pour savoir quels acteurs méritent d'être appelés États, ce qui renforce le rôle normatif de l'institution dont il sera question plus avant.

Les efforts des géographes anglophones pour appréhender l'institution onusienne ne sont guère plus nombreux, il est même possible de les résumer aux tentatives d'un seul homme. On trouve ainsi dans le manuel devenu classique de Peter Taylor quatre pages sur le sujet² où il utilise les résultats (et la carte) du politologue Bruce Russett (voir figure 1.1). Ce dernier montrait très clairement que les votes de résolutions obéissaient à des logiques politiques spatialisées.

Ces quelques pages, tout comme la citation de Gottmann déjà évoquée, donnaient des pistes, ces pistes sont restées inexplorées. Taylor a abordé le sujet de façon plus indirecte en utilisant la présence d'institutions onusiennes comme un des marqueurs

1. Pour ce type d'utilisation et d'analyse, voir par exemple Stéphane Rosière, 2010, « La fragmentation de l'espace étatique mondial. Réflexions sur l'augmentation du nombre des États », *L'Espace politique*, 2.

2. Peter J. Taylor, 1977, *Quantitative Methods in Geography. An Introduction to Spatial Analysis*, Prospect Heights, Waveland Press, p. 271-275.

permettant d'identifier les fameuses « villes globales », hypothèse de travail déjà évoquée par Claude Raffestin dans un article de 1970¹. Ainsi, sur le site du GaWC (*Globalization and World Cities*), on peut trouver deux jeux de données librement téléchargeables relatifs à l'ONU². Le premier nommé *United Nations Institutions: Activities Matrix (GaWC Data set 23)* et mis en forme en 2005 par Claire Blake et Peter Taylor consiste en une matrice rectangulaire de 408 lignes correspondant aux villes et de 78 colonnes correspondant à divers organismes des Nations Unies. Le second s'intitule *United Nations Institutions: Network Connectivities (GaWC Data set 24)* : il s'agit d'un tableau dérivé du précédent où les données brutes sont transformées en rangs. Il est amusant de constater que ces deux jeux de données sont situés en toute fin de liste (plus exactement avant-dernière et antépénultième place lors de ma dernière visite le 18 août 2011). Ces quelques tentatives de Peter Taylor n'ont à ma connaissance pas eu de descendance.

1.1.1 Éléments d'explication

Dresser ce rapide constat est à la fois stimulant - il y a tout à faire - et inquiétant - si rien n'a été fait, ce n'est sans doute pas sans raison. Les quelques pistes de réflexion proposées ici ne constituent ni des explications définitives ni des causes exclusives mais des tentatives pour expliquer cet étonnant silence des géographes.

La première hypothèse, la plus menaçante pour ce travail, pourrait s'énoncer brutalement de la façon suivante : rien n'a été fait parce que ce n'est pas de la géographie. Cela concerne les juristes ou les politologues mais la géographie ne peut rien apporter à l'étude et à la compréhension de telles structures. Les deuxième et troisième parties de cette thèse constituent un faisceau de réponses à cette objection, réponses suffisamment convaincantes je l'espère pour balayer une objection qui me paraît peu pertinente. Fixer des limites et des bornes aux sciences est sans doute nécessaire pour des raisons administratives, limiter ses intérêts scientifiques parce que ça n'a pas été fait avant me paraît dommageable. La boutade célèbre "Geography is what geographers do"³ pourrait être complétée ou corrigée de nombreuses façons : une option possible est de considérer que la géographie, ce peut aussi être ce que les géographes ne font pas (ou plus, ou pas encore).

Une hypothèse plus souple consiste à rappeler que la géographie a longtemps eu du mal à concilier production scientifique et processus politique, que ce soit d'ailleurs en France ou dans les pays anglophones⁴. Si des travaux ont suivi à intervalles réguliers, notamment dans la *Revue de géographie alpine*⁵, les ouvrages fondateurs de Siegfried, les géographes ont longtemps laissé le champ politique... aux politologues. Les géographes ne se sont pas intéressés au champ politique car ils et elles ne se sentaient pas prêt-e-s ou armé-e-s pour le faire. Il est révélateur qu'un concept clé comme

1. Claude Raffestin, 1970, « Géographie et organisations internationales », *Annales de Géographie*, LXXIX(434), p. 470-480.

2. <http://info.lboro.ac.uk/gawc/data.html>

3. Expression préférée du géographe américain A.E. Parkins si l'on en croit sa notice nécrologique signée J. Russell Whitaker et parue en 1941 dans les *Annals of the Association of American Geographers*, 31(1), p. 46-50.

4. Hervé Guillorel, 1989, « Des enfants terribles (Taylor et Johnston) au père fondateur (Siegfried). 70 ans de géographie électorale (1913-1983) », *Politix*, 2(5), p. 57-68.

5. Le premier article de géographie électorale paru dans cette revue est, à ma connaissance, celui de Paul Guichonnet, 1943, « La géographie et le tempérament politique dans les montagnes de la Haute-Savoie », *Revue de géographie alpine*, 31(1), p. 39-85.

celui de démocratie, qui fait l'objet d'interrogations anciennes dans de nombreuses sciences humaines (de la philosophie à l'économie en passant par le droit), ait été abordé si récemment en géographie¹.

Si l'explication est peut-être recevable pour la géographie francophone, il est tout de même étrange que les géographes anglophones aient été aussi peu disert-e-s².

Selon certain-e-s géographes français-es³, la prise en compte du fait politique par les géographes français-es des années 50 aux années 70 était impensable. Malgré l'influence marxiste décelable dans certains travaux, notamment ceux de Pierre George, la géographie se voulant description raisonnée de la Terre et science de synthèse ne pouvait ni ne devait s'intéresser au fait politique. Il n'est pas certain que cette appréciation des acteurs et actrices de l'époque, devenus pour certain-e-s dominant-e-s dans le champ géographique contemporain, que ce soit au niveau institutionnel, éditorial, scientifique ou administratif, et parfois les quatre simultanément, soit totalement recevable. La focalisation des études sur une revue et une seule⁴, la volonté de « rupture épistémologique » voire de « révolution scientifique »⁵ affichée par ces acteurs et actrices des années 70, et toujours revendiquée depuis, construisent une histoire à charge dont la fiabilité peut être questionnée. Ayant eu l'occasion de lire attentivement la géographie des années 1935 à 1948 pour mon mémoire de M1, j'ai eu l'agréable surprise d'y trouver une géographie plurielle et n'ayant qu'un lointain rapport avec les descriptions faites dans les manuels contemporains d'histoire de la géographie. La géographie des années 40 à 60 restant étonnement peu étudiée⁶, l'hypothèse d'un rejet délibéré du politique peut être évoquée mais n'a pas été démontrée à ce jour.

Une hypothèse complémentaire concerne les rapports de force disciplinaire : le terrain d'études onusien est occupé (et abondamment) depuis plus de 60 ans, essentiellement par les politologues, et les géographes ne se sentent pas de taille pour pénétrer ce champ de recherche. Le tableau 1.1 donne le nombre de revues disponibles par discipline dans différents moteurs de recherche⁷ et, comme on peut le constater,

1. Michel Bussi, 2001, « Géographie, démocratie, participation : explication d'une distance, arguments pour un rapprochement », *Géocarrefour*, 76(3), p. 265-272 ; article revu et augmenté en 2007, « Pour une géographie de la démocratie. La géographie, ça sert maintenant à faire la paix ? », *L'Espace politique*, 1.

2. L'index du manuel de Kevin R. Cox, 2002, *Political Geography. Territory, State, and Society*, Oxford, Blackwell, ne comporte aucune entrée ONU (UN). Et il serait possible de multiplier les exemples.

3. Pour faire simple et simplificateur, les trublions des années 70, soit les fondateurs et fondatrices du groupe Dupont, d'*EspacesTemps*, d'*Hérodote* et, de façon plus nuancée, l'équipe fondatrice de *L'Espace géographique*. Ceci inclut donc mon estimé directeur de thèse dont je ne partage pas le point de vue sur la question trop rapidement évoquée ici.

4. Seules les *Annales de géographie* ont été analysées de façon consciencieuse et exhaustive, notamment dans les travaux de Marie-Claire Robic. Les revues de géographie régionale n'ont été étudiées que de façon beaucoup plus superficielle. Quant aux participations (nombreuses) des géographes à des revues non explicitement géographiques, elles sont le plus souvent totalement ignorées.

5. Les guillemets s'expliquent par ma réticence à appliquer une grille de lecture kuhnnienne à la géographie. Voir les entrées « paradigme » et « programme de recherche » du glossaire situé en annexe ainsi que Jean-Michel Berthelot, 2001, « Programmes, paradigmes, disciplines : pluralité et unité des sciences sociales », in J.-M. Berthelot (dir.), *Épistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF, p. 457-520.

6. Aucune étude approfondie n'a, à ma connaissance, été faite sur le parcours et la production de Pierre George par exemple. À l'inverse, les études abondent sur les marginaux réels (Dardel) ou supposés (Gottmann) de l'époque dont se réclament une part non négligeable des trublions définis plus haut, la recherche généalogique de « précurseurs » expliquant sans doute cette disparité.

7. Ces moteurs sont ceux disponibles soit gratuitement soit *via* le site de l'Université Paris 7, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais bien d'indicateurs partiels d'un certain rapport numérique entre deux disciplines.

les revues géographiques - dont une part conséquente concerne la géographie physique - sont souvent largement minoritaires.

TABLEAU 1.1 – Revues en ligne

	Géographie	Sciences politiques
Cairn	25	42
DOAJ	56	129
JSTOR	17	57
MUSE	4	39
Persée	7	9
Revue.org	31	42
SpringerLink	23	44

Source : Portail ENT de l'Université Paris Diderot
(visité le 20 mai 2010).

Une dernière hypothèse concerne l'angle national et non plus seulement disciplinaire¹ : il est possible que les Français-es en général, et les chercheur-e-s français-es en particulier, ne s'intéressent que marginalement à ce type d'institutions. Il est tout de même étonnant que le seul article de Duroselle consacré à la France à l'ONU soit paru en anglais²...

De façon plus symptomatique peut-être, l'ONU est souvent présentée, notamment dans la presse, comme un tout³. Les orateurs et oratrices « s'expriment au siège de l'ONU », à la « tribune de l'ONU », s'affrontent « à l'ONU », et il est souvent difficile de savoir où précisément ont lieu ces interventions. Deux exemples sélectionnés au fil de l'actualité permettent d'illustrer cette tendance. Les déclarations du Président Iranien le 4 mai 2010 à l'ONU, ou plus exactement à la tribune de l'Assemblée générale - il y critiquait violemment les positions américaines relatives à la non prolifération nucléaire -, ont donné lieu à quatre articles parus dans la presse quotidienne française (*La Croix*, *le Figaro*, *Libération*, *Le Monde*). Sur les quatre articles parus, seul *Le Monde* précise le lieu du discours. Or ce dernier influence tant la forme que le contenu du discours diplomatique⁴.

Un autre exemple frappant concerne la prétendue condamnation de la politique migratoire française par l'ONU en août 2010. De nombreux flashs radiodiffusés ont relayé cette condamnation qui a également été mentionnée dans les principaux journaux télévisés (TF1, F2, F3, Canal +, semaine du 16 au 23 août 2010⁵). Or, et David Fontaine dans *Le Canard enchaîné*⁶ a été l'un des seuls à donner ces

1. Même s'il est avéré que les constructions disciplinaires sont en grande partie des constructions nationales... Voir les nombreux travaux d'André Chervel sur le sujet.

2. Jean-Baptiste Duroselle, 1965, "France and the United Nations", *International Organization*, 19(3), p. 695-713.

3. La lecture de la troisième partie de cette thèse montrera que l'auteur de ces lignes tend à faire la même chose à propos de l'Union européenne...

4. Voir Alexandre Duchêne, 2004, « Construction institutionnelle des discours : idéologies et pratiques dans une organisation supranationale », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 40, p. 93-115. Pour l'importance du contexte sur le discours abordée de façon plus théorique, voir John Searle, 1972 (1969), *Les actes de langage. Essais de philosophie du langage*, Paris, Hermann.

5. La contradiction apparente avec la note 2 page 5 s'explique aisément, j'étais alors chez mes beaux-parents, téléphiles assidus.

6. D. Fontaine, « Guéant écume contre l'ONU », *Le Canard enchaîné*, 4686, 18 août 2010, p. 8.

précisions, les critiques émises l'ont été verbalement par certains membres d'un Comité (Comité pour l'élimination de la discrimination raciale - CERD) dépendant du Haut-commissariat aux Droits de l'homme de l'ONU. Pour le formuler autrement, trois membres d'un comité d'une des très nombreuses entités issues de l'ONU ont critiqué oralement la politique migratoire française. Cela n'a pas exactement la même portée que quand « l'ONU condamne l'Iran » ou plus précisément quand le Conseil de sécurité vote une résolution dirigée contre l'Iran. À écouter les informations françaises, il est pourtant délicat de saisir ces nuances.

Un dernier exemple, plus anecdotique, illustre cette tendance française à confondre le tout et ses parties : alors que j'avais proposé comme mot clé « Assemblée générale des Nations Unies » pour un article dans la revue *M@ppemonde*, j'ai eu la surprise de découvrir que ce mot clé s'était dédoublé : d'un côté « Nations Unies », de l'autre « Assemblée générale ». Lorsque le même mot clé a été proposé pour un article dans *L'Espace géographique*, la secrétaire de rédaction l'a remplacé par ONU : le terme proposé était jugé trop long. . .

Enfin, ces quelques hypothèses, qui mériteraient une étude plus approfondie, ne sont nullement exclusives les unes des autres. Il est possible *in fine* qu'il y ait plus à perdre qu'à gagner à tenter une approche géographique de l'ONU : d'un côté, être considéré comme pas assez géographe, de l'autre, comme quelqu'un qui produit des images rigolotes¹ mais qui ne comprend pas grand-chose. Alain Reynaud, étudiant la position de la géographie par rapport aux autres sciences sociales et les inévitables intersections possibles lorsqu'un-e géographe s'attaque à certains sujets, évoquait les « zones de recouvrement, qui sont autant de zones d'indécision dans lesquelles s'entrechoquent des idées qui favorisent le renouvellement des théories et des techniques, [où] s'élaborent de nouveaux champs de connaissance et se met en place le savoir de demain »². Si je ne suis pas certain de renouveler théories et techniques, les zones d'indécision et de recouvrement me sont par contre familières.

La géographie a pu être qualifiée il y a un peu plus de 30 ans de « Sciences Po du pauvre » et, si la remarque de Gérard Dorel³ concernait le recrutement des étudiant-e-s (origine sociale plus modeste en géographie) et les débouchés dans l'espace public (aménageur-e-s plutôt que décideur-e-s), le risque existe que le contenu de cette thèse appelle la même étiquette⁴.

Pourtant, l'ONU, et notamment l'Assemblée générale, est tout à la fois un reflet⁵ et un acteur du Système-Monde contemporain, ce que la partie suivante va s'efforcer

1. À un grand colloque de sciences politiques (5th ECPR General Conference, Potsdam, septembre 2009), mon successeur a commencé par annoncer qu'il montrerait moins de « fancy images » que moi, ce qui a provoqué des éclats de rire dans la salle, avant de faire une présentation sérieuse (i.e. beaucoup de texte et quelques tableaux).

2. Alain Reynaud, 1982, *La géographie, science sociale*, Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, 49-50, p. 21.

3. Cité par Alain Reynaud, 1977, « Géographie et théories politiques », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 29-30, p. 5-10.

4. Les travaux de Thibault Courcelle, géographe formé à Paris VIII, sur le Conseil de l'Europe se revendiquent de la géopolitique et s'intéressent aux luttes de pouvoir entre Conseil de l'Europe et Union européenne. Or la dimension spatiale de ces enjeux est peu mise en évidence. Voir notamment 2005, « Le Conseil de l'Europe et ses limites. L'organisation paneuropéenne en pleine crise identitaire », *Hérodote*, 118, p. 48-67 et sa thèse soutenue en 2008, *Analyse géopolitique du Conseil de l'Europe*, dirigée par Béatrice Giblin.

5. Certains auteurs utilisent des métaphores plus osées. Rostane Medhi écrit ainsi que les Nations Unies « apparaissent à la fois comme une éponge absorbant les principes élaborés par des États ou des organisations internationales et comme un miroir renvoyant aux États et aux organisations régionales des

de démontrer. Reflet car ce qui se produit dans le monde contemporain trouve souvent une caisse de résonance appropriée au sein du système onusien. Et acteur car l'Assemblée n'est pas seulement réactive, elle crée également des dynamiques susceptibles d'agir sur le Système-Monde.

1.1.2 De l'utilité de la démarche géographique

À l'ONU en règle générale, et plus particulièrement à l'Assemblée générale, tous les États souverains¹ s'expriment, s'opposent, dialoguent, débattent et adoptent chaque année plusieurs dizaines de textes - nommés résolutions - censés définir les priorités et les règles d'une supposée gouvernance mondiale. Il n'est pas déraisonnable d'envisager que les ensembles politiques mis en évidence par les votes obéissent, en partie tout au moins, à des logiques spatiales.

Si une structure spatiale peut être mise en évidence *via* l'étude des votes, peut-être est-il également possible d'en révéler une, éventuellement différente, si l'on se penche sur les associations d'États à l'origine des résolutions. Si d'autres facteurs sont susceptibles d'intervenir, telle une langue, une religion voire une civilisation commune², la distance, ou plus précisément une forme de distance, me paraît pouvoir être testée comme variable explicative.

Dans un article de 2002³, Henrikson distinguait trois types de distances utilisables en géographie politique : la distance gravitationnelle (*gravitationnal*) relative aux masses et aux tailles, la distance topologique relative à la contiguïté et enfin une distance attributaire (*attributionnal*) relative à des caractéristiques politiques ou culturelles. Toutes trois me paraissent susceptibles d'éclairer voire d'expliquer en partie les logiques des acteurs de l'Assemblée générale.

Qualifier les ensembles cohérents pouvant être mis en évidence par les études de votes et de parrainage de « région politique » est discutable, notamment en raison de la polysémie du terme région. Des dizaines de définitions ont été proposées au fil des décennies et deux seulement sont examinées ici, la seconde étant d'ailleurs une mise en cause de la première. Dans son article de 1962⁴, Juillard utilise deux critères : l'uniformité (du paysage) et la cohésion due à l'activité coordinatrice d'un centre, la région étant dans ce dernier cas définie comme un espace fonctionnel. Ces deux critères sont éventuellement mobilisables pour une approche dite classique de géographie régionale mais ne peuvent être mobilisés dans cette thèse, sauf à faire

principes consacrés au niveau universel », R. Medhi (dir.), 2002, *La contribution des Nations Unies à la démocratisation de l'État*, Paris, Éditions A. Pedone, p. 232.

1. La seule exception concerne Taïwan depuis 1971 (résolution 2758 du 26 octobre 1971). Le Vatican, quoique non membre, s'exprime régulièrement à la tribune de l'Assemblée générale. Il y a le statut d'observateur permanent depuis 1964.

2. L'emploi du terme peut gêner les adeptes, nombreux et nombreuses en géographie, du *Huntington bashing*. Or son emploi peut parfois s'imposer, et la pertinence de certaines analyses de l'auteur du *Choc des civilisations* mérite une discussion approfondie. Le terme est par ailleurs fréquemment utilisé par les protagonistes onusiens qui ont fait du « dialogue des civilisations » l'un de leurs *credo* depuis 1998. J'ajoute qu'un auteur qui écrit : « L'Occident a vaincu le monde non parce que ses idées, ses valeurs, sa religion étaient supérieures [...] mais par sa supériorité à utiliser la violence organisée » (p.50) ne peut pas être tout à fait mauvais...

3. Alan K. Henrikson, 2002, "Distance and Foreign Policy: a Political Geography Approach", *International Political Science Review*, 23(4), p. 437-466.

4. Étienne Juillard, 1962, « La région : essai de définition », *Annales de géographie*, LXX (387), p. 483-499.

assaut de métaphores relatives à des « paysages politiques ». Selon Roger Brunet¹, « une grande source de confusion est justement de baptiser région *ce qui n'est que l'aire d'extension d'un phénomène*. [...] La région *est* une structure : elle se définit d'abord par un ensemble de relations entre ses composantes, et non par le territoire sur lequel la structure est réalisée ». Si le terme région est utilisé, c'est parce qu'une de mes hypothèses est que la forte similarité de comportements de différents acteurs étatiques est le résultat d'une coopération, d'un flux d'informations entre ces différents acteurs.

À l'inverse, qu'ils s'agissent des votes ou des auteurs de résolutions, sans doute est-il possible de repérer des paires antagonistes, voire de mettre en évidence des discontinuités politico-spatiales nettes et/ou durables. La discontinuité en géographie se définit comme la « zone de passage (d'un système ou sous système à un autre), mais qui peut être réduite à l'épaisseur d'une ligne »². Préciser que cette discontinuité est « politico-spatiale » permet à la fois de préciser le type de discontinuité (il est des discontinuités temporelles ou sociales) et le critère utilisé pour identifier les systèmes concernés. Ce concept est préféré à celui de frontière dont les définitions les plus généralement admises renvoient simultanément à des limites administratives et à des marqueurs identitaires³.

Regrouper des États, étudiés ici comme acteurs et non comme objets spatiaux ou facteurs d'organisation⁴, en fonction de certaines propriétés et nommer ces regroupements « régions » suffit-il à faire œuvre géographique ? D'autres disciplines rangent les États en classes disjointes, et notamment les sciences politiques. Chercher à valider l'intérêt de la démarche géographique suppose d'examiner les relations au sein de l'ONU en mobilisant des concepts clés de la discipline, notamment ceux de discontinuité, de distance et de Système-Monde. Si le résultat peut parfois paraître similaire à celui proposé dans une discipline autre, les concepts mobilisés, tant pour l'élaboration des hypothèses que pour les conclusions apportées, et le champ de référence choisi, appartiennent en propre à la géographie.

Un autre intérêt pour la géographie concerne les textes adoptés par l'ONU. Les résolutions de l'Assemblée générale sont très majoritairement localisées : elles commentent une situation donnée dans un lieu du monde. Étudier la répartition géographique des textes adoptés pourrait permettre de mettre en évidence les hauts lieux d'inquiétude du monde contemporain tout autant que ses zones d'ombre. Des exemples fameux montrent l'importance d'étudier autant ce qui est tu que ce qui est dit : ainsi, le conflit vietnamien n'a jamais été abordé à l'Assemblée générale de l'ONU, tout comme le cas tibétain ne l'est plus depuis 1971⁵.

Étudier les lieux mobilisés par les acteurs est également possible : savoir que tel pays ou groupe de pays donne systématiquement son avis sur la situation dans un territoire donné permet de mettre en évidence des images mentales fortes à

1. Roger Brunet, 1972, « Pour une théorie de la géographie régionale », in *La pensée géographique contemporaine. Mélanges Meynier*, Saint-Brieuc, Presses Universitaires de Bretagne, p. 649-662.

2. Roger Brunet *et al.*, 1997, « La discontinuité en géographie : origines et problèmes de recherche », *L'Espace géographique*, 26(4), p. 297-308. Pour une réflexion plus approfondie du concept de discontinuité, voir du même Brunet, 1968, *Les phénomènes de discontinuité en géographie*, Paris, Éditions du CNRS.

3. Michel Foucher, 1991 (2^e éd.), *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, p. 38 *sqq.*

4. Ces trois rôles géographiques de l'État sont questionnés par Denis Retailé, 1997, *Le monde du géographe*, Paris, Presses de Sciences Po.

5. L'occupation du Tibet a été évoquée à plusieurs reprises (1991, 1995) dans différents sous-comités mais les textes proposés n'ont pas été adoptés.

l'œuvre dans les relations internationales. À l'inverse, que certains acteurs n'évoquent jamais tel ou tel territoire est tout aussi intéressant pour mettre en évidence les représentations des délégations concernées¹.

Enfin, l'étude de l'ONU permet de mettre en évidence les tensions scalaires à l'œuvre au sein d'une institution qui, pour être construite sur une logique strictement inter-nationale (relation d'État à État), laisse une place croissante à des acteurs non-étatiques (ONG) ou supra-étatiques (groupes régionaux) tout en ambitionnant de jouer un rôle global. Créée comme une collection d'États, l'ONU cherche en effet de plus en plus à s'affirmer comme le principal prescripteur de normes se prétendant universelles, qu'il s'agisse des droits humains ou des mesures environnementales dont celles liées au réchauffement climatique sont sans doute les plus médiatisées.

Si la géographie peut s'intéresser à l'ONU, c'est principalement en raison des jeux d'échelle² qui y prennent place, et des rapports fluctuants entre une échelle internationale, où l'État est l'acteur fondamental, et l'échelle globale (ou mondiale), où l'État, s'il reste un acteur majeur, n'est cependant qu'un acteur parmi d'autres.

1.2 Entre logiques nationales et disciplinaires

Si l'étude de l'ONU n'a pas été réalisée en géographie, elle l'a été dans d'autres disciplines et, si l'ONU mobilise peu de chercheur-e-s français-es, elle intéresse nombre de chercheur-e-s anglophones depuis des décennies. Une partition à la fois temporelle et spatiale permet de mettre en perspective certaines caractéristiques de ces productions académiques. Les pages qui suivent constituent davantage un panorama subjectif et critique qu'un compte-rendu exhaustif de l'ensemble des travaux publiés. Au-delà de l'inévitable et indispensable « état de l'art »³, l'objectif principal poursuivi est la mise en évidence de courants scientifiques situés dans des champs académiques et politiques différents. Un regard distancié sur ces productions peut également permettre de questionner ce qui est trop souvent considéré comme un point de départ dans nombre de productions récentes.

1.2.1 Sciences et politique(s) 1 : le cas nord-américain

En ce qui concerne l'étude de l'ONU en règle générale, on peut affirmer sans forcer le trait qu'il existe un décalage de cinquante ans entre les chercheur-e-s nord-américain-e-s et les autres. Plusieurs explications sont possibles, dont aucune n'exclut l'autre : des financements gouvernementaux précoces, la masse des chercheur-e-s, le fait d'être, selon la terminologie onusienne, le « pays hôte », l'enjeu politique tant au niveau national qu'international que représente cette création en grande partie américaine, et selon certain-e-s auteur-e-s, un certain tropisme des Américain-e-s pour les institutions internationales⁴.

1. Pour une analyse récente des représentations des principaux acteurs étatiques contemporains, voir Michel Foucher, 2010, *La bataille des cartes. Analyse critique des visions du monde*, Paris, François Bourin éditeur.

2. Échelle est ici considérée comme synonyme de niveau.

3. Cet exercice, souvent aussi pénible à lire qu'à écrire, et toujours voué à l'échec, permet *a minima* de ne pas trop répéter ce qui a déjà été fait, et surtout de situer sa propre recherche par rapport aux productions antérieures.

4. Dans l'introduction de *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'État* paru en 2004 aux Presses de Sciences Po, les deux directeurs d'ouvrages, Christian Lequesne et Yves

Plusieurs études ont permis de montrer que la discipline nommée *International Relations* a été créée dans les années 30, à l'intersection du droit et des sciences politiques, puis théorisée aux États-Unis à partir des années 50 grâce au soutien financier de fondations privées telles la fondation Rockefeller ou Carnegie. Quasiment tous les cursus et centres universitaires consacrés aux relations internationales ont bénéficié pour leur création de ce type de financements¹. L'objectif clairement affiché était, dans le contexte de la guerre froide, de renforcer le pouvoir américain², et la visée opérationnelle des enseignements était explicite. Olson et Groom³ ont pu évoquer une relation triangulaire entre les entrepreneurs académiques, les grandes fondations et les responsables de la sécurité nationale (nord-américaine).

Si l'ONU est abondamment étudiée par les universitaires américain-e-s depuis les années 50, c'est donc moins en raison d'une appétence particulière pour les organisations internationales que de la rencontre précoce entre un groupe universitaire en quête de débouchés, des financements privés et une demande gouvernementale. Comme je le montrerai plus loin, les mêmes éléments se retrouvent peu ou prou aujourd'hui au niveau de l'Union européenne.

Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale de l'ONU ne sont pas systématiquement respectées par les États-Unis, mais le déroulement des votes est lui étudié attentivement depuis des décennies par le gouvernement américain. Très tôt, les responsables politiques ont financé des recherches universitaires visant à étudier le système onusien. Une partie de ces recherches sert désormais à produire un compte-rendu, annuel depuis 1983, compte-rendu public et téléchargeable sur internet, et détaillant les positions des membres de l'ONU sur les résolutions jugées importantes pour l'intérêt de la nation⁴. Cette attention aux votes de l'Assemblée générale (AG) est une spécificité du gouvernement américain et on chercherait en vain l'équivalent sur les sites des autres délégations nationales à l'ONU. La figure 1.2 montre le type d'information disponible dans ces rapports annuels.

Cette visée pratique des recherches menées est affirmée sans état d'âme par les chercheur-e-s : Hovet en 1965 affirme dans la préface de son ouvrage que l'étude a pour objectif d'améliorer les performances diplomatiques américaines et la diffusion des valeurs du monde libre⁵ ; Alger en 1973 synthétise trois rapports dont l'objectif

Surel, rappellent que les premiers travaux américains sur l'intégration européenne commencent dès le début de celle-ci quand il faut attendre la fin des années 80 pour que les chercheur-e-s français-es commencent à s'y intéresser. Le même constat est dressé en 2008 par Cécile Belot *et al.* dans *Science politique de l'Union européenne*, Paris, Economica, notamment p. 29.

1. Voir ainsi le *Yale Institute of International Studies*, créé en 1935 grâce à un don de 100 000 US\$ de la Fondation Rockefeller, épisode relaté par Inderjeet Parmar, 2011, "American Hegemony, The Rockefeller Foundation, and the rise of academic international relations in the United States", in N. Guilhot (dir.), *The Invention of International Relations Theory*, New York, Columbia University Press, p. 182-209. Cet institut crée la revue *World Politics* en 1948.

2. Voir le passionnant ouvrage dirigé par Nicolas Guilhot, 2011, *The Invention of International Relations Theory*, New York, Columbia University Press.

3. William Olson et John Groom, 1991, *International relations then and now*, Londres et New York, Routledge.

4. L'expression exacte est "votes on issues which directly affected important United States interests and on which the United States lobbied extensively" (*Voting Practices in the United Nations*, US Department of States).

5. Thomas Hovet Jr, 1960, *Bloc Politics in the United Nations*, Cambridge, Harvard University Press. La citation originale est : "The project had as its purpose an evaluation of the uses of the UN over the next few years from the standpoint of broad US and free world policy objectives".

FIGURE 1.2 – Les votes à l'ONU vus par le gouvernement américain

64th General Assembly**All Countries (Alphabetical)**

COUNTRY	IDENTICAL VOTES	OPPOSITE VOTES	ABSTENTIONS	ABSENCES	VOTING COINCIDENCE INCLUDING CONSENSUS	VOTES ONLY
Afghanistan	20	47	1	3	80.7%	29.9%
Albania	37	25	9	0	89.7%	59.7%
Algeria	12	51	7	1	79.1%	19.0%
Andorra	37	22	12	0	90.9%	62.7%

OMAN**Voting Coincidence Percentages**

Overall Votes (71): Agree 12, Disagree 51, Abstain 8, Absent 0: 19%

—Including all 183 Consensus Resolutions: 79.3%

Important Votes (12): Agree 2, Disagree 9, Abstain 1, Absent 0: 18.2%

Important Issues**VOTES**

1. U.S. Embargo of Cuba..... (N) Y
2. Committee on the Inalienable Rights of the Palestinian People..... (N) Y
3. Division for Palestinian Rights of the Secretariat (N) Y
4. Toward the Total Elimination of Nuclear Weapons..... (Y) Y

Source : *Voting Practices in the United Nations*, 2010, p. 42 et p. 165 (Oman)

Ces deux extraits du volumineux (211 pages en 2010) rapport annuel du gouvernement sur les votes à l'ONU (Assemblée générale et Conseil de sécurité) montrent le soin avec lequel ces votes sont étudiés. Chaque membre est défini par son niveau de proximité avec les positions américaines et toute une partie est consacrée aux votes jugés importants. Dans le rapport, on trouve également des commentaires sur ces résolutions. Les rapports pour la période 1999-2010 sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.state.gov/p/io/rls/rpt/>

déclaré est d'améliorer le rôle américain à l'ONU¹. Si l'on retrouve cette visée appliquée au service d'une diplomatie nationale dans certains travaux français ou européens, cela reste beaucoup plus rare² et surtout rarement explicité. Cet exemple de construction d'un champ scientifique suite à une demande publique n'est nullement une exception : la sinologie comme discipline académique s'est elle aussi développée dans les années 60 suite à la rencontre entre une demande gouvernementale (lutter contre le communisme), le soutien d'entreprises et de fondations privées (dont la fondation Ford) et des compétences universitaires en quête de débouchés³.

Le terrain politique et financier étant favorable, un champ de recherche spécifique s'est progressivement constitué à propos de l'étude des organisations internationales, champ dont le titre phare est la revue *International Organization* créée en 1947. Bruce Russett qualifie en 1966 la recherche de groupes ou de blocs basés sur les votes

1. Chadwick F. Alger, 1973, "The United States in the United Nations", *International Organization*, 27(1), p. 1-23.

2. Une exception est l'ouvrage de Charles Zorgbibe, *La France, l'ONU et le maintien de la paix*, paru aux PUF en 1996 et issu d'un rapport commandé par le ministre de la Défense à l'auteur.

3. Yves Viltard, 1996, « À quoi servent les sinologues ? De la difficulté d'être sinologue dans les années soixante aux États-Unis », *Politix*, 9(36), p. 115-140.

à l'ONU de « passe-temps populaire »¹ et, dans un état des lieux réalisé en 1970 sur les études quantitatives des organisations internationales, Alger recense 49 articles dont 43 concernent l'ONU et 14 les votes de l'Assemblée générale². Cette appétence pour l'ONU continue d'ailleurs à étonner aujourd'hui (Hafner-Burton *et al.*, 2008³). Cet intérêt a duré jusqu'au début des années 2000, période à laquelle les articles semblent être devenus moins fréquents dans le champ disciplinaire nord-américain⁴. Toujours est-il que cette tradition de recherche entraîne des effets cumulatifs : un-e chercheur-e américain-e peut s'appuyer sur une bibliographie abondante, diversifiée, et n'a pas à justifier un objet de recherche devenu légitime. Pendant longtemps, il ou elle a même pu obtenir les données précédemment collectées par les chercheur-e-s précédent-e-s⁵.

L'aspect spatial ne peut être totalement négligé⁶ : les Nord-Américain-e-s étudient de façon privilégiée les organes onusiens situés en territoire américain, à savoir Assemblée générale et Conseil de sécurité. Le coût longtemps élevé des voyages transatlantiques, le coût de saisie des procès-verbaux avant internet, l'aspect cumulatif déjà évoqué, ces différents facteurs peuvent expliquer un monopole de fait sur ce type de recherches de 1950 au milieu des années 90⁷.

Schématiquement, il est possible de distinguer deux types de recherches utilisant deux types de méthodes (qualitatives et quantitatives) qui se complètent plus qu'elles ne s'opposent dans un grand nombre d'articles. Les recherches prennent tantôt l'Assemblée générale comme un tout et tentent de dégager de grands blocs (l'article fondateur de ce courant est celui de Margaret Ball en 1951⁸) ; tantôt elles étudient le comportement d'un État ou d'un groupe d'États donné. Les méthodes utilisées vont de l'entretien au questionnaire en passant par les méthodes statistiques plus ou moins sophistiquées (pourcentage, indice, analyse factorielle, classification ascendante hiérarchique, modèle logit). Un premier bilan critique de ces dernières paraît dans une revue de sciences politiques américaine dès 1960⁹.

1. Bruce Russett, 1966, "Discovering Voting Groups in the United Nations", *The American Political Science Review*, 60(2), p. 327-339. La citation originale est : "The discussion of voting groups or blocs within the United Nations General assembly has long been a popular pastime".

2. Chadwick F. Alger, 1970, "Research on Research: A Decade of Quantitative and Field Research on International Organizations", *International Organization*, 24(3), p. 414-450.

3. Emilie Hafner-Burton *et al.*, 2008, "International Organizations Count", *Journal of Conflict Resolution*, 52(2), p. 175-188. On lit notamment "while quantitative research on IO's existed as early as the 1960's, these studies focused almost exclusively on the UN and its subsidiary body".

4. Mon éloignement, tant géographique que disciplinaire, de ce champ de recherche particulier ne me permet toutefois aucune certitude sur ce point.

5. Celles-ci sont désormais accessibles en ligne, voir l'annexe B Bases de données et ressources internet page 249.

6. Si les sciences ont une histoire et une sociologie, elles ont également une géographie. Voir par exemple David L. Livingstone, 2003, *Putting science in its place. Geographies of scientific knowledge*, Chicago, University of Chicago Press.

7. Il convient cependant de signaler un ouvrage néerlandais paru en 1977 et très proche de la littérature nord-américaine évoquée ici : Frans Stockman, 1977, *Roll Calls and Sponsorship. A methodological analysis of Third World group formation in the United Nations*, Leyden, A.W. Sijthoff. L'auteur y remercie les collègues américains qui lui ont procuré les données nécessaires à ses analyses.

8. Margaret Ball, 1951, "Bloc Voting in the General Assembly", *International Organization*, 5(1), p. 3-31.

9. Leroy N. Rieselbach, 1960, "Quantitative Techniques for Studying Voting Behaviour in the UN General Assembly", *International Organization*, 14(2), p. 291-306.

FIGURE 1.3 – Entre logique diplomatique et logique spatiale? Résultats d'une analyse factorielle sur les votes à l'Assemblée générale de l'ONU

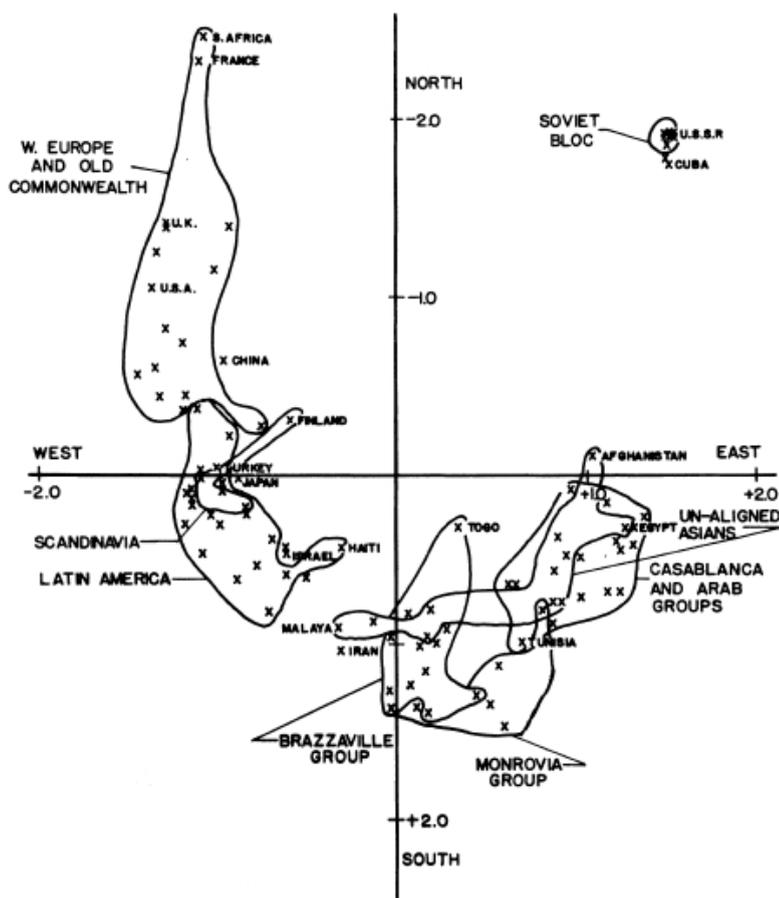


FIGURE 1. Unrotated factor scores on the East-West and North-South conflicts at the Sixteenth General Assembly.

Source : H. R. Alker, 1964, "Dimensions of Conflict in the General Assembly", *The American Political Science Review*, 58(3), p. 648.

Cette figure montre la situation des États membres sur les deux premiers plans de l'analyse factorielle réalisée par l'auteur sur les votes de la 16^e session (1961-1962). L'intitulé des axes est autant politique que géographique : Est - Ouest et Nord - Sud. Les contours des groupes identifiés ont été dessinés par l'auteur de l'article. Les résolutions votées ont été préalablement réparties en quatre thèmes : autodétermination, guerre froide, ONU et supranationalisme, « questions musulmanes » (*Muslim questions*).

Si la proximité géographique était dès le départ listée comme une variable explicative possible¹, de façon étrange, la dimension géographique des groupes révélés par l'analyse n'est quasiment jamais abordée par les auteur-e-s. Pourtant certains résultats d'analyse factorielle semblent bien indiquer une régionalisation politique

1. Dans son article de 1963, Arend Lijphart cite ainsi Furey qui en 1953 évoque la contiguïté géographique ("geographical contiguity") comme facteur explicatif, Goodwin en 60 citant la proximité géographique ("geographical propinquity") ou encore Nicholas en 1962 parlant de "group of states united by geography, history, race or ideology" (1963, "The Analysis of Bloc Voting in the General Assembly: A Critique and a Proposal", *The American Political Science Review*, 57(4), p. 902-917).

(voir la figure 1.3 page précédente, la carte 1.1 page 8 ou l'article de Newcombe *et al.*, 1970¹).

La majeure partie de cette littérature quantitative a été produite dans les années 60 et 70. C'est également à cette période que les auteur-e-s se livrent à une surenchère dans le raffinement (ou la complexité) des méthodes et modèles statistiques utilisés². Il y a depuis eu une baisse régulière du nombre d'articles de ce type dans le champ nord-américain, baisse qu'il est possible d'expliquer par deux hypothèses complémentaires, l'une relative aux méthodes, l'autre relative aux résultats.

En ce qui concerne les méthodes, l'euphorie quantitativiste, dont on trouve un équivalent dans la géographie américaine de l'époque, a pu laisser place à une période de doute. Les outils informatiques aidant, rien n'est plus simple que de sortir des pages et des pages de résultats. Mais le coût d'entrée en terme d'apprentissage peut paraître élevé³. Il y a eu semble-t-il un mouvement grossièrement similaire à celui observé en géographie, un désintérêt de plus en plus net des tendances majoritaires pour ce type de méthodes et un intérêt de plus en plus poussé pour les représentations des acteurs et les abstractions globalisantes.

Une autre éventualité concerne le possible épuisement d'un champ de recherche à la fois large, l'Assemblée générale regroupe tous les États souverains ou presque de la planète, et très restreint dans la mesure où les groupes susceptibles d'être mis en évidence au sein de cette institution peuvent très bien n'avoir aucune pertinence en dehors de celle-ci. Il est également possible que les financements pour ce type d'études soient devenus moins nombreux, les rapports annuels du *US Department of States* fournissant l'essentiel de ce qu'ont envie de connaître les responsables politiques américain-e-s. Il convient enfin de noter qu'une des limites de la majorité de ces études est leur aspect presque exclusivement descriptif. L'un des rares auteurs à avoir tenté de passer de la description à l'explication, en osant même des éléments prédictifs, est Jack Vincent qui signe en 1971 un article intitulé "Predicting Voting Patterns in the General Assembly", *The American Political Science Review*, 65(2), p. 471-498.

Il convient enfin de souligner que si cette littérature quantitative a connu un développement important en relations internationales, cette tendance a été violemment contestée par de nombreux auteur-e-s, suivant là encore des logiques dont on peut retrouver des équivalents dans la géographie francophone⁴.

1. Hanna Newcombe *et al.*, 1970, "United Nations Voting Patterns", *International Organization*, 24(1), p. 100-121.

2. C'est très net par exemple dans le cas du politologue Jack Vincent qui publie dans les principales revues américaines (*The American Political Science Review*, 1968 et 1971 ; *The Journal of Politics*, 1969 ; *The Journal of Peace Research*, 1970 et enfin *International Organization* en 1972) une série de cinq articles en cinq ans, où chacun complique le modèle développé dans l'article précédent sans apporter de conclusion très différente.

3. Malgré mon tropisme pour les méthodes quantitatives sophistiquées, j'avoue humblement ne pas avoir saisi toutes les nuances de certains des articles que j'ai pu lire, notamment les derniers de Vincent déjà évoqués.

4. Pour les débats liés à la quantification dans les relations internationales, voir Hayward R. Alker, 1966, "The Long Road to International Relations Theory: Problems of Statistical Nonadditivity", *World Politics*, 18(4), p. 623-655 ; pour une contestation musclée (et intéressante) de la quantification dans le géographie francophone, voir Pierre George, 1971, « Géographie quantitative, nouveau déterminisme ? », in *Nosiziario di Geografia economica, Scritti in onore di Ferdinando Milone*, Università di Roma, p. 33-43, et du même auteur, 1972, « L'illusion quantitative en géographie », in *La pensée géographique contemporaine. Mélanges Meynier*, Saint-Brieuc, Presses Universitaires de Bretagne, p. 121-131.

Si l'interaction entre politique et science politique est forte et affichée dans le champ nord-américain, elle est tout aussi forte, mais avance le plus souvent masquée, dans le cadre européen où ce type de recherches est toutefois beaucoup plus récent.

1.2.2 Sciences et politique(s) 2 : le cas européen

Si longtemps les chercheur-e-s européen-ne-s ont été absents de ce champ d'analyse, ce n'est plus le cas aujourd'hui et une bibliographie exhaustive des ouvrages, articles, brochures et autres *working papers* parus sur le thème de l'UE à l'ONU comprendrait plusieurs centaines de références. Cette inflation éditoriale mérite examen car la production consacrée à ce thème diffère grandement des productions américaines précédemment évoquées, et ce sur plusieurs points.

Tout d'abord, cette littérature s'appuie très peu sur les travaux américains antérieurs. Ainsi, l'un des premiers articles, à ma connaissance, sur le sujet ne mentionne aucun des travaux précédents¹ et les articles parus depuis les années 90 ne citent qu'exceptionnellement les travaux nord-américains.

Ensuite, cette littérature utilise quasi exclusivement des outils qualitatifs (observation, entretien) et les rares outils statistiques mobilisés apparaissent relativement sommaires (pourcentage)². Certain-e-s auteur-e-s, au lieu de construire leurs propres données à partir des sources européennes et onusiennes, se contentent de reprendre celles fournies par l'UE (voir notamment Wouters, 2007 et Wouters *et al.*, 2006)³...

De façon générale, l'intérêt pour les démarches quantitatives est beaucoup moins marqué que dans le champ académique américain. Inversement, la discussion sur les concepts ou notions est très prisée, et l'une des grandes questions semble être de savoir comment définir l'UE. La multiplicité des termes proposés et les nuances ténues entre leurs définitions peuvent parfois faire douter de l'intérêt d'une telle démarche. Dans un bon ouvrage de synthèse⁴, Jan Orbie s'amuse à lister les termes proposés ces dix dernières années : *magnetic power*, *gentle power*, *normative power*, *quiet superpower*, *Kantian paradise*, *post-modern state*, *middle power*, *responsible power*, et il n'est pas certain que cette liste soit exhaustive...

1. Rosemary Foot, 1979, "The European Community's Voting Behaviour at the United Nations General Assembly", *Journal of Common Market Studies*, 17(4), p. 350-360.

2. La seule exception est à ma connaissance Elisabeth Johansson-Nogués qui utilise l'analyse factorielle des correspondances pour positionner les États les uns par rapport aux autres. Voir son article paru en 2004, "The Fifteen and the Accession States in the UN General Assembly: What Future for European Foreign Policy in the Coming Together of the 'Old' and the 'New' Europe?", *European Foreign Affairs Review*, 9(1), p. 67-92.

3. Jan Wouters, 2007, "The United Nations and the European Union: Partners in Multilateralism", Leuven Centre for Global Governance Studies, *Working Papers 1* ; Jan Wouters *et al.* (dir.), 2006, *The United Nations and the European Union: An Even Stronger Partnership*, La Haye, T.M.C. Asser Press. Cette tendance à reprendre sans les questionner les affirmations de l'UE concerne bien d'autres sujets : il est fréquent de lire que l'UE verse 40% de l'aide publique au développement mondial (chiffre donné sur le site de la DG développement), il est moins fréquent que les auteur-e-s signalent de, si 10% proviennent en propre de la CE, les 30% restants sont versés par les États membres - voir l'article très documenté de Jan Orbie et Helen Versluys, 2008, "The EU's International Development Policy: Leading or Benevolent?", in J. Orbie (dir.), *Europe's Global Role. External Policies of the European Union*, Farnham et Burlington, Ashgate, p. 67-90.

4. Jan Orbie (dir.), 2008, *Europe's Global Role. External Policies of the European Union*, Farnham et Burlington, Ashgate, p. 2.

Il serait malvenu de forcer le trait, ce courant existe aussi dans la littérature américaine, mais sa particularité est de savoir mêler les deux approches et de chercher à valider des hypothèses conceptuelles *via* des modélisations statistiques¹.

Enfin, le degré de liberté - au sens non statistique du terme -, ou plutôt le souci de ne pas déplaire aux financeur-e-s, se ressent parfois à la lecture de certains travaux récents. Une partie de cette littérature d'aspect académique est ainsi directement produite par des émanations de l'UE (voir les Chaillot Paper de l'Institute for Security Studies) ou des émanations de l'ONU (voir la production éditoriale impressionnante du UNU-CRIS, à savoir le United Nations University - Comparative Regional Integration Studies²). Cette proximité n'est pourtant pas revendiquée de façon explicite, elle apparaît seulement dans le ton général des articles et ouvrages, et dans les *curriculum vitae* des auteur-e-s impliqué-e-s. Un indicateur souvent pertinent pour évaluer la liberté critique que s'accordent les chercheur-e-s semble bien être l'origine des financements.

Il serait intéressant d'étudier les liens entre universitaires, chercheur-e-s et les nombreuses fondations chargées de propager la bonne parole (de l'Union) européenne, telles la fondation Robert Schuman (Paris), la fondation Madariaga (Bruxelles) ou le Leuven Centre for Global Governance Studies (Louvain). Ces centres produisent de nombreux documents d'aspect scientifique, invitent des chercheur-e-s reconnu-e-s dans leur domaine, et diffusent un message politique explicite et mono-orienté. Il ne s'agit évidemment pas ici de mettre en cause des chercheur-e-s de façon individuelle mais de souligner une dépendance financière qui atténue souvent la distinction entre politique de communication et recherche scientifique.

En effet, la grande majorité de ces travaux semble admettre sans les questionner un certain nombre d'options politiques que je résumerai ainsi : renforcer le rôle de l'ONU est nécessaire, renforcer la politique extérieure de l'UE est nécessaire, renforcer le rôle de l'UE à l'ONU est bénéfique pour les deux institutions, et le monde se portera mieux si l'UE propage ses valeurs *via* l'ONU.

La connivence est parfois frappante. Qu'un site d'un projet du 7^e Programme cadre européen choisisse de mettre sur sa page d'accueil la photographie d'une poignée de main entre Barroso et Ban Ki-moon (actuel Secrétaire général de l'ONU), et que l'objectif affiché du projet soit de "study the role of the European Union in peace and security as a regional actor with global aspirations in a context of challenged and changing multilateralism" montre un esprit critique qu'on pourra juger limité³. Afficher un tel objectif suppose que l'UE ait des aspirations globales, ce qui n'est pas évident, et que le contexte général est celui du multilatéralisme, ce qui mériterait sans doute d'être questionné.

1. Un des modèles du genre est fourni par l'article de James H. Lebovic et Erik Voeten, 2006, "The Politics of Shame: The Condemnation of Country Human Rights Practices in the UNCHR", *International Studies Quarterly*, 50(4), p. 861-888, article qui liste les principaux courants en science politique (réalisme, néo-réalisme, constructivisme, etc.) et construit ensuite différents modèles afin de valider les postulats de ces différents courants. Une récente thèse de philosophie (!) adopte à peu près le même type de démarches pour étudier les votes de l'UE à l'Assemblée générale de l'ONU : Gabriele Birnberg, 2009, *The voting behaviour of the European Union member states in the United Nations General Assembly*, thèse de philosophie, London School of Economics.

2. Site officiel : <http://www.cris.unu.edu/>

3. <http://www.eugrasp.eu/> (visité le 22 novembre 2010). La page d'accueil montrait en août 2011 une poignée de main entre Ban Ki-moon et Catherine Ashton...

Ces discours para-académiques constituent l'idéal-type d'une propagande au service d'une idéologie dominante telle qu'elle avait été définie par Bourdieu et Boltanski¹. La propagande désigne une « action organisée en vue de répandre une opinion ou une doctrine (surtout politique) »². Une définition plus complète et plus récente, mais sur le fond assez proche, considère que la propagande est « un processus sélectif qui condense des aspects de la réalité pour présenter et diffuser un point de vue particulier sur le monde et pour l'installer dans le domaine de l'évidence, tout en dissimulant sa nature partisane [...] Elle met en place tout un dispositif qui rejette, ou même supprime toute possibilité de contester ou de critiquer ce qu'elle tient pour vrai et légitime »³.

Si ces discours peuvent être qualifiés d'outils de propagande au service d'une idéologie, c'est parce qu'ils tendent à présenter un choix politique, la construction européenne dans ses modalités présentes, comme le seul choix politique viable entre deux extrêmes pareillement redoutables : mondialisation effrénée *versus* replis identitaires de type fascisant. Si cette tendance est très présente dans la littérature sur l'UE à l'ONU⁴, elle est présente de façon quasi monopolistique dans le champ des sciences politiques françaises.

1.2.3 Sciences et politique(s) 3 : le cas français

Extraire la France de l'Europe peut sembler cavalier. Pourtant cela peut être justifié par la nature même des productions consultées, et par la structure du champ des sciences politiques en France dont je ne suis pas certain qu'elle soit identique dans les autres pays européens.

Les ouvrages en langue française existants sur l'ONU n'utilisent pas de méthodes quantitatives⁵ et ne citent pas les travaux nord-américains évoqués précédemment. À ma connaissance, le seul travail scientifique francophone utilisant ces méthodes pour produire une typologie, tant des États (africains) que des votes, est une thèse de mathématiques soutenue en 1987⁶. Point intéressant, cette thèse reprend des techniques utilisées depuis plus de vingt ans par les politologues quantitativistes

1. Pierre Bourdieu et Luc Boltanski, 1976, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2(2-3), p. 3-73.

2. Définition de Condorcet, 1792, citée par Fabrice d'Almeida, 2002, « Propagande, histoire d'un mot disgracié », *Mots. Les langages du politique*, 69, p. 137-148.

3. Mohamed Saki, 2005, « Communauté argumentative et clôture discursive. Aspects interpersonnels des textes de propagande du British National Party », in D. Banks (dir.), *Aspects linguistiques du texte de propagande*, Paris, L'Harmattan, p. 21-30.

4. Ce constat sévère n'inclut évidemment pas *tou-te-s* les chercheur-e-s travaillant sur l'UE et/ou sur l'UE à l'ONU. Ainsi les articles et ouvrages de David Chandler, notamment *Empire in Denial. The Politics of State-building* (2006, Londres et Ann Harbor, Pluto Press) ou de Christopher J. Bickerton (2010, "Functionality in EU Foreign Policy: Towards a New Research Agenda?", *European Integration*, 32(2), p. 213-227) sont de bons exemples de travaux lucides et critiques : le premier s'intéresse au processus de *state-building* piloté par l'UE et l'ONU dans les Balkans et montre comment une politique au-dessus de tout soupçon se traduit par une délégitimation des acteurs politiques locaux, le second questionne les visées normatives de l'UE.

5. Contrairement à certain-e-s de leurs collègues anglophones, les politologues français-es semblent peu sensibles à la quantification. Il a fallu attendre 2009 pour voir paraître le premier manuel présentant ces méthodes : Mayeul Kauffmann, *Méthodes statistiques appliquées aux relations internationales*, Paris, L'Harmattan.

6. Aleya Fehri, 1987, *Analyse des votes des pays africains à l'ONU entre les années 1976 et 1984 par les méthodes de l'analyse factorielle et de la classification automatique ascendante hiérarchique*, Thèse de doctorat dirigée par Jean-Paul Benzécri, Université Paris 6.

américain-e-s mais ne cite aucun de leurs travaux (les seules références concernent des ouvrages de mathématiques). Et il est amusant de noter que la seule étude publiée à Paris proposant une analyse quantitative des votes de l'UE soit parue en anglais¹.

En ce qui concerne la nature de la production française sur l'UE et non plus sur l'ONU, l'aspect idéologique déjà souligné à propos de la littérature européenne sur l'UE à l'ONU est plus accentué encore, et, si le procédé est facile, il est difficile de résister à la tentation du palmarès des plus belles perles.

Un bel exemple est fourni par plusieurs articles d'un dictionnaire récent consacré à l'UE, dictionnaire qui n'hésite pas à s'auto-proclamer critique². Au fil des articles, on peut lire qu'en Amérique latine, « le succès de l'intégration [européenne] est objet d'admiration de l'ensemble des couches de la société »³ et qu'il serait bon que les médias parlent autrement de l'Europe afin d'éviter, « quand surviennent les référendums institutionnels, les brusques poussées de fièvre qui brouillent la sagesse sous l'effet de frustrations multiples »⁴. Cette dernière citation est tout à fait exemplaire d'un courant de pensée qui assimile un choix politique (voter non, ce qui est encore autorisé, et peut même se justifier) à une maladie infectieuse (d'où la poussée de fièvre) touchant des personnes peu éclairées (sagesse brouillée et frustrations multiples).

L'ethnocentrisme s'ajoute régulièrement à l'europhilie, et certaines affirmations laissent songeur. Dans un ouvrage dirigé par Marie-Françoise Durand et Alvaro de Vasconcelos⁵, on peut relever les deux affirmations suivantes :

Elle [l'UE] devra donc nécessairement faire de la défense du multilatéralisme, du principe associatif, de la démocratie et des droits de l'homme, une composante essentielle de son action internationale. Dans les circonstances actuelles, une politique étrangère de l'Union fondée sur ce type de choix aurait un impact universel.

Deux remarques sur cette première citation : le caractère prescripteur affirmé par l'auteur (devra nécessairement) ne reflète évidemment que les opinions de l'auteur ; et la grandiloquence de la dernière phrase (impact universel) étonne dans ce qui se veut, ou dans ce qui se présente comme, un ouvrage scientifique.

Un second extrait du même ouvrage mérite également d'être cité :

Le Vieux Continent est une des régions du globe où, en matière de sécurité, toutes les échelles de référence sont parfaitement imbriquées. Que le Rwanda, par exemple, ait pu sombrer dans une épouvantable guerre civile ne représente au plus qu'une menace pour les régions voisines. Mais, pratiquement, aucun membre de la communauté internationale ne peut se désintéresser des dangers de déstabilisation en Europe [...] La bonne santé de ce vieux « cap d'Asie » est donc essentielle à la survie du reste de la planète.

Est-il utile de rappeler que certains États voisins du Rwanda subissent encore aujourd'hui les contre-coups terribles du génocide rwandais ? Et que le raisonnement

1. Paul Luif, 2003, *EU cohesion in the UN General Assembly*, Paris, EU Institute for Security Studies, Occasional Papers 49.

2. Yves Bertoincini *et al.*, 2008, *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin.

3. Article *Amérique latine* signé Stephan Sberro, p. 15-17.

4. Article *Médias* signé Jean-Noël Jeanneney, p. 276-277.

5. Marie-Françoise Durand et Alvaro de Vasconcelos (dir.), 1998, *la PESC. Ouvrir l'Europe au monde*. Les auteur-e-s ici épinglé-e-s sont successivement A. de Vasconcelos, p. 27 et A. Valladão, p. 79.

implicite de l'auteur pourrait se résumer brutalement ainsi : une vie d'Européen-ne vaut x vies d'Africain-e-s... Quant à l'expression « communauté internationale », elle ne paraît pas d'une grande utilité et ne sera donc pas employée dans cette thèse¹.

Si la nature de nombre d'ouvrages français interroge, il peut également être utile de souligner certaines caractéristiques structurelles de ce champ. La situation française des sciences politiques où, pour l'écrire vite, les acteur-e-s dominant-e-s dans le champ scientifique ont vocation à former les élites politiques, ne peut sans doute pas être généralisée à d'autres pays. Cette endogamie, particulièrement nette à Sciences-Po Paris, a été étudiée en sociologie, notamment par Bourdieu et certains de ses élèves². Lorsque Patrick Champagne écrit : « La science politique telle qu'elle est enseignée dans les instituts d'études politiques prépare [...] en France aux carrières de la politique et du pouvoir. Véhiculant une conception de la politique comme gestion et recherche du « bien commun » plus que comme lutte entre groupes sociaux aux intérêts contradictoires, la science politique se veut une science neutre au service de tous », il souligne l'écart entre l'ambition scientifique, produire une science neutre, et le statut des enseignements dispensés et des manuels produits, à savoir des guides pratiques au service des dominant-e-s.

Le statut incertain de certaines productions des Presses de Sciences Po, la faiblesse fréquente de tout esprit critique, le ton parfois péremptoire des auteur-e-s (l'UE doit, l'UE devra) ou encore les verdicts tranchés tels « il n'existe pas d'alternative à la construction européenne »³ ou encore « l'UE [...] aspire à devenir une puissance globale parce que cet objectif entre dans la logique de la construction européenne »⁴, trouvent sans doute dans cette endogamie entre science et politique une de ses origines⁵. Il est d'ailleurs amusant de constater qu'une des rares mises en garde relatives à l'europhilie et à l'eurocentrisme de nombre d'études soit formulée dans les Presses de Sciences-Po par un auteur anglophone⁶...

Il convient enfin, dans ce rapide panorama de la littérature existante sur le sujet, de mentionner le cas du droit. Les juristes français-es ont manifesté une grande curiosité pour l'ONU, son évolution, et le statut juridique des textes adoptés par l'organisation. L'un des rares panoramas annuels sur l'activité onusienne se trouve ainsi dans l'*Annuaire français de droit international*. Ces articles, dont la taille varie

1. Dans le *Dictionnaire de l'espace politique* coordonné par Stéphane Rozière, on peut lire à l'entrée « Communauté internationale » la remarque pertinente suivante : « L'on peut considérer que l'expression communauté internationale est simplement synonyme d'ONU. » (p. 50). L'auteur de la notice plaide ensuite pour l'expression de « société internationale » dont la supériorité, tant théorique que thématique, n'apparaît pas évidente.

2. Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État*, 1989, Paris, Éditions de Minuit, et, de façon plus cursive, Patrick Champagne, 1990, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Éditions de Minuit.

3. Phrase définitive écrite par Philippe Moreau-Desfarges, professeur à Sciences-Po Paris, en 2006 dans *Où va l'Europe ?*, Paris, Éditions Eyrolles, p. 129.

4. Fabien Terpan, 2003, *La politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne*, Bruxelles, Bruylant, p. 24.

5. Qu'un géographe, ex-aide-soignant, culturellement et socialement dominé, épingle la faiblesse conceptuelle d'une discipline souvent considérée comme prestigieuse pourra faire sourire, voire passer pour une forme de hargne... Les dizaines d'heures passées à lire des ouvrages d'un intérêt plus que limité fournissent un facteur explicatif suffisant.

6. « Il faut, pour démêler les appréciations analytiques et normatives, adopter une posture d'« euroscepticisme tactique » qui va à l'encontre de tout discours sur le « besoin d'Europe », John Crowley, 2004, « Vers l'institutionnalisation d'un modèle politique européen ? », in C. Lequesne et Y. Surel (dir.), *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 79-97.

entre 20 et 30 pages selon les années, fournissent une source d'information tout à fait riche sur le sujet. Les juristes du droit international évoquent très régulièrement le cas onusien au colloque annuel de la Société française pour le droit international d'Aix en Provence (actes édités par A. Pédone). Il y a là tout un pan de littérature qui mériterait sans doute un examen plus approfondi que celui que j'ai pu réaliser ¹.

Le ton des pages précédentes, qu'il s'agisse du cas américain, européen ou français, ne doit pas induire les lecteurs et lectrices en erreur. Il ne s'agit aucunement de déplorer que la « Science » soit manipulée par le « Politique », et de condamner cet état de fait. Que la grande majorité des recherches soit financée par de l'argent public, financement guidé par ce qu'il paraît utile de chercher selon les représentant-e-s élu-e-s ne me choque pas. Je serais même plutôt enclin à considérer que la pression politique et financière est une condition *sine qua none* du progrès scientifique. Le point de vue exprimé par Shapin me paraît plus intéressant que les discours convenus sur la nécessaire indépendance des scientifiques, il affirme en effet : « C'est quand la « pression » s'intensifie que les connaissances se développent le plus. Par conséquent, les conflits d'intérêts sociaux et les considérations idéologiques favorisent bien plus le développement des connaissances dites « désintéressées » qu'elles ne l'entravent » ². Ceci est moins une étude critique de la littérature des sciences politiques qu'une des positions épistémologiques qui fonde ce travail, positions développées dans la partie suivante.

Enfin, il est sans doute utile de préciser que ces quelques lignes écrites par un géographe sur une discipline autre ne signifient nullement que la géographie soit épargnée par ce type de dérives. Pour donner un exemple qui ne sera pas développé ici, car il sortirait du cadre de ce travail, une partie non négligeable des productions de la Maison de la géographie dans les années 80 hésite sans cesse entre démarche scientifique, propositions d'aménagement et marketing territorial pur et simple ³.

1.3 Posture, postulats et hypothèses de travail

Ne trouvant rien à redire au monde social tel qu'il est, ils [les dominants] s'efforcent d'imposer universellement, par un discours tout empreint de la simplicité et de la transparence du bon sens, le sentiment d'évidence et de nécessité que ce monde leur impose.

Pierre Bourdieu, 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

Justifier le corpus, l'ancrage chronologique, les méthodes employées est nécessaire ; il paraît tout aussi indispensable d'expliquer d'où l'on parle, quels sont les concepts utilisés (et ce qui est appelé concept), comment s'est construite l'armature intellectuelle qui soutient ce travail depuis l'origine. Ce court essai d'autoanalyse dans le

1. Les juristes semblent être également les premiers à s'intéresser à la politique extérieure de la Communauté européenne, voir Jean Raux, 1966, *Les relations extérieures de la Communauté économique européenne*, Paris, Éditions Cujas.

2. Steven Shapin, 1982 (1979), « La politique des cerveaux, la querelle phrénologique au 19^e siècle à Édimbourg », in M. Callon et B. Latour (dir.), *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, Paris, Pandore, p. 51-102. La citation se trouve p. 50.

3. Voir l'excellent article de Gilles Massardier, 1996, « Les savants les plus « demandés ». Expertise, compétences et multipositionnalité. Le cas des géographes dans la politique d'aménagement du territoire », *Politix*, 9(36), p. 163-180.

cadre d'un exercice académique normé peut paraître prétentieux et/ou superflu, et peut-être l'est-il, mais l'admiration profonde que je voue à certains écrits autoréflexifs de Bourdieu explique sans doute cette tentation¹.

Comme tout exercice d'auto-positionnement, il est possible de le lire comme une tentative d'auto-justification plus ou moins habile, et ce qui est revendiqué par la suite peut être examiné sous un angle critique. En sociologie des sciences, comme le rappelle Harvey, « la manière dont les scientifiques rendent compte *eux-mêmes* de leurs actions sera envisagée avec scepticisme ; autrement dit leurs descriptions seront traitées plus comme des documents à interpréter que comme des explications satisfaisantes de leur comportement »².

Ce court exercice égocentré est organisé autour de trois thèmes : les choix épistémologiques, le positionnement disciplinaire et enfin le rapport politique aux objets étudiés (UE et secondairement ONU). Ce n'est qu'une fois ma posture explicitée que les postulats et hypothèses de travail seront exposés.

1.3.1 Une posture épistémologique *située*

La vérité ne peut se concevoir que comme la résultante contingente d'activités linguistiques et conceptuelles socialement organisées.

Peter Mc Hugh, 1971, "On the failure of positivism", cité par Michel Callon et Bruno Latour (dir.), 1982, *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, Paris, Pandore.

Le cadre épistémologique dans lequel est situé ce travail est un poppérisme nuancé³. Bien que le discours poppérien soit parfois mal adapté aux sciences sociales, mais il n'a pas été construit pour ces dernières⁴, l'exigence de la reproductibilité des résultats me paraît fondamentale. Seul un résultat reproductible peut être considéré comme scientifique, ce qui ne signifie pas que tout résultat reproductible soit scientifique, la condition étant nécessaire mais insuffisante. La nécessité de produire des hypothèses précises et réfutables me semble également être un garde-fou nécessaire afin d'éviter les généralisations abusives et les conclusions péremptoires.

La conséquence méthodologique immédiate est le recours privilégié aux outils quantitatifs. Malgré la morgue dont font parfois preuve certains tenants de la quantification en géographie⁵, malgré certaines limites sur lesquelles je reviendrai, ce choix m'apparaît nécessaire.

1. Je pense notamment à *Science de la science et réflexivité : cours du Collège de France, 2000-2001* et à *Esquisse pour une auto-analyse*, parus tous deux aux éditions Raisons d'agir, Paris.

2. B. Harvey, 1982, « Les variables cachées : à la recherche de leur réalité sociale », in M. Callon et B. Latour (dir.), *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, Paris, Pandore, p. 217-247.

3. Le Popper de *La logique de la découverte scientifique* plutôt que celui de *La société ouverte et ses ennemis*.

4. Je renvoie à l'indispensable ouvrage de Jean-Claude Passeron, 2006 (nouvelle édition revue et augmentée), *La raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel.

5. La maîtrise d'outils mathématiques entraîne chez certains auteurs, et le masculin est intentionnel, un sentiment de supériorité peu dissimulé comme le montrent nombre d'entretiens avec Peter Gould ou Peter Haggett. En France, le cas le plus net est celui d'André Dauphiné qui dès 1978 dans l'article « Mathématiques et concepts en géographie », *Géopoint*, p. 7-24, fait la leçon aux autres quantitatistes et critique violemment le manuel de Cicéri *et al.* paru en 1977 (*Introduction à l'analyse de l'espace*, Paris, Masson).

Une autre obligation concerne l'impératif de clarté, tant au niveau des hypothèses posées que des méthodes utilisées pour les valider. Comme l'écrivait William Bunge au tout début de sa courte carrière académique :

*Pour être efficace, une théorie doit se conformer à certains standards, notamment la clarté, la simplicité, la généralité et la précision. La clarté est obtenue quand la théorie est présentée sous une forme mathématique.*¹

Si la formule de Bunge souffre d'un dogmatisme certain (certaines formes mathématiques sont d'une clarté toute relative), Pierre Birot inverse le raisonnement en soulignant « les services rendus par la mise en forme mathématique » : elle oblige « à prendre en considération tous les facteurs d'un phénomène, à préciser leur valeur respective, à distinguer variables dépendantes et indépendantes, facteurs antagonistes et facteurs complémentaires »².

Cette exigence de clarté s'applique aux hypothèses mais également aux façons de les tester et de présenter les résultats : l'objectif étant de rester compréhensible pour toute personne intéressée par ce sujet et non uniquement aux statisticiens et statisticiennes forcené-e-s. O'Loughlin soulignait en 2003 la fâcheuse tendance de certain-e-s quantitativistes à simplement proposer les sorties de leur programmes informatiques sans les commenter de façon intelligible³ ; j'essaierai à l'inverse d'être le plus clair possible.

Réfutabilité, reproductibilité, généralité et clarté des hypothèses, pourquoi alors utiliser l'adjectif nuancé ? Parce que la vision d'une science (géographique ou autre) cumulative, objective, voire désintéressée, me paraît une plaisanterie, sans doute nécessaire pour continuer à produire dans les moments de doute ainsi que pour justifier socialement l'importance de la « Science »⁴, mais une plaisanterie tout de même. Toute production scientifique est un acte discursif construit, contingent et soumis à de fortes contraintes où la science tient parfois peu de place⁵. Les pages à mes yeux exemplaires de Bruno Latour sur la littérature (et notamment l'article) scientifique rappellent que, si l'objectif de la science est, selon lui, de traduire le réel en écritures, cela se fait dans le cadre d'un système clos et défensif⁶. L'une des meilleures illustrations de ces contraintes est bien entendu la construction de la bibliographie, qu'il s'agisse d'un projet d'article (citer quelques personnes du comité de rédaction est une politesse académique courante) ou d'une thèse. Les règles de construction bibliographique décryptées par Robert-Demontrond méritent d'être citées, même si la dernière phrase peut sembler bien naïve :

1. La citation originale est : "To be effective, a theory must meet certain standards including clarity, simplicity, generality and accuracy. Clarity is achieved when a theory is presented in a mathematical form", William Bunge, 1966, *Theoretical Geography*, Lund, Lund Studies in Geography Series C, p. 2.

2. Pierre Birot, 1955, *Les méthodes de la morphologie*, Paris, PUF, p. 168-169.

3. John O'Loughlin, 2003, "Spatial Analysis in Political Geography", in J. Agnew *et al.* (dir.), *A Companion to Political Geography*, Oxford, Blackwell, p. 30-46, et notamment p. 39 : "Too frequently, spatial analysts simply regurgitate the output from their computer package".

4. Pour Bruno Latour, Science avec un grand S est une « idéologie qui n'eut jamais d'autre usage, entre les mains des épistémologues, que de s'offrir comme *substitut* à la discussion publique », extrait de 2001(1999), *L'espoir de Pandore. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, Paris, La Découverte, p. 275-276.

5. Si cela est vrai pour toute production scientifique, d'autres contraintes spécifiquement liées à la thèse, et à la position recherchée du thésard dans un champ donné, s'ajoutent aux contraintes générales.

6. Bruno Latour, 1995 (1987), *La science en action*, Paris, Gallimard, et notamment les pages 97-98 où le rôle des références est ainsi décrit : « Chacune de ces références vise un objectif spécifique et est présentée dans le but précis de demander un soutien à la thèse développée ».

*Les motivations de citation intègrent : i) une recherche de légitimité, dans une perspective relevant typiquement de l'argument d'autorité [...] ii) une recherche de cooptation, par un marquage d'appartenance à un réseau, une école, une chapelle théorique [...] Contre toute objectivité, les non-citations sont également souvent soigneusement contrôlées.*¹

L'emploi de l'adjectif nuancé est également dû au caractère nécessairement orienté des modélisations statistiques. Le fait qu'une méthode soit reproductible ne la rend pas « objective » au sens naïf du terme, à savoir décrivant la « réalité des faits » de façon « neutre et précise ». Comme l'écrit Michel Callon : « Une expérimentation n'est jamais innocente. Son montage, son interprétation sont largement dépendants des présupposés théoriques des chercheurs qui la réalisent »². Cela ne signifie pas un relativisme absolu où tout se vaudrait mais bien plutôt une conscience pleine et entière des limites de nos pratiques et connaissances scientifiques contemporaines. Dominique Pestre invite à juste titre à une « attitude de retenue et de modestie devant nos propres constructions, toujours trop « situées », trop partiales, trop dépendantes du temps et de notre existence sociale pour qu'on leur fasse (toujours et à jamais) confiance »³. Jean-Michel Berthelot exprime des préoccupations similaires lorsqu'il écrit que la prétention du texte scientifique à offrir une connaissance objective du réel « est socialement inscrite dans un contexte social, culturel, institutionnel, intellectuel où les notions de « connaissance objective », de « réalité », de « science », de « normes de recevabilité », de « normes de scientificité », etc. peuvent recevoir des acceptations différentes de celles qu'elles ont dans d'autres contextes »⁴.

Enfin, et sur un plan intellectuel différent et moins directement mobilisable, l'influence de Deleuze dans mon parcours intellectuel me paraît devoir être signalée. Dans ce dernier cas, il s'agit moins d'une influence liée aux concepts que d'une admiration sincère pour la liberté et la créativité d'une pensée qui refuse les lignes droites et ose en permanence lier ce qui *a priori* n'a aucune raison de l'être. Et surtout, il a su mieux que beaucoup d'autres philosophes refuser d'employer certaines dichotomies utilisées de façon routinière (théorie *vs* pratique, pensée *vs* action). Refuser ou réfuter ces dichotomies est et reste l'un de mes objectifs personnels, mais le chemin à parcourir est encore long...

Pour être plus explicite, j'assume une vision cumulative mais non linéaire du travail scientifique (que cela concerne les sciences prétendues dures ou les autres). Appliquée au champ de la géographie politique, une vision linéaire supposerait que le plus récent ajoute au précédent qui lui-même ajoutait au précédent. Une telle vision évolutionniste entraîne des conséquences bibliographiques nettes où l'article, l'ouvrage le plus récent, doivent absolument être cités et où aucune référence ancienne n'a sa place. Or le lecteur et la lectrice géographe remarqueront l'absence, ou la faible présence, de certain-e-s auteur-e-s qui ne me paraissent pas d'un intérêt essentiel pour ce travail, quelles que soient par ailleurs les qualités intrinsèques de leurs travaux.

1. Philippe Robert-Demontrond, 2004, « De l'analyse du discours à son évaluation : le genre scientifique », in R. Ringoot et P. Robert-Demontrond (dir.), *L'analyse de discours*, Rennes, Éditions Apogée, p. 140.

2. Michel Callon, 1989, *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, p. 9.

3. Dominique Pestre, 2003, *Science, argent et politique. Un essai d'interprétation*, Paris, INRA, p. 11. Dans le même ouvrage, il se définit d'ailleurs, reprenant la belle formule de Philippe Corcuff, comme un partisan des « Lumières tamisées ».

4. Jean-Michel Berthelot, 2003, « Le texte scientifique. Structures et métamorphoses », in J.-M. Berthelot (dir.), *Figures du texte scientifique*, Paris, PUF, p. 19-53.

Cela ne doit pas être confondu avec une ignorance ou une méconnaissance de leur production. Ainsi, les apports d'Yves Lacoste à la géographie, s'ils ont un intérêt historique réel, ne me paraissent pas utiles pour ce travail. Les deux ouvrages devenus classiques de Paul Claval (1978, *Espace et pouvoir*, Paris, PUF) et de Claude Raffestin (1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC) ne me paraissent pas non plus indispensables, d'autant plus que, le recul aidant, il est difficile d'y lire plus qu'une tentative plus ou moins adroite pour importer les recherches de Michel Foucault en géographie. Cette influence, clairement indiquée par Claude Raffestin dans un entretien¹ où il affirme que le philosophe « a révolutionné la géographie mais les géographes ne le savent pas encore », est peut être moins nette chez Paul Claval.

On notera également un certain manque d'aisance et une réticence à jongler avec les concepts et les abstractions. Une certaine tendance de la géographie française contemporaine, illustrée notamment par le dictionnaire Lévy Lussault², à « théoriser » à tout va, sans jamais ou presque s'appuyer sur des études empiriques dignes de ce nom³, n'est pas un modèle dont je me réclame, même si certains articles ou ouvrages de ces deux auteurs me paraissent aussi contestables que stimulants⁴. Je citerais volontiers Bourdieu qui déclarait en 1995 dans un entretien : « Les sociologues se sentent beaucoup plus fortement sommés que les historiens, sans y être mieux préparés qu'eux, pour la plupart, de produire des concepts et des théories : ils sont ainsi encouragés au bluff théorique et au tintamarre conceptuel, aux distinguos et aux discussions sans invention ni nécessité qui font sourire, non sans raison, les plus lucides des historiens »⁵. Remplacer sociologue par géographe dans cette citation résume correctement mon positionnement par rapport aux deux directeurs du dictionnaire évoqué⁶.

Les termes possibles pour classer ce travail au sein de la discipline sont nombreux : géographie, géographie politique, géographie du politique, géopolitique. Croire qu'il existe une définition neutre de ces différents termes est illusoire : le vocabulaire utilisé traduit, consciemment ou non, des choix théoriques⁷. Il serait bien sûr possible de commettre de grands tableaux de définitions indiquant par auteur-e, voire par période de l'auteur-e, les nuances subtiles entre géostratégie, géopolitique et

1. Claude Raffestin, 1997, « Une géographie buissonnière. Entretien avec Bernard Elissalde », *Espaces-Temps*, 64-65, p. 87-93.

2. Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.

3. Le même biais rend l'ouvrage de Jacques Lévy (1994, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques) peu mobilisable pour mes recherches.

4. Je pense notamment à l'article de Jacques Lévy, 1991, « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? », *Espaces-Temps*, 51-52, p. 102-142 et à ses « Treize axiomes pour l'espace » (p. 121-122) dont chacun peut susciter simultanément un vif intérêt et de fortes critiques.

5. Pierre Bourdieu, 1995, « Sur les rapports entre la sociologie et l'histoire en Allemagne et en France. Entretien avec Lutz Raphael », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 106-107, p. 108-122.

6. Une autre citation aurait pu convenir : « Le ton grandiose et arrogant de proclamations autovalorisantes qui évoquent le manifeste littéraire ou le programme politique plutôt que le projet scientifique est typique des stratégies par lesquelles, dans certains champs, les prétendants les plus ambitieux - ou prétentieux - affirment une volonté de rupture qui, en tentant de jeter le discrédit sur les autorités établies, vise à déterminer un transfert de leur capital symbolique au profit des prophètes du recommencement radical », Bourdieu, 1994, *Raisons pratiques*, Éditions de Minuit, p. 94. Ce texte vise nommément Bruno Latour, ce qui indique que mes choix épistémologiques peuvent être considérés au mieux comme hybrides, au pire comme inconsistants. Pour en revenir à la citation de Bourdieu, elle s'applique assez bien aux stratégies des premiers numéros d'*Espaces-Temps* vis-à-vis d'un Pierre George ou d'un Vidal de la Blache.

7. Voir Bas C. Van Fraassen, 1980, *The scientific image*, Oxford, Clarendon Press, notamment p. 14.

autres *géoquelquechose*¹. L'intérêt d'un tel exercice, en dehors peut-être d'un cours de licence d'introduction à la géographie politique, n'apparaît pas évident. Il est nécessaire de rappeler que l'utilisation de termes identiques par deux géographes ne signifie nullement une vision identique de la discipline, de ses méthodes et de ses objectifs. L'école de pensée géographique qui constitue mon armature intellectuelle est explicitement brunetienne. Et la seule définition qui me paraît pertinente de la géopolitique est celle donnée par Raffestin : « Un discours propagandiste inféodé à un pouvoir »². Cette définition peut sembler sévère, elle est pourtant très proche de celle donnée par l'un des fondateurs de cette « discipline », Nicholas Spykman, qui écrivait : « La géopolitique sait utiliser les données de la géographie pour décider d'un comportement politique permettant d'atteindre certains objectifs légitimes »³.

Le fait d'étudier une institution où l'acteur de base est l'État n'entraîne pas nécessairement une vision géopolitique des processus à l'œuvre même si plusieurs auteur-e-s ont montré le lien fort existant entre les deux⁴. Denis Retailé étudiant les liens entre les différents courants géopolitiques et les formes de nationalismes contemporains écrit ainsi « qu'il n'y a véritablement *géopolitique* qu'à condition que l'Etat soit en jeu comme acteur ou comme visée »⁵. Si cette condition est nécessaire, elle n'est cependant pas suffisante.

Ce refus d'employer un terme devenu à la fois anodin et commercial⁶ pourra paraître daté. La querelle Brunet - Lacoste appartient à la (petite) histoire de la géographie française, et surtout, la dernière décennie a vu un renouveau net, tant quantitatif que qualitatif, de la géopolitique française. Deux auteurs revendiquant ce terme méritent une attention particulière. Tout d'abord, Stéphane Rosière, professeur à Reims, a fait preuve d'une activité éditoriale soutenue durant les années 2000 (manuels, dictionnaire, actes de colloque, co-fondation de la revue en ligne *L'Espace politique*). Si le volume de la production peut impressionner, si certaines intuitions et remarques méritent l'attention⁷, l'abondance des concepts créés par l'auteur rend sa démarche difficilement reproductible.

Le second auteur, simultanément moins présent⁸ et plus ambitieux d'un point de vue théorique, est Gérard Dussouy, professeur à Bordeaux, agrégé de géographie et docteur d'État en science politique. Ses ouvrages, et plus particulièrement sa somme en trois volumes⁹, traduisent la volonté de proposer une géopolitique renouvelée et épistémologiquement solide. Il est ainsi le seul, à ma connaissance, dans le champ

1. Voir Stéphane Rosière, 2001, « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », *L'information géographique*, 65(1), p. 33-42 et 2003, *Géographie politique & géopolitique : une grammaire de l'espace politique*, Paris, Ellipses.

2. Claude Raffestin *et al.*, 1995, *Géopolitique et histoire*, Lausanne, Payot, p. 299.

3. Cité par Pascal Lorot, 1995, *Histoire de la géopolitique*, Paris, Economica, p. 39.

4. Voir notamment Christian Vandermotten et Julien Vandeburie, 2005, *Territorialités et politique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

5. Denis Retailé, 1998, « La géopolitique dans l'histoire », *Espaces Temps*, 68-69-70, p. 187-201.

6. « La rhétorique géopolitique permet à des experts qui ne sont ni géographes ni politistes, encore moins cartographes, d'investir un champ commercial », Michel Foucher, 2010, *La bataille des cartes*, Paris, François Bourin éditeur, p. 7.

7. Voir notamment « L'espace politique : quels concepts et quelles échelles ? », *in* Rosière *et al.*, 2009, *Penser l'espace politique*, Paris, Ellipses, p. 17-33.

8. Cette relative discrétion ne l'empêche pas d'être du trio fondateur de *L'Espace politique* évoqué plus haut (le troisième membre du trio étant Michel Bussi) et d'avoir participé au *Dictionnaire de l'espace politique* coordonné par Stéphane Rosière.

9. Gérard Dussouy, 2006, *Traité de Relations internationales*, Paris, L'Harmattan.

géopolitique francophone, à proposer une analyse serrée des différents courants de sciences politiques (voir le chapitre introductif de l'ouvrage sus-cité).

Si l'analyse historique de la discipline est beaucoup plus nuancée que celle de Raffestin *et al.*, soulignant par exemple le rôle important joué par la géopolitique allemande dans la modélisation cartographique¹, si la réflexion est souvent stimulante, les résultats de la démarche souffrent pourtant des limites habituelles de la géopolitique comme outil idéologique. Ainsi les pages consacrées au devenir de l'Europe dans *Quelle géopolitique au XXI^e siècle ?*² réussissent à promouvoir la « réalité » d'une Europe intégrant la Russie mais excluant la Turquie (sans même parler du Sud méditerranéen), Europe blanche et chrétienne évidemment menacée par les populations surabondantes de « l'Islam prolifique » et de « l'Afrique incapable de nourrir ses innombrables enfants ». Les deux cartes reproduites dans la figure 1.4 montrent un hiatus, à mon avis préoccupant, entre l'ambition affichée et les résultats proposés. La sémiologie graphique et la projection utilisée ne montrent pas une Europe face à des défis comme le prétend le titre, mais une Europe menacée, encerclée de toute part, d'ores et déjà marginalisée et réduite à la portion congrue. Tout lecteur ou lectrice européen-ne de cette carte ne peut que souhaiter que l'Europe réagisse contre ce déclin visualisé et se défende contre ces menaces aux traits épais.

Une autre motivation pour réfuter le terme géopolitique concerne l'obsession de certain-e-s auteur-e-s pour le conflit, l'affrontement et les logiques antagonistes envisagées à toutes les échelles possibles comme seule grille de lecture valide (Yves Lacoste et ses élèves³). Ce qui est à l'œuvre dans une organisation comme l'ONU ou l'UE concerne davantage les logiques politiques et spatiales de la collaboration, du consensus et des coopérations. Un tel changement paradigmatique nécessite une terminologie adaptée et s'inscrit très nettement dans la lignée des pistes ouvertes par l'ouvrage dirigé par Michel Bussi en 2009⁴. Cela ne signifie évidemment pas que tout conflit ait disparu et que la coopération, définie comme l'ajustement du comportement d'acteurs aux préférences d'autres acteurs⁵, soit devenue la seule grille de lecture pertinente. Il s'agit plutôt de considérer le conflit comme un mode possible, parmi d'autres, de relations entre acteurs. Cela ne signifie pas non plus que la coopération entraîne la disparition des rapports de pouvoir⁶ : que plusieurs acteurs cherchent à s'entendre signifie des modalités d'expression différentes de ces rapports de pouvoir et non leur disparition.

Enfin, le refus nettement affirmé de toute démarche quantitative chez tout ou partie des géopoliticiens français-es (voir *Hérodote* ou les moins de deux pages

1. Rôle souligné dès 1936 par Jacques Ancel qui décrivait des productions « remplies d'innovations heureuses, de schémas cartographiques nets et clairs, de modèles de chronologies politiques ». Extraits de Jacques Ancel, 1936, *Géopolitique*, Paris, Delagrave, cité par Gérard Dussouy, 2006, *op.cit.*, p. 171.

2. Gérard Dussouy, 2001, *Quelle géopolitique au XXI^e siècle ?*, Bruxelles, Éditions Complexe, p. 358-381. Cet ouvrage est disponible en version électronique gratuite sur le site <http://classiques.uqac.ca/>

3. Il n'est pas certain que le pluriel soit utile. Hormis Béatrice Giblin, il apparaît en effet délicat de trouver des « élèves » de Lacoste.

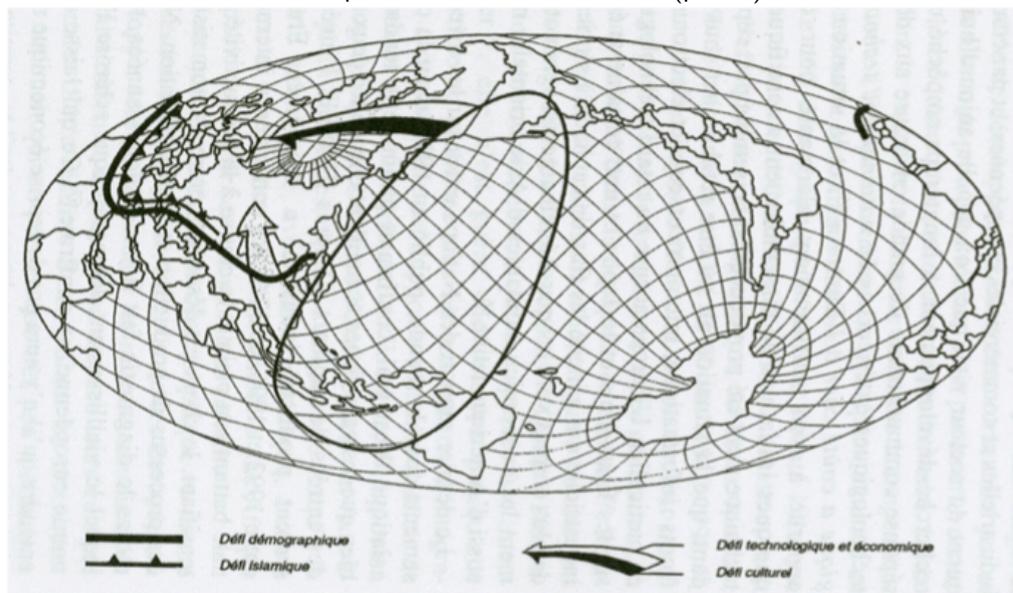
4. Michel Bussi (dir.), 2009, *Un monde en recomposition. Géographie des coopérations territoriales*, Mont Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre.

5. Cette définition est l'adaptation de celle donnée par Robert Axelrod et Robert Keohane, 1985, "Achieving Cooperation under Anarchy: Strategies and Institutions", *World Politics*, 38(1), p. 226-254 : "Cooperation occurs when actors adjust their behavior to the actual or anticipated preference of others".

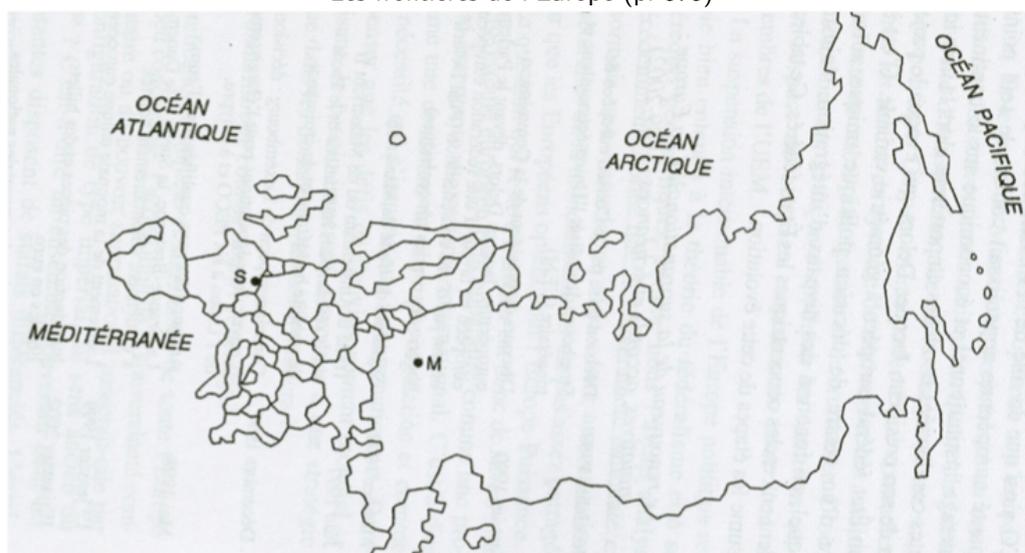
6. Michel Bussi, 2007, « Pour une géographie de la démocratie. La géographie, ça sert maintenant à faire la paix ? », *L'Espace politique*, 1 : « Il ne s'agit pas de nier que des rapports de pouvoir continuent de s'exercer, mais de reconnaître qu'ils prennent de plus en plus des formes négociées, coopératives, agrégatives ».

FIGURE 1.4 – Le renouveau de la géopolitique française ?

L'Europe et les défis du XXI^e siècle (p. 361)



Les frontières de l'Europe (p. 373)



Source : Gérard Dussouy, 2009, *Quelle géopolitique au XXI^e siècle ?*, Bruxelles, Éditions Complexe, p. 361 et 373.

Si les passages épistémologiques et historiographiques des ouvrages de Gérard Dussouy sont passionnants et sans équivalent dans la littérature géopolitique francophone, les études empiriques et les résultats proposés ne sont malheureusement pas à la hauteur des ambitions affichées. Ces deux cartes concernant les frontières de l'Europe et sa situation dans le monde contemporain montrent une Europe blanche et chrétienne, excluant Turquie et voisins méditerranéens, menacée par l'islam et l'Afrique. Cette vision idéologique et défensive de l'« Europe » rappelle étrangement la vision (idéologique et défensive) de la France d'Yves Lacoste, vision analysée en son temps par Raffestin et *al.* dans *Géopolitique et histoire*.

consacrées au sujet par Dussouy dans son ouvrage déjà cité de 2006, p. 238-239), refus signalé en son temps par Michel Bussi dès l'introduction de sa thèse¹, me fournit une motivation complémentaire. Si l'on en croit Peter Taylor, cette absence de rencontre entre géographie politique et géographie quantitative a également concerné le champ anglophone, il qualifie en effet la géographie quantitative des années 60 de "*fashionably apolitical*"².

Aussi, ce travail veut être un travail de *géographie politique théorique et quantitative*. Il s'agira en effet d'une étude spatialisée de phénomènes politiques, ce qui justifie les deux premiers termes de la définition. Les deux adjectifs théorique et quantitatif, s'ils sont devenus une étiquette commode et fréquemment usitée³, sont peu satisfaisants et de nombreux et nombreuses auteur-e-s l'ont signalé avant moi⁴. Quantifier ne signifie absolument pas avoir la moindre ambition théorique et Joël Charre a pu expliquer le succès de l'analyse factorielle et de la CAH (classification ascendante hiérarchique) par sa ressemblance avec les méthodes de la géographie traditionnelle : mettre en œuvre un « projet descriptif sans souci de généralisation ». Il ajoutait peu après : « L'analyse de données se situe dans le même univers que la géographie régionale classique, et c'est bien la raison de son succès »⁵.

Dans un panorama centré sur l'intégration du temps dans les démarches statistiques en géographie, Léna Sanders allait plus loin en montrant que les utilisations devenues classiques de l'analyse de données en géographie (analyse factorielle, CAH), outre qu'elles ne supposent aucun socle théorique, ne prennent en compte ni le temps ni l'espace, les deux étant de simples supports utilisés « seulement *a posteriori* lors de la représentation des résultats »⁶.

S'il est possible de quantifier sans théoriser, l'inverse est également vrai. Les exemples abondent en sciences humaines d'auteur-e-s ayant proposé des théories sans se soucier le moins du monde de la quantification (en se limitant à deux classiques, Michel Foucault ou Claude Lévi-Strauss).

L'ambition théorique se manifeste ici dans le souci de produire diverses formes de modélisation du système onusien. Le fait que ces modélisations aient souvent pour point de départ différentes mesures explique le choix du terme quantitatif.

Si le positionnement au sein de la discipline me semble devoir être explicité, celui concernant l'objet d'étude doit l'être aussi. L'ONU n'est pas en France un objet de débat politique et intellectuel. Hormis une poignée de spécialistes, qui saurait

1. « Géographie électorale et Géographie quantitative ont suivi en France deux chemins de traverse différents, qui ne se croisèrent jamais. », Michel Bussi, 1991, *Effet spatial et comportement électoral : la France de l'Ouest sous la cinquième République*, Thèse de doctorat dirigée par Y. Guermond, Université de Rouen, p. 11. Si cette remarque concernait la géographie électorale, elle peut être généralisée à la géographie politique dans son ensemble.

2. Peter Taylor, 1985, *Political Geography. World Economy, Nation-State and Locality*, New York, Longman, préface à la première édition.

3. Voir les intitulés de colloques, du *Théo Quant* de Besançon au *European Colloquium on Theoretical and Quantitative Geography*.

4. Voir notamment Pierre Dumolard, 1981, *L'espace différencié*, Paris, Economica, p. 44 et Claude Grasland, 1993, « Les transferts de modèles en géographie », *Géopoint 92, Actes du colloque Modèles et modélisation en géographie*, p. 19-24.

5. Joël Charre, 1995, *Statistiques et territoire*, Montpellier, RECLUS, p. 95.

6. Léna Sanders, 1996, « Le temps dans l'analyse spatiale », *Démarches et pratiques en analyse spatiale*, Avignon, p. 57-63. Voir notamment la figure p. 60. Pour des travaux géographiques théoriques et quantitatifs intégrant temps et espace, voir notamment Léna Sanders (dir.), 2001, *Modèles en analyse spatiale*, Paris, Hermès Lavoisier.

FIGURE 1.5 – L'ONU comme théâtre



Source : <http://homepage.mac.com/tmgenesis/iblog/B877649352/C2016068438/> (visité le 10 janvier 2010). L'auteur du cartoon et le lieu de parution ne sont malheureusement pas indiqués sur ce blog plutôt médiocre.

De nombreux dessinateurs et dessinatrices de presse montrent l'ONU pour ce qu'elle est en grande partie : une scène de théâtre où les délégations jouent un rôle tantôt à l'attention des autres délégations, tantôt à destination de leurs concitoyens et concitoyennes, tantôt les deux simultanément. L'emphase de l'opposition française au Conseil de sécurité à l'intervention américaine en Irak est ici croquée de façon humoristique. Rappelons qu'en France, ce discours a créé l'événement et a même été mis en musique.

nommer l'ambassadeur français à l'Assemblée générale de l'ONU ?¹ L'ONU est un objet flou, lointain, qui intéresse peu, sauf à la limite quand un Ministre des Affaires Étrangères français y joue les David contre Goliath en tenant publiquement tête à la première puissance militaire mondiale. Pour l'anecdote, l'emphase avec laquelle cette opposition a été mise en scène a donné lieu à quelques caricatures savoureuses dont la figure 1.5 donne un exemple. . .

Avant de me mettre à travailler sur cette institution, j'étais très critique sur son rôle en certains lieux et à certaines périodes (notamment au Rwanda en 1994) mais je n'en avais aucune vision ou appréciation globale. Après trois années d'étude sur le sujet, je crois n'être ni onophile, hormis l'attachement conditionné qu'un-e chercheur-e peut porter à son sujet d'étude (qui pourrait travailler trois ans sur un objet sans, par la force de l'habitude, s'y intéresser un tant soit peu ?), ni onuphobe et, sans prétendre à une quelconque objectivité, mon appréciation sur son action et son fonctionnement me paraît, peut-être à tort, faiblement partisane.

Par contre, l'Union européenne, étudiée dans la troisième partie de cette thèse, suscite une production pléthorique d'ouvrages, de manifestes, d'opuscules à la frontière

1. Depuis septembre 2009, il s'agit de Gérard Araud (<http://www.franceonu.org/spip.php?rubrique1> - visité le 11 août 2011).

entre l'académisme et la propagande béate dont quelques exemples ont été donnés dans les pages précédentes. Il est possible de considérer que l'UE est une réussite majeure, exceptionnelle, inédite et que cet « objet politique non identifié » constitue une innovation politique d'importance mondiale - il est même possible de l'écrire ou de le penser. Que les auteur-e-s de ces discours, qu'ils ou elles soient chercheur-e-s, politiques, journalistes et autres producteurs et productrices de textes d'apparence savante, soient quasi exclusivement issu-e-s des pays membres de l'UE devrait pourtant interroger. . .

Il me paraît indispensable, en tant que chercheur, en tant que scientifique, d'adopter une posture critique systématique et vigilante. Au risque d'agacer, mais afin de mener jusqu'à son terme ce court exercice d'auto-positionnement, j'avoue que l'UE en tant que processus historique m'indiffère¹, que sa réussite économique m'apparaît très discutabile (pour faire simple, disons un modèle de gaspillage autorisé par un impérialisme assumé), que je trouve sa gestion des flux migratoires honteuse, et que sa prétention à jouer un rôle sur la scène mondiale me rappelle volontiers une ancienne fable confrontant bœuf et grenouille. Le fossé entre discours relatifs aux droits humains et complaisance à l'égard des régimes dictatoriaux (l'exemple tunisien fournissant un cas d'école exemplaire², mais les mêmes stratégies concernent les relations avec l'Ouzbékistan et bien d'autres³) m'apparaît également gênant. Enfin, l'unanimité maintes fois soulignée du discours dominant dans les sphères politiques, médiatiques et intellectuelles, est une forme de totalitarisme intellectuel particulièrement agaçante. Au final, si l'UE m'indiffère, certains volets de sa politique me scandalisent et le discours généralement porté sur cette institution me paraît, au sens strict du mot, insupportable.

Cette vision, qui peut sembler sévère, n'est pas très éloignée du constat fait par Michael Heffernan dans l'introduction de son ouvrage : « Les non-Européens pourraient raisonnablement affirmer que l'unité européenne a toujours existé, mais seulement comme un élan commun vers l'expansion coloniale, la domination et l'oppression »⁴. La volonté de créer une « identité européenne » en mobilisant des symboles tout droit issus de la création des identités nationales (drapeau, monnaie, hymne) me paraît peu opportune⁵. Puisque dans une logique intellectuelle binaire malheureusement répandue, être non pro-européen implique *de facto* être *souverainiste*, je tiens à préciser que ce n'est pourtant pas mon cas⁶.

Si pourtant, je choisis d'étudier l'UE à l'ONU dans la troisième partie, c'est en raison de son degré de cohésion indiscutable au sein de cette institution. Il ne s'agit aucunement de se livrer à une quelconque croisade anti-UE qui viserait à « rétablir l'équilibre » en adoptant une posture exagérément critique pour contrebalancer ces discours dominants sur l'« exceptionnalité européenne ». Une telle ambition serait

1. Le terme UE s'applique ici indifféremment aux différentes étapes de la construction européenne depuis la CECA, et aux différentes institutions créées pour assurer son fonctionnement.

2. Ces lignes ont été écrites avant le « printemps arabe » de 2011.

3. Sur le cas ouzbek, voir l'article de Jean-Pierre Stroobants, « Islam Karimov, président d'un Ouzbékistan riche en gaz, reçu à Bruxelles en dépit de ses dérives autoritaires », *Le Monde*, mercredi 26 janvier 2011, p. 8.

4. Extrait de M. Heffernan, 1998, *The Meaning of Europe. Geography and Geopolitics*, Londres, Arnold, p. 3. La citation originale est : "Non-Europeans could reasonably claim that the European unity has always existed, but only as a common impulse towards colonial expansion, domination and oppression".

5. « Un drapeau noir, c'est encore un drapeau », Léo Ferré, 1973, *Et... Basta!*, Barclay.

6. Les « imbéciles heureux qui sont nés quelque part » (Georges Brassens, 1972, « La ballade des gens qui sont nés quelque part », *Fernande*, Philips) m'insupportent autant que les europhiles ardent-e-s.

simultanément dérisoire et scientifiquement indéfendable. Il s'agirait plutôt, pour reprendre les termes d'Edward Saïd de « concevoir la vocation intellectuelle comme le maintien d'un état d'alerte, d'une volonté constante de résister aux demi-vérités et aux idées reçues »¹.

1.3.2 Postulats provisoires

L'esprit scientifique est essentiellement une rectification du savoir, un élargissement des cadres de la connaissance. Il juge son passé historique en le condamnant. Sa structure est la conscience de ses erreurs historiques.

Gaston Bachelard, 1934, *Le nouvel esprit scientifique*,
Paris, Presses Universitaires de France.

Rappeler quelques définitions liées à la logique est utile. Dans ce texte, est nommé postulat un principe utilisé comme base d'un raisonnement, mais, contrairement à l'axiome, le postulat peut par la suite être lui-même questionné. L'emploi du mot concept est réservé aux termes utilisés dans une discipline pour désigner une représentation générale et abstraite d'une réalité. Le terme notion est utilisé pour désigner un concept flou, non clairement défini ou non arrivé à maturité dans le cadre d'un programme de recherche donné². Claude Raffestin, dans un article fondateur pour la géographie francophone, insistait davantage sur le rapport au réel et écrivait « alors que la notion est immédiatement liée à l'expérience fournie par la perception, le concept est une construction généralement dégagée de l'expérience »³. Cette référence au « réel », qui n'est pas pour surprendre chez un géographe, me paraît peu pertinente : un concept peut devenir notion en raison même de son succès, sans que le rapport au réel ne soit davantage présent. L'archétype de cette évolution est sans doute le concept saint-simonien de réseau devenu une vague notion fourre-tout⁴.

Les postulats qui fondent ce travail concernent d'une part la nature et le rôle de l'ONU et d'autre part, l'importance du (des) discours.

L'ONU est envisagée simultanément comme un système, comme un acteur et comme un reflet agissant des tensions au sein du Système-Monde.

L'ONU forme un système où les actions des acteurs sont modifiées par et dépendent des actions des autres acteurs : ces interdépendances concernent autant les relations entre États que celles entre organismes au sein de l'ONU. L'expression « système onusien » est utilisée tant par les universitaires⁵ que par l'institution elle-même. Mais il s'agit d'un emploi quelque peu abusif : l'organigramme officiel de l'ONU (voir 2 page 74) intitulé *Le système des Nations Unies* a fort à propos été renommé la nébuleuse onusienne par Muracciole⁶. Il ne suffit pas d'avoir x organismes représentés

1. Edward Saïd, 1996, *Des intellectuels et du pouvoir*, Paris, Éditions du Seuil, p. 31.

2. Il est intéressant de constater que si les deux termes sont définis dans le dictionnaire de Brunet *et al.* (1992, *Les mots de la géographie*), seul « concept » est défini dans le Lévy-Lussault (2003), et aucun des deux termes dans le Gregory *et al.* (2009 (5^e éd.), *The dictionary of Human Geography*).

3. Claude Raffestin, 1978, « Les construits en géographie humaine : notions et concepts », *Géopoint*, p. 60.

4. Pierre Musso, 2003, *Critique des réseaux*, Paris, PUF. Pour un exemple de l'extraordinaire plasticité de la notion au sein de la géographie francophone, voir l'ouvrage de Bleton-Ruget A. *et al.* (dir.), 2010, *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective*, Mâcon, Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais.

5. Voir le manuel de Chadwick Alger, 2006, *The United Nations System*, Santa Barbara, Clio ou l'article de Jean-Pierre Maury, 2003, « Le système onusien », *Pouvoirs*, 109, p. 27-41.

6. Jean-François Muracciole, 2006, *L'ONU et la sécurité collective*, Paris, Ellipses, p. 43.

sous forme d'un diagramme sagittal pour créer un système. La perspective systémique suppose une prise en compte et une analyse des interactions entre ces différents organismes, tant du point de vue des organismes eux-mêmes que du point de vue de l'ensemble. Si le terme structure n'était pas aussi clairement rattaché à deux courants scientifiques aussi clairement identifiés (structuralisme d'un côté, marxisme de l'autre), il pourrait être utilisé comme synonyme de système¹.

L'ONU est également un acteur détenteur d'un pouvoir. J'appelle acteur tout élément ou ensemble d'éléments reconnu par ou désirant être reconnu par l'institution onusienne. Le terme pouvoir est ici, suivant la définition classique de Dahl², la capacité pour un acteur de modifier les actions d'un autre acteur ou, plus précisément, de faire faire à un autre acteur ce que cet autre acteur n'aurait pas fait spontanément. Cette définition canonique a été considérablement enrichie depuis et, si de nombreuses nuances ont été proposées³, leur emploi ici ne s'impose pas.

L'intérêt de la définition utilisée est qu'elle considère le pouvoir non comme un objet en soi, mais comme l'attribut d'un acteur considéré dans ses relations avec d'autres acteurs. L'un des éléments consubstantiels à cette définition du pouvoir est la nécessité de légitimer son emploi *via* la diffusion d'une propagande qui sera analysée dans la troisième partie⁴.

Deux manifestations au moins de ce rôle méritent d'être relevées : l'une concerne la production de normes relatives au respect des droits humains, l'autre les interventions de plus en plus nombreuses dans les conflits où les « grandes et moyennes puissances » ne souhaitent pas se salir les mains ou perdre des hommes⁵, interventions d'ailleurs motivées par la nécessité affichée de faire respecter les normes élaborées au sein de l'institution. Ces deux actions sont depuis longtemps identifiées comme essentielles pour toutes les organisations internationales. Dans son ouvrage, Jacobson identifie quatre activités principales des organisations internationales : l'information (collecte, harmonisation, diffusion), la définition de normes, la définition de règles de contrôle, et enfin la supervision d'activités opérationnelles⁶.

Est appelé norme un ensemble de règles collectivement forgées par des acteurs, ensemble destiné à réguler le fonctionnement des interactions entre ces acteurs (voir également le glossaire en annexe).

1. Quant à savoir s'il s'agit d'un système « complexe », j'avoue que l'utilité de cet adjectif devenu très populaire, tant pour les réseaux que pour les systèmes, ne m'apparaît pas évidente.

2. "A has power over B to the extent that he can get B to do something that B would not otherwise do", Robert A. Dahl, 1957, "The concept of power", *Behavioral Science*, 2(3), p. 201-215.

3. Voir par exemple Michael Barnett et Raymond Duvall qui distinguent quatre formes de pouvoir en relations internationales : *compulsory, institutional, structural et productive* (2005, "Power in International Politics", *International Organization*, 59(1), p. 39-75).

4. Guy Di Mèo que je paraphrase écrit en 1998 dans *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan : « Le pouvoir ne parvient pas à triompher s'il ne diffuse pas, en permanence, une information idéologique susceptible de le légitimer », p. 252.

5. Sur ce dernier aspect, voir Marie-Claude Smouts (dir.), 1994, *L'ONU et la guerre. La diplomatie en kaki*, Bruxelles, Éditions Complexe et Jean-François Muracciole, 2006, *L'ONU et la sécurité collective*, Paris, Ellipses, p. 83-93 et p. 99-117. Pour une analyse quantitative expliquant les taux d'implication très variables dans ces opérations de maintien de la paix, voir Andreas Andersson, 2002, "United Nations Intervention by United Democracies? State Commitment to UN Interventions 1991-99", *Cooperation and Conflict*, 37(4), p. 363-386.

6. Harold Jacobson, 1979, *Networks of Interdependence. International Organizations and the Global Political System*, New York, Alfred A. Knopf : voir les parties intitulées "Informational Activities", "Normative Activities", "Rule-Creating Activities" et "Rule-Supervisory Activities Operational Activities", p. 163-203.

Il est un autre aspect qui, s'il ne sera pas développé ici, mérite d'être cité. Dans son précieux petit ouvrage¹, Maurice Bertrand écrit que le rôle de l'ONU « semble s'orienter vers un renouveau de l'idée de « tutelle » ; la formulation des missions qui lui ont été confiées au Kosovo et au Timor semble même établir un pouvoir de type colonial sur les pays épuisés par les conflits ».

L'ONU peut être envisagé simultanément comme acteur et comme système composé de plusieurs acteurs dont les principaux, mais pas les seuls, sont les États et les groupes régionaux. Suivant le principe des poupées russes, ou plus précisément des échelles emboîtées, un niveau ne pouvant en aucun cas être considéré comme une simple réduction du niveau supérieur, un groupe régional peut lui aussi être considéré comme un acteur à part entière ou comme un système composé de différents acteurs. Les logiques d'interaction entre les différents systèmes et les différentes échelles ne peuvent être appréhendées que selon une grille d'analyse multiniveau telle qu'elle est théorisée par Courgeau². Si la réflexion de Courgeau concerne essentiellement les échelles individu et société, il me paraît possible de la transposer à un système relationnel comportant au minimum cinq niveaux : l'État, le groupe, l'AG, l'ONU, le Système-Monde. Il est évident que toutes les interactions ne pourront être traitées dans le cadre de cette thèse.

Une première option pour représenter cette logique multi-niveau est de choisir une forme mathématique. Dans les équations suivantes, les parties gauches des différentes équations peuvent toutes être considérées, en fonction de l'échelle d'analyse privilégiée, comme des systèmes analysables de façon autonome :

$$\begin{aligned} \text{Système} - \text{Monde} &= \alpha.\acute{\text{E}}tats + \beta.\text{organisations internationales} \\ &+ \gamma.\text{ONG} + \delta.\text{entreprises} + \dots \end{aligned}$$

où les différents coefficients attribuent un poids aux différents acteurs. En fonction de la période considérée, la valeur des coefficients respectifs peut évoluer dans un sens ou dans l'autre. Les points de suspension sont à considérer comme une marque de prudence élémentaire de ma part. L'ordre des différents acteurs n'a pas d'importance. Le système onusien pourrait lui être formulé ainsi :

$$\text{ONU} = i.\text{AG} + j.\text{CS} + k.\text{Ecosoc} + l.\text{conférence} + m.\acute{\text{E}}tat + \dots$$

où i , j , k et m permettent de moduler l'importance des différents organes (AG Assemblée générale, CS Conseil de sécurité, Ecosoc, Conseil économique et social), événements et acteurs en fonction de la période étudiée. Si le système analysé est l'Assemblée générale et elle seule, une équation possible est alors :

$$\begin{aligned} \text{AG} &= a_1.\acute{\text{E}}tat_1 + a_2.\acute{\text{E}}tat_2 + \dots + a_n.\acute{\text{E}}tat_n \\ &+ b_1.\text{groupe}_1 + \dots + b_n.\text{groupe}_n + c.\text{autres} \end{aligned}$$

1. Maurice Bertrand, 2006 (1994), *L'ONU*, Paris, La Découverte, p. 101.

2. Daniel Courgeau, 2004, *Du groupe à l'individu. Synthèse multiniveau*, Paris, Éditions de l'INED. On y lit notamment que les « propriétés du niveau agrégé ne sont pas la somme ou la moyenne des propriétés des membres du niveau inférieur, car l'organisation en un tout, de ce niveau, lui confère des propriétés nouvelles » (p. 209). Sur l'approche multiniveau, mais avec un angle plus sociologique, voir aussi Peter M. Blau, 1993, "Multilevel structural analysis", *Social Networks*, 15(2), p. 201-215.

où a_n et b_n peuvent prendre des valeurs différentes en fonction tant de la date que de l'acteur étudié. Si en théorie, tous les États souverains sont égaux à l'Assemblée générale de l'ONU, la pratique est quelque peu différente. Si une hiérarchie existe entre les États, il en existe également une entre les groupes. Enfin, l'acteur groupe du système onusien peut également être étudié de façon indépendante et formalisé ainsi :

$$\text{Groupe} = k_1.\dot{\text{État}}_1 + k_2.\dot{\text{État}}_2 + \dots + k_n.\dot{\text{État}}_n$$

où les coefficients k varient en fonction de la période étudiée et du poids de l'acteur étatique au sein du groupe étudié.

Si la formalisation mathématique permet d'illustrer clairement ce qui est considéré ici comme système, elle présente un inconvénient de taille en faisant accroître qu'un terme dans une équation peut être remplacé par son développement dans une autre. Or le fait de passer d'un niveau à l'autre entraîne une modification des relations et du comportement des acteurs.

La figure 1.6 tente de traduire ce mode de raisonnement sous forme graphique.

Si l'ONU intervient comme acteur, l'institution est aussi marquée par les dynamiques du monde contemporain : elle crée des discours, en suscite, elle est également influencée par des discours extérieurs. Après avoir longtemps été le porte-voix des revendications tiers-mondistes, l'Assemblée générale est devenue à son tour le relais, parfois récalcitrant, des discours relatifs à la « bonne gouvernance » et à la nécessaire « liberté d'entreprendre »¹. L'ONU étant touchée par les dynamiques extérieures, elle peut être considérée comme un reflet, nécessairement partiel, de ces dernières. Ce qui se produit en un lieu du monde a de fortes probabilités d'être l'objet de l'attention onusienne, sauf si l'évocation de cet événement est rendue impossible par les logiques systémiques à l'œuvre au sein de l'institution.

Simultanément système, acteur et reflet, le terrain de jeu de l'ONU est ce qu'il est devenu courant de nommer le Système-Monde (système étant écrit avec ou sans majuscule, il sera ici écrit avec majuscule pour le différencier du système onusien). Ce terme théorisé par Wallerstein au milieu des années 70², et repris aussitôt par les chercheurs anglophones³, a été introduit et retravaillé par Olivier Dollfus dans le champ de la géographie francophone⁴. Visant à se démarquer d'une vision exclusivement économiste de la mondialisation, ce concept permet d'appréhender le monde contemporain comme un « système de systèmes » où les interactions

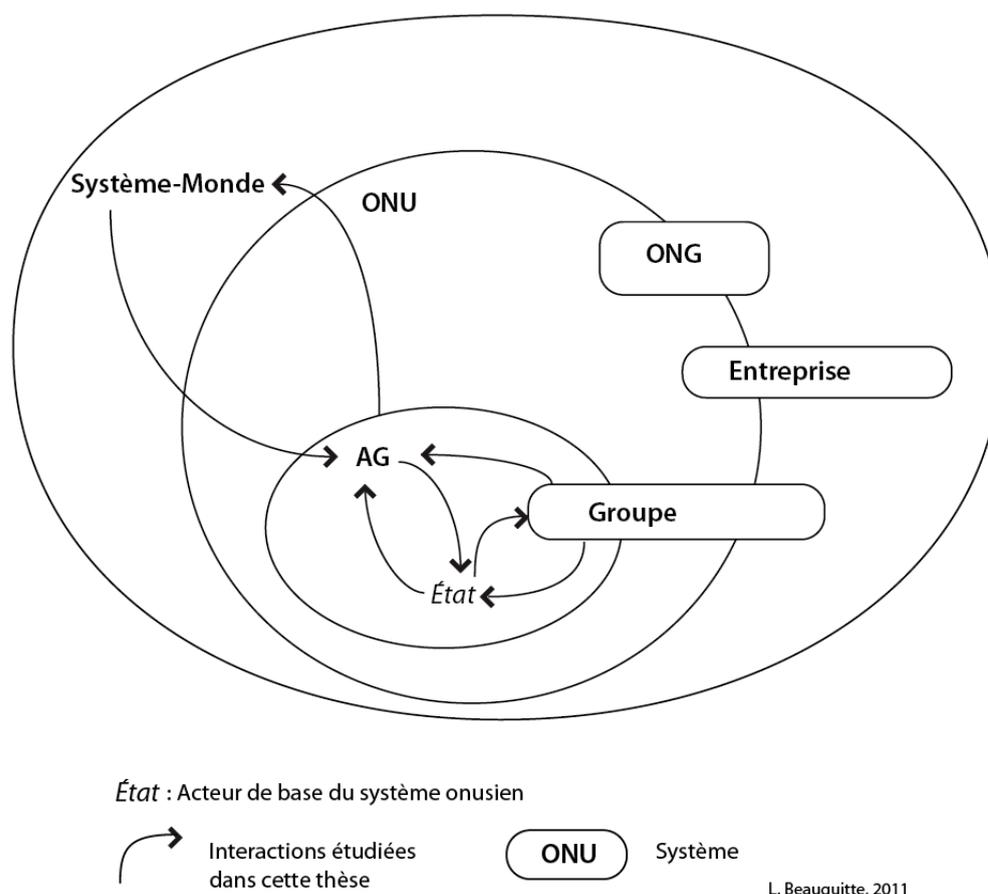
1. En langage courant, ces termes issus notamment de la Banque mondiale, du FMI et des *think-tanks* conservateurs nord-américains signifient essentiellement moins d'impôts, moins d'État. Voir par exemple la convaincante démonstration d'Annik Osmont, 1995, *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*, Paris, Karthala et, plus récemment, le débat dans la revue *Cybergeo* consacré à la Banque mondiale, notamment l'article de Gilles Van Hamme *et al.*, 2010, « Le rapport sur le développement de la Banque mondiale : un changement de paradigme en trompe-l'œil », *Cybergeo*, mis en ligne le 26 avril 2010.

2. Immanuel Wallerstein, 1974, *The Modern World-System, vol. I: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*, New York, Academic Press.

3. Voir par exemple l'article des sociologues David Snyder et Edward L. Kick, 1979, "Structural Position in the World-System and Economic Growth, 1955-1970: A Multiple-Network Analysis of Transnational Interactions", *The American Journal of Sociology*, 84(5), p. 1096-1126.

4. Voir notamment de cet auteur 1990, *Le Système Monde*, Livre second du tome I de la *Géographie universelle* dirigée par R. Brunet ; Dollfus *et al.*, 1999, « Trois ou quatre choses que la mondialisation dit à la géographie », *L'Espace géographique*, 28(1), p. 1-13 et 1997, *La mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po. Un article synthétique de Christian Grataloup (2006) retrace l'histoire de ce concept : « Comment, avec Olivier Dollfus, la géographie vint au Monde », *Cafés géographiques*.

FIGURE 1.6 – Modèle graphique pour une analyse multi-niveau du système onusien



En gras sont indiqués les acteurs qui peuvent être étudiés soit comme système, soit comme acteur individuel dans un système les incluant. Ce modèle graphique, pour des raisons de lisibilité, ne donne qu'un cas possible pour chaque acteur. Mais il est tout à fait possible d'avoir des groupes n'existant que dans le cadre de l'AG de l'ONU, ou d'avoir des États n'ayant aucune relation ou presque avec un groupe. Les flèches représentées montrent quelles sont les relations examinées dans cette thèse. La taille des différents systèmes représentés permet une meilleure lisibilité de la figure mais n'implique pas une hiérarchie au sein du Système-Monde.

économiques, informationnelles et humaines dépendent en partie de leur localisation et des caractéristiques des territoires et des réseaux qui les abritent.

Au sein de l'ONU, les acteurs utilisent deux formes d'actions principales et complémentaires : la parole et le vote. L'un et l'autre ont parfois des conséquences immédiates (résolution votée par le Conseil de sécurité), et parfois n'en ont aucune (résolution adoptée année après année par l'Assemblée générale, et non respectée). Dans les deux cas, le fait qu'un acteur ait eu à prendre position, et que cette position soit publique, donc connue des autres acteurs, est considéré comme un acte. Certains discours sont, suivant la définition classique d'Austin, des actes performatifs : « Il [le verbe performatif] indique que produire l'énonciation est exécuter une action »¹.

1. John Austin, 1970 (1962), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Éditions du Seuil, p. 42.

La conséquence principale des postulats précédents est la suivante : l'étude du comportement des acteurs au sein du système onusien permet de saisir les principales dynamiques au sein du Système-Monde. Tant les discours que les votes permettent de dessiner les représentations, les cartes mentales utilisées par les acteurs respectifs.

1.3.3 En quête d'hypothèses

Présenter des hypothèses est indispensable. Leur donner une forme hypothético-déductive est bienvenu. Comme l'écrivait Gregory Derek :

*L'empirisme n'est pas une option. Les faits ne parlent et ne parleront jamais seuls, et personne dans les sciences humaines et sociales ne peut éviter de travailler un média qui cherche à rendre la vie sociale intelligible et de défier le prosaïsme des faits. Et j'écris travailler car les théories sociales n'arrivent pas prêtes à l'emploi*¹.

Cette nécessité est connue et reconnue depuis des décennies et les géographes français-es n'ont d'ailleurs pas attendu les années 70 et la « nouvelle géographie » pour en être conscients, comme semblent parfois le croire certain-e-s géographes français-es contemporain-e-s. On en voudra pour preuve cette citation de Pierre Birot qui écrivait en 1955 :

*Une méthode qui consisterait à vouloir observer passivement avant de formuler une hypothèse serait forcément stérile. Il est chimérique de prétendre collecter tous les faits, dont un grand nombre n'ont pas de signification profonde. Plus exactement, on ne peut observer qu'en fonction d'une hypothèse préconçue, qui fixe comme des axes de coordonnées permettant de définir les relations réciproques des phénomènes.*²

Il est vrai que cette ambition théorique était visible quasi exclusivement en géographie physique. Alain Reynaud rappelait que « face aux imprécisions conceptuelles, aux incertitudes théoriques et aux énumérations fastidieuses de la géographie humaine, la géographie physique a longtemps été une oasis de réflexion qui, grâce à une démarche rigoureuse et à des raisonnements structurés, offrait à plus d'un géographe des compensations intellectuelles »³.

Il est pourtant délicat d'émettre la moindre hypothèse concernant l'ONU quand on ne sait pas très bien ce que c'est et ce qu'elle fait - ce qui était mon cas au départ de cette thèse. La découverte lente du fonctionnement de l'institution, de la façon d'atteindre les documents, leur fréquentation intensive ont seules permis l'élaboration lente et progressive d'hypothèses de plus en plus précises, dans le cadre d'un aller-retour constant entre induction et déduction.

Autre précision nécessaire, les processus utilisés pour valider les hypothèses supposent une certaine familiarité avec la nature des données disponibles. Ce qui est

1. Derek Gregory, 1994, *Geographical imaginations*, Oxford, Blackwell, p. 12. Le texte original est le suivant : "Empirism is not an option. The facts do not and never will speak for themselves, and no one in the humanities or the social sciences can escape working with a medium that seeks to *make* social life intelligible and to *challenge* the matter-of-factness of 'the facts'. And I say working with because social theory does not come ready-made."

2. Pierre Birot, 1955, *Les méthodes de la morphologie*, Paris, PUF, p. 163.

3. Alain Reynaud, 1982, *La géographie, science sociale*, Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, 49-50, p. 102.

présenté ci-après doit être compris comme un cadrage méthodologique général qui sera explicité et détaillé au fur et à mesure du raisonnement.

Ma principale hypothèse est qu'il est possible de mettre en évidence les dynamiques à l'œuvre au sein du Système-Monde en étudiant les actes de votes, de parrainages (fait pour un État ou un groupe de se déclarer auteur d'une résolution) et de discours des acteurs à l'Assemblée générale de l'ONU. Pour être plus précis, et chercher à fournir des hypothèses dont les conclusions seraient falsifiables au sens poppérien du terme, je chercherai dans la deuxième partie de ce travail, partie portant sur les évolutions générales à l'Assemblée générale de l'ONU de 1985 à 2010, à valider les hypothèses suivantes :

- la diplomatie onusienne est un indicateur fiable des relations internationales en général. La taille des délégations onusiennes nationales est fonction de la taille des diplomaties nationales. Formulée de façon différente, l'ONU n'est pas un huis clos déconnecté des relations internationales au sein du Système-Monde mais un reflet fidèle de ces dernières ;
- l'étude des votes, des parrainages et des discours permet de définir et de cartographier les grands régions politiques mondiales. Ces grandes régions existent au sein du système onusien, mais également en dehors de ce système ;
- l'étude des votes, des parrainages et des discours onusiens permet de repérer et de cartographier les discontinuités politico-spatiales majeures au sein du Système-Monde ;
- l'augmentation du nombre d'États membres perturbe le fonctionnement du système et augmente son entropie ;
- les logiques spatiales expliquent une partie seulement du fonctionnement de l'Assemblée générale, d'autres logiques (politiques, historiques, économiques) interviennent suivant des échelles et des temporalités qui peuvent être différentes.

Dans la troisième partie consacrée à la place de l'Union européenne à l'ONU, je chercherai à valider les hypothèses suivantes :

- l'ONU et l'UE utilisent la même stratégie marketing sur la scène mondiale. Le terme marketing n'est pas ici péjoratif, il indique simplement qu'un des enjeux majeurs des relations entre acteurs est lié à la production d'images et de slogans destinés à être diffusés le plus largement possible sur la scène mondiale¹ ;
- l'UE utilise l'ONU pour diffuser ce qu'elle nomme ses valeurs. Cette diffusion présente des caractéristiques géographiques nettes, que cela concerne les territoires mobilisés pour illustrer ces valeurs ou les territoires récalcitrants à ces dernières. Si retracer l'histoire de ces valeurs est possible, les cartographier l'est également ;
- l'UE est un groupe soudé à l'ONU, que ce soit en termes de positions de vote, de parrainages ou de discours. L'UE n'est qu'un groupe soudé parmi d'autres et seules sa puissance financière et la complaisance de certains milieux académiques en ont fait un « acteur global » à part dans le système onusien ;
- le fonctionnement inter-national de l'ONU est de plus en plus concurrencé par un fonctionnement inter-régional. Ni acteur global ni club d'États, l'ONU

1. Le terme d'« opinion publique mondiale » n'est pas utilisé dans la mesure où il n'a, pas plus que celui d'« opinion publique », la moindre signification scientifique. Pour une démonstration convaincante, voir l'ouvrage de Patrick Champagne où les sondages sont justement analysés comme un moyen de fabriquer une « opinion pour enquête d'opinion » (1990, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Éditions de Minuit, p. 116).

est un système évolutif qui sait jouer des contradictions scalaires des acteurs qui le composent.

Ces hypothèses peuvent sembler relativement abstraites. Elles seront détaillées et approfondies dans les parties suivantes, une fois les données disponibles présentées. Quant aux méthodes mobilisées pour valider ou infirmer ces hypothèses, elles sont présentées dans la partie suivante.

1.4 Outils et méthodes

La vérité ne suppose pas une méthode pour la découvrir, mais des procédés, des procédures et des processus pour la vouloir. Nous avons toujours les vérités que nous méritons, en fonction des procédures de savoir (et notamment des procédés linguistiques), des procédures de pouvoir, des processus de subjectivation ou d'individuation dont nous disposons.

Gilles Deleuze, 1990, *Pourparlers 1972-1990*, Paris, Éditions de Minuit.

Nobody can tell you what to do, nobody can teach you how to do it, and the best to learn is to learn how to learn.

Gunnar Olsson, 1975, *Birds in eggs*, Ann Arbor, University of Michigan.

L'éventail des possibles concernant ce sujet est extrêmement vaste méthodologiquement parlant. Dans la mesure où, en géographie, tout reste à faire concernant l'étude de l'ONU, tout reste donc possible. La contrainte temporelle réduit pourtant fortement cet éventail. En effet, utiliser une méthode suppose d'en maîtriser les bases, d'apprendre le fonctionnement d'un ou plusieurs logiciels, de récolter et de préparer les données pour lesdits logiciels et enfin d'être en mesure d'interpréter sans trop d'approximations les résultats obtenus. Cela suppose également des recherches bibliographiques afin de mettre en perspective ces derniers.

Aussi les méthodes choisies, même lorsqu'elles supposent un long travail d'apprentissage ou de préparation de données, l'ont été pour deux raisons principales : elles sont toutes relativement simples et facilement compréhensibles, elles sont toutes efficaces car le lien entre les résultats obtenus et l'hypothèse à valider est aisément perceptible. Enfin, toutes ces méthodes ont déjà été utilisées dans des travaux géographiques à des degrés divers. Pour chacune des méthodes mobilisées, les avantages, inconvénients et limites sont indiqués, tout comme leur pertinence concernant l'objet étudié.

Certaines méthodes potentiellement intéressantes et adaptées aux thèmes comme aux données traitées n'ont pas été utilisées dans ce travail et les raisons justifiant cette exclusion volontaire sont détaillées dans la dernière section. Par ailleurs, certaines pistes se sont avérées être des impasses. Elles sont explicitement décrites : si je n'ai pas su arriver à mes fins sur certains points, nul doute qu'une personne informée des écueils rencontrés saura trouver une solution pour les contourner. Si la rédaction d'articles scientifiques est vouée à la présentation de ce qui fonctionne, il m'apparaît indispensable dans un travail de thèse de montrer également ce qui n'a pas fonctionné.

1.4.1 La carte comme obstacle (relatif)

L'outil cartographique est souvent présenté comme l'objet par excellence de la discipline géographique¹, et il est difficile d'imaginer un ouvrage de géographie sans de nombreuses cartes². Si la tentation peut exister d'assimiler la géographie, qui est une science sociale, et la cartographie, considérée ici comme une technique, des positions plus nuancées existent. Alain Reynaud considère ainsi que « la carte n'est qu'un langage parmi d'autres, dont chacun peut se servir en fonction de ses propres besoins, le géographe restant simplement l'un de ses principaux utilisateurs »³.

Il arrive pourtant que la carte soit peu adaptée. Ce qui est en jeu n'est pas ici l'aspect faussement objectif imposé par la carte (sur cet aspect bien documenté, voir l'article fondateur de Wright et les approfondissements stimulants de Harley⁴). Ce qui pose problème est la possibilité matérielle de cartographier des processus impliquant des acteurs nombreux et de taille très variable. Pour l'écrire plus clairement, lors d'un vote à l'Assemblée générale de l'ONU, la voix de Saint-Marin et celle des États-Unis ont autant de poids l'une que l'autre. Utiliser une carte choroplèthe ne permettrait pas de mettre en évidence les logiques spatiales de ces votes.

Le seul fond de carte qui pourrait à ma connaissance permettre de résoudre ce problème est celui créé en 1994 par Catherine Reeves dans l'éphémère (un seul numéro) revue *Globahead! Journal of Extreme Cartography*⁵. Ce fond de carte (voir figure 1.7 page suivante) respecte la plupart des contiguïtés réelles tout en attribuant la même surface (un carré noir) à chacun des 191 États souverains lors de sa création. Si l'idée est séduisante, l'utiliser présente un inconvénient de taille : il oblige à systématiquement indiquer le nom des États, ce qui nuit à l'efficacité visuelle du message cartographique.

Les seuls cas où la carte peut avoir un intérêt sont ceux où des dynamiques massives, impliquant de nombreux acteurs, se déroulent en suivant une logique spatiale clairement identifiée - ces cas existent mais constituent davantage l'exception que la règle. Cette constatation n'est pas neuve. Il suffit de consulter les atlas (en ligne ou sur papier) pour se convaincre que l'ONU se prête mal à la carte. Une poignée d'informations est fréquemment représentée : la carte chronologique de l'entrée des États, celle des interventions militaires des casques bleus, celle de la localisation des institutions onusiennes. La première de ces cartes donne d'ailleurs lieu à divers artifices (zooms, cartons) nécessaires pour visualiser l'entrée des Kiribati ou de Palaos. Les deux exemples de la figure 1.8 page 47 montrent comment la Documentation française a contourné le problème (cartes par ailleurs reprises sur le site de l'atelier de cartographie de Sciences-Po). Le détail du haut concerne les adhésions à la Société

1. Un exemple entre mille, Joël Charre, 2010, « Échelle en géographie : de la carte à l'espace », *Géopoint* 2010 : « [Le] système cartographique [...] est au cœur du métier de géographe ».

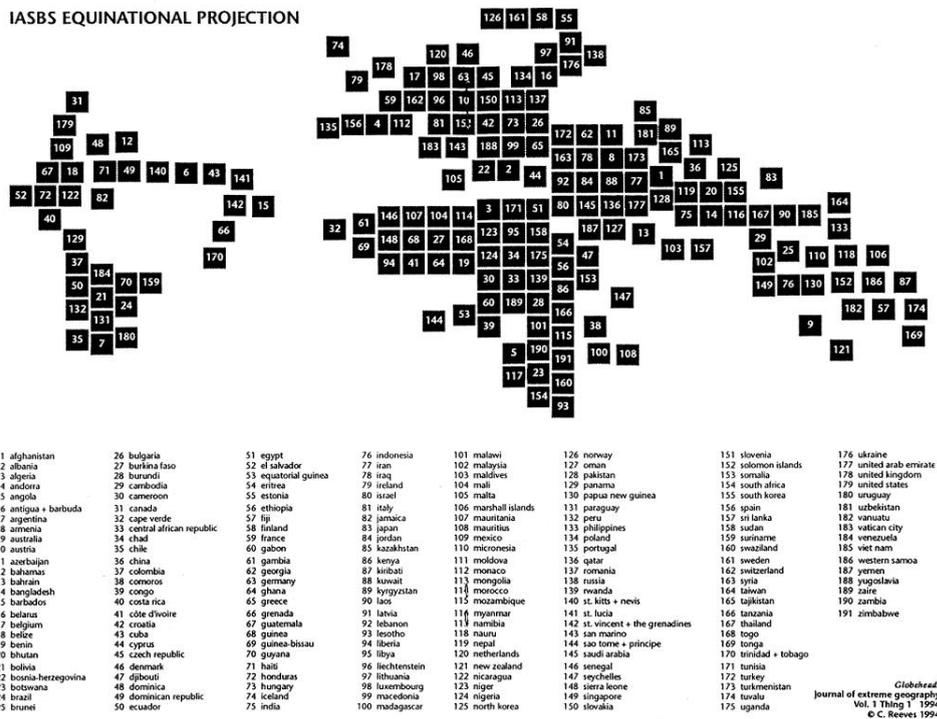
2. Une version sensiblement différente de cette partie est parue en 2010 dans les *Actes des Neuvièmes rencontres Théo Quant* sous le titre « L'ONU, la géographie et la carte ».

3. Alain Reynaud, 1971, « La notion d'espace en géographie », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 5, p. 3-14.

4. John K. Wright, 1942, "Map makers are human: Comments on the Subjective in Maps", *Geographical review*, 32(4), p. 527-544; Brian J. Harley, 1988, "Maps, knowledge and Power", in D. Cosgrove et S. Daniels (dir.), *The iconology of landscape: Essays on the symbolic representation design, and use of past environments*, New York, Cambridge University Press, p. 277-312 et du même Harley, 1989, "Deconstructing the map", *Cartographica*, 26(2), p. 1-20.

5. On peut trouver l'histoire de cette carte sur le blog *strangemaps* (<http://bigthink.com/ideas/21253>) et dans l'ouvrage du même nom signé Frank Jacobs, 2009, *Strange Maps. An atlas of cartographic curiosities*, New York, Viking Studios, p. 136-137.

FIGURE 1.7 – Une solution cartographique idéale ?



Source : <http://bigthink.com/ideas/21253> (visité le 2 septembre 2010).

Cette carte place tous les États au « bon endroit » (les contigüités sont quasiment toutes respectées) et à la même taille. Cette représentation serait donc la plus logique pour représenter des phénomènes où la surface n'intervient pas (n'importe quel taux ou indice récolté à l'échelle nationale et représenté à l'échelle mondiale, du chômage à l'IDH). Le trouble visuel qu'elle instaure (où est l'Amérique du Nord ? où est la Russie ?) la rend pourtant inutilisable comme objet de communication, même si l'auteur s'est visiblement basée sur une « projection » traditionnelle plaçant l'Europe au centre.

des Nations (SDN), celui du bas les adhésions à l'ONU. Si ces astuces permettent de situer les micro-États, elles ne permettraient pas de mettre sur un plan d'égalité des positions de vote.

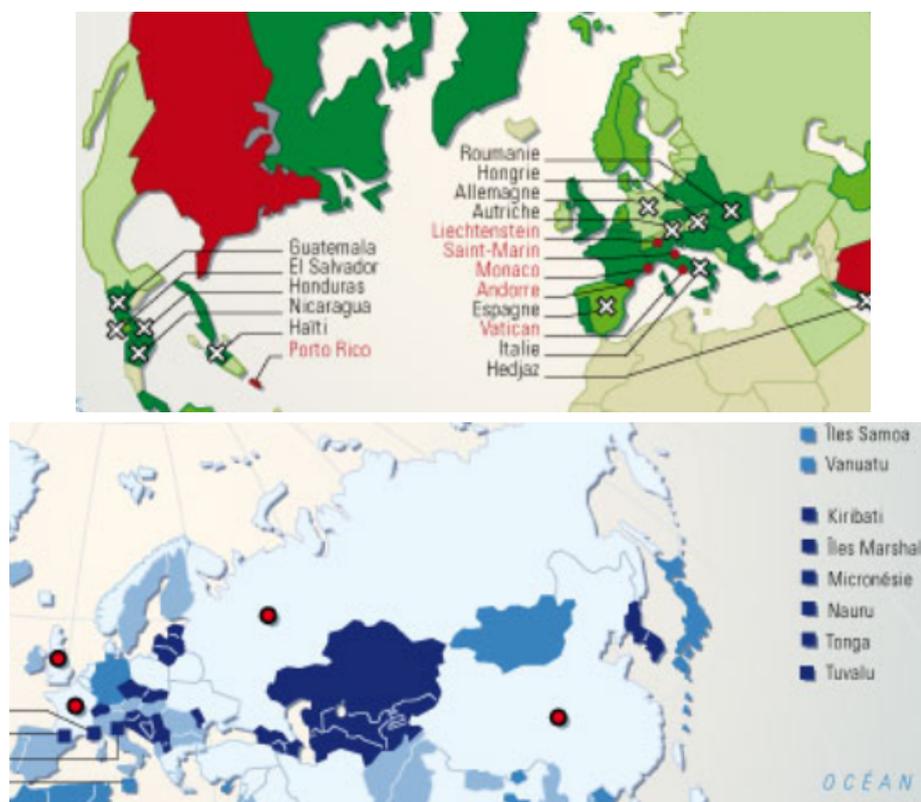
Si cette thèse comporte cependant un nombre non négligeable de cartes, c'est moins pour me soumettre à une obligation disciplinaire stricte¹ que pour visualiser les dynamiques et les résultats qui supportent l'outil cartographique. La volonté d'adapter la carte, conçue comme un outil efficace de communication parmi d'autres, à mon objet de recherche m'entraînera à enfreindre fréquemment les règles de la sémiologie graphique bertinienne².

La carte n'est heureusement pas le seul outil graphique disponible pour mettre en évidence les comportements onusiens. Respectant le principe, un État est égal à

1. Le rapport de thèse annuel demandé par l'École doctorale de géographie de Paris demande quel est l'état d'avancement de la cartographie et prévoit l'item suivant : « Thèse sans carte (uniquement pour les sociologues) ». Identifier une discipline à un outil et non à des concepts est tout de même un signe inquiétant de faiblesse épistémologique. . .

2. Enseignant depuis l'automne 2009 la cartographie à des étudiants de M1, je connais correctement ces règles et leur non-respect occasionnel est totalement assumé.

FIGURE 1.8 – Inégalités scalaires et astuces cartographiques



Source : *Questions internationales*, 11, janvier-février 2005.

La carte du haut localise les États membres de la Société des Nations. Les micro-États sont représentés par des points rouges et la toponymie permet de repérer tout à la fois les États démissionnaires, marqués d'une croix blanche et dont le nom est en noir, et les micro-États dont le nom est en rouge. Les localisations cessent d'être respectées dans la carte du bas qui prétend représenter les vagues d'adhésion à l'ONU. Pour des raisons manifestement techniques, le souci de localisation ne s'applique pas aux micro-États insulaires du Pacifique, empilés sur la droite de la carte, par ordre chronologique puis alphabétique.

une voix en vigueur à l'Assemblée générale de l'ONU, le graphe permet de visualiser comportements et dynamiques en contournant l'obstacle taille.

1.4.2 Graphes et modèles graphiques

Le graphe comme outil

Au contraire de la carte, le recours au graphe comme mode de représentation des résultats s'est imposé très tôt dans ce travail. Ce choix obéit aussi à une logique conceptuelle forte : considérant l'ONU comme un système relationnel entre différents acteurs (États, groupes, ONG), le choix de techniques issues de l'analyse des réseaux en général, et de l'analyse des réseaux sociaux en particulier, paraît cohérent. L'enca-

ENCADRÉ 1.2 – Les fonds de carte utilisés

Sauf exception signalée, deux fonds de carte utilisant deux projections différentes sont utilisés dans cette thèse : une projection polaire, avec présence ou non d'un zoom cartographique sur l'Europe ; une projection Eckert IV, avec également présence occasionnelle d'un zoom sur l'Europe.

Le choix de l'une ou l'autre des projections a été guidé par un souci de lisibilité de l'information, ainsi que par des contraintes de mise en page. Lorsque proposer deux cartes sur la même page semblait s'imposer, la projection Eckert IV a été systématiquement utilisée.

Contrairement à certains auteurs, je ne suis pas persuadé que la projection polaire permette « une représentation non hiérarchisée des hauts lieux du Système-Monde »^a dans la mesure où elle est le plus souvent faite sur le pôle Nord, et reste généralement centrée sur l'Europe.

Représentant des phénomènes de géographie politique le plus souvent à l'échelle mondiale, les fonds de carte fortement généralisés ont eu ma préférence.

Ces fonds de carte, ainsi que les *templates* associés, m'ont été obligeamment fournis par Nicolas Lambert, ingénieur à l'UMS 2414 RIATE, et par Timothée Giraud, ingénieur au CIST. Ils ne portent bien entendu aucune responsabilité dans l'usage parfois peu orthodoxe que j'ai fait de ces fonds de qualité.

a. Christian Grataloup, 1999, « Représenter-penser un Monde mondialisé », *L'Espace géographique*, 28(1), p. 13-22.

dré 1.3 rappelle les définitions de base de cette méthode³ dont l'emploi ici doit être discuté. En sociométrie, et plus généralement en sociologie, le graphe est utilisé en premier lieu pour représenter des relations entre individus⁴. Or l'utilisation qui en est faite ici est légèrement différente. Tout d'abord, les liens étudiés ne sont pas des liens directs entre individus au sens sociologique du terme mais, tantôt un moyen de visualiser des attributs communs à un certain nombre d'individus au sens statistique du terme (position de vote ou parrainage concernant une résolution), tantôt une façon de représenter des liens discursifs entre différents acteurs (l'acteur x déclare soutenir la déclaration faite par l'acteur y).

En ce qui concerne les votes, le lien direct relie un État à une résolution : ceci est appelé *two-mode network* par les sociologues (graphe biparti pour les mathématiciens), à savoir un graphe montrant les relations entre deux ensembles distincts d'acteurs ou, comme c'est le cas ici pour les résolutions, entre un ensemble d'acteurs et un ensemble d'événements. L'un des grands avantages de ce type de graphes est qu'il permet en

3. Pour les bases mathématiques de la théorie des graphes, voir Claude Berge, 1983, *Graphes*, Paris, Gauthier-Villars ; Diestel Reinhard, 2005, *Graph theory*, Berlin, Springer et Douglas West, 2001(1996), *Introduction to Graph Theory*, Upper Saddle River, Prentice-Hall.

4. Les ouvrages de base en anglais sont l'ouvrage de John Scott, 2000 (1991), *Social Network Analysis. A handbook*, Londres, Sage et surtout l'indispensable Stanley Wasserman et Katherine Faust, 1994, *Social Network Analysis: Methods and Applications*, Cambridge, Cambridge University Press. En langue française, le manuel classique d'Alain Degenne et Michel Forsé, 1994, *Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin, est d'un maniement peu aisé, on lui substituera volontiers l'excellent « Que sais-je ? » d'Emmanuel Lazéga, 2007 (1998), *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, PUF et, pour les aspects épistémologiques, l'ouvrage de Pierre Mercklé, 2004, *La sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte.

ENCADRÉ 1.3 – Vocabulaire de base en théorie des graphes

Un *graphe simple* G est formé de deux ensembles : un ensemble fini non-vide $\{V\}$, appelé ensemble des *sommets* de G , et un ensemble fini, éventuellement vide, d'*arêtes* $\{L\}$ dont chacune des extrémités appartient à $\{V\}$. Il est généralement noté $G=(V,L)$. Le nombre de sommets est appelé *ordre* du graphe, le nombre d'arêtes *taille* du graphe. Si l'on ajoute des attributs aux sommets et/ou aux arêtes (noms, coordonnées, intensité), on parle alors de *réseau*.

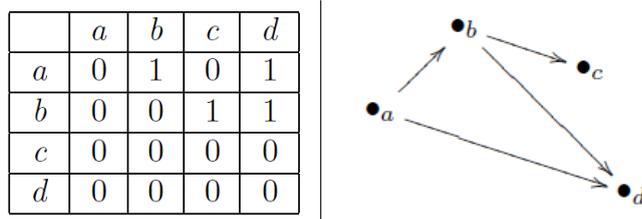
Les termes sommets, acteurs et points sont ici considérés comme synonymes. Les termes arêtes, liens et relations le sont également.

Les principaux types de graphes sont les suivants :

- *graphe orienté* : la direction des arêtes, nommées dans ce cas *arcs*, importe ;
- *graphe non orienté* : la direction des arêtes n'est pas prise en compte et tout lien $\{ab\}$ entre les sommets a et b entraîne l'existence d'un lien $\{ba\}$;
- *graphe binaire* : seule la présence ou l'absence de liens est prise en compte ;
- *graphe valué* : la présence et l'intensité de la relation sont prises en compte ;
- *graphe signé* : le lien peut prendre 3 modalités, positif, nul et négatif ;
- *graphe planaire* : graphe pouvant être représenté sur un plan sans qu'aucune arête ne se croise.

Dans le cas des graphes valués et signés, le graphe G est alors défini par un troisième ensemble $\{w\}$ assignant à chaque lien un poids ou un signe ; on note alors $G = (V, L, w)$. Un graphe est dit *simple* lors qu'il ne comporte ni *boucle* (lien d'un sommet vers lui-même) ni liens multiples entre deux mêmes sommets.

Les deux modes de représentations privilégiés sont la *matrice d'adjacence* et le graphe. Dans le premier cas, les sommets émetteurs (s'il s'agit d'un graphe orienté) sont en lignes, les sommets récepteurs en colonnes, et la relation est indiquée dans les cases de la matrice. Dans le deuxième cas, les sommets sont symbolisés par des points et les relations par des flèches. Les deux figures suivantes sont donc strictement équivalentes.



Précision importante : pour les mathématiciens, la façon dont le graphe est visuellement représenté n'a aucune importance ^a.

^a. Une version amplement développée concernant le vocabulaire et les notations se trouve dans Laurent Beauguitte, 2010, « Graphes, réseaux, réseaux sociaux : vocabulaire et notation », *Groupe fmr*, 8 p.

général de représenter des relations exhaustives, ce qui n'est que rarement le cas pour des réseaux sociaux autres. Ainsi, les études strictement sociologiques concernant les relations entre individus se heurtent à des problèmes méthodologiques liés tant à la taille des échantillons qu'aux différences d'interprétation des questions entre individus. Un exemple classique concerne une enquête en milieu scolaire où, quand

la très grande majorité des enfants enquêtés déclarait 4 à 5 amis, l'une des enfants en citait plus de 100. Les réseaux bipartis sont à la fois moins directement sociaux (deux personnes peuvent être présentes au même endroit sans jamais s'adresser la parole) et plus facilement exploitables car exhaustifs¹.

Différentes méthodes sont mobilisables pour étudier ces graphes bipartis² et l'une des plus courantes consiste à les transformer en deux types de matrices complémentaires : une matrice État/État qui donne entre chaque paire d'États le nombre de votes identiques et une matrice résolution/résolution qui donne pour chaque paire de résolutions le nombre de votes identiques. Ces deux dernières matrices sont dites matrices de co-appartenance. Là où la méthode choisie est discutable, c'est qu'elle infère d'un comportement commun un lien direct. Cuba et les États-Unis votent de la même façon sur un certain nombre de résolutions, cela ne signifie pourtant pas qu'ils ont un lien politique fort. La représentation des liens en ce qui concerne les votes de résolutions (parties 2 et 3) ne doit donc pas induire en erreur, elle indique davantage un comportement similaire qu'un lien au sens strict du terme³.

Les méthodes et mesures potentiellement utilisables sont trop nombreuses pour être toutes citées⁴, les principales mobilisées dans ce travail sont, par ordre chronologique d'apparition : la densité, les composantes connexes, la distance géodésique, le diamètre, le degré, les cliques, l'équivalence structurale, les *ego-networks*, et enfin la transitivité (plus communément appelée *clustering coefficient*).

La densité, notée Δ , correspond au nombre de liens présents, noté L , divisé par le nombre de liens possibles⁵. Soit un graphe simple et orienté comprenant N acteurs, alors $\Delta = \frac{L}{N \times (N-1)}$. Soit un graphe simple non orienté, alors $\Delta = \frac{2L}{N \times (N-1)}$. La densité varie de 0 (aucun lien présent entre les sommets) à 1 (tous les liens possibles sont présents et on parle alors de graphe complet). Cet indicateur est sensible à l'ordre du graphe : plus le nombre de sommets augmente, plus la densité tend à baisser.

Une composante connexe est un sous-graphe maximal connexe. En clair, cela désigne le plus grand ensemble de points possibles entre lesquels il existe au moins une suite de liens appelé chemin⁶. Un chemin P est un sous-graphe non vide formé d'un ensemble de sommets V_P et d'un ensemble de liens L_P tel que :

$$V_P = \{v_0, v_1, \dots, v_k\} \quad \text{et} \quad L_P = \{v_0v_1, v_1v_2, \dots, v_{k-1}v_k\}$$

1. C'est ainsi l'argumentaire développé par Mark Newman : "Data on affiliation networks tend to be more reliable than those on other social networks, since membership of a group can be often determined with a precision not available when considering friendship or other types of acquaintance", 2001, "Scientific collaboration networks. I. Network construction and fundamental results", *Physical Review E*, 64(1), p. 16131(1)-16131(8).

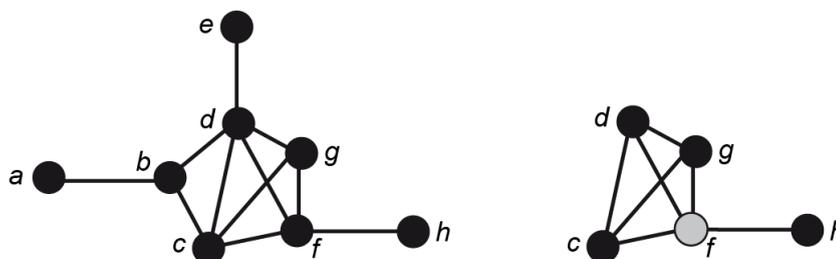
2. Un panorama quasi exhaustif des méthodes utilisables se trouve dans Steven P. Borgatti, "2-Mode Concepts in Social Network Analysis", à paraître dans l'*Encyclopedia of Complexity and System Science*, Springer.

3. Claude Grasland, lorsqu'il a recours au graphe de similarité, formule cette limite de la façon suivante : « Le trait qui relie deux mailles A et B ne signifie pas qu'il existe des échanges entre elles mais simplement qu'un observateur C les a jugé ressemblantes pour un certain nombre de critères » (1997, « L'analyse des discontinuités territoriales : l'exemple de la structure par âge des régions européennes vers 1980 », *L'Espace géographique*, 26(4), p. 309-326).

4. Je renvoie à nouveau aux documents produits par le groupe fmr (flux, matrices, réseaux) que j'anime avec César Ducruet au sein de l'UMR Géographie-cités depuis octobre 2010, documents disponibles à l'adresse <http://halshs.archives-ouvertes.fr/FMR/fr/>

5. Les notations indiquées ici sont celles utilisées dans le manuel de référence déjà cité de Wasserman et Faust. Les géographes appellent la densité d'un graphe planaire l'indice γ et utilisent densité pour un autre indicateur ($\frac{\text{longueur des liens}}{\text{superficie}}$).

6. Dans le cas d'un graphe non orienté, on utilise le terme de chaîne.

FIGURE 1.9 – Cliques et *ego-network*

Le graphe de gauche montre un graphe simple (ni boucle ni liens multiples) non orienté. Le graphe de droite représente l'*ego-network* du sommet f (liens entre f et les autres sommets et liens entre ces autres sommets). Comparer les différents *ego-networks* au sein d'un graphe permet d'avoir une appréciation fine de la situation locale des différents acteurs.

Le graphe de gauche comprend deux cliques : l'une composée de 4 sommets ($cdfg$), et l'autre de 3 sommets (bcd).

où tous les v_i sont distincts. Les sommets v_0 et v_k sont dits reliés par P . Une composante est dite triviale si elle est composée par un seul sommet et ne comporte pas de liens. Le terme d'isolé est synonyme de composante triviale. Lorsqu'il n'est pas possible de joindre deux sommets, la distance entre eux est considérée infinie.

La distance la plus courte, mesurée en nombre de liens, entre deux sommets est appelée plus court chemin ou distance géodésique. Le diamètre d'un graphe connexe est la longueur du plus long des plus courts chemins.

Le degré d'un acteur v est noté δ_v . Il désigne le nombre de liens ayant pour extrémité l'acteur v ¹. Dans un graphe orienté, on distingue les *in* et les *out degree*², à savoir respectivement le nombre de liens venant d'autres acteurs vers v (noté δ_v^-) et le nombre de liens partants de v vers d'autres acteurs (noté δ_v^+). L'une des méthodes les plus courantes pour repérer les acteurs les plus centraux dans un graphe consiste à sélectionner ceux ayant les degrés les plus élevés³.

Une clique est un sous-graphe maximal complet comprenant au minimum trois sommets. C'est donc un ensemble de sommets (minimum 3) entre lesquels tous les liens possibles sont présents (complet), et il n'est pas possible d'ajouter un sommet sans que la propriété précédente ne disparaisse (d'où l'adjectif maximal). Un même sommet peut être membre de plusieurs cliques distinctes (voir figure 1.9).

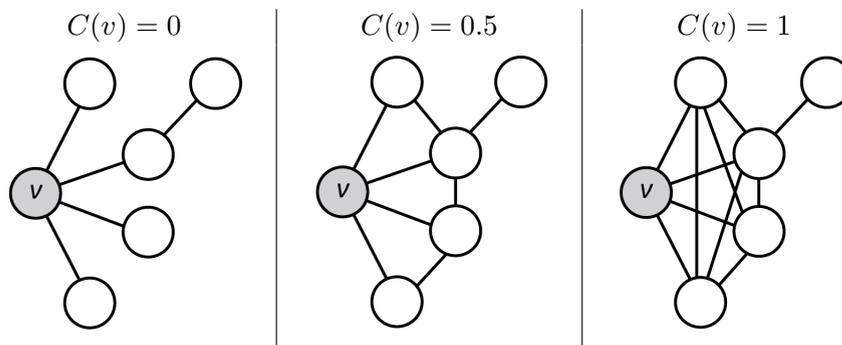
L'équivalence structurale est une méthode de partition permettant de créer des ensembles disjoints de sommets possédant les mêmes propriétés relationnelles au sein d'un graphe. Le principe consiste à agréger les sommets en blocs afin de représenter la structure du graphe, d'où le nom de *blockmodeling*.

1. Les liens ayant un sommet pour extrémité sont dits adjacents à ce sommet.

2. Les équivalents français, proposés par Berge et repris par Degenne et Forsé, de demi-degré intérieur et demi-degré extérieur, me paraissent moins explicites que les originaux anglophones utilisés ici.

3. Bien d'autres mesures existent. Pour un aperçu des méthodes classiques en analyse des réseaux sociaux, voir l'article ancien de Linton Freeman, 1979, "Centrality in Social Networks. Conceptual Clarification", *Social Networks*, 1(3), p. 215-239. Pour une discussion actualisée, voir Stephen P. Borgatti, 2005, "Centrality and network flow", *Social Networks*, 27(1), p. 55-71 ainsi que Mark Newman, 2010, *Networks: An introduction*, Oxford, Oxford University Press.

FIGURE 1.10 – *Clustering coefficient* local



En fonction du type d'acteurs et du type de relations étudiées, l'apport de la mesure est différent. Si l'on cherche à mesurer la circulation d'une information dans un réseau, un *clustering coefficient* égal à zéro est problématique : la circulation de l'information dépend de la bonne volonté d'un seul acteur. Si l'on cherche à étudier la cohésion d'un groupe d'acteur, elle sera maximale lorsque le *clustering coefficient* est égal à 1. Comme la densité, cet indicateur est sensible à la taille : plus un acteur a un degré élevé, plus son *clustering coefficient* tend à baisser.

L'*ego-network*¹ de l'acteur v d'un graphe G est défini par l'acteur v , l'ensemble des acteurs avec lesquels v est en contact direct (existence d'un lien entre v et ces acteurs) et enfin l'ensemble des liens existants entre ces derniers acteurs (voir figure 1.9 page précédente).

Enfin, le *clustering coefficient* permet de mesurer la capacité des sommets à être intégrés dans des sous-graphes à forte densité. Deux mesures complémentaires existent : une mesure globale (nombre de triades² fermées divisé par le nombre de triades connexes) et une mesure locale. Cette dernière se mesure ainsi : soit un graphe non orienté $G = (V, L)$ et un sommet v de degré δ_v ayant pour voisins l'ensemble de sommets N_v alors son *clustering coefficient* $C(v)$ se calcule à l'aide de la formule suivante :

$$C(v) = \frac{\text{nombre de liens dans } N_v}{\text{nombre de liens possibles dans } N_v}$$

le dénominateur étant équivalent dans un graphe non orienté à $\frac{1}{2}\delta_v(\delta_v - 1)$.

Cet indice varie entre 0 et 1 : 0 signale qu'aucun lien n'existe dans N_v , 1 indique que chaque voisin de v est connecté aux autres voisins de ce dernier. La figure 1.10 illustre ces deux cas extrêmes et un cas intermédiaire. Les sociologues utilisent le terme de transitivité (*transitivity*) pour désigner le *global clustering coefficient*. À ma connaissance, aucun équivalent francophone ne s'est imposé pour traduire cette mesure³.

1. Degenne et Forsé ont proposé l'équivalent français de réseau personnel.

2. Une triade désigne un ensemble de trois sommets et les liens éventuels entre eux. Lorsque tous les liens possibles sont présents, on parle de triade fermée ou de triangle. Une dyade désigne un ensemble de deux sommets et les liens éventuels entre eux.

3. J'ajoute à titre personnel que le vocabulaire est déjà très confus dans la mesure où plusieurs disciplines (mathématiques, sociologie, géographie, physique, informatique) utilisent le même outil tout en employant un vocabulaire souvent différent. Proposer un terme supplémentaire en français serait d'une utilité relative.

Différentes améliorations ont été proposées ces dernières années pour adapter ces formules à tous les types de graphes (orienté ou non, binaire ou valué)¹.

Afin que ce chapitre ne vienne pas à l'exposé méthodologique complètement abstrait, voire abscons, la pertinence de ces outils sera illustrée concrètement dans les deuxième et troisième parties.

Si les géographes ont beaucoup travaillé sur les réseaux, ils et elles se sont principalement intéressé-e-s aux graphes dits planaires². Or, en dehors de l'étude des réseaux hydrographiques, il est difficile de comprendre cette obsession des graphes planaires, notamment en ce qui concerne les voies de communications. Depuis que les ponts et les tunnels existent, les réseaux de transports, qu'ils soient routiers ou ferroviaires, constituent des graphes non planaires³. Le caractère absurde d'une telle contrainte devient évident si l'on songe aux réseaux aériens et il n'est donc pas étonnant que les articles parus sur ce sujet aient entraîné une approche nouvelle des graphes⁴.

Ces articles sont parus au moment même où les réseaux (re)devenaient à la mode grâce au succès étonnant des ouvrages et articles de Watts et Strogatz d'un côté et de Barabási de l'autre. Sans entrer dans des détails qui n'ont pas leur place ici, signalons simplement que les premiers ont remis au goût du jour le vieux problème des « petits mondes » et des « six degrés de séparation »⁵ en proposant un modèle de graphe (graphe petit-monde ou *small-world network*) où le diamètre est faible et le *clustering coefficient* élevé. Le second a lui prétendu révolutionner toute la théorie des graphes, voire la science en général⁶, en montrant que certains graphes étaient *invariants d'échelle* (*scale-free networks*). Ces deux notions ont connu un succès fulgurant, notamment chez certain-e-s géographes. Si les méthodes statistiques utilisées n'avaient rien de révolutionnaires, le fait de dépasser la description pour proposer des modèles de graphe constituait une réelle avancée scientifique⁷.

1. Voir le récent manuel de Mark Newman, 2010, *Networks: An introduction*, Oxford, Oxford University Press.

2. Voir notamment Gabriel Dupuy, 1991, *L'urbanisme des réseaux : théories et méthodes*, Paris, Armand Colin ; Peter Haggett et Richard J. Chorley, 1969, *Network analysis in geography*, Londres, E. Arnold ; Karl J. Kinsky, 1963, *Structure of transportation networks: Relationship between network geometry and regional characteristics*, Chicago, University of Chicago ; Michel Chesnais, 1991, *Réseaux en évolution 1. Représentation systémique des réseaux dans leur environnement*, Caen, Paradigme ; Philippe Mathis (dir.), 2003, *Graphes et réseaux. Modélisation multiniveau*, Paris, Lavoisier, et Jean-Marc Offner et Denise Pumain (dir.), 1996, *Réseaux et territoires : significations croisées*, La Tour-d'Aigues, l'aube.

3. Pascale Dancoisne en faisait la démonstration en 1984 à propos du métro parisien dans sa thèse de doctorat intitulée *Théorie des graphes et constitution du réseau ferré français*, Paris I. Elle montrait d'ailleurs que le métro parisien formait un graphe non planaire et non simple (existence de plusieurs lignes entre deux mêmes stations, voir p. 142-143).

4. Voir notamment Magali Amiel *et al.*, 2005, « Réseaux multi-niveaux : l'exemple des échanges aériens mondiaux de passagers », *M@ppemonde*, 79(3) ; Nadine Cattan, 2004, « Le monde au prisme des réseaux aériens », *Flux*, 58(4), p. 32-43.

5. Mythe populaire déformant l'expérience du sociologue Stanley Milgram et affirmant qu'il est possible de relier à l'échelle mondiale deux individus quelconques avec six intermédiaires.

6. Pour l'anecdote, son ouvrage paru en 2003, *Linked: How Everything is Connected to Everything Else and What It Means for Business, Science and Everyday Life* chez Penguin est un hilarant monument de prétention et de suffisance.

7. L'ouvrage indispensable sur cette approche des réseaux, qui s'est un peu hâtivement auto-proclamée « *new science of networks* », est le recueil d'articles commentés édité en 2006 par Mark Newman *et al.*, *The Structure and Dynamics of Networks*, Princeton, Princeton University Press.

Deux hypothèses complémentaires permettent d'expliquer en partie le succès de ces deux notions chez certain-e-s géographes¹ : tout d'abord le vocabulaire utilisé permet d'imaginer un contenu géographique immédiat (ce qui est pourtant loin d'être le cas, notamment pour les *small-world networks*), deuxièmement la découverte des *scale-free networks* rappelle inévitablement la prétendue « loi rang-taille » que tou-te-s les étudiant-e-s de géographie commencent à étudier dès la première année de licence².

S'étant affranchies de la contrainte handicapante, et rarement justifiée d'un point de vue thématique, de la planarité des graphes, les recherches géographiques utilisant des méthodes issues de l'analyse des réseaux se sont depuis multipliées (voir l'encadré 1.4). Sans aucunement prétendre à l'exhaustivité, et en se limitant à la géographie francophone, les travaux de Céline Rozenblat sur les entreprises multinationales et le transport aérien, de Marie-Noëlle Comin sur les réseaux scientifiques, de Maude Sainteville sur les flux financiers mondiaux ou encore de César Ducruet sur les réseaux portuaires, s'inscrivent tous dans cette tendance³.

Contrairement à une *doxa* aussi binaire qu'orientée idéologiquement, mobiliser l'outillage méthodologique réseau n'entraîne aucune adhésion aux discours concernant la fin des territoires⁴ et la prétendue ère des réseaux. Gérard Dussouy, commentant la tendance fréquente chez géographes⁵ et sociologues (Manuel Castells étant la figure totémique de ce courant) d'opposer réseau et territoire évoque une « antinomie rigide » et « contestable »⁶, et les tours de passe-passe verbaux sur les réseaux qui se territorialisent tandis que les territoires deviennent de plus en plus réticulaires, formules en vogue chez certain-e-s géographes, montrent assez la faible pertinence de cette opposition. Ni concept ni notion, le réseau est ici mobilisé comme outil de visualisation et d'analyse des relations entre les acteurs.

L'analyse de réseaux est depuis longtemps utilisée en sciences politiques pour expliquer et/ou modéliser tant les mouvements sociaux que les relations internationales ou l'organisation interne des grandes entreprises. Deux articles sont généralement considérés comme les fondateurs d'un courant de recherche toujours actif aujourd'hui. Le premier, signé du politologue américain Steven Brams en 1966, proposait une analyse de trois matrices de flux entre États : flux commerciaux, relations diplomatiques

1. Ce sujet est approfondi dans Laurent Beauguitte et César Ducruet, 2011, "Scale-free and small-world networks in geographical research: A critical examination", Athènes, *Proceedings of the 17th ECTQG*.

2. Pour mémoire, cette « loi » prouve, pour caricaturer, qu'il y a moins de grosses villes que de petites. . .

3. Céline Rozenblat, 2010, "Opening the black box of agglomeration economies for measuring cities' competitiveness through international firm networks", *Urban Studies*, 74(13), p. 2841-2865 ; Marie-Noëlle Comin, 2009, *Réseaux de villes et réseaux d'innovation en Europe : structuration du système des villes européennes par les réseaux de recherches sur les technologies convergentes*, Thèse de doctorat dirigée par D. Pumain, Université Paris I ; Maude Sainteville, 2009, *Structuration, organisation et territorialisation de l'espace économique par l'activité boursière, ses flux et ses réseaux*, Thèse de doctorat dirigée par G. Dupuy, Université Paris I ; César Ducruet *et al.*, 2011, "Cities in Worldwide Air and Sea Flows: A multiple networks analysis", *Cybergeo*, 528, mis en ligne le 31 mars 2011.

4. Bertrand Badie, 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, notamment le chapitre VIII, « L'avenir est-il aux réseaux ? », p. 228-240.

5. Voir par exemple Jacques Lévy, 1999, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le Monde*, Paris, Belin qui cite parmi les « cinq spécificités du changement d'échelle appelé mondialisation » un « débordement des territoires fermés par des réseaux ouverts » (p. 336-337). Il est pourtant bien des réseaux (sociaux notamment) très fermés.

6. Gérard Dussouy, 2001, *Quelle géopolitique au XXI^e siècle ?*, Bruxelles, Éditions Complexe, p. 66.

ENCADRÉ 1.4 – Comment les géographes ont raté le graphe : survol historico-polémique

Jusqu'au début des années 90, les recherches géographiques sur les réseaux portent essentiellement voire exclusivement sur des réseaux matériels (techniques, hydrographiques, transport). Dans l'ouvrage de Gabriel Dupuy synthétisant les travaux du groupe réseaux (Dupuy, 1988), on trouve la définition suivante : « Toute infrastructure permettant le transport de matière, d'énergie ou d'information, qui s'inscrit sur un territoire où elle est caractérisée par la topologie de ses points d'accès ou de points terminaux » (p. 212).

Lorsqu'il n'est pas matériel, le réseau est souvent employé de façon métaphorique et il peut être utilisé sans que le moindre emprunt ne soit fait à la théorie des graphes. Ainsi la thèse de Céline Rozenblat (1992) utilise deux fois le terme réseau dans son titre, mais l'un des seuls graphes dans la thèse est un graphe de corrélations entre variables (sur l'usage métaphorique du terme réseau, voir Bourgeat, 2007, p. 288-292.).

Il semble que ce soit la thèse de Nadine Cattan (1992) qui mobilise pour la première fois de façon massive la théorie des graphes en ne se limitant pas aux graphes planaires, mais, si de nombreux emprunts à la théorie des graphes sont signalés, notamment dans la troisième partie, aucune passerelle n'est faite avec les méthodes mises au point par les sociologues. Si Claude Grasland (1997b) quelques années plus tard évoque ces méthodes dans son HDR et cite à plusieurs reprises le manuel de Degenne et Forsé (p. 75 *sqq*), il les cite sans pourtant les utiliser.

Il est alors possible d'affirmer, de façon quelque peu provocatrice, que s'il y a des réseaux dans la géographie, il n'y a pas de graphe à proprement parler.

Si la géographie des réseaux techniques des années 60, notamment celle de Kansky (1963), s'est nourrie de la théorie des graphes, celle des années 2000 mobilise elle les méthodes mises au point par les physicien-ne-s et les informaticien-ne-s. Dans les deux cas, le transfert se fait par imitation de méthodes issues des sciences dites dures, et les méthodes développées dans les sciences sociales autres (rivaless ?) sont peu ou prou ignorées. Ainsi un concept aussi riche que celui d'équivalence (regrouper les acteurs en fonction de leurs propriétés relationnelles) développé en sociologie n'a, à ma connaissance, quasi jamais été testé par les géographes (voir cependant Steven M. Radil *et al.*, 2010).

En ce qui concerne la représentation elle-même, la situation est bien plus cloisonnée encore. Ce que les géographes nomment graphe est le plus souvent une cartographie de flux. Le passage du graphe planaire au non planaire n'a pas modifié la situation : représenter les relations doit se faire en respectant les localisations. Or, d'un strict point de vue théorique, il serait logique de rapprocher les acteurs entre lesquels les relations sont les plus intenses. Si l'on étudie les relations aériennes, il ne serait sans doute pas absurde de représenter New York, Londres et Paris côte à côte. Mais cela reste un tabou que nombre de géographes n'osent enfreindre. Une exception récente est l'article de Jean-François Gleyze (2011) étudiant les votes à l'Eurovision : après avoir payé son tribut à la géographie traditionnelle *via* des cartes classiques, il symbolise ensuite les relations privilégiées (cliques) à l'aide de graphes s'affranchissant des localisations (voir également dans la même revue Ducruet *et al.*, 2011).

et participation à des organisations internationales¹. Plus de dix ans après, deux sociologues américains proposent de mettre en évidence la structure centre périphérie du Système-Monde en confrontant quatre matrices (relations diplomatiques, flux commerciaux, traités et interventions militaires)². On trouve dans le manuel de David Knoke³, et notamment dans le chapitre 7 écrit avec Jodi Burmeister-May, "International relations", un panorama tant de la postérité de ces recherches qu'un exposé très pédagogique des méthodes disponibles pour mettre en évidence le fonctionnement relationnel du Système-Monde.

De façon étonnante, si le succès des graphes s'explique en grande partie par leur caractère éminemment visuel, la visualisation elle-même des graphes a suscité peu de réflexions. Hormis des articles très techniques comparant les mérites respectifs de tel ou tel algorithme⁴, la bibliographie sur le sujet cherche avant tout des méthodes pour rendre les graphes plus lisibles⁵. Trois articles à ma connaissance ont cherché à percer de façon explicite l'aspect boîte noire que représente le problème de la visualisation, celui de Klovdahl en 1981, celui de Brandes *et al.* en 1999 et enfin celui de McGrath et Blythe en 2004⁶. Il convient également de mentionner, dans l'ouvrage classique de Jacques Bertin⁷, le chapitre consacré aux réseaux (p. 269-283). Les principaux enseignements de ces articles et ouvrages sont résumés dans l'encadré 1.5. Ce sujet relativement peu traité est pourtant important. En théorie des graphes *stricto sensu*, les six graphes de la figure 1.11 page 58 sont équivalents. Pour un public non spécialisé, il suffit de rajouter quelques informations (ajouter des noms de pays aux sommets par exemple) pour que le message soit interprété de façon très différente selon les cas. Pour information, la matrice d'entrée était on ne peut plus simple dans la mesure où les liens étaient symétriques et non valués.

Aussi, et au risque d'agacer les personnes peu sensibles aux détails techniques, chaque graphe présenté dans ces pages sera accompagné d'un petit laïus précisant le logiciel et l'algorithme de visualisation utilisés⁸. Il est en effet essentiel de ne pas surinterpréter ces images qui, comme toute forme de représentation, ne sont que des images possibles parmi d'autres. L'ouvrage du Groupe μ le souligne avec force :

1. Steven J. Brams, 1966, "Transaction flows in the international system", *American Political Science Review*, 60(4), p. 880-898.

2. David Snyder et Edward L. Kick, 1979, "Structural Position in the World-System and Economic Growth, 1955-1970: A Multiple-Network Analysis of Transnational Interactions", *The American Journal of Sociology*, 84(5), p. 1096-1126.

3. David Knoke, 1990, *Political Networks. The structural Perspective*, Cambridge University Press.

4. Voir la collection *Graph drawing*, 17 volumes parus chez Springer ainsi que la revue en ligne *Journal of Graph Algorithms and Applications* (<http://jgaa.info/>).

5. Voir notamment Vladimir Batagelj *et al.*, 1999, "Partitioning approach to visualization of large graphs", *Graph drawing*, Springer, p. 90-97 et Linton Freeman, 2000, "Visualizing Social Networks", *Journal of Social Structure*, 1(1).

6. Alden Klovdahl, 1981, "A Note on Images of networks", *Social Networks*, 3(3), p. 197-214; Ulrik Brandes *et al.*, 1999, "Explorations into the visualization of policy networks", *Journal of Theoretical Politics*, 11(1), p. 75-106; Cathleen McGrath et Jim Blythe, 2004, "Do You See What I Want You to See? The Effects of Motion and Spatial Layout on Viewers' Perceptions of Graph Structure", *Journal of Social Structure*, 5(2).

7. Jacques Bertin, 1998(1967), *Sémiologie graphique. Les diagrammes - Les réseaux - Les cartes*, Paris, Éditions de l'EHESS.

8. L'algorithme le plus utilisé dans cette thèse est celui de Fruchterman-Reingold dont les principes de base sont très simples : les sommets voisins doivent être proches les uns des autres mais non juxtaposés, les sommets non voisins doivent être éloignés les uns des autres. Pour les détails techniques, voir Thomas M.J. Fruchterman et Edward M. Reingold, 1991, "Graph Drawing by Force-directed Placement", *Software - Practice and Experience*, 21(11), p. 1129-1164.

ENCADRÉ 1.5 – Règles basiques pour la visualisation de graphes

La visualisation de relations *via* le graphe est bien antérieure à l'apparition de l'ordinateur (voir les sociogrammes de Moreno dans les années 30), les logiciels aujourd'hui utilisés tendent pourtant à réutiliser les règles formelles adoptées pour leur réalisation manuelle. Ces règles sont simples et peu nombreuses :

- les sommets ayant le plus de relations sont placés au centre de la figure ;
- les sommets ayant le plus de relations sont représentés par des points de taille supérieure ;
- moins un sommet est connecté, plus il est placé en périphérie du graphe ;
- pour faciliter la lecture, il faut éviter autant que possible que des liens ne se croisent.

La réalisation d'un graphe efficace suppose de concilier des objectifs partiellement contradictoires concernant la fidélité aux données, le message à transmettre et l'esthétique (Tufte, 1983). En toute logique, deux liens entre sommets, s'ils symbolisent la même relation, devraient avoir la même longueur, or la géométrie interdit ce strict respect des règles. Les possibilités informatiques aidant, les logiciels autorisent des visualisations de plus en plus attractives qui tendent dans certains cas à remplacer l'analyse.

Les algorithmes de visualisation s'appuyant sur des outils statistiques (analyse en composantes principales, MDS) sont sans aucun doute les plus satisfaisants d'un point de vue mathématique. Ils fournissent malheureusement des graphes très peu lisibles dès que le nombre de sommets dépasse la trentaine : appliquant des règles strictes, il n'est pas rare que plusieurs sommets soient placés exactement au même endroit. La tendance de nombreux et nombreuses géographes à transformer les graphes en cartes de flux permet de résoudre ce problème de positions : chaque sommet se retrouve placé en xy et peu importe alors la structure du graphe étudié.

« le message iconique ne peut être une copie du réel, mais est déjà et toujours une sélection par rapport au perçu »¹. Le risque est pourtant que ces images choisies parmi d'autres soient interprétées comme des images du monde. Comme l'écrit Michel Denis, « l'image est une forme privilégiée de représentation mentale en ce qu'elle constitue un « modèle interne » du monde, modèle que l'individu construit à partir de son action et qu'il utilise pour organiser son action »². Ces précautions de lecture, si elles concernent les graphes, concernent également toutes les formes (carto)graphiques incluses dans ce travail. Il est en effet évident pour paraphraser Derek Gregory que toute représentation (carto)graphique est à la fois partielle et située³.

Il est un autre problème rarement assumé par les géographes utilisant les graphes, celui de la fidélité aux contraintes de localisations. Pour être plus explicite, il apparaît, tant méthodologiquement que conceptuellement, contre-productif, voire aberrant, d'utiliser des outils issus de l'analyse des réseaux sociaux pour les plaquer ensuite sur une planisphère traditionnelle. À titre d'exemple idiot⁴, ce que donne ce type

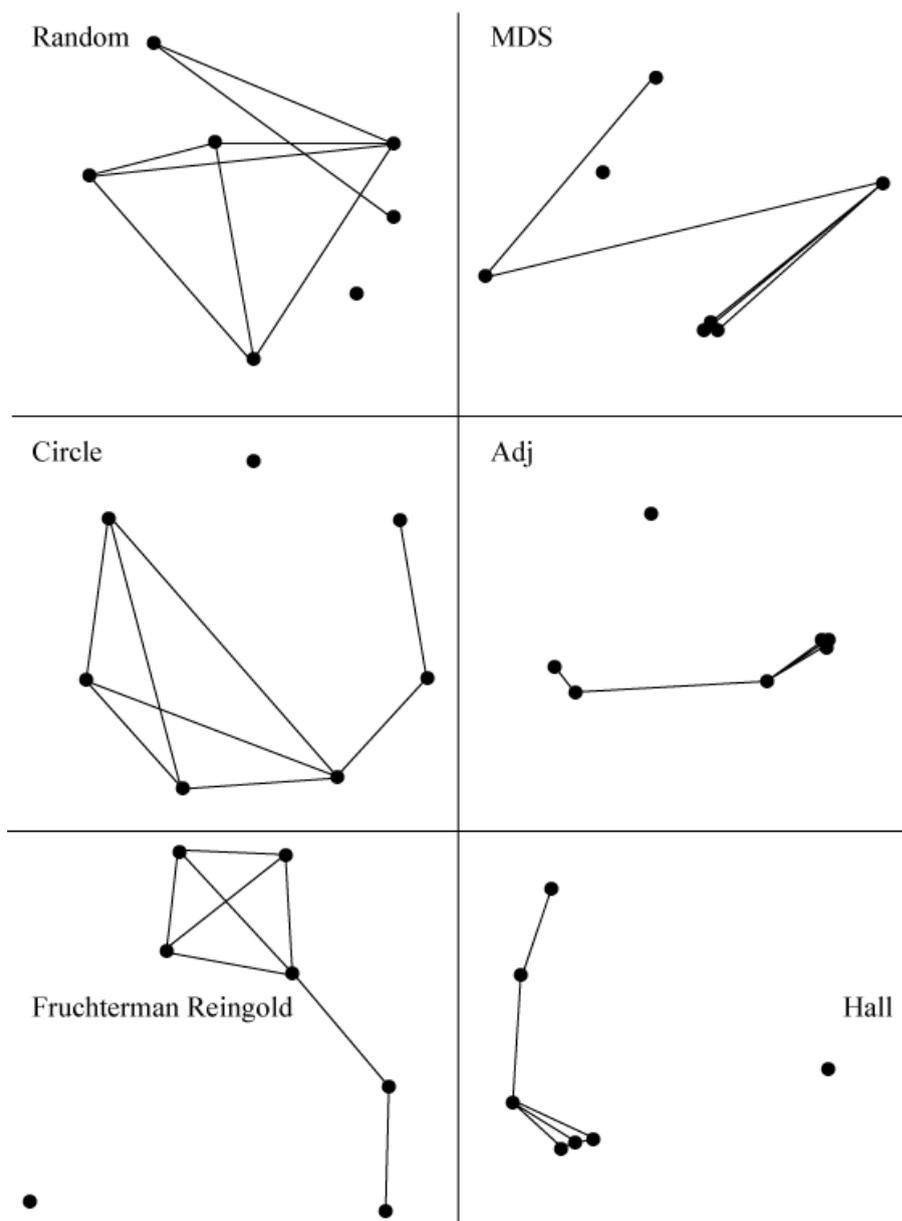
1. Groupe μ , 1992, *Traité du signe visuel. Pour une rhétorique de l'image*, Paris, Éditions du Seuil, p. 23.

2. Michel Denis, 1989, *Image et cognition*, Paris, PUF, p. 234.

3. Derek Gregory, 1994, *Geographical imaginations*, Oxford, Blackwell, p. 7. La citation originale est la suivante : "Mapping is necessarily situated, embodied and partial [...] like all other practices of representation".

4. Étant l'auteur de cette horreur cartographique, j'assume le vocabulaire employé.

FIGURE 1.11 – Un graphe, six algorithmes et six images différentes

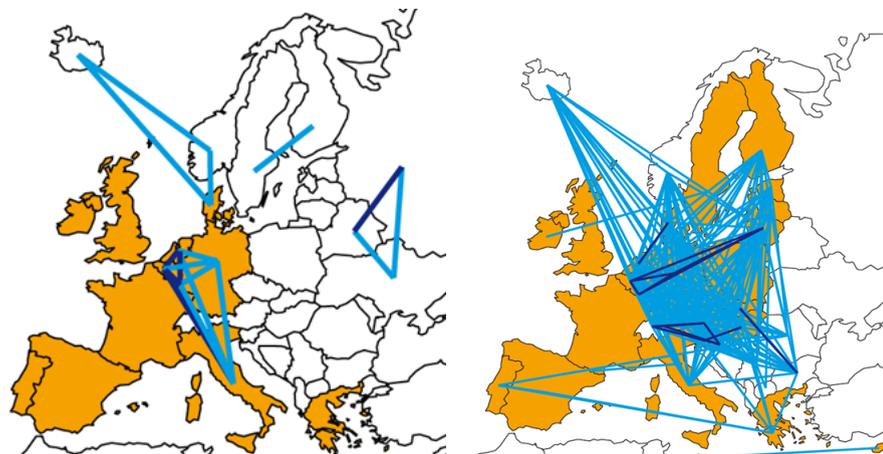


Ces 6 algorithmes font partie des 17 utilisables avec le module "statnet" du logiciel R. Mais R est un logiciel parmi beaucoup d'autres...

de méthodes est illustré par la figure 1.12 (la légende n'a volontairement pas été reproduite).

Comme on peut le deviner, les liens présents sont valués et les liens bleu clair indiquent des liens plus faibles que les liens bleu foncé. Ce n'est pourtant pas le message délivré par la carte où, pour une basique mais essentielle question de perception visuelle, les liens longs paraîtront toujours plus importants que les liens courts. Or il est thématiquement absurde que le lien Islande - Danemark apparaisse davantage que le lien plus intense Luxembourg - Belgique. Respecter la localisation

FIGURE 1.12 – Quand le graphe est plaqué sur la carte. . .



Ces deux cartes, préparées pour un colloque de géographie en 2009, montrent comment sont traditionnellement représentés les graphes en géographie. L'épaisseur ou la valeur - couleur du lien indique l'intensité du lien et les lieux restent à leur place. Cette représentation fréquente est pourtant contestable : les liens les plus visibles ne sont pas les plus intenses (Belgique - Luxembourg) mais les plus longs (Islande - Danemark). De plus, comme le montre la carte de droite, le résultat est vite illisible, non en raison de la densité de liens, mais bien en raison du respect des localisations.

revient dans ce cas à rendre le message visuel inintelligible. Ceci explique que dans les graphes présents ici, les États-Unis ne seront pas en haut à gauche et le Japon au milieu à droite - ce qui serait le cas si les graphes étaient rentrés au chausse-pied sur une projection de Mercator.

Du graphe à la modélisation graphique

Les méthodes issues de l'analyse des réseaux ne sont seulement mobilisées pour elles-mêmes mais également comme outil permettant de produire des modèles graphiques. Selon la définition de Haggett et Chorley devenue classique en géographie, un modèle est « une représentation simplifiée de la réalité qui présente les structures ou relations supposées pertinentes de la réalité dans une forme généralisée »¹. Une définition complémentaire, importée en géographie par David Harvey depuis les mathématiques est celle d'Alfred Tarski : « La réalisation possible où tous les conditions d'une théorie T sont satisfaites est appelée modèle de T »². Plusieurs types de modélisations sont possibles (logiques, mathématiques, cartographiques, graphiques) et celles utilisées dans ce travail sont verbales, statistiques ou graphiques³.

1. "[A model is] a simplified structuring of reality which presents supposedly significant features or relationships in a generalized form", Richard J. Chorley et Peter Haggett (dir.), 1967, *Models in Geography*, Londres, Methuen & Co, p. 22.

2. Définition de Tarski citée par Harvey citée par Claude Raffestin, 1978, « Les construits en géographie humaine : notions et concepts », *Géopoint*, p. 65. La phrase originale, par moi adaptée, est la suivante : "A possible realization in which all valid sentences of a theory T is called a model of T ."

3. Pour une intéressante comparaison de ces trois types de modèles, voir l'article de R. Laurini, 1984, « Exégèse des modèles urbains », in Y. Guermond (dir.), *Analyse de Système en Géographie*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 7-90.

La modélisation graphique en France est trop souvent assimilée à la chorématique qui ne constitue qu'une option parmi d'autres. La chorématique, ou plus exactement la modélisation graphique basée sur les chorèmes¹, a connu un succès disproportionné dans les années 90², puis elle a peu à peu quitté les pages des revues et des ouvrages. Elle constituait pourtant un outil, tant analytique que descriptif, stimulant. Dans un de ses nombreux textes consacrés au sujet³, Roger Brunet rappelle que « modéliser un espace revient à rechercher ses structures et ses dynamiques fondamentales. Ce n'est *ni résumer, ni généraliser* [...] C'est d'abord se demander quels peuvent être les principes en jeu, donc faire des hypothèses ». Dans un article antérieur⁴, il affirmait également que la modélisation, comme « simplification de la réalité, ou plus exactement de la vision qu'on a de cette réalité », a toujours un but opératoire : « l'action, la prédiction ou l'explication ».

À l'époque, Roger Brunet tentait de placer la chorématique sur un plan équivalent aux modélisations statistiques, il n'y est pas parvenu et il est intéressant de se demander pourquoi. L'aspect (volontairement ?) outré de certaines affirmations⁵ a pu inciter à la réserve certain-e-s géographes. Plus généralement, les résultats obtenus, dont certains sont d'ailleurs de grande qualité, sont rarement plus qu'une bonne schématisation de l'espace et des phénomènes étudiés. Les tables des chorèmes ont mobilisé beaucoup d'énergie, les auteur-e-s cherchant à produire l'équivalent géographique d'une table de Mendeleiev, les utilisateurs et utilisatrices potentiel-le-s les ont relativement peu utilisées⁶.

Si l'on reprend la définition donnée plus haut d'un modèle, un schéma correctement construit peut être un modèle graphique digne de ce nom. Les quelques tentatives de modélisation graphique présentes dans cette thèse sont donc des schémas résumant des processus et, même si la forme peut s'avérer voisine, il ne s'agit pas de modèles graphiques utilisant les chorèmes.

Les critères permettant la validation d'un modèle ont été résumés très clairement par Amblard *et al.*⁷ et si les auteurs s'intéressent aux systèmes multi-agents, il est possible de généraliser certains de ces critères pour tout modèle. Les critères à retenir pour la construction (et la validation) sont l'utilité (un modèle est d'abord un outil), la simplicité (le terme parcimonie lui est souvent préféré dans la littérature), la non-contradiction (des hypothèses et des résultats) et la fécondité (un modèle est d'autant plus riche qu'il fournit des résultats non prévus).

1. Pour dissiper la confusion entre modélisation graphique et chorème, voir Christian Grataloup, 1996, *Modélisation spatiale*, Travaux de L'Institut de Géographie de Reims, 95-96, notamment la conclusion p. 101-102.

2. Voir le panorama nuancé et critique de Robert Marconis, 1999, « Arcs, dorsales et autres diagonales. Les géographes et l'émergence des nouveaux découpages variables de l'Europe », *Historiens & Géographes*, 368, p. 289-298.

3. Roger Brunet, 1986, « La carte-modèle et les chorèmes », *Mappemonde*, 4, p. 2-6. Dans cet article, Brunet entretient la confusion entre modèle graphique et chorème lorsqu'il écrit qu'« un chorème est une structure élémentaire de l'espace, qui se représente par un modèle graphique ». Or, une structure élémentaire pourrait se représenter autrement.

4. Roger Brunet, 1980, « La composition des modèles dans l'analyse spatiale », *L'Espace géographique*, 9(4), p. 253-265.

5. Les chorèmes sont l'alphabet du monde, son écriture, les structures élémentaires de l'espace. . .

6. Sur les raisons de cet échec théorique, voir Christian Grataloup, 1993, « Le même et l'autre : renouvellement de la chorématique », *EspacesTemps*, 51-52, p. 143-196, notamment p. 151-153.

7. Frédéric Amblard *et al.*, 2006, « Évolution et validation des modèles multi-agents », in Frédéric Amblard et Denis Phan (dir.), *Modélisation et simulation multi-agents. Applications pour les Sciences de l'Homme et de la Société*, Paris, Hermès Lavoisier, p. 103-140. Les critères repris ici sont décrits p. 102-121.

Il reste enfin à se défaire d'un tic langagier courant consistant à associer l'adjectif théorique au substantif modèle. La juxtaposition des deux termes est trop fréquente pour être systématiquement relevée et deux exemples suffiront. Dans l'un des premiers manuels français de la « nouvelle géographie », Isnard *et al.* écrivent par exemple « [les nouveaux géographes] se consacraient à *produire des erreurs* (ou des différences), à mesurer des écarts à des modèles théoriques »¹. Dans un article qu'il est possible de qualifier d'introduction à Popper pour les géographes, Béguin utilise la même formulation en écrivant que « l'objectif du modèle théorique n'est pas de *reproduire* la réalité mais de la *comprendre* »². Or modèle et théorie ne sont pas synonymes : « Un modèle n'est pas une théorie mais une hypothèse, c'est une étape vers la formulation d'une théorie »³. Il est possible de construire des modèles confirmatoires visant à valider une théorie, ou des modèles exploratoires permettant de construire une théorie (ce que semble privilégier Alain Reynaud lorsqu'il affirme « le modèle constitue beaucoup plus un point de départ qu'un point d'arrivée »⁴), mais les deux ne sauraient être confondus.

Si le graphe, comme outil d'analyse et de visualisation, est utilisé pour étudier les votes et les parrainages de résolutions, il l'est également pour visualiser la géographie des discours à l'Assemblée générale.

1.4.3 L'étude géographique des discours

Il est d'innombrables méthodes permettant d'étudier des discours et toutes les sciences sociales, souvent avec des outils, des optiques et un vocabulaire différents, se sont intéressées, à un moment ou à un autre de leur histoire, à des discours (écrits ou oraux). De façon inévitable, la bibliographie sur ce thème est imposante. N'étant ni linguiste, ni spécialiste de l'analyse de contenu, il a fallu, après une phase de lecture massive et non sélective, choisir les méthodes qui me paraissaient les plus adaptées pour valider les hypothèses émises. En ce qui concerne plus spécifiquement l'étude géographique de l'ONU, et soucieux de me démarquer des interprétations purement qualitatives de nombre de politologues, les méthodes quantitatives ont eu ma préférence. Cela ne signifie évidemment pas qu'elles soient les seules pertinentes.

Le discours est classiquement défini comme « un ensemble de stratégies d'un orateur s'adressant à un certain public, en vue de modifier le jugement ou l'opinion de ce public sur une situation ou sur une façon déterminée qu'a ce public de se représenter certaines connaissances »⁵. Cette définition peut être complétée en soulignant qu'un discours vise aussi à définir la position de l'orateur ou de l'oratrice, et que les destinataires du discours ne sont pas nécessairement les personnes physiquement présentes lors de son énonciation. La délégation égyptienne est ainsi l'une des plus virulentes envers Israël à l'Assemblée générale : il est difficile de ne pas y lire des messages envoyés prioritairement aux délégations et surtout aux populations arabes.

1. Hildebert Isnard *et al.*, 1981, *Problématiques de la géographie*, Paris, PUF, p. 105.

2. Hubert Béguin, 1985, « La théorie dans la démarche géographique », *L'Espace géographique*, 14(1), p. 65-68.

3. Richard J. Chorley et Peter Haggett (dir.), 1967, *Models in Geography*, Londres, Methuen & Co, p. 500. La phrase originale est la suivante : "A model is not a theory but a hypothesis, it is a step towards formulating a theory."

4. Alain Reynaud, 1984, « L'intérêt de la démarche comparative en géographie », *Espaces Temps*, 26-27-28, p. 26-33.

5. Georges Vignaux, 1988, *Le discours, acteur du monde. Énonciation, argumentation et cognition*, Paris, OPHRYS, p. 58.

S'il est nécessaire de définir son objet d'étude, et donc le terme discours, il n'apparaît par contre pas nécessaire de chercher à clarifier les nuances entre les termes parole, langue, langage, termes formant selon l'expression de Robert Escarpit des « ensembles mal définis et surtout non exclusifs les uns des autres »¹.

Il convient de souligner que le vocabulaire, ne serait-ce que pour décrire les différentes branches étudiant les discours, n'est absolument pas normalisé et qu'analyse de discours et analyse de contenu sont par excellence des termes polysémiques². C'est le cas à l'intérieur du champ francophone, c'est vrai également lorsqu'on lit les chercheur-e-s anglophones où d'autres termes s'imposent alors³. Dans cette thèse, l'analyse de contenu est définie comme « *l'ensemble des techniques d'analyse des communications utilisant des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages* »⁴. L'analyse de contenu peut donc étudier des textes, des images, des films, etc. L'analyse des textes mobilise la lexicométrie définie comme une méthode qui « refuse de privilégier quelque élément que ce soit dans un discours ; elle se fonde sur l'exhaustivité des relevés, l'uniformité du dépouillement, l'unicité du critère de dépouillement »⁵.

Cette approche tend à considérer que l'unité pertinente d'analyse n'est pas la déclaration isolée mais bien un corpus comprenant un nombre conséquent de textes. Cela rejoint en partie (mais en partie seulement) l'approche de Michel Foucault qui écrivait dans *Naissance de la clinique* : « Il faudrait alors traiter les faits de discours, non pas comme des noyaux autonomes de significations multiples, mais comme des événements et des segments fonctionnels formant système de proche en proche »⁶. Citer Foucault pour justifier l'approche lexicométrique est sans doute abusif, mais l'ambition systémique affichée me paraît, au fond, assez proche.

Par contre, ce que Maingueneau (1991, *op.cit.*, p.158) appelle l'univers discursif, à savoir « l'ensemble des énoncés de tous types qui coexistent, ou plutôt interagissent, dans une conjoncture » ne sera pas utilisé ici dans la mesure où les corpus sont étudiés séparément et constitués d'éléments homogènes (discours, lettres d'information et brochures).

Faire le choix de la quantification était le plus facile, l'étape suivante consistait à choisir les outils et notamment les logiciels⁷. Ayant à étudier un corpus énorme, linguistiquement hétérogène (si tous les procès-verbaux sont disponibles dans la même langue pour les années récentes, ce n'est plus le cas lorsqu'on remonte avant l'an 2000)

1. Robert Escarpit, 1991, *L'Information et la Communication. Théorie générale*, Paris, Hachette, p. 82-83.

2. Voir le constat désabusé de Dominique Maingueneau : « On a beau multiplier les synthèses, les présentations, les mises au point, l'analyse de discours reste extrêmement diversifiée », il évoque dans le même texte « un paysage confus et instable », 2005, « L'analyse du discours et ses frontières », *Marges linguistiques*, 9, p. 64-75.

3. Voir par exemple Carmen R. Caldas-Coulthard et Malcolm Coulthard (dir.), 1996, *Texts and Practices. Reading in Critical Discourse Analysis*, Londres et New York, Routledge.

4. Définition de Laurence Bardin, 2007 (1977), *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, p. 42. La définition est en italique dans le texte.

5. Dominique Maingueneau, 1991, *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette, p. 48.

6. Texte repris dans Michel Foucault, 2004, *Philosophie : anthologie*, Paris, Gallimard, p. 209.

7. Pour une présentation des principaux logiciels (Alceste, Calliope, Prospéro, Trideux, etc.), voir Didier Demazière *et al.*, 2006, *Analyses textuelles en sociologie. Logiciels, méthodes, usages*, Presses Universitaires de Rennes ainsi que le site <http://textopol.free.fr/>. L'article de Émeline Comby *et al.*, 2010, « Visages médiatiques du barrage des Trois-Gorges : l'analyse statistique des données textuelles en géographie », *Géococonfluences* est à la fois une démonstration de l'apport géographique de l'analyse textuelle et une présentation de quelques logiciels utilisables.

et dont la numérisation, si elle est correcte pour les années récentes, est de qualité très médiocre avant 1995, cela nécessitait un logiciel de préférence gratuit (et si possible libre¹) demandant un faible travail de codage. Après avoir testé certains logiciels (Lexico3, Hyperbase, Trideux, Spad, R), après avoir tenté d'en écrire moi-même², j'ai fini par choisir différents modules d'analyse textuelle disponibles avec le logiciel R (languageR, tm).

Mais comment prétendre faire œuvre géographique en étudiant des discours ? Certaines pistes se sont révélées infructueuses. Ainsi, j'ai d'abord pensé relever (automatiquement) toutes les occurrences de lieux par session afin de voir, en fonction des périodes, quels étaient les lieux jugés dignes d'intérêt. Cette piste a été abandonnée très tôt pour deux raisons principales. Tout d'abord, nombre d'occurrences de noms de lieux renvoient à des noms... de traités (du protocole de Kyoto au sommet de Rio). Ensuite, le moindre événement d'importance (catastrophe naturelle, attentat, décès d'un-e ambassadeur-e ou enlèvement d'un-e chef d'État, élection d'un nouveau Secrétaire général) donne lieu à des discours rituels de la part de plusieurs délégations et il est à peu près impossible d'automatiser le traitement des documents pour atténuer le bruit produit par ces occurrences parasites. Réaliser la même tâche procès-verbal après procès-verbal serait possible mais le temps (long) nécessaire au dépouillement des textes m'a manqué. Par ailleurs, la grande inertie concernant les thèmes abordés par l'Assemblée générale rend peu probable, mais cela demanderait à être validé, l'obtention de résultats exploitables à l'aide de ce type de comptages.

Les avantages et les limites de la lexicométrie sont connus³. Dans la première catégorie, il faut signaler la facilité des méthodes disponibles, tant pour la mise en œuvre que pour la compréhension des résultats. Les méthodes quantitatives permettent également de traiter de gros volumes de textes sans entraîner un coût temporel excessif (excepté pour la mise en forme des textes avec certains logiciels). Deux inconvénients principaux et liés limitent l'intérêt de cette approche. Relever la fréquence d'un terme et conclure qu'il est central car souvent employé est une vision naïve des stratégies discursives, notamment pour une étude portant sur des textes diplomatiques⁴. De plus, un même terme peut être employé par deux acteurs, cela ne signifie pas qu'ils parlent de la même chose. Les expressions « droits de l'homme » et « développement économique » sont utilisées très souvent à l'Assemblée générale de l'ONU, leurs sens sont légèrement différents lorsqu'elles sont utilisées par un-e représentant-e de l'UE et par celui ou celle du Groupe des 77. Par ailleurs, un terme très peu utilisé peut être d'une importance capitale...

Un dernier inconvénient concerne l'aspect plus chronophage qu'il n'y paraît de la méthode. Relever des occurrences de termes n'a un sens que si, par ailleurs, les textes sont connus, lus et fréquentés assidument. La quantification suppose en effet

1. Dans la mesure où le code source d'un logiciel libre est accessible, y compris pour les anciennes versions, son utilisation permet d'obtenir des résultats reproductibles, ce qui n'est pas le cas avec des logiciels propriétaires.

2. Quelques lignes en Python permettent de réaliser certaines opérations de base tel un relevé d'occurrences. Mais je me suis vite heurté à mes limites en programmation, notamment en algorithmie.

3. Voir par exemple Simone Bonnafous et Maurice Tournier, 1995, « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique », *Langages*, 29(117), p. 67-81.

4. Dans le contexte de l'entretien, mais il est permis de généraliser le propos, Ghiglione *et al.* précisent : « Le fait qu'un thème soit fréquemment abordé dans un entretien peut tout simplement renvoyer à la disponibilité de ce thème dans les schèmes conversationnels courants, ce qui évidemment ne préjuge en rien de l'importance de ce thème dans un système de représentation du sujet » (1980, *Manuel d'analyse de contenu*, Paris, Armand Colin, p. 77).

d'expliciter un certain nombre d'hypothèses précises à valider, sinon on s'engouffre dans l'erreur des néophytes statisticien-ne-s : tout mesurer et voir si quelque chose apparaît. Le processus de lemmatisation - regrouper les occurrences voisines pour que, par exemple, Union européenne, Union et UE soient comptabilisées ensemble - pose des problèmes liés à la subjectivité des chercheur-e-s. Europe peut être employé comme synonyme d'UE par un-e orateur ou oratrice, comme synonyme de continent par un-e autre. Au-delà des premières sorties qui permettent souvent d'affiner des hypothèses, les tests complémentaires s'avèrent souvent plus délicats à mettre en œuvre. Les pistes proposées dans la troisième partie sont donc à considérer comme des propositions de recherche et non comme des résultats totalement aboutis.

Si les textes ont fait l'objet d'une attention soutenue, c'est qu'ils me paraissent fournir des éléments clés concernant les représentations des acteurs impliqués. Les anecdotes ne manquent pas sur le caractère routinier des discours onusiens. Un quotidien français a ainsi fait une partie de sa Une¹ sur le cas du diplomate indien qui lit posément son discours et ne s'interrompt qu'après s'être félicité de la présence de deux pays lusophones au Conseil de sécurité : il avait commencé à lire le texte du représentant portugais. . . Les rares chercheur-e-s ayant étudié les discours onusiens sont plus sévères encore et Corinne Gobin et Jean-Claude Deroubaix², résumant les travaux de Gilbert Rist³, évoquent une « rhétorique creuse, vide de pensée, asphyxiée de formules toutes faites, associée à une langue de coton en vue de susciter une adhésion universelle [...] et proposant comme seule voie le programme de la mondialisation mise en scène comme processus naturel ». Les formules sont parfois moins sévères dans la forme mais tout aussi critiques dans le fond.

Ces discours diplomatiques et ces résolutions soigneusement lissées méritent pourtant examen. Si ce dernier est rendu difficile par la masse même de la documentation produite, il me paraît cependant prometteur. Gérard Ó Tuathail et John Agnew avaient, dans un texte situé entre l'étude de cas et l'article programmatique, évoqué tout l'intérêt de ce type d'études. Ils écrivaient en substance que les discours politiques permettent de comprendre à la fois comment les acteurs se perçoivent et dans quel(s) monde(s) ils considèrent évoluer⁴.

Cette approche quantitative n'est qu'une des voies possibles. L'étude des figures de style employées est une piste qui peut fournir des résultats tout à fait intéressants comme le montre l'article de Jean-Louis Siroux⁵ : étudiant l'usage des métaphores et des analogies, il montre comment l'OMC parvient à produire un discours politique dépolitisé, où les prescriptions deviennent des évidences « naturelles » et les constats idéologiquement orientés de simples remarques de bon sens. Si cette piste prometteuse n'a pas été explorée, c'est dû à un manque de temps.

1. Adèle Smith, « Un ministre indien se change à l'ONU en ministre portugais », *Le Figaro*, mercredi 16 février 2011.

2. Corinne Gobin et Jean-Claude Deroubaix, 2010, « L'analyse du discours des organisations internationales », *Mots. Les langages du politique*, 94, p. 107-114.

3. Gilbert Rist (dir.), 2002, *Les Mots du pouvoir : Sens et non-sens de la rhétorique internationale*, Paris, PUF.

4. Gérard Ó Tuathail et John Agnew, 1992, "Geopolitics and discourse. Practical geopolitical reasoning in American foreign policy", *Political Geography*, 11(2), p. 190-204. La citation originale est la suivante : "Political speeches and the like afford us a means of recovering the self-understanding of influential actors in world politics. They help us understand the social construction of worlds and the role of geographical knowledge in that social construction".

5. Jean-Louis Siroux, 2008, « La dépolitisation des discours au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce », *Mots. Les langages du politique*, 88, p. 13-23.

Il est enfin un aspect qui n'est pas étudié ici et qui concerne le processus même de mise en forme des documents onusiens. La majeure partie de la documentation onusienne est constituée de compte-rendus écrits de réunions, or la mise en forme de ces documents obéit à des règles extrêmement codifiées. Cet aspect a été étudié notamment par Alexandre Duchêne qui écrit de ces textes qu'ils « constituent le lieu d'existence de l'institution à l'intérieur comme à l'extérieur [...], les discours constituent la trace historique de l'institution, donnant ainsi accès aux multiples débats qui s'y déroulent au fil du temps. Enfin, ils sont le mode d'action privilégié de l'institution. »¹

1.4.4 Théorie des jeux et modèles multi-agents

Mobiliser la théorie des jeux constitue sans aucun doute une piste intéressante, et expliquer longuement pourquoi je ne l'utilise pas m'apparaît nécessaire. L'encadré 1.6 page suivante indique les concepts de base utilisés dans ce qui est à l'origine une branche de l'économie. Certain-e-s auteur-e-s de manuels ne tarissent pas d'exemples sur les applications possibles - il est vrai qu'elles concernent quasi exclusivement l'économie, et n'étudient que les jeux dits non coopératifs, en tout cas pour les manuels traduits (ou écrits) en français². Ces manuels manquent singulièrement d'un regard critique et deux ouvrages méritent d'être cités à part : celui de David Kreps, 1999 (1990), *Théorie des jeux et modélisation économique*, Paris, Dunod ainsi que celui de Bernard Guerrien - qui par ailleurs préface la traduction française de l'ouvrage précédent -, 2002, *La théorie des jeux*, Paris, Economica. Un certain nombre de critiques sont communes aux deux ouvrages, même si le second a la dent beaucoup plus dure. Deux limites principales sont soulignées : l'obsession peu justifiable d'un point de vue conceptuel pour les situations d'équilibre (dont le fameux équilibre de Nash, voir encadré 1.6), et le fait que toutes les issues du jeu soient au départ contenues dans les règles énoncées par l'auteur-e du jeu. Kreps écrit ainsi « trop souvent, et en particulier en ce qui concerne l'analyse d'équilibre, on prend bien trop au sérieux cette théorie, alors que ses hypothèses sur les comportements courants sont non pertinentes » (p. 157).

Les politologues anglophones ont importé ces méthodes issues de l'économie et l'un des auteurs emblématiques de cette vague modélisatrice est Robert Axelrod³. Partant lui aussi des modèles non coopératifs, il a cherché à montrer comment, alors même que chaque acteur poursuit des objectifs strictement individuels, des formes de coopération durables sont susceptibles d'émerger. Ces articles reprennent pourtant les règles les plus rigides utilisées dans la théorie des jeux non-coopératifs : décisions

1. Alexandre Duchêne, 2006, « 'Dans les États où il existe des minorités...' : les conditions de production institutionnelle, discursive et idéologique d'un article de loi aux Nations Unies », *Semen*, 21. Voir aussi du même auteur, 2004, « Construction institutionnelle des discours : idéologies et pratiques dans une organisation supranationale », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 40, p. 93-115.

2. Les manuels suivants ont été consultés : Ken Binmore, 1999 (1992), *Jeux et théories des jeux*, Paris Bruxelles, De Boeck Université; Jean-Louis Boursin, 1998, *Initiation à la théorie des jeux*, Paris, Éditions Montchrestien; Gabrielle Demange et Jean-Pierre Ponsard, 1994, *Théorie des jeux et analyse économique*, Paris, PUF; Eric Rasmussen, 2004 (2001), *Jeux et information. Introduction à la théorie des jeux*, Bruxelles, De Boeck Université et enfin Murat Yildizoglu, 2003, *Introduction à la théorie des jeux*, Paris, Dunod.

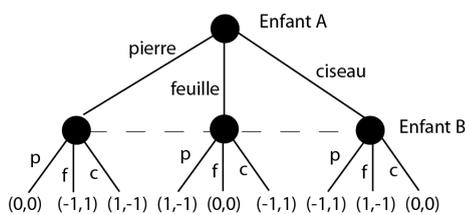
3. Dans une bibliographie abondante, voir l'article de 1981, "The Emergence of Cooperation among Egoists", *The American Political Science Review*, 75(2), p. 306-318, et l'article écrit avec Robert Keohane, 1985, "Achieving Cooperation under Anarchy: Strategies and Institutions", *World Politics*, 38(1), p. 226-254.

ENCADRÉ 1.6 – Principes de la théorie des jeux non-coopératifs

En théorie des jeux, les quatre éléments essentiels sont *les joueurs*, *les actions*, *les paiements* (nommés également fonctions d'utilité) et *l'information*. Ces éléments constituent *les règles du jeu*. Les joueurs, afin de maximiser leurs gains, élaborent des *stratégies*. L'information détenue par les joueurs peut être *complète* (chaque joueur sait ce qu'a joué l'autre) ou *stratégique* (les actions sont décidées simultanément par les acteurs). Les stratégies peuvent être représentées sous deux formes principales : sous forme matricielle et sous forme dite extensive. Dans le premier cas, les lignes représentent les stratégies possibles d'un acteur *A* et les colonnes les stratégies possibles d'un acteur *B*. Chaque case contient deux nombres : paiement de *A*, paiement de *B*. Le même jeu peut être représenté sous forme d'arbre où chaque nœud représente un acteur et chaque ligne une stratégie possible.

Les deux figures ci-dessous sont équivalentes et correspondent au jeu pierre (p), feuille (f), ciseau (c). La ligne pointillée au niveau de l'enfant B indique que la prise de décision est simultanée pour les deux joueurs.

A \ B	Pierre	Feuille	Ciseau
Pierre	0,0	-1,1	1,-1
Feuille	1,-1	0,0	-1,1
Ciseau	-1,1	-1,1	0,0



Cet exemple très simple est typique des jeux *non coopératifs* où les stratégies individuelles sont seules prises en compte. Ces derniers sont devenus très largement dominants depuis les années 70. On remarque que tout gain d'un joueur se traduit automatiquement par une perte équivalente pour l'autre joueur.

Lorsque la stratégie optimale pour chacun des joueurs amène toujours au(x) même(s) point(s), ces points sont appelés des *équilibres de Nash* (il n'en existe pas dans le jeu pierre, feuille, ciseau).

Enfin, il est rare que ces jeux modélisent les interactions de plus de deux acteurs.

prises simultanément par les deux acteurs sans concertation préalable, jeu à somme nulle, aucune possibilité de coalition entre joueurs.

Le manuel de Peter Ordeshook¹ est spécifiquement consacré à l'utilisation de la théorie des jeux en sciences politiques. Si les jeux coopératifs sont rapidement abordés (chapitres 7 et 8), la majeure partie de l'ouvrage reste consacrée aux aspects canoniques de la théorie des jeux. Si cette dernière est régulièrement mobilisée pour modéliser le comportement possible d'une UE unie dans les organisations internationales, les apports de cet outil apparaissent parfois limités².

1. Peter Ordeshook, 1986, *Game Theory and Political Theory: An Introduction*, Cambridge, Cambridge University Press.

2. Voir par exemple la conclusion de Jeffry Frieden : "The implications of a common European international position depend in very important ways on the circumstances", 2004, "One Europe, One Vote?"

Jusque récemment, ces modèles ont eu peu d'impact en géographie et il est relativement facile de comprendre pourquoi : un-e géographe souhaite rarement modéliser les interactions de seulement deux acteurs, et surtout les méthodes ne sont pas du tout spatialisées. Dans une communication récente¹, Michel Bussi et Éric Daudé ont voulu spatialiser un archétype de la théorie des jeux, à savoir celui du dilemme du prisonnier. Rappelons le principe en deux mots : deux cambrioleurs suspectés par la police sont interrogés simultanément, si les deux nient, ils seront rapidement relâchés, si les deux avouent, ils auront tous deux une peine lourde. Si l'un nie mais est dénoncé par l'autre, le coupable désigné aura une peine plus lourde encore, et le délateur sera libéré. L'intérêt individuel conduit à choisir la tactique de dénonciation de l'autre, chaque acteur espérant ainsi être relâché. Comme les deux acteurs tiennent le même raisonnement rationnel (n'oublions pas que ce modèle vient de l'économie), le meilleur choix individuel entraîne le pire paiement possible, à savoir une lourde peine pour les deux.

La démarche des deux auteurs revient de fait à quitter l'étroit terrain de jeux de cette théorie pour développer un modèle multi-agents où les actions des acteurs sont en partie déterminées par les actions des acteurs voisins.

Cette piste intéressante n'a pas été explorée plus avant pour plusieurs raisons tant techniques que méthodologiques. D'un point de vue technique, il est tout à fait possible d'imaginer un tableau croisant les stratégies de plusieurs acteurs et indiquant les gains attendus en fonction de la stratégie suivie. L'encadré 1.4.4 montre un tel tableau qui a pour avantage de résumer une situation de fait (voir la troisième partie) mais de façon arbitraire (pourquoi 3 et -2 ? et pourquoi pas 10 et -40 ?), déconnectée de l'environnement et supposant que les acteurs jouent toujours suivant les mêmes règles... Si la modélisation suppose *toujours* une sélection et une simplification des phénomènes observés, les contraintes liées à la théorie des jeux me paraissent disproportionnées quant aux maigres résultats généralement obtenus.

ENCADRÉ 1.7 – Le jeu de l'UE et des pays candidats

En ligne se trouve l'UE, en colonne les pays candidats. Si l'UE parle d'une seule voix, sa crédibilité augmente ; elle diminue dans le cas contraire. Si les pays candidats adoptent le même discours, ils montrent leur volonté de s'intégrer. Sinon, ils compromettent leur intégration. Si l'UE est divisée, les pays candidats sont indifférents.

	candidats suivistes	candidats non suivistes
UE unie	3, 3	3, -3
UE divisée	-2, 0	-2, 0

Le caractère opérationnel de ce type de matrices de gains n'apparaît pas évident.

L'inconvénient méthodologique principal est dû à l'obsession des économistes pour les jeux à somme nulle : ce qu'un acteur gagne est forcément perdu par l'autre. La littérature concernant les jeux dits coopératifs est peu développée, or ce qui est

The Political Economy of European Union Representation in International Organizations", *European Union Politics*, 5(2), p. 261-276.

1. Michel Bussi et Éric Daudé, 2005, « Le dilemme du prisonnier spatialisé. Application aux coopérations territoriales », *Actes des Septièmes Rencontres Théoquant*, Besançon.

en jeu à l'ONU concerne la formation de coalitions beaucoup plus que des stratégies individuelles. L'obstacle principal est épistémologique, et la longue citation suivante indique assez quelle est ma position sur le sujet :

La théorie des jeux ne peut décrire, ou expliquer, ce qui est, en raison notamment de ses hypothèses sur l'information (complète ou incomplète) dont dispose les joueurs, et de son caractère purement statique [...] Ces hypothèses sont faites afin de permettre le traitement mathématique et la caractérisation des concepts de solution. Mais cela ne correspond en rien à ce qui se passe dans le monde économique et social, même si l'on en envisage que des aspects isolés.

Sur le plan normatif, la théorie parvient rarement à préciser ce que doit être un comportement rationnel, ou ce que peut être une « bonne » solution d'un jeu. [...] Comment expliquer alors le « succès » de la théorie des jeux - si l'on en juge au nombre de publications académiques et de ceux qui y font allusion, presque toujours sans la connaître ? Avançons quelques réponses à cette question. D'abord, le vocabulaire de la théorie des jeux est « porteur » : rationalité, interaction, stratégie, équilibre, jeux à plusieurs coups : voilà qui est évocateur, qui suggère une grille de lecture proche de la vie courante, avec ses conflits d'intérêt, ses rapports de force, ses calculs plus ou moins élaborés, etc. Chaque fois qu'on évoque un conflit, une décision dans un contexte plus ou moins compliqué, il est de bon ton d'évoquer « la théorie des jeux » et les « choix stratégiques ». D'où une demande sociale pour des ouvrages présentant cette théorie, ou à propos d'elle.

Ensuite, la théorie des jeux bénéficie du prestige attribué à l'utilisation des mathématiques, qui serait la seule garante d'une démarche « rigoureuse », même si personne n'y comprend rien - les théoriciens des jeux ayant évidemment intérêt à entretenir cette idée.

Bernard Guerrien, 2002(3^e éd.), *La théorie des jeux*, Paris, Economica, p. 104-105.

Cela ne signifie évidemment pas qu'il est absurde de creuser cette voie. Simplement, dans l'étendue des possibles que constitue une thèse, celle-ci a été explorée d'un point de vue bibliographique, mais l'exploration n'a pas été poussée plus avant.

En ce qui concerne les modèles multi-agents, qui semblent beaucoup plus prometteurs, notamment parce que les logiques spatiales sont intégrées au modèle dès le départ, il serait là aussi possible d'imaginer une grille d'acteurs et de déterminer des types de comportements possibles en fonction de variables données. L'exemple des votes liés à la situation des droits humains dans un territoire précis (voir partie 2) se prêterait volontiers à ce type de modélisations.

La typologie proposée par Volgy et Quisgaard¹ permettrait facilement de définir les règles de comportement des acteurs : ils distinguent sept catégories d'acteurs nationaux à l'Assemblée générale de l'ONU. Les deux catégories extrêmes sont les *insiders* qui participent activement aux activités onusiennes, sont très majoritairement en accord avec la majorité et minimisent les conflits, et les *outsiders* au comportement

1. Thomas J. Volgy et Jon E. Quisgaard, 1975, "Learning about the Value of Global Cooperation: Role-Taking in the United Nations as a Predictor of World Mindedness", *The Journal of Conflict Resolution*, 19(2), p. 349-376.

opposé. Entre ces deux extrêmes, les auteurs repèrent les spécialistes (comportement similaire aux *insiders* mais sur des sujets précis), les *status seekers* qui suivent la majorité mais n'ont pas les moyens de participer aux travaux, les idéologues qui s'investissent dans tous les travaux mais sont rarement dans la majorité, les dissidents qui jouissent d'un prestige et d'une influence certains en dehors de l'Assemblée mais peu à l'intérieur et enfin les facilitateurs. Dans cet article déjà ancien, France, Royaume-Uni, États-Unis et URSS sont classés en dissidents et la Belgique est avec Cuba dans la catégorie idéologique. L'article m'a paru d'ailleurs suffisamment intéressant pour en cartographier les résultats (voir figure 1.13 page suivante).

Si cette option séduisante n'a pas été explorée jusqu'au bout, c'est principalement en raison du temps nécessaire pour mener à bien une telle entreprise. Elle fait cependant partie des pistes de recherche que j'espère pouvoir explorer dans l'après-thèse.

1.4.5 *Quid des méthodes qualitatives ?*

Il est toujours bienvenu de montrer sa maîtrise de différents outils méthodologiques et rien n'est plus intéressant qu'un-e chercheur-e capable de mener tout à la fois des entretiens semi-directifs, de l'observation (participante ou non) et des modèles statistiques raffinés¹. De plus, lire les ouvrages consacrés à l'ONU, et plus encore ceux étudiant l'Union européenne à l'ONU, semble indiquer que la réalisation d'entretiens avec une poignée de diplomates et de hauts fonctionnaires constitue une étape obligée de toute recherche académique digne de ce nom.

Pour diverses raisons qu'il est utile d'exposer, aucun entretien n'a pourtant été réalisé dans le cadre de cette thèse. Cette absence s'explique essentiellement pour des raisons socio-culturelles, matérielles et scientifiques.

Ma réticence à utiliser cet outil (il y a sans aucun doute d'ancien-ne-s diplomates onusiens à Paris ou à Bruxelles) s'explique en grande partie par la profession des interlocuteurs et interlocutrices potentiel-le-s. Je ne suis pas certain d'être capable d'obtenir quelque information intéressante que ce soit d'un-e professionnel-le du langage dont la position socio-économique et culturelle domine à ce point la mienne. Ce complexe a fait l'objet de nombreuses réflexions en sociologie : interroger les puissant-e-s n'est pas aisé, notamment pour les chercheur-e-s débutant-e-s².

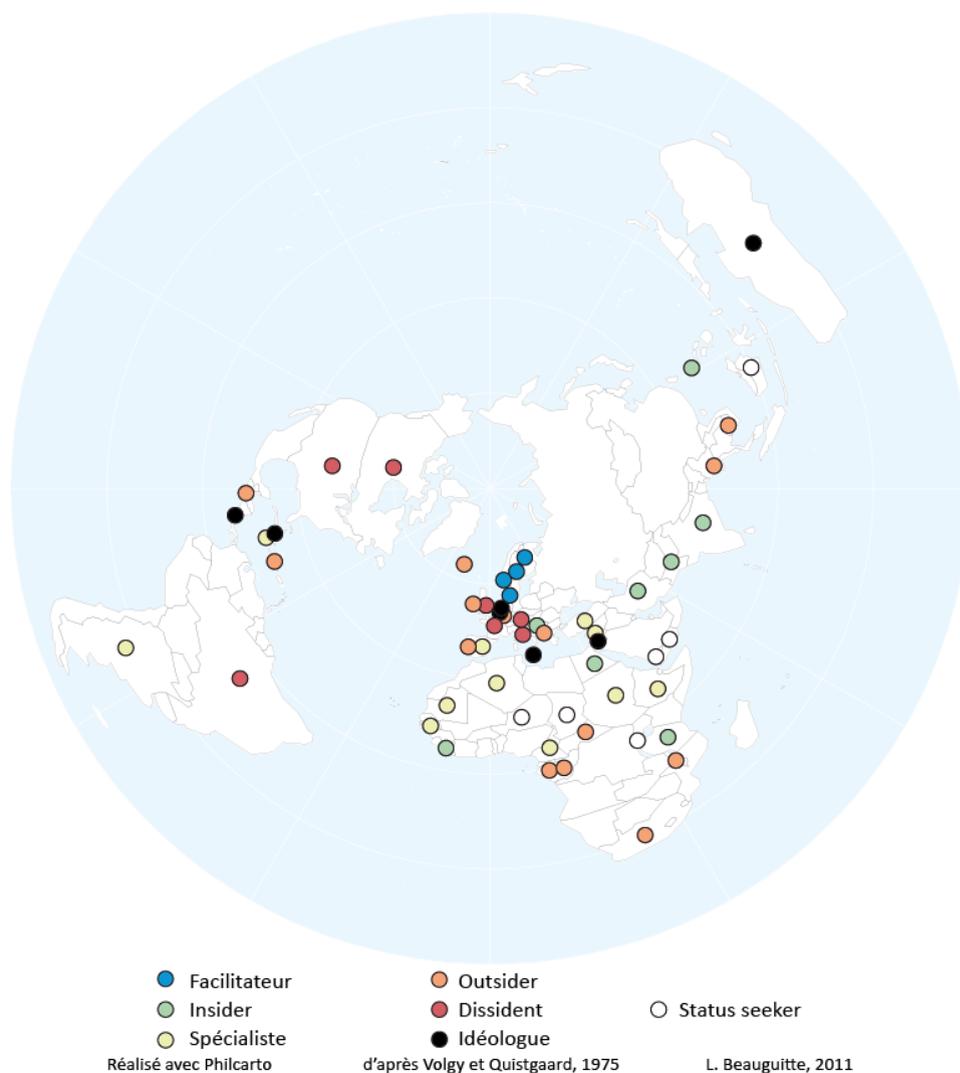
Cela l'est d'autant moins quand on ne possède pas une grande maîtrise de l'outil. Si je sais construire un modèle de régression multiple et l'interpréter (à peu près) correctement, je doute d'être capable de construire correctement un guide d'entretien et de le mener à bien. Il est illusoire d'imaginer maîtriser une méthode de recherche scientifique sans un solide entraînement. N'étant pas en possession de ces outils au départ de ma thèse, le temps a manqué pour son apprentissage. Et commettre une poignée d'entretiens alibis me paraissait une perte de temps, tant pour moi que pour mes interlocuteurs et interlocutrices éventuel-le-s³.

1. En géographie, maîtriser un SIG est un plus.

2. Voir notamment Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, 1991, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, 3, p. 120-133 et Hélène Chamboredon *et al.*, 1994, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 16, p. 114-132.

3. Dans le cadre du projet Eurobroadmap, il a à un moment été question de réaliser des entretiens en compagnie de collègues de l'ULB. Nos emplois du temps respectifs n'ont pas permis de les mener à bien.

FIGURE 1.13 – Les rôles à l'AG au début des années 70 (d'après Volgy et Quistgaard, 1975)



Entre les deux extrêmes définis par Volgy et Quistgaard (*insiders* et *outsiders*), les catégories intermédiaires ne sont que partiellement ordonnées, d'où le choix d'une représentation utilisant tantôt la valeur tantôt la couleur pour représenter ces sept types de comportements. L'implantation ponctuelle et l'égalité des tailles permet un traitement égalitaire des différents acteurs. Deux ensembles spatiaux apparaissent ; un ensemble scandinave comprenant quatre acteurs et jouant tous le même rôle, un ensemble moins net formé notamment mais non exclusivement des pays occidentaux et nommé dissident. Les frontières sont celles de 1987.

L'observation (participante ou non) n'a pas non plus été utilisée, principalement en raison des contraintes, tant familiales, temporelles et financières, qu'elle eût imposées. Il est de toute façon plutôt naïf d'imaginer que les réunions auxquelles peuvent assister des personnes extérieures soient celles où de fracassantes découvertes peuvent être faites. Certes, cela aurait sans doute pu permettre de récolter quelques plaisantes anecdotes comme les thuriféraires du « terrain » en raffolent. Lors d'un entretien en février 2010, Michel Bussi m'a posé la question : « Qu'est-ce que vos

traitements apportent de plus qu'une trentaine d'entretiens semi-directifs avec des diplomates ? ». Je serais volontiers tenté de renverser la question : qu'apporterait de plus une trentaine d'entretiens ? Les méthodes utilisées ici ont un mérite essentiel pour le poppérien nuancé que je suis, elles sont reproductibles, les données utilisées sont publiques et les programmes sont fournis.

Il faut enfin rappeler que les témoignages des acteurs sont un outil parmi d'autres mais qu'ils n'apportent pas forcément des éléments d'un intérêt majeur, et ils en apprennent souvent plus sur leurs auteur-e-s que sur la situation qu'ils et elles sont censé-e-s décrire et expliquer¹. Ainsi, la lecture des ouvrages publiés par d'anciens diplomates à l'ONU apporte peu d'éléments consistants : un Français livre quelques anecdotes sans grand intérêt², un conservateur fameux livre une vision du monde peu nuancée³ et des commentaires saignants (mais répétés de longue date dans une certaine presse nord-américaine) sur l'inefficacité de la bureaucratie onusienne.

Un dernier argument expliquant la non réalisation d'entretien pour ce travail concerne les objectifs de celui-ci. Mon objectif n'est pas de comprendre comment se fabrique un consensus politique entre différents acteurs au sein du système onusien, ni d'expliquer les logiques à l'œuvre lorsqu'une délégation construit les discours qui seront prononcés à l'Assemblée générale ou dans une autre enceinte onusienne ; dans ces deux cas, la prise en compte critique de la parole des acteurs serait bien entendu nécessaire. Mon objectif principal se situe à une autre échelle : décrire et expliquer l'évolution des relations entre les acteurs impliqués et ce que cette évolution nous apprend sur le Système-Monde.

Conclusion de la première partie

Si l'ONU est et reste un impensé géographique, comme d'ailleurs l'ensemble des institutions qu'on qualifiera faute de mieux d'internationales, la multiplicité des études menées dans d'autres champs (disciplinaires et nationaux) oblige à un certain nombre de choix méthodologiques et théoriques afin d'éviter tant la paraphrase maladroite que les contresens.

Le premier choix concerne l'objectif théorique de ce travail : il ne s'agit pas simplement de décrire un objet, même si la description dudit objet est une étape nécessaire, et qu'elle suppose bien plus de théorie qu'il n'y paraît, mais de mettre en évidence des régularités et des discontinuités, tant spatiales que temporelles, et ce à l'aide de mesures et de modèles graphiques et statistiques.

Le choix d'un appareillage quantitatif et d'un champ disciplinaire (géographie politique) au détriment d'un autre appareillage méthodologique (entretien, observation) et d'un autre champ disciplinaire (géopolitique), est bien entendu discutable. Les résultats présentés dans la suite de ce travail sont à appréhender dans les limites de ces choix initiaux.

Après ce long exposé méthodologique et épistémologique, il est temps de présenter l'objet d'étude choisi dans le cadre de cette thèse, à savoir l'ONU, et plus précisément l'Assemblée générale de l'ONU.

1. Certains ouvrages récents d'entretiens avec des géographes français, notamment celui signé Bataillon aux Presses Universitaires de Rennes, constituent la caricature de cette limite du recours au témoignage.

2. Alain Dejammet, 2003, *Supplément au voyage en Onusie*, Paris, Fayard.

3. John Bolton, 2008, *Surrender Is Not an Option: Defending America at the United Nations*, New York, Threshold Editions.

Partie 2

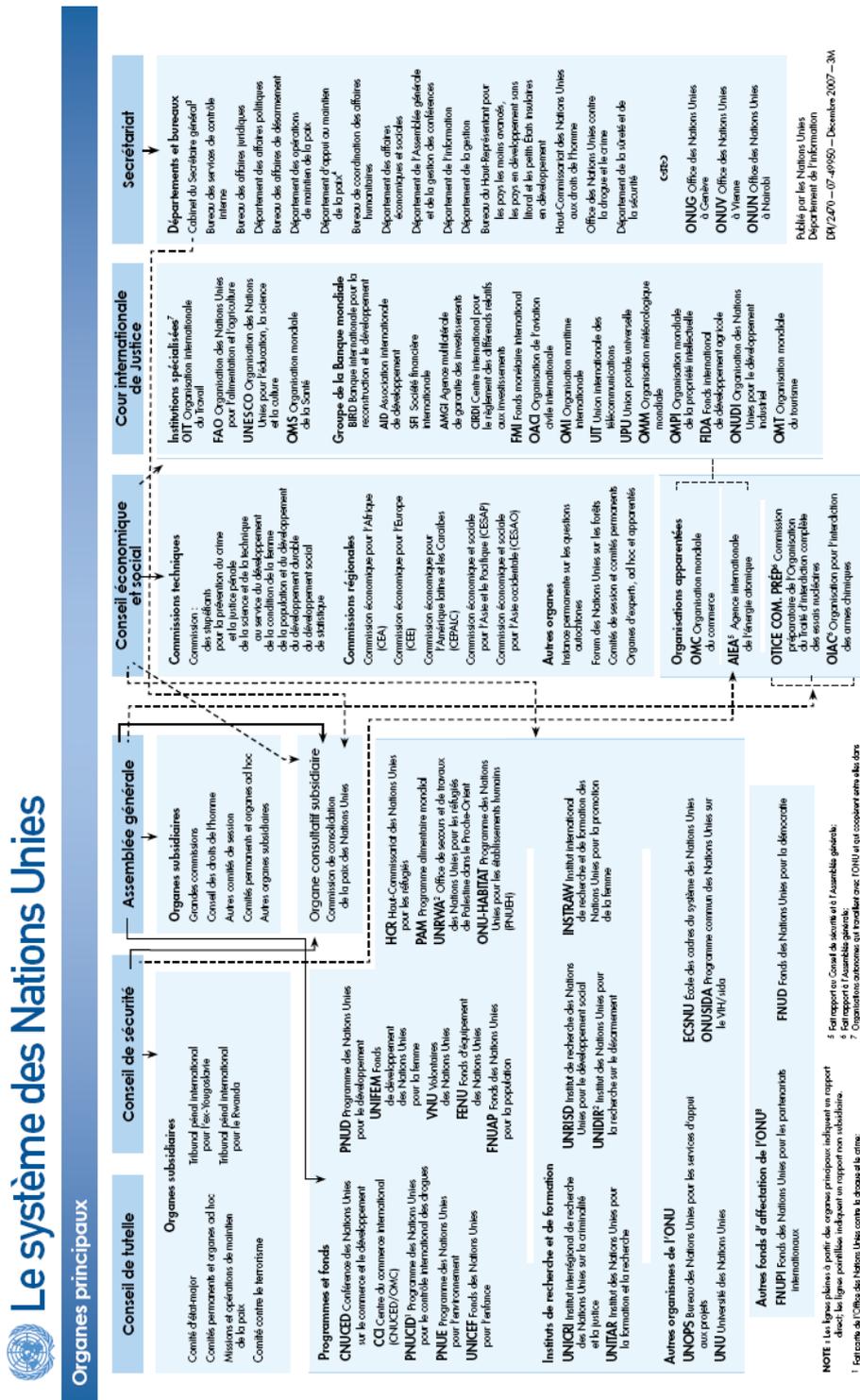
Structures relationnelles et évolution du système onusien

Présenter en quelques pages l'ONU et son fonctionnement général selon une perspective géographique est une gageure : cela suppose en effet une sélection drastique dont le caractère nécessairement arbitraire doit être souligné. Il ne saurait être question ici de retracer toute la géohistoire du système onusien et de ses différentes composantes. Néanmoins, la nécessité de ce cadrage général s'impose afin de situer précisément la place et le fonctionnement de l'Assemblée générale au sein de ce système. Autant que possible, les sources primaires utilisées sont précisément indiquées afin de permettre à qui le souhaiterait d'approfondir tel ou tel aspect relatif au fonctionnement onusien.

En introduction, les principales composantes de l'ONU sont décrites suivant une perspective temporelle et géographique. La première partie détaille le fonctionnement de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne le calendrier des sessions et les étapes menant au vote d'une résolution. La seconde partie décrit les différents acteurs présents dans cet organe et souligne tant les inégalités entre acteurs que les spécificités de certains. La troisième partie étudie les votes de résolutions ainsi que les modalités de leur conception afin de mettre en évidence d'éventuels processus de régionalisation politique et de possibles discontinuités politico-spatiales. Enfin, la dernière partie de cette section est consacrée à l'étude géographique d'un thème précis, celui des droits humains. Chaque fois que cela est possible, des éléments d'explication sont proposés et testés à l'aide de modèles statistiques. Les principaux résultats sont ensuite synthétisés sous forme graphique.

L'ONU est une organisation complexe, pléthorique et modeste tout à la fois. La complexité est due à la multiplicité des organismes, sous-organismes, commissions et comités, plus ou moins bien interconnectés, qui la composent. Les choix graphiques de la figure 2 page suivante, organigramme officiel de l'institution, sont presque trop facilement décryptables pour ne pas y lire un message explicite : les différents éléments sont placés les uns à côté des autres, sur le même plan, et quelques flèches lient certains éléments entre eux. Contrairement à la grande majorité des diagrammes sagittaux, la signification des flèches est ici explicitée : les flèches pleines indiquent un « rapport direct », les flèches en pointillé un « rapport subsidiaire ». Il est donc tentant de supposer que lorsqu'aucune flèche ne relie deux rectangles, le rapport entre eux est des plus ténus. . . Reste que le manque de politique d'ensemble et l'absence de coordination forte entre les différents organismes ne sauraient mieux être illustrés.

FIGURE 2.1 – Organigramme officiel des Nations Unies



Source : <http://www.un.org/fr/aboutun/structure/chart.pdf>

Chacun des six organes principaux dispose d'un secrétariat, définit des objectifs, et, comme toute institution, justifie son existence avec le plus de force possible. La conséquence inévitable de cette abondance est la multiplication de la documentation produite. Le site officiel de l'ONU est d'une complexité rare et trois années de pratique intensive ne m'ont pas encore permis ni d'en épuiser les ressources, ni d'en saisir la logique organisationnelle profonde. Contrairement à de nombreux sites, qu'ils soient institutionnels ou non, celui de l'ONU ne se risque pas à fournir un plan. Après avoir essayé à plusieurs reprises d'en élaborer un, j'ai dû renoncer : mes tentatives répétitives et obstinées pour *crawler*¹ le site n'ont guère servi qu'à tester les limites de mon matériel informatique.

Enfin, l'ONU est une organisation modeste. Son budget est proche du ridicule, ses moyens d'action sont faibles, sa force contraignante (ce que les politologues appelleraient le *hard power*²) proche de zéro, excepté pour le Conseil de sécurité, et sa dépendance financière vis-à-vis des principaux financeurs la rend particulièrement vulnérable. Avant de justifier le choix d'étudier quasi exclusivement l'Assemblée générale, il apparaît utile de rappeler les grands principes de fonctionnement de l'ONU.

En théorie, c'est-à-dire d'après la *Charte des Nations Unies*³, l'ONU est constituée de six organes principaux : l'Assemblée générale (AG), le Conseil de sécurité (CS), le Conseil économique et social (ECOSOC), le Conseil de tutelle, la Cour Internationale de Justice (CIJ) et le Secrétariat (chapitre III, article 1).

L'Assemblée générale⁴, sur laquelle je reviendrai longuement, est composée par tous les membres des Nations Unies (chapitre IV, article 9), son rôle est essentiellement d' « étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements, et faire, sur ces principes, des recommandations soit aux Membres de l'Organisation, soit au Conseil de sécurité, soit aux Membres de l'Organisation et au Conseil de sécurité » (chapitre IV, article 11). Une autre de ses attributions est l'examen et l'approbation du budget de l'Organisation (chapitre IV, article 17).

Le Conseil de sécurité⁵, initialement composé de 11 membres, en comprend 15 depuis 1965⁶. Les cinq membres permanents sont « la République de Chine, la France, l'Union des Républiques socialistes soviétiques⁷, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et les États-Unis d'Amérique ». Les membres non permanents sont élus par l'Assemblée générale pour 2 ans, et l'élection doit respecter une « ré-

1. Le *crawl* est l'utilisation d'un robot pour explorer tous les liens présents sur une page web afin de permettre leur représentation sous forme de graphe. La technique est décrite de façon plus précise dans la troisième partie où l'outil est utilisé pour analyser le site de l'UE à l'ONU.

2. Classiquement, les politologues distinguent le *hard power* englobant tous les moyens de contrainte d'un acteur sur un autre, de l'embargo à l'intervention militaire, et le *soft power* où un acteur cherche à exercer une influence sur un autre *via* des moyens pacifiques. La distinction est parfois délicate à tracer entre les deux.

3. Votée le 26 juin 1945 par les représentants de 50 pays, le texte est disponible en ligne (<http://www.un.org/fr/documents/charter/index.shtml>).

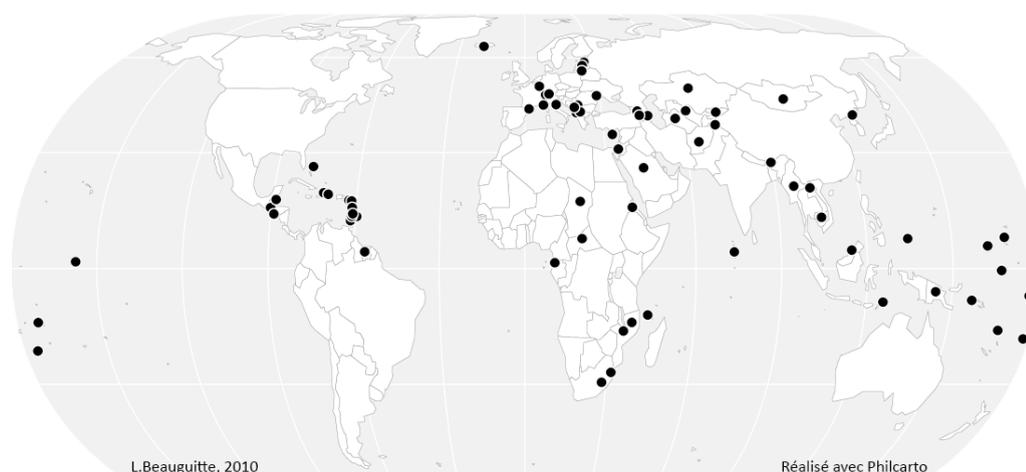
4. Site officiel : <http://www.un.org/fr/ga/>

5. Site officiel : <http://www.un.org/french/docs/cs/>

6. Amendement à l'article 23 adopté par l'Assemblée générale le 17 décembre 1963 et entré en vigueur le 31 août 1965.

7. Remplacée par la Fédération de Russie depuis le 24 décembre 1991.

FIGURE 2.2 – Les 71 États membres jamais élus au Conseil de sécurité



Source : http://www.un.org/french/sc/list_french6.asp

Une typologie sommaire permet de distinguer trois types d'États n'ayant jamais été élus au Conseil de sécurité en septembre 2010 : les micro-États (Pacifique, Caraïbes), les nouveaux membres (les -stan d'Asie centrale) et enfin les États ayant connu des vicissitudes politiques majeures (Afghanistan). Ces facteurs ne sont pas exclusifs les uns des autres (voir les États issus de l'ex-Yougoslavie).

partition géographique équitable »¹. Ses missions essentielles sont « la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales » (article 24). Chaque membre dispose d'une voix, mais, si « les décisions du Conseil de sécurité sur des questions de procédure sont prises par un vote affirmatif de neuf membres », « les décisions du Conseil de sécurité sur toutes autres questions sont prises par un vote affirmatif de neuf de ses membres dans lequel sont comprises les voix de tous les membres permanents » (article 27). Cet article a été interprété dès les années 50 de façon souple dans la mesure où l'abstention d'un des membres permanents ne bloque pas l'adoption d'une résolution.

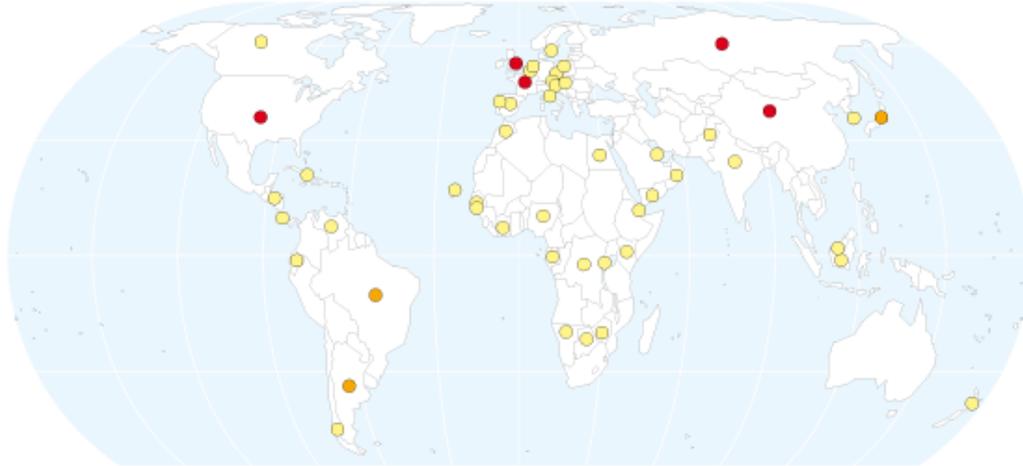
Une double inégalité concerne l'accès au Conseil de sécurité dont la réforme, à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1993, est très régulièrement évoquée mais jamais mise en œuvre. La première concerne la différence de traitement entre les membres permanents, qui disposent du célèbre droit de veto et peuvent bloquer toute décision non souhaitée, et les membres non permanents. La seconde concerne la possibilité même d'être élu au Conseil de sécurité. La carte 2.2 montre les 71 États qui n'ont jamais été élus membres depuis 1945. Cette catégorie regroupe deux grands types d'États : les nouveaux venus, et les micro-États, soit en terme de population, soit en terme de richesse, soit les deux simultanément. On peut tout de même noter la présence dans cette catégorie de membres fondateurs de l'ONU tels l'Arabie saoudite ou la République dominicaine.

Les deux cartes 2.3 montrent quels ont été les pays élus lors des deux dernières décennies. Certains États ont été présents 4 années sur 10 au Conseil de sécurité, tels le Japon ou le Brésil. Le fait que l'UE ait aujourd'hui, outre les deux membres

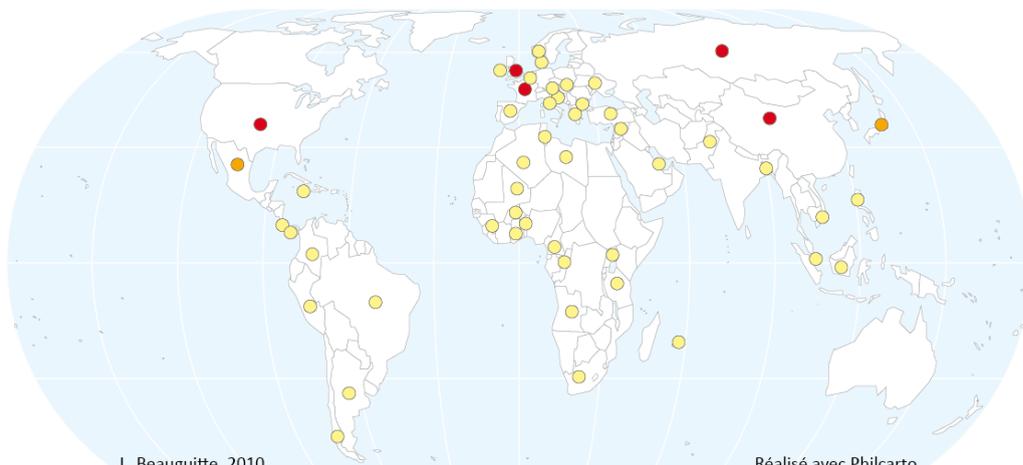
1. Cinq États membres d'Afrique et d'Asie, un d'Europe orientale, deux d'Amérique latine, deux du groupe des États d'Europe occidentale et autres États (résolution 1991(XVIII) du 17 décembre 1963).

FIGURE 2.3 – Les membres élus au Conseil de sécurité entre 1990 et 2009

Les membres élus durant la décennie 1990-1999



Les membres élus durant la décennie 2000-2009



● Membres permanents ● Élus deux fois durant la décennie ● Élus une fois durant la décennie

Source : http://www.un.org/french/sc/list_french5.asp

Ces deux cartes montrent les limites de la « répartition géographique équitable » présidant au fonctionnement onusien. De manière générale, seuls les plus gros contributeurs, qui sont souvent candidats pour devenir nouveaux membres permanents, peuvent être élus plus d'une fois par décennie au Conseil de sécurité. Le cas du Japon est exemplaire de cette situation.

permanents, des membres dans trois groupes régionaux différents (Europe occidentale, Europe orientale et Asie) favorise une présence constante au Conseil de sécurité.

La *Charte des Nations Unies* précise que l'Assemblée générale ne peut pas traiter des questions débattues au Conseil de sécurité (article 12.1) ce qui introduisait de fait une hiérarchie entre les deux organes. Pour contourner le blocage du CS dû à la guerre froide, les États-Unis font voter l'amendement Acheson qui autorise l'AG à se saisir de toute question jugée importante lorsque le CS n'est pas en mesure de remplir son rôle¹.

1. Résolution 377(V) intitulée « L'union pour le maintien de la paix » (*Uniting for Peace*) adoptée le 3 novembre 1950 où on lit notamment que l'Assemblée générale s'octroie le droit de « prendre des mesures si

Le Conseil économique et social¹, couramment appelé ECOSOC, comprend 54 membres élus par l'Assemblée générale². Son rôle est essentiellement de « faire ou provoquer des études et des rapports sur des questions internationales dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes et peut adresser des recommandations sur toutes ces questions à l'Assemblée générale, aux Membres de l'Organisation et aux institutions spécialisées intéressées » (article 62). Cet organe est sans doute celui qui fait la place la plus significative aux Organisations non gouvernementales (ONG)³. En effet, dès sa création, des ONG ont été invitées à participer à ses travaux et le nombre d'ONG bénéficiant d'un statut⁴ à l'ECOSOC dépasse les 3400 aujourd'hui.

Le Conseil de tutelle⁵ est en sommeil depuis l'accès à l'indépendance en 1994 du dernier territoire sous tutelle (Palaos). Il ne se réunit plus qu'une fois par an et est composé des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

La Cour internationale de Justice (CIJ) siège à La Haye⁶. Elle est composée de quinze magistrat-e-s élu-e-s pour neuf ans par l'Assemblée générale à la majorité absolue. Elle est compétente pour juger les litiges entre États (article 94) et pour donner des avis juridiques demandés soit par des États, soit par les organes des Nations-Unies, notamment le Conseil de sécurité (article 96). Cette institution n'est que l'un des organismes onusiens - ou d'inspiration onusienne - chargés de veiller aux affaires judiciaires. Il existe en effet d'autres organismes avec des missions plus spécifiques (voir l'encadré 2.1 ainsi que la présentation très claire du système judiciaire onusien dans l'ouvrage coordonné par Attac, 2010, *Une autre ONU pour un autre monde*, Bruxelles, éditions Tribord, p. 96-100).

Enfin, le dernier organe est le Secrétariat⁷, c'est-à-dire le Secrétaire général, nommé par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil de sécurité pour un mandat de cinq ans renouvelable, et le personnel, soit environ 44 000 personnes en 2010⁸. Le rôle du Secrétaire général est *a priori* très limité : il présente à l'Assemblée générale un rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (article 98) et il « peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (article 99). Dans la pratique, il représente l'ONU dans son ensemble et sa marge de manœuvre dépend de son volontarisme, et de son souci de longévité politique. Si un Secrétaire général contrarie trop fréquemment l'un des cinq membres du CS, il n'accomplit

le Conseil de sécurité ne parvient pas à une décision en raison du vote négatif d'un membre permanent, dans tout cas où paraît exister une menace contre la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression ».

1. Site officiel : <http://www.un.org/fr/ecosoc/>

2. 18 à la création, 27 suite à l'amendement de l'article 61 entré en vigueur le 31 août 1965, 54 depuis l'amendement suivant à cet article entré en vigueur le 24 septembre 1973.

3. Aucun critère universellement admis ne permet de définir ce qu'est une ONG. Dans cette thèse est appelée ONG toute organisation considérée comme ONG par un organe de l'ONU. Cela inclut donc un certain nombre de GONGO (Government Organized Non Governmental Organizations), c'est-à-dire les ONG pilotées de façon plus ou moins voyante par des gouvernements.

4. Plusieurs statuts existent en fonction du degré de participation aux travaux, les détailler et les expliquer n'est pas nécessaire dans le cadre de ce travail. La liste complète des ONG reconnues par l'ECOSOC en septembre 2010 est accessible en ligne : <http://csonet.org/content/documents/E2010INF4.pdf> (cote E/2010/INF/4).

5. Site officiel : <http://www.un.org/fr/mainbodies/trusteeship/>

6. Site officiel : <http://www.icj-cij.org/homepage/index.php>

7. Site officiel : <http://www.un.org/fr/mainbodies/secretariat/>

8. Source : Nations Unies, 2010, *Rapport du Secrétaire général. Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel*, New York, A/65/350.

ENCADRÉ 2.1 – L'ONU et la justice

Outre la CIJ, l'ONU a créé des tribunaux pénaux internationaux spécifiques :

- TPIY : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, siège à La Haye (Pays-Bas), créé en 1993 par la résolution 827 du Conseil de sécurité (<http://www.icty.org/>);
- TPIR : Tribunal pénal international pour le Rwanda, Arusha (Tanzanie), créé en 1994 par la résolution 955 du Conseil de sécurité (<http://www.unicttr.org/>);
- TSSL : Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Freetown (Sierra Leone), créé en 2000 suite à la résolution 1315 du Conseil de sécurité (<http://www.sc-sl.org/>);
- Tribunal spécial pour le Liban, Beyrouth (Liban), créé en 2007 suite à la résolution 1757 du Conseil de sécurité (<http://www.stl-tsl.org/>);
- Chambres spéciales pour les crimes graves (Timor-Leste), 2000 à 2005;
- Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens créées en 2001 (<http://www.eccc.gov.kh/fr>).

Les modes de nomination diffèrent selon les cas : en ce qui concerne le TPIY et le TPIR, les procureur-e-s sont nommé-e-s par le Conseil de sécurité, les juges par l'Assemblée générale. Le tribunal pour la Sierra Leone comprend six juges et procureur-e-s nommé-e-s par le Secrétaire général de l'ONU et quatre nommé-e-s par le gouvernement Sierra Leonais. Au Cambodge, les juges internationaux proposé-e-s par le Secrétaire général doivent être approuvé-e-s par le gouvernement.

Enfin, la Cour pénale internationale (CPI) n'est pas un organe de l'ONU, même si elle est issue d'une conférence onusienne (Statut de Rome, 17 juillet 1998). Au 1^{er} juin 2008, 106 États sur 192 l'avaient ratifié (manquent notamment les États-Unis, la Russie, l'Inde, la Chine etc.). Ses missions sont ainsi définies et limitées : « Elle n'intervient pas lorsqu'une affaire fait l'objet d'une enquête ou de poursuites dans un système judiciaire national, sauf si ces procédures ne sont pas menées de bonne foi, par exemple si elles ont été engagées officiellement uniquement pour soustraire une personne à sa responsabilité pénale. En outre, la CPI ne juge que les personnes accusées des crimes les plus graves à savoir les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre » (<http://www.icc-cpi.int/Menus/ICC/Home>).

Toutes les adresses indiquées sont celles des sites officiels et étaient valides en août 2011.

qu'un seul mandat : ce fut le cas de Boutros Boutros-Ghali dont les États-Unis ne souhaitent pas le renouvellement. Le tableau 2.2 page suivante fournit la liste complète des Secrétaires généraux depuis la création de l'ONU.

Le rôle de représentation joué par le Secrétaire général impose de fréquents déplacements, chez les principaux financeurs et dans les zones de tension où l'ONU joue un rôle. Les voyages semblent eux aussi répondre à une « répartition géographique équitable » comme le montre la carte 2.4 page 81. La cartographie de ce type de déplacements présente un réel intérêt pour mettre en évidence les cartes mentales des différents acteurs et il est réjouissant que ce sujet soit de plus en plus fréquemment abordé¹.

Les trois premiers organes décrits (Assemblée générale, Conseil de sécurité et Conseil économique et social) comprennent chacun divers organes subsidiaires, com-

1. Cette information est représentée de façon quasi systématique dans le récent ouvrage de Michel Foucher, 2010, *La bataille des cartes*, François Bourin éditeur.

TABLEAU 2.2 – Les Secrétaires généraux de l'ONU (1945-2010)

Nom	État de naissance	Dates du mandat
Ban Ki-moon	République de Corée	1998-...
Kofi Annan	Ghana	1997-2006
Boutros Boutros-Ghali	Égypte	1992-1996
Javier Pérez de Cuéllar	Pérou	1982-1991
Kurt Waldheim	Autriche	1972-1981
U Thant	Myanmar	1961-1971
Daq Hammarskjöld	Suède	1953-1961
Trygve Lie	Norvège	1946-1952

Source : <http://www.un.org/french/sg/formersgs.shtml>

Sir Gladwyn Jebb (Royaume-Uni) fut Secrétaire général par intérim du 24 octobre 1945 au 2 février 1946.

missions techniques, programmes, instituts de formation ou autres comités permanents. Et, à côté de ces six organes principaux, existe une multitude d'organes subsidiaires, commissions, organisations et autres organismes dont il n'est pas utile de donner la liste complète¹. Si les organismes, comités, et autres commissions sont si nombreux, c'est pour une raison simple : l'ONU affirme vouloir étudier et proposer des solutions sur à peu près tous les sujets, qu'ils soient politiques (décolonisation), militaires (nucléaire, mines), démographiques, sociaux ou environnementaux.

Lorsqu'un nouveau problème est l'objet de l'attention onusienne, la politique de l'institution durant plus de 50 ans a été de créer de nouvelles structures chargées de l'étudier, sans prêter beaucoup d'attention aux doublons éventuels. Cette tendance est commune à la plupart des institutions étudiées par la sociologie des organisations². La situation semble avoir changé ces dernières années comme le montre la création de l'ONU Femmes en 2010, nouvelle structure destinée à absorber quatre équipes antérieures (Division pour l'avancement des femmes créée en 1946, Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes et Institut de recherche et de formation pour l'avancement des femmes créés en 1976, Bureau du conseiller spécial sur les questions de genre créé en 1997³).

Il faut enfin évoquer les conférences internationales organisées par l'ONU⁴ à intervalles variables et sur des sujets très divers. En règle générale, ces conférences font une large part à ce qui est sans doute appelé un peu vite la « société civile »⁵,

1. Voir <http://www.un.org/fr/aboutun/structure/index.shtml>

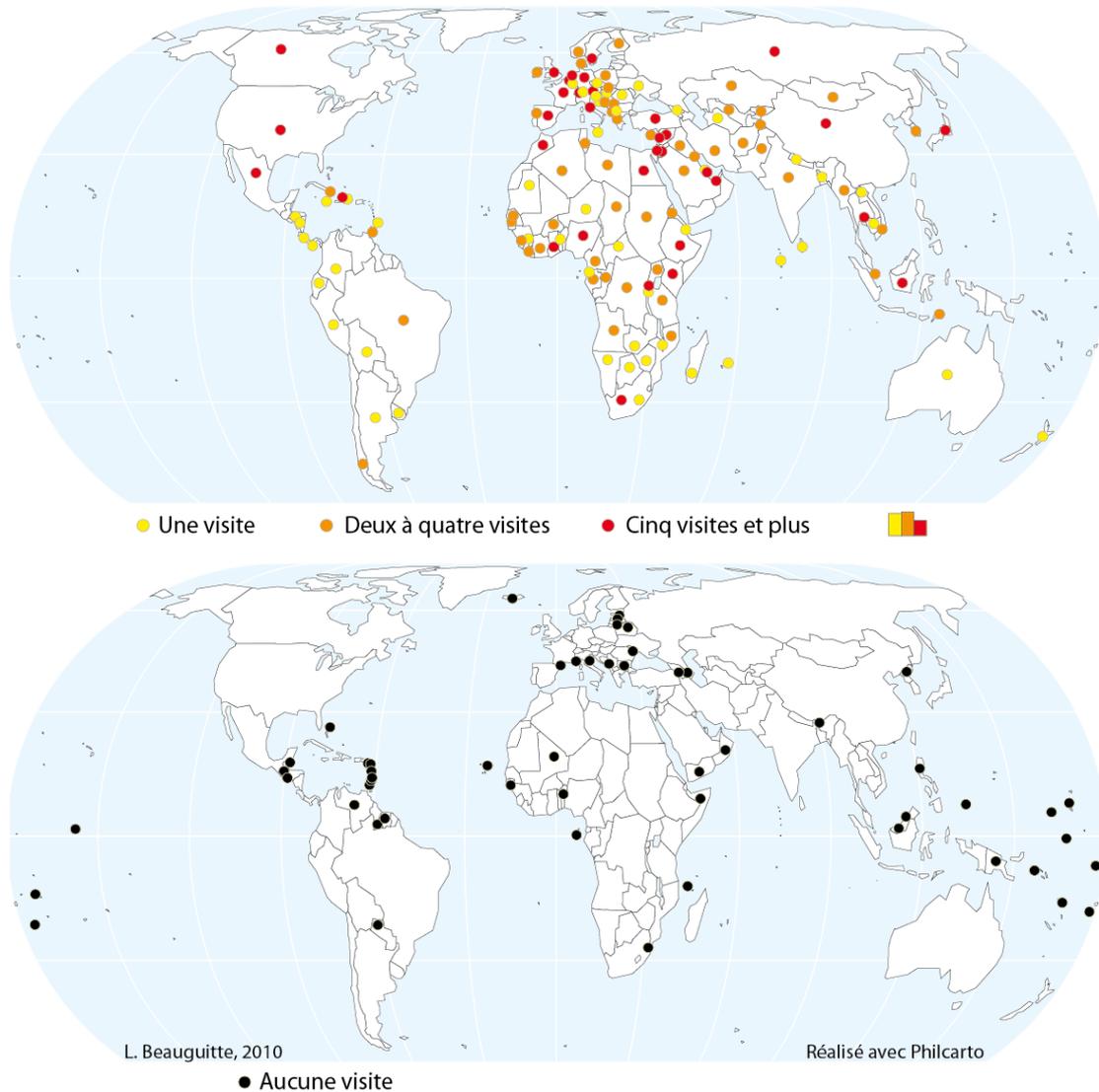
2. Michel Crozier, 1963, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Éditions du Seuil; Jean-Daniel Reynaud, 1988, « Les régulations dans les organisations : Régulation de contrôle et régulation autonome », *Revue française de sociologie*, 29(1), p. 5-18.

3. Brigitte Perucca, « Mission difficile pour l'agence ONU Femmes », *Le Monde*, 22 juillet 2010, p. 4. Le site officiel de cette « entité » est <http://www.unwomen.org/fr/>.

4. Une liste très (trop) exhaustive pour la période 1994-2010 est disponible sur la page <http://www.un.org/en/events/archives.shtml>. Elle est malheureusement difficilement utilisable car elle mêle des réunions d'ampleur très variable.

5. Loïc Wacquant évoque à juste titre le « marais conceptuel de [...] cette notion informe qui, trop souvent, arrête l'analyse là même où elle devrait commencer » (2006, *Parias urbains. Ghettos - Banlieues - État*, Paris, La Découverte, p. 260).

FIGURE 2.4 – États visités (ou non) par le Secrétaire général de l'ONU entre 1997 et 2010 (inclus)



Source : http://www.un.org/french/sg/sg_travel.shtml

Les déplacements listés sur les pages du Secrétaire général incluent différents types de voyages : visite officielle, discours prononcé à un Sommet, remise de distinction dans une université, etc. Tous ont été pris en considération ici. Certains déplacements décrits dans le communiqué de presse ont pour destination un territoire non (encore) étatique (Territoires palestiniens occupés, Kosovo, Sahara occidental). Ces déplacements ont été agrégés au niveau de l'État membre de niveau supérieur (ex. Maroc pour Sahara occidental).

Les États les plus visités sont les principaux financeurs de l'ONU, ceux où siègent les principaux organes des Nations Unies et enfin ceux où l'ONU intervient dans des opérations (maintien de la paix, aide aux réfugiés, etc.).

Les États non visités sont essentiellement les micro-États (Pacifique, Caraïbes, Europe de l'Ouest) et/ou les membres récemment entrés à l'ONU (Monaco, Pays baltes).

le plus souvent représentée par de très nombreuses ONG¹. Ces réunions bénéficient d'une couverture médiatique souvent importante, comme l'ont encore montré dans les dernières années l'exemple de la Conférence de Durban sur le racisme de 2001, convoquée par l'UNESCO, ou la conférence de Cancun sur le changement climatique fin 2010.

Il y aurait sans aucun doute un travail passionnant à faire en géographie sur ces conférences concernant l'origine des différent-e-s participant-e-s. Ce travail serait d'autant plus utile que l'impact de certaines de ces conférences sur le fonctionnement du Système-Monde est réel. Ainsi, l'émergence de la dégradation environnementale puis du changement climatique comme enjeu global est très directement liée aux conférences organisées par l'ONU sur ce thème. Et, à ma connaissance, en dehors de manuels plutôt descriptifs², aucune étude ambitieuse sur ce sujet n'a encore vu le jour.

Avant d'étudier plus précisément le fonctionnement de l'Assemblée générale, il est intéressant de souligner que, malgré cette complexité, l'ONU est une organisation modeste d'un point de vue budgétaire.

Le budget onusien est constitué de deux parties : les contributions obligatoires et les contributions volontaires.

Les premières sont calculées par État en fonction essentiellement de leur produit national brut (PNB). Le maximum est fixé à 22% du budget global (payé par les États-Unis), le minimum à 0.001% de ce même budget (payé par 54 États-membres, voir la carte 2.5). Les contributions obligatoires financent le budget dit ordinaire (frais de fonctionnement des six organes principaux, personnel), le budget des opérations de maintien de la paix et le financement de certaines organisations spécialisées. Les contributions volontaires financent des programmes et certaines agences spécialisées. La distinction est importante en raison des pressions exercées par le principal financeur, à savoir les États-Unis, pour limiter au maximum les dépenses. Ainsi, certaines positions de vote *a priori* aberrantes, les États-Unis votants seuls contre un projet de résolution sur les droits de l'enfant³, s'expliquent parce que la résolution en question prévoit la création d'un programme financé sur les contributions obligatoires et non sur les contributions volontaires.

Concernant les contributions obligatoires, qu'il s'agisse du budget ordinaire ou du financement des opérations de maintien de la paix, la situation est quasi identique : une petite dizaine d'États fournit la très grande majorité des fonds (12 États contribuent à plus de 85% du budget ordinaire en 2009, voir tableau 2.3 page 84).

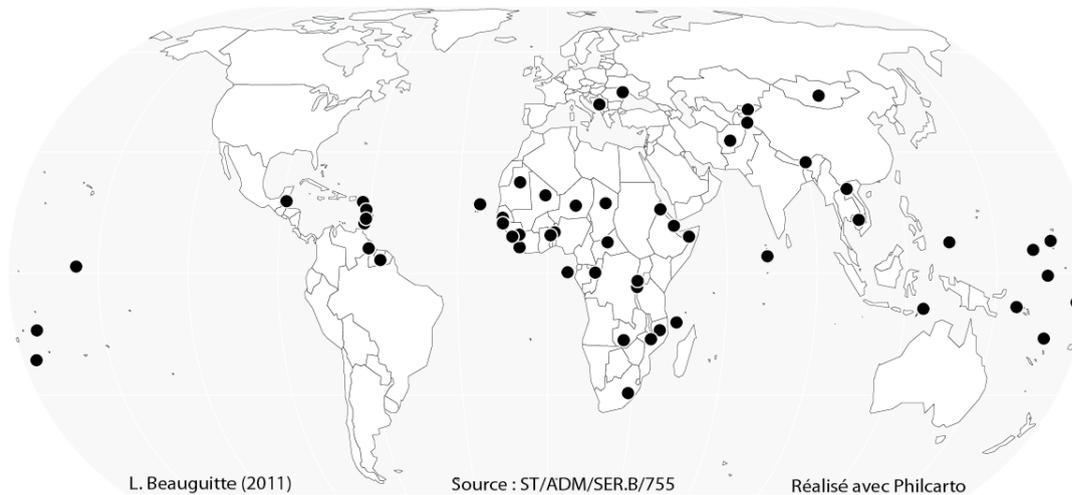
Pour donner un ordre de grandeur global, le budget de fonctionnement de l'ONU, hors coût de maintien des opérations de la paix, est d'environ 2 milliards de dollars US par an. Le coût des missions de maintien de la paix n'a cessé d'augmenter ces deux dernières décennies (141 millions de US\$ en 1985, 3 milliards en 1995 et plus de 5 milliards en 2007). Pour donner des éléments de comparaison, le budget du Ministère des Affaires étrangères et européennes français était de 4.6 milliards d'euros

1. L'ouvrage d'Annelise Riles, 2000, *The network inside out*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, constitue un passionnant travail ethnographique sur le rôle des ONG dans ces conférences, l'exemple étudié étant la participation d'ONG féministes d'Océanie à la Quatrième conférence sur les femmes de Pékin en 1995.

2. Voir par exemple Michael G. Schechter, 2005, *United Nations Global Conferences*, Londres et New York, Routledge.

3. La résolution est votée chaque année depuis 2002, voir par exemple les résultats du vote de la résolution A/RES/62/141 du 18 décembre 2007 (186 oui, 0 abstention, 1 non, 5 non votants).

FIGURE 2.5 – Les 54 membres versant 0.001% du budget onusien en 2009



La répartition géographique des plus petits contributeurs au budget ordinaire de l'ONU n'est pas sans rappeler la carte des voyages du Secrétaire général (voir carte 2.4 page 81, particulièrement les États du Pacifique et des Caraïbes) ou celle des membres jamais élus au Conseil de sécurité. Il s'agit en réalité de trois représentations complémentaires d'un même phénomène lié à l'inégalité entre PNB des États membres.

en 2009¹ et le budget du *US Department of States* dépasse en 2009 les 52 milliards de \$ US²...

Enfin, pour clore les questions financières et avant de présenter de manière plus détaillée l'Assemblée générale, une dernière information mérite d'être rappelée. Durant les décennies 80-90, l'ONU a connu une grave crise financière causée essentiellement par les retards de paiement des États-Unis³. En 1985, le Congrès américain décidait unilatéralement de baisser la contribution de 25 à 20% du budget. Si l'amendement Kassebaum-Solomon a été abandonné en 1987⁴, la mauvaise volonté américaine à payer sa contribution s'est poursuivie plusieurs années. Si la crise est maintenant passée, reste que la lenteur avec laquelle certains des principaux financeurs règlent leurs contributions empêche un fonctionnement normal de l'organisation. Il est d'ailleurs possible de considérer l'ONU dans son ensemble comme une organisation bureaucratique suivant la définition classique de Michel Crozier : « Un système d'organisation bureaucratique est un système d'organisation incapable de se corriger en fonction de ses erreurs et dont les dysfonctions sont devenues un des éléments essentiels de l'équilibre »⁵.

1. Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr/>

2. Source : <http://www.state.gov/documents/organization/135888.pdf>

3. Le site <http://www.globalpolicy.org/un-finance.html> propose de très nombreux documents sur le sujet.

4. Yves Léonard, 1993, *L'ONU à l'épreuve*, Paris, Hatier, p. 66.

5. Michel Crozier, 1963, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Éditions du Seuil, p. 239. Sur les tendances bureaucratiques des institutions internationales, voir également Michael Barnett et Martha Finnemore, 1999, "The Politics, Power, and Pathologies of International Organizations", *International Organization*, 53(4), p. 699-732.

TABLEAU 2.3 – Principaux contributeurs au budget 2009

États	Budget ordinaire (%)	Maintien de la paix (%)
États-Unis	22.00	25.96
Japon	16.62	16.62
Allemagne	8.58	8.58
Royaume-Uni	6.64	7.84
France	6.30	7.44
Italie	5.08	5.08
Canada	2.98	2.98
Espagne	2.97	2.97
Chine	2.67	3.15
Mexique	2.26	*0.45
Corée du Sud	2.17	2.17
Pays-Bas	1.87	1.87
Australie	1.79	1.79
Suisse	1.22	1.22
Russie	1.20	1.42
Belgique	1.10	1.10
Suède	1.07	1.07

Source : ST/ADM/SER.B/755 et A/64/220

*Le Mexique est au 24^e rang en ce qui concerne le financement des opérations de maintien de la paix.

Ces quelques pages ne sauraient évidemment prétendre synthétiser le fonctionnement général de l'ONU. L'objectif, plus modeste, était de situer l'Assemblée générale au sein d'un système plus vaste. Les logiques des acteurs au sein de cette Assemblée générale sont en effet largement fonction de leurs positions au sein du système onusien considéré de manière générale. S'il n'y a généralement pas de congruence totale entre les positions d'un même acteur au sein des différents organes, l'attitude dans un organe peut s'expliquer en partie par la position dans un autre organe. Un acteur périphérique au sein du système onusien considéré globalement, que ce soit pour la contribution au budget ou la taille de la délégation, peut très bien mettre en œuvre une stratégie le conduisant à occuper une position centrale au sein de l'Assemblée générale. Pour conclure, de nombreux et nombreuses auteurs évoquent non une ONU mais plusieurs. Serge Sur écrit ainsi « on peut distinguer, et en partie opposer, trois types au moins d'ONU : l'ONU de l'Assemblée générale, qui est celle des petites puissances ; l'ONU du Secrétariat, dirigée par le Secrétaire général, le seul à incarner l'institution, à s'exprimer et à agir en son nom ; l'ONU du Conseil [de sécurité], qui est celui des grandes puissances »¹. Si cette vision est fréquente, elle me paraît en grande partie simplificatrice dans la mesure où elle fait fi des interactions systémiques entre les principaux organes onusiens.

1. Serge Sur, 2003, « Le Conseil de sécurité : blocage, renouvellement et avenir », *Pouvoirs*, 109, p. 61-74.

2.1 Qu'est-ce que l'Assemblée générale ?

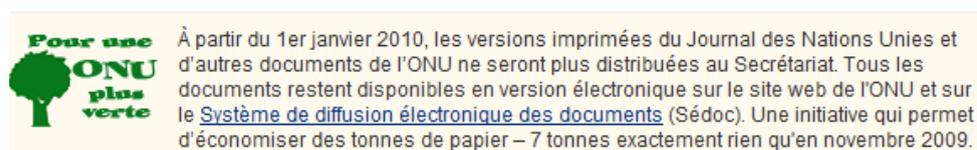
Cette présentation de l'Assemblée générale s'organise en trois parties. Tout d'abord, les différents critères de choix, tant au niveau des thèmes que des organismes ou de la période considérée, sont explicités. Puis le fonctionnement normal d'une session est expliqué. Enfin, le processus qui mène à l'écriture puis au vote d'une résolution est détaillé. La sélection des votes servants aux traitements ultérieurs est justifiée à cette occasion. Ce n'est qu'une fois ces éléments généraux fournis que les différents acteurs de l'AG sont présentés et étudiés.

2.1.1 Lieu, période et thèmes

Pourquoi avoir choisi de n'étudier que l'Assemblée générale ? Deux raisons principales justifient ce choix. Tout d'abord, l'Assemblée générale de l'ONU, contrairement au Conseil de sécurité ou à l'ECOSOC, comprend simultanément tous les membres des Nations Unies. Le fait que sa composition soit relativement stable facilite l'étude des phénomènes à l'échelle mondiale ainsi que les comparaisons temporelles.

Ensuite, l'ONU est une institution bavarde qui produit des tonnes de documents tous accessibles ou presque (voir la figure 2.6). Cette institution a fait l'objet de dizaines d'ouvrages et de plusieurs centaines d'articles dont ma bibliographie ne donne qu'une infime partie. Il eut certes été passionnant d'étudier simultanément Conseil de sécurité, souvent décrit comme lieu de l'action, et Assemblée générale, souvent décriée comme lieu du « verbalisme » et des « incantations »¹. Outre qu'une telle approche revient à contredire le postulat énoncé en première partie concernant l'aspect performatif des discours prononcés dans l'enceinte de l'AG, mener à bien une telle entreprise dépasserait, et de très loin, le cadre d'une thèse.

FIGURE 2.6 – Une institution bavarde



Source : <http://www.un.org/fr/> (visité le 08 février 2010).

Néanmoins, ce choix assumé entraîne un certain nombre de risques dont le principal consisterait à négliger l'environnement de l'Assemblée générale au sein de ce qui est ici considéré comme un système au sens propre, voire comme un système de systèmes. Si l'AG est mon objet d'étude central, il peut s'avérer nécessaire de prendre en compte des éléments extérieurs. L'exemple le plus flagrant concerne la position de la France et du Royaume-Uni (aspect étudié dans la troisième partie) qui ne peut pas être expliquée sans prendre en compte leur statut de membre permanent du Conseil de sécurité.

Les mêmes contraintes existent en ce qui concerne la période étudiée. Dans cette thèse, hormis quelques précisions factuelles concernant tel acteur ou telle résolution,

1. Ces termes sont extraits d'un rapport onusien du corps commun d'inspection cité dans Bernard Adam *et al.*, 1995, *L'ONU dans tous ses états*, GRIP, Bruxelles, p. 60. Des autocritiques de ce genre sont très fréquentes dans les documents onusiens, notamment dans le rapport annuel du Secrétaire général.

la fenêtre temporelle considérée va de septembre 1985 à septembre 2010¹. Commencer en 1985 permet de saisir le fonctionnement du système onusien avant l'implosion du bloc socialiste, et étudier 25 ans de fonctionnement d'un système me paraît fournir une épaisseur temporelle suffisante (pour une thèse de géographie). Une raison supplémentaire justifie la borne chronologique inférieure : plus on recule avant 1993, date à laquelle l'ONU a commencé à numériser et à mettre en ligne les documents, plus les données manquantes² sont nombreuses, que cela concerne les procès-verbaux des séances ou les résultats de vote de résolutions.

La borne temporelle supérieure est fixée à septembre 2010, soit la fin de la 64^e session. Aussi, aucune étude ne sera faite du rôle de l'ONU en Côte d'Ivoire (depuis décembre 2010) ou dans d'autres conflits après cette date (Libye, depuis mars 2011). La raison est double : prendre un minimum de recul par rapport aux situations abordées ; ne pas courir vainement après une actualité par définition toujours en mouvement. Il serait même possible de tenter un pari : si les analyses qui sont faites dans cette thèse sont valides, les événements les plus récents devraient pouvoir être situés et expliqués dans le cadre des conclusions apportées ici. De plus, si l'on appréhende la géographie comme l'étude spatialisée de phénomènes sociaux et politiques, et non comme une « histoire du présent », il est sans doute contre-productif de systématiquement vouloir couvrir le dernier événement ou intégrer la dernière statistique.

Une sélection s'impose également en ce qui concerne les thèmes étudiés. Chaque année, l'AG adopte plus de 250 résolutions portant sur des sujets très variés, chaque année des débats ont lieu sur les thèmes jugés essentiels. Étudier un thème, et les configurations géographiques qu'il est susceptible de révéler, suppose de récupérer plusieurs dizaines de documents, rarement tous disponibles dans la même langue, puis de les éplucher un à un pour éviter tout risque de mauvaise interprétation. Un exemple souvent cité³ concerne la résolution intitulée « Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés », votée chaque année depuis 1970 à l'Assemblée générale. Avant 1985, les États d'Europe de l'Ouest s'abstiennent très majoritairement lors de ce vote, à partir de 1989, ils votent très majoritairement oui. Jusqu'en 1989, la résolution « condamne énergiquement Israël » (A/RES/40/161E, article 1) ; à partir de 1989, le reste du texte et le titre sont inchangés mais l'Assemblée générale « déplore vivement qu'Israël » ne tienne pas compte de ses résolutions (A/RES/45/74E, article 1).

Si cet exemple est bien documenté, il n'est pourtant pas toujours possible d'expliquer rationnellement le comportement individuel des acteurs. Sur certains sujets en effet, les habitudes de vote jouent un rôle décisif et il est souvent possible de mettre en évidence des traditions électorales qui sont assez proches de certains phénomènes mis en évidence par Michel Bussi dans sa thèse : « La transmission consciente et volontaire des souvenirs d'un événement ou de la défense d'un intérêt commun devient alors une « tradition » électorale, une habitude, une routine, parfois même contradictoire avec

1. Les sessions de l'AG commençant en septembre, 1985 signifie en réalité session 1985-1986.

2. Elles sont manquantes en ligne, pas dans les archives de l'ONU. M'y rendre n'était pas matériellement possible.

3. Voir ainsi Steven Holloway et Rodney Tomlinson, 1995, "The New World Order and the General Assembly: Bloc Realignment at the UN in the Post-Cold War World", *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, 28(2), p. 227-254.

l'intérêt actuel de l'électeur, et donc incompréhensible pour le chercheur négligeant la profondeur historique »¹. Si ces lignes s'appliquent à des comportements électoraux strictement individuels, il est possible de trouver des équivalences à l'échelle des délégations nationales au sein de l'Assemblée générale de l'ONU.

2.1.2 Calendrier d'une session ordinaire

La chronologie d'une session de l'Assemblée générale obéit à des normes explicitement codifiées dans un *Règlement intérieur* comprenant plus de 150 pages (A/520/Rev.17). Chaque session commence et se termine par une minute de prière ou de méditation (article 62). Puis le ou la président-e de l'Assemblée générale² prononce le discours d'ouverture. Ensuite a lieu ce qui est appelé de façon non ironique le « débat général » : chaque délégation s'exprime tour à tour devant l'Assemblée, Assemblée plénière à craquer le premier jour, puis qui se vide au fil des heures, des jours et des discours³. L'apparition de ministres des affaires étrangères, ou de chefs d'États lors des dates anniversaires, pour un unique discours est fréquente lors du débat général, exceptionnelle ensuite.

Les seuls points saillants de ces discours souvent convenus⁴ concernent les droits de réponse : lorsqu'une délégation s'estime attaquée par le discours d'une autre, elle peut demander un (court) droit de réponse, la délégation responsable de l'accroc peut faire de même et cela crée un semblant de débat. Cela étant, les accrochages se suivent et se répètent année après année : un État regrette l'absence de Taïwan, un autre répond que la Chine populaire est une et indivisible ; un droit de réponse israélien suit un plaidoyer pro-palestinien, etc.

Une fois ce long « débat » terminé, les six commissions (voir tableau 2.4 page 91) viennent présenter leurs travaux et soumettent au vote les textes des résolutions qu'elles ne sont pas parvenues à adopter elles-mêmes. Les très nombreux comités émanant de l'Assemblée viennent également présenter leurs travaux. Et, de façon régulière, les sièges devenus vacants dans les nombreux comités font l'objet d'élections.

Ce schéma correspond à ce qui est nommé « session ordinaire », mais la *Charte des Nations Unies* précise que « l'Assemblée générale tient une session annuelle régulière et, lorsque les circonstances l'exigent, des sessions extraordinaires. Celles-ci sont convoquées par le Secrétaire général sur la demande du Conseil de sécurité ou de la majorité des Membres des Nations Unies »⁵ (Chapitre IV, article 20). La liste

1. Michel Bussi, 1991, *Effet spatial et comportement électoral : la France de l'Ouest sous la cinquième République*, Thèse de doctorat, Université de Rouen, p. 432.

2. Élu-e à la session précédente par l'Assemblée générale, pour un an et sur proposition des différents groupes régionaux, son rôle est essentiellement de faire appliquer le règlement et de distribuer la parole dans l'Assemblée. Il ou elle est secondé-e par vingt-et-un vice-président-e-s (articles 30 à 37 du *Règlement intérieur de l'Assemblée générale*). Si aucune femme n'a encore jamais été élue Secrétaire générale de l'ONU, trois femmes ont à ce jour présidé l'Assemblée générale : Vijaya Lakshmi Pandit (Inde, 1953), Angie E. Brooks (Libéria, 1969) et Haya Rashed Al-Khalifa (Bahreïn, 2006).

3. Le président de séance signale ainsi en 1991, mais cet exemple est généralisable à toutes les sessions : « Je désire attirer l'attention sur le fait que, depuis quelques jours, les séances d'avant-midi commencent en présence d'un tiers des membres tout au plus » (A/46/PV.20, p.17 ; sauf indication contraire, la référence renvoie au procès-verbal en langue française).

4. Reste qu'il est intellectuellement stimulant de connaître l'avis de certaines délégations sur les principaux problèmes contemporains, ne serait-ce que pour repérer les problèmes mis en avant. Où trouver ailleurs le point de vue des dirigeants des Îles Marshall ou du Bhoutan ?

5. Tous les sessions extraordinaires ont été convoquées par l'Assemblée générale elle-même exceptées les sessions suivantes : 1^{ère}, Royaume-Uni ; 2^e, Conseil de sécurité ; 3^e, 38 États membres et 6^e, Algérie.

de ces sessions extraordinaires depuis la création de l'ONU jusque septembre 2010 est la suivante :

- 28^e session, 24 janvier 2005 : Commémoration du 60^e anniversaire de la libération des camps de concentration nazis ;
- 27^e session, 8-10 mai 2002 : Session extraordinaire consacrée aux enfants ;
- 26^e session, 25-27 juin 2001 : Problème du Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquis (VIH/Sida) ;
- 25^e session, juin 2001 : Évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) ;
- 24^e session, 26-30 juin 2000 : Développement social ;
- 23^e session, 5-9 juin 2000 : Les femmes en l'an 2000 : Égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ;
- 22^e session, 27-28 septembre 1999 : Petits États insulaires en développement ;
- 21^e session, 30 juin-2 juillet 1999 : Population et développement ;
- 20^e session, 8-10 juin 1998 : Problème mondial des drogues ;
- 19^e session, 23-27 juin 1997 : Sommet planète Terre + 5 ;
- 18^e session, 23-27 avril 1990 : Coopération économique internationale ;
- 17^e session, 20-23 février 1990 : L'abus des drogues ;
- 16^e session, 12-14 décembre 1989 : Apartheid ;
- 15^e session, 31 mai-25 juin 1988 : Désarmement ;
- 14^e session, 17-20 septembre 1986 : Namibie ;
- 13^e session, 27 mai-1 juin 1986 : Afrique ;
- 12^e session, 7 juin-10 juillet 1982 Désarmement ;
- 11^e session, 25 août-15 septembre 1980 : Nouvel ordre économique mondial ;
- 10^e session, 23 mai-30 juin 1978 : Désarmement ;
- 9^e session, 24 avril-3 mai 1978 : Namibie ;
- 8^e session, 20-21 avril 1978 : Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ;
- 7^e session, 1-16 septembre 1975 : Développement et coopération économique internationale ;
- 6^e session, 9 avril-2 mai 1974 : Matières premières et développement ;
- 5^e session, 21 avril-13 juin 1967 : Sud-ouest africain (Namibie) ;
- 4^e session, 14 mai-27 juin 1963 : Situation financière de l'ONU ;
- 3^e session, 21-25 août 1961 : Tunisie ;
- 2^e session, 16 avril-14 mai 1948 : Palestine ;
- 1^e session, 28 avril-15 mai 1947 : Palestine.

Source : <http://www.un.org/french/ga/generic/special.shtml>.

L'évolution des thèmes et des espaces abordés lors de ces sessions extraordinaires fournit un premier indicateur concernant l'évolution du Système-Monde saisie à travers le prisme du système onusien. L'apparition de thèmes sociaux (habitat, sida) et liés au genre dans la dernière décennie est nette, tout comme la disparition du désarmement. L'évolution du vocabulaire lié au développement mérite également d'être relevée, on passe en deux décennies de la « coopération économique » à la notion de « développement » sans plus de précision¹.

1. Cette remarque mériterait un travail lexicométrique approfondi tant sur les ordres du jour que sur le vocabulaire des orateurs et oratrices et des résolutions. Ce travail en cours n'a pu être finalisé dans le cadre de cette thèse.

Il existe enfin une troisième et dernière catégorie dite « session extraordinaire d'urgence ». La différence porte, comme l'indique d'ailleurs l'adjectif supplémentaire utilisé, sur le délai accordé aux membres pour se rendre à la session. En effet, l'article 10 du *Règlement intérieur de l'Assemblée générale* précise :

Le Secrétaire général avise les Membres de l'Organisation de l'ouverture d'une session extraordinaire au moins quatorze jours par avance si cette session est convoquée à la demande du Conseil de sécurité, et au moins dix jours par avance si elle est convoquée à la demande de la majorité des Membres ou à la demande d'un Membre si cette demande a recueilli l'agrément de la majorité. Lorsqu'une session extraordinaire d'urgence est convoquée [...], le Secrétaire général avise les Membres douze heures au moins avant l'ouverture de la session. (A/520/Rev.17, p. 3-4)

Cette procédure est plus rarement utilisée comme le montre la liste complète ci-dessous :

- 10^e session, 35 réunions depuis le 24 avril 1997 : Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé (convoquée en 1997 par le groupe des États arabes) ;
- 9^e session, 29 janvier-5 février 1982 : Territoires arabes occupés (convoquée par le Conseil de sécurité) ;
- 8^e session, 13-41 septembre 1981 : Namibie (convoquée par le Zimbabwe) ;
- 7^e session, 22-29 juillet 1980 : 25-26 juin, 20-28 juillet, 16-19 août et 24 septembre 1982 : Palestine (convoquée par le Sénégal, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) ;
- 6^e session, 10-14 janvier 1980 : Afghanistan (convoquée par le Conseil de sécurité) ;
- 5^e session, 17-18 juin 1967 : Moyen-Orient (convoquée par le Conseil de sécurité) ;
- 4^e session, 17-19 septembre 1960 : Question du Congo (convoquée par le Conseil de sécurité) ;
- 3^e session, 8-21 août 1958 : Moyen-Orient (convoquée par le Conseil de sécurité) ;
- 2^e session, 4-10 novembre 1956 : Hongrie (convoquée par le Conseil de sécurité) ;
- 1^e session, 1-10 novembre 1956 : Moyen-Orient (convoquée par le Conseil de sécurité).

Source : <http://www.un.org/french/ga/generic/emergency.shtml>

L'omniprésence du conflit israélo-palestinien est frappante, que ce soit d'ailleurs dans les titres des sessions extraordinaires d'urgence ou dans les votes lors des sessions ordinaires. Un point important concerne les délais imposés aux délégations. Pouvoir être en mesure de participer à une réunion à New York douze heures après avoir reçu l'information suppose que le pays membre entretienne une délégation permanente de taille minimale, ce qui est loin d'être le cas de tous les États.

Le site de l'ONU évoque également des « réunions de haut niveau », des « réunions plénières de haut niveau » et bien d'autres types de réunions. Dans la mesure où ces termes ne sont ni définis ni utilisés dans la *Charte des Nations Unies* ou dans le

Règlement intérieur de l'Assemblée générale, ces réunions n'ont pas fait l'objet d'une attention spécifique de ma part.

Ce tableau trop sommaire masque deux réalités essentielles. Une première concerne l'extraordinaire force d'inertie de l'Assemblée qui voit se reproduire année après année les mêmes débats, droits de réponse ou explications de vote. La deuxième a trait au ton du langage employé. Nous sommes dans une institution prestigieuse et entre diplomates. Pourtant, certaines remarques ne choqueraient pas un amphithéâtre d'étudiant-e-s dissipé-e-s comme le montrent les deux citations suivantes :

Avant de donner la parole au prochain orateur, je souhaite attirer l'attention des membres sur une question touchant au bon déroulement des travaux à l'Assemblée. À plusieurs reprises, des téléphones cellulaires ont sonné dans cette salle durant une séance. Cela gêne les orateurs ainsi que le déroulement des travaux. À cet effet, je demande aux membres des délégations de mettre leur téléphone en position « arrêt » ou d'arrêter la sonnerie dans la salle de l'Assemblée. (A/55/PV.5, p. 6)

ou encore cette remarque de bon sens :

Avant de présenter l'orateur suivant, je voudrais rappeler l'Assemblée à l'ordre. Ne parlez pas trop dans la salle, car vous gênez les personnes qui veulent écouter. Si vous avez des choses à discuter entre vous, je vous prie de bien vouloir sortir, par respect pour les intervenants. (A/60/PV.5, p. 8)

Enfin, si la langue diplomatique est connue pour son penchant à appeler un chat un chien (pour paraphraser Pierre Desproges¹), il n'est pas rare de trouver de jolies perles ironiques, comme cette remarque feutrée du président de séance suivant le discours fleuve d'Hugo Chavez, « Le problème avec ces discours fleuves est que la soirée sera longue. Mais je suppose que plusieurs d'entre vous y sont préparés » (A/60/PV.6, p. 23).

Il arrive également que la langue diplomatique vienne à la diatribe souvent dirigée vers les États-Unis et/ou Israël comme le montre l'exemple suivant. L'orateur est le représentant de Cuba mais il parle ici en tant que représentant du Mouvement des non-alignés :

Avec un langage grossier et un ton arrogant, le Président Bush a insulté et menacé une dizaine de pays. Il a donné des ordres à l'Assemblée générale d'une manière autoritaire et ferme. Il a également jugé une vingtaine de pays, faisant preuve d'une arrogance jamais constatée dans cette salle. Ce fut un spectacle offensif. Le delirium tremens du gendarme mondial. L'ivresse du pouvoir impérial, accompagnée de la médiocrité et du cynisme propres à ceux qui menacent avec des guerres où ils ne risqueront pas leurs vies. (A/62/PV.6, p. 40)

2.1.3 Le trajet d'une résolution

Le rôle de l'Assemblée générale déjà évoqué précédemment comporte deux aspects majeurs : l'élection de membres dans un certain nombre d'organes des Nations Unies et l'adoption de textes nommés résolutions. Ce dernier terme n'apparaît pas dans la *Charte des Nations Unies* et n'est pas défini dans le *Règlement intérieur*

1. Formule extraite du *Tribunal des flagrants délires* du 6 avril 1981 (invitée Renée Saint-Cyr).

ENCADRÉ 2.4 – Les six commissions de l'Assemblée générale

Il existe six grandes commissions :

La Première Commission [...] traitant du désarmement et de la sécurité internationale. Les documents de travail sont identifiés par le préfixe A/C.1/- ;

La Deuxième Commission [...] traitant des questions économiques et financières. Les documents de travail sont identifiés par le préfixe A/C.2/- ;

La Troisième Commission [...] traitant des questions sociales, humanitaires et culturelles. Les documents de travail sont identifiés par le préfixe A/C.3/- ;

La Quatrième Commission [...] traitant des questions de politique spéciale ou de décolonisation. Les documents de travail de cette Commission sont identifiés par le préfixe A/C.4/- ;

La Cinquième Commission [...] traitant des questions administratives et budgétaires. Les documents de travail sont identifiés par le préfixe A/C.5/- ;

La Sixième Commission [...] traitant des questions juridiques. Les documents de travail de cette commission sont identifiés par le préfixe A/C.6/-.

Source : <http://www.un.org/depts/dhl/dhlf/resguidf/gasessfr.htm>

de l'Assemblée générale. Le site www.un.org, lorsqu'il définit le rôle de l'Assemblée générale, n'utilise pas non plus ce terme. En pratique, les recommandations adoptées par l'Assemblée générale, tout comme les décisions prises par le Conseil de sécurité, ont dès le départ reçu le nom de résolutions.

Il est des questions simples auxquelles il est difficile d'apporter une réponse simple. Calculer le nombre de résolutions adoptées chaque session par l'Assemblée générale pose des problèmes étonnants. Sachant que la cote d'une résolution est construite de la façon suivante, A/RES/numéro de session/numéro de résolution, il est tentant de noter la fin de la cote de la dernière résolution adoptée... Mais il existe des résolutions à tiroir où le numéro est suivi de A, B, C, etc. Or, selon les années, le site www.un.org adopte des normes de présentation différentes : tantôt toutes les résolutions sont individualisées, tantôt toutes les résolutions à tiroir sont regroupées sur la même ligne. Et comparer les diverses sources disponibles n'arrange rien. À titre d'exemple, l'Assemblée générale a adopté 266 résolutions lors de la 63^e session selon le gouvernement américain - dont les rapports annuels, rappelons-le, sont une source d'information d'une richesse étonnante - et 311 selon le site www.un.org. Dans la mesure où la réponse à cette question n'est pas d'une importance cruciale - fournir un ordre de grandeur est suffisant - la fin de la dernière cote est considérée comme le nombre de résolutions adoptées lors de la session correspondante.

Le tableau 2.5 fournit par session (l'année est rappelée entre parenthèses) le nombre total de résolutions adoptées, le nombre de résolutions soumises au vote et enfin ce dernier indicateur sous forme de pourcentage.

Lorsqu'un consensus n'a pas pu être dégagé au sein d'une commission, le texte de résolution est soumis à l'Assemblée générale. Les résolutions doivent recueillir les deux tiers des suffrages exprimés pour les questions jugées importantes, la majorité simple pour les questions autres. Les questions importantes sont listées à l'article 83 du *Règlement intérieur* : « Les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, l'élection des membres du Conseil économique et social, l'élection des membres du

TABLEAU 2.5 – Toujours autant de résolutions, de moins en moins de votes

Session (année)	Nombre total de résolutions	Nombre de résolutions votées	Pourcentage de résolutions votées
40 (1985)	259	153	59
41 (1986)	213	158	74
42 (1987)	233	145	62
43 (1988)	233	137	59
44 (1989)	244	116	48
45 (1990)	269	86	32
46 (1991)	242	75	31
47 (1992)	237	75	32
48 (1993)	267	65	24
49 (1994)	265	68	26
50 (1995)	259	69	27
51 (1996)	244	76	31
52 (1997)	252	70	28
53 (1998)	250	61	24
54 (1999)	300	69	23
55 (2000)	300	67	22
56 (2001)	299	67	22
57 (2002)	338	73	22
58 (2003)	318	76	24
59 (2004)	314	71	23
60 (2005)	289	76	26
61 (2006)	296	86	29
62 (2007)	278	80	29
63 (2008)	311	74	24
64 (2009)	301	69	23

Source : <http://www.un.org/fr/documents/garesolution.shtml>

Depuis la fin de la guerre froide, la part des résolutions votées est très largement minoritaire. Ce mouvement s'inscrit dans une tendance longue : selon les calculs de Miguel Marin-Bosch (1987, "How Nations Vote in the General Assembly of the United Nations", *International Organization*, 41(4), p. 705-724), durant la période 1946-1950, 80% des résolutions faisaient l'objet d'un vote et 55% pour la période 1960-1965. Ces données montrent qu'une étude de l'Assemblée générale ne peut pas se limiter aux seules résolutions faisant l'objet d'un vote, sous peine de négliger les trois quarts des résolutions adoptées à chaque session. . .

Conseil de tutelle [...] l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation, la suspension des droits et privilèges de Membres, l'exclusion de Membres, les questions relatives au fonctionnement du régime de tutelle et les questions budgétaires ».

Quatre possibilités s'offrent aux membres : voter pour, voter contre, s'abstenir et ne pas participer au vote. Seules les deux premières modalités sont considérées

par le *Règlement intérieur* comme suffrage exprimé¹. En clair, si un texte est adopté par 3 voix contre 1 et 170 abstentions, le texte est dit adopté à 75% des voix. Cet exemple peut paraître caricatural, il l'est à peine. J'aurai l'occasion d'y revenir quand j'étudierai des exemples concrets, de nombreuses résolutions sont adoptées par une faible proportion d'États.

Le pourcentage de résolutions rejetées est proche de zéro : un État ou un groupe ne soumet un texte que lorsqu'il est à peu près assuré de son adoption. Cet aspect quasi automatique des résultats, ainsi que l'égalité entre États membres en ce qui concerne le poids des votes, explique que l'indice de Banzhaf², ou d'autres indices apparentés (Shapley-Shubik), ne soient qu'exceptionnellement utilisés pour étudier les votes de l'AG (ils le sont par contre pour étudier les prises de décision au Conseil de sécurité³).

La nuance entre abstention et non participation au vote pose problème depuis longtemps aux chercheur-e-s étudiant l'ONU, et leurs significations respectives ont évolué ces trente dernières années. Avant 1990, l'abstention est généralement considérée par les chercheur-e-s comme un non timide et la non participation comme le refus d'accorder la moindre légitimité à une résolution. L'idéal-type de ce comportement concerne la Chine (populaire depuis 1971 et l'éviction de Taïwan) qui jusqu'aux années 90 ne participe pas aux votes portant sur la situation des droits humains dans un pays donné⁴. Aujourd'hui, la non participation est le plus souvent synonyme d'absence, elle concerne essentiellement les délégations de micro-États ou d'États en situation de crise grave (les fameux *failed states* des anglophones). L'abstention, elle, est devenue plus délicate à interpréter.

2.1.4 Inventaire (partiel) avant travaux

La littérature concernant les votes à l'AG, et la recherche des groupes, est très fournie. Malgré (ou à cause de ?) cette abondance, aucune règle n'existe concernant le vocabulaire employé, les critères d'inclusion à retenir (quels acteurs ? quelles résolutions ?) ou les méthodes les plus à même de fournir des résultats pertinents.

Cette vaste littérature n'a eu de cesse de clarifier tant ses méthodes que son vocabulaire. Le terme qui pose le plus de problèmes est sans doute celui de « bloc ». La définition, x fois reprise, x fois amendée et commentée de Margaret Ball⁵ mérite d'être citée : « Any group which consistently votes as a unit on all or particular kinds of issues ». Elle listait ensuite plusieurs explications possibles à l'origine de ces groupes : l'appartenance au même groupe régional (au sens onusien du terme), à une même zone géographique, une idéologie ou des intérêts communs et enfin l'existence d'une structure consultative en matière de politique étrangère (les trois exemples cités dans l'article sont le Benelux, les pays scandinaves et le Commonwealth).

1. Article 86 du *Règlement intérieur* : « L'expression « membres présents et votants » s'entend des membres votant pour ou contre. Les membres qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non votants. »

2. Cet indice est défini par la probabilité du changement des résultats d'un scrutin où les droits de vote ne sont pas nécessairement partagés également entre les électeurs et électrices.

3. Voir par exemple Barry O'Neill, 1996, « Power and Satisfaction in the United Nations Security Council », *The Journal of Conflict Resolution*, 40(2), p. 219-237.

4. Depuis, elle vote systématiquement contre, voir *infra*.

5. Margaret Ball, 1951, « Bloc Voting in the General Assembly », *International Organization*, 5(1), p. 3-31.

Rieselbach dès 1960¹ liste les questions méthodologiques principales pour mettre en évidence des « blocs » à l'AG : à quelle fréquence ses membres doivent-ils voter de manière similaire ? quelle est la taille minimale d'un « bloc » ? quels votes faut-il garder et comment prendre en compte la non participation de certains acteurs ? Les réponses fournies par l'auteur ressemblent à toutes celles qui seront fournies par les auteur-e-s suivant-e-s : il fixe ses propres critères et les justifie à peine²...

Lijphart en 1963 fait un bilan sévère de cette littérature qui ne définit pas précisément ses termes³. Il souligne également qu'à l'époque, seul le groupe socialiste mérite le nom de bloc (comportement similaire des membres dans plus de 99% des cas⁴).

Aucune règle ne s'étant imposée dans les travaux sur la question, ils sont difficilement comparables. Certain-e-s auteur-e-s agrègent abstention et non participation (voir notamment Rai, 1972 ; Powers, 1980 ; Johansson-Noguès, 2004⁵). Cela est thématiquement discutable mais facilite certains traitements statistiques. En effet, ne garder que trois modalités permet de les centrer en codant par exemple OUI = 1, NON = -1 et Abstention/Non participation = 0. D'autres chercheur-e-s recodent les non participations aux votes tantôt comme des abstentions, tantôt comme des non en fonction des positions généralement prises par le pays en question (Russett, 1966 ; Hurwitz, 1976⁶). Ce choix méthodologique est contestable dans la mesure où il infère d'un comportement passé un comportement présent ; or, si la stabilité est de règle, il arrive cependant que les acteurs modifient leur position. De plus, la date des articles cités indique assez bien que ce choix a pu être utile mais qu'il cesse sans doute de l'être quand une proportion non négligeable d'acteurs, dont certains membres depuis peu, n'a pas les moyens matériels d'être présent lors de certains votes.

Enfin, certain-e-s conservent les quatre modalités dans leur traitement (Young et Rees, 2005⁷) ou considèrent la non participation comme des données manquantes (Holloway et Tomlinson, 1995⁸).

1. Leroy N. Rieselbach, 1960, "Quantitative Techniques for Studying Voting Behaviour in the UN General Assembly", *International Organization*, 14(2), p. 291-306.

2. Il considère ainsi qu'un « bloc » est un ensemble d'au moins cinq États votant de manière similaire 80% du temps. Comme il l'indique, ces critères sont "somewhat arbitrarily".

3. Arend Lijphart, 1963, "The Analysis of Bloc Voting in the General Assembly: A Critique and a Proposal", *The American Political Science Review*, 57(4), p. 902-917 et notamment p. 902 : "The first major weakness of nearly all the analysis of bloc politics in the GA is the lack of a satisfactory identification of blocs"; et p. 903 : "[Unsatisfactory nature of this literature due to its] failure to provide a precise definition of terms and to distinguish between different kinds of groupings in the Assembly".

4. Sur le comportement du bloc socialiste durant la guerre froide, voir les deux articles de Frederick H. Gareau 1970, "Cold-War Cleavages as seen from the United Nations General Assembly: 1947-1967", *The Journal of Politics*, 32(4), p. 929-968 et 1972, "The Soviet Bloc and the United Nations System: The Quantitative Record", *The Western Political Quarterly*, 25(2), p. 268-294.

5. Kul B. Rai, 1972, "Foreign Policy and Voting in the UN General Assembly", *International Organization*, 26(3), p. 589-594 ; Richard Powers, 1980, "United Nations Voting Alignments: A New Equilibrium", *The Western Political Quarterly*, 33(2), p. 167-184 ; Elisabeth Johansson-Noguès, 2004, "The Fifteen and the Accession States in the UN General Assembly: What Future for European Foreign Policy in the Coming Together of the 'Old' and the 'New' Europe?", *European Foreign Affairs Review*, 9(1), p. 67-92.

6. Bruce Russett, 1966, "Discovering Voting Groups in the United Nations", *The American Political Science Review*, 60(2), p. 327-339 ; Leon Hurwitz, 1976, "The EEC and decolonization: The voting behaviour of the Nine in the UN General Assembly", *Political Studies*, 24(4), p. 435-447.

7. Helen Young et Nicholas Rees, 2005, "EU Voting Behaviour in the UN General Assembly, 1990-2002: the EU's Europeanising Tendencies", *Irish Studies in International Affairs*, 16(1), p. 193-207.

8. Steven Holloway et Rodney Tomlinson, 1995, "The New World Order and the General Assembly: Bloc Realignment at the UN in the Post-Cold War World", *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, 28(2), p. 227-254.

Plus rarement, abstention et vote négatif sont considérés comme une seule et même modalité : c'est par exemple le cas d'Erik Voeten qui écrit "an absention and a no vote are therefore both treated as signs of not accepting a resolution"¹.

Un des indices les plus couramment utilisés, l'indice proposé par Lijphart², permet de contourner le problème et c'est sans doute une des raisons expliquant son succès et sa longévité³.

L'indice d'agrément (IA) entre deux acteurs a et b se calcule de la façon suivante :

$$IA_{ab} = \frac{f + \frac{1}{g}}{t} \times 100$$

où f indique le nombre de votes identiques entre les acteurs a et b , g le nombre de votes partiellement divergents (un oui et une abstention ou un non et une abstention), et t le nombre total de votes impliquant a et b . Il varie de 0 à 100 : 0 indiquant des comportements toujours opposés et 100 un comportement toujours identique⁴. Les non participations sont considérées comme des données manquantes et ne perturbent pas l'analyse. La pertinence de l'indice a fait l'objet d'une discussion approfondie par Tomlin dans un article très critique sur l'utilisation des votes à l'AG. Ce dernier considère en effet que le fait que ces données soient accessibles ne justifie pas l'utilisation abusive qui en est faite pour analyser les relations internationales⁵.

Quel que soit le critère retenu concernant le codage de la non participation, un choix méthodologique est commun à tous les auteur-e-s : lorsqu'un membre est trop souvent non participant aux votes, il est éliminé avant la réalisation des traitements statistiques. Aucune unanimité n'existe concernant le seuil à respecter : le seuil d'élimination est tantôt de 30% (Kim et Russett, 1996⁶), tantôt de 40 (Powers, Russett, Tomlin *op. cit.*) voire de 75% (Rowe, 1969⁷). Parfois, il n'est même pas précisé, on lit ainsi dans l'article de Holloway et Tomlinson, *op. cit.* : "[We] remove frequently absent members". Quel que soit le seuil choisi, les auteur-e-s ne le justifient jamais.

1. Erik Voeten, 2000, "Clashes in the Assembly", *International Organization*, 54(2), p. 185-215.

2. Arend Lijphart, 1963, "The Analysis of Bloc Voting in the General Assembly: A Critique and a Proposal", *The American Political Science Review*, 57(4), p. 902-917.

3. Il a été utilisé entre autres par Kul B. Rai, 1972, *op.cit.* ; Ernst B. Haas and Edward T. Rowe, 1973, "Regional Organizations in the United Nations: Is there Externalization?", *International Studies Quarterly*, 17(1), p. 3-54 ; Leon Hurwitz, 1976, *op. cit.* ; Ulf Jakobsson, 2009, "An International Actor Under Pressure: The Impact of the War on Terror and the Fifth Enlargement on EU Voting Cohesion at the UN General Assembly 2000-2005", *Journal of Common Market Studies*, 47(3), p. 531-554.

4. Dans leur article déjà cité de 1973, Haas et Rowe proposent une variante où l'indice d'agrément entre deux États est donné par la formule $IA = \frac{(f-d)}{t} \times 100$ où f est le nombre de votes identiques, g le nombre de votes opposés et t le nombre total de votes auxquels ont participé les deux États.

5. Brian W. Tomlin, 1985, "Measurement Validation: Lessons from the Use and Misuse of UN General Assembly Roll-Call Votes", *International Organization*, 39(1), p. 189-206 : "The accessibility of these data for a near-universal set of states over the entire post 1945 period is insufficient reason in itself to justify their continued use in circumstances where validity has not been clearly established."

6. Soo Yeon Kim et Bruce Russett, 1996, "The New Politics of Voting Alignments in the United Nations General Assembly", *International Organization*, 50(4), p. 629-652.

7. Edward T. Rowe, 1969, "Changing Patterns in the Voting Success of Members States in the United Nations General Assembly: 1945-1966", *International Organization*, 23(2), p. 231-253.

Une façon commode de contourner cette difficulté est de sélectionner un échantillon non aléatoire (les membres permanents du CS sont toujours inclus, tout comme Cuba et Israël) d'États en gardant ceux qui votent systématiquement (Holloway, 1990¹).

Une question plus complexe concerne le poids des différentes résolutions votées. Il est légitime de supposer que, sur deux à trois cents textes adoptés chaque année (le même texte étant souvent adopté x années d'affilée), certains sont plus clivants que d'autres. Un premier élément de réponse est fourni par le tableau 2.5 page 92 : la très grande majorité des résolutions ne pose aucun problème et est adoptée par consensus.

Les chercheurs travaillant plus spécifiquement sur les États-Unis et leur rôle à l'AG ont parfois recours au classement annuel effectué par le *US Department of States*. Ce dernier liste en effet chaque année les résolutions jugées importantes pour l'intérêt de la nation (voir *supra*). Ce critère n'est évidemment pas adapté pour le type d'étude envisagé ici, sauf à vouloir comprendre davantage comment les États-Unis évaluent les travaux de l'AG...

De nombreux et nombreuses chercheurs ont exclus de leurs analyses les résolutions adoptées par une très forte majorité. Le seuil choisi est le plus souvent de 90%² et, dans un cas, de 97.5%³. Si le seuil est le plus souvent indiqué, il n'est jamais justifié.

Il me semble utile de conserver toutes les résolutions soumises au vote et ce pour deux raisons complémentaires. Premièrement, le fait qu'une poignée d'États choisisse de s'opposer à l'écrasante majorité de l'AG me paraît intéressant en soi. La deuxième raison est liée à la première : États-Unis et Israël sont les deux membres qui se situent le plus souvent dans une opposition ultra-minoritaire à l'AG, conserver ces votes quasi unanimes ne fait qu'accentuer un isolement déjà net. Enfin, il faut indiquer une raison pratique liée à la taille de l'échantillon : le nombre de résolutions votées a beaucoup baissé depuis 1989. Appliquer un seuil de 90% entraîne des effectifs de résolutions inférieurs à 50 pour certaines sessions, ce qui affecte la stabilité des résultats. Aussi, ai-je choisi de garder toutes les résolutions votées lors des différentes sessions étudiées. Les seuls votes éliminés sont ceux où le non et l'abstention ne recueillent aucune voix. Les caractéristiques de l'échantillon de résolutions ainsi pris en compte sont détaillées dans l'encadré 2.6.

La même diversité existe en ce qui concerne le type de votes à prendre en compte : des votes ont lieu à l'Assemblée générale et dans les six commissions qui la composent. Ces différentes commissions ont d'ailleurs des traditions électorales variées : la troisième commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) vote beaucoup plus souvent que la sixième (questions juridiques) tandis que la cinquième (budget) a adopté toutes ses résolutions par consensus pendant vingt ans⁴. Les votes concernent parfois des extraits de résolution : l'Assemblée vote le texte de telle phrase, puis

1. Steven Holloway, 1990, "Forty Years of United Nations General Assembly", *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, 23(2), p. 279-296. L'auteur étudie les 46 États les plus peuplés plus quatre jugés cruciaux (Israël, Cuba, Finlande et Suède).

2. Pour reprendre les articles déjà cités dans les pages précédentes, Russett (1966), Rai (1972), Powers (1980), Holloway (1990).

3. Erik Voeten exclut ainsi les résolutions récoltant moins de 2.5% "on minority side" dans son article paru en 2000, "Clashes in the Assembly", *International Organization*, 54(2), p. 185-215.

4. Le vote rompant cette tradition a eu lieu le 8 avril 2006, résolution intitulée « Investir dans les Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », cote A/C.5/60/L.37/Rev.1 (cinquième commission), A/RES/60/260 (Assemblée générale).

ENCADRÉ 2.6 – Résolutions étudiées

2149 résolutions votées de la 40^e à la 64^e session ont été récoltées, contrôlées et prises en compte.

Les procès-verbaux ne permettent un contrôle systématique des positions de vote enregistrées qu'à partir de la 45^e session (1990-1991).

Neuf résolutions ont été exclues en raison d'absence de vote négatif et d'abstention (41/60C, 42/229B, 42/38N, 51/136, 51/138B, 57/66, 63/62, 64/50 et 64/152).

Les détails du vote de la résolution 43/62 n'ont pas été enregistrés, elle a donc été exclue de l'échantillon.

celui de tel paragraphe avant d'enfin se prononcer sur le texte dans son ensemble. Les seuls votes systématiquement étudiés par la suite sont les votes portant sur des résolutions, et non sur des fragments, en session plénière. Les votes au sein de la troisième commission seront examinés de façon plus lacunaire, tant au niveau thématique que temporel. Quant aux votes sur les « motions d'ordre », c'est à dire des votes demandés par un membre sur un aspect technique et procédural¹, ils n'ont pas été retenus dans la mesure où ils sont d'une nature totalement différente.

Le fait de ne traiter que des votes portant sur des résolutions dans leur ensemble vise à éviter les informations redondantes. En effet, les votes portant sur des fragments de résolution sont quasiment similaires aux votes finaux : les conserver reviendrait à accorder un poids démesuré à certaines résolutions. L'exemple du tableau 2.7 page suivante souligne le peu d'intérêt qu'il y aurait à conserver l'ensemble des votes.

Le choix de limiter l'étude systématique aux votes en session plénière vise à limiter l'exclusion des États les moins présents. En effet, le nombre de délégations présentes dans les différentes commissions est toujours inférieur au nombre de délégations présentes à l'AG (voir *infra* la partie consacrée au parrainage des résolutions).

Tous ces détails techniques et cette abondance de références bibliographiques peuvent laisser perplexes, en effet, une question importante mérite d'être posée : étudier les votes de l'AG est-il utile ? Est-ce que cela apporte quoi que ce soit à la compréhension du Système-Monde et de son évolution ? Kissack², reprenant en partie l'analyse de Tomlin (*op. cit.*) mais en se centrant sur les études relatives à l'UE à l'ONU, liste quatre forces et quatre faiblesses. Les quatre forces identifiées

1. Les règles relatives à la motion d'ordre sont évoquées dans le *Règlement intérieur de l'Assemblée générale* aux articles 71, 88, 113 et 126, mais la définition de celle-ci est peu explicite : « Motion d'ordre ayant trait à la façon dont s'effectue le vote » (article 128). Un Comité spécial créé par l'AG en 1970 a rendu un rapport l'année suivante en proposant la définition suivante : « Une motion d'ordre est essentiellement une requête adressée au Président, pour l'inviter à user d'un pouvoir qui est inhérent à ses fonctions ou qui lui est expressément conféré par le Règlement intérieur. Elle peut, par exemple, avoir trait à la conduite des débats, au maintien de l'ordre, à l'observation du Règlement intérieur ou à la manière dont les présidents exercent les pouvoirs dont ils sont investis par le Règlement. Lorsqu'il prend la parole sur une motion d'ordre, un représentant peut demander au Président d'appliquer tel ou tel article du Règlement intérieur, ou il peut contester la façon dont le Président applique celui-ci. Ainsi, dans le cadre du Règlement intérieur, les représentants ont la possibilité d'appeler l'attention du Président sur une violation ou une application erronée du Règlement de la part d'autres représentants ou du Président lui-même. Une motion d'ordre a priorité sur toute autre question, y compris sur les motions de procédure » (article 79 p. 110). L'article n'a pas été intégré dans la version amendée du règlement intérieur.

2. Robert Kissack, 2007, "European Union Member State Coordination in the United Nations System: How to Measure Cohesion", *CFSP Forum*, 5(2), p. 3-5.

TABLEAU 2.7 – Des votes parfois répétitifs

Nom	Nombre de oui	Abstention	Nombre de non
Paragraphe 2	102	22	0
Paragraphe 3	99	23	0
Paragraphe 4b	102	20	0
Paragraphe 6	98	24	0
Résolution 60/226	100	24	0

Votes du 23 décembre 2005, 60^e session

Résolution intitulée « La transparence dans le domaine des armements »

sont les suivantes : des données fiables et facilement disponibles ¹, ayant une épaisseur temporelle consistante, aptes à subir des traitements statistiques et permettant d'identifier les questions clés. La liste des faiblesses est la suivante : les thèmes des résolutions tout comme le type des votes sont ignorés, la difficulté éventuelle pour parvenir à un consensus est négligée et enfin, et cette dernière remarque me paraît la plus intéressante, rien n'indique qu'un fort taux de votes communs soit le résultat d'une démarche délibérée d'un groupe d'acteurs ².

Il est possible d'être plus critique et d'observer, après de nombreux et nombreuses auteur-e-s, que la mise en évidence d'un groupe cohérent à l'Assemblée générale des Nations Unies ne dit rien sur l'existence ou la pertinence éventuelle de ce groupe hors de l'enceinte new-yorkaise. Si Russett indiquait cette limite pour les seuls pays sous-développés ³, Powers en 1980 la généralise à l'ensemble des acteurs ⁴.

Si pourtant, l'étude des votes me paraît intéressante, c'est que l'Assemblée générale offre, pour paraphraser Russett, un exemple unique où quasiment tous les États prennent position de façon simultanée sur un nombre important de problèmes ⁵.

Peut-être faut-il aussi, notamment pour un public français, justifier l'étude même de l'AG. La vaste littérature existant sur le sujet, résumée ici d'une façon qui pourra paraître caricaturale aux spécialistes de la question, considère généralement que l'Assemblée générale de l'ONU remplit deux fonctions essentielles dans le Système-Monde, l'une concernant les attitudes des acteurs, l'autre les normes acceptables au sein du Système-Monde.

En ce qui concerne les acteurs, de nombreux travaux ont insisté sur le rôle de socialisation joué par l'ONU en général et l'AG en particulier ⁶. Les délégations

1. Remarque indiquant qu'il n'a jamais tenté quelque analyse quantitative que ce soit sur le sujet. . .

2. L'expression originelle est : "Can we be sure that what is being observed is purposeful cohesive action, or simply coincidental patterns of behaviour?"

3. Bruce Russett, 1966, "Discovering Voting Groups in the United Nations", *The American Political Science Review*, 60(2), p. 327-339 : "The discovery of a 'bloc' of underdeveloped countries in the UN does not prove anything about the cohesion of that 'bloc' in other contexts".

4. Richard Powers, 1980, "United Nations Voting Alignments: A New Equilibrium", *The Western Political Quarterly*, 33(2), p. 167-184 : "No claim is made, or can be made, that affinities within the context of the General Assembly need exist beyond that body".

5. Bruce Russett, 1966, *op. cit.* : "Votes in the GA do provide a unique set of data where many national governments commit themselves simultaneously and publicly on a wide variety of major issues".

6. Voir notamment les deux articles de Chadwich F. Alger, 1963, "United Nations Participation as a Learning Experience", *The Public Opinion Quarterly*, 27(3), p. 411-426 et 1966, "Interaction in a Committee of the United Nations General Assembly", *Midwest Journal of Political Science*, 10(4), p. 411-447 ainsi que

présentes, quelles que soient leurs divergences, travaillent souvent ensemble et toujours dans un cadre réglementaire commun.

Par rapport au Système-Monde, les travaux influents d'Inis Claude¹ montrent son rôle d'instance de légitimation collective. Loin d'être le lieu d'expression d'une improbable opinion publique mondiale, l'ONU en général est analysée comme le prescripteur, autorisé par les États membres, de ce qui est légitime et de ce qui ne l'est pas². Ce rôle est depuis souligné dans tous les ouvrages traitant du multilatéralisme en général ou de l'ONU en particulier³.

Ce rôle de légitimation concerne notamment le choix des interlocuteurs et interlocutrices considéré-e-s comme les représentant-e-s légitimes d'un État. L'exemple le plus fameux demeure celui de l'Afrique du Sud, à la fois pour l'occupation de la Namibie, appelée alors Sud-Ouest africain, et pour la politique d'apartheid. Dans le premier cas, l'AG dès 1966 considère que les représentant-e-s légitimes de la Namibie sont les délégué-e-s du SWAPO (*South-West African People's Organization*), décision officialisée par le vote de la résolution 3111(XXVIII) du 12 décembre 1973⁴. En 1974 l'Assemblée générale vote une résolution demandant au Conseil de sécurité d'exclure l'Afrique du Sud de l'ONU⁵, l'ANC (*African National Congress*) bénéficiant alors d'un statut d'observateur (résolution 3280(XXIX) du 10 décembre 1974). L'actualité récente montre le même type de processus à l'œuvre lorsque l'ONU reconnaît comme seul légitime le gouvernement ivoirien d'Allasane Ouatarra⁶.

Cet aspect essentiel sera à nouveau évoqué lors de l'étude des résolutions et débats liés aux droits humains.

Richard Peck, 1979, "Socialization of Permanent Representatives in the United Nations: Some Evidence", *International Organization*, 33(3), p. 365-390.

1. Inis L. Claude, 1961, "The Management of Power in the Changing United Nations", *International Organization*, 15(2), p. 219-235 et 1966, "Collective Legitimization as a Political Function of the United Nations", *International Organization*, 20(3), p. 367-379 ainsi que l'ouvrage paru en 1967, *The Changing United Nations*, New York, Random House. Pour une discussion contemporaine, voir Michael Zürn et Matthew Stephen, 2010, "The View of Old and New Powers on the Legitimacy of International Institutions", *Politics*, 30(S1), p. 91-101.

2. Dans l'article cité de 1966, on peut notamment lire : "Collective legitimization has emerged as one of its major political functions. By this, I mean to suggest that the world organization has come to be regarded, and used, as a dispenser of politically significant approval and disapproval of the claims, policies, and actions of states, including, but going far beyond, their claims to status as independent member of the international system".

3. Sur ce rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies, voir Franck Petiteville, 2009, *Le multilatéralisme*, Paris, Éditions Montchrestien, p. 27 ; sur l'ONU en général, voir Marie-Claude Smouts *et al.*, 2003, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, article « Nations Unies », p. 343-346.

4. Claude Lazarus, 1974, « Le statut des mouvements de libération nationale à l'Organisation des Nations Unies », *Annuaire français de droit international*, 20, p. 173-200. Cet article souligne le rôle des organisations régionales, et notamment de l'Organisation de l'Union Africaine, dans le processus de légitimation d'un groupe armé auprès de l'ONU.

5. Au Conseil de Sécurité, France, Royaume-Uni et États-Unis mettront leur veto à cette résolution le 13 novembre 1974 (S/11543), mais l'Afrique du Sud sera absente de l'AG jusqu'à l'abolition de l'apartheid.

6. Des contre-exemples existent : lorsque le Conseil de sécurité examine la situation au Rwanda durant le génocide, le délégué rwandais est (jusqu'au 16 juillet 1994) un représentant du régime hutu génocidaire ; le siège du Cambodge est lui occupé de 1979 à 1991 par un émissaire de Pol-Pot.

2.2 Les acteurs : États, groupes et observateurs

2.2.1 Éléments de définition

Est considérée comme acteur du système onusien toute entité officiellement reconnue par l'ONU, qu'il s'agisse d'une délégation d'État, d'un groupe d'États ou d'une organisation. Le Vatican est reconnu comme observateur à l'ONU, il s'y exprime, il est donc considéré comme acteur du système onusien. À l'inverse, Taïwan n'est pas reconnu et n'est donc pas ici considéré comme acteur. Il le devient si des acteurs du système onusien choisissent de relayer ses doléances.

Est appelé « groupe » tout ensemble d'États reconnu par l'ONU (voir l'annexe D.2 page 257) ou s'exprimant au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ainsi, l'Union européenne (UE) sera nommée groupe, tout comme le Forum des Îles en développement du Pacifique (FIDP). Les termes « Groupe régional » et « Groupe » utilisé seul (avec un g majuscule) sont réservés aux ensembles servant de base pour les élections aux différents organes des Nations Unies. Est nommé « ensemble » tout groupement d'États adoptant des attitudes communes de façon régulière et sur des sujets variés. La régularité avec laquelle ces attitudes sont prises est évaluée par rapport au degré d'unanimité générale au sein de l'AG. Un ensemble adoptant des attitudes communes de façon systématique sur tous les sujets est nommé « bloc ». Un groupement d'États adoptant des positions communes de façon systématique sur un ou plusieurs sujets précis est appelé « coalition ». Groupe régional et groupe se réfèrent donc à une logique institutionnelle ; ensemble, bloc et coalition renvoient à des attitudes étatiques ou collectives ne dépendant pas de l'institution onusienne proprement dite.

La mise en évidence éventuelle d'ensembles ou de blocs formés d'acteurs contigus sera qualifiée de « régionalisation politique » ou de « région politique » selon que le terme désigne un processus ou un résultat. À l'inverse, lorsque deux acteurs aux attitudes très dissemblables sont contigus, on parlera de « discontinuité politico-spatiale ».

Le terme « consensus » employé seul désigne l'adoption d'une résolution sans vote ou par un vote unanime, il sera écrit : « Les résolutions sont de plus en plus adoptées par consensus ». Le consensus à l'intérieur d'une coalition ou d'un ensemble désigne un comportement commun (de vote ou de discours) au sein de ces derniers. S'il s'agit d'un phénomène en développement, on parlera de « convergence ». L'inverse est nommé « dissensus » et, s'il s'agit d'un phénomène dynamique, on parlera de « divergence ». Lorsque ces phénomènes concernent l'évolution d'un seul État par rapport à un autre ou par rapport à un ensemble, il sera question de « rapprochement » ou d'« éloignement ».

Sujet et thème sont considérés comme synonyme. Un débat sera décrit comme portant sur le thème des droits humains ou sur le sujet de la Palestine. Le terme « discours » désigne toute parole orale ou écrite énoncée par un acteur. Une prise de position désigne soit un vote soit un discours donnant la position de l'acteur sur un sujet donné. Les termes État, pays, membre et État membre sont considérés comme synonymes.

Afin de ne pas alourdir démesurément le style, les formules longues et précises du type « Le ou la représentant-e de l'État xx » ou « le ou la diplomate de l'État x » ou encore « le ou la chef de la délégation officielle de l'État x » seront régulièrement

remplacées par « x ». De plus, certains noms d'États sont abrégés (la liste complète de ces abréviations est fournie en annexe). Ainsi la formule exacte « le ou la représentant-e officiel-le de la Jamahiriya arabe libyenne a voté oui » sera écrite « la Libye a voté oui ». Il va de soi qu'un État ne parle ni ne vote, cette commodité de langage vise uniquement à améliorer la fluidité du texte.

Le fait d'assimiler la position d'une personne à la position officielle d'un État peut être discuté. Tous les travaux sur ce thème depuis des décennies montrent que la marge de manœuvre des diplomates présent-e-s à l'AG est limitée. Les représentant-e-s des États forts reçoivent des consignes précises concernant tant les votes que les explications de vote ou discours à prononcer à telle ou telle occasion. Les délégations faibles reçoivent généralement des explications plus vagues¹ mais, suivant une logique sur laquelle je reviendrai, plus une délégation est faible, plus elle suit la tendance dominante au sein de l'AG. Les termes fort et faible désignent la capacité d'une délégation à participer aux travaux de l'Assemblée générale et renvoient essentiellement à la taille des délégations présentes lors des sessions.

Enfin, en ce qui concerne les termes utilisés pour qualifier les dynamiques, et reprenant la typologie utilisée par Jean-Baptiste Duroselle, « ce qui semble ne pas bouger, et qui est en réalité un mouvement lent, nous l'appelons *structure*. Ce qui change relativement vite, nous l'appelons *conjoncture*. Ce qui ne cesse de changer, nous l'appelons *circonstances* »². Le terme fréquent en analyse de systèmes d'« état » pour désigner « une configuration qui a une certaine durée »³ n'est pas utilisé en raison de l'emploi trop fréquent du terme avec une majuscule. Par contre, suivant le lexique de ces auteur-e-s, le terme de transition désignera le « passage d'un état [du système] à un autre, structurellement différent et stable ».

2.2.2 Un nombre croissant d'acteurs

Les vingt-cinq dernières années sont marquées par l'augmentation régulière du nombre d'États membres. Plusieurs vagues d'adhésions, liées à des événements historiques distincts, peuvent être mises en évidence : une première vague suit la dissolution de l'URSS (pays baltes, pays d'Asie centrale et les deux Corées), une seconde suit l'éclatement de la Yougoslavie, enfin les micro-États (plus la Suisse) rejoignent de façon plus dispersée l'institution. Ce processus n'est sans doute pas terminé : manquent encore à l'appel le Kosovo, la Palestine, le Sud-Soudan, et il n'est pas déraisonnable d'imaginer un jour l'entrée d'un Groenland devenu souverain. Seul Taïwan manque à l'appel et, à moins d'imaginer un bouleversement majeur sur la scène politique intérieure chinoise, cette situation devrait durer encore quelque temps.

L'augmentation du nombre d'États est particulièrement nette si l'on considère le continent européen comme le montrent les cartes relatives à l'ex-URSS (figure 2.7 page suivante) et à l'ex-Yougoslavie (figure 2.8 page 103).

1. M.J. Peterson, 2006, *The UN General Assembly*, Londres et New York, Routledge cite des exemples de consignes floues données telles que “vote with the regional group” ou encore “avoid being left in an isolated position”, p. 42.

2. Jean-Baptiste Duroselle, 1992, *Tout Empire périra. Théorie des relations internationales*, Paris, Armand Colin, p. 177. Ce livre souvent cité et relativement récent fait un usage peu contrôlé du terme race (« les peuples de race blanche non sémitique », p. 180) rendant sa lecture parfois pénible.

3. Jean-Paul Cheylan *et al.*, 1999, « Les mots du traitement de l'information spatio-temporelle », *Revue internationale de géomatique*, 9(1), p. 11-23.

FIGURE 2.7 – L'ex-URSS à l'ONU : de 3 à 15 membres (1991-1992)



Parmi les membres fondateurs de l'ONU se trouvent l'URSS, le Bélarus et l'Ukraine. Différentes anecdotes apocryphes entourent cette concession : tantôt Staline exige 15 sièges pour les 15 Républiques socialistes soviétiques et Roosevelt propose alors 48 sièges pour les États américains formant les États-Unis ; tantôt Staline propose un siège pour l'URSS et un... pour le Commonwealth.

L'arrivée des membres issus de l'éclatement de l'URSS se produit en trois vagues successives lors de la 46^e session : les États baltes deviennent membres le 17 septembre 1991, Arménie, Azerbaïdjan, Moldavie et -stan entrent à l'ONU le 02 mars 1992 et la Géorgie intègre l'organisation le 31 juillet 1992.

Cette augmentation du nombre d'États membres a entraîné une recomposition partielle des Groupes régionaux. Ces groupes ont été définis par l'ONU en 1961 alors que la décolonisation commençait à entraîner une augmentation conséquente du nombre de membres. La *Charte des Nations Unies* affirme la nécessité que les élections aux différents postes et organismes onusiens respectent une « répartition géographique équitable » (article 23). Ce souci est réaffirmé à plusieurs reprises dans le *Règlement intérieur de l'Assemblée générale*. À titre d'exemple, voici les règles applicables pour l'élection des vingt-et-un-e vice-président-e-s :

Les vingt-et-un vice-présidents de l'Assemblée générale sont élus d'après les critères suivants, sous réserve du paragraphe 3 ci-après :

- a) Six représentants d'États d'Afrique ;
- b) Cinq représentants d'États d'Asie ;
- c) Un représentant d'un État d'Europe orientale ;
- d) Trois représentants d'États d'Amérique latine ;
- e) Deux représentants d'États d'Europe occidentale ou d'autres États.

A/520/Rev.17, note 14, p. 9.

Ce type de listes existe pour toutes les élections ayant lieu lors des sessions, et il existe plus de soixante instances où les candidat-e-s sont élu-e-s en fonction de

FIGURE 2.8 – L'ex-Yougoslavie à l'ONU : de 1 à 6 membres (1992-2006)



L'éclatement de la Yougoslavie se déroule sur un temps beaucoup plus long que celui de l'URSS, et le processus n'est pas encore achevé dans la mesure où il est probable que le Kosovo soit l'un des prochains États membres. Comme l'étude des votes le montre ensuite, si les États issus de l'ex-Yougoslavie votent différemment de celle-ci (qui votait surtout avec les non-alignés), ils votent cependant tous de façon à peu près similaire.

leur appartenance à ces groupes. Toutes les élections ne sont pas comparables et il arrive que certains postes, et notamment les sièges au Conseil de sécurité, soient très disputés. Ainsi, en 1974, 154 tours de scrutin ne suffisent pas à départager Cuba et la Colombie qui décident alors, de guerre lasse, de se retirer au profit du Mexique¹.

Le nom de ces groupes est un marqueur parmi tant d'autres de la prégnance mentale du découpage continental comme grille incontestable de partitionnement du monde, découpage qui présente pourtant de nombreux inconvénients². Les dénominations utilisées montrent pourtant que d'autres logiques non explicites interviennent. Appeler un Groupe *Europe occidentale et autres États* est un moyen commode d'agréger les « pays riches et blancs » comme le prouve la présence de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande (ces trois États forment par ailleurs un groupe s'exprimant régulièrement à la tribune de l'AG et dénommé CANZ).

Cette nécessité de respecter une « répartition géographique équitable » explique ce qui paraît à première vue constituer une étrange anomalie : le maintien après la dissolution de l'URSS du Groupe des États d'Europe orientale. La carte 2.9 page 104 des Groupes régionaux en 1985 montre que cet ensemble correspond *grosso modo*

1. Anecdote racontée par Charles Zorgbibe, 1996, *La France, l'ONU et le maintien de la paix*, Paris, PUF, p. 148. Le déroulement de ces élections a peu intéressé les chercheurs, voir cependant l'article ancien de Marshall Singer et Barton Sensenig III, 1963, "Elections Within the United Nations: An Experimental Study Utilizing Statistical Analysis", *International Organization*, 17(4), p. 901-925.

2. Sur ce sujet, voir Clarisse Didelon *et al.* (dir.), 2008, *Atlas de l'Europe dans le monde*, Paris et Montpellier, CNRS GDRE S4 - La Documentation française et RECLUS ainsi que Christian Grataloup, 2009, *L'invention des continents*, Paris, Larousse.

FIGURE 2.9 – Les Groupes régionaux à l'Assemblée générale de l'ONU en 1985



au bloc socialiste. Alors même qu'une partie des États issus de l'éclatement du bloc socialiste a clairement migré politiquement vers l'Ouest (adhésion à l'OTAN et/ou à l'UE), ce Groupe continue d'exister afin d'assurer le même niveau de représentativité à la sphère d'influence russe.

Une autre anomalie apparente concerne les États-Unis qui, étant dans la terminologie onusienne le « pays-hôte », ne sont pas tenus d'être membre d'un Groupe régional. Dans la pratique cependant, ils participent aux réunions du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Le seul exemple à ce jour de non affiliation à un Groupe régional concerne le Kiribati¹.

L'appartenance parfois surprenante de certains États (Chypre appartient au Groupe des pays d'Asie quand la Turquie siège avec le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) constitue le plus souvent un héritage de la guerre froide. L'appartenance de la Turquie à l'OTAN explique ainsi cette position.

Le cas d'Israël est légèrement différent. Les membres du Groupe des pays d'Asie refusaient qu'Israël siège avec eux. En 2000, il a été admis comme membre temporaire du Groupe des États d'Europe occidentale, admission officialisée en 2004².

1. Le Palaos, entré à l'ONU en 1994 est devenu membre du Groupe des États d'Asie en août 2004 (A/59/PV.8, p. 23).

2. <http://israel-un.mfa.gov.il/israel-and-the-un/israel-at-the-un>.

FIGURE 2.10 – Les Groupes régionaux à l'Assemblée générale de l'ONU en 2009



En dehors du rôle électif, les interventions des représentant-e-s de Groupes régionaux sont essentiellement protocolaires. Ils et elles prennent la parole essentiellement lors de l'ouverture des sessions, pour féliciter un-e président-e de l'Assemblée tout juste élu-e ou un nouveau Secrétaire général ou encore pour prononcer les discours d'hommage aux décédé-e-s de haut rang. Il convient de signaler que deux Groupes régionaux sont également des *caucus groups*, c'est à dire des groupes visant à adopter des stratégies communes : le groupe des États africains et le groupe des États d'Amérique latine et Caraïbes.

De nombreux autres groupes sont présents à l'ONU. Cela signifie tout d'abord que ces groupes bénéficient d'un statut officiellement défini, le plus souvent celui d'observateur permanent (voir la liste complète et les sous-catégories à l'annexe D.2 page 257). Ce statut permet au groupe en bénéficiant de participer aux travaux de l'Assemblée générale et des organismes dérivés. Cette participation peut prendre plusieurs formes : faire une déclaration commune, proposer ou soutenir une résolution, intervenir dans les débats. La présence de ces groupes n'est pas une innovation, l'AG reconnaît 3 groupes dès 1950 (Organisation des États américains, Ligue arabe et Commonwealth).

Cependant, si le rôle des groupes est de plus en plus important comme je le montrerai par la suite, les États restent *in fine* les seuls à voter et à prendre les décisions, à l'Assemblée générale comme au Conseil de sécurité.

Deux groupes méritent d'être cités dès à présent car ils ont joué un rôle important dans l'histoire onusienne : le Groupe des 77¹ et le Mouvement des non-alignés (MNA). Le premier, fondé en 1964 à la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le développement (CNUCED), compte aujourd'hui plus de 130 membres (dont la Palestine). Il a joué un rôle majeur dans les débats des années 60 et 70 liés à ce qui était alors appelé le Tiers-Monde. C'est par exemple suite à une initiative commune de la CNUCED et du Groupe des 77 que la catégorie des PMA (Pays les moins avancés) est créée et officialisée en 1971². Les deux cartes confrontant la répartition des membres fondateurs d'un côté, la composition présente de l'autre, montrent un net glissement géographique vers l'hémisphère Sud (figure 2.11). Tandis que la Corée du Sud, le Japon, le Mexique et l'ex-Yougoslavie quittent progressivement le groupe³, tous les États africains et tous ceux du Golfe l'intègrent. Si la Chine populaire n'est pas présente à la création, c'est, rappelons-le, parce que Taïwan occupe jusqu'en 1971 le siège chinois à l'ONU. Le Groupe des 77 détient aujourd'hui la majorité absolue à l'Assemblée générale, y compris pour les questions jugées importantes nécessitant les deux tiers des suffrages exprimés. Cette majorité potentielle n'est pourtant que rarement concrétisée. Les disparités économiques croissantes entre les membres et le brouillage idéologique consécutif à la dislocation du bloc socialiste peuvent être envisagés comme des éléments plausibles expliquant cette majorité plus virtuelle qu'effective⁴.

Le Mouvement des non-alignés (MNA) trouve ses origines à la Conférence de Bandung en 1955 où les représentant-e-s de 29 pays africains et asiatiques (dont le Japon) affirmèrent la nécessité de trouver une troisième voie entre capitalisme et socialisme. Le texte définissant le plus clairement ses objectifs est la *Déclaration de la Havane* datée de 1979 où l'on peut notamment lire que le mouvement vise à assurer :

*L'indépendance nationale, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité des pays non-alignés dans leur lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néocolonialisme, la ségrégation, le racisme, le sionisme, et toute forme d'agression étrangère, d'occupation, de domination, d'interférence ou d'hégémonie de la part de grandes puissances ou de blocs politiques.*⁵

En 1973, le MNA installe un bureau à New York afin de coordonner les activités du groupe à l'ONU. Il devient alors l'un des principaux porteurs du discours anti-colonialiste⁶.

1. Le site officiel <http://www.g77.org/> permet d'accéder à de nombreux documents sur l'histoire du groupe.

2. Résolution 2768 (XXVI) du 18 novembre 1971.

3. Chypre, Malte et la Roumanie rejoignent le Groupe des 77 en 1976. Chypre et Malte le quittent en 2004 avant d'entrer dans l'UE, la Roumanie en 2007 pour la même raison.

4. Sur ce thème, voir James P. Muldoon *et al.*, 2005(2^e éd.), *Multilateral diplomacy and the United Nations today*, Cambridge, Westview Press et notamment la troisième partie "International Economic Diplomacy: Taming the Globalization Beast", p. 107-156.

5. Source : <http://www.namegypt.org/en/RelevantDocuments/Pages/default.aspx> (visité le 12 mai 2010).

6. Steven Holloway, 1990, "Forty Years of United Nations General Assembly", *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, 23(2), p. 279-296.

FIGURE 2.11 – Le Groupe des 77 en 1985 et en 2009, un glissement vers le Sud

Les membres fondateurs (1964*)



Les membres en 2010



*Les frontières sont celles de 1987.

Source : <http://www.g77.org/>

Le MNA compte aujourd'hui 118 États membres, auxquels s'ajoutent 17 États (dont le Brésil) et 9 organisations ayant un statut d'observateur. Les deux cartes 2.12 page 109 permettent de repérer les pays membres (et observateurs pour 2009) ayant participé respectivement au Sommet de Durban (septembre 1998) et au sommet de Sharm El Sheikh (juillet 2009).

Il peut paraître surprenant que ce groupe ait continué ses activités après la dissolution du bloc socialiste : le non-alignement se définissait en effet comme une alternative entre capitalisme et socialisme. Ce sujet a été abondamment abordé lors du débat général de la 46^e session de l'Assemblée générale (1991-1992). Un État et un seul, l'Argentine, explique ainsi son retrait : « La fin de la guerre froide et la création d'un nouvel ordre international ont vidé de son contenu le concept même de

non-alignement » (A/46/PV.5, p. 28). De nombreux et nombreuses délégué-e-s¹ à l'inverse estiment que le groupe est plus nécessaire que jamais et l'extrait suivant du discours du délégué indien résume la tonalité générale des interventions :

La situation actuelle, marquée par la disparition des rivalités entre blocs et leur remplacement par une coopération croissante entre les grandes puissances, donne raison aux fondements mêmes du programme du Mouvement des pays non alignés². [...] Le Mouvement restera un facteur important dans les relations internationales en poursuivant l'objectif de la création d'une société fondée sur la justice sociale, économique et politique par le biais du dialogue et de la coopération. (A/46/PV.11, p. 18-20)

Son rôle actuel reste important dans la mesure où il peut être considéré comme « la voix des pays qui ne sont ni riches, ni blancs, ni chrétiens, ni bénéficiaires de l'ordre international tel que le conçoivent les organismes de Bretton Woods et leurs grands actionnaires »³.

Récolter les données sur le MNA est moins aisé que pour le Groupe des 77 dans la mesure où chaque sommet donne lieu à un site internet différent, sites ne donnant pas tous des informations aussi précises. Cela explique le choix des deux dates pour lesquelles les appartenances sont cartographiées.

L'importance du rôle de ces deux groupes dans les années 70 a été clairement synthétisée par François Constantin qui, étudiant les débats liés au développement et à la décolonisation, a écrit qu'« indépendamment des résultats obtenus sur le fond (sans doute peu satisfaisants), il reste qu'un ensemble d'États faibles a pu tirer parti de la permanence d'un site pour qu'un débat planétaire entretenu se poursuive et se traduise par des créations institutionnelles et normatives dans un domaine qui ne préoccupait guère sérieusement les grandes puissances »⁴.

Il existe enfin des groupes temporaires créés pour atteindre un objectif précis. Ainsi, la réforme de la Commission des droits de l'homme, transformée en Conseil des droits de l'homme en 2006, a donné lieu à la création d'un groupe des États démocratiques étudié notamment par Delcourt et Wilén⁵. D'autres chercheur-e-s ont étudié le fonctionnement de groupes informels à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité (Prantl, 2005⁶). Malgré leur intérêt, ces groupes *ad hoc* ne seront pas étudiés ici.

Il convient enfin de signaler que, si les grandes conférences onusiennes ou le Conseil économique et social font une large place aux ONG, ce n'est guère le cas de l'Assemblée générale où il faut attendre 1990 pour que l'une d'entre elles (le

1. Voir notamment les déclarations du Venezuela (A/46/PV.8, p. 6), du Ghana (A/46/PV.10, p. 52), de la Tanzanie (A/46/PV.14, p. 52-53), de l'Égypte (A/46/PV.14, p. 58) et du Bhoutan (A/46/PV.28, p. 52-53).

2. Le tiret entre non et alignés n'est pas présent de façon systématique dans les procès-verbaux.

3. Marie-Claude Smouts *et al.*, 2003, article « Non-alignement », *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, p. 354-356.

4. François Constantin, 1993, « À propos de l'étude des relations internationales : considérations d'après l'itinéraire africain d'un internationaliste en science politique », in B. Badie et A. Pellet (dir.), *Les relations internationales à l'épreuve de la science politique. Mélanges Marcel Merle*, Paris, Economica, p. 181-192.

5. Barbara Delcourt et Nina Wilén, 2009, "The Creation of a Democratic Caucus within the UN and the Reform of the Human Rights Commission" in D. Lesage et P. Vercauteren (dir.), *Contemporary Global Governance. Multipolarity vs. New Discourses on Global Governance*, Bruxelles, Bern et Berlin, Peter Lang, p. 147-172.

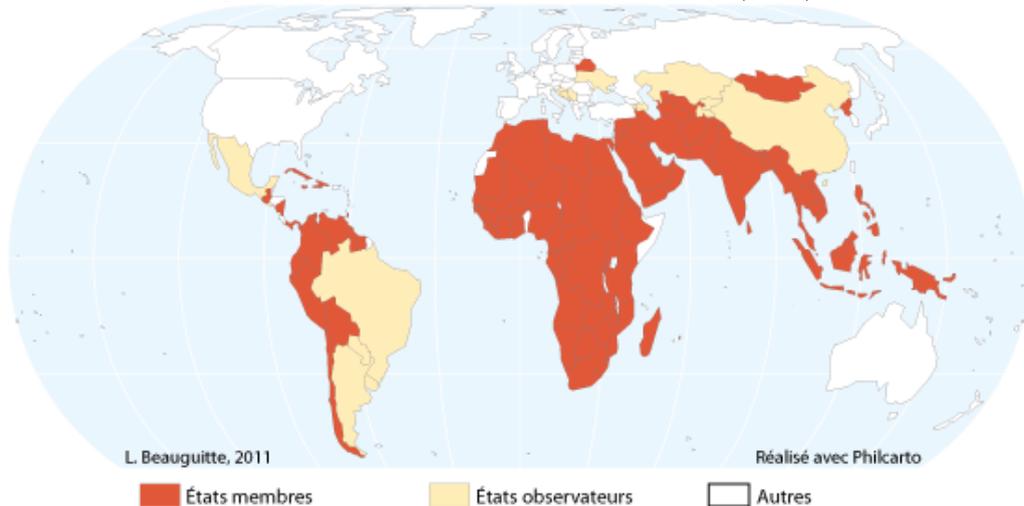
6. Jochen Prantl, 2005, "Informal Groups of States and the UN Security Council", *International Organization*, 59(3), p. 559-592.

FIGURE 2.12 – Le Mouvement des non-alignés en 1998 et en 2009

États membres (102) du MNA présents au Sommet de Durban (1998)



États membres (106) et observateurs (17) du MNA
présents au Sommet de Sharm al Cheik (2009)



Source : <http://www.namegypt.org/en/Part/Pages/default.aspx>, visité le 23 juillet 2010.

Comité international de la Croix-Rouge) bénéficie du statut d'observateur¹. Si des représentant-e-s d'ONG sont régulièrement auditionné-e-s lors des travaux de la troisième commission, leur influence reste faible et leur présence l'exception plutôt que la règle.

1. Résolution A/RES/45/6 du 16 octobre 1990. En 1994, l'Ordre de Malte (A/RES/48/265 du 30 août 1994) et la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (A/RES/49/2 du 27 octobre 1994) obtiennent le même statut.

2.2.3 Une Assemblée égalitaire et démocratique ?

Si l'on considère que les États sont les acteurs de base du système des relations internationales, alors les règles en vigueur à l'Assemblée générale sont à la fois démocratiques et égalitaires dans la mesure où le poids de chaque acteur est identique, que cela concerne le droit d'intervenir dans les débats, la possibilité d'être élu aux différents sièges ou encore le poids des voix lors des votes. Par contre, si l'on considère que l'individu devrait être la référence dans un système de relations globales, la situation est très différente, le ratio entre le membre le plus peuplé (Chine) et le moins peuplé (Tuvalu) étant actuellement de 1 à 122 000.

L'égalité en droit ne suffit évidemment pas à assurer une égalité réelle entre les différents membres et ce pour deux raisons principales, l'une liée aux capacités inégales des acteurs étatiques et régionaux, l'autre à la position particulière de certains acteurs au sein du système onusien.

D'après la définition donnée plus haut, un acteur est une entité reconnue par le système onusien. Cette définition n'implique volontairement pas la capacité à agir sur tout ou partie du système. Si tous les États membres sont considérés comme souverains et donc égaux en droit, tous n'ont pas les moyens matériels de participer activement aux travaux de l'institution. Entretenir une délégation permanente à New York a un coût que supportent mal certains États¹. Cette disparité liée aux moyens d'action existe tant pour les acteurs étatiques que pour les acteurs régionaux.

À cette inégalité relative aux ressources des acteurs s'ajoute une inégalité structurelle liée au fonctionnement du système onusien. Le fait que cinq États membres², et cinq seulement malgré de nombreuses tentatives de réforme, soient plus égaux que les autres au sein du Conseil de sécurité influence les relations au sein de l'Assemblée générale. Enfin, douze États financent 85% du budget. Il serait étonnant que le(s) plus gros financeur(s) n'ai(en)t pas des moyens de pression sur les travaux de l'Assemblée.

La règle définie par la *Charte des Nations Unies* est claire : un État est égal à une voix. Cela suppose d'entretenir une délégation à New York, au moins de septembre à décembre. Il est préférable que cette délégation comprenne plusieurs représentant-e-s, ce qui permet d'assister aux travaux des différentes commissions. Il est recommandé que cette délégation comporte des conseillers et conseillères et des expert-e-s qui sauront se repérer dans l'énorme masse documentaire déjà évoquée à plusieurs reprises. Les règles sont définies par l'article 25 du *Règlement intérieur de l'Assemblée générale* :

La délégation d'un Membre comprend cinq représentants et cinq représentants suppléants au plus, et autant de conseillers, de conseillers techniques, d'experts et de personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaire.

La composition des différentes délégations est accessible et le tableau 2.8 donne quelques indicateurs concernant les tailles des délégations à l'Assemblée générale.

1. L'ONU prend en charge les frais de transport des délégué-e-s des PMA (5 représentant-e-s pour les sessions ordinaires et un-e représentant-e pour les sessions extraordinaires : Nations Unies, 2006, *Consignes aux délégations*, New York, ST/CS/56, p. 79-80). Par contre, elle ne fournit aucune indemnité de subsistance.

2. Rappelons qu'il s'agit des quatre vainqueurs de la seconde guerre mondiale (Chine, États-Unis, Royaume-Uni, Russie) plus la France. Ce qui pouvait se justifier en 1945 mais ne le peut plus guère aujourd'hui, que ce soit sur un plan économique, financier ou militaire.

TABLEAU 2.8 – Les délégations à l’ONU : effets de taille

	1995	2000	2002	2004	2006	2008	2009
Nombre total de délégué-e-s	3750	4007	4218	4540	4836	5005	5324
Minimum	1	1	1	3	2	3	3
Moyenne	20.5	21.2	22.1	23.8	26.4	26.1	27.7
Médiane	14	15	16	17	17	17.5	18
Maximum	115	142	128	121	164	172	141
CV	0.95	0.98	0.93	1.13	1	1.02	0.99

Sources : ST/SG/SER.C/L.594 & L.594 Add.1 (1995); ST/SG/SER.C/L.604 & Add.1 (2000); ST/SG/SER.C/L.611 (2002); ST/SG/SER.C/L.613 & 613.Add.1 (2004); ST/SG/SER.C/L.615 (2006); ST/SG/SER.C/L.617 (2008); ST/SG/SER.C/L.618 (2009).

La session 1995-1996 est la plus ancienne pour laquelle les données sont complètes. Pour la période suivante, les données ont été collectées avec un intervalle de 3 à 4 ans¹. Les années pour lesquelles tous les documents sont accessibles ont été privilégiées, ce qui explique l’irrégularité des intervalles. L’objectif était de vérifier la régularité ou non de l’accroissement du nombre de délégué-e-s ainsi que la stabilité ou non des écarts.

Les écarts de taille sont impressionnants et il paraît logique de supposer que le degré d’implication dans les travaux de l’Assemblée générale est fonction de la taille de la délégation : en deçà d’un seuil critique, il n’est guère possible de faire davantage que de la figuration. La médiane est systématiquement inférieure à la moyenne ce qui indique une minorité de fortes délégations tirant la moyenne vers le haut. L’augmentation régulière du nombre de délégué-e-s tout au long de la période étudiée montre l’importance de l’organe pour les acteurs nationaux².

Les tests statistiques ont été effectués pour trois sessions seulement, à un intervalle de 7 ans. Les sessions concernées sont donc 1995-1996, 2002-2003 et 2009-2010.

Les différences de taille s’expliquent aisément : plus le PNB d’un État est élevé, plus sa délégation est importante³.

Les tableaux 2.9 page 113 fournissent les résultats des corrélations et les tests de significativité pour trois années. Dans un premier temps, la variable à expliquer est le logarithme du nombre de délégué-e-s. Quatre variables explicatives, elles aussi transformées en logarithmes, ont été testées : la population, le PNB, le PNB par habitant⁴ et le nombre d’ambassades envoyées par un État vers d’autres États⁵.

La transformation en logarithmes est le seul moyen d’obtenir des ajustements linéaires corrects (voir la figure 2.13 page suivante).

1. Les données exhaustives pour chaque session depuis 1995 devraient être disponibles en ligne à l’automne 2011 sur le site <http://www.eurobroadmap.eu>.

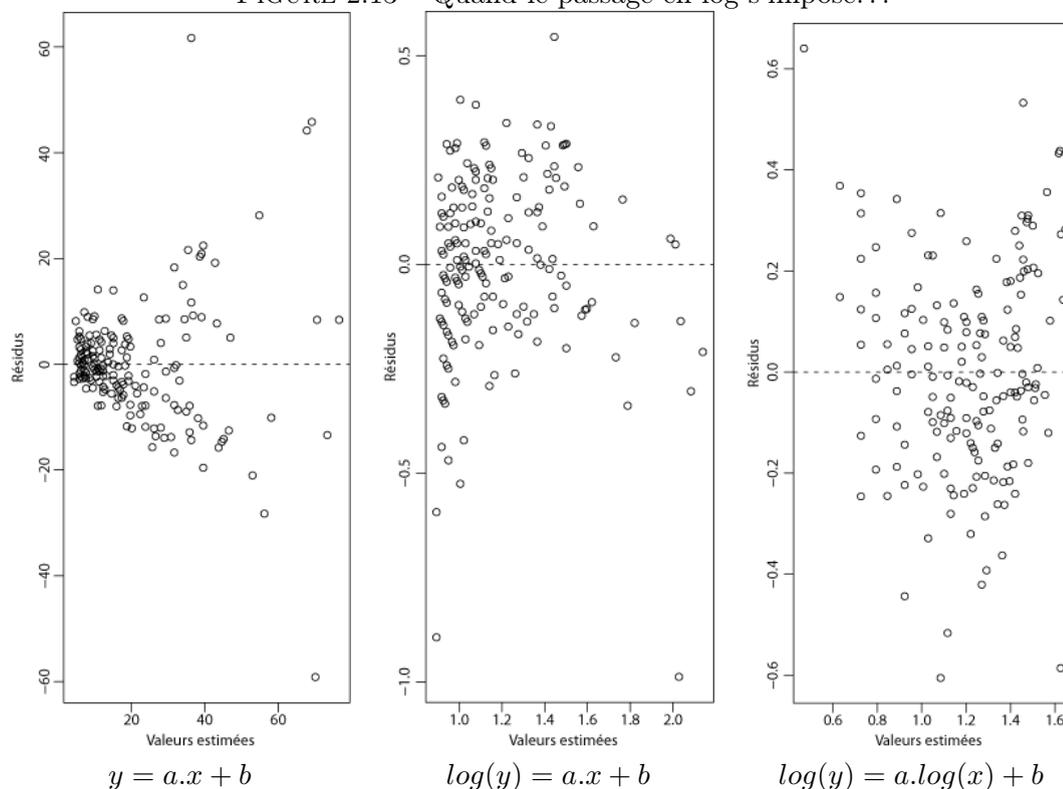
2. Cette croissance régulière concerne aussi les délégations des groupes reconnus à l’Assemblée générale de l’ONU.

3. Pour une étude systématique sur la participation aux organisations internationales et son évolution entre 1960 et 2000, voir Jason Beckfield, 2003, “Inequality in the World Polity: The Structure of International Organization”, *American Sociological Review*, 68(3), p. 401-424.

4. Ces trois données proviennent de la Banque mondiale.

5. Pour 1995 et 2002, les données proviennent du *Correlates of War project* (Bayer et Reşat, 2006, *Diplomatic Exchange Data set, v2006.1*, <http://correlatesofwar.org>); pour 2009, les données proviennent de la base construite par Clarisse Didelon à l’automne 2009 dans le cadre du projet EuroBroadMap.

FIGURE 2.13 – Quand le passage en log s'impose. . .



Les trois nuages de points montrent les résidus de la relation entre le nombre d'ambassades envoyées par un État (x) et la taille de la délégation à l'AG de l'ONU en 1995 (y). Plus un État envoie d'ambassades à l'étranger, plus sa délégation à l'AG est fournie : le coefficient de corrélation de Bravais-Pearson est significatif au seuil de 1 pour 1000 et atteint 0.8. Mais la distribution des résidus pose problème.

Si x et y ne sont pas transformés en logarithmes, la variance des résidus augmente quand x augmente (figure de gauche). Si seul y est transformé, alors la variance des résidus diminue quand x augmente (figure centrale). La présence de cette hétéroscédasticité (i.e. variance inconstante) des résidus se retrouve dans les différentes relations testées, ce qui explique pourquoi toutes les variables ont été transformées en logarithmes. La figure de droite, correspondant à la régression linéaire $\log(y) = a.\log(x) + b$, montre en effet une distribution satisfaisante des résidus.

Les deux relations les plus fortes lient la taille de la délégation au PNB d'une part, au nombre d'ambassades envoyées par un État d'autre part. Plus le PNB d'un État est élevé, plus le nombre d'ambassades émises est élevé et plus la taille de la délégation à l'Assemblée générale est importante. Les deux variables testées (PNB et émission d'ambassades) sont par ailleurs étroitement corrélées : selon les années, le coefficient de corrélation, toujours significatif au seuil de 1 pour 1000, varie entre 0.75 et 0.8.

Taille de la population et taille de la délégation sont également fortement corrélées (0.6). Par contre, le PNB par habitant a un pouvoir explicatif beaucoup plus faible.

Le même tableau fournit les relations entre la taille de la délégation et trois indicateurs relatifs à la participation aux travaux de l'AG : le nombre de discours prononcés par année civile, le nombre de résolutions parrainées par session et enfin le taux de non participation aux votes par session.

TABLEAU 2.9 – Les délégations à l’ONU : corrélations

Variables explicatives				
	log(pop)	log(pnb)	log(pnb/h)	log(amba)
log(un95)	0.61	0.79	0.38	0.79
log(un02)	0.62	0.80	0.35	0.77
log(un09)	0.62	0.73	0.35	0.61

Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 pour 1000.

Sources : Banque mondiale, *Correlates of War project* et EuroBroadMap.

Pour tester les corrélations entre la population, le PNB, le PNB par habitant et la taille de la délégation en 1995 (un95) et en 2002 (un02), la moyenne des trois années ($t - 1, t, t + 1$) a été retenue. Pour la taille de la délégation en 2009 (un09), les dernières données annuelles disponibles ont été utilisées. Les traitements - comme tous les traitements statistiques de cette thèse - ont été réalisés avec le logiciel R.

Lien entre taille et participation

	log(non-par)	log(disc)	log(spon)
log(un95)	-0.45	0.74	0.58
log(un02)	-0.43	0.69	0.30
log(un09)	-0.30	0.60	0.38

Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 pour 1000.

Le tableau montre les corrélations entre la taille de la délégation (un) et trois indicateurs de la participation aux travaux de l’AG : le taux de non participation aux votes (non-par), le nombre de discours prononcés (disc) et enfin le nombre de résolutions parrainées (spon). Pour 1995 et 2002, il s’agit pour les deux premières variables du logarithme de la moyenne des trois années ($t - 1, t, t + 1$). Pour 2009, il s’agit du logarithme de la moyenne des deux années 2008 et 2009. Le nombre de résolutions sponsorisées est celui de 1996, 2002 et 2007 en session plénière et au sein de la troisième commission.

Le nombre de discours prononcés dépend fortement de la taille de la délégation. Plus une délégation est fournie, plus elle a tendance à parrainer des résolutions, mais cette relation est plus faible de la précédente. Enfin, plus la délégation est fournie et plus le taux de non participation aux votes est faible.

En ce qui concerne les relations entre taille de la délégation et participation aux travaux de l’Assemblée générale, les relations sont toujours significatives et fournissent des résultats attendus : plus une délégation est fournie et plus elle prend la parole souvent ; moins elle est fournie et plus son taux de non participation aux votes est élevé. Enfin, le nombre de délégué-e-s varie dans le même sens que le nombre de résolutions parrainées. Le diagramme cartésien correspondant (figure 2.14) montre pourtant que la relation entre les deux phénomènes n’est que grossièrement linéaire. Il semble que certaines délégations fournissent des listes de délégué-e-s très extensives et ayant un rapport approximatif avec le nombre de personnes travaillant réellement à l’ONU. Cela explique peut-être des écarts du simple au double, voire au triple, parfois repérés à un ou deux ans d’intervalle¹.

Les trois variables testées sont par ailleurs corrélées les unes aux autres et, quelle que soit la session considérée :

1. Deux exemples parmi d’autres : la taille de la délégation sri-lankaise passe de 51 à 17 personnes de 2006 à 2007 et celle de la Tanzanie passe entre 2007 et 2008 de 92 à 28 personnes.

- plus un État parle, plus il parraine (coefficient de Bravais-Pearson entre 0.45 et 0.6 selon les sessions) ;
- plus un État parle, plus son taux de non participation aux votes est faible (coefficient de Bravais-Pearson entre -0.51 et -0.61) ;
- plus un État parraine, plus son taux de non participation aux votes est faible (coefficient de Bravais-Pearson entre -0.47 et -0.48).

La stabilité des ordres de grandeur d'une session à l'autre est flagrante. Le coefficient de corrélation élevé entre nombre d'ambassades et taille de la délégation onusienne semble indiquer que l'ONU reflète correctement la stratégie diplomatique globale d'un État¹, ce qui valide l'une des hypothèses formulées dans la première partie (la diplomatie onusienne est un indicateur fiable des relations internationales).

En ce qui concerne la non participation aux votes, il apparaît que l'entrée de nouveaux membres se manifeste dans un premier temps par une hausse de la non participation (voir figure 2.19 page 126). Cela s'explique par deux facteurs complémentaires : une fois admis à l'ONU, le nouveau membre doit mettre en place (humainement et financièrement) une délégation qui elle-même doit apprendre les règles du jeu onusien ; ensuite, certaines adhésions récentes concernent des micro-États dont il est douteux qu'ils puissent financer une délégation à New York². L'étude systématique des membres présentant les plus forts taux de non participation aux votes permet d'introduire un troisième facteur explicatif : la situation générale du pays. Un pays en guerre a souvent d'autres soucis et il suffit de consulter les listes fournies dans l'annexe D.3 page 259 pour repérer ces situations (selon les années, Irak, Liberia, Rwanda, Soudan, etc.).

L'étape suivante consiste à passer de la description à un modèle explicatif (au sens statistique du terme) à l'aide de régressions simples. La variable à expliquer est la taille de la délégation exprimée en logarithme. Les variables explicatives testées sont le PNB³, la population et le nombre d'ambassades émises. Les résultats des régressions simples testées sont indiqués dans le tableau 2.10 page 116. La figure 2.14 montre côte à côte les diagrammes cartésiens correspondant aux hypothèses testées ainsi que la distribution des résidus de la régression linéaire correspondante. Dans la mesure où les ordres de grandeur varient peu aux trois dates, seule la dernière période est considérée.

Les relations log-log n'étant pas toujours faciles à lire, les trois régressions simples du tableau 2.10 s'écrivent, après transformation⁴, sous la forme suivante :

$$un09 = 0.27 \times pnb^{0.25}$$

$$un09 = 0.7 \times pop^{0.24}$$

$$un09 = 1.84 \times amba^{0.47}$$

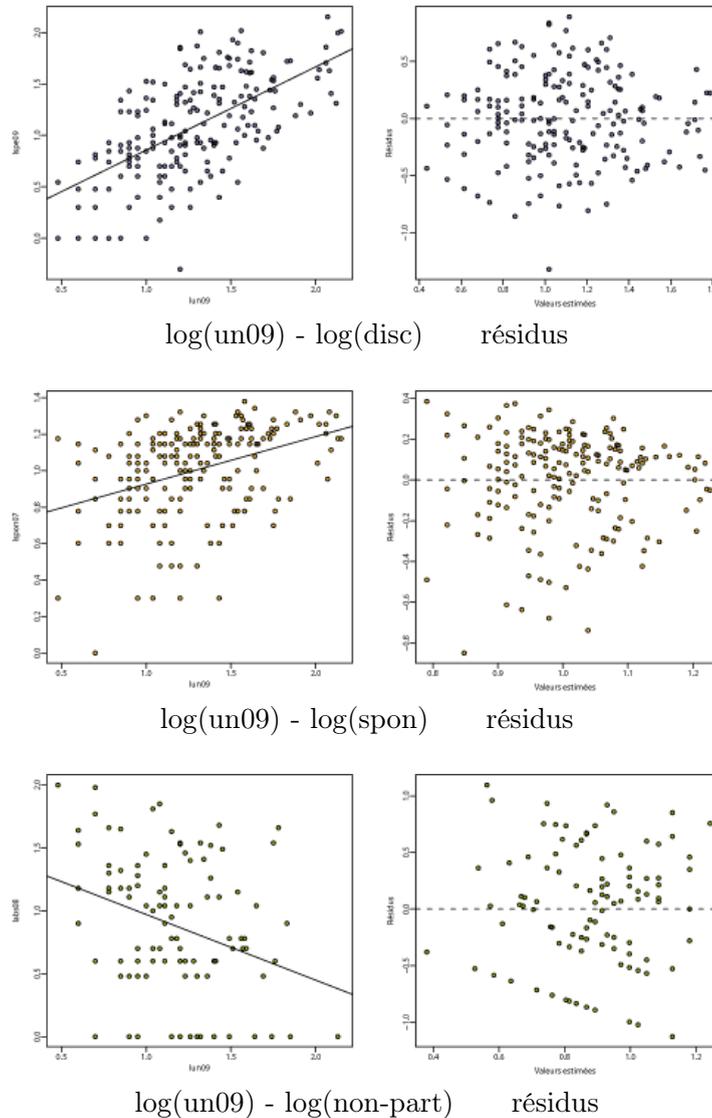
1. Cette relation avait déjà été mise en évidence par Robert Keohane dans son article de 1969, "Who cares about the General Assembly?", *International Organization*, 19(3), p. 141-149. Il trouvait un coefficient de corrélation de Spearman de 0.84, significatif à 1 pour mille, entre le nombre de diplomates envoyés à l'étranger et la taille de la délégation à l'AG de l'ONU en 1963-1964, les deux variables étant exprimées en rang.

2. Ce problème des micro-États n'est pas récent comme le montre l'article de Jean Chappez, 1971, « Les micro-États et les Nations Unies », *Annuaire français de droit international*, 17, p. 541-551.

3. Le PNB par habitant n'a pas été gardé car son pouvoir explicatif est beaucoup plus faible.

4. Si $\log(y) = a \cdot \log(x) + b$, alors $y = \exp(b) \cdot x^a$.

FIGURE 2.14 – Diagrammes cartésiens : taille de la délégation en 2009 - participation aux travaux de l'AG



Les figures de gauche montrent les relations entre taille de la délégation et trois indicateurs de participation aux travaux de l'AG (nombre de discours, nombre de résolutions parrainées, pourcentage de non participation aux votes), les figures de droite représentent la distribution des résidus. Les trois relations sont significatives et la distribution des résidus montre des ajustements linéaires de qualité correcte.

Ainsi, le dernier modèle prévoit que si un État émet 10 ambassades, sa délégation à l'ONU comprendra 5 personnes et 11 si l'État émet 50 ambassades.

Dans la mesure où les trois variables explicatives testées sont fortement corrélées les unes aux autres, tester un modèle de régression multiple aurait peu d'intérêt.

Comme signalé plus haut, le fait que la relation soit linéaire et fortement positive entre la taille de la délégation onusienne et le nombre d'ambassades émises d'un côté et la richesse du pays exprimée *via* le PNB de l'autre, paraît particulièrement intéressant.

FIGURE 2.15 – Une participation contrastée aux votes de l'Assemblée générale.



Source : Unbisnet

TABLEAU 2.10 – Régressions simples

	Estimate	Pr(> t)	r^2
(Intercept)	-1.3058	0.0000	
log(pnb08)	0.2493	0.0000	0.53
(Intercept)	-0.3467	0.0234	
log(pop08)	0.2428	0.0000	0.38
(Intercept)	0.6094	0.0000	
log(amba)	0.4732	0.0000	0.36

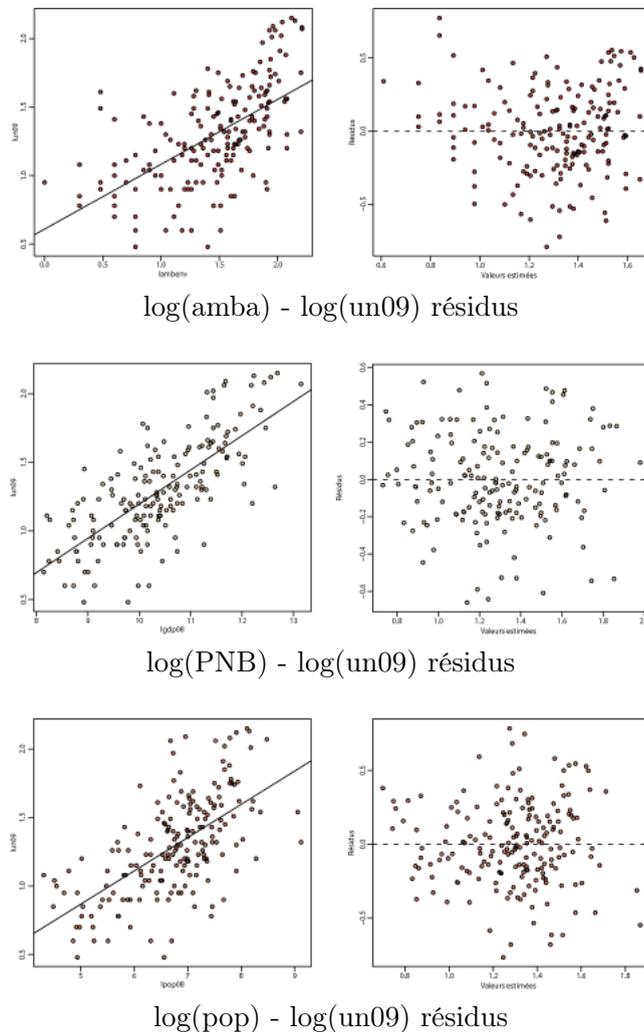
La variable à expliquer est le nombre de délégué-e-s à l'Assemblée générale de l'ONU lors de la 63^e session (2008-2009). Les trois variables explicatives sont le PNB, la population et le nombre d'ambassades émises.

Le PNB apparaît comme la variable la plus performante : sa variation permet en effet d'expliquer plus de 50% de celle du nombre de délégués.

Cela semble montrer que la taille de cette délégation est un indicateur relativement fiable de la politique diplomatique d'un État considérée dans son ensemble, ce qui validerait l'une des hypothèses formulées dans la première partie.

Par contre, dans la mesure où la majorité des nouveaux entrants est constituée de micro-États, il n'est pas certain que l'hypothèse relative à l'augmentation conjointe du nombre d'acteurs et de l'entropie du système soit pertinente. Les nouveaux entrants entretenant en règle générale des délégations faibles, ces dernières ne peuvent guère prétendre modifier le fonctionnement, l'ordre du jour ou les ensembles politiques existants au sein de l'Assemblée générale.

FIGURE 2.16 – Diagrammes cartésiens : variables explicatives - taille de la délégation en 2009



Les trois relations testées sont positives, linéaires et significatives. La distribution des résidus à droite permet de valider la qualité des ajustements linéaires dans la mesure où les phénomènes d'hétéroscédasticité (variance des résidus inconstante), d'autocorrélation (sur ou sous représentation systématique dans certaines parties de la distribution) ou de discontinuités du nuage de points sont absents.

2.2.4 Un acteur majeur et marginal : les États-Unis à l'Assemblée générale de l'ONU

Après tout, une puissance est une puissance, elle ne le devient pas par hasard, et ne le reste pas non plus. Les Monégasques ou les Luxembourgeois, peuvent s'offrir le luxe d'une certaine droiture politique ; c'est un peu différent pour les Anglais.

Jonathan Littell, 2006, *Les bienveillantes*, Paris, Gallimard.

L'Assemblée générale fonctionne selon le principe en apparence on ne peut plus égalitaire un État égal une voix. La légitimité de tous les acteurs étatiques est donc supposée équivalente. Deux États, pour des raisons différentes, se situent pourtant en marge de cette règle. Le cas d'Israël ne mérite pas de longs développements, il suffit de signaler qu'à chaque session, le tiers des résolutions votées concerne de près ou de loin le conflit israélo-palestinien. L'Assemblée générale a été un des hauts lieux du combat palestinien, combat qui ne se résume pas à l'apparition fracassante - et restée fameuse - de Yasser Arafat, un pistolet à la ceinture, à la tribune le 13 novembre 1974. L'OLP a ainsi été reconnue par l'ONU comme représentant du peuple palestinien et admise comme membre observateur à l'ONU le 22 novembre de cette même année, devenant ainsi la première organisation non gouvernementale à participer à une Assemblée plénière de l'ONU¹.

Le cas des États-Unis est beaucoup plus intéressant à étudier et ce pour plusieurs raisons. Comme évoqué dans un chapitre précédent, les États-Unis contribuent pour près de 25% au budget ordinaire onusien. Ils accueillent en tant que « pays hôte » nombre d'organes du système onusien, système dont ils sont par ailleurs les principaux inspirateurs. La délégation étasunienne est l'une des plus imposantes qui soient à l'Assemblée générale. Enfin, on trouve une attention, qu'elle soit scientifique, médiatique ou gouvernementale, aux activités onusiennes qu'on chercherait en vain chez tout autre membre. Ainsi, la nomination par G.W. Bush du conservateur John Bolton comme ambassadeur à l'ONU a donné lieu à de nombreuses caricatures, tant dans la presse américaine qu'arabe (voir figure 2.17).

Tous les ambassadeurs américains à l'Assemblée générale ont publié un ouvrage tiré de leur expérience, et plusieurs sont devenus des *best-sellers*².

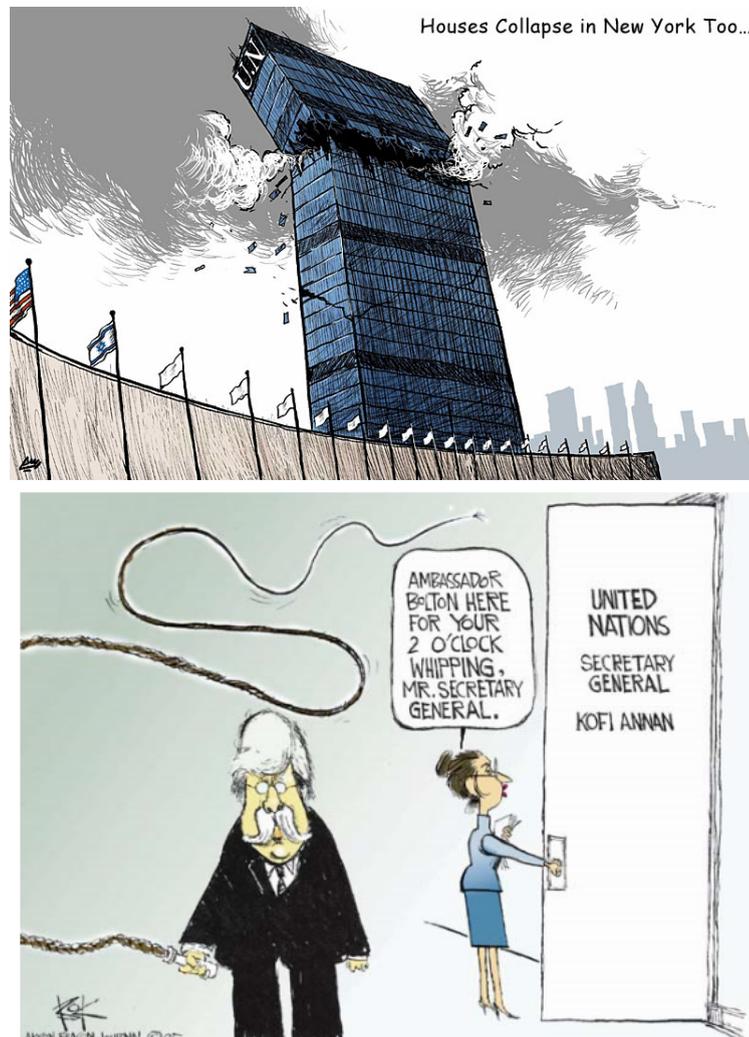
La relation entre ONU et « pays hôte » est devenue compliquée lorsque, à la fin des années 60 et suite à la décolonisation, les États-Unis ont peu à peu perdu le contrôle de l'Assemblée générale³ avant de s'y retrouver très régulièrement mis en accusation. Pour éviter cette situation, ils avaient alors proposé de priver de droit de vote les

1. Résolution A/RES/3237(XXIX) adoptée le 22 novembre 1974 (85 voix pour, 17 contre, 19 absentes, 7 non votants). Un bon aperçu des relations entre ONU et Palestine est disponible sur le site <http://www.un.int/palestine/chron70.shtml>. Le site de la délégation israélienne à l'ONU se distingue des autres sites nationaux par sa tonalité générale particulièrement critique envers l'ONU (<http://israel-un.mfa.gov.il/israel-and-the-un/israel-at-the-un>).

2. Dont celui de Daniel Patrick Moynihan, 1978, *A dangerous place* et celui de John Bolton, 2007, *Surrender is not an option. Defending American at the United Nations and abroad*. Précisons que le premier a beau être démocrate, ses commentaires sur l'Assemblée générale ne diffèrent guère de ceux du conservateur Bolton. Il est vrai que Moynihan est ambassadeur lors de l'adoption de la résolution sur racisme et sionisme.

3. Dans l'une des rares études quantitatives existant sur le parrainage des résolutions, Kul B. Rai montre que, si entre 1946 et 1959, 85% des résolutions proposées par les États-Unis sont adoptées, ce taux descend à 50% en 1966-1970 (1977, "Sponsorship of Draft Resolutions and Amendments in the UN General Assembly, 1946-1970", *Polity*, 10(2), p. 290-299). Les États-Unis aujourd'hui ne se risquent plus à proposer de résolutions seuls.

FIGURE 2.17 – John Bolton à l'ONU : un thème grand public



On peut trouver sur Google images plusieurs dizaines de *cartoons* mettant en scène l'arrivée et le travail de John Bolton à l'ONU. Les sources sont malheureusement trop rarement indiquées. L'immeuble de l'ONU détruit par la nomination de Bolton est un *cartoon* du site d'information *aljazeera*. Pour un lecteur ou une lectrice n'appartenant pas au parti conservateur américain, ces dessins restent moins drôles que le témoignage de Bolton sur ses années à l'ONU dont le titre est tout un programme : *We shall not surrender. Defending USA at the UN and abroad.*

nouveaux entrants qui n'atteignaient pas un seuil minimal relatif à la superficie, la population ou la richesse¹ et de créer une catégorie de « membres associés ». Ce type de propositions est d'ailleurs évoqué à intervalles réguliers dans des articles

1. Épisode analysé par Jean Chappex, 1971, « Les micro-États et les Nations Unies », *Annuaire français de droit international*, 17, p. 541-551. Les propositions américaines sont détaillées dans le document S.PV.1505. Il est amusant de constater que certains travaux de géographes tout à fait respectables utilisent ce même type de seuils pour ne pas inclure certains États dans leurs découpages du monde, voir ESPON 3.4.1, 2007, *Europe in the World*.

scientifiques. . . le plus souvent américains¹. Jean Chappex, dans l'introduction de son article déjà cité, résume ainsi l'objectif de ces propositions : « Le vrai problème [...] est politique. La plupart des micro-États, issus de la décolonisation, adopteraient sans doute une position assez différente de celle des puissances occidentales ».

Deux facteurs principaux expliquent cette hostilité envers les États-Unis : leur rôle de soutien à un certain nombre de dictatures conservatrices, notamment en Amérique latine, durant la guerre froide, et surtout le soutien inconditionnel apporté à Israël, à l'Assemblée générale comme ailleurs. L'acmé des tensions politiques entre ONU et États-Unis peut être situé en 1975 lorsque l'Assemblée générale vote un texte considérant que « le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale »².

Face à une hostilité croissante, la tentation a souvent été d'agir de façon unilatérale, que ce soit pour quitter l'UNESCO (de 1985 à 2003), l'Organisation internationale du Travail (OIT, de 1977 à 1980) ou effectuer ses paiements de contributions en retard.

Est-il alors possible de conclure que les États-Unis, pour reprendre un titre provocateur de Keohane³, n'ont que faire de ce qui se vote et se décide à l'Assemblée générale ? Le fait qu'ils puissent agir sans l'aval de cette institution ne permet pas de tirer une telle conclusion. L'AG fonctionne comme une scène mondiale et aucun État, États-Unis compris, ne peut se permettre de l'ignorer totalement. De plus, la répartition des votes fait l'objet d'une attention ancienne et soutenue de la part du gouvernement américain, attention dont on chercherait en vain un équivalent dans les autres diplomaties occidentales. Un rapport de l'*US Department of States* de 2000, cité par Dreher *et al.*, affirme ainsi que « le comportement d'un État à l'ONU est toujours pertinent en ce qui concerne ses relations bilatérales avec les États-Unis »⁴.

Il est également utile de rappeler que Reagan souhaitait n'aider que les pays ne votant pas contre les positions américaines sur les résolutions jugées essentielles. Un certain nombre d'articles a cherché à mesurer la relation entre l'aide américaine et les positions de vote à l'ONU⁵. Ce sujet a fait l'objet de recherches dès les années 70 et un article de Wittkopf⁶ comparant le montant des aides versées par les États-Unis et le bloc soviétique montrait qu'il existait une corrélation entre les aides américaines et les comportements de votes des pays aidés à l'AG. Un an plus tôt, Kul Rai⁷ ne trouvait lui aucun lien entre aides américaines et votes, il en trouvait par contre un

1. William J. Dixon, 1983, "The Evaluation of Weighted Voting Schemes for the United Nations General Assembly", *International Studies Quarterly*, 27(3), p. 47-61.

2. Résolution 3379(XXX) du 10 novembre 1975 (72 voix pour, 35 contre, 32 abstentions), abrogée par la résolution A/RES/46/86 du 16 décembre 1991 (111 voix pour, 25 contre, 13 abstentions).

3. Robert Keohane, 1963, "Who cares about the General Assembly?", *International Organization*, 19(3), p. 141-149. La question est régulièrement posée : voir Alain Pellet, 2003, « Inutile Assemblée générale ? », *Pouvoirs*, 109, p. 43-60.

4. Axel Dreher *et al.*, 2008, "Does US aid buy UN general assembly votes? A disaggregated analysis", *Public Choice*, 136(1), p. 139-164. La citation originale est : "A country's behaviour at the U.N. is always relevant to its bilateral relationship with the US."

5. Voir notamment Charles W. Kegley et Steven W. Hook, 1991, "US Foreign Aid and UN Voting: Did Reagan's Linkage Strategy Buy Deference or Defiance?", *International Studies Quarterly*, 35(3), p. 295-312; T.Y. Wang, 1999, "US Foreign Aid and UN Voting: An Analysis of Important Issues", *International Studies Quarterly*, 43(1), p. 199-210; et Axel Dreher *et al.*, 2008, *op. cit.*

6. Eugene Wittkopf, 1973, "Foreign aid and United Nations votes: a comparative study", *The American Political Science Review*, 67(3), p. 868-888.

7. Kul B. Rai, 1972, "Foreign Policy and Voting in the UN General Assembly", *International Organization*, 26(3), p. 589-594.

entre l'aide soviétique et les votes des pays aidés... Cette relation n'a pas pu être retrouvée ensuite de façon aussi nette par les différents auteurs¹.

Enfin, il faut dissiper une illusion tenace concernant la personnalisation de la politique étrangère américaine. Si George W. Bush a été critique envers l'ONU, et surtout envers l'Assemblée générale, s'il a choisi de nommer ambassadeur un adversaire déclaré du multilatéralisme, sa politique est restée fidèle aux fondamentaux américains concernant l'ONU. Pierre Melandri² utilise l'heureuse expression de « multilatéralisme sélectif » pour désigner cette politique parfaitement revendiquée par les autorités américaines. Warren Christopher³, cité par Mélandri, déclarait ainsi en 1993 : « Le multilatéralisme est un moyen, non une fin. C'est l'un des nombreux instruments de la politique étrangère à notre disposition. Et il n'est justifié que lorsque qu'il sert l'objectif central de cette dernière : protéger les intérêts américains ». Franck Petiteville arrive à des conclusions similaires lorsqu'il étudie le comportement des représentant-e-s américain-e-s à l'OMC et décrit ainsi la position américaine : « Plutôt que d'hégémonie, il faudrait alors parler de flexibilité, de gammes de choix et de possibilités d'arbitrage qu'autorise la puissance : opter pour le multilatéral ou l'unilatéral, choisir les pressions bilatérales ou le registre juridictionnel, se mettre en conformité avec les règles multilatérales ou les ignorer... »⁴

Croire qu'un changement de personne suffira à régler tous les problèmes est une illusion. Lorsqu'une journaliste du *Figaro* titre son article « Barrack Obama veut réconcilier l'Amérique avec l'ONU »⁵, elle reprend peut-être le communiqué de la Maison blanche, mais elle néglige des pesanteurs historiques dont on imagine mal la disparition prochaine. Les débats relatifs au blocus imposé à Cuba en 2009 et en 2010⁶ montrent que, au-delà des noms, la politique reste étrangement similaire. La même observation peut être faite concernant le soutien inconditionnel apporté à Israël⁷.

Dans un court texte questionnant le concept d'acteur en relations internationales, Samy Cohen invite à ne pas considérer l'État comme un acteur « unique et rationnel [...] qui agirait avec une liberté d'action presque totale » et souligne l'importance de prendre également en compte « les valeurs, l'idéologie, l'héritage et les traditions [...] si l'on veut comprendre comment se forme une décision de politique étrangère »⁸.

Observer le comportement américain sur plus de deux décennies permet également de réfuter l'hypothèse proposée par certains auteurs d'un quelconque traumatisme

1. Outre les articles précédemment cités, voir aussi les conclusions nuancées de Kul B. Rai, 1980, "Foreign Aid and Voting in the UN General Assembly, 1967-1976", *Journal of Peace Research*, 17(3), p. 269-277.

2. Pierre Melandri, 2007, « Les États-Unis : la continuation de l'unilatéralisme par d'autres moyens ? », in B. Dadie et G. Devin (dir.), *Le multilatéralisme. Nouvelles formes de l'action internationale*, Paris, La Découverte, p. 195-214.

3. Secrétaire d'État du gouvernement Clinton de 1993 à 1997.

4. Franck Petiteville, 2004, « L'hégémonie est-elle soluble dans le multilatéralisme ? Le cas de l'OMC », *Critique internationale*, 22, p. 63-76.

5. Adèle Smith, *Le Figaro*, mercredi 22 septembre 2009, p. 6.

6. A/64/PV.27 et A/65/PV.36, dans les deux cas la résolution est adoptée par plus de 180 voix, États-Unis et Israël (plus Palaos en 2009) votent contre.

7. Alexandre Geneste et Laurent Zecchini, « ONU : Washington refuse de condamner la colonisation israélienne », *Le Monde*, dimanche 20 lundi 21 février 2011, p. 5. Voir également le *policy brief* de Richard Gowan et Franziska Brantner, 2010, "The EU an human rights at the UN: 2010 review", *European Council on Foreign Relations*.

8. Samy Cohen, 1991, « Modèles conceptuels et méthodes d'enquête », in D. Peschanski *et al.* (dir.), *Histoire politique et sciences sociales*, Bruxelles, Éditions Complexe.

TABLEAU 2.11 – Les auteurs des votes « seul contre tous »

États	Nombre de « non » isolés	Pourcentage du total*
Russie	2	0.55
Syrie	2	0.55
Iran	3	0.82
Irak	4	1.09
Corée du Nord	13	3.55
Inde	17	4.64
France	18	4.92
Turquie	18	4.92
Israël	77	21.04
États-Unis	201	54.92

*Le total n'est pas égal à 100 (mais à 97) car les onze États ayant voté une seule fois non contre toute l'AG durant la période considérée (40^e à 64^e session incluses) ont été pris en compte pour le calcul des pourcentages.

Trois types d'États se distinguent en fonction du volume de ce type de votes : les opposants occasionnels (2 à 4 votes seul contre tous) ; les opposants systématiques et durables à une résolution (13 à 18 votes, ex. Turquie et résolution sur le droit de la mer) et enfin deux États multi-opposants dans la durée.

du 11 septembre comme facteur explicatif principal¹. Ainsi, les données analysées par Wang en 1999² montrent que si Israël, sur une période de dix ans, vote de façon similaire aux États-Unis dans 89% des cas, le deuxième État en terme de pourcentage d'agrément est le Costa-Rica avec... seulement 28% de votes similaires aux votes nord-américains.

Dès les années 70, les États-Unis deviennent l'État membre qui se pose le plus souvent en opposant unique. Entre 1975 et 1986, selon les calculs effectués par Miguel Marin-Bosch³, 210 résolutions ont été adoptées avec une seule voix contre, 199 avec deux voix contre et 74 avec trois voix contre. Sur ces 830 votes, plus de 80% ont été effectués par cinq États seulement (Albanie, France, Israël, Royaume-Uni et États-Unis). Durant la période 1981-1985, les États-Unis sont responsables à eux seuls de plus de 65% des votes « seul contre tous » (un membre vote contre une résolution quand tous les autres votent pour ou s'abstiennent).

La situation ne s'est guère modifiée depuis et le tableau 2.11 montre pendant la période étudiée ici (1985-2009) les États ayant voté au minimum deux fois contre une résolution lorsque tous les autres membres votaient pour ou s'abstenaient.

Considérer une fenêtre temporelle plus courte et prendre par exemple la période 1991-2000, soit une période post-guerre froide et pré-11 septembre ne change pas les ordres de grandeur obtenus.

Comment expliquer ces pressions économiques d'un côté et ces médiocres résultats de l'autre ? Le réalisme des gouvernements américains peut être le facteur explicatif

1. C'est la thèse défendue par Guillaume Parmentier, 2003, « Pourquoi les Nations unies font-elles problème pour l'Amérique ? », *Pouvoirs*, 109, p.103-109.

2. T.Y. Wang, 1999, "US Foreign Aid and UN Voting: An Analysis of Important Issues", *International Studies Quarterly*, 43(1), p. 199-210.

3. Miguel Marin-Bosch, 1987, "How Nations Vote in the General Assembly of the United Nations", *International Organization*, 41(4), p. 705-724.

majeur. Sachant qu'ils sont minoritaires, et qu'ils le resteront, à l'AG, leur effort de persuasion ne porte que sur une poignée de votes considérés cruciaux. Keohane dès 1966¹ considérait en substance qu'exercer des pressions de manière trop fréquente serait, pour le gouvernement étasunien (et les autres grandes puissances de l'époque), contre-productif à moyen terme.

2.3 De 1985 à 2010, un système relationnel évolutif

Le temps n'est plus où les phénomènes immuables focalisaient l'attention. Ce ne sont plus d'abord les situations stables et les permanences qui nous intéressent, mais les évolutions, les crises et les instabilités.

Ilya Prigogine et Isabelle Stengers, 1976, *La nouvelle alliance*, Paris, Gallimard.

L'objectif de ce chapitre est de tester, et d'éventuellement valider, les hypothèses présentées dans la première partie et faisant de l'Assemblée générale un acteur-reflet pertinent du Système-Monde. Il s'agira en effet de mettre en évidence les grandes régions politiques du monde de 1985 à 2010 en se basant essentiellement sur l'étude des votes et les parrainages des résolutions présentées dans la section précédente.

2.3.1 Étudier les votes : graphes et modèle graphique

Les données utilisées pour construire les figures suivantes ont la forme de matrices rectangulaires avec en lignes les États membres de l'ONU et en colonnes les codes des résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale. Chaque case du tableau contient un code alphanumérique correspondant aux quatre positions possibles (pour mémoire, oui, abstention, non, ne participe pas au vote). Plusieurs traitements peuvent être envisagés pour produire des regroupements sur les lignes pour déterminer quels pays votent de la même façon, sur les colonnes pour établir une typologie des résolutions en fonction des positions adoptées par les États.

Il est possible de considérer la matrice comme la matrice d'adjacence d'un graphe biparti. Une opération usuelle consiste alors à transformer cette matrice État/résolution en matrice de cooccurrence (ou de similarité)² État/État ou résolution/résolution. Ces matrices peuvent être utilisées pour réaliser des processus de classification type CAH (classification ascendante hiérarchique). Il est possible également de transformer le tableau de départ en tableau disjonctif complet et de le soumettre à une Analyse des correspondances multiples³. Une autre option, souvent utilisée, consiste à recoder numériquement les positions de vote afin de soumettre le tableau à une analyse factorielle.

1. Robert Keohane, 1967, "Political Influence in the General Assembly", *International Conciliation*, 577, cité par Wang 1999, *op.cit.* : "The costs of exercising pressure tend to be too high for the marginal gains, particularly in view of the resentment and long-run antagonism that pressure can produce [...] It's only on very important issues [...] that bilateral pressure become worthwhile for the great powers".

2. Dans le premier cas, les cases fourniront le nombre de positions communes, dans le deuxième cas, leur pourcentage.

3. ACM : méthode semblable à une analyse factorielle des correspondances mais adaptée aux variables qualitatives grâce à un codage booléen. Concrètement, il y aurait en lignes les États et en colonnes les quatre modalités possibles pour chaque résolution.

Quelle que soit la méthode utilisée, l'hypothèse implicite est que, si des États votent systématiquement de la même façon sur tous les sujets, il est possible de les considérer comme politiquement proches. À l'inverse, deux États votant systématiquement de façon différente sont supposés être politiquement éloignés l'un de l'autre. L'étude des discours des acteurs peut la plupart du temps permettre de valider les relations mises en évidence par ces traitements. Quelle que soit la méthode utilisée, les résultats fournis sont uniquement descriptifs et ne permettent pas d'expliquer les partitions obtenues. La démarche la plus pertinente se déroule donc en deux temps : tester la robustesse des partitions obtenues avec différentes méthodes, puis considérer cette partition comme une variable à expliquer.

L'un des aspects amusants concernant la littérature quantitative sur les votes à l'ONU est que la comparaison entre les résultats obtenus par les différent-e-s auteur-e-s est le plus souvent impossible à réaliser. La raison s'explique moins par le choix des méthodes (toutes produisent peu ou prou les mêmes résultats) que par la sélection des données effectuée. Les auteur-e-s américain-e-s héritaient tous les dix ans des données collectées par leurs prédécesseur-e-s, les harmonisaient, corrigeaient certaines erreurs, puis les transmettaient à leur tour. Ce n'est plus le cas depuis 2003 où Erik Voeten rend sa base, la plus complète existant à ce jour, publique (voir annexe B.1 page 249). Cette base a beau être complète (tous les résultats de votes de résolutions à l'AG depuis sa création), elle comporte cependant de nombreuses erreurs. Et chaque auteur-e qui l'utilise commence par préciser qu'il ou elle a corrigé un certain nombre d'erreurs, sans bien sûr indiquer lesquelles ou la façon de les corriger (retour aux sources onusiennes, suppression des colonnes douteuses?)...

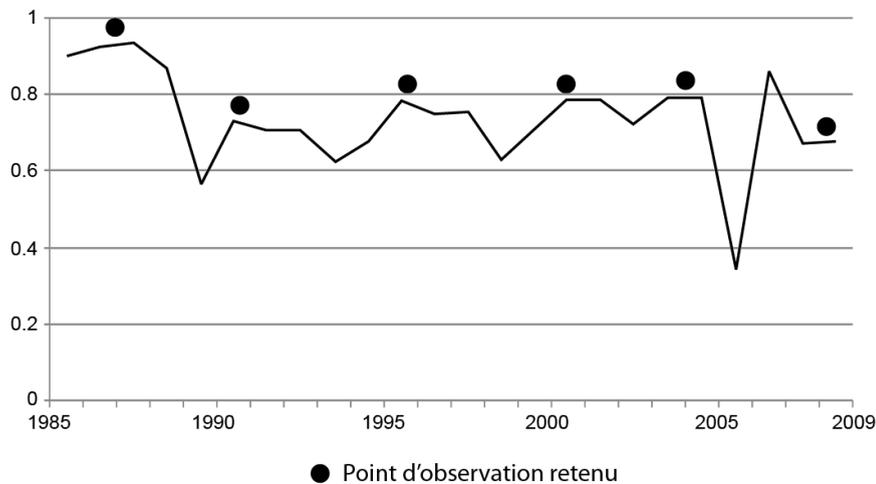
Les résultats qui suivent utilisent les votes portant sur les résolutions dans leur ensemble, moins les votes unanimement positifs. Les États dont le taux de non participation au vote atteint ou dépasse 30% ont été éliminés avant les traitements.

En ce qui concerne les dates choisies, s'il est aisé de justifier des deux extrémités, justifier le choix des périodes intermédiaires est plus délicat. Il serait possible par une pirouette rhétorique d'expliquer qu'après tout, cela n'a aucune importance : dans la mesure où il s'agit de montrer la fiabilité d'une source d'information (l'AG de l'ONU) sur un phénomène (l'évolution du Système-Monde), n'importe quelle date, n'importe quel intervalle feront l'affaire. Une option plus intelligente consisterait à sélectionner un certain nombre d'événements dont on peut supposer qu'ils ont perturbé le fonctionnement du système onusien. Mais les critères pour sélectionner ces événements manquent : si l'effondrement du bloc socialiste est sans nul doute un événement d'importance mondiale, il est difficile d'en trouver d'équivalents, sauf à suivre un discours dominant de type journalistique qui ferait, par exemple, du 11 septembre 2001 le début du XXI^e siècle¹. Deux types de justification existent concernant les traitements réalisés et les résultats exposés ici : une justification statistique et une justification matérielle.

Afin de mettre en évidence les discontinuités temporelles au sein du système onusien, j'ai utilisé la corrélation de matrices. Chaque matrice de similarité État/État au temps t a été corrélée avec la même matrice au temps $t + 1$. Seuls les acteurs présents aux deux périodes sont conservés afin d'obtenir des matrices de taille identique. Cela a supposé pour la plupart des sessions t la construction de deux matrices différentes, une matrice t_a permettant la corrélation avec la session $t - 1$ et

1. Ce qui supposerait par ailleurs que le découpage en siècles soit pertinent...

FIGURE 2.18 – Corrélation des matrices de similarité 1985-2009



Toutes les corrélations sont significatives au seuil de 1 pour mille. Lorsque la courbe est plate à un niveau élevé (1985-1988), cela revient à considérer que 90% des similarités entre paires d'acteurs à un moment t s'expliquent par leur similarité à un moment $t - 1$. Lorsque la courbe est plate, il est donc inutile de multiplier les points d'observation. Les creux correspondent à l'arrivée de nouveaux membres, arrivée souvent consécutive à une transformation du Système-Monde. Les points noirs indiquent les points d'observation choisis. Bien entendu, ces choix restent en partie arbitraires et d'autres sessions pourraient être sélectionnées en se basant sur cette même courbe.

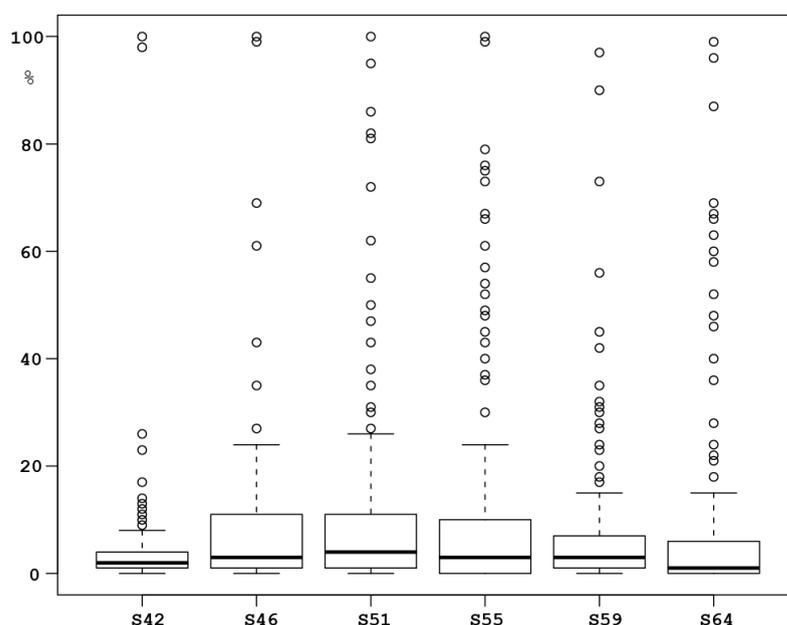
Si le creux de la période 1990-1991 s'explique par une bifurcation majeure du Système-Monde (effondrement du bloc socialiste et dislocation de l'URSS), celui des années 2004-2006 s'explique par des causes endogènes au système onusien. On observe à cette période à la fois une augmentation du nombre de résolutions proposées aux votes (71 en 2004-2005, 76 en 2005-2006 et 86 en 2006-2007), ce qui n'était plus le cas depuis 1991, et une forte instabilité concernant les taux d'abstention et de non participation aux votes.

une matrice t_b permettant la corrélation avec la matrice $t + 1$. Il est ainsi possible de repérer les périodes de stabilité et les discontinuités. Le graphique 2.18 fournit la courbe de ces corrélations et permet de justifier les dates retenues concernant l'étude des votes (sessions 1987, 1991, 1996, 2000, 2004 et 2009).

Si des données exhaustives ont été collectées pour les votes, cela n'a pas été le cas pour les discours ou les auteurs de résolutions. En ce qui concerne les discours, les relevés ont été faits pour une session sur deux de 1985 à 2009. Les données concernant les auteurs de résolutions sont exploitables pour cinq sessions seulement (41, 46, 51, 56 et 61) pour la session plénière et la troisième commission.

La première étape pour les six sessions sélectionnées consiste à calculer le taux national de non participation aux votes, puis d'exclure les membres ayant un taux supérieur ou égal à 30%. Le côté en grande partie arbitraire de ce taux ne peut être nié. Il m'a paru préférable d'appliquer le même seuil aux différentes dates même si les distributions ne sont pas complètement comparables. Les boîtes à moustache des six séries (figure 2.19 page suivante) montrent que ce seuil permet d'inclure systématiquement 90% des individus.

FIGURE 2.19 – Taux d'absentéisme pour les six sessions étudiées



La dispersion des taux de non participation atteint son maximum au milieu de la période considérée. Ensuite, les écarts se resserrent mais le nombre de membres situés au-delà de la borne supérieure ($Q3 + 1.5 \times (Q3-Q1)$) reste élevé.

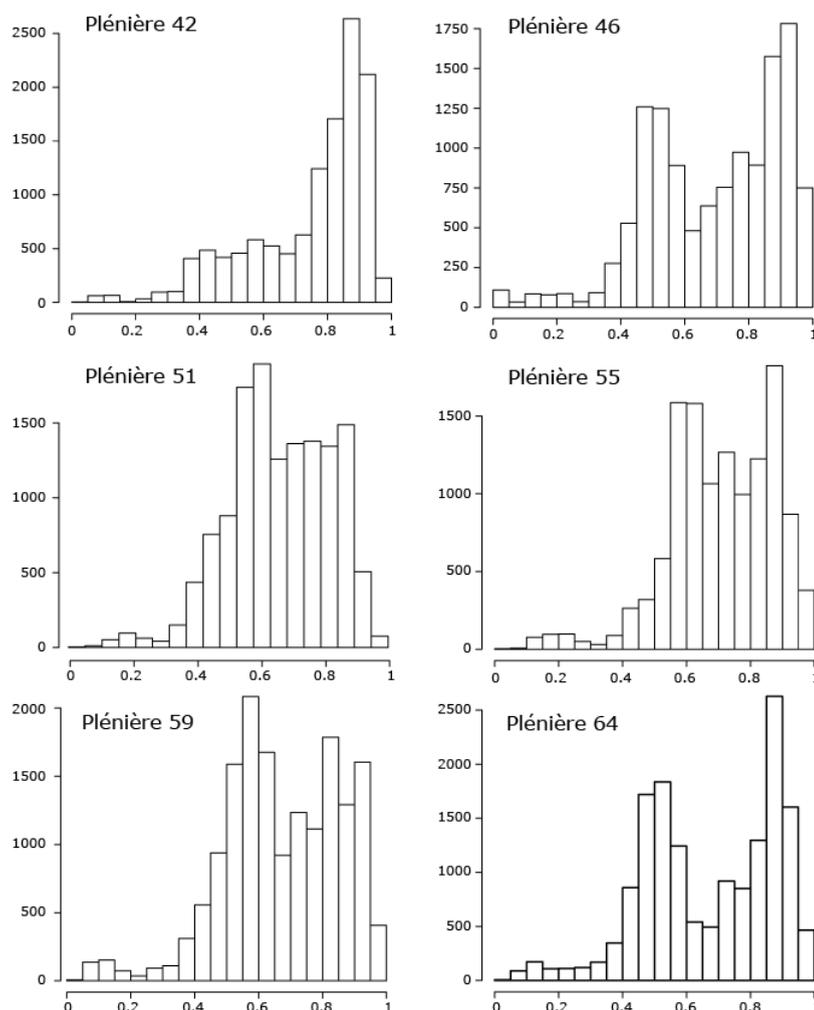
Les six matrices État/résolutions sont transformées en matrices de similarité qui indiquent par paire d'acteurs le taux de positions communes sur l'ensemble des votes : 1 indique un comportement toujours similaire, 0 un comportement systématiquement opposé. Les histogrammes de la figure 2.20 montrent les distributions des similarités. Le tableau 2.12 permet une appréciation plus fine des répartitions *via* les principaux indicateurs statistiques de centralité et de dispersion.

TABEAU 2.12 – Similarité des votes : statistiques descriptives

Session	42	46	51	55	59	64
Min	0.041	0	0.054	0.03	0.014	0.03
Q1	0.634	0.52	0.581	0.597	0.563	0.507
Médiane	0.821	0.733	0.676	0.701	0.676	0.687
Moyenne	0.749	0.694	0.677	0.706	0.673	0.67
Q3	0.89	0.88	0.811	0.836	0.831	0.866
Max	1	1	1	1	1	1
Écart-type	0.185	0.21	0.15	0.165	0.184	0.207
CV	0.248	0.302	0.221	0.234	0.274	0.309

L'aspect consensuel de l'Assemblée générale est perceptible à travers ces indicateurs. À toutes les sessions, les trois quarts des paires d'acteurs ont une similarité supérieure à 50%. L'écart entre médiane et moyenne s'est considérablement resserré depuis la fin de la guerre froide.

FIGURE 2.20 – Histogrammes des similarités (votes)



La 42^e session apparaît atypique avec un mode égal à 90% de similarité entre paires d'acteurs. Les sessions suivantes présentent une distribution généralement bi-modale, avec un premier mode situé autour de 50% de votes similaires et un second situé autour de 90%.

Trouver un seuil pertinent commun aux six sessions considérées relève de la gageure. Proposer des seuils différents et statistiquement justifiés pour chacune nuirait à la clarté de l'ensemble et rendrait les comparaisons malaisées. . .

Les premiers et les derniers déciles sont utilisés pour mettre en évidence les plus fortes oppositions et les plus fortes similarités. De façon plus intuitive, l'ensemble des paires de similarité entre États est examiné et trié. Les 10% les plus faibles et les 10% les plus élevées sont seules conservées pour produire les graphes des plus faibles et des plus fortes ressemblances. Prendre un seuil exigeant est nécessaire pour produire des images lisibles et efficaces (quand 150 États sont considérés, le nombre de liens possibles est de 11175. . .). Se baser sur un seuil statistique plutôt que sur une valeur brute de similarité (90% des votes communs par exemple) permet de contourner le problème lié à l'évolution générale des votes lors de la période considérée.

Prendre cette option revient à étudier deux graphes par session, soit douze graphes au total. Afin de ne pas multiplier les figures, seuls les plus intéressants sont reproduits par la suite. Les caractéristiques principales de ces différents graphes sont indiquées dans les deux tableaux 2.13 et 2.14.

TABLEAU 2.13 – Graphes des similarités (premier décile)

Session	42	46	51	55	59	64
Seuil	0.45	0.44	0.49	0.52	0.45	0.43
Ordre	157	158	163	156	178	174
Composante connexe	1	1	1	1	1	1
Diamètre	3	2	2	2	3	3
Clique max. (ordre)	3	4	6	6	5	4

Quelle que soit la session choisie, la structure du graphe est la même : une composante connexe regroupant tous les sommets, au diamètre faible, et dont la structure générale est créée par... les États-Unis et Israël. Il convient de noter le seuil relativement élevé de similarité : les États aux comportements les plus dissemblables votent de la même façon sur près d'une résolution sur deux.

TABLEAU 2.14 – Graphes des similarités (dernier décile)

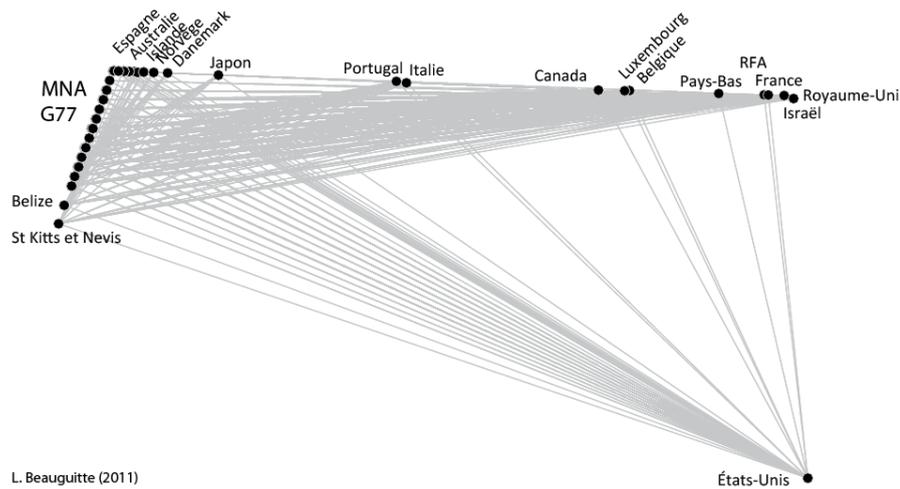
Session	42	46	51	55	59	64
Seuil	0.92	0.93	0.87	0.9	0.9	0.91
Ordre	157	158	163	156	178	174
Isolés	42	58	36	29	49	39
Composantes (nombre)	6	5	3	2	4	3
Comp. max. (ordre)	101	82	123	89	85	95
Diamètre comp. max.	5	5	8	5	5	6
Clique max. (ordre)	23	42	22	27	29	28

Si l'aspect du premier décile varie peu, ce n'est pas le cas du dernier. Le nombre de sommets isolés varie fortement, tout comme le nombre de composantes connexes. L'ordre maximal (nombre de sommets) des cliques reste stable, excepté en 1991, tout comme le diamètre de la composante connexe la plus grande. Si certaines propriétés d'ensemble varient peu, il est nécessaire de pousser plus loin l'étude afin de voir si les acteurs impliqués restent les mêmes.

La structure des graphes relatifs au premier décile (i.e. les 10% de paires d'États qui votent le moins souvent de façon similaire) reste relativement stable d'une session à l'autre, même si l'on repère un effet guerre froide assez net en comparant les figures 2.21 page ci-contre et 2.22 page 130.

L'étude des derniers déciles de votes similaires aux différentes dates sélectionnées permet de mettre en évidence trois phénomènes majeurs. Jusqu'à la dislocation du bloc socialiste, un ensemble formé par les membres du MNA et du G77, auxquels s'ajoutent les États du Pacte de Varsovie, votent de façon très similaire. Quelques ensembles de très petite taille, dont un constitué par cinq des membres de la CEE de

FIGURE 2.21 – Graphe du premier décile - session 42 (1987-1988)



Un lien entre deux États signifie qu'ils votent de façon différente dans au moins 45% des cas. Pour des raisons de lisibilité, seuls quelques États aux positions remarquables sont nommés. L'opposition États-Unis contre tous ou presque se passe de commentaire. La grande majorité des États se définit d'abord par l'opposition aux États-Unis, puis par l'opposition à des États plus ou moins proches des positions américaines (voir l'ordre d'apparition en haut de droite à gauche).

Le graphe a été réalisé avec le logiciel R, package 'statnet', algorithme mds (*multidimensional scaling*). Cet algorithme considère la matrice des distances géodésiques (distance la plus courte entre deux sommets mesurée en nombre de liens) comme une matrice de distances géographiques. Si les fondements statistiques de l'algorithme sont bien connus, il tend à placer, avec un graphe de cet ordre, de nombreux sommets aux mêmes coordonnées.

l'époque, sont également visibles. Plus le seuil est élevé, plus cette structure apparaît nettement¹.

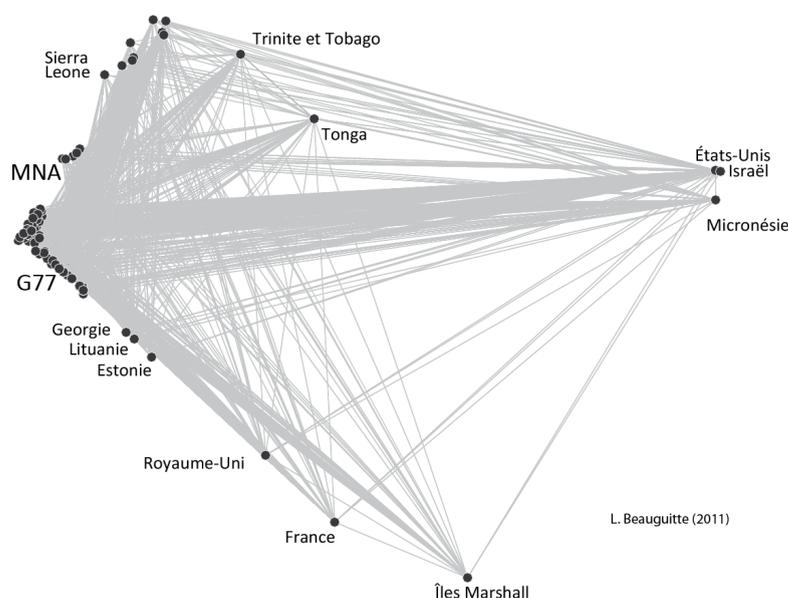
Après 1991, le bloc socialiste disparaît, et deux composantes connexes se font face. D'une part, une composante connexe comprenant davantage de sommets, mais à la densité plus faible, composée essentiellement de membres du G77 et du MNA. La composante connexe qui apparaît et grossit de session en session, tant en nombre d'acteurs qu'en nombre de liens, est formée par ce qu'il est possible de nommer un peu vite des États occidentaux.

Cette description pourrait n'être qu'un artefact dû au seuil choisi. De nombreux tests effectués² montrent qu'il n'en est rien et que, de session en session, la même configuration apparaît. Il va de soi que cette structure similaire concerne l'aspect général et non la place et les relations particulières de tel ou tel acteur.

1. Voir les graphes des 5 derniers centiles dans mon article paru en 2010, « Les votes de l'Assemblée générale de l'ONU de 1985 à nos jours. Pistes (carto)graphiques », *M@ppemonde*, 97.

2. Outre l'article de *M@ppemonde* déjà cité, voir Laurent Beauguitte, 2009, "Multiscalar approaches of voting behaviour of European countries in the United Nations General Assembly", Paper presented at the 5th ECPR General Conference, Potsdam et Laurent Beauguitte et Maher Ben Rebah, 2010, « Espaces méditerranéens, vers une convergence politique et économique? », Communication présentée au colloque *Espace d'action, espace en action : la Méditerranée à l'invite de la géographie*, Sousse.

FIGURE 2.22 – Graphe du premier décile - session 55 (2000-2001)



Un lien entre deux États signifie qu'ils votent de façon différente dans au moins 49% des cas. Les États-Unis restent l'acteur structurant en ce qui concerne les plus faibles similarités de vote, ils sont rejoints par Israël, les États fédérés de Micronésie et, de façon un peu moins nette, les Îles Marshall. Les États en haut à gauche du graphe se signalent par une non participation aux votes relativement importante (quoique inférieure à 30%), ce qui explique leur position. France et Royaume-Uni continuent à nettement s'individualiser (votes sur le désarmement et le nucléaire obligent) et plusieurs États de l'ex-bloc socialiste affichent un tropisme occidental expliquant leur position.

Le graphe a été réalisé avec le logiciel R, package 'statnet', algorithme mds (*multidimensional scaling*).

Cette évolution apparaît plus nettement encore lorsque le seuil de similarité choisi est plus élevé. Les deux figures 2.25 page 135 montrent quelles paires d'États votent de façon similaire durant les 42^e et 59^e sessions plus de 98 fois sur 100. Si en 1987-1988, certains États du bloc socialiste montrent une cohésion sans faille (sur 145 résolutions), la situation se transforme radicalement en 2009-2010 avec l'apparition d'un bloc soudé composé en majeure partie d'États membres (ou candidats) de l'UE.

Le recours aux graphes permet de résumer les principales tendances mais présente un inconvénient de taille : le caractère non-exhaustif des relations mises en évidence. Ainsi, la « distance » entre les différentes composantes connexes n'est pas apparente, et il est impossible de connaître la situation des États isolés.

Pour situer l'ensemble des acteurs, il m'a semblé intéressant, plutôt que de reprendre les techniques éprouvées mentionnées plus haut (ACM, CAH, etc.), de tester une méthode issue de l'analyse des réseaux sociaux, à savoir la recherche de l'équivalence structurale. Dans un graphe, deux sommets qui ont les mêmes relations avec les mêmes acteurs sont dits structurellement équivalents. Cette méthode a été très peu utilisée à ma connaissance en géographie, elle permet pourtant d'obtenir des résultats intéressants.

Plusieurs méthodes existent pour calculer cette équivalence structurale : celle utilisée ici est une adaptation de la méthode CONCOR aux matrices valuées et non

orientées. Mise au point au début des années 70, la méthode CONCOR soumet une matrice de distances (euclidiennes, topologiques, etc.) à une itération de corrélations. Une matrice corrélée avec elle-même après x itérations ne contient plus que des 1 et des -1, ce qui permet une première partition en deux sous-matrices. Les deux sous-matrices de distances correspondantes sont soumises à leur tour à une série de corrélations pour parvenir à une nouvelle partition¹.

Chaque étape permet d'obtenir une partition complète en deux ensembles disjoints. La matrice utilisée en entrée est la matrice des similarités entre paires d'États. L'inconvénient principal de cette méthode est que le nombre de classes obtenu est obligatoirement un multiple de 2. Une structure ternaire de type centre - périphérie intégrée - périphérie délaissée² ne pourrait pas être mise en évidence par cette méthode. Implicitement, cette méthode introduit une dimension temporelle dans l'analyse : une itération de corrélation revient à raisonner en imaginant ce qui se passerait si cet instantané (matrice de distances à un moment t) se reproduisait x fois.

Les cartes 2.26 et 2.27 pages 136-137 montrent les partitions obtenues pour quatre sessions. La position de la Russie évolue de manière particulièrement intéressante : se rapprochant des États occidentaux durant la décennie 90 puis s'en éloignant. À l'inverse, la Turquie qui est plus proche au départ des « États du Sud » glisse de façon durable vers les « États du Nord ». Les deux dernières sessions étudiées (59 et 64) montrent une fois de plus le rôle central des États-Unis pour la définition des ensembles. Les mêmes traitements ont été faits une fois exclus États-Unis et Israël des matrices, les résultats sont sensiblement identiques. Ce qui revient à considérer que s'il y a bien une divergence nette en les États-Unis et le reste de l'AG, il existe une discontinuité politico-spatiale toute aussi nette entre ce qui peut être qualifié d'Occident (Corée du Sud, Israël et Japon inclus) et le reste du monde.

Les partitions en huit classes apportent peu d'informations complémentaires (elles permettent cependant la mise en évidence du bloc socialiste avant 1991) et n'ont pas été reproduites ici.

La constitution des ensembles cohérents obéit également à des logiques de marchandages clairement mises en évidence dès les premières années de fonctionnement de l'ONU. Des années 60 au début des années 90, il est ainsi admis tacitement que les États d'Afrique noire votent contre Israël et qu'en échange, les pays arabes votent contre l'Afrique du Sud³.

La stabilité des régions politiques mise en évidence ne peut que surprendre quand on songe aux bouleversements économiques et politiques survenus durant la période.

1. Harrison C. White *et al.*, 1976, "Social Structure from Multiple Networks. I. Blockmodels of Roles and Positions", *The American Journal of Sociology*, 81(4), p. 730-780. Pour l'application aux matrices valuées, voir Claude Grasland, 2011, "Maxcor, a family of R program for the partition of flow matrices. Application to regionalization of the world", Athènes, *Proceedings of the 17th European Colloquium on Theoretical and Quantitative Geography*.

2. Typologie empruntée à Alain Reynaud, 1981, *Société, espace et justice. Inégalités régionales et justice socio-spatiale*, Paris, PUF.

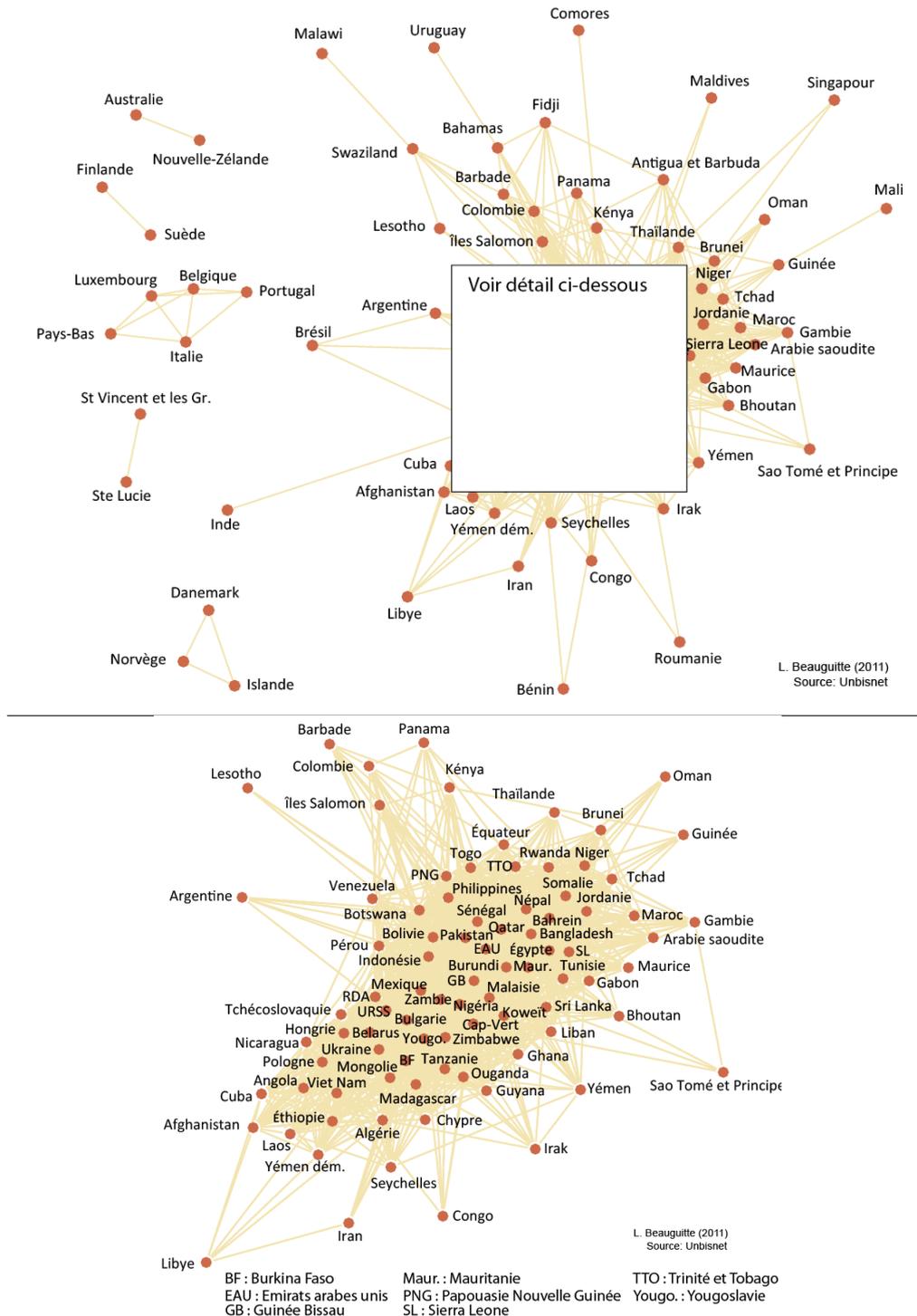
3. Steven Holloway et Rodney Tomlinson, 1995, "The New World Order and the General Assembly: Bloc Realignment at the UN in the Post-Cold War World", *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, 28(2), p. 227-254. Ils écrivent "formation of the largest bloc of Third World states can be roughly simplified as a bargain between Arab and African states: the Arab states voted with Africa to condemn South Africa and in return the African states voted with the Arab states to condemn Israel".

L'importance de la question palestinienne à l'Assemblée générale semble être le principal facteur explicatif.

Une démarche complémentaire à celle qui vient d'être effectuée consiste à produire une modélisation graphique dynamique du système en se basant non sur les résultats précédents (on serait alors plus proche de la schématisation) mais sur un certain nombre d'hypothèses. La planche 2.28 page 138 présente les différents temps de cette modélisation. Le fait qu'elle ressemble beaucoup aux précédents graphes montre non pas qu'il s'agit d'un modèle pertinent, mais bien plutôt que le va-et-vient entre induction et déduction a été constant dans l'élaboration de cette thèse.

Les positions lors des votes de résolutions permettent de mettre en évidence des ensembles politiques régionaux évolutifs. Si la stabilité domine, opposant dès avant la fin de la guerre froide, un ensemble occidental et un ensemble de pays non-occidentaux, il est sans doute utile de vérifier si ce clivage existe dans d'autres domaines. En effet, étudier les votes de résolutions revient en pratique à ne considérer qu'entre le tiers et le quart des textes produits par l'AG. Aussi, la prochaine section s'intéresse non plus aux votes mais à l'écriture et au parrainage des résolutions.

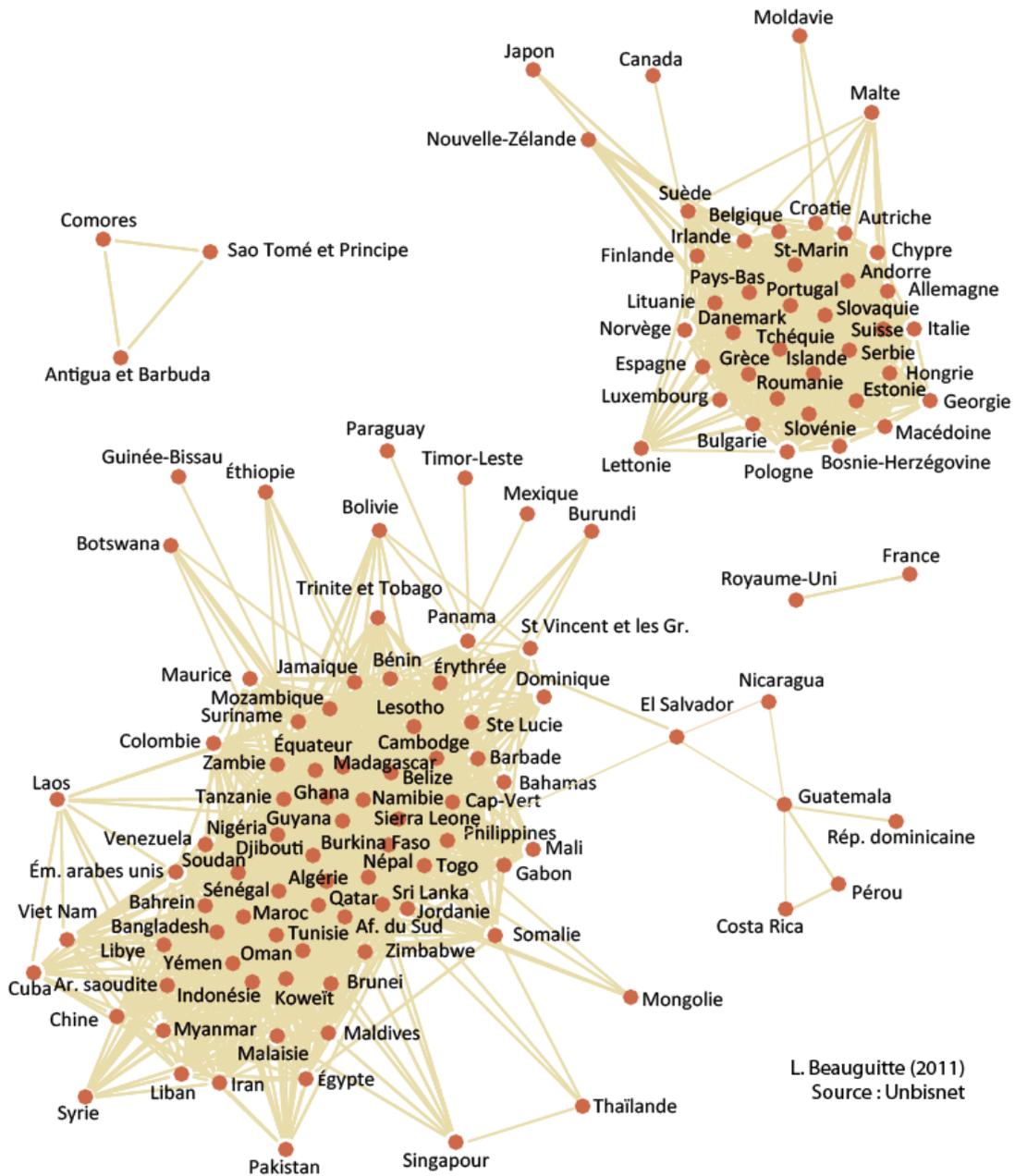
FIGURE 2.23 – Graphe du dernier décile - session 42 (1987-1988)



Un lien entre deux États signifie une attitude commune lors de 92% des votes de la 42^e session.

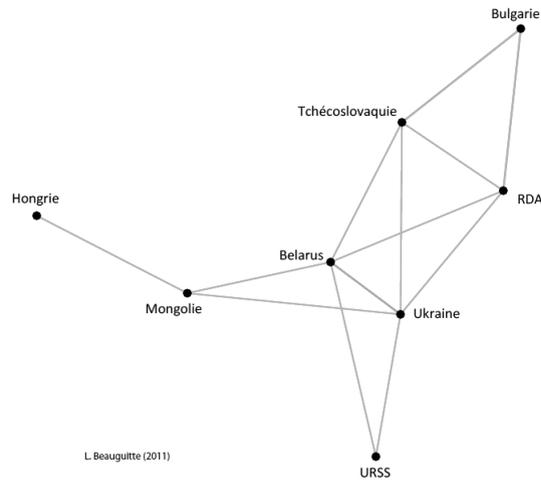
Le graphe est réalisé avec le logiciel R, package 'statnet', algorithme de Fruchterman-Reingold. Pour des raisons de lisibilité, certains noms ont été abrégés et un zoom effectué sur la partie la plus dense de la plus grande composante connexe. La place des composantes connexes les unes par rapport aux autres n'a aucune signification.

FIGURE 2.24 – Graphe du dernier décile - session 59 (2004-2005)

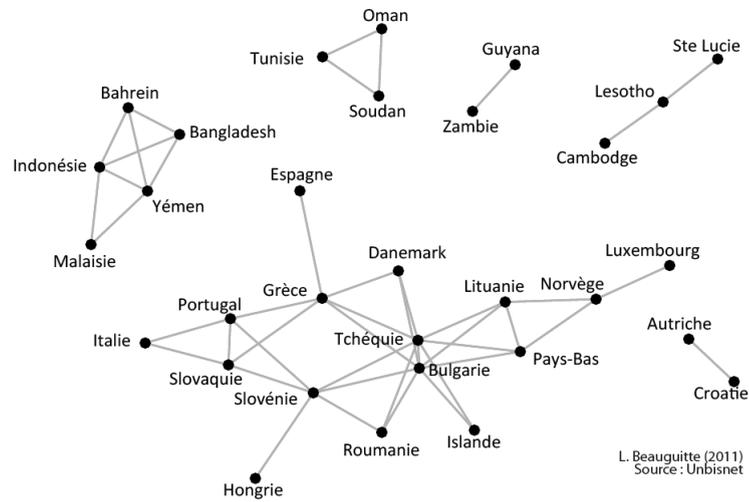


Un lien entre deux États signifie une attitude commune lors de 90% des votes de la 59^e session. Le graphe est réalisé avec le logiciel R, package 'statnet', algorithme de Fruchterman-Reingold. La place des composantes connexes les unes par rapport aux autres n'a aucune signification.

FIGURE 2.25 – Votes similaires dans au moins 98% des cas lors de la 42^e et 59^e session



Votes similaires lors de la 42^e session



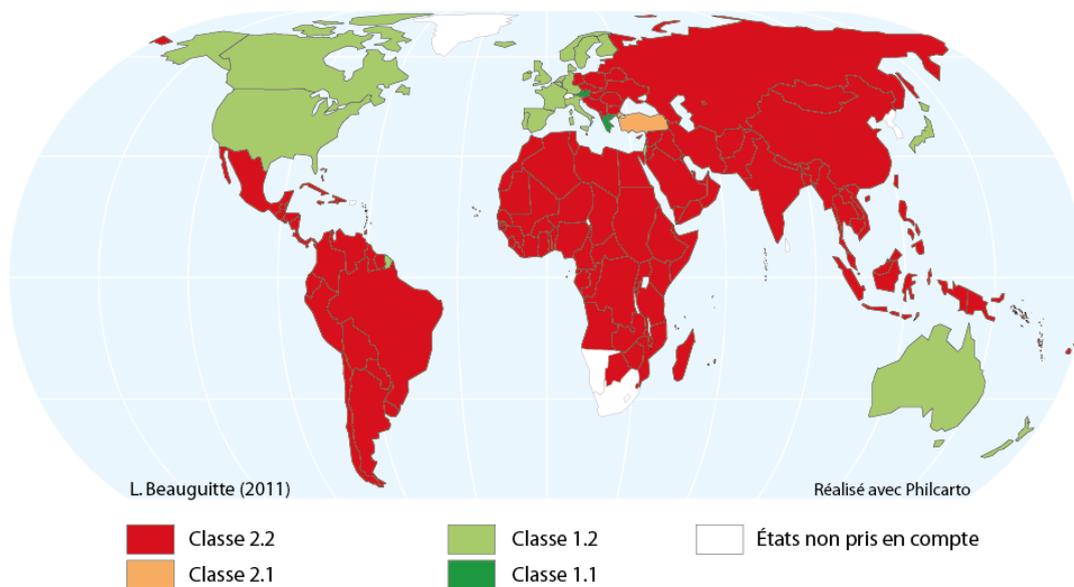
Votes similaires lors de la 59^e session

L'augmentation du nombre de sommets, du nombre de liens et du nombre de composantes connexes entre les deux dates n'est pas uniquement dû à un changement d'état du système de l'AG entre les deux dates. Il est possible que cette modification soit en partie due au changement quantitatif relatif au nombre de votes (145 dans un cas, 71 dans l'autre). Cet effet délicat à contrôler ne peut cependant expliquer à lui seul les changements observables.

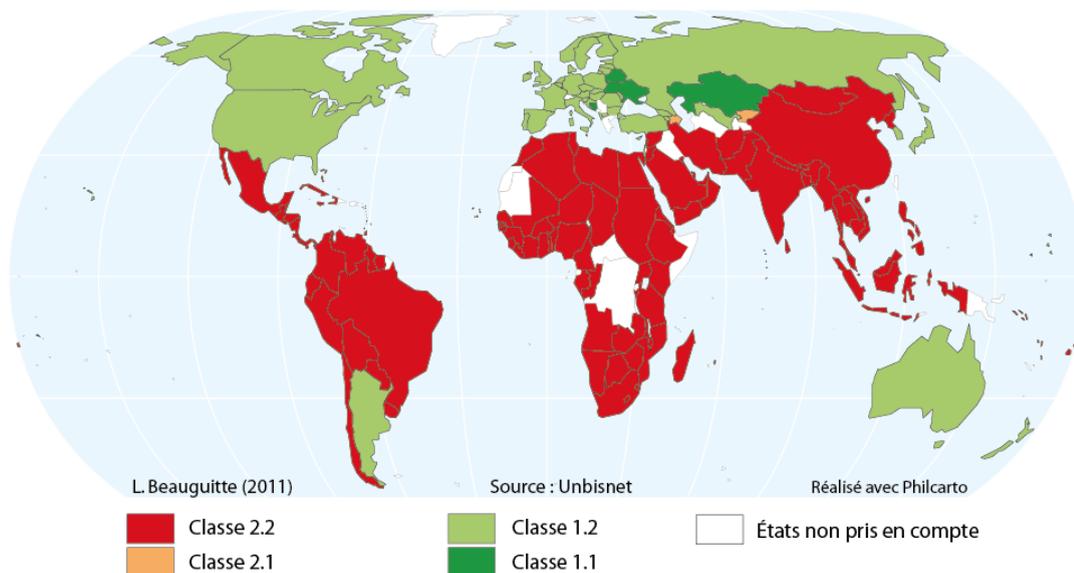
Graphes réalisés avec R, package 'statnet', algorithme de Fruchterman-Reingold.

FIGURE 2.26 – Régions politiques obtenues avec la méthode MaxCor (42 et 51^e sessions)

Session 42 (1987-1988)



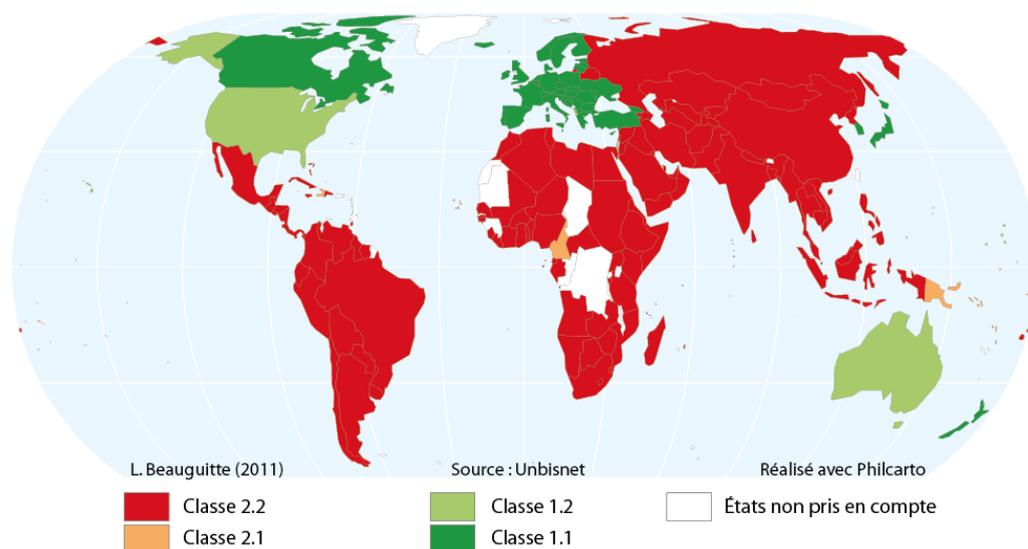
Session 51 (1991-1992)



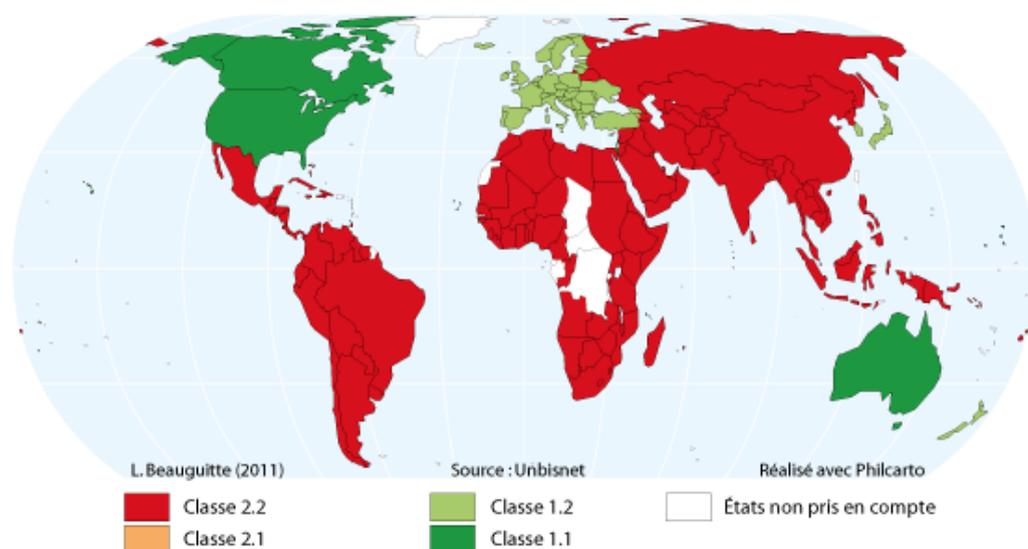
Ces deux cartes montrent les classes obtenues à l'aide de la méthode MaxCor lorsque sont utilisées les matrices de similarités des votes retenus pour les sessions 42 (1987-1988) et 51 (1996-1997).

FIGURE 2.27 – Régions politiques obtenues avec la méthode MaxCor (59^e et 64^e sessions)

Session 59 (2004-2005)

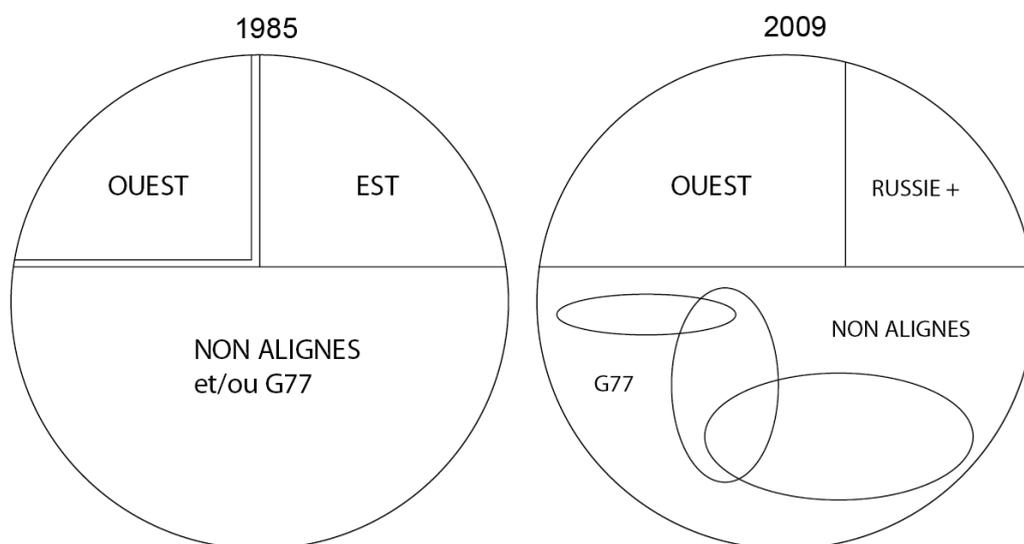


Session 64 (2009-2010)



Ces deux cartes montrent les partitions en quatre classes obtenues à l'aide de la méthode MaxCor lorsqu'elle est appliquée aux matrices de similarité des votes retenus pour la session 59 (2004-2005) et 64 (2009-2010).

FIGURE 2.28 – Modèles graphiques du système onusien



En 1985, le système est marqué par une première discontinuité nette Est / Ouest. Groupe des 77 et non-alignés prétendent chercher une alternative aux deux modèles (socialiste et capitaliste), mais l'Est reste moins éloigné de leurs positions. En 2005, l'Est a disparu, remplacé par une petite zone d'influence russe. L'Ouest lui a gagné du terrain, tant au niveau de la taille qu'au niveau de la cohérence interne. Si le MNA et le G77 sont toujours présents, ils sont cependant moins visibles et unis que divers groupes se recoupant partiellement apparus après 1991 dans l'arène onusienne (Forum des Îles du Pacifique, Groupe de Rio, etc.).

2.3.2 Un travail collectif : l'écriture et le parrainage des résolutions

Si l'étude des votes a donné lieu à une abondante littérature, le nombre d'études concernant les auteurs de résolutions est plus limité¹. En théorie, il est pourtant possible de les utiliser pour atteindre le même objectif : si deux acteurs sont systématiquement associés pour l'écriture de résolutions, on peut en inférer une forte proximité politique ; à l'inverse, deux acteurs dont les stratégies d'écriture de résolutions seraient opposées pourraient être considérés comme politiquement éloignés.

Si une base de données facilement accessible existe pour les votes, l'équivalent concernant l'écriture des résolutions est encore à créer². Le temps de collecte des informations étant particulièrement long³, les données recueillies concernent cinq sessions seulement (41^e, 46^e, 51^e, 56^e et 61^e). Pourquoi celles-ci ? Ayant lu peu d'articles utilisant ces données, j'ai supposé que les résultats seraient décevants et j'ai commencé par prendre une date tous les dix ans en évitant la date anniversaire (60^e) où plusieurs résolutions étaient dédiées à cet anniversaire. Après quelques tests, j'ai voulu élargir un peu cet échantillon en récoltant deux sessions intermédiaires.

Afin d'élargir le champ d'investigation, et pour recueillir des données concernant plus spécifiquement les résolutions liées aux droits humains, cette collecte a été effectuée pour les résolutions de la session plénière et pour celles de la troisième commission.

Les principales caractéristiques statistiques de ces données sont indiquées dans les deux tableaux jumeaux 2.15 et 2.16 page suivante.

Afin de vérifier si ces données peuvent permettre de créer une régionalisation politique du monde, la sélection des données a obéi à deux critères : toutes les résolutions écrites par un acteur et un seul ont été éliminées tout comme les acteurs n'ayant pas participé à l'écriture de résolutions. Le tableau 2.17 page 141 fournit les effectifs correspondants à ces critères.

Une matrice de similarité basée sur l'indice de Jaccard (voir encadré 2.18 page 141) a ensuite été construite : cette matrice symétrique, de taille $n \times n$ où n est le nombre d'acteurs, indique le degré de ressemblance entre deux acteurs. Si leur similarité est égale à zéro, ils se comportent de façon différente de façon systématique (si a parraine une résolution, b ne la parraine pas et inversement) ; si elle est égale à 1, ils se comportent systématiquement de façon identique (parrainant et ne parrainant pas les mêmes résolutions).

Les histogrammes des six distributions étudiées sont reproduits dans la figure 2.29 page 142.

1. Trois articles anciens (Glenn Mower, 1962, "The Sponsorship of Proposals in the United Nations General Assembly", *The Western Political Quarterly*, 15(4), p. 661-666 ; Kurt Jacobsen, 1969, "Sponsorships in the United Nations: A System Analysis", *Journal of Peace Research*, 6(3), p. 235-256 ; Kul B. Rai, 1977, "Sponsorship of Draft Resolutions and Amendments in the UN General Assembly, 1946-1970", *Polity*, 10(2), p. 290-299) sont peu mobilisables en raison de descriptions liées à la situation durant la guerre froide. Le thème est plus fréquemment abordé lorsque l'étude porte sur un groupe : voir la troisième partie ainsi que Frans Stockman, 1977, *Roll Calls and Sponsorship. A methodological analysis of Third World group formation in the United Nations*, Leyden, A.W. Sijthoff.

2. Une version provisoire et incomplète devrait être disponible à l'automne 2011 sur le site <http://www.eurobroadmap.eu>.

3. Il faut récupérer individuellement les descriptifs des résolutions sur Unbisnet puis contrôler avec les textes définitifs des résolutions correspondantes. Sachant que 300 résolutions sont adoptées en moyenne par session, il faut une vingtaine d'heures de travail pour mettre en forme les données relatives aux travaux d'un comité lors d'une session.

TABLEAU 2.15 – Combien d'acteurs pour une résolution ?

Résolutions de l'Assemblée générale					
Session	41	46	51	56	61
Minimum	1	1	1	1	1
Médiane	20	21	22	37	30
Moyenne	21.80	38.95	27.11	42.25	39.90
Maximum	65	139	146	170	170
Écart-type	16.78	41.80	29.23	35.59	40.97
CV	0.77	1.07	1.08	0.84	1.03
Résolutions de la troisième commission					
Session	41	46	51	56	61
Minimum	1	1	1	2	1
Médiane	10	22	27	36	36
Moyenne	15.17	22.22	29.23	43.38	40.80
Maximum	90	80	94	128	129
Écart-type	17.51	18.45	23.00	36.20	39.27
CV	1.15	0.83	0.79	0.83	0.96

Dégager des tendances à partir d'un échantillon aussi limité serait hasardeux. On note cependant que les nombres médians et moyens d'acteurs impliqués dans l'écriture des résolutions ne cessent d'augmenter, en session plénière comme dans la troisième commission.

TABLEAU 2.16 – Combien de résolutions par acteur ?

Résolutions de l'Assemblée générale					
Session	41	46	51	56	61
Minimum	0	0	0	1	0
Médiane	6	20	12	17	16
Moyenne	7.40	17.36	13.92	17.70	16.16
Maximum	22	36	38	41	35
Écart-type	5.43	9.04	8.41	9.78	6.49
CV	0.73	0.52	0.60	0.55	0.40
Résolutions de la troisième commission					
Session	41	46	51	56	61
Minimum	0	0	0	0	0
Médiane	10	6	9	20	15
Moyenne	11.16	8.46	12.37	19.90	15.17
Maximum	40	28	41	48	36
Écart-type	8.25	8.26	10.51	12.96	9.70
CV	0.74	0.98	0.85	0.65	0.64

Le nombre moyen de résolutions parrainées par acteur augmente d'une date à l'autre. Inversement, le coefficient de variation baisse d'une date à l'autre en session plénière comme dans la troisième commission. Il y a peut-être une normalisation de fait des comportements, plus marquée dans la session plénière, mais recueillir des données pour d'autres dates serait nécessaire pour confirmer cette supposition.

TABLEAU 2.17 – Effectifs des auteurs de résolutions

Assemblée générale					
Session	41	46	51	56	61
Nb résolutions	54	78	96	80	79
dont éliminées	11	20	23	6	13
Nb acteurs	159	174	187	191	195
dont éliminés	7	1	4	0	2
Troisième commission					
Session	41	46	51	56	61
Nb résolutions	117	67	80	89	74
dont éliminées	32	14	10	0	7
Nb acteurs	159	167	189	192	199
dont éliminés	12	21	15	7	10

Sans grande surprise, le nombre d'acteurs éliminés est plus conséquent, et ce quelle que soit la session, dans la troisième commission qu'en session plénière. Ceci traduit les différences de capacité entre les acteurs : lorsque la délégation est trop peu fournie, elle ne peut être présente aux réunions des commissions et ne peut donc parrainer les résolutions adoptées.

Si le nombre d'acteurs est systématiquement supérieur au nombre d'États membres, c'est parce que les auteurs peuvent également être des groupes ou des quasi-États non membres (Palestine).

ENCADRÉ 2.18 – L'indice de Jaccard

L'indice de Jaccard est utilisé pour étudier la similarité entre des objets constitués d'attributs binaires.

Soit deux acteurs A et B, chacun défini par n attributs binaires (0 ou 1). On a :

$$- A = (a_1, a_2, \dots, a_n)$$

$$- B = (b_1, b_2, \dots, b_n)$$

On définit plusieurs quantités qui caractérisent les deux ensembles :

- M_{11} représente le nombre d'attributs qui valent 1 dans A et dans B ;

- M_{01} représente le nombre d'attributs qui valent 0 dans A et 1 dans B ;

- M_{10} représente le nombre d'attributs qui valent 1 dans A et 0 dans B ;

- M_{00} représente le nombre d'attributs qui valent 0 dans A et dans B.

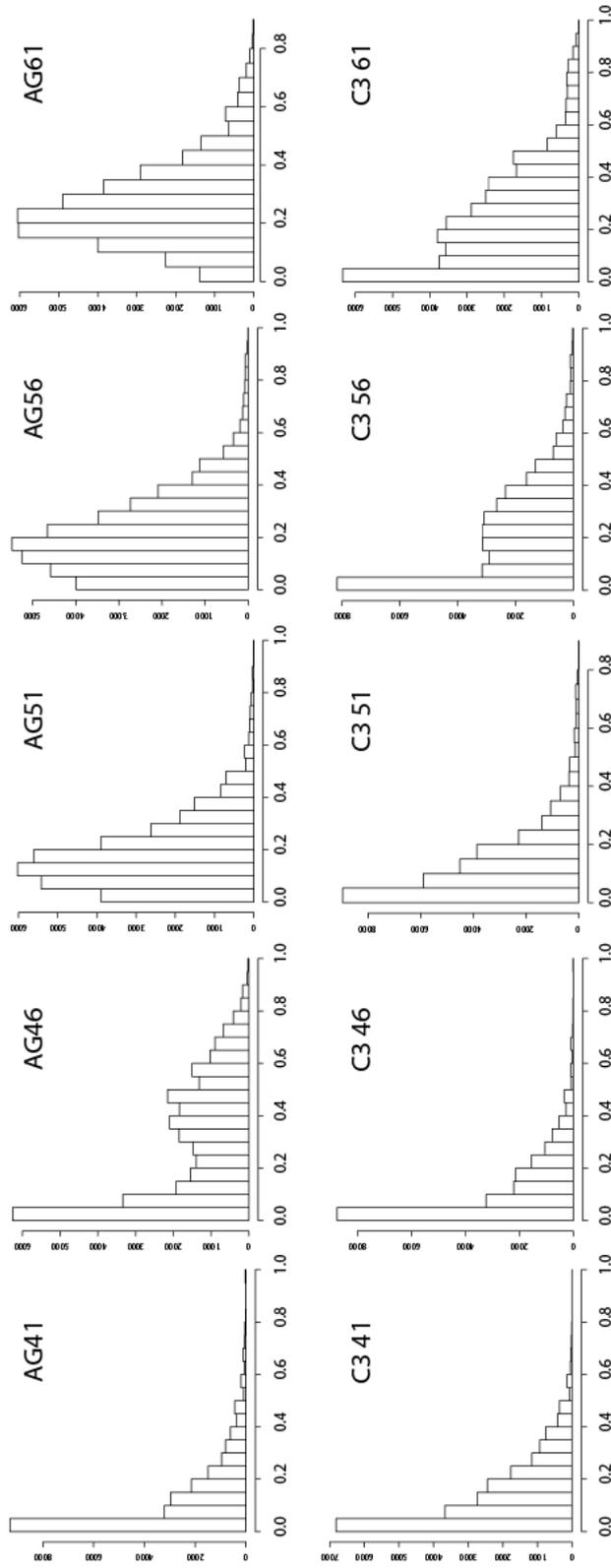
L'indice de Jaccard noté J est calculé ainsi :

$$J = \frac{M_{11}}{M_{01} + M_{10} + M_{11}}$$

L'indice varie entre 1 (plus forte similarité possible concernant les valeurs des attributs) et 0 (aucun attribut commun entre deux acteurs).

De nombreux autres indices existent et si l'indice de Jaccard est l'un des plus utilisés, d'autres auraient très bien pu être mobilisés ici (voir une revue d'autres indices possibles dans H. Abdallah et G. Saporta, 2003, « Mesures de distance entre modalités de variables qualitatives ; application à la classification », *Revue de statistique appliquée*, 51(2), p. 75-90). Pour une utilisation de cet indice en géographie électorale, voir Dominique Badariotti, 2004, « De la comparaison des cartes électorales », *Cybergeo*, 267, mis en ligne le 05 avril 2004.

FIGURE 2.29 – Histogrammes des similarités (résolutions)



Source : Unbisnet, données collectées par l'auteur.

Quels que soient le lieu et la date, la distribution est nettement dissymétrique à gauche. Une différence nette apparaît lorsque l'on compare les distributions des résolutions de l'AG d'une part et de la troisième commission d'autre part. Dans le premier cas, la distribution évolue peu à peu vers une forme gaussienne. À l'inverse, la distribution de la troisième commission reste très dissymétrique à gauche : le nombre plus faible d'États participant aux travaux de cette dernière devrait pourtant entraîner l'inverse. À moins que les droits humains ne donnent lieu à des discontinuités plus nettes que les résolutions de l'AG. La taille réduite de l'échantillon ne permet cependant pas de généraliser ces observations.

TABLEAU 2.19 – Parrainage des résolutions : graphes de similarité

Assemblée générale					
Session	41	46	51	56	61
Ordre	72	110	59	62	74
Taille	156	344	226	346	344
Densité	0.06	0.26	0.13	0.18	0.13
Composantes	17	6	13	11	11
Comp. max. (ordre)	22	99	15	17	37
Clust. coef.	0.54	0.71	0.75	0.89	0.48
Troisième commission					
Session	41	46	51	56	61
Ordre	54	59	58	110	127
Taille	174	212	432	1306	1906
Densité	0.12	0.12	0.26	0.22	0.24
Composantes	7	14	8	12	9
Comp. max. (ordre)	34	20	24	77	104
Clust. coef.	0.40	0.67	0.85	0.81	0.87

L'indicateur Comp. max. (ordre) indique le nombre de sommets de la plus grande composante connexe du graphe obtenu. Clust. coef désigne la transitivité globale (ou *global clustering coefficient*) du graphe. Dégager une tendance générale pour l'AG est particulièrement délicat et ce, quel que soit l'indicateur retenu. Inversement, il semble qu'au sein de la troisième commission, une implication commune d'acteurs de plus en plus nombreux se développe. Le fait que la densité reste stable malgré un nombre d'acteurs sans cesse croissant est un signe net de cette tendance.

Le nombre toujours élevé de similarités égales à zéro, quel que soit l'organe, quelle que soit la session, m'a poussé à choisir une méthode légèrement différente de celle utilisée pour les votes de résolutions. Plutôt que de prendre un seuil statistique, c'est un même seuil brut de similarité qui est utilisé. Les distributions étant différentes à l'AG et à la troisième commission, les seuils suivants ont été retenus :

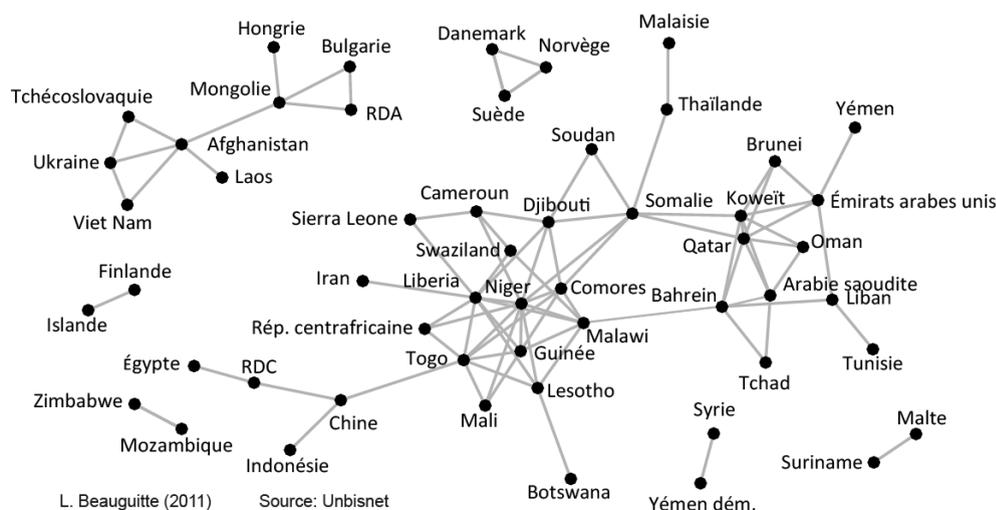
- AG : similarité supérieure ou égale à 0.7 (deux États adoptent les mêmes stratégies de parrainage de résolutions au moins 7 fois sur 10) ;
- troisième commission : similarité supérieure ou égale à 0.6.

Si la méthode choisie est différente, c'est parce que l'objectif de la démonstration est différent. Il ne s'agit pas ici de tester quelles sont les x plus fortes relations concernant les votes mais bien d'examiner quelles paires d'acteurs parrainent le même taux de résolutions. Si, comme l'hypothèse a été faite dans la première partie, le consensus et la régionalisation politique dominant de plus en plus nettement, on doit donc s'attendre à une augmentation des différents indices retenus.

Les caractéristiques principales des graphes correspondant sont indiquées dans le tableau 2.19.

Les résultats obtenus ne permettent qu'en partie de valider cette hypothèse. Au sein de l'AG, à taux identique d'une session à l'autre, l'évolution est difficile à caractériser en raison de fluctuations des différents indicateurs. Parler de cycle serait abusif étant donnée la taille de l'échantillon examiné. Un des facteurs susceptibles d'expliquer la faible lisibilité des résultats concerne la nature même des résolutions :

FIGURE 2.30 – Troisième commission : 60% minimum de similarité (session 41)



Un lien entre deux acteurs signifie 60% minimum de comportements similaires concernant le parrainage de résolutions à la troisième commission en 1986-1987. Graphe réalisé avec le package 'statnet' du logiciel R, algorithme de Fruchterman-Reingold. Les positions respectives des différentes composantes connexes n'ont aucune signification.

On retrouve le bloc socialiste, l'ensemble incluant membres du MNA ou/et du G77, une clique de trois pays scandinaves et une dyade d'États neutres (Islande et Finlande).

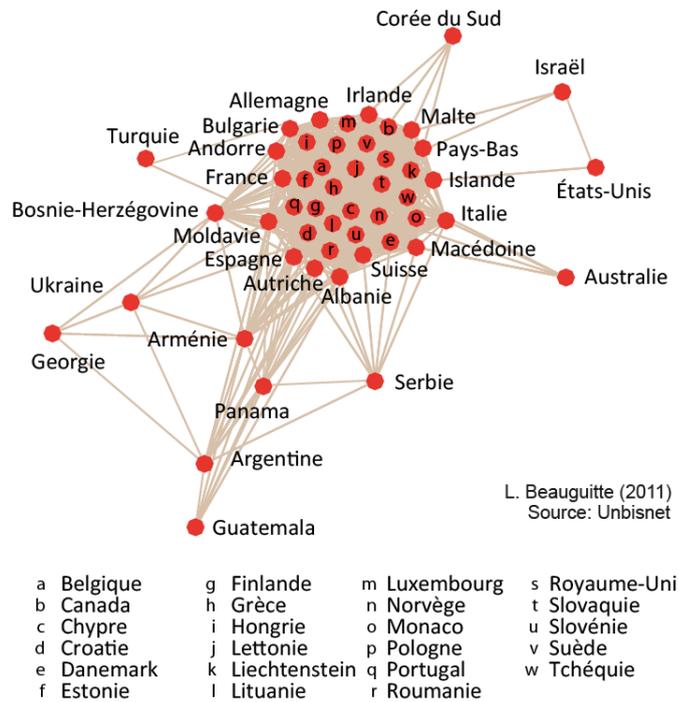
lors de certaines sessions (41^e notamment), des résolutions sont dédiées à l'admission de nouveaux États membres, et ce type de résolutions est systématiquement parrainé par tous les acteurs présents. La variation d'une session à l'autre du nombre de résolutions unanimement parrainées est peut-être un facteur explicatif¹. À l'inverse, une telle tendance semble se vérifier au sein de la troisième commission : on note en effet de plus en plus d'acteurs et de liens et une transitivité globale en hausse.

Afin d'identifier les acteurs concernés, les graphes montrent les liens au sein de la troisième commission lors des trois sessions (41, 51 et 61). Ces trois sessions ont été choisies car elles permettent de garder le même intervalle tout en prenant en compte les bornes temporelles de mon échantillon.

Plusieurs éléments marquants apparaissent à la lecture de ces graphes. Avant la chute du mur de Berlin, les composantes connexes sont essentiellement dues à des orientations politiques différentes : bloc socialiste, non-alignés, neutres. Aucune paire d'États membres de la CEE n'apparaît à ce seuil de similarité. Dix ans plus tard, la situation a radicalement évolué et les composantes connexes sont presque toutes basées sur des proximités géographiques (voir la coalition d'Amérique latine, celle des États du Golfe et celle des États européens). Les acteurs européens deviennent les plus nombreux et la composante connexe les incluant est la plus dense de toutes. Un groupe d'États se situe très clairement en marge et leur seule caractéristique commune est... d'être à l'époque dans une position de parias (Irak, Corée du nord, Myanmar). Enfin, en 2006-2007, la nouveauté majeure réside dans le renforcement

1. Le temps m'a manqué pour approfondir cette piste.

FIGURE 2.33 – Troisième commission : 60% minimum de similarité (session 61) - détail



À de rares exceptions près, ce sous-graphe très fortement connexe ne comprend que des États membres (ou candidats) de l'UE. La densité de liens et le nombre d'acteurs constituent ici un défi de taille pour une représentation efficace. . .

Voir apparaître Israël (session 51) puis Israël et les États-Unis (session 61) constitue un élément inattendu. Ceci peut être interprété de deux manières différentes et éventuellement complémentaires. Ce peut être le signe d'une volonté de ces deux acteurs de se raccrocher à un ensemble existant afin d'atténuer la marginalité due aux positions de vote à l'AG. Il est possible également que les positions prises par le groupe des États européens créent une discontinuité nette avec certains acteurs, entraînant de fait un rapprochement de circonstance.

La stabilité des régions politiques mise en évidence reste étonnante lorsque les logiques à l'œuvre lors des votes de résolutions sont étudiées globalement. Ce qui apparaît au-delà de cette apparente inertie est cependant le renforcement d'un ensemble qu'il faut bien appeler occidental (IDH élevé et faible taux de natalité plutôt que blanc, riche et chrétien) confronté à des *outsiders* qui n'hésitent plus à affirmer leur position (Chine, Iran et dans une moindre mesure Inde). Reprenant les conclusions d'Erik Voeten en 2000¹, s'il n'y a aucun signe d'un choc des civilisations à l'ONU, il y a par contre une nette opposition entre l'Occident riche et les autres. Si l'étude globale met en évidence cette partition, il est nécessaire de vérifier les partitions obtenues lorsqu'un thème et un seul est étudié.

1. Ayant utilisé le découpage en civilisations d'Huntington dans un modèle de régression multiple, et la variable ne s'avérant jamais significative, il écrit en conclusion : "This study clearly rejects the general claim that post-Cold War global conflict is dominated by "clashes of civilizations" (Erik Voeten, 2000, "Clashes in the Assembly", *International Organization*, 54(2), p. 185-215).

Les thèmes traités depuis vingt-cinq ans pourraient en théorie être classés à l'aide des mots clés utilisés par l'ONU. Malheureusement, le système de documentation de l'ONU en fait un usage extensif : il n'est pas rare de voir une résolution étiquetée par trente à quarante mots clés ! Rechercher les occurrences de l'expression "*human rights*" sur Unbisnet, en se limitant à une année, permet de récupérer plus de 1700 documents en 1990, plus de 2000 en 2010. . . Travailler à partir des résolutions votées est plus simple dans la mesure où le même site documentaire associe une poignée de mots clés à chacune. L'inconvénient est cependant de se limiter aux résolutions soumises à un vote.

2.4 Les droits humains : éléments pour une géographie d'un concept non universel

La promotion de la démocratie n'implique pas une croisade en vue de refaire le monde à notre image. Soutenir la démocratie et les droits de l'homme hors de chez nous peut et doit être un objectif stratégique central permettant d'améliorer notre sécurité.

Déclaration du Secrétaire d'État Warren Christopher devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain en janvier 1993 citée par Bertrand Badie, 2002, *La diplomatie des droits de l'homme. Entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard.

Pourquoi un concept juridique intéresserait-il la géographie ? Car, comme tout concept, il a une histoire¹, bien connue, et une géographie qui l'est moins. Qu'une déclaration adoptée à la fin des années 40 se prétende universelle est d'abord le signe qu'elle est occidentale et ce n'est pas un hasard s'il existe une *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, une *Déclaration islamique universelle des droits de l'homme* ou une *Déclaration des devoirs fondamentaux des peuples et des États asiatiques*².

L'Assemblée générale, troisième commission incluse, n'est pas la seule structure onusienne à traiter de la question des droits humains. Il convient de citer la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme³ (organe subsidiaire de l'ECOSOC), remplacée en 2006 par le Conseil des droits de l'homme (organe subsidiaire de l'Assemblée générale⁴). Ajoutons les comités chargés de surveiller l'application des principaux traités relatifs aux droits humains : le Comité des droits de l'homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité contre la torture et le Sous Comité pour la

1. L'ouvrage de Micheline R. Ishay, 2008 (2004), *The History of Human Rights: From Ancient Times to the Globalization Era*, Berkeley, University of California Press, fournit une bonne introduction.

2. On trouvera dans Thierry Garcin, 2007, « Les droits de l'homme à l'épreuve de l'universalité », *Relations internationales*, 132, p. 41-50, plus d'une dizaine de références à ce type de textes.

3. Une bonne analyse de cette institution est fournie par Martin S. Edwards *et al.*, 2008, "Sins of Commission? Understanding Membership Patterns on the United Nations Human Rights Commission", *Political Research Quarterly*, 61(3), p. 390-402.

4. Sur les modalités de fonctionnement du CHR, voir Mamoud Zani, 2008, « Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : un mécanisme d'affaiblissement ou de renforcement des procédures de contrôle ? », *Études internationales*, 39(3), p. 433-452 ainsi que Karen E. Smith, 2010, "The European Union at the Human Rights Council: Speaking with One Voice but Having Little Influence", *Journal of European Public Policy*, 17(2), p. 224-241 et 2011, "The European Union and the Review of the Human Rights Council", European Parliament, Directorate General for External Policies of the Union.

prévention de la torture, le Comité des droits de l'enfant, le Comité des travailleurs migrants et le Comité des droits des personnes handicapées¹. Cette longue liste n'est nullement exhaustive dans la mesure où chaque organe de l'ONU ou presque traite d'une question touchant de près ou de loin à la défense des droits humains, qu'il s'agisse de l'UNICEF, de l'OMS ou du PNUD.

La volonté d'étudier les régionalisations éventuellement produites au niveau mondial, et la masse de documents en jeu, expliquent la seule prise en compte de l'Assemblée générale et, de façon moins systématique, celle des travaux de la troisième commission.

Dans son manuel de statistiques pour la géographie, Léna Sanders utilisait des données relatives au respect des droits humains pour expliquer les principes de la CAH². Cette approche pionnière a eu une faible descendance dans la géographie francophone. Le soupçon pesant sur les données disponibles et l'origine (souvent nord-américaine) de leurs producteurs expliquent sans doute en partie la réticence de certains géographes quantitativistes. Ces derniers et dernières se montrent cependant beaucoup moins scrupuleux et scrupuleuses lorsqu'il s'agit d'utiliser des données économiques provenant de la Banque mondiale ou du FMI... Les données prétendument neutres et objectives décrivant l'économie mondiale sont pourtant tout autant porteuses d'idéologie que les classements effectués à partir des rapports annuels d'Amnesty International (pour une présentation des données utilisés, voir l'encadré 2.24 page 157).

L'ambition n'est pas ici de retracer la longue histoire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Il importe cependant de rappeler que dès son adoption, elle fait débat (notamment à l'UNESCO) et est régulièrement contestée (Oxford, 1965³ ; Bangkok, 1979). La période récente est marquée par la conférence internationale de Vienne en 1993⁴. Presque tous les États membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) choisissent de la boycotter afin de dénoncer l'« impérialisme culturel » de cette déclaration. Seuls trois membres de l'OCI font le déplacement et s'entendent pour défendre ensemble la déclaration du Caire sur les droits de l'homme en islam (1990). Or ces trois États ne sont pas exactement des alliés « naturels » dans la mesure où il s'agit de l'Iran, de l'Irak et de l'Arabie saoudite. La résolution finale montre la réussite partielle de ce lobbying dans la mesure où elle rappelle « l'importance des particularismes nationaux et régionaux, la diversité historique, culturelle et religieuse »⁵.

En vue de cette même conférence de Vienne, le groupe des pays africains avait adopté la déclaration de Tunis (6 novembre 1992) qui, si elle proclamait le « caractère universel et indivisible des droits de l'homme » soulignait également qu'« aucun modèle préconçu ne saurait être prescrit à l'échelle universelle »⁶.

1. Source : <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/Pages/HumanRightsBodies.aspx>

2. Léna Sanders, 1989, *L'analyse statistique des données en géographie*, Montpellier, RECLUS, p. 218-223.

3. Table ronde de l'UNESCO du 11 au 19 novembre 1965. Elle a donné lieu à la publication d'un numéro spécial de la *Revue internationale des sciences sociales*, 1966, *Évolution des droits de l'homme*, numéro accessible en ligne <http://unesdoc.unesco.org/images/0001/000186/018681fo.pdf>.

4. Voir l'analyse qu'en fait Jeanne Favret-Saada et à qui j'emprunte la majeure partie de ce paragraphe, 2010, *Jeux d'ombres sur la scène de l'ONU. Droits humains et laïcité*, Paris, L'Olivier ainsi que Bertrand Badie, 2002, *La diplomatie des droits de l'homme. Entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard.

5. Article 5 de la Déclaration et programme d'action de Vienne, référence A/CONF.157/23 du 12 juillet 1992, texte adopté par l'AG le 14 février 1994 (résolution A/RES/48/121).

6. Cité par Yves Daudet (dir.), 1994, *Les Nations Unies et le développement de l'Afrique*, Paris, Éditions A. Pedone, p. 25.

Cette contestation peut-elle renvoyer à des oppositions entre ce que Samuel Huntington appelle des civilisations, à savoir des ensembles définis « à la fois par des éléments objectifs, comme la langue, l'histoire, la religion, les coutumes, les institutions, et par des éléments plus subjectifs d'auto-identification »¹ ?

Il pourrait sembler à certains illégitime de se poser la question en s'appuyant sur un auteur très controversé. L'emploi même du terme civilisation gêne certains. Reste que si la définition d'Huntington peut être amendée, si les cartes de son ouvrage sont au mieux maladroites, au pire idéologiquement douteuses, il apparaît difficile de se passer du terme. À moins de pousser le raisonnement jusqu'au bout, ce que fait Pomian dans un article consacré à la *World history*. On peut y lire les lignes suivantes :

Elle [la civilisation] introduit une hiérarchie parmi les sociétés humaines et repousse sinon à l'extérieur, du moins aux marges de l'histoire celles qui ne satisfont pas aux critères censés définir une civilisation. Elle rend impossible, par conséquent, de traiter tous les peuples sur un pied d'égalité. Il vaut donc mieux utiliser les noms des continents ou autres appellations géographiques supposées ne véhiculer aucun jugement sur la nature des sociétés qu'elles désignent [...] La remarque a été faite qu'à ce compte il faudrait cesser de pratiquer l'histoire même car elle est incurablement occidentale, elle aussi. On ne peut qu'y souscrire.

Krzysztof Pomian, 2009, « World history : histoire mondiale, histoire universelle », *Le Débat*, 154, p. 14-40.

Pour en terminer (provisoirement) avec le spectre huntingtonien qui peut planer au-dessus de certains résultats présentés par la suite, il importe de souligner que le *Choc des civilisations* a eu des répercussions au sein de l'AG elle-même et si, depuis 1998 et suite à une proposition iranienne, l'AG adopte chaque année à l'unanimité une résolution relative au « Dialogue entre les civilisations », ce n'est pas un hasard. Le seul problème étant que le terme n'est pas défini dans la résolution (ou les débats) si ce n'est par de vagues références religieuses, et uniquement religieuses. Il me paraît donc plus opportun de tester le découpage en civilisations comme un découpage parmi d'autres, dont la pertinence doit être étudiée.

2.4.1 Les grands principes

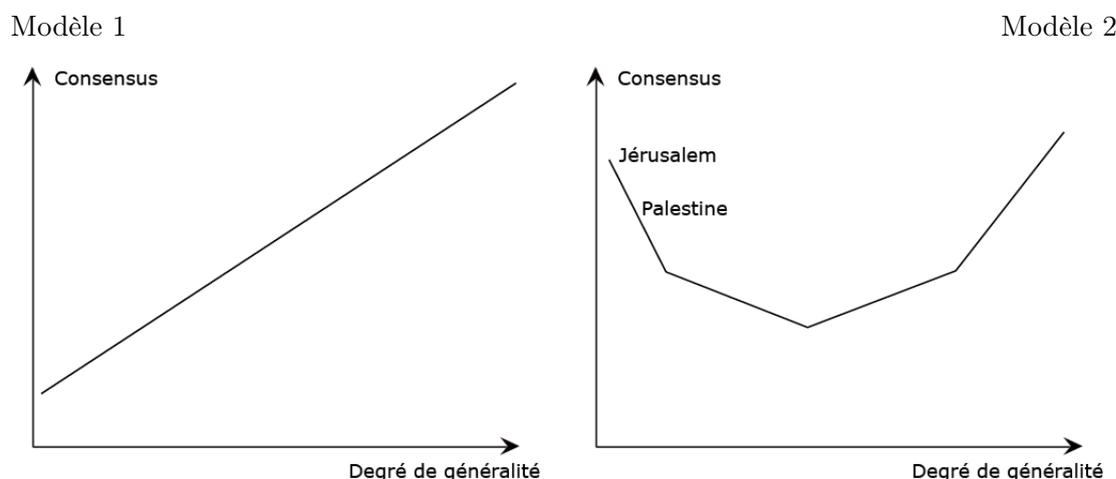
Le thème des droits humains est propice aux déclarations excessives, qu'elles soient pessimistes (les grandes déclarations ne changent concrètement pas grand-chose) ou optimistes. Mais il paraît difficile de contester l'affirmation de Abélès selon laquelle « dans un domaine comme celui des droits de l'homme, une logique normative nouvelle a été générée, en dehors des bureaucraties nationales, dans les organisations internationales, pour ensuite s'imposer aux gouvernements des États »².

La lutte pour le respect des droits humains s'appuie en premier lieu sur un certain nombre de principes et de textes fondateurs énonçant des règles considérées comme universelles. Et ces textes servent ensuite de base pour pouvoir dénoncer la situation dans certains lieux du monde. L'hypothèse principale que cette partie cherche à

1. Samuel Huntington, 1997 (1996), *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, p. 40.

2. Marc Abélès, 1990, *Anthropologie de l'État*, Paris, Armand Colin, p. 163.

FIGURE 2.34 – Modèles relatifs aux droits humains



Cette courbe se lit ainsi : plus une résolution relative aux droits humains est générale, plus son application est l'objet d'un large consensus. Aucun indicateur ne permet de supposer une relation linéaire entre ces deux phénomènes, ce qui explique l'absence d'unité de mesure. Le degré de généralité de la résolution ne peut pas être confondu avec l'échelle : un principe général s'applique par définition au Système-Monde dans son ensemble, et l'échelle dans ce cas n'importe pas. Le modèle 1 est séduisant mais néglige l'importance de la cause palestinienne au sein de l'Assemblée générale, d'où la présence du modèle 2.

valider est la suivante : plus la résolution proposée concerne les principes généraux, plus l'unanimité est manifeste (résolution adoptée par consensus ou votée à une écrasante majorité). Plus la résolution s'éloigne des grands principes, qu'il s'agisse de s'intéresser à un territoire précis, ou à une catégorie de la population, plus cette unanimité est rare. Valider cette hypothèse reviendrait à trouver une courbe proche du modèle résumé par la figure 2.34.

Reste que cette hypothèse est plus facile à énoncer qu'à tester. Tout d'abord, il est parfois délicat de caractériser certaines résolutions en se fiant à leur seul intitulé. La sélection des résolutions à étudier pose parfois problème, le mot clé *human rights* est en effet l'un des plus employés dans le système onusien. Une première option consiste à ne sélectionner que les résolutions proposées par la troisième commission. Cela revient à exclure *de facto* toutes les questions liées au développement (deuxième commission) qui ont pourtant été et restent un outil rhétorique puissant contre la vision « individualiste et occidentale » des droits humains. Si ce choix a été fait, ce n'est pas (ou pas uniquement) par réflexe eurocentré mais en raison de l'ambiguïté que leur prise en compte entraînait. Plus gênant, ce choix entraîne la suppression de la grande majorité des résolutions liées à Israël et à la Palestine, résolutions issues soit de la quatrième commission (décolonisation), soit de l'Assemblée générale elle-même.

La classification des résolutions en fonction du niveau géographique considéré s'est faite en se fiant essentiellement au titre de la résolution. Lorsque le titre était ambigu, ou lorsque les résultats de votes différaient de façon nette du modèle proposé, lecture était faite du texte de la résolution, du débat précédant le vote et des éventuelles explications de vote. Les résultats de vote ont été examinés pour les mêmes sessions que dans la section consacrée aux votes des résolutions (pour mémoire, sessions 42,

TABLEAU 2.20 – Niveaux géographiques des résolutions de la 3^e commission

Session	42	46	51	55	59	64
Résolutions	73(19)	59(11)	63(12)	63(13)	66(21)	60(14)
Universel	55(12)	48(6)	46(3)	50(8)	56(15)	50(9)
Régional	6(2)	4(2)	6(2)	4(0)	3(1)	6(1)
National	12(5)	7(3)	11(7)	9(5)	7(5)	4(4)

Le nombre entre parenthèses indique le nombre de résolutions votées. La modalité infra-nationale initialement prévue a été supprimée en raison du trop faible nombre de cas. Lorsque la résolution porte sur un problème lié à une situation précise (ex. colonialisme) non située, elle a été classée comme régionale.

46, 51, 56, 59 et 64), la répartition des différentes catégories est indiquée dans le tableau 2.20.

Les résultats obtenus confirment certaines caractéristiques déjà évoquées du discours onusien : le terrain de jeu de l'ONU est de façon préférentielle le monde. Quelle que soit la session, les résolutions à prétention universelle représentent au minimum les deux tiers des résolutions proposées par la troisième commission. Si la proportion entre résolutions adoptées sans et avec vote semble bien croître à mesure que l'espace concerné se précise (voir notamment la session 51), les effectifs sont cependant trop faibles pour valider l'hypothèse de manière fiable¹.

Cette méthode ne permettant pas de valider de façon certaine l'hypothèse émise, une approche alternative consiste à n'étudier que les résolutions votées afin de vérifier l'hypothèse suivante : les résolutions à prétention universelle sont adoptées avec une majorité plus forte que les résolutions à visée régionale qui elles-mêmes bénéficient d'un soutien plus affirmé que les résolutions visant la situation des droits humains dans un État donné.

Afin de contourner le problème de la faiblesse des effectifs pour certaines modalités, les sessions ont été groupées deux à deux afin d'obtenir les classes 42-46, 51-55 et 59-64. Bien que cette agrégation présente des inconvénients (intervalle long entre chacune des sessions, non possibilité de mettre en évidence des discontinuités temporelles), elle apparaît comme une solution raisonnable.

Le tableau 2.21 page ci-contre indique les pourcentages de oui, d'abstention et de non obtenus par niveau géographique.

Une fois encore, les résultats obtenus ne permettent de valider que partiellement l'hypothèse. Si les pourcentages de oui sont en moyenne systématiquement plus élevés pour les résolutions à prétention universelle que pour les résolutions à portée nationale, si l'abstention est toujours plus forte dans ce dernier cas, l'échelon intermédiaire ne se comporte pas comme prévu par le modèle proposé.

Plusieurs explications non contradictoires sont possibles. La faiblesse des effectifs concernant les résolutions de portée régionale peut expliquer en partie l'instabilité des résultats. Le principal problème est sans doute dû au codage effectué qui, se basant principalement sur les titres et les mots clés, n'a sans doute pas permis de relativiser la portée universelle d'un certain nombre de textes.

1. Il y a ainsi trop de cases avec un effectif inférieur à 5 pour prétendre réaliser un test du χ^2 .

TABLEAU 2.21 – Modalités de vote et portée géographique

Session	Universelle	Régionale	Nationale
42-46			
% de oui	81.50	72.79	69.90
% d'abst.	7.66	12.10	16.40
% de non	4.20	8.85	4.14
51-55			
% de oui	62.13	66.93	55.31
% d'abst.	15.16	18.24	26.14
% de non	14.04	6.59	8.47
59-64			
% de oui	72.69	66.58	55.02
% d'abst.	8.14	4.44	25.90
% de non	15.36	25.84	38.20

Pour chaque couple de sessions, la moyenne des pourcentages obtenus par type de résolutions est indiquée. En raison de la difficulté à interpréter les non participations aux votes, cette modalité n'est pas renseignée.

Valider ce modèle supposerait sans doute un échantillon plus large, un examen approfondi des textes discutés et également le recours à des méthodes plus robustes type analyse de la variance.

Malgré le caractère incertain des conclusions apportées, un élément apparaît dans ces tableaux comme dans la lecture des procès-verbaux des séances de l'AG, un type bien précis de résolutions soulève des débats et des pratiques d'un intérêt géographique certain : les résolutions dénonçant la situation des droits humains dans un État précis. La section suivante est consacrée à leur étude.

2.4.2 Quand un État est montré du doigt

Dans le domaine des droits humains comme dans bien d'autres domaines, la guerre froide a longtemps contrarié les ambitions onusiennes. Si l'on excepte les cas israélien et sud-africain, accusés de violer les droits humains depuis le début de l'ONU, il faut attendre 1974 pour qu'un État autre soit nommément désigné comme responsable de violation massive de ces droits : le Chili du général Pinochet est en effet visé par la résolution 3219(XXIX) du 6 novembre 1974. On peut lire dans cette résolution qu'on « continue à signaler au Chili des violations flagrantes et massives des droits de l'homme, telles qu'arrestations arbitraires, tortures et traitements cruels, inhumains ou dégradants des détenus et des prisonniers politiques ».

Si l'Assemblée générale attend les années 70 pour désigner nommément les États violant massivement les droits humains, la chronologie est *grosso modo* identique pour la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme (UNHCR), créée en 1946 par le Conseil économique et social (ECOSOC) et qui est autorisée à partir de 1970 seulement à mener des enquêtes sur les pratiques étatiques (résolution 1235 de 1967 et 1503 de 1970).

Depuis, la tendance à mettre en cause des gouvernements responsables de violations massives des droits humains est devenue fréquente. Il faut toutefois souligner

que certains États, et non des moindres, continuent à juger cette pratique condamnable. Ainsi la délégation chinoise ne manque jamais une occasion de souligner son opposition à ces résolutions. La citation suivante n'est qu'une des nombreuses qui pourraient illustrer cette attitude : « Nous nous opposons à la pratique qui consiste à présenter des projets de résolution relatifs aux droits de l'homme concernant des pays donnés. Nous estimons que de tels projets de résolution ne font qu'exacerber la défiance et l'hostilité entre les pays, et qu'ils ne contribuent aucunement à renforcer et promouvoir les droits de l'homme dans divers pays. » (A/61/PV.81, p. 27). Le Pakistan utilise des arguments du même ordre de façon tout aussi systématique : « La délégation pakistanaise s'est toujours élevée contre la pratique consistant à soumettre de façon sélective des projets de résolution critiques envers certains pays en développement. Ma délégation est d'avis qu'une telle pratique réduit les travaux de l'ONU à un exercice politique sans servir le moins du monde la cause des droits de l'homme. » (A/59/PV.74, p. 29). De façon plus générale, comme je le montrerai par la suite de façon graphique, ces États se repèrent facilement : ils votent NON à toutes les résolutions de ce type (voir la carte 2.35 page 159).

Certaines résolutions visant un État précis sont parfois adoptées sans vote, par consensus. Le tableau 2.22 fournit pour chaque session depuis 1985 le nombre total de résolutions de ce type, le nombre et le pourcentage de résolutions adoptées suite à un vote. Le tableau suivant fournit le même type de données non par session mais en fonction de l'État ciblé (tableau 2.23 page 156). Ces deux tableaux concernent uniquement l'Assemblée générale et n'incluent pas les votes de la troisième commission. Dans cette dernière, le nombre de résolutions rejetées est beaucoup plus élevé. Certains États, lorsqu'ils sont visés par une résolution, tendent à multiplier les textes, systématiquement rejetés, visant les initiateurs de ladite résolution. Ainsi la délégation du Bélarus, cible d'une résolution adoptée en 2006 (résolution A/C.3/61.L40), propose en représailles une résolution (rejetée) sur la situation des droits humains aux États-Unis (A/C.3/61/L.42) et une autre (rejetée également) sur la situation des peuples indigènes au Canada (A/C.3/61/L.43).

La diversité des situations révélées par le tableau 2.23 page 156 ne s'explique pas toujours aisément. Certains cas ont été décrits par la littérature existante : ainsi Haïti est un cas très particulier (résolutions nombreuses et systématiquement adoptées par consensus) dans la mesure où l'ONU en général, et l'Assemblée générale en particulier, ont choisi de soutenir un homme politique (le président Aristide) et non le gouvernement issu du putsch dont avait été victime le premier. Dans ce cas précis, la résolution est demandée à plusieurs reprises par le président déchu et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale. Il s'agit d'un des rares cas où un gouvernement qui s'estime légitime sans avoir le pouvoir est soutenu par l'ONU¹.

Le cas rwandais (6 résolutions adoptées par consensus) s'explique aisément : le texte de la résolution désigne les anciens génocidaires comme responsables des violations des droits humains constatées dans le pays ; le pouvoir du président Kagame soutient donc le texte.

Deux questions de travail complémentaires me paraissent d'un intérêt géographique certain. L'une porte sur les États condamnés : est-il possible de déterminer un profil

1. L'actualité du début de l'année 2011 fournit un cas similaire en Côte d'Ivoire : si le délégué ivoirien à l'ONU est un fidèle d'Alassane Ouattara, ce dernier n'exerce à l'époque aucun pouvoir réel dans son pays. Sur l'arrivée de l'ambassadeur ivoirien à l'ONU, voir l'article de Alexandra Geneste, « Les débuts délicats de l'ambassadeur ivoirien auprès des Nations unies », *Le Monde*, mercredi 5 janvier 2011, p. 6.

TABLEAU 2.22 – Résolutions liées à la situation des droits humains dans un État donné

Session	Année	Nombre	dont votées
40	1985	5	5
41	1986	5	5
42	1987	4	3
43	1988	4	2
44	1989	4	1
45	1990	4	1
46	1991	7	2
47	1992	11	4
48	1993	13	4
49	1994	13	6
50	1995	15	7
51	1996	13	7
52	1997	13	7
53	1998	12	4
54	1999	11	6
55	2000	9	4
56	2001	8	4
57	2002	6	3
58	2003	5	3
59	2004	4	3
60	2005	6	5
61	2006	4	4
62	2007	4	4
63	2008	3	3
64	2009	3	3
Total		186	100

Source : Unbisnet. Données collectées par l'auteur.

commun entre eux ? L'autre s'intéresse aux pays membres qui choisissent de ne pas condamner un État montré du doigt.

En ce qui concerne la première question, je cherche à valider l'hypothèse suivante : toutes choses égales par ailleurs concernant l'intensité de la violation des droits humains, la probabilité qu'un État soit condamné est fonction de sa population, de sa richesse et de son insertion politique, commerciale et financière dans les flux mondiaux. En ce qui concerne la seconde question, je cherche à valider une règle non écrite : on ne vote jamais contre son voisin.

Afin de valider la première hypothèse, je souhaitais construire un modèle logit¹ portant sur deux périodes de temps 1993-1996 et 2003-2006, le choix des dates étant essentiellement dû à la disponibilité des données.

1. Modèle statistique visant à expliquer une variable qualitative (ici, probabilité qu'un État soit condamné par l'Assemblée générale) à l'aide de variables qualitatives et quantitatives. Une régression multiple ne pouvait pas être testée ici, la variable à expliquer (a été condamné) étant booléenne.

TABLEAU 2.23 – Droits humains et États 1985-2009

	Nombre de résolutions	dont votées
Afghanistan	18	3
Bélarus	2	2
Ex-Yougoslavie	10	6
Cambodge	11	0
Chili	5	5
Cuba	6	6
El Salvador	9	2
Estonie et Lettonie	2	0
Guatemala	2	2
Haïti	21	0
Iran	23	21
Iraq	12	12
Kosovo	6	6
Koweït occupé	2	2
Myanmar	19	4
Nigéria	4	3
Ouzbékistan	1	1
Rép. dém. Congo	8	7
Corée du Nord	5	5
Rwanda	6	0
Somalie	1	0
Soudan	10	10
Turkménistan	3	3

Ce tableau liste toutes les résolutions relatives à la situation des droits humains dans un pays donné de la 40^e session (1985-1986) à la 64^e session (2009-2010) incluses.

Les variables explicatives testées sont les suivantes : population, PNB, taille de la délégation à l'Assemblée générale, volume des exportations et des importations, nombre d'ambassades émises et score de respect des droits humains, basé sur les rapports d'Amnesty International d'après le *Political Terror Scale* (PTS)¹.

La difficulté de ce type de modèles concerne les interactions possibles entre les variables, notamment lorsqu'elles sont en grande partie corrélées les unes aux autres. Ainsi, le nombre de délégations diplomatiques reçues tout comme la taille de la délégation à l'ONU dépendent en grande partie du PNB et de la population (voir *supra*).

Les résultats obtenus sont reproduits dans le tableau 2.25 page 158. Aux deux périodes considérées, le modèle logit ne donne pas de résultats satisfaisants, la variable *PTS* étant la seule à expliquer une proportion importante de la déviance totale. Les tests effectués pour construire des modèles sans faire intervenir cette variable

1. Source : <http://www.politicalterrorsscale.org/>. La fiabilité de ces données est discutée dans l'encadré 2.24. Pour des modèles proches, mais plus aboutis, concernant les États condamnés par le UNHCR, voir James H. Lebovic et Erik Voeten, 2006, "The Politics of Shame: The Condemnation of Country Human Rights Practices in the UNCHR", *International Studies Quarterly*, 50(4), p. 861-888.

ENCADRÉ 2.24 – Quantifier le respect des droits humains

Deux bases de données concurrentes aisément accessibles en ligne existent pour qui souhaite tenter une analyse quantitative de l'inégal respect des droits humains dans le monde : la base PTS (*Political Terror Scale* : <http://www.politicalterroryscale.org/>) et la base CIRI (*Cingranelli and Richards Human Rights Data Project* <http://ciri.binghamton.edu/documentation.asp>).

Toutes deux utilisent comme sources primaires les rapports annuels de l'ONG Amnesty International ainsi que les rapports annuels du *US Department of States* intitulés *Country Reports on Human Rights Practices*. Ces données sont très largement comparables, excepté évidemment pour les États-Unis qui ne sont pas étudiés dans la deuxième source (pour une comparaison des deux sources, voir Poe *et al.*, 2001^a).

Le PTS, créé au début des années 80, fournit des données pour la période 1976-2008 sur 180 États. L'intensité de la violation des droits humains est codée de 1 (pas ou peu de violations) à 5 (violations massives touchant toute la population).

Plus récente, la base CIRI fournit des données pour la période 1981-2009 sur 195 États. Ces derniers sont notés de 0 à 8 selon plusieurs types d'atteinte aux droits humains (disparition, assassinat, torture, emprisonnement). Plus le score est élevé, plus le respect des droits humains est fort.

Dans les deux cas, seules les violations commises par les États sont répertoriées.

Le récent article comparatif de Wood et Gibney^b est peu fiable dans la mesure où les deux auteurs étant fortement impliqués dans le projet PTS, l'article conclut sur la supériorité de ce dernier. Les responsables du CIRI, dans la même revue, concluent évidemment l'inverse^c. La base PTS m'a paru plus synthétique et plus simple d'utilisation et a donc eu ma préférence.

a. Steven C. Poe *et al.*, 2001, "How Are These Pictures Different? A Quantitative Comparison of the US State Department and Amnesty International Human Rights Reports, 1976-1995", *Human Rights Quarterly*, 23(3), p. 650-677.

b. Reed M. Wood et Mark Gibney, 2010, "The Political Terror Scale (PTS): A Re-Introduction and a Comparison to CIRI", *Human Rights Quarterly*, 32(2), p. 367-400.

c. David L. Cingranelli et David L. Richards, 2010, "The Cingranelli and Richards (CIRI) Human Rights Data Project", *Human Rights Quarterly*, 32(2), p. 401-424. Lire les deux articles l'un après l'autre fournit une belle illustration de concurrence académique forcée où la mauvaise foi le dispute à l'enfantillage...

donnaient des résultats statistiquement significatifs mais expliquant une part minime (moins du quart) de la déviance totale.

Afin de valider la seconde hypothèse, on ne vote jamais contre son voisin, la méthode *a priori* nécessaire pour la valider (ou l'infirmer) est le calcul de l'auto-corrélation spatiale, ou plus précisément le calcul des indicateurs - dont les plus utilisés sont ceux de Moran et de Gerry - mettant en évidence la présence et l'intensité des phénomènes d'auto-corrélation spatiale. Si la méthode est fréquemment utilisée,

TABLEAU 2.25 – Essais de modèles logit relatifs aux droits humains

Part de déviance expliquée et significativité (variables testées une à une)					
	1995		2005		
PTS	114	***	114	***	
log(pop)	31.25	***	41.75	***	
log(diplo)	16.85	***	7.9	***	
log(un)	8.61	***	5	**	
log(pnb)	5.93	**	8.04	***	
Modèles PTS + ...					
	1995	Déviance expliquée par le PTS		Déviance expliquée par ...	
PTS + log(pop)	113	***		2.25	<i>ns</i>
PTS + log(diplo)	114	***		1.6	<i>ns</i>
PTS + log(un)	113	***		0.9	<i>ns</i>
PTS + log(pnb)	118	***		1.6	<i>ns</i>
	2005	Déviance expliquée par le PTS		Déviance expliquée par ...	
PTS + log(pop)	114	***		0.6	<i>ns</i>
PTS + log(diplo)	114	***		1	<i>ns</i>
PTS + log(un)	114	***		0.4	<i>ns</i>
PTS + log(pnb)	124	***		0.2	<i>ns</i>

Significativité : *** > 0.001 ** > 0.01 * > 0.05 *ns* : non significatif

Lorsque les montants bruts étaient utilisés, l'algorithme ne convergait pas, d'où le choix d'utiliser les logarithmes.

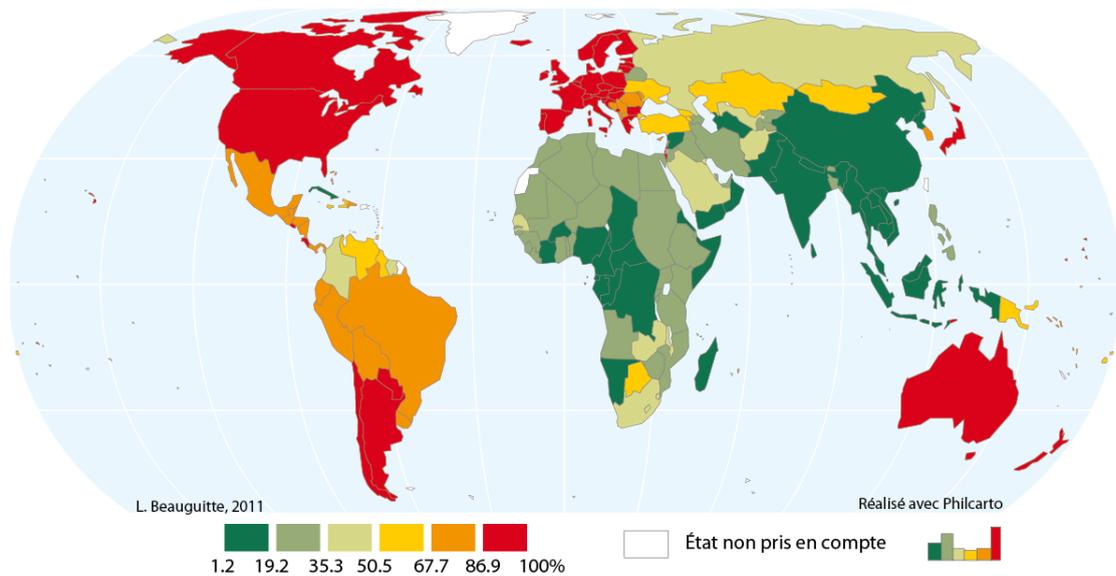
Aux deux périodes considérées, si les variables explicatives testées seules semblent promettre des résultats intéressants, les modèles logit testés ensuite ne sont pourtant pas satisfaisants. La variable PTS, lorsqu'elle est accompagnée d'une autre variable, devient la seule significative.

et si de nombreux manuels existent¹, il n'en reste pas moins que dans ce cas précis, elle pose un certain nombre de problèmes.

Le principe de base de la méthode est relativement simple : on confronte la répartition spatiale d'un phénomène (les positions de vote dans ce cas) et une mesure de distance entre les acteurs étudiés. Cette dernière mesure pose quelques problèmes. Tout d'abord, prendre une mesure brute de distance entre États n'aurait guère de sens étant donné l'inégal morcellement étatique des grands ensembles continentaux. Une solution souvent adoptée pour pallier cette difficulté consiste à utiliser une matrice de contiguïté, booléenne (1 existence d'une frontière commune, 0 aucune frontière commune) ou valuée (nombre minimal de frontières à franchir pour aller de

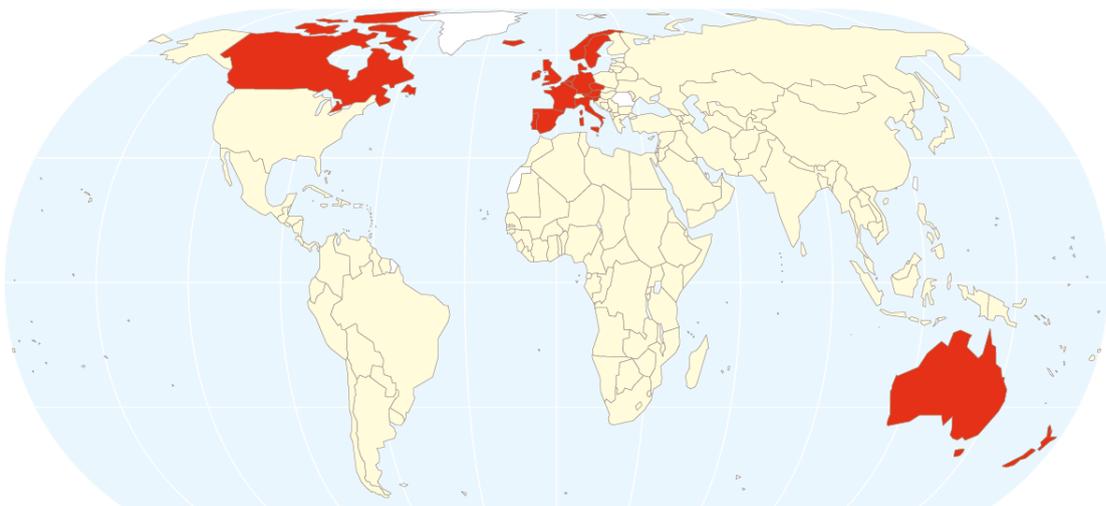
1. L'un des manuels les plus accessibles sur le sujet est celui de Andrew D. Cliff *et al.*, 1975, *Elements of Spatial Structure. A quantitative approach*, Cambridge University Press (chapitre 3). Afin de mener à bien ces analyses avec le logiciel R, le manuel de Roger S. Bivand *et al.*, 2008, *Applied Spatial Data Analysis with R*, Springer, est incontournable. Les nombreuses précautions à prendre concernant l'interprétation des résultats font l'objet d'une bonne synthèse de Julie Le Gallo, 2002, « Économétrie spatiale : l'autocorrélation spatiale dans les modèles de régression linéaire », *Économie et Prévision*, 155, p. 139-157. Enfin, pour une présentation synthétique et très accessible, voir Michel Bussi et Dominique Badariotti, 2004, *Pour une nouvelle géographie du politique. Territoire - Démocratie - Élections*, Paris, Economica, p. 271-277.

FIGURE 2.35 – Droits humains et attitudes de votes (1985-2009)



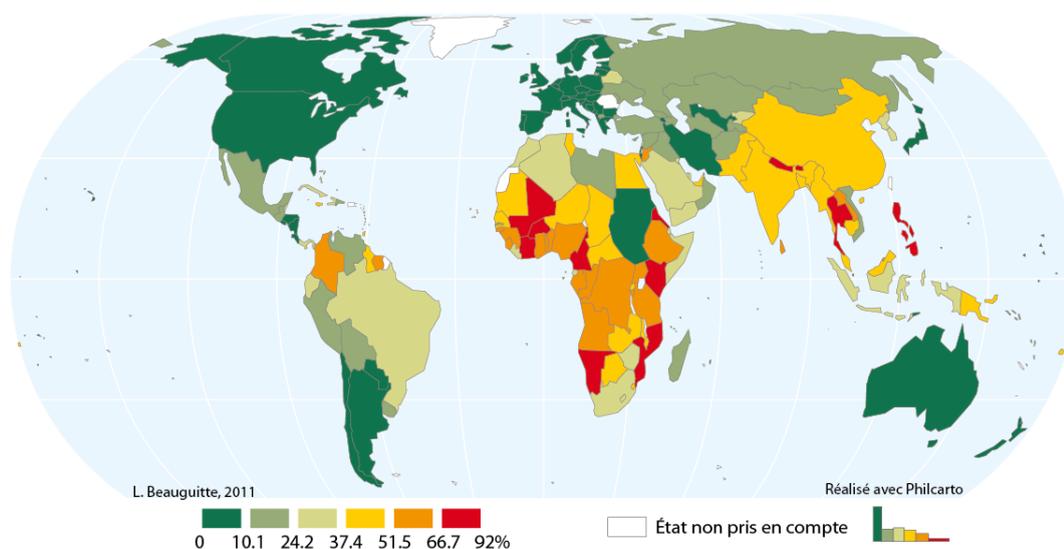
L'ensemble des votes liés au respect des droits humains est considéré simultanément. L'algorithme de Jenks (algorithme visant à la minimisation de la variance intra-classe et à la maximisation de la variance interclasse) est utilisé pour créer une partition en six classes. Le choix cartographiquement discutable d'une double gamme inversée permet d'opposer de façon nette les États qui votent oui plus d'une fois sur deux à ce type de votes, et les autres.

FIGURE 2.36 – Un club très fermé : 100% de oui (1985-2009)



Les États en rouge ont systématiquement votés oui lorsqu'une résolution concernait la situation des droits humains dans un pays donné. Europe de l'Ouest et CANZ partagent à l'évidence et depuis longtemps un point de vue similaire concernant ce type de votes.

FIGURE 2.37 – Droits humains et abstentions (1985-2009)



Ici encore, l'ensemble des votes lié au respect des droits humains est considéré simultanément. L'algorithme de Jenks est utilisé pour créer une partition en six classes concernant le taux d'abstention.

l'État *A* à l'État *B*). Se pose alors la question des États insulaires¹, représentés en nombre à l'ONU, et celle des territoires d'outre-mer (Brésil et France partagent une frontière commune du fait de la Guyane).

Si le principal problème est celui posé par l'insularité de nombreux membres de l'AG, un problème supplémentaire est dû au nombre de modalités de votes qui sont au nombre de quatre (oui, abstention, non, non participation au vote). Ce nombre de modalités crée 10 possibilités de contiguïté différentes². Ce nombre élevé rend peut probable des résultats significatifs étant donné le nombre d'acteurs impliqués.

Étant donné les contraintes techniques liées à la méthode, et le faible nombre de cas considérés, la démarche utilisée ici est beaucoup plus légère. Les résolutions dénonçant les violations des droits humains dans un État spécifique ont toutes été cartographiées, et les positions prises par les États contigus ont été relevées de façon systématique. Lorsque l'État incriminé est une île (Cuba de 1987 à 1992), la résolution n'est pas retenue.

Un certain nombre d'États se prêtent particulièrement bien à cet exercice : tous ceux ayant été condamnés lors de plusieurs sessions consécutives. Il peut également, au vu des tableaux précédents, sembler pertinent d'étudier ensemble certains États (Amérique latine à la fin des années 80, Asie centrale au milieu des années 2000). Il convient cependant de prêter attention à la chronologie : certains comportements peuvent être causés par des conflits idéologiques forts, notamment avant la fin de la guerre froide, quand d'autres votes peuvent être causés par des guerres entre États (vote de l'Irak contre l'Iran dans les années 80).

1. La question plaisante, soulevée notamment par Roger Brunet, concernant la taille maximale d'une île ne sera pas débattue ici.

2. Cela revient à calculer le nombre de liens possibles L dans un graphe non orienté où les boucles sont autorisées : si n est le nombre de sommets, alors $L = \frac{n \times (n-1)}{2} + n$.

Les États groupés et les résolutions correspondantes sont indiqués dans l'encadré 2.26. 55 résolutions relatives à la situation des droits humains dans un État donné ont été testées, soit plus de 50% du total et plus de 60% si l'on exclut Cuba (pas de contiguïté), le Koweït occupé (par son seul voisin) et la Corée du Nord (un seul voisin qui tantôt s'abstient tantôt vote oui).

ENCADRÉ 2.26 – Droits humains et contiguïté

Les États cibles et les résolutions étudiées sont les suivants :

- Chili (40/145; 41/161; 42/147; 43/158; 44/166), El Salvador (40/139; 41/157) et Guatemala (40/140; 41/156);
- Iran (48/145; 49/202; 50/188; 51/107; 52/142; 53/158; 54/177; 55/114; 56/171; 58/195; 59/205; 60/171; 61/176; 62/168; 63/191; 64/176);
- Soudan (47/142; 48/147; 49/198; 50/197; 51/112; 52/140; 54/182; 55/116; 56/175; 57/230);
- Nigeria (50/199; 51/109; 52/144);
- République démocratique du Congo (54/179; 55/117; 56/173; 57/233; 58/196; 59/207; 60/170);
- Ouzbékistan (60/174), Turkménistan (58/194; 59/206; 60/172);
- Myanmar (61/232; 62/222; 63/245; 64/238);
- Bélarus (61/175; 62/169).

La démarche suivie est la suivante : comptabiliser séparément pour chacune des résolutions le comportement des États voisins et celui des États non contigus. Seule la contiguïté terrestre a été prise en compte.

Le vote du pays cible a été éliminé avant les calculs.

Le tableau 2.27 page suivante fournit les effectifs des deux classes considérées.

Valider l'hypothèse à l'aide du test du χ^2 n'est pas possible lorsque les effectifs sont trop faibles¹. Et, même lorsque les conditions relatives aux effectifs sont respectées (RDC, Soudan), le test n'est pas statistiquement significatif. Il faut donc se contenter d'une appréciation qualitative des données, sans pouvoir valider cette appréciation.

Trois cas de figure peuvent être définis. Les votes liés à la situation des droits humains en Amérique latine se différencient nettement des autres du fait de leur date (guerre froide) et des comportements de votes observés (oui nettement majoritaire chez les voisins). Le cas du Bélarus est exceptionnel : très forte majorité de oui, due au voisinage d'États membres (ou candidats) de l'UE (Pologne, Lettonie, Lituanie). Dans tous les autres cas, le oui est systématiquement minoritaire parmi les États contigus, et, à l'exception du cas soudanais, le oui est très largement minoritaire (voir notamment l'Iran, la République démocratique du Congo ou le Myanmar).

Malgré cette forte présomption d'un effet géographique fort, la validation statistique de cet effet n'est donc pas possible avec la méthode retenue².

Dans le domaine des droits humains à l'ONU, un acteur non étatique occupe une place centrale : l'Union européenne. On lui doit notamment une résolution relative à

1. Deux conditions concernant les effectifs doivent être remplies pour un test du χ^2 : des totaux en lignes et en colonnes supérieurs ou égaux à 20, pas plus de 20% des cases avec un effectif inférieur à 5.

2. Supprimer la modalité « non votant », responsable de la moitié des cases nulles, ne permet pas d'améliorer la significativité du test.

TABLEAU 2.27 – Comportements de vote des États voisins et des autres

Chili, Guatemala et El Salvador				Iran		
	Voisins	Non-voisins	Total	Voisins	Non-voisins	Total
Oui	17	873	900	2	1148	1150
Abstention	7	410	417	1	844	845
Non	2	26	28	65	612	667
Non-votant	1	77	78	23	274	297

Soudan				République démocratique du Congo		
	Voisins	Non-voisins	Total	Voisins	Non-voisins	Total
Oui	17	921	938	3	629	632
Abstention	28	415	443	35	487	522
Non	23	209	232	14	9	23
Non-votant	18	197	215	10	130	140

Nigeria				Myanmar		
	Voisins	Non-voisins	Total	Voisins	Non-voisins	Total
Oui	0	277	277	0	330	330
Abstention	4	163	167	4	173	177
Non	8	37	45	16	77	93
Non-votant	0	48	48	0	164	164

Ouzbékistan et Turkménistan				Biélorus		
	Voisins	Non-voisins	Total	Voisins	Non-voisins	Total
Oui	0	285	285	8	136	144
Abstention	1	234	235	0	148	148
Non	14	145	159	2	60	62
Non-votant	1	81	82	0	28	28

Si les totaux en lignes sont indiqués, c'est pour montrer que ces tableaux peuvent être considérés comme des tableaux de contingence ; il suffirait d'y ajouter les totaux en colonnes. Si ces derniers ne sont pas indiqués, c'est parce qu'ils ont beau être nécessaires pour le test du χ^2 , ils n'apporteraient aucune information intéressante ici.

un moratoire sur la peine de mort qui a déclenché une levée de boucliers de nombreux membres de l'AG (voir la troisième partie), certains n'hésitant pas à considérer que l'UE cherche à imposer à tous ses propres valeurs, faisant ainsi preuve d'un néo-colonialisme normatif¹. Cette position particulière, ainsi que la forte cohésion dont font preuve les États membres de l'UE, tant en terme de vote que de parrainage de résolutions (voir les graphes précédents) justifient l'étude plus approfondie de cet acteur.

1. C'est ainsi que le délégué de Singapour, cité par Brantner, estime que "the EU wanted everyone to think as they did". Franziska Brantner, 2010, "The EU through the eyes of the United Nations", in S. Lucarelli et L. Fioramenti (dir.), *External Perceptions of the European Union as a Global Actor*, Londres et New York, Routledge, p. 165-179.

Conclusion de la deuxième partie

L'objectif de cette seconde partie était de mobiliser des outils et des concepts géographiques pour proposer une analyse de l'Assemblée générale depuis 1985 et valider cinq hypothèses formulées dans la première partie. Après une présentation de cet organe, l'un des six principaux de l'ONU, la démonstration a d'abord été menée de façon globale, en étudiant notamment les comportements de votes. Diverses méthodes ont été mobilisées afin de produire une régionalisation politique du monde, puis sa modélisation graphique.

Après cette étude globale, une étude thématique centrée sur les droits humains a permis de mettre en évidence les logiques spatiales mises en œuvre par les acteurs du système onusien en général, et de l'Assemblée générale en particulier. Trois règles non écrites ont été mises en évidence : on ne vote jamais contre son voisin, plus l'échelle (au sens cartographique du terme) est petite, plus l'unanimité est grande, et enfin, plus un acteur est riche, plus il est puissant, plus il est intégré dans un système de relations denses, et moins il risque d'être dénoncé. La validation statistique de ces règles n'a cependant pas pu être effectuée de manière systématique.

En ce qui concerne les cinq hypothèses principales, toutes n'ont pu être validées. Les tests effectués sur la taille des délégations à l'Assemblée générale semblent valider l'hypothèse d'une diplomatie onusienne mobilisable comme un indicateur fiable des relations internationales. L'étude des votes et des parrainages permet bien de définir et de cartographier de grandes régions politiques et des discontinuités politico-spatiales au sein du Système-Monde. Néanmoins, leur inertie, à peine entamée par des bifurcations majeures du Système-Monde, rend vaine la recherche de ces régions hors du système onusien. Quant à l'hypothèse d'une augmentation de l'entropie du système onusien consécutive à l'augmentation du nombre d'États membres, elle semble infirmée par les résultats obtenus ici : si les taux de non participation deviennent plus instables d'une session à l'autre, cela n'entraîne pas de restructuration majeure au sein du système dans la mesure où les nouveaux entrants, possédant de faibles moyens de négociation, ne peuvent prétendre modifier les relations antérieures au sein du système. Enfin, l'importance de facteurs non géographiques est indéniable, notamment en ce qui concerne l'importance historique du conflit israélo-palestinien comme marqueur identitaire et politique des travaux de l'Assemblée générale.

Inertie ne signifie pas immobilité et des ensembles régionaux se renforcent au cours de la période étudiée. Dans la partie suivante, je chercherai à montrer et à expliquer comment, peu à peu, l'Assemblée générale cesse d'être un système exclusivement international pour devenir un système aux contours plus flous, imbriquant stratégies nationales et stratégies supra-nationales. Cette prise en compte d'un acteur de niveau différent permettra de valider la pertinence d'une approche multiscalaire d'un système qui semblait *a priori* ne pouvoir être appréhendé que selon une logique stato-centrée.

Partie 3

Dynamiques scalaires et discontinuités politico-spatiales : l'Union européenne à l'Assemblée générale de l'ONU

Au final, l'Europe sans contenu civilisationnel ni vrai projet ne rayonne plus sur le monde, du moins autant qu'elle le devrait, et le pourrait. Elle apparaît plutôt comme un périmètre inquiet, assiégé, dévoué au nombre, au quantitatif, et refermé sur lui-même.

Jean-Claude Guillebaud, 2009, *L'Occident dans une planète décentrée*,
Esprit, 352, p. 51-60.

Dans le travail du sociologue, le choix du domaine étudié et la sélection des faits sont conditionnés par l'adhésion à certaines valeurs ; mais même si une certaine subjectivité de la valeur se trouve ainsi au fondement de la recherche dans les sciences sociales, elle ne met pas en danger l'objectivité des résultats de la recherche et n'empêche pas les faits décrits de posséder une existence et une réalité indépendante. Le scientifique pourrait cependant être victime d'une forme de l'illusion scolastique quand il se croit capable d'occuper une position telle que les seules contraintes et les seules obligations qui sont imposées à la description qu'il donne de l'objet, une fois que celui-ci a été sélectionné, sont celles qui proviennent de l'objet lui-même.

Jacques Bouveresse, 2003, *Bourdieu, savant et politique*,
Marseille, Argone, collection « Banc d'essais ».

À l'Assemblée générale de l'ONU, l'Union européenne est un groupe reconnu parmi d'autres (voir la liste exhaustive à l'annexe D.2 page 257). Mais elle est sans doute un petit peu plus que cela, et plusieurs motivations existent pour étudier spécifiquement ce groupe-ci. Il n'est pas question ici d'entrer dans les débats, débats par ailleurs très eurocentrés, faisant de l'UE une aventure politique totalement inédite dans l'histoire de l'humanité¹, position exceptionnelle qui justifierait en toute circonstance l'étude privilégiée de cet objet. Si cet argument est régulièrement employé, dans des disciplines différentes, sa pertinence scientifique me paraît devoir être discutée.

Si l'UE mérite une étude approfondie, cela s'explique notamment par le fait que l'UE et l'ONU s'épaulent afin de construire un discours cohérent, à usage tant interne

1. Les europhiles ardent-e-s ajouteront les majuscules oubliées.

qu'externe, pour se positionner tous deux comme « acteur global » dans un monde dit ou supposé « multilatéral ». Ce dernier terme vise à faire accroire l'idée d'un monde où les institutions, supra plutôt qu'internationales, seraient les acteurs clés du fonctionnement mondial¹. Cette description correspond sans doute à un souhait de ces deux acteurs mais ne peut guère prétendre qualifier le fonctionnement du monde contemporain où l'État reste l'acteur essentiel, qu'il s'agisse des domaines sociaux, éducatifs ou militaires.

Qu'une institution internationale comme l'ONU, et à ambition supranationale comme l'UE, décrivent le monde comme elles souhaiteraient qu'il fonctionne n'est que la première manifestation d'un discours idéologique qui, comme le souligne Olivier Reboul, est « réaliste, voire chosiste ; il crée de toutes pièces des concepts qu'il prend aussitôt pour des réalités »².

Dans un monde où les rapports humains, quelle que soit l'échelle considérée, sont loin d'être totalement pacifiés, ces deux institutions privilégient une forme d'action fondée sur la norme et le discours, le second permettant de définir la première. Se définir comme puissance normative revient en creux à admettre son impuissance sur d'autres terrains comme l'a notamment souligné Zaki Laïdi³. La notion de puissance « civile » (adaptation très approximative de *civilian power*), introduite en 1972 par Pascal Duchêne, journaliste et universitaire proche de Jean Monnet, et qui a fait débat jusqu'au milieu des années 90, impliquait les mêmes limites⁴.

Cette volonté de coupler deux discours et deux ambitions mérite un examen qui peut sembler exagérément éloigné des préoccupations géographiques usuelles. Ce n'est pourtant pas totalement le cas : si une partie de ces discours est tellement générale qu'elle en devient a-spatiale, il existe à l'inverse de nombreux points de vue donnés sur le Système-Monde, son fonctionnement global et ses dysfonctionnements locaux. Les rôles assignés par ces discours aux différents acteurs, en fonction d'échelles spécifiques, sont d'un réel intérêt géographique.

Quatre aspects complémentaires seront successivement abordés ici. Dans un premier temps, je montrerai comment l'UE et l'ONU utilisent le discours, qu'il soit public ou scientifique, pour affirmer leur rôle dans le fonctionnement, réel ou désiré, du Système-Monde contemporain. M'appuyant sur des méthodes issues de l'analyse de contenu, et plus spécifiquement sur la lexicométrie, je tenterai de montrer que ces discours permettent de saisir les cartes mentales des acteurs impliqués. Une courte évocation concernant la réception de ces discours par les autres acteurs onusiens sera également proposée.

1. Qualifier l'UE d'acteur dans les relations internationales est devenu banal et n'est plus guère discuté. La généralisation de ce qualificatif est récente : dans l'ouvrage dirigé par Christopher Hill en 1996, les États sont les acteurs principaux et la Commission européenne est un acteur au statut incertain et discuté (Simon Nuttall, 1996, "The Commission. The struggle for legitimacy", in C. Hill (dir.), *The Actors in Europe's Foreign Policy*, Londres et New York, Routledge, p. 130-147).

2. Olivier Reboul, 1980, *Langage et idéologie*, Paris, PUF, p. 59. Sur ce sujet, voir également David Banks (dir.), 2005, *Aspects linguistiques du texte de propagande*, Paris, L'Harmattan et Patrick Charaudeau, 2005, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert.

3. Zaki Laïdi, 2008 (2^e éd.), *La norme sans la force*, Paris, Les Presses de Sciences Po. Ainsi, p. 63 : « Une puissance normative est une puissance qui n'a fondamentalement que la norme comme instrument privilégié, voire exclusif, d'action internationale ».

4. "The EU as a civilian power could be viewed in a positive terms but also in negative ones as a rationalization of military impotence", Roy H. Ginsberg, 1999, "Conceptualizing the European Union as an International Actor: Narrowing the Theoretical Capability-Expectations Gap", *Journal of Common Market Studies*, 37(3), p. 429-454.

Reprenant des méthodes déjà utilisées dans la deuxième partie de cette thèse, je chercherai ensuite à qualifier et à quantifier, de façon aussi rigoureuse que possible, les effets des élargissements successifs, tant au sein de l'UE qu'au sein de l'ONU, sur la cohérence politique du groupe UE. Si le sujet donne lieu à une littérature de plus en plus abondante, certaines questions méritent encore d'être soulevées. Si le discours et les attitudes de votes entre États membres de l'UE convergent de plus en plus, est-il possible de les cartographier ? Est-il possible de mettre en évidence et de tracer sa zone d'influence ainsi que les barrières bloquant la diffusion de valeurs spécifiques ? Cette dernière question est plus problématique qu'il n'y paraît dans la mesure où il n'est pas certain que l'UE, hormis sur quelques sujets précis, ait des valeurs ni qu'elle cherche à les diffuser¹...

Une troisième partie étudiera de façon détaillée une initiative portée par le Conseil de l'Europe puis par l'UE et qui vise à faire appliquer un moratoire mondial sur la peine de mort. Cette initiative a donné lieu à des réactions diverses et parfois virulentes. Cartographier le noyau dur des partisans et des opposants à cette initiative, initiative défendue à plusieurs reprises au sein de l'Assemblée générale, crée une partition du monde dont l'étude est riche d'enseignements. Elle permet notamment de montrer les limites spatiales de réception des « valeurs » promues par l'UE.

Enfin, si l'UE est un acteur à part dans le système onusien, cela ne peut se démontrer que dans une perspective comparative. L'intérêt de la démarche comparative en géographie est depuis longtemps souligné² et ce, non seulement dans le but de mettre en évidence les particularismes et les spécificités, mais également de souligner un certain nombre d'invariants. La convergente croissante, tant en termes de votes que de déclarations faites à l'ONU, et sur un nombre grandissant de sujets, reflète-t-elle une exception européenne ou est-elle le signe d'une régionalisation politique observable à l'échelle mondiale ? Il est intéressant de savoir que les délégations des pays membres de l'UE se réunissent plus de 1000 fois par an et qu'elles adoptent des positions communes dans 95% des cas³, mais est-ce exceptionnel ? Mon hypothèse est à l'inverse qu'il s'agit d'un mouvement général concernant tous les acteurs nationaux du Système-Monde.

Il y aurait entre 1985 et aujourd'hui le passage d'une logique de groupements idéologiques, dont l'opposition Est-Ouest est (était) la plus nette, à une logique essentiellement régionale. Dans cette perspective, l'attitude de l'UE serait un indicateur significatif, parmi d'autres, de cette intégration régionale croissante. Cela ne signifie pourtant pas une hypothétique « fin des idéologies »⁴ dans la mesure où ces processus d'intégration se font au nom de, ou sous la pression de, principes idéologiques clairement identifiables, qu'il s'agisse du « consensus de Washington » des années 90 ou des injonctions contemporaines en faveur de la « bonne gouvernance »⁵.

1. Je n'ai bien évidemment pas la prétention de répondre à ces questions dans ce travail, simplement de fournir quelques éléments de réflexion.

2. Voir par exemple Alain Reynaud, 1984, « L'intérêt de la démarche comparative en géographie », *EspacesTemps*, 26-27-28, p. 26-33.

3. Ces données proviennent du site de la délégation de l'UE à l'ONU, la seconde prend en compte toutes les résolutions adoptées, y compris celles adoptées sans vote.

4. Cette expression qui, sous une forme euphémique, signifie la domination de l'idéologie libérale a été propagée une première fois dans les années 60 (voir Daniel Bell, 1960, *La fin de l'idéologie* ou Raymond Aron, 1966, *Fin des idéologies. Renaissance des idées*, Paris, Plon) avant de revenir sur le devant de la scène médiatique après 1991.

5. Ce dernier terme est préféré à gouvernement depuis plus d'une décennie car il a le mérite de prétendre, au moins d'un point de vue rhétorique, se passer de l'État.

3.1 L'ONU comme instance de légitimation : image(s) publique(s) et stratégie(s) marketing

Nous travaillons actuellement pour l'Europe

Voire pour le Monde

Matérialiste alors ça fait qu'au moins on est sûr de n'pas se tromper, et du tangible alors jusqu'à l'indigestion, du rationnel alors et jusqu'à en crever, des logiques implacables mais toujours pas de sens...

Bertrand Cantat et Brigitte Fontaine, « L'Europe », Noir désir, *Des visages des figures*, Barclay, 2001.

L'ONU est une pièce maîtresse dans l'image d'« acteur mondial » que veut construire l'UE pour une raison relativement simple : ces deux institutions partagent un certain nombre d'intérêts et d'objectifs communs. Tous deux supposent une coopération étroite entre les États, ou, pour écrire en politologue, le dépassement du paradigme réaliste. Pour ce dernier, l'État est la seule échelle pertinente pour analyser les relations internationales au sens strict du terme. À l'inverse, ONU et UE souhaitent un système coordonné par des institutions trans, supra et internationales travaillant en étroite collaboration. Suivant les définitions couramment utilisées en relations internationales (dont l'appellation même traduit le rôle dominant qu'y jouent aujourd'hui encore les acteurs étatiques), une relation transnationale désigne toute relation qui se construit « dans l'espace mondial au-delà du contrôle étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle ou à l'action médiatrice des États »¹. Le terme supranationalisme désigne lui une institution dont les pouvoirs sont supérieurs à ceux des États la composant².

Si cette volonté d'une gouvernance multilatérale est répétée dans tous les documents de l'une et l'autre institution, il est intéressant de noter que, dans le cas de l'UE, la politique étrangère reste régie suivant des logiques strictement internationales dans la mesure où l'unanimité est requise pour toute prise de décision³. En ce qui concerne l'ONU en général et l'Assemblée générale en particulier, les logiques internationales restent également très largement dominantes, que cela concerne l'écriture ou l'adoption des résolutions.

Le terme marketing utilisé dans le titre de cette section ne doit pas être considéré comme péjoratif. Il est de plus en plus net que les institutions internationales comme les États cherchent aujourd'hui à contrôler l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes. Michel Foucher⁴ utilise ainsi les termes de marque et de marque-pays pour désigner ces stratégies de communication misant sur quelques images simples élevées au rang

1. Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, 1999 (3^e éd.), *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, p. 66.

2. Le terme transgouvernemental, proposé et théorisé dans les années 70 par Robert Keohane et Joseph Nye (1974, "Transgovernmental Relations and International Organizations", *World Politics*, 27(1), p. 39-62) pour désigner les relations entre des bureaucraties nationales bénéficiant d'une certaine autonomie de décision, n'est pas utilisé ici.

3. La littérature sur le sujet est abondante, voir notamment Bertrand Gallet, 1999, *La Politique étrangère commune*, Paris, Economica ; Franck Petiteville, 2006, *La politique internationale de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po ; Karen E. Smith, 2003, "EU external relations", in M. Cini (dir.), *European Union Politics*, Oxford, Oxford University Press, p. 229-245 ; Mario Telò (dir.), 2009, *The European Union and Global Governance*, Londres et New York, Routledge et Ben Tonra et Thomas Christiansen (dir.), 2004, *Rethinking European Union foreign policy*, Manchester et New York, Manchester University Press.

4. Michel Foucher, 2010, *La bataille des cartes*, François Bourin éditeur, p. 173.

de symboles. L'image de l'ONU est ainsi associée à ses bâtiments¹ et aux casques bleus, celle de l'UE au drapeau européen.

Dans un premier temps, je montrerai quelle est la position officielle de l'UE quant au rôle qu'elle entend jouer au sein du système onusien. Je me consacrerai ensuite à l'étude géographique du site officiel de l'UE à l'ONU, et tout particulièrement à la lettre d'information disponible sur ce site ainsi qu'aux brochures éditées conjointement par les deux institutions.

3.1.1 L'UE et l'ONU : des liens stratégiques ?

L'intérêt de ce qui est devenu l'UE pour l'ONU est ancien. Dès 1964, la Commission européenne (CE) ouvre un bureau à New York, bureau qui devient une délégation permanente lorsque l'Assemblée générale de l'ONU accorde le statut d'observateur à la CE en octobre 1974 (résolution 3208(XXIX) du 11 octobre 1974²).

Si l'attitude des États membres de la CE à l'ONU est évoquée à de multiples reprises (voir *infra*), l'interaction souhaitable entre les deux institutions n'est définie qu'à partir des années 2000. En 2001, un premier texte intitulé *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. Édifier un partenariat efficace avec les Nations unies dans les domaines du développement et des affaires humanitaires*³ fournit un premier diagnostic et de premières recommandations, essentiellement d'ordre technique. Le fait que la communication cible un point précis des relations montre d'ailleurs la modestie de l'objectif affiché.

Une première brochure coéditée par l'UE et l'ONU paraît cette même année. Ce document de 32 pages, sobrement intitulé *Union européenne Nations Unies relations*, fait directement référence à la stratégie de politique étrangère de l'UE et à l'adoption du Traité de Nice en décembre 2000, traité instituant la Politique étrangère de sécurité commune (PESC).

Le document clé produit par l'UE est un texte de 38 pages adopté par la Commission des Communautés Européennes en 2003 intitulé *Union européenne et Nations unies : le choix du multilatéralisme*⁴. La proximité temporelle entre ce document et les élargissements successifs de 2005 et 2007 d'une part et l'intervention américaine en Irak d'autre part, n'est pas fortuite. Les divisions affichées au Conseil de sécurité en 2003, et la crainte que parvenir à une unité à 25 puis à 27 ne soit plus difficile, fournissent des motivations explicites pour la réalisation du document.

Plusieurs éléments méritent d'être cités *in extenso*. Tout d'abord, l'objectif affiché :

L'Union européenne, qui peut devenir un pilier central du système des Nations unies, a déjà largement fait la démonstration de ce qu'elle est en mesure d'apporter. Ses principales institutions ont souligné à de multiples reprises à quel point il importait, pour l'UE, de renforcer sa coopération avec les Nations unies et de peser davantage à l'intérieur du système onusien. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour y parvenir. [...] Bien que l'UE ait progressé pour parler d'une seule voix dans les débats des Nations unies, son influence réelle et son aptitude à diffuser les valeurs

1. Voir Laurent Beauguitte, 2011, « La surprenante a-spatialité des bâtiments onusiens. Notes cursives sur l'iconographie philatélique onusienne », *EspacesTemps.net*, Mensuelles, mis en ligne le 20 juin 2011.

2. Le COMECON obtient le même statut le même jour, résolution 3209(XXIX).

3. Référence : COM(2001)231 final/2.

4. Disponible sur http://europa.eu/legislation_summaries/foreign_and_security_policy/

européennes sur la scène mondiale restent encore insuffisantes au regard de sa puissance économique et de son poids politique confondus, ou, plus concrètement, ne sont pas à la mesure de sa contribution au financement des institutions des Nations unies. (p. 3-4)

La lecture du document dans son ensemble laisse en suspens un certain nombre de questions : les « valeurs européennes » ne sont nulle part explicitement définies, les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à être un « pilier central » restent (volontairement ?) flous. L'objectif concret est par contre nettement affirmé : dans la mesure où l'UE est l'un des principaux financeurs de l'ONU, l'ONU doit être plus utile à l'UE. Suivant une logique pragmatique depuis longtemps adoptée par les États-Unis, il apparaît souhaitable que l'ONU apporte un bénéfice à la hauteur de son coût.

Cette déclaration de 2003 sera ensuite régulièrement déclinée sous diverses formes. Une brochure de 2004 intitulée *The enlarging European Union at the United Nations. Making multilateralism matter*¹ affirme ainsi :

L'ONU promeut les valeurs de démocratie, solidarité, développement durable, économie de marché, diversité culturelle et État de droit, valeurs centrales pour l'UE. Le profond attachement de l'UE à ces valeurs entraîne un soutien naturel pour les institutions multilatérales telle l'ONU et pour les solutions multilatérales aux problèmes globaux. (p. 9, adapté par l'auteur)².

Bien entendu, les termes utilisés ne sont pas précisément définis et il est aisé de comprendre pourquoi. Il n'est pas certain par exemple qu'économie de marché et développement durable soient des « valeurs » tout à fait compatibles³. L'utilisation de l'adjectif naturel pour décrire le soutien affiché de l'UE à l'ONU est également intéressant. Ce qui est naturel ne se discute ni ne se conteste, il est donc superflu d'en retracer la chronologie. Cette utilisation de l'adjectif naturel n'est pas l'exclusivité de l'UE et tous les groupes reconnus par l'ONU l'utilisent dans leurs discours⁴.

Si les sections suivantes interrogent les modalités pratiques de ce discours commun, il est possible d'émettre certaines hypothèses concernant un rapprochement qui, contrairement à ce qui est répété comme un *mantra*, n'est ni évident ni naturel. Si l'UE et l'ONU développent un discours commun depuis moins d'une décennie, ce n'est sans doute pas par hasard. Le choix américain d'intervenir en Irak en 2003 en se passant de l'avis du Conseil de sécurité a montré les limites d'une approche strictement multilatérale des relations internationales. Si l'UE et l'ONU parlent depuis peu ensemble, c'est sans doute qu'elles ont à affronter les mêmes difficultés : une tendance commune à la diplomatie déclaratoire (voire déclamatoire), des moyens

1. Brochure disponible à l'adresse http://eeas.europa.eu/library/publications/2004_un_en.pdf

2. Le texte original est : "The UN promotes the values of democracy, solidarity, sustainability, marketbased economy, cultural diversity and the rule of law, which are central to the EU. Flowing from the deep commitment to these values comes a natural support by the EU for multilateral institutions, like the UN, and for multilateral solutions to global problems." Il est intéressant de noter que l'économie de marché est une valeur.

3. La devenue banale association du nom développement et de l'adjectif durable peut également laisser dubitatifs certains esprits sceptiques.

4. Le représentant de l'OCI déclare en novembre 1991 : « La charte de notre organisation réaffirme l'engagement de ses membres envers la Charte des Nations Unies ; leur attitude est la même que celle de la majorité des Membres de l'ONU sur les questions internationales importantes. Il est donc naturel que les deux organisations travaillent en étroite collaboration » (A/46/PV.37, p.27).

d'action contraignants limités, une attention nord-américaine fluctuante. Si ces deux acteurs élaborent des discours communs, c'est avant tout pour espérer être ainsi plus audibles.

Dans plusieurs cas récents, l'UE sert de relais verbal aux décisions prises au sein du système onusien et plus particulièrement au Conseil de sécurité. C'est ainsi qu'étudiant le cas du comportement de l'UE lors du conflit yougoslave, Éric Remacle et Barbara Delcourt soulignent que « la faible capacité européenne à infléchir le cours des événements ressort à l'évidence de l'ensemble des discours et se marque tout particulièrement par la répétition incantatoire des condamnations à l'encontre des belligérants [...] Il semble que l'UE se borne à constater des violations des principes ou des résolutions décidées par d'autres instances internationales comme l'ONU »¹. Selon cette lecture, l'UE deviendrait un simple relais des décisions prises au sein de l'ONU, décisions pouvant seules être considérées comme légitimes par l'ensemble des acteurs. Si l'UE veut promouvoir ses « valeurs », elle ne peut le faire qu'une fois celles-ci traduites en langage onusien.

Il est enfin possible d'émettre une hypothèse tout à la fois cynique et sacrilège : si l'ONU produit une poignée de documents avec l'UE (une brochure annuelle), c'est pour la remercier du volume de sa contribution financière. Si les déplacements du Secrétaire général en Europe (voir la carte 2.4 page 81) sont si nombreux, c'est bien entendu du fait de la présence de certains organes onusiens (AIEA, Conseil des droits de l'homme, FAO, UNESCO, etc.), c'est également parce que les déplacements les plus fréquents sont à destination des principaux financeurs.

Les seuls documents analysés ici sont des productions de l'UE seule ou des deux organisations. Il serait intéressant de compléter cette analyse en étudiant soit les occurrences des termes d'UE dans la production onusienne, soit les mentions faites par d'autres acteurs. Si cette analyse n'est pas menée ici, c'est en raison du temps nécessaire (et non disponible). Les conclusions principales de Brantner concernant l'UE vue par l'ONU peuvent être résumées ainsi : l'UE est décrite comme un partenaire « naturel », « essentiel », « partageant les mêmes valeurs universelles »². La lecture de certains procès-verbaux montrent que ces valeurs universelles ne le sont assurément pas pour tous les acteurs.

1. Éric Remacle et Barbara Delcourt, « La PESC à l'épreuve du conflit yougoslave : acteurs, représentations, enseignements », in M.-F. Durant et A. de Vasconcelos (dir.), *La PESC. Ouvrir l'Europe au monde*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 227-272.

2. Franziska Brantner, 2010, «The EU through the eyes of the United Nations», in S. Lucarelli et L. Fioramenti (dir.), *External Perceptions of the European Union as a Global Actor*, Londres et New York, Routledge, p. 165-179.

3.1.2 Analyse géographique du site <http://www.europa-eu-un.org/>

Un site internet est une archive documentaire qui n'est pas tout à fait comme les autres. En effet, elle se transforme à intervalles réguliers, et il est rarement possible de retrouver ses versions antérieures¹. De fait, il est délicat d'introduire une dimension temporelle dans l'analyse de cette archive.

Une autre difficulté concerne la profondeur à laquelle il est souhaitable de mener l'analyse. Un site existe par son contenu et par les liens qu'il émet et reçoit. Reste que la frontière entre le dedans et le dehors est particulièrement poreuse dans un grand nombre de cas. Il est fréquent en naviguant à l'intérieur d'un site d'arriver, sans toujours s'en rendre compte, sur un site autre. Le seul repère est bien souvent la racine de l'adresse url qui permet de savoir où l'on se trouve.

Le site <http://www.europa-eu-un.org/> est l'un des sites de la DG Relex (Direction générale des relations extérieures) parmi d'autres et, s'il renvoie en priorité vers d'autres sites de l'UE, c'est bien parce qu'il ne fonctionne pas de façon indépendante mais comme un élément d'un système plus vaste.

Reste enfin une question légitime : en quoi peut bien consister une analyse géographique d'un site ? Plusieurs options sont possibles : étudier la géographie de la production ou de la consommation d'un site² ; considérer le site comme un document et à étudier les occurrences de noms de lieux ; enfin examiner le réseau relationnel d'un site (liens entrants et/ou liens sortants du site).

La première option n'a pas été retenue ici (seuls quelques éléments factuels sont présentés dans l'encadré 3.1), et seuls les avantages et inconvénients des deux derniers types d'études sont exposés par la suite. Considérer un site comme un document et examiner de quels lieux il parle suppose que deux conditions soient remplies : tout d'abord le site doit être de taille raisonnable ; ensuite l'étude doit être menée à intervalles réguliers. L'un de ses inconvénients est qu'elle isole le site de tout son environnement, or l'un des enseignements majeurs concernant l'étude d'un site est bien de chercher à quels autres sites il est relié. L'approche relationnelle est peut-être l'une des plus intéressantes à mener, mais sa réalisation pose un certain nombre de problèmes³.

Si la délégation de l'UE à l'ONU a son site internet, la réciproque est également vraie⁴ et la parenté graphique des sites est frappante (figure 3.1). Le site de l'ONU à Bruxelles a été régulièrement visité et a été utilisé comme ressource documentaire mais n'a pas fait l'objet d'une analyse spécifique de ma part.

Plan et caractéristiques du site⁵

Le site de la délégation de l'UE à l'ONU est disponible dans les trois langues de l'UE qui sont aussi langues officielles à l'ONU (anglais, espagnol et français). Si les

1. Une solution possible consiste à aspirer régulièrement le contenu d'un site. Cela nécessite beaucoup d'espace disponible et surtout des capacités en programmation afin de relever automatiquement les modifications intervenues depuis l'aspiration précédente.

2. Voir la popularité du widget ClustrMap : il s'agit de l'application permettant d'afficher sur la page d'accueil d'un site la provenance des visiteurs et visiteuses *via* des cercles de taille proportionnelle placés sur une mappemonde (<http://www.clustrmaps.com/fr/index.htm>).

3. Je tiens à remercier chaleureusement Marta Severo, ingénieure au CIST, qui m'a permis d'utiliser au mieux les outils disponibles.

4. <http://www.unbrussels.org/>

5. Les éléments de cette section concernent l'aspect et le contenu du site entre avril 2009 et avril 2011.

ENCADRÉ 3.1 – Audience du site <http://www.europa-eu-un.org/>

Le site <http://www.europa-eu-un.org/> a reçu plus de 322 000 visites en 2010, dont environ 25% de visiteurs réguliers. 12% des visiteurs vient directement sur le site (i.e. sans passer par un autre site de l'UE).

La très grande majorité (85%) des visiteurs et visiteuses vient des États-Unis, suivis de la Belgique, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Ces données sont nécessairement imprécises dans la mesure où, s'il est possible de localiser le routeur par lequel transite la requête d'un-e internaute, localiser l'internaute est plus délicat (et impossible dans certains cas, par exemple quand l'internaute, soucieux ou soucieuse de protéger sa vie privée, brouille son adresse IP).

Près de 4500 personnes sont abonnées à la lettre d'information du site. Une enquête menée entre décembre 2009 et mars 2010 a permis de collecter 314 réponses. Plus de 40% des répondant-e-s sont étudiant-e-s, 14% étant diplomates ou fonctionnaires internationaux.

Ces informations aimablement communiquées par Shila Patel, responsable du site, fournissent des indications sommaires sur l'audience du site. La proportion d'Américain-e-s du Nord parmi les visiteurs et visiteuses, et d'étudiant-e-s parmi les abonné-e-s (ayant répondu à l'enquête) à la lettre d'information, est tout à fait frappante.

FIGURE 3.1 – Logos de deux sites miroirs



<http://www.europa-eu-un.org/> (capturé le 22 novembre 2010)



<http://www.unbrussels.org/> (capturé le 22 novembre 2010)

Si les deux bannières sont très semblables, on peut cependant remarquer que le symbole mis au premier plan est... le drapeau européen sur le site de l'UE et le symbole onusien sur le site de l'ONU. On retrouve cette hiérarchie, parfois marquée de manière beaucoup plus explicite, sur la plupart des sites des délégations régionales et nationales à l'ONU.

titres des rubriques sont traduits, c'est rarement le cas pour le contenu des pages. Par contre, l'aspect et l'ergonomie du site restent les mêmes quelle que soit la langue choisie.

Le site est mis à jour plusieurs fois par semaine de façon à toujours placer en haut de la page d'accueil la dernière déclaration d'un-e représentant-e de l'UE à l'ONU.

Crawler le site permet de mettre en évidence les quatre types d'acteurs avec lesquels ce site permet d'entrer en relation depuis la page d'accueil : l'UE, les États

ENCADRÉ 3.2 – L'analyse relationnelle d'un site web

Tout site internet suppose *a)* des liens dirigeant vers lui et *b)* des liens émis vers d'autres sites. On peut cependant imaginer un site qui ne serait référencé nulle part et qui ne comporterait aucun lien vers un site autre, mais son étude serait alors impossible en raison de la première condition.

Repérer les liens entrants est extrêmement difficile et, à ma connaissance, aucun outil ne permet de les repérer, excepté pour le ou la développeur-e d'un site qui peut à peu près savoir d'où viennent les visiteurs et visiteuses.

Examiner les liens sortants est relativement facile à mettre en œuvre grâce à des robots qui explorent de façon systématique les sites web. Un module développé pour le navigateur Firefox et intitulé Navicrawler est l'un des outils les plus aisément paramétrables pour mener à bien ce type de navigation.

Le principe est (relativement) simple : un robot lit une page et récolte tous les liens présents vers d'autres sites. Il est possible de paramétrer la profondeur interne, mesurée en nombre de clics à partir de la première page analysée, à laquelle on souhaite mener l'analyse. Il est également possible d'étendre l'analyse aux sites voisins (la distance entre deux sites se mesurant au nombre de clics nécessaire pour passer de l'un à l'autre). Étendre l'analyse aux sites voisins est déconseillé pour les sites institutionnels volumineux, tant en raison du temps nécessaire qu'en raison de l'aspect peu lisible du graphe obtenu à l'issue de l'analyse.

Le résultat obtenu consiste en un graphe en étoile orienté : le site étudié est au centre du graphe et chaque flèche symbolise un lien vers un site extérieur.

Étant donné le caractère évolutif des sites, cette méthode ne permet pas d'obtenir des résultats reproductibles. Par ailleurs, certains sites sont configurés de façon telle que le *crawl* ne peut être mené à bien. Dernier inconvénient, le robot liste les adresses différentes mais ne comptabilise pas leur fréquence ^a. Il est donc nécessaire d'être prudent lorsqu'on commente les résultats obtenus.

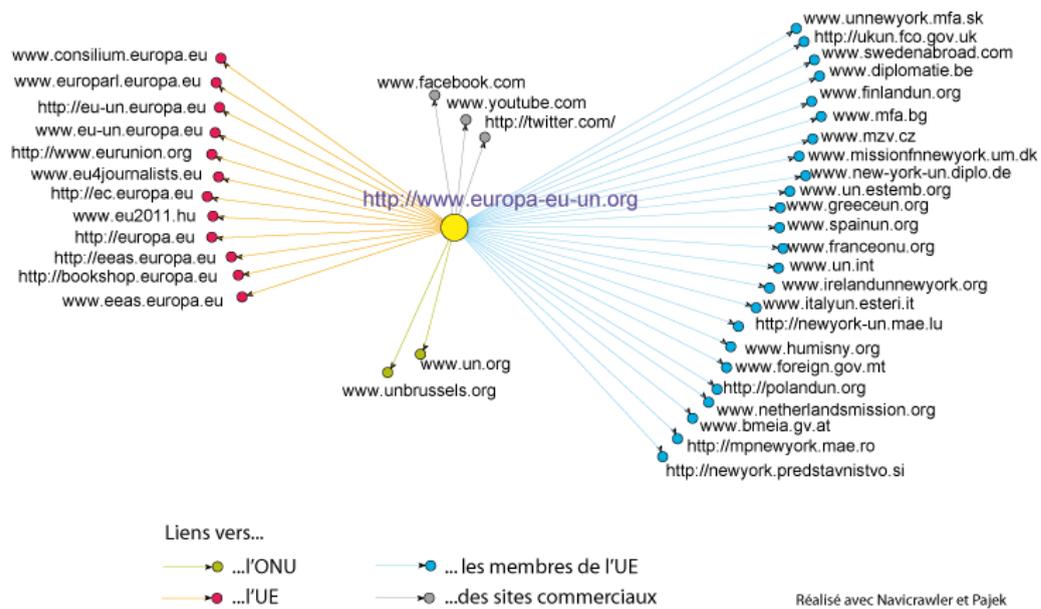
^a. Il est cependant possible d'éliminer les liens présents une seule et unique fois.

membres, l'ONU et enfin des sites commerciaux devenus incontournables pour toute campagne de communication (Facebook, Youtube, Twitter).

Aucun lien ne dirige vers un autre groupe régional reconnu à l'ONU, et seuls deux liens dirigent vers un organe de l'ONU (voir le graphe 3.2). Les sites des autres groupes régionaux étudiés présentent des caractéristiques similaires. S'il y a des interactions de plus en plus fréquentes à l'ONU entre États et groupes, celles entre groupes différents restent, à l'ONU comme sur les sites des délégations, marginales.

Le contenu du site ne se prête guère à une exploration intensive : sa fonction principale est de centraliser les déclarations faites par la délégation européenne (cette remarque s'applique à tous les sites de groupes régionaux visités, ainsi qu'à la très grande majorité des sites des délégations nationales). Si le site en lui-même n'est guère analysable en l'état, il est possible d'y récolter des éléments potentiellement utiles. Deux types de documents disponibles sont analysés dans les parties suivantes : la lettre d'information du site, les brochures coéditées par l'UE et l'ONU.

FIGURE 3.2 – Liens sortants du site ue@un.org



Crawl de la page d'accueil du site ue@un.org réalisé le 4 février 2011. Seules les pages accessibles d'un seul clic depuis la page d'accueil ont été visitées par le robot. Le placement des sites extérieurs a été réalisé manuellement et les couleurs ne sont là que pour distinguer les quatre types d'acteurs représentés : UE, États membres de l'UE, ONU et sites commerciaux.

Le logiciel permet de repérer tous les liens mais ne tient pas compte de leur fréquence, il est tout à fait possible que les deux liens vers l'ONU soient présents à toutes les pages ou presque. Inversement, les liens vers les États membres ne sont présents que sur la page d'accueil, ce type de figures est donc à commenter et à interpréter avec précaution.

La newsletter eu@un

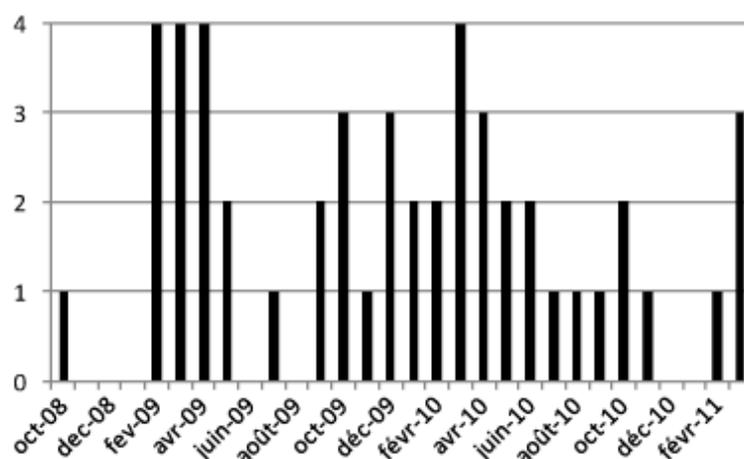
Il est possible sur le site de la délégation de l'UE à l'ONU de s'abonner à une lettre d'information¹. Créée en septembre 2008², elle est actuellement envoyée à 4500 abonné-e-s. La périodicité est irrégulière, variant de quatre numéros par mois à un tous les deux mois (voir graphique 3.3 page suivante). Le caractère récent de cette lettre est en soi intéressant, il montre que le sujet ne justifie une lettre d'information régulière que depuis peu.

La structure de la lettre est toujours identique : une formule introductive³, une table des matières, des informations synthétiques sur l'action de l'UE à l'ONU et, pour chaque rubrique indiquée en table des matières, des liens vers les documents

1. Je tiens à remercier chaleureusement Shila Patel, responsable du site à la délégation européenne de New York, qui a répondu de façon rapide et efficace à mes nombreuses questions. Si cette partie lui doit beaucoup, elle n'est évidemment pas responsable des analyses et conclusions développées ici.

2. Je n'ai pas pu obtenir, malgré mon insistance, d'informations concernant les motivations et le processus de création de cette lettre.

3. Cette formule est la suivante : "Welcome to the EU@UN email alert service. We hope you find this week's roundup of news from an EU perspective informative and useful. Please send us your comments and suggestions. They are always appreciated. Sincerely, The Press & Public Affairs Team. European Commission Delegation to the United Nations". *Roundup of news* est parfois remplacé par *topic*.

FIGURE 3.3 – Parutions de la *newsletter ue@un*

L'irrégularité de parution est frappante et trois périodes au moins peuvent être distinguées : une période de flottement suivant le lancement de la lettre, une courte période de production intensive et hebdomadaire (février - avril 2009) puis une périodicité fluctuante et tendant à suivre l'actualité.

présentés. Deux personnes sont responsables de sa production, Shila Patel et Chris Matthews, tous deux employés par le service Relations extérieures de l'UE.

Le corpus étudié comprend l'ensemble des lettres envoyées aux abonné-e-s depuis la création jusque fin décembre 2010. Afin de tenter de mettre en évidence une évolution, et ce malgré la faible épaisseur temporelle du corpus, les lettres envoyées en 2009 et celles envoyées en 2010 ont été étudiées séparément. L'unique lettre éditée en 2008 a été agrégée avec celles de l'année 2009.

Avant de présenter les résultats obtenus, il peut être utile de rappeler que, par définition, une lettre d'information produite par un acteur évoque exclusivement les actions et résultats obtenus par cet acteur. La contrainte éditoriale qui pèse sur ce type de produits de communication est donc extrêmement forte¹. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'occurrence la plus fréquente soit *EU* (*European Union*), et que l'UE, ou le ou la représentant-e de l'UE, soit systématiquement sujet des phrases employées.

L'étude a porté sur trois aspects de cette lettre : les lieux, les acteurs et les thèmes évoqués. En étudiant le contenu, je cherchais à valider trois hypothèses principales :

- l'UE est toujours présentée comme un acteur essentiel qui est plus que la somme de ses parties. En effet, les actions des États membres ne sont quasiment jamais évoquées ;
- les trois thèmes les plus traités par l'UE à l'ONU sont l'action humanitaire, le respect des droits humains et la protection de l'environnement. Inversement, les thèmes du désarmement ou du développement économique ne sont que peu évoqués ;

1. Ayant été éditeur de la lettre d'information trimestrielle du projet EuroBroadMap pendant trois années, les logiques éditoriales inhérentes à ce produit me sont quelque peu familières.

- en contradiction avec l'ambition affichée de se poser en « acteur global », l'UE privilégie de façon nette son voisinage. Seules les tragédies médiatiquement mondialisées perturbent cette logique gravitaire.

Vingt-cinq lettres ont été envoyées aux abonné-e-s d'octobre 2008 à décembre 2009 inclus et vingt-et-une de janvier 2010 à décembre 2010 inclus. Pour les deux périodes, la première étape a consisté à relever les occurrences de termes et les hapax (termes employés une fois et une seule dans un corpus). Les mots communs (*the*, *at*, etc.) sont systématiquement les plus employés et n'ont pas été reproduits dans le tableau 3.3 page suivante.

Les termes présents dans la table des matières sont systématiquement repris dans le corps de la lettre, les tables des matières ont donc été éliminées avant le calcul des occurrences. La rubrique « Pour aller plus loin » (*For details, see*) reprenant également les termes utilisés, elle aussi a été éliminée. Enfin, les formules introductives et conclusives n'ont pas été prises en compte.

Les hypothèses énoncées ne se vérifient que partiellement. Le tableau des occurrences les plus fréquentes montre que l'UE se présente bien comme un tout et n'évoque qu'exceptionnellement les actions des seuls États membres. Le thème de l'assistance (outre *aid*, les termes *humanitarian* et *assistance* ont également une fréquence supérieure à 1 pour mille aux deux périodes) est bien le premier thème mis en avant, et le coût de cette aide apparaît clairement (si *million* est l'un des termes les plus fréquents, les termes *euro*, *dollar* et *billion* sont situés peu après dans la liste des occurrences les plus fréquentes).

Le vocabulaire lié à la protection de l'environnement et au changement climatique est également très présent. Si le terme *climate change* est beaucoup moins fréquent en 2010, c'est dû à une diversification du vocabulaire *via* l'apparition du *global change* ou du *global warming*.

Contrairement à ce qui était attendu, le thème des droits humains apparaît nettement en retrait derrière le vocabulaire lié au développement mais également derrière celui de la sécurité. Ce dernier terme est par ailleurs très polysémique dans la mesure où il permet d'évoquer successivement la sécurité alimentaire, la sécurité face aux catastrophes naturelles ou encore la nécessité d'assurer la sécurité des femmes victimes de violences domestiques.

Comme attendu, le thème du désarmement n'apparaît que très marginalement dans ces lettres. Quant à celui du colonialisme, qui reste l'un des thèmes clés de l'ONU, notamment à l'Assemblée générale, il est tout simplement absent. Si l'UE est régulièrement accusée de néo-colonialisme à l'ONU (voir *infra* à propos du moratoire sur la peine de mort), rien ne l'indique ici. Ceci n'a d'ailleurs rien de surprenant étant donné la nature et l'objectif de ce type d'outil de communication.

En ce qui concerne les occurrences de lieux et d'acteurs, le tableau des occurrences brutes ne permet guère de valider les hypothèses émises et d'autres tests sont nécessaires. Pour ce faire, les termes désignant un acteur, un espace ou une échelle géographique ont été extraits de l'ensemble du corpus et agrégés si nécessaire (*Afghans* a par exemple été agrégé avec *Afghanistan*). Les termes pouvant désigner plusieurs objets différents dans le contexte de ces lettres, tel *area* qui peut désigner une aire géographique ou un domaine d'étude, n'ont pas été retenus.

Lorsque les lieux évoquent une conférence ou un sommet, ils n'ont pas été pris en compte dans la mesure où ils n'apportent aucune information supplémentaire : chaque fois que le sommet du G20 de Londres est mentionné, la question de la crise

TABLEAU 3.3 – Occurrences de la *newsletter ue@un*

Période	2009	2010
Termes	12141	8776
dont hapax	1257	1067
Lieux et acteurs les plus cités - effectif (fréquence pour mille)		
EU	177 (14.58)	168 (19.14)
European Commission	109 (8.98)	74 (8.43)
countries	80 (6.59)	37 (4.22)
UN	52 (4.28)	45 (5.13)
we	49 (4.04)	40 (4.56)
<i>Catherine Ashton</i>	<i>11 (0.9)</i>	30 (3.42)
<i>Haiti</i>	<i>6 (0.49)</i>	30 (3.42)
<i>EU members states</i>	<i>11 (0.9)</i>	22 (2.51)
Manuel Barroso	21 (1.73)	9 (1.03)
Afghanistan	20 (1.65)	0
<i>Gaza</i>	16 (1.32)	<i>3 (0.34)</i>
<i>European Parliament</i>	13 (1.07)	<i>7 (0.79)</i>
Pakistan	<i>6 (0.49)</i>	17 (1.94)
Thèmes et termes les plus fréquents - effectif (fréquence pour mille)		
million	50 (4.12)	55 (6.27)
climate change	40 (3.29)	15 (1.71)
aid	26 (2.14)	51 (5.81)
development	33 (2.72)	30 (3.42)
security	23 (3.89)	26 (2.96)
human rights	15 (1.24)	17 (1.94)

En italique sont indiqués les termes présents à l'une des deux dates à une fréquence inférieure à 1 pour 1000.

Comme attendu, cette lettre d'information met au premier plan l'UE. L'ONU n'apparaît que loin derrière. La fréquence du terme *countries* (pays) mérite d'être soulignée : il est systématiquement préféré au terme *state* (État). Il n'en reste pas moins que l'un des termes les plus fréquents aux deux dates reste l'adjectif *international* (fréquence de 4.2 pour mille en 2009 et 2.62 en 2010), situé devant l'adjectif *global* (fréquence 2.14 en 2009 et 2.39 en 2010).

économique et du développement l'est aussi ; idem pour la conférence de Copenhague et le changement climatique.

Si l'on considère l'échelle de référence, l'UE montre sa volonté de jouer un rôle mondial en privilégiant systématiquement les petites échelles (au sens cartographique et totalement contre-intuitif du terme). Il y a ainsi 67 occurrences relatives à l'échelle mondiale (*world* 53, *worldwide* 14), 51 occurrences renvoyant au global (*global* 47, *globe* 4), 33 renvoyant à l'échelle régionale (*region* 20, *regional* 10, *regions* 3) puis, par ordre décroissant, les termes liés à l'État (31), au continent (5) et seulement 3 pour le local. Le terme *region(s)* ne peut être considéré comme un intermédiaire entre global et national dans la mesure où il désigne tantôt des ensembles supranationaux, tantôt des ensembles infra-nationaux (région du Darfour, région des Grands Lacs).

Concernant les acteurs, l'UE domine très largement, logiquement suivie par les différents organes des Nations Unies. Le terme *UN* est employé seul 97 fois, les

organes les plus cités étant le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et l'UNRWA (Agence pour les réfugiés palestiniens, 10 citations pour chacune de ces institutions), le Secrétaire général (9) et le Conseil des Droits de l'homme (8 occurrences). Ensuite, les acteurs principaux des relations internationales (74 occurrences pour *international*) sont bien des pays (*countries*, 80 occurrences).

Contrairement à l'hypothèse gravitaire évoquée plus haut (plus une situation est proche de l'UE, plus elle est évoquée souvent), les lieux les plus cités sont ceux où se produisent les conflits les plus commentés, les désastres les plus médiatisés¹ et, condition *sine qua non*, ceux où l'UE finance une opération onusienne. Les dix États ou territoires les plus cités, représentant plus de 40% des occurrences de noms de lieux sont ainsi, par ordre décroissant : Haïti, l'Afghanistan, le Pakistan, Gaza, le Sri Lanka, la Somalie, le Moyen-Orient, l'Irak, le Kosovo et le Soudan.

Peu de groupes régionaux sont cités, à l'exception notable de l'Union africaine (10 citations) et de l'OTAN (5 citations). La Ligue arabe est évoquée de façon beaucoup plus marginale (2 occurrences seulement). Aucune mention n'est faite de l'ASEAN ou du Mercosur. Quant aux ONG, le terme apparaît quatre fois en deux ans, et seule la Croix-Rouge est citée plus d'une fois (2 citations en deux ans).

Il peut sembler surprenant que certains termes, omniprésents dans la communication de l'UE, soient si peu présents. Ainsi les références à l'universel ou aux valeurs sont très rares (4 occurrences pour chacun des termes). Cela s'explique sans doute par la nature essentiellement factuelle de cette lettre. Il s'agit moins ici de communiquer sur des valeurs que de montrer que la délégation de l'UE à l'ONU travaille, parle, pèse, rencontre et agit. Les références aux valeurs et aux principes ne sont pas dans la lettre elle-même mais dans les déclarations et documents qu'elle signale.

L'un des obstacles majeurs pour obtenir des résultats probants est cependant la relative minceur (tant en volume que dans le temps) de ce corpus. Sous réserve que sa formule ne se modifie pas trop, afin que la comparaison garde sa pertinence, tenter de nouveau ce type d'analyse d'ici quelques mois ou années permettra sans doute d'obtenir des résultats plus substantiels².

Si la lettre éditée par la délégation de l'UE à l'ONU est essentiellement consacrée aux informations factuelles, les brochures éditées conjointement par les deux organisations ont une toute autre ambition : montrer comment, grâce à leur action conjuguée, ces deux organismes « améliorent la vie »³.

Les brochures ONU-UE

Les documents co-écrits accessibles sur le site sont peu nombreux. En effet, la majorité des documents présents donne le point de vue de l'UE sur les institutions internationales en général, et l'ONU en particulier. Les documents produits conjointement par les deux institutions sont les suivants :

- *Improving Lives. Results of the partnership between the United Nations and the European Union in 2009, 2010*, 76 p. ;
- *Renewing Hope, Rebuilding Lives. Partnership between the United Nations and the European Commission in Post-Crisis Recovery*, 2009, 64 p. ;

1. Cette appréciation qualitative demanderait une démonstration délicate à mettre en œuvre. . .

2. J'archive soigneusement toutes ces lettres et les ferai volontiers suivre à toute personne intéressée par le sujet.

3. Le titre récurrent de ces brochures est *Improving lives*, ce qui se traduirait littéralement par *Améliorant des vies*.

- *Improving Lives. Results of the partnership between the United Nations and the European Union in 2007*, 2008, 84 p. ;
- *Improving Lives. Results of the partnership between the United Nations and the European Union in 2006*, 2007, 64 p. ;
- *The United Nations and the European Commission working together in Development and Humanitarian Cooperation*, 2006, 48 p.

Afin d'alléger le texte, ces brochures seront désignées par leur année de parution dans les pages qui suivent.

À nouveau, la période couverte par ces brochures est relativement étroite. Si l'UE et l'ONU sont des partenaires « naturels », cela est un phénomène récent. Avant 2006, on trouve des brochures de l'UE expliquant sa politique à l'ONU, justifiant son soutien à l'ONU, mais aucun des documents disponibles n'est signé des deux institutions. Le seul précédent à ma connaissance est la brochure déjà mentionnée éditée par la délégation européenne à l'ONU parue en 2001 et titrée *Union européennes Nations Unies relations* (32 p.). Pour être exhaustif, il convient d'ajouter une brochure éditée par le bureau allemand de l'*United Nations Information Centre for Western Europe* et titrée *How the European Union and the United Nations cooperate* (16 p.). Ces deux brochures n'ont pas été retenues dans l'analyse car elles apparaissent comme des initiatives ponctuelles. À l'inverse, les cinq brochures citées plus haut sont des comptes-rendus annuels. Si deux d'entre elles ont une orientation plus thématique (2006 et 2009), toutes sont cependant comparables dans la mesure où elles présentent la même structure et les mêmes rubriques.

L'objectif principal de ces documents en couleur, abondamment illustrés, est de montrer l'importance de l'UE et de l'ONU dans le monde contemporain. Il n'est pas question ici d'évaluer l'intérêt ou la portée de ces actions mais plutôt de déterminer quels sont les lieux de l'action, les acteurs impliqués et les thèmes clés mis en scène dans ces brochures.

La méthodologie concernant le texte est sensiblement la même que pour la lettre d'information (calcul d'occurrences). La périodicité annuelle des documents et leur taille a permis d'y ajouter des aspects chronologiques. Le corpus étudié comprend le corps du texte ainsi que tous les encadrés textuels présents. Les préfaces, les tables des matières, les remerciements éventuels placés en fin de volume ont eux été éliminés avant analyse pour des raisons différentes. Les préfaces constituent un genre à part entière et ne peuvent être mises sur le même plan que le corps du texte. C'est par exemple le seul endroit du texte où le je (le *I*) apparaît, c'est également la seule partie du texte qui soit signée. Les tables des matières n'apportent pas d'informations textuelles nouvelles dans la mesure où les items sont repris ensuite dans le document. Il peut par contre être utile de les comparer les unes aux autres.

Les titres des illustrations ainsi que leurs (très rares) commentaires ont eux été étudiés avec les images. Cela se justifie par le rôle « à la fois directif et prescriptif »¹ de toute légende. Plusieurs exemples cinématographiques célèbres ont montré que le sens donné à une image est très influencé par les images précédentes (Lev Koulechov,

1. Bernard Cocula et Claude Peyrouet, 1986, *Sémantique de l'image. Pour une approche méthodique des messages visuels*, Paris, Delagrave, p. 42.

1922¹) ainsi que par le commentaire qui l'accompagne et l'encadre au sens propre (Chris Marker, 1957, *Lettres de Sibérie*²).

L'étude des images proposée par la suite pourrait être amplement développée en suivant l'exemple des travaux de Didier Mendibil qui ont montré tout l'intérêt géographique présenté par l'étude minutieuse de l'iconographie d'un corpus donné³.

Les hypothèses à valider étant ici peu nombreuses, les documents étant très rapprochés dans le temps, le corpus peu imposant, cette analyse iconographique est d'ampleur et d'ambition beaucoup plus modestes. Suivant la logique d'ensemble de cette thèse, l'objectif est plus de dégager des régularités que de s'appesantir sur des cas individuels. Dans leur ouvrage consacré à l'analyse des images, le groupe μ utilise le terme « sémiotiser » ainsi défini : « Poser des classes en dégagant des invariants (spécifiques) et en négligeant des traits particuliers (individuels) »⁴.

En ce qui concerne l'étude des images, la première étape a été un dépouillement systématique et la construction d'un tableau comprenant les items suivants :

- date, page ;
- taille avec 5 modalités (pleine page, demi-page, tiers de page, quart de page et vignette) ;
- type avec 4 modalités (photographie, logo, graphique, carte) ;
- titre (codage booléen pour présence ou absence - présence 1, absence 0 - puis texte intégral en cas de présence) ;
- commentaire (même méthode que pour l'item précédent) ;
- source.

Cette grille, élaborée avant l'analyse des brochures, a dû être légèrement adaptée par la suite. En effet, certaines utilisations des figures n'avaient pas été anticipées (fresque composée de plusieurs photographies, logos apparaissant en filigrane, etc.).

Pour les photographies, la grille d'analyse a été complétée avec les items suivants :

- cadrage (gros plan, plan moyen, plan large) ;
- prise de vue (plongée, horizontale, contre-plongée) ;
- présence humaine (codage booléen) ;
- si oui à l'item précédent, genre (femmes, hommes, mixte) et âge (jeune, adulte, âgé-e⁵, mixte) ;
- présence des symboles de l'UE et/ou de l'ONU (quatre modalités, ONU, UE, ONU et UE, aucun logo) ;

1. Ce cinéaste et théoricien russe est célèbre pour avoir filmé le visage délibérément inexpressif de l'acteur Mosjoukine. Il fit ensuite trois montages différents, projetant, avant le plan du visage, une assiette remplie, un cercueil, une femme allongée. Selon les cas, les spectateurs et spectatrices lisaient sur le visage de l'acteur la faim, la tristesse ou le désir.

2. La même scène, un bus traversant Iakoust en URSS, est vue et commentée trois fois : le premier commentaire glorifie le régime socialiste, le deuxième dénonce l'horreur totalitaire du communisme et le dernier est plus nuancé. Les trois textes différents sont accessibles à l'adresse <http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/lettreshistoiregeographielp/Transversal/Video/marker.htm>

3. Sans prétendre à l'exhaustivité, voir notamment, pour la typologie des images, sa thèse (1997, *Textes et images de l'iconographie de la France (de 1840 à 1990). Essai d'iconologie géographique*, Université Paris 1) ainsi que l'article de 2008, « Dispositif, format, posture : une méthode d'analyse de l'iconographie géographique », *Cybergeo*. Pour l'analyse des légendes, voir 2000, « Paul Vidal de la Blache, le "dresseur d'images" », in M.-C. Robic (dir.), *Le Tableau de la géographie de la France de Paul Vidal de la Blache. Dans le labyrinthe des formes*, Paris, CTHS, p. 119-125. Enfin, pour une utilisation originale et stimulante du graphe, voir l'article écrit avec Jean-Pierre Chevalier, 1999, « Vingt villes d'Europe centrale dans quatre géographies universelles », *Mappemonde*, 56(4), p. 24-30.

4. Groupe μ , 1992, *Traité du signe visuel. Pour une rhétorique de l'image*, Paris, Éditions du Seuil, p. 98.

5. Tout comme l'item jeune, cet item donne lieu à une inévitable subjectivité du codeur.

- lieu avec 3 modalités (ville ou lieu précis, région (infra-national), pays).

À nouveau, cette grille a été ajustée pour mieux l'adapter au corpus étudié. Ainsi, lorsqu'un lieu cité est indiqué en légende, le pays l'est systématiquement.

Le corpus comporte 143 photographies. Les vignettes présentant les responsables institutionnels de l'UE et de l'ONU placées dans l'avant-propos ont été comptabilisées dans le tableau 3.4 mais n'ont pas été retenues dans les analyses menées ensuite. Il est cependant amusant de noter que, comme dans la quasi totalité des outils de communication politique, les responsables sont systématiquement photographié-e-s de face, jamais de profil, ce qui paraît être une constante séculaire de l'iconographie occidentale pour montrer les personnes de qualité (Schapiro, 2000¹).

Les hypothèses que je cherchais à valider en étudiant ces images étaient les suivantes :

- les images utilisées ne désignent que rarement des situations précises. Elles jouent le rôle de symboles d'un enjeu plus vaste. Les lieux précis ne sont donc jamais indiqués ;
- l'UE et l'ONU sont présents dans la majorité des images utilisées. Le casque bleu et le drapeau européen sont les deux symboles privilégiés pour mettre en scène cette présence ;
- les personnes photographiées sont cadrées en plan moyen et en plongée : elles sont de fait mises en situation d'infériorité ;
- si la parité est recherchée entre les genres, à l'inverse, les images d'enfants, comme symboles d'avenir, sont nettement plus nombreuses que les images de personnes âgées.

Étudier de façon séparée texte et image est sans doute regrettable². Il est en effet possible d'imaginer des pages où illustrations et texte se complètent, voire de rencontrer des pages où les deux s'annulent ou se contredisent. Afin de vérifier la congruence des différents éléments, les différentes brochures ont été lues et relues. De plus, si la congruence existe entre les deux, leur étude séparée devrait faire ressortir des informations sinon identiques, du moins proches.

Afin de mettre en évidence les lieux d'intervention et les acteurs privilégiés, l'analyse a été faite en deux temps. Tout d'abord, les sommaires et les légendes des photographies ont été étudiées et les occurrences de noms de lieux et d'acteurs ont été classées. Ensuite, une étude quantitative sur l'ensemble du corps du texte (préfaces, sommaires et légendes exclus) a été menée. Le choix d'une analyse en deux temps repose sur un *a priori* concernant les lecteurs et lectrices de ces brochures. Il me semble, mais je ne peux le prouver, que seules quelques personnes lisent ces documents de A à Z (producteurs et productrices de la brochure, universitaires, qui d'autre ?) et que la très grande majorité des personnes se contente de jeter un œil

1. Meyer Schapiro, 2000 (1996), *Les Mots et les Images*, Paris, Macula. L'auteur rappelle notamment que dans toute l'iconographie du Moyen-Âge, Judas est toujours montré de profil, quand le Christ est systématiquement représenté de face ou de trois-quarts. Dans les arts non chrétiens de la même époque, il est fréquent que face et profil soient représentés simultanément : face pour illustrer les qualités et profil pour représenter les défauts de la personne représentée.

2. Pour une méthode d'analyse conjointe du texte et de l'image, voir Annette Béguin-Verbrugge, 2006, *Images en texte / Images du texte. Dispositifs graphiques et communication écrite*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

TABLEAU 3.4 – Les illustrations des brochures UE-UN

Brochures	Cartes	Graphiques	Logos	Photos	Total	Nb moyen/page
2006	1 (3.03)	6 (18.18)	2 (6.06)	24 (72.72)	33	0.69
2007	1 (4.35)	4 (17.39)	3 (13.04)	15 (65.22)	23	0.36
2008	1 (2.27)	5 (11.36)	4 (9.09)	34 (77.23)	44	0.52
2009	3 (7.14)	4 (9.52)	3 (7.14)	32 (76.19)	42	0.66
2010	1 (2.22)	2 (4.44)	4 (8.89)	38 (84.44)	45	0.59
Total	7 (3.74)	21 (11.23)	16 (8.56)	143 (76.47)	187	0.56

Les catégories d'illustrations sont fournies en effectif brut et entre parenthèses en pourcentage. Quelle que soit l'année considérée, la photographie est le type d'illustration très largement dominant. La brochure 2007 mise à part, au minimum une page sur deux contient une illustration. Si les logos sont peu nombreux dans les brochures elles-mêmes, ils sont par contre généralement omniprésents sur les premières et quatrièmes de couverture.

au sommaire, de parcourir le texte en diagonale en s'arrêtant sur une image ou un encadré de temps à autre¹.

L'étude des sommaires montre une variation importante d'une année à l'autre :

- 2006 : 2 acteurs (UE et ONU), aucun lieu ;
- 2007 : 1 acteur (ONU), aucun lieu ;
- 2008 : 3 acteurs (CE, Parlement européen, ONU), une étude de cas située par thème (Colombie, Nigeria, Tchad, Afghanistan, Géorgie et Territoires palestiniens occupés) ;
- 2009 : 3 acteurs (CE, Parlement européen, ONU), une étude de cas située par thème (Région des Grands Lacs, Soudan, Myanmar, Irak) ;
- 2010 : 2 acteurs (UE, ONU), aucun lieu.

Le terme de « société civile » (*civil society*) apparaît en 2008 et en 2009 dans les sommaires. De façon nette, les termes utilisés sont de plus en plus vagues. Si en 2006, il est question de « permettre à l'électorat de voter » (*Enabling the electorate to vote*) et de « renforcer la responsabilité des gouvernements » (*Strengthening the accountability of governments*), en 2010 il est désormais question de « construire des sociétés justes et démocratiques » (*Building democratic and just societies*) et le terme gouvernance remplace celui de gouvernement.

Ces notions devenues banales ne sont pas uniquement des effets de mode lexicale mais bien l'utilisation d'un vocabulaire à connotation positive pour véhiculer « l'idée que les gouvernements n'ont pas le monopole de la puissance légitime et qu'il existe d'autres instances, notamment de nature privée, telles les entreprises et les ONG, contribuant au maintien de l'ordre en participant à la régulation économique et sociale »².

1. J'avoue avoir toujours été sceptique devant les analyses massives et exhaustives de manuels scolaires dans la mesure où je suis intimement persuadé, mais toujours sans pouvoir le prouver, que personne ne les lit du début à la fin, exceptés une fois encore les universitaires qui les étudient... et dans la majorité des cas le ou la directeur-e d'ouvrage.

2. Pierre de Senarclens, 2002, « Contraintes politiques et institutionnelles du discours des Nations unies », in G. Rist (dir.), *Les mots du pouvoir. Sens et non sens de la rhétorique internationale*, Paris, PUF, p. 133-143.

TABLEAU 3.5 – Les échelles de légende

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Légendes	21	11	18	27	32
dont localisation nationale	21	11	18	26	27
dont localisation infra-nationale	7	2	7	6	7

Les légendes des photographies précisent de façon quasi systématique le territoire national où elles ont été prises. Un degré de précision plus fin reste l'exception plutôt que la règle. La forme dominante de présentation se fait sous la forme d'un lieu générique (ex. un camp de réfugiés, un village de pêcheurs) dans un territoire national.

En ce qui concerne les légendes des photographies (portraits des avant-propos exclus comme indiqué plus haut), le corpus étudié (109 photographies légendées) montre que, si la très grande majorité des scènes est située à un niveau national, un degré de précision géographique infra-national reste minoritaire (voir tableau 3.5). Il est intéressant de noter l'apparition des légendes a-spatiales en 2009 (*Collecting safe drinking water*, p. 59) et leur importance croissante en 2010 (5 occurrences dont *Food distribution by helicopter*, p. 34 et *A voter dips his finger in semi-permanent election ink*, p. 54. L'absence de pronoms définis, sur laquelle je reviendrai, est à noter).

Quelle que soit l'année, la photographie a pour objectif de mettre en scène des individus ou des groupes. Sur l'ensemble du corpus, 100 des 109 photographies analysées représentent des êtres humains. La moitié des ces photographies montre des individus, l'autre moitié des groupes. Cette répartition équilibrée entre aide collective et amélioration des conditions de vie individuelles répond de toute évidence à l'objectif de ces brochures. Comme pour toute campagne de publicité humanitaire, il importe de montrer tout à la fois l'étendue d'un phénomène (et le groupe se prête bien à la démonstration) et sa personnalisation *via* des individus érigés au rang de symboles de l'efficacité d'une action.

La parité est respectée sur l'ensemble de la période (1/3 de photographies avec uniquement des hommes, 1/3 uniquement des femmes et 1/3 mixte) même si des écarts importants existent d'une année à l'autre. En ce qui concerne les âges des personnes photographiées, les adultes fournissent la majorité des sujets (45%), suivis des enfants (22%) et enfin des personnes âgées (13%) - 1 photographie sur 5 mêlant les générations, essentiellement sous la forme mère - enfant(s). Ces résultats, là encore, ne sont pas surprenants : une part non négligeable montrant les intervenant-e-s de l'ONU (et/ou de l'UE) sur le terrain, ce ne peut être par définition que des adultes. Toutes les actions visant à soutenir l'emploi, l'artisanat, le logement mettent également en scène de manière préférentielle des adultes.

L'enfant reste cependant une valeur sûre en matière d'humanitaire et d'action de développement. Le message est martelé à de nombreuses reprises dans le texte : aider l'enfance permet d'améliorer le futur. À l'heure où la question du droit à l'image et de la représentation des mineur-e-s dans les pays occidentaux se pose régulièrement, ces questions ne concernent visiblement pas les enfants des pays pauvres. Certains commentaires sont parfois à la limite de l'obscénité (voir les photographies et leurs légendes de la figure 3.4 page 186) et semblent subir l'influence de certains programmes télévisés nommés par goût du paradoxe télé-réalité.

D'un point de vue plus technique, si la moitié des photographies est cadrée de façon horizontale (pas de différence de hauteur entre photographe et sujet), les plongées sont deux fois plus nombreuses que les contre-plongées (34 contre 18). Il n'est pas superflu de rappeler que la contre-plongée grandit le sujet photographié quand la plongée le rapetisse. Cette position de surplomb, si elle n'est pas majoritaire, est tout de même suffisamment fréquente pour être notée. En ce qui concerne les plans utilisés, on trouve par ordre décroissant le plan moyen (59), le gros plan (35) et, loin derrière, le plan large (15). Cette sur-utilisation des plans gros et moyens rejoint l'impératif de personnaliser l'action sans trop l'individualiser déjà évoqué à propos de l'équilibre entre individus et groupes photographiés.

La présence de logos est moins imposante qu'attendue : ils sont nettement visibles dans 14 photographies en 2006, 9 en 2007 et 2008, 7 en 2009 et 2 seulement en 2010. Quelle que soit l'année, la présence des logos onusiens et européens dans la même image est la règle majoritaire. Il serait intéressant d'étudier si cette tendance à l'effacement des logos va se poursuivre. Il est vrai que certaines images sont tellement mises en scène qu'elles peuvent procurer une certaine gêne (voir la photographie 3.5 page 187). Il est possible cependant que mes comptes soient légèrement en deçà de la réalité : certains signes ou tâches de couleur seraient sans doute identifiés comme logos de tel ou tel organisme par un œil expert, je me suis contenté de noter les cas non ambigus.

En ce qui concerne les lieux évoqués, la taille des brochures variant sensiblement d'une année à l'autre (entre 17000 mots en 2006 et 28600 en 2009), la fréquence absolue est donnée pour le premier terme recensé, puis seules les fréquences pour mille sont indiquées (voir tableau 3.6 page 189).

Un premier élément intéressant concerne la prédominance de l'échelle nationale et des relations internationales. Inversement, les termes relatifs au global sont peu fréquemment utilisés, et les termes multilatéral ou universel sont quasi absents. Contrairement aux lettres d'information précédemment analysées, l'échelle locale est ici fréquemment mobilisée. Le terme régional est toujours aussi problématique dans la mesure où il désigne alternativement des espaces infra et supranationaux.

Les acteurs principaux sont les mêmes que dans la lettre : l'ONU et l'UE. Les différents organes des Nations Unies sont peu fréquemment cités, les organisations non onusiennes moins encore. En ce qui concerne l'UE, elle apparaît systématiquement comme un tout, l'occurrence *EU member states* n'apparaît qu'une fois en 2006 et une en 2007. L'absence de tout groupe régional autre que l'UE est spectaculaire, seule l'Union africaine est faiblement mais régulièrement citée (1 citation en 2006, 2007 et 2009 ; 2 en 2010). L'ASEAN apparaît à deux reprises dans tout le corpus (2008 et 2009), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) une fois (2007) tout comme l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest (2006), mais il n'y a aucune mention d'autres groupes tels le Mercosur ou la Ligue arabe.

Les bénéficiaires de l'action conjointe UE-UN sont par ordre décroissant les enfants, les femmes, la ou les communauté-s, la société civile (dont aucune définition n'est jamais donnée), les gouvernements et, en toute dernière position, les ONG. La prédominance déjà signalée du terme *country* sur les termes *state* ou *nation* (ce dernier terme n'apparaissant que de façon exceptionnelle) se retrouve dans ces brochures.

En ce qui concerne les thèmes traités, avec quelques variations légères selon les années, l'aide au développement, l'assistance humanitaire, la santé et l'éducation

FIGURE 3.4 – « Petites joies » et belles images de l'action humanitaire



Returnees from Rwanda have their first meal after arriving in Burundi. (UNCHR/A. Kirchhof).

Returnees from Rwanda have their first meal after arriving in Burundi. (UNCHR/A. Kirchhof). Brochure 2009, p. 34.



After 7 years in a refugee camp, the 12 year old girl meets her mother and family in Burundi. (UNHCR/A. Kirchhof).

After 7 years in a refugee camp, the 12 year old girl meets her mother and family in Burundi. (UNHCR/A. Kirchhof). Brochure 2009, p. 53.

Il est difficile de ne pas déceler l'influence d'une certaine télévision dans le ton de ces commentaires. Imaginer un-e photographe à l'affût du « premier repas » ou des retrouvailles entre une jeune fille et sa mère n'est pas sans poser un léger problème éthique. . . Les sourires des personnes, le soin apporté à la lumière et aux vêtements nous rassurent : ces légendes sont assurément fictives.

FIGURE 3.5 – La faim, l'Afrique et les logos



Tanzania - A child from Burundi receiving assistance in a refugee camp

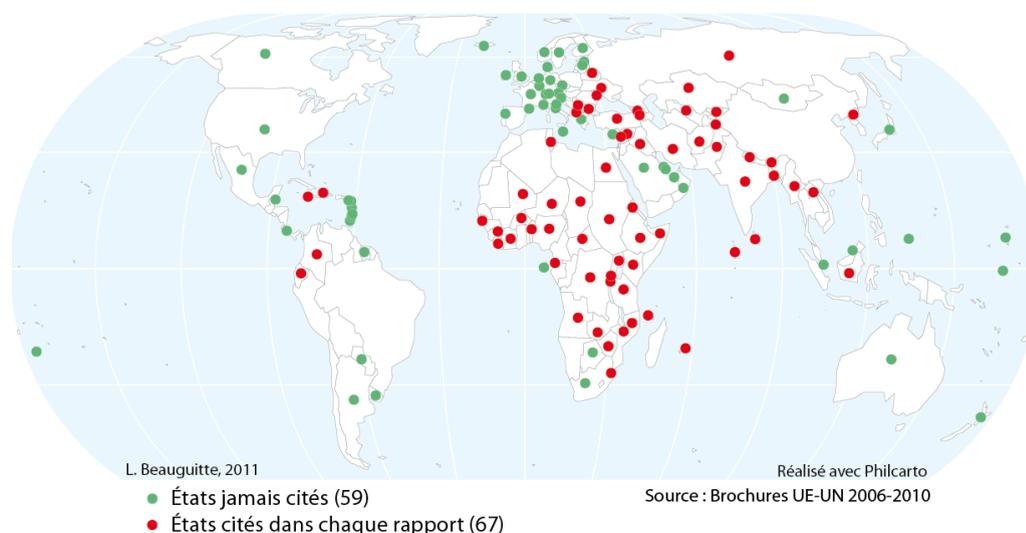
Source : *The partnership between the UN and the EU*, 2006, p. 37.

Les proportions de la photo sont respectées, elle occupe dans la brochure toute la moitié droite de la page. Le fait qu'elle soit à droite sur une page impaire la met en valeur (si la brochure est lue dans sa version papier, ce qui n'est sans doute que rarement le cas).

Le contraste entre le dénuement (du décor, de la tenue vestimentaire) et la profusion de logos est frappant. Comme souvent, l'auteur-e de la photo, la date, le lieu ne sont pas indiqués. Cette absence de précisions est volontaire : ce pourrait être n'importe quel enfant du Burundi (*a child*, terme générique) dans n'importe quel camp de réfugiés tanzanien (*a refugee camp*) à n'importe quelle date.

L'emploi des pronoms indéfinis est une constante des légendes dans toutes les brochures étudiées. Sur un corpus de 109 photographies, deux seulement donnent un âge et un prénom à l'enfant photographié (Brochure 2010, p. 51 : "Miraz (10) must work, picking and selling water lilies, but now he also goes to school" et p. 53, "Nada, aged 12, flies a kite in Gaza").

FIGURE 3.6 – Où ONU et UE améliorent le monde



Indépendamment du nombre d'occurrences, la carte montre si l'État est mentionné, ne serait-ce que très brièvement, dans les cinq brochures éditées conjointement par l'ONU et l'UE (points rouges). Les États marqués d'un point vert, à l'inverse, ne sont jamais cités dans ces brochures.

Deux ensembles régionaux attirent l'attention systématique de l'ONU et de l'UE : l'Afrique sub-saharienne (à l'exception de l'Afrique du Sud), et un vaste arc allant de l'Europe de l'Est à l'Asie du Sud-Est en passant par le Moyen-Orient. Caraïbes et Amérique du Sud ne bénéficient que d'une attention plus fluctuante.

S'agissant de mettre en scène l'action des deux organisations, il est logique que les États riches de l'OCDE soient marqués d'un point vert. Le fait que les États-Unis, principaux financeurs de l'ONU, ne soient jamais cités peut tout de même étonner. Lorsqu'il s'agit de montrer le « multilatéralisme » en action, négliger certains acteurs semble s'imposer.

Enfin, si la Fédération russe est évoquée chaque année, c'est en raison des interventions en Tchétchénie. Ces interventions sont systématiquement décrites sous un angle humanitaire et n'évoquent que rarement l'origine militaire des problèmes, ce qui ne doit pas surprendre vu la timidité de l'UE vis-à-vis des politiques russes d'une part, et du statut russe de membre permanent au Conseil de sécurité d'autre part.

dominant très largement. La *Déclaration universelle des droits de l'homme* est systématiquement citée à de multiples reprises, et le respect des droits humains est toujours abondamment évoqué. L'accent est mis sur le caractère concret de ces actions, ce qui explique que l'on retrouve *million* dans les termes les plus fréquents chaque année.

La carte 3.6 représente cette information de façon binaire : un territoire, agrégé au niveau étatique supérieur (Tchétchénie agrégée à la Russie, Darfour au Soudan, etc.), peut être cité ou non. Lorsqu'il l'est, ce peut être occasionnel ou systématique. Tout aussi intéressant que la présence, son absence peut également être systématique.

Le Système-Monde vu par l'UE à l'ONU, et par l'UE et l'ONU, est relativement facile à caractériser (et à caricaturer). Les défis sont nombreux, les souffrances aussi, mais les actions menées par ONU et EU permettent de construire un avenir meilleur. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : le discours politique, quel que soit le niveau de référence territorial, est par définition optimiste et volontariste.

TABLEAU 3.6 – Échelle, acteurs et thèmes des brochures ONU-UE

	2006	2007	2008	2009	2010
Vocabulaire relatif à l'échelle (ordre décroissant en 2006)					
international	2.68(47)	3.42(86)	4.58(131)	2.14(53)	2.72(85)
local*	2.45	1.67	1.82	1.82	1.38
region*	2.11	2.07	0.98	1.86	2.11
national	1.65	2.59	3.50	2.87	2.50
world	1.03	1.51	1.50	0.28	1.63
global	0.86	1.31	1.78	0.44	1.12
multilateral*	0.29	0.32	0.38	0.24	0.16
universal	0.29	0.40	0.42	0.00	0.32
transnational	0.00	0.00	0.07	0.00	0.03
Acteurs et actés (ordre décroissant en 2006)					
UN (United Nations)	15.8 (277)	14.4 (362)	11.71(335)	13.09(324)	9.47(296)
EC (European com.)	10.90	1.79	2.62	1.86	0.58
children	6.85	3.82	3.50	3.19	5.12
country*	6.22	5.77	5.77	5.37	6.49
people	4.28	5.45	3.50	4.36	6.33
EU (European Union)	3.02	2.94	3.95	2.55	7.13
government*	2.11	2.35	2.17	2.42	1.60
community*	2.00	2.07	3.08	4.08	3.26
refugees	1.77	1.35	1.26	1.01	1.86
women	1.77	1.43	1.89	1.82	2.24
NGO*	0.68	0.40	0.14	0.36	0.32
civil society	0.68	0.48	0.73	0.81	0.35
state*	0.68	0.99	1.50	1.70	1.09
Principaux thèmes (ordre décroissant en 2006)					
development	5.08(89)	5.13(129)	4.02(115)	4.44(110)	3.81(119)
education*	3.08	2.82	2.80	2.10	1.92
health	2.97	3.34	4.54	3.39	2.65
school*	2.62	2.27	1.75	2.14	2.02
assistance	2.45	2.07	1.78	2.22	1.86
aid	2.00	1.11	1.22	1.33	1.09
MDG	1.20	1.47	1.15	0.32	0.83
human rights	1.14	1.63	1.92	0.89	1.50
governance	0.86	0.84	0.84	0.77	0.77

Les termes suivis d'un astérisque sont issus du processus d'agrégation suivant : *regional** agrège les occurrences de *region*, *regions* et *regional* ; *school** agrège singulier et pluriel tout comme *community**, *country** et *state** ; *local** agrège *local*, *locally* et *local-level* ; *NGO** agrège *NGO*, *NGOs* et *non-governmental organizations* ; *education** agrège *education* et *educational* ; *government** groupe singulier, pluriel et *governmental* ; *multilateral* et *multilateralism* ont également été comptés ensemble. L'acronyme MDG désigne les Objectifs du Millénaire (*Millenium Development Goals*).

L'effectif est indiqué pour le terme le plus fréquent entre parenthèses, puis seule la fréquence relative pour mille est indiquée.

Deux aspects sont systématiquement mis en avant : l'aspect normatif *via* les références constantes aux textes de l'ONU (et notamment la *Déclaration universelle des droits de l'homme*) et l'aspect concret se manifestant par l'insistance sur les moyens financiers et humains déployés. Chaque page ou presque indique un nombre de projets sur tel ou tel thème, le nombre de personnes employées et le nombre de bénéficiaires. Pour faciliter l'identification des lecteurs et lectrices, des portraits édifiants complètent ce bilan comptable.

Il est tout de même étonnant de constater que, parmi tous les États cités, le premier contributeur de l'ONU (les États-Unis) ne soit jamais évoqué. Cette absence était déjà remarquable dans les textes de la lettre d'information. Évoquer année après année les actions conjointes UE-ONU en Afghanistan ou en Irak (ce dernier pays étant l'un des plus cités) sans que le terme *US*, *USA* ou *United States* n'apparaisse jamais est une prouesse rhétorique intéressante... Ce silence mériterait un examen plus approfondi mais il est possible de proposer au moins deux éléments d'explication : si les États-Unis ne sont jamais mentionnés, c'est parce tout d'abord parce qu'ils défendent, aux yeux de l'UE, des valeurs moins pertinentes, moins universelles qu'elle. Ce constat a déjà été fait à propos des discours où l'UE se définit comme « acteur global »¹. L'autre hypothèse est relative à la nature du message de l'UE et de l'ONU : illustrer le fonctionnement d'un monde décrit comme multilatéral implique de passer sous silence un acteur qui ne se conforme que rarement aux injonctions de ce mode de fonctionnement. Dans le monde rêvé par ces deux institutions, l'acteur gouvernemental, surtout s'il est puissant, n'est pas un interlocuteur valable.

Bien des développements complémentaires seraient possibles. Étudier les types de verbes² dont UE et ONU sont sujets pourrait permettre de définir plus précisément le rôle de ces deux institutions entendent jouer. Il serait également intéressant de confronter ce type de brochures avec les autres documents onusiens ou produits par l'UE afin de tester la cohérence des discours. Dans la perspective systémique envisagée, les acteurs adaptent en effet leurs discours et déclarations en fonction des objectifs et des publics visés.

Après avoir montré comment l'UE et l'ONU tendent à promouvoir un certain fonctionnement du Système-Monde, fonctionnement basé sur le multilatéralisme, le respect des droits humains et l'assistance humanitaire, la partie suivante cherche à montrer comment l'UE est peu à peu parvenue à parler d'une seule voix au sein de l'Assemblée générale.

1. Voir Charlotte Bretherton et John Vogler, 2006 (2^e éd.), *The European Union as a Global Actor*, Londres et New York, Routledge, p. 43 : "Implicit identity statements based upon its difference from and superiority over other global actors, most notably the USA".

2. En langue française, voir les types de verbes définis par Daniel Vanderveken, 1988, *Les actes de discours*, Liège, Pierre Mardaga éditeur.

3.2 Parler d'une seule voix : une ambition ancienne souvent contrariée

Le langage est un système de commandement, pas un moyen d'information.

Gilles Deleuze, 1990, *Pourparlers 1972-1990*, Paris, Éditions de Minuit.

Les pays candidats, honnêtement, je trouve qu'ils se sont comportés avec une certaine légèreté. Car entrer dans l'UE, cela suppose tout de même un minimum de considération pour les autres, un minimum de concertation. Si, sur le premier sujet difficile, on se met à donner son point de vue indépendamment de toute concertation avec l'ensemble dans lequel, par ailleurs, on veut entrer, alors, ce n'est pas un comportement bien responsable. En tout cas, ce n'est pas très bien élevé.

Jacques Chirac, discours du 17 février 2003, cité par Sylvain Kahn, 2007, *Géopolitique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin.

La citation au paternalisme étonnant de Jacques Chirac fait référence à un événement précis : le soutien apporté par un certain nombre de pays candidats à l'UE à l'intervention américaine en Irak en 2003¹. L'arrière-plan implicite de ce fragment de discours est que l'UE en général, et les pays candidats en particulier, doivent adopter des positions communes sur la scène internationale. Pour en terminer avec cette amusante citation, il est sans doute opportun de rappeler deux faits. Tout d'abord, et toutes les études portant sur l'UE à l'ONU l'ont montré, et celle-ci ne fera pas exception, la France est l'un des États qui adopte le plus de positions divergentes vis-à-vis du reste de l'UE². Ensuite, au-delà des effets rhétoriques, la France est l'un des États qui s'aligne le plus volontiers sur les positions des États-Unis, que ce soit avant ou après l'intervention militaire en question³...

3.2.1 Généalogie d'une ambition

La volonté d'afficher un discours commun sur la scène internationale est ancienne et a été affirmée à de très nombreuses reprises. S'il n'est pas question ici de retracer l'histoire institutionnelle de la politique étrangère de l'UE, sujet sur lequel de nombreux ouvrages existent⁴ et où la compétence d'un géographe est discutable, il importe cependant de retracer brièvement les grandes étapes qui ont peu à peu permis à l'UE de s'affirmer « acteur global »⁵. Parcourir le recueil de textes édité par

1. Pour mémoire, le 30 janvier 2003, les États suivants (membres et candidats) apportent leur soutien à l'intervention américaine en Irak : Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, République tchèque. Ils sont rejoints le lendemain par la Slovaquie.

2. Avec le Royaume-Uni, voir Henrik Larsen, 1997, *Foreign Policy and Discourse Analysis. France, Britain and Europe*, Londres et New York, Routledge.

3. Voir la démonstration d'Ulf Jakobsson, 2009, "An International Actor Under Pressure: The Impact of the War on Terror and the Fifth Enlargement on EU Voting Cohesion at the UN General Assembly 2000-2005", *Journal of Common Market Studies*, 47(3), p. 531-554.

4. Voir par exemple Piet Eeckhout, 2004, *External Relations of the European Union. Legal and Constitutional Foundations*, Oxford University Press ; Christopher Hill et Karen E. Smith (dir.), 2000, *European Foreign Policy. Key documents*, Londres et New York, Routledge. Pour une présentation plus synthétique, voir le « Que sais-je ? » de Maxime Lefebvre, 2011, *La politique étrangère européenne*, Paris, PUF.

5. De façon étrange, l'expression semble appliquée de manière préférentielle à l'UE. Une recherche sur Google avec l'expression *global actor* entre guillemets donne quelques 143 000 résultats et l'immense majorité évoque l'UE : il faut attendre le 51^e lien pour qu'une autre institution que l'UE apparaisse (il s'agit d'une vidéo de Youtube intitulée *The Catholic Church as Global Actor*), recherche effectuée le 28 avril 2011.

Hill et Smith permet de repérer des déclarations qui se suivent et se ressemblent... depuis 1952. Leur caractère extrêmement répétitif semble d'ailleurs indiquer qu'il y a loin de l'intention aux actes.

Dans le Projet de traité portant statut de la Communauté Européenne¹, adopté par l'Assemblée *ad hoc*, le 10 mars 1952, à Strasbourg², on peut lire :

En vue de favoriser l'accomplissement de la mission générale qui lui est assignée à l'article 2, la Communauté assure une coordination de la politique extérieure des États membres. (Chapitre III, article 69)

Ce traité n'ayant pas été adopté, le texte le plus couramment cité comme source d'inspiration est le rapport Davignon du 27 octobre 1970³ qui contient notamment les phrases suivantes :

Soucieux de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, les gouvernements décident de coopérer en matière de politique étrangère.

I. Objectifs

Les objectifs de cette coopération sont les suivants :

- *assurer par une information et des consultations régulières une meilleure compréhension mutuelle sur les grands problèmes de politique internationale ;*
- *renforcer leur solidarité en favorisant une harmonisation des points de vue, la concertation des attitudes et lorsque cela apparaîtra possible et souhaitable, des actions communes.*

L'objectif sera affiché et répété à de nombreuses reprises et trouvera une traduction institutionnelle en 1986 seulement avec l'instauration de la « Coopération politique européenne » (CPE) comme deuxième pilier.

Plusieurs articles du Traité de Maastricht (1992)⁴ font référence à la nécessité de mettre en œuvre la « Politique étrangère et de sécurité commune » (PESC) comme l'illustrent les extraits suivants :

Les États membres appuient activement et sans réserve la politique extérieure et de sécurité de l'Union dans un esprit de loyauté et de solidarité mutuelle. Ils s'abstiennent de toute action contraire aux intérêts de l'Union ou susceptible de nuire à son efficacité en tant que force cohérente dans les relations internationales. Le Conseil veille au respect de ces principes. (article J.1)

Les États membres coordonnent leur action au sein des organisations internationales et lors des conférences internationales. Ils défendent dans ces enceintes les positions communes.

Au sein des organisations internationales et lors des conférences internationales auxquelles tous les États membres ne participent pas, ceux qui y participent défendent les positions communes. (article J.2)

Les États membres qui sont aussi membres du Conseil de sécurité des Nations unies se concerteront et tiendront les autres États membres pleinement informés. Les États membres qui sont membres permanents du

1. Il s'agit du projet visant à créer la Communauté européenne de Défense.

2. Source : <http://mjp.univ-perp.fr/europe/1953cpe2.htm>

3. Texte intégral disponible sur <http://www.ena.lu/>

4. Source : <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html>

Conseil de sécurité veilleront, dans l'exercice de leurs fonctions, à défendre les positions et l'intérêt de l'Union, sans préjudice des responsabilités qui leur incombent en vertu des dispositions de la Charte des Nations unies.
(article J.5)

Ce dernier article montre un assouplissement des positions française et britannique. En effet, lors de l'adoption de l'Acte européen unique de 1986, ces deux États avaient négocié pour que les travaux du Conseil de sécurité soient exclus de cette recherche d'une position commune¹.

Ces ambitions sont réaffirmées dans le traité d'Amsterdam (1997)² :

L'Union veille, en particulier, à la cohérence de l'ensemble de son action extérieure dans le cadre de ses politiques en matière de relations extérieures, de sécurité, d'économie et de développement. Le Conseil et la Commission ont la responsabilité d'assurer cette cohérence et coopèrent à cet effet. Ils assurent, chacun selon ses compétences, la mise en œuvre de ces politiques.
(amendement à l'article C)

puis dans le traité de Nice (2001) qui se focalise davantage sur l'aspect défense commune que sur la cohésion en matière de politique internationale. Enfin, dans le traité de Lisbonne (2009)³, l'article 9C précise que « le Conseil des affaires étrangères élabore l'action extérieure de l'Union selon les lignes stratégiques fixées par le Conseil européen et assure la cohérence de l'action de l'Union ».

Comme tout résumé historique à vocation généalogique, cette présentation induit l'idée d'un aboutissement logique. Ce qui existe aujourd'hui est l'approfondissement et l'aboutissement de ce qui existait hier qui lui-même, etc. Cette tendance est très marquée dans la littérature apologétique sur la construction européenne : cette dernière est à la fois bénéfique et inévitable⁴. Les travaux historiques critiques montrent pourtant que cette construction n'est ni linéaire ni cumulative⁵.

Néanmoins, l'idée fautive d'un épaissement progressif d'une politique étrangère européenne a su trouver les relais médiatiques et scientifiques nécessaires pour asseoir son évidence. Il ne s'agit pas pour moi ici de reprendre certaines critiques déjà exprimées dans la première partie sur l'europhilie forcenée de certain-e-s chercheur-e-s mais plutôt de signaler brièvement comment la littérature scientifique européenne étudiant l'UE à l'ONU adopte très majoritairement une posture explicitement eurocentrée.

1. Pascal Brückner, 1990, "The European Community and the United Nations", *European Journal of International Law*, 1(1), p. 174-192.

2. <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11997D/htm/11997D.html>

3. <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12007L/htm/C2007306FR.01001001.htm>

4. Michael Heffernan en 1998 dans *The Meaning of Europe. Geography and Geopolitics* (Londres, Arnold) écrivait en introduction : "The history of the European idea is then read backwards from the presents to the past so that recent moves toward European unification appear as an inevitable evolution" (p. 3).

5. Voir les travaux de l'historienne Jenny Raflick concernant l'Europe de la Défense et notamment sa communication au symposium *Les Nations unies et la construction européenne dans une perspective historique*, « L'ONU : un obstacle ou un élément moteur à la constitution d'une Europe de la défense ? », 2-4 décembre 2010, Padova (à paraître).

ENCADRÉ 3.7 – Construction européenne et politique étrangère : repères chronologiques

1970 : Rapport Davignon. Création de la Coopération politique européenne (aucune reconnaissance institutionnelle).

1982 : Mise en place de la troïka formée par les ministres des affaires étrangères du pays en charge de la présidence de la CEE, celui du pays précédent et celui du pays à venir. Composition modifiée par le traité d'Amsterdam.

1986 (1987)^a : Acte unique européen, donne une existence institutionnelle à la CPE.

1992 (1993) : Traité de Maastricht. Création de la PESC (Politique étrangère et de sécurité commune). Unanimité des États membres requise pour toute décision.

1997 (1999) : Traité d'Amsterdam : le secrétaire général du Conseil occupe la fonction de « Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune » (Jürgen Trumpf de mai à octobre 1999 ; Javier Solana d'octobre 1999 à décembre 2009).

2007 (2009) : Traité de Lisbonne. Création du poste de Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères (occupé depuis le 1^{er} décembre 2009 par Catherine Ashton) et du Service européen pour l'action extérieure (mis en place en octobre 2010).

En 2011, quatre DG s'occupent d'aspects liés aux relations internationales (relations extérieures, élargissement, développement et commerce) et trois personnalités peuvent parler au nom de l'UE (le Président de la Commission européenne, le président du Conseil européen et la Haute représentante pour les affaires étrangères).

a. La première date concerne la signature, la date entre parenthèses l'entrée en vigueur.

3.2.2 Politique étrangère et analyse scientifique

Il [le discours du pouvoir] a pour fonction première d'orienter une action et de maintenir la cohésion des exécutants en renforçant, par la réaffirmation rituelle, la croyance du groupe dans la nécessité et la légitimité de son action.

Pierre Bourdieu et Luc Boltanski, 1976, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2(2-3), p. 3-73.

Si le vocabulaire évolue, tout comme les modalités institutionnelles, l'ambition demeure la même : affirmer des positions communes aussi souvent qu'il est possible, notamment au sein des institutions internationales. En ce qui concerne l'analyse scientifique de cette ambition à l'Assemblée générale de l'ONU, très peu d'articles sont antérieurs à 1990¹. La situation a considérablement évolué depuis, articles et ouvrages se sont depuis multipliés, essentiellement en langue anglaise². Tantôt il s'agit de contributions à des ouvrages plus généraux portant sur la place de l'UE dans le monde³, tantôt l'objet central de l'étude est l'UE à l'ONU⁴.

Ce très net développement quantitatif des études est évidemment à mettre en relation avec l'institutionnalisation progressive de la politique étrangère européenne. Une autre raison susceptible d'expliquer cette tendance est la montée en puissance de l'UE comme productrice de discours scientifiques, notamment en sciences humaines, *via* les financements des programmes de recherche. Quelques décennies après les États-Unis (voir première partie), l'UE crée un champ de recherche spécifiquement dédié à la place de l'UE dans le monde dans la mesure où la majorité des programmes en sciences humaines et sociales fait une place à ce sujet⁵.

Une hypothèse concurrente mais non contradictoire est relative à l'évolution elle-même du projet de construction européenne, et des « grands récits » (adaptation maladroite du terme anglais *narrative*⁶) utilisés pour la justifier. Mettre au crédit de la construction européenne la paix entre les États membres ou le développement

1. Dans l'ordre chronologique, Leon Hurwitz, 1975, "The EEC in the United Nations: The Voting behaviour of Eight countries, 1948-1973", *Journal of Common Market Studies*, 13(3), p. 224-243 et du même auteur en 1976, "The EEC and decolonization: The voting behaviour of the nine in the UN General Assembly", *Political Studies*, 24(4), p. 435-447; Beate Lindemann, 1976, "Europe and the Third World: the nine at the United Nations", *World Today*, 32(7), p. 260-269; Rosemary Foot, 1979, "The European Community's voting behaviour at the United Nations General Assembly", *Journal of Common Market Studies*, 17(4), p. 350-360.

2. Voir le constat dressé par Franck Petiteville en introduction de D. Helly et F. Petiteville (dir.), 2005, *L'Union européenne, acteur international*, Paris, L'Harmattan, p. 11-20.

3. Paul Luif et Mariyana Radeva, 2007, "EU Co-ordination in International Organizations: The Case of the United Nations General Assembly and the Organization for Security and Co-operation in Europe", in N. Casarini et C. Musu (dir.), *European Foreign Policy in an Evolving International System. The road towards Convergence*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, p. 27-40 et Franziska Brantner et Richard Gowan, 2009, "Complex engagement: The EU and the UN system", in K.E. Jørgensen (dir.), *The European Union and International Organizations*, Londres et New York, Routledge, p. 37-60.

4. Deux ouvrages récents : Katie Verlin Laatikainen et Karen E. Smith (dir.), 2006, *The European Union at the United Nations. Intersecting Multilateralisms*, Basingstoke, Palgrave Macmillan ; Jan Wouters et al., 2006, *The United Nations and the European Union: An Even Stronger Partnership*, The Hague, T.M.C. Asser Press. Le deuxième est plus un texte de propagande qu'un ouvrage scientifique mais contient beaucoup d'informations factuelles intéressantes.

5. Cette thèse a par exemple été rendue possible par un projet de recherche du 7^e PCRD sur la place de l'Europe dans le monde...

6. Pour une discussion concernant la portée de la notion en relations internationales, voir Shaul R. Shenhav, 2006, "Political Narratives and Political Reality", *International Political Science Review*, 27(3), p. 245-262.

économique n'étant plus des arguments vendeurs auprès des citoyen-ne-s, l'accent est mis sur la politique étrangère et la diffusion des « valeurs »¹.

Tous les ouvrages et articles consultés² adoptent peu ou prou la même démarche lorsqu'il s'agit d'évaluer la cohérence de l'UE au sein de l'Assemblée générale de l'ONU : extraire les 12 puis 15 et plus rarement 25 puis 27 États membres et calculer le pourcentage de votes communs session après session³. Il est également fréquent que les déviations vis-à-vis de l'attitude globale de l'UE soient quantifiées (soit en nombre de votes divergents, soit en pourcentage), et que des analyses plus thématiques soient proposées⁴. Proposer une synthèse n'est pas aisée en raison des différences concernant le choix des périodes et la sélection des votes effectuée. Il est néanmoins possible de résumer les principaux résultats ainsi : la convergence mesurée en nombre de votes identiques est en très nette augmentation depuis le début des années 90 et les élargissements successifs ne font qu'amplifier ce mouvement. Seuls la France et le Royaume-Uni font exception en raison des résolutions liées au désarmement en général, et au désarmement nucléaire en particulier.

Il existe me semble-t-il un biais méthodologique fort dans toutes ces études, biais lié au côté monoscalaire des mesures effectués. Que les 15 ou 25 ou 27 membres de l'UE votent de plus en plus ensemble peut très bien être le signe d'une tendance générale et non une situation exceptionnelle. Certains auteur-e-s ont d'ailleurs soulevé une partie de la question, mais sans la pousser à son terme, ni d'ailleurs proposer de tests permettant d'y répondre. Ainsi, Helen Young et Nicholas Rees concluent leur article en se demandant si la tendance à une plus grande cohésion reflète une meilleure coordination de l'UE ou/et un consensus grandissant entre les différents États membres⁵. Mais, alors qu'ils s'arrêtent aux limites de l'UE, pourquoi ne pas dépasser ces limites et se demander s'il n'existe pas un consensus grandissant, sur un certain nombre de sujets, entre tout ou partie des États membres de l'ONU ?

Les analyses, cartes et graphes de la partie précédente montrent par ailleurs que c'est moins l'UE qui se comporte de manière de plus en plus soudée qu'un « Occident » privé des États-Unis (et d'Israël) auquel s'ajouteraient Japon et Corée du sud.

Il convient de rappeler que les anglophones ont développé ce type d'approches comparatives depuis plusieurs décennies. Ainsi Haas et Rowe⁶ calculaient en 1973 les scores d'agrément (indice de Lijphart déjà évoqué) des groupes suivants : Pacte de Varsovie, COMECON, Benelux, Ligue arabe, Conseil nordique et Communauté économique européenne (Pacte de Varsovie et COMECON y obtenaient sans surprise les plus forts taux d'agrément, soit 95%). Mais peut-être la construction européenne

1. Voir ainsi Christopher Bickerton qui écrit "where narratives of peace and economic prosperity no longer seem convincing, foreign policy has emerged as the new vehicle for pro-Europeans" (2010, "Functionality in EU Foreign Policy: Towards a New Research Agenda?", *European Integration*, 32(2), p. 213-227).

2. Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité.

3. Voir par exemple Georgios Kostakos et Dimitri Bourantonis, 1999, "Testing CFSP at the UN: EU Voting at the General Assembly 1990-1997", *Peace and Security*, 31, p. 19-26.

4. Karen E. Smith, 2006, "Speaking with One Voice? European Union Co-ordination on Human Rights Issues at the United Nations", *Journal of Common Market Studies*, 44(1), p. 113-137.

5. Helen Young et Nicholas Rees, 2005, "EU Voting Behaviour in the UN General Assembly, 1990-2002: the EU's Europeanising Tendencies", *Irish Studies in International Affairs*, 16(1), p. 193-207. La citation originale est la suivante : "Member states now vote more often together than they did in the past, although whether this reflects improved EU coordination and/or greater member state consensus on international issues is more difficult to assess."

6. Ernst B. Haas et Edward T. Rowe, 1973, "Regional Organizations in the United Nations: Is there Externalization?", *International Studies Quarterly*, 17(1), p. 3-54.

est-elle jugée incomparable, au sens strict du terme, par la majorité des chercheur-e-s européen-ne-s. C'est ainsi la position affichée dès l'introduction de l'ouvrage de Bretherton et Vogler¹. Or, ce n'est pas parce que l'UE se perçoit elle-même comme « un acteur *qualitativement* unique »² que les chercheur-e-s doivent reprendre cette antienne sans la questionner, surtout dans le domaine des relations extérieures où le caractère unique de l'UE est discutable.

Un autre aspect qu'il est nécessaire d'aborder avec une perspective critique est la tendance à dépolitiser des processus politiques à l'aide d'un vocabulaire soigneusement choisi. Écrire que l'UE et l'ONU sont des partenaires « naturels » empêche toute historicisation d'une démarche politique volontaire. L'exemple des brochures développé dans la partie précédente montre pourtant que ce rapprochement est un phénomène récent. L'ouvrage récent de Robert Kissack, étudiant l'UE au sein de différentes institutions internationales (dont l'AG de l'ONU, le Conseil de sécurité, le FMI et l'OMC), montre que la synergie entre l'UE et ces organisations ne peut en aucun cas être qualifiée de « naturelle »³.

Croire que l'UE est une référence « universelle » en matière de respect des droits humains permet d'oublier le fait que la défense de ces droits est elle aussi une préoccupation institutionnelle récente⁴. . . Ainsi, le premier rapport annuel publié par l'UE sur le respect des droits humains dans le monde date de 1999 seulement⁵.

Ce bref rappel bibliographique effectué, je montre dans la section suivante comment l'UE est devenue ces dernières décennies un groupe de plus en plus uni, qu'il s'agisse d'attitude de votes, de stratégie discursive ou de parrainage de résolutions.

3.2.3 Discours, parrainages et votes : une Union à géographie variable

Avant de présenter les principaux résultats obtenus lorsque le comportement de l'UE à l'ONU est étudié, il importe de rappeler que, si tous les États ne sont pas réellement égaux à l'AG de l'ONU, il est possible d'appliquer le même constat au fonctionnement de l'UE, notamment en ce qui concerne la politique étrangère. Il y a au moins trois catégories qui ne jouent pas à armes égales : les États (économiquement et/ou politiquement) puissants, les autres membres et les candidats. Comme l'admettait en 2001 un membre du cabinet de Védrine : « Aujourd'hui, ce qui se passe dans la réalité, c'est qu'il y a quelques États membres qui font l'essentiel de la politique étrangère, qui le font en se concertant tout le temps, et ça apparaît à la fin comme une politique à quinze »⁶. Il est douteux que le processus soit fondamentalement différent dix ans et douze membres plus tard.

1. Charlotte Bretherton et John Vogler, 2006 (2^e éd.), *The European Union as a Global Actor*, Londres et New York, Routledge, p. 2 : "Its degree of integration, and the range of policy competences and instruments, render comparison with other regional organizations [...] meaningless".

2. L'expression est de Sonia Lucarelli et Lorenzo Fioramonti, 2010, *External perceptions of the European Union as a Global Actor*, Londres et New York, Routledge, p. 105 : "The EU represents itself as a *qualitatively* unique actor in the world politics."

3. Robert Kissack, 2010, *Pursuing effective multilateralism. The European Union, International Organizations and the Politics of Decision Making*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

4. Voir l'article « Droits fondamentaux » de Guillaume Renaudineau dans Yves Bertoncini *et al.*, 2008, *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, p. 127-130.

5. Ces rapports annuels sont disponibles à l'adresse :

<http://consilium.europa.eu/hr-annual-reports.aspx?lang=en>

6. Cité dans Damien Helly et Franck Petiteville (dir.), 2005, *L'Union européenne, acteur international*, Paris, L'Harmattan, p. 88.

TABLEAU 3.8 – Propriétés des graphes des sessions 40, 50 et 60

Session	40	50	60
Ordre	98	110	104
Taille	667	651	857
dont impliquant membres de l'UE			
Ordre	5	15	23
Taille	4	69	189
Densité UE	0.06	0.66	0.63

Les premières lignes du tableau donnent les caractéristiques globales des graphes (ordre, nombre de sommets et taille, nombre de liens). Puis seuls les liens entre membres de l'UE (ou CEE) sont pris en compte.

L'indice densité UE est calculé en référence au nombre d'États membres de l'UE présents à la date considérée. En règle générale, plus l'ordre du graphe augmente et plus sa densité diminue, ce n'est pas du tout le cas ici ce qui montre bien la convergence croissante entre membres de l'UE au fil des élargissements successifs.

En ce qui concerne les comportements de vote, les nombreux tests effectués¹, dont seule une poignée est reproduite ici, confirment les conclusions des auteur-e-s évoqué-e-s dans la partie précédente : l'UE, malgré les élargissements successifs, vote de plus en plus de manière cohérente. Si le taux de vote commun mis en vitrine sur le site de la délégation européenne à l'ONU (plus de 95%) n'a pas grand sens dans la mesure où il prend en compte toutes les résolutions adoptées (y compris celles adoptées sans vote), cette tendance n'en reste pas moins frappante.

Les graphes de la figure 3.7 illustrent cette cohésion croissante. Afin de multiplier les points d'observation, les sessions retenues sont les sessions 40, 50 et 60. Le seuil utilisé est le 95^e centile de chaque distribution², cela équivaut à 91% minimum de votes communs en 1985-1986, 89% en 1995-1996 et 95% en 2005-2006. Ces variations montrent que prendre un seuil de pourcentage fixe, ce qui est la solution la plus souvent retenue, n'est pas pertinent pour établir des comparaisons temporelles.

Pour chaque graphe, seuls les membres de l'UE (ou de la CEE) à la date considérée ont été conservés. Le tableau 3.8 donne à chacune de ces trois dates la taille du sous-graphe représenté par rapport au graphe total.

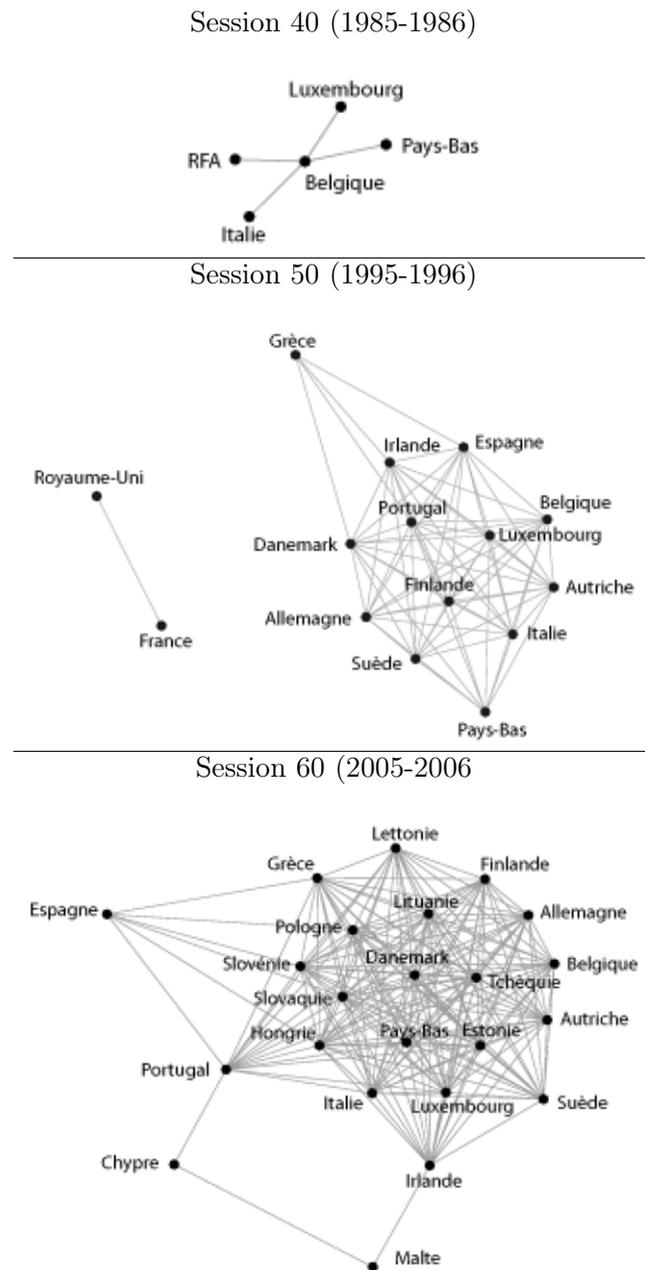
Deux dynamiques liées aux élargissements successifs permettent d'expliquer en partie ces résultats : les États membres ont eu tendance à voter de manière plus cohérente pour montrer aux pays candidats l'importance de la coopération politique, et les pays candidats (non représentés ici mais voir les graphes de la deuxième partie) ont généralement eu tendance à adopter les attitudes de l'UE pour afficher clairement leur volonté d'intégration. Il y a donc eu une boucle de rétroaction positive entraînant une convergence croissante au fil des élargissements³.

1. Voir mes articles et communications déjà cités.

2. Pour chaque matrice de similarité entre tous les États membres de l'ONU, on ne conserve que les 5% de similarités les plus élevées.

3. Interprétation défendue notamment par Maria Strömvik, 1998, "Fifteen Votes and One Voice? The CFSP and Changing Voting Alignments in the UN", *Statvetenskaplig Tidskrift*, 101(2), p. 181-197 et 2000, "Do Number Matter? The EU's Common Foreign and Security Policy and the Dynamic Effects of Enlargement", *CFE Working paper series*.

FIGURE 3.7 – Similarités de vote au sein de la CEE, UE15 et UE25 (sessions 40, 50 et 60)



Graphes réalisées avec le module 'statnet' du logiciel R, algorithme de Fruchterman-Reingold.

Les liens indiquent en 1985-1986 (session 40) au moins 91% de votes similaires entre membres de la CEE, en 1995-1996, au moins 88% de votes similaires entre membres de l'UE-15 et en 2005-2006, au moins 95% de votes similaires au sein de l'UE-25. L'absence fréquente de la France et du Royaume-Uni ne doit pas étonner, ils se situent tous deux en marge de l'UE à l'Assemblée générale de l'ONU, et à l'ONU en général.

TABLEAU 3.9 – Taille des *ego-networks* des membres de l'UE-15

Session	46	51	55	59	64
Allemagne	4	28	31	32	31
Autriche	0	29	34	35	32
Belgique	5	28	31	30	32
Danemark	4	28	35	35	34
Espagne	2	28	33	33	35
Finlande	2	27	32	37	36
France	0	14	2	2	0
Grèce	2	-	34	34	36
Irlande	0	28	33	33	34
Italie	6	28	34	32	32
Luxembourg	6	28	31	32	33
Pays-Bas	5	26	31	35	33
Portugal	0	28	35	35	36
Royaume-Uni	0	16	11	2	0
Suède	4	28	32	26	34

Les *ego-networks* des membres de l'UE-15 ont été extraits des graphes du dernier décile des similarités étudiés dans la deuxième partie. La position marginale de la France et du Royaume-Uni apparaît très clairement. L'absence d'*ego-network* pour la Grèce lors de la 51^e session s'explique par des raisons intérieures : une grève des diplomates grecs a entraîné un taux de non participation aux votes de plus de 80% lors de cette session.

La session 42 n'a pas été considérée ici car les *ego-networks* correspondants sont clairement identifiables sur le graphe 2.23 page 133.

Quelques États se situent pourtant en marge de cette unanimité grandissante en terme de votes comme le montre le tableau 3.9 des *ego-networks* des membres de l'UE-15. France et Royaume-Uni restent relativement en deçà des scores de similarité obtenus par les autres États membres (et par la majorité des États candidats), ce qui s'explique à la fois par leur siège de membre permanent au Conseil de sécurité et leur statut de puissance nucléaire¹. Certains auteurs n'hésitent pas à considérer que l'alignement fréquent sur les positions américaines est dû à la volonté d'être considérées comme des « grandes » puissances². Si la France se présente (ou est présentée, par les médias français notamment) comme l'un des moteurs de la construction européenne, ce qualificatif ne s'applique pas à la politique française à l'AG de l'ONU³. Il est communément admis que la France « entretient une relation

1. Christopher Hill, 2006, "The European Powers in the Security Council: Differing Interests, Differing Arenas", in K.V. Laatikainen et K.E. Smith (dir.), *The European Union at the United Nations. Intersecting Multilateralisms*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, p. 49-69.

2. Bardo Fassbender, 2004, "The Better Peoples of the United Nations? Europe's Practice and the United Nations", *The European Journal of International Law*, 15(5), p. 857-884 : "[UK and France] generally pursued their national respective interests and often aligned themselves with the United States, emphasizing their role as 'great powers'".

3. La même remarque peut être faite à propos du Conseil de sécurité comme l'a encore montré la politique du cavalier seul menée par la France (et le Royaume-Uni !) à propos de l'intervention en Libye en mars 2011. Un article de *La Stampa*, repris sur le site <http://www.presseurop.eu/>, titrait le 31 mars 2011 « Paris et Londres ont coulé la politique étrangère de l'UE ».

ambivalente à la construction européenne dont elle a été - et est toujours - un moteur et un frein »¹.

Hormis ces deux cas attendus, il convient de noter la position restant relativement marginale de Chypre et de Malte. Ces deux États ont voté pendant plus de deux décennies avec le Mouvement des non-alignés et la normalisation de leur comportement de vote s'est faite progressivement. Ils ont été beaucoup moins prompts que d'autres États candidats à s'aligner sur les positions de l'UE avant leur adhésion.

Enfin, si la plupart des États candidats (reconnus ou considérés comme tels) votent de façon massive comme l'UE, ce n'est qu'en partie vrai pour la Turquie qui a gardé une marge de liberté plus grande sur bon nombre de sujets. Elle est ainsi le seul des États candidats à se permettre de voter seul contre tous (vote négatif quand tous les autres membres votent oui ou s'abstiennent) à propos de la résolution relative au droit de la mer. Cette position singulière s'explique notamment par l'antagonisme ancien entre Grèce et Turquie.

Ces trois États (Chypre, Malte et Turquie) présentent suffisamment d'intérêt pour justifier une approche cartographique spécifique. La série de cartes qui leur est consacrée prend les deux extrémités de la période étudiée (session 40, 1985-1986 et session 64, 2009-2010) et montre, à chacune de ces dates, avec quels groupes d'États ces acteurs votent le plus souvent de façon similaire. La discrétisation utilisée pour ces six cartes est la même : les six bornes de classes correspondent à Min, P5, Q1, Q2, Q3, P95 et Max (soit en bon français : minimum de la distribution, cinquième centile, premier, deuxième et troisième quartiles, quatre-vingt quinzième centile et maximum). L'histogramme de la discrétisation obtenue est systématiquement représenté afin de permettre des comparaisons raisonnées².

Dans les trois cas, la mutation opérée est très nette. À des degrés divers, ces trois acteurs sont de plus en plus proches d'États membres de l'UE en ce qui concerne les comportements de vote.

En ce qui concerne le parrainage de résolutions, la méthode utilisée est sensiblement la même que pour les votes : prendre trois sessions à dix années d'intervalle, garder le dernier décile des similarités entre États et représenter les liens entre membres de l'UE à chacune des périodes étudiées. Dans la mesure où le nombre d'acteurs impliqués est beaucoup plus faible, et la similarité moyenne beaucoup plus basse que pour les positions de vote (si aucune paire d'États ne vote jamais systématiquement de façon différente, de très nombreuses paires d'États ne parrainent jamais les mêmes résolutions), le seuil est volontairement plus bas. De plus, les similarités égales à zéro ont été éliminées avant le calcul du neuvième décile.

En raison de la collecte de données effectuée, il existe un décalage d'un an et les résultats présentés concernent les sessions 41, 51 et 61. Seules les résolutions élaborées par l'Assemblée générale (et non par une commission) ont été étudiées.

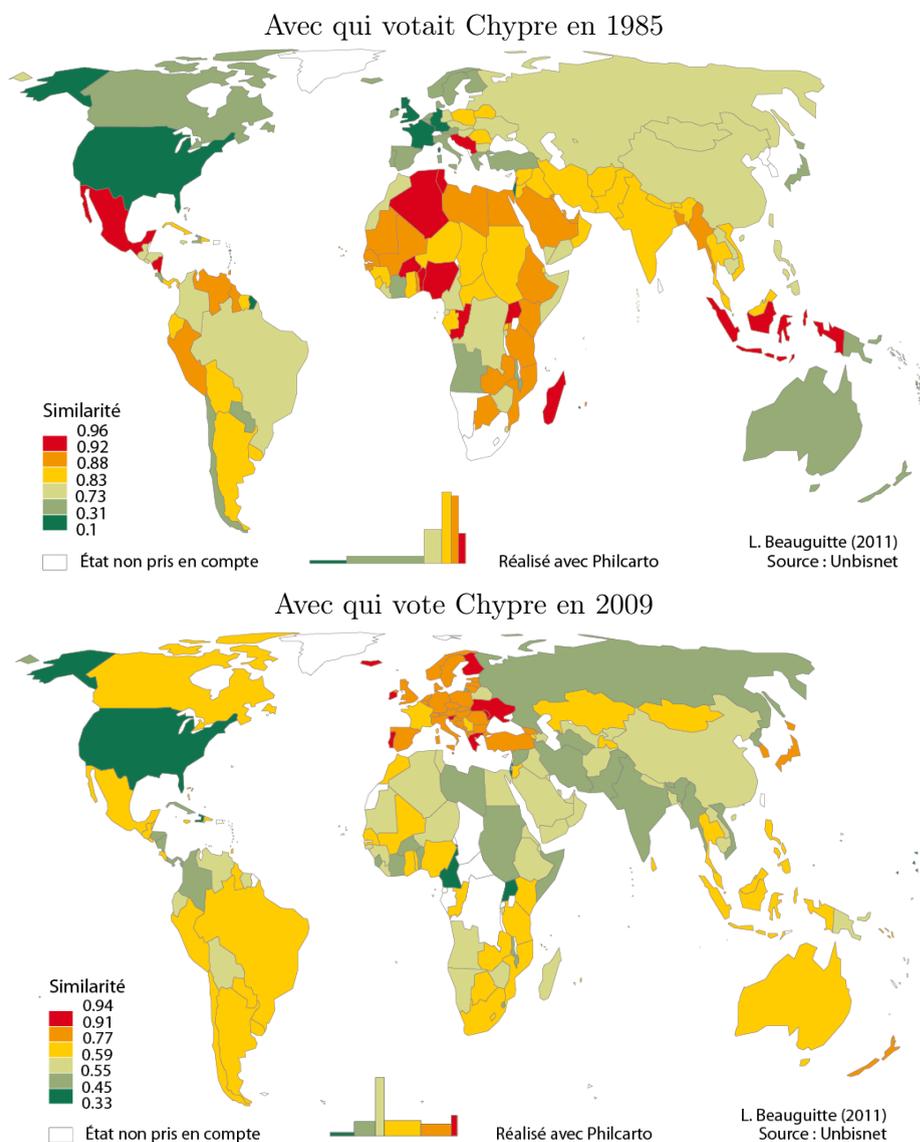
Les seuils du neuvième décile pour les trois sessions considérées (41, 51 et 61) sont respectivement de 0.4, 0.375 et 0.548.

Le tableau 3.2.3 page 205 permet de mettre en évidence ce qui apparaît parfois à la lecture des procès-verbaux : depuis plus de 15 ans, la plupart des résolutions

1. Première phrase de l'article « France » dans le *Dictionnaire critique de l'Union européenne* paru en 2008 chez Armand Colin sous la direction de Yves Bertoncini *et al.*, p. 190-194. Article écrit par Y. Bertoncini, T. Chopin, A. Dulphy, S. Kahn et C. Manigand.

2. Étant donné la discrétisation utilisée, ces histogrammes devraient tous se ressembler. Or la distribution des similarités étant différente en fonction de l'État et de la date, ce n'est pas toujours le cas.

FIGURE 3.8 – Les votes chypriotes à l'AG 1985-2009



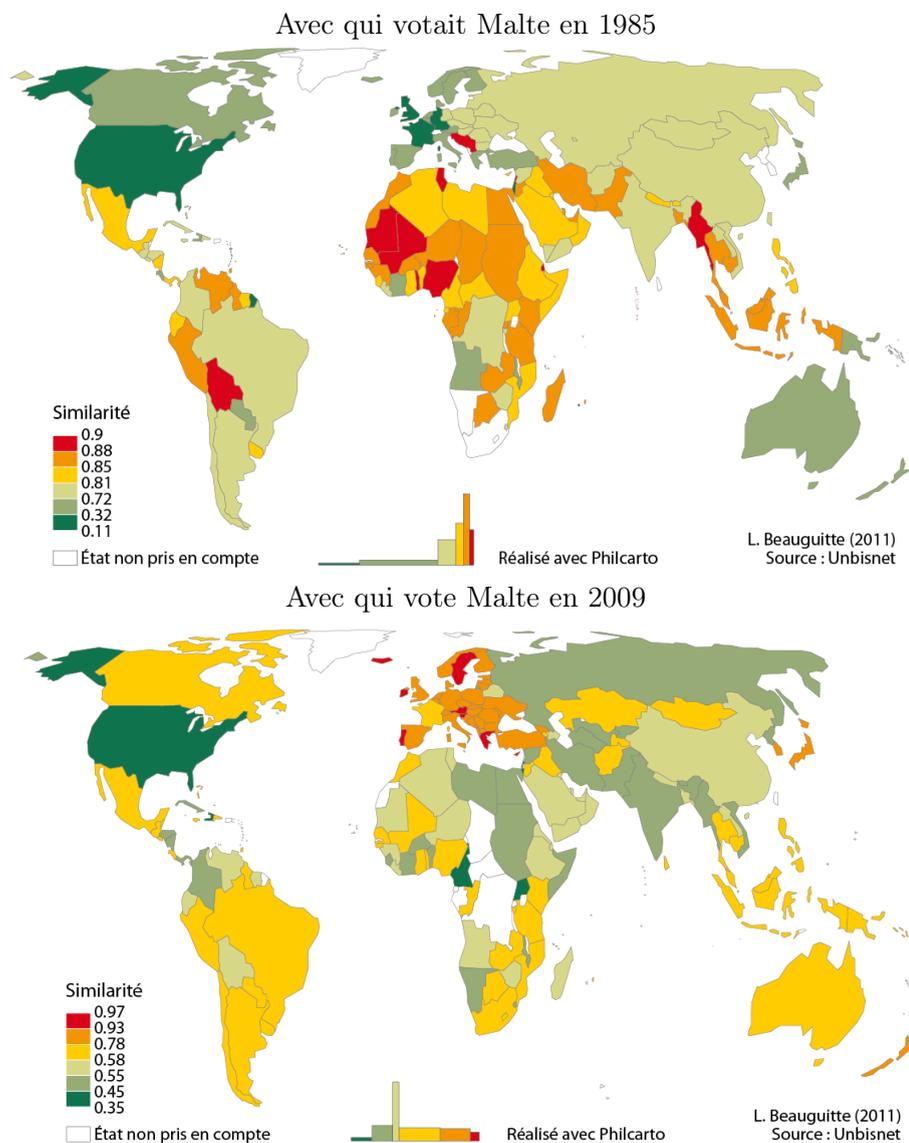
En 1985, les États les plus proches de Chypre en terme de similarité de vote sont essentiellement des membres de la Ligue arabe, des États d'Amérique centrale, d'Afrique de l'Est et d'Asie. Vingt-cinq ans plus tard, Chypre n'est plus membre du MNA et vote de façon similaire aux autres États membres (ou candidats) de l'UE.

parrainées par un État de l'UE sont en réalité des résolutions présentées par l'UE elle-même. Ceci explique les densités extrêmement élevées obtenues pour les sessions 51 et 61.

Les tests réalisés aux deux autres dates pour lesquels les données ont été collectées (sessions 46 et 56) ainsi que sur les résolutions de la troisième commission donnent des résultats similaires.

Si la visualisation de cette information sous forme de graphe ne présente à peu près aucun intérêt pour les dernières sessions, un mode de représentation alternatif

FIGURE 3.9 – Les votes maltais à l'AG 1985-2009



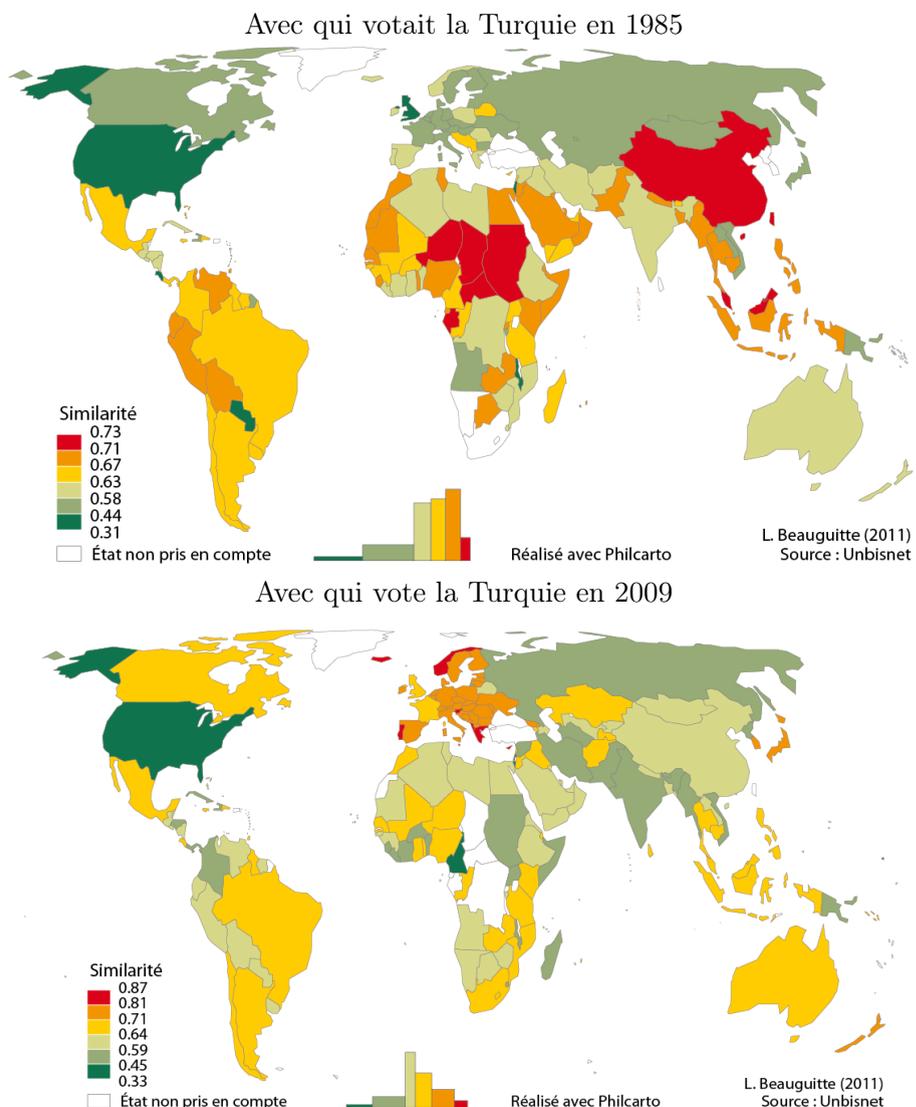
L'évolution des votes de Malte à l'AG entre 1985 et 2009 présente la même caractéristique que celle concernant Chypre : passage d'un vote clairement « tiers-mondiste » à un vote « européen ». Ce virage politique à l'ONU correspond également à un virage politique intérieur : le parti socialiste a dirigé le pays de 1974 à 1988, date où il est battu par le parti conservateur qui demande alors à adhérer à l'UE (les négociations s'ouvrent en 1993)^a.

a : Informations communiquées par Anna Spiteri, IRMCo, Malte.

existe permettant de mettre en évidence les liens existants avec les États non membres de l'UE. Pour les sessions 51 et 61, seuls les liens entre États membres et États non membres ont été conservés.

Les deux graphes obtenus donnent des résultats parfois inattendus (voir figure 3.12 page 206). Ainsi la Fédération russe apparaît comme un État s'associant souvent aux résolutions parrainées par l'UE, ce qui n'était guère prévisible étant donné ses

FIGURE 3.10 – Les votes turcs à l'AG 1985-2009



Le cas turc est plus spécifique que celui de Malte ou de Chypre. Le niveau de similarité aux deux dates étudiées est plus faible que dans les cas précédents (maximum de 73% en 1985 et 87% seulement en 2009). Si la Turquie se rapproche nettement des positions de l'UE, elle conserve une marge de manœuvre réelle à l'AG et les atteroiements de l'UE concernant sa candidature ne peuvent que favoriser ce comportement atypique.

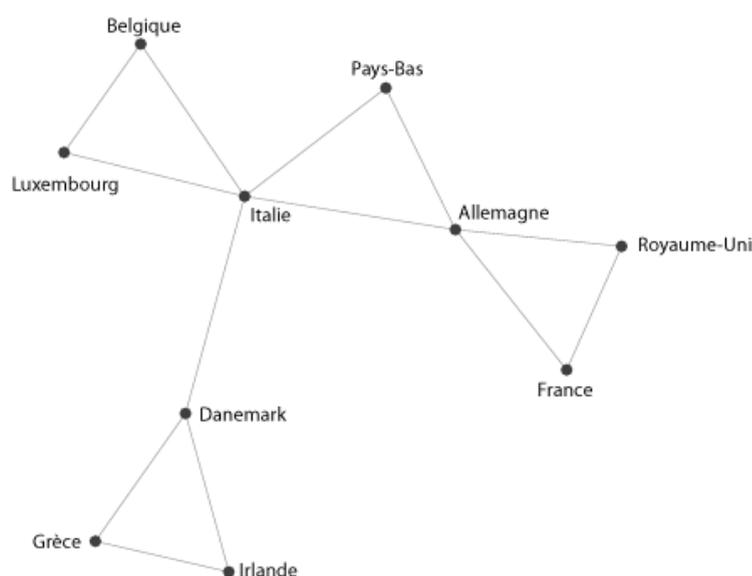
Ces cartes permettent également de rappeler que les relations au sein de l'AG obéissent à des logiques internes au système onusien : des collègues turcs du projet EuroBroadMap ont ainsi souligné l'étrangeté de ces cartes où le plus fidèle allié diplomatique (les États-Unis) de la Turquie votent de façon très divergente quand un voisin avec lequel les relations sont peu chaleureuses (la Grèce) adopte lui des positions très similaires. . .

comportements de vote. Il est intéressant de noter la présence non négligeable d'États d'Amérique latine, présence beaucoup plus affirmée que celle des États africains. Enfin, et cette fois-ci, ce résultat était attendu, on retrouve les États candidats à

TABLEAU 3.10 – Propriétés des graphes des sessions 41, 51 et 61

Session	41	51	61
Ordre	72	59	74
Taille	156	226	344
dont impliquant membres de l'UE			
Ordre	10	15	25
Taille	13	105	289
Densité UE	0.07	1	0.96

FIGURE 3.11 – Similarités de parrainage au sein de la CEE (session 41)



Graphe réalisé avec le module 'statnet' du logiciel R, algorithme de Fruchterman-Reingold.

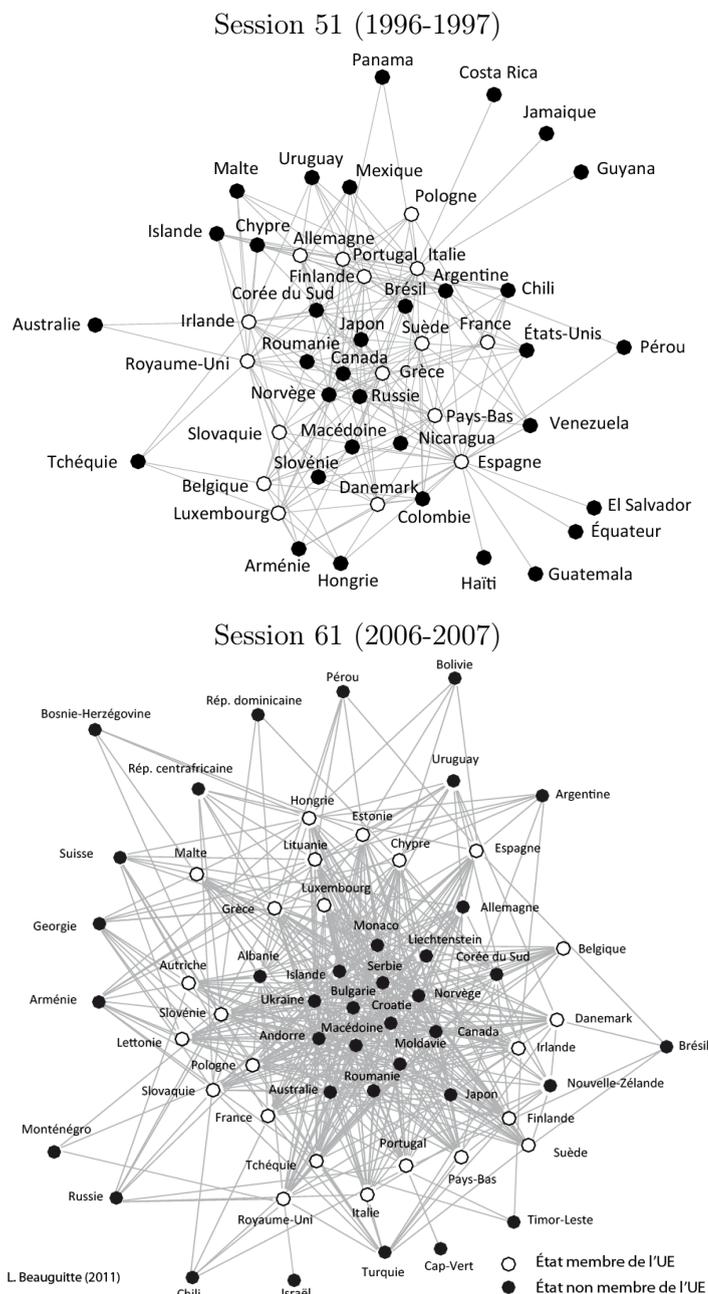
Représenter les graphes des deux sessions suivantes n'aurait qu'un intérêt relatif : celui de la session 51 est une clique (tous les liens possibles sont présents) et il manque 11 liens (adjacents à Malte) à celui de la session 61 pour en être une également.

l'UE ainsi que les pays ayant des comportements de vote très similaires (Australie, Canada, Corée du sud, Japon, etc.).

Les déclarations faites au nom d'un groupe sont presque aussi vieilles que l'ONU elle-même. En ce qui concerne l'UE, d'après Paul Luif¹, la première déclaration faite au nom « des neuf ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne » est prononcée le 23 septembre 1975 ; la première déclaration « au nom de la Communauté européenne et de ses États membres » est faite en 1981 ; enfin, la première déclaration

1. Paul Luif, 2003, *EU cohesion in the UN General Assembly*, Paris, Institute for Security Studies, Occasional Papers 49. L'auteur, refusant toute perspective comparative, ne juge pas important de signaler que ce comportement est ancien à l'ONU.

FIGURE 3.12 – Quand l'UE parraine avec d'autres



Graphes réalisés avec R, module 'statnet', algorithme de Fruchterman-Reingold.

Ces graphes méritent un mode d'emploi concernant la lecture et leur interprétation : les liens entre États membres de l'UE n'ont volontairement pas été reproduits afin d'améliorer autant que possible la lisibilité de l'ensemble. Il convient cependant de se rappeler (voir *supra*) qu'à ce seuil, tous les liens possibles entre États membres (sauf 11 en 2006-2007) sont présents. Un lien indique une similarité forte entre un État de l'UE et un État non membre en ce qui concerne les parrainages de résolutions. Plus un État non membre se trouve au centre du graphe, plus il est connecté, plus il s'associe souvent à de nombreux membres de l'UE. Quand un État membre de l'UE se trouve en périphérie et peu connecté, cela signifie qu'il fait peu de parrainage avec des États non membres.

ENCADRÉ 3.11 – Normalisations discursives : les déclarations faites au nom de l'UE

Ces quelques extraits montrent comment au fil des sessions les formules employées pour s'exprimer au nom de l'UE sont devenues de plus en plus normées pour exprimer aujourd'hui un gradient de proximité institutionnelle avec l'UE. L'extrait est systématiquement la première phrase prononcée lors du débat général où l'UE apparaît. Des crochets indiquent quand il ne s'agit pas de la première phrase prononcée.

1990 : « Monsieur le Président, au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, je vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale », A/45/PV.6, p. 14.

1992 : « C'est un privilège pour moi que de prendre la parole ce matin au nom de la Communauté européenne et de ses 12 États membres », A/47/PV.6, p. 24.

1994 : « Monsieur le Président, j'aimerais vous présenter mes félicitations personnelles pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session ainsi que les félicitations de l'Union européenne, au nom de laquelle je m'adresse à l'Assemblée aujourd'hui. », A/49/PV.6, p. 16.

1996 : « [...] J'ai l'honneur de m'adresser à cette Assemblée au nom de l'Union européenne », A/51/PV.6, p. 7.

1998 : « J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom de l'Union européenne », A/53/PV.9, p. 8.

2000 : « J'ai l'honneur de m'exprimer cette année au nom de l'Union européenne, que la France préside jusqu'à la fin décembre », A/55/PV.10, p. 20.

2002 : « Au nom de l'Union européenne, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session », A/57/PV.2, p. 30.

2004 : « C'est un honneur pour moi que de prendre la parole à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale au nom de l'Union européenne », A/59/PV.3, p. 30.

2006 : « Madame la Présidente, au nom de l'Union européenne, j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. S'associent à cette déclaration les pays adhérents, la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine ; les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie ; ainsi que l'Ukraine et la République du Moldova », A/61/PV.10, p. 20.

Depuis 2005, toutes les déclarations faites au nom de l'UE sont exprimées sur ce dernier modèle : la prise de parole est faite au nom de l'UE et les soutiens éventuels sont listés en fonction de leur proximité institutionnelle avec elle. Cette normalisation discursive se produit également dans le cas des États membres ou candidats lorsqu'ils déclarent soutenir la déclaration faite au nom de l'UE.

au nom de l'Union européenne seule est faite en 1994. L'orateur ou oratrice s'exprimant au nom de l'UE est un-e délégué-e de l'État occupant la présidence de l'UE¹.

À la lecture des procès-verbaux des dernières années, le constat est facile à dresser : l'UE s'exprime, au nom des États membres et candidats, sur tous les sujets sauf un, l'élargissement du Conseil de sécurité. Ce sujet est l'un des serpents de mer de l'AG,

1. On retrouve la même répartition des rôles dans les autres groupes régionaux : l'État président est celui qui s'exprime à l'AG au nom de ce groupe.

la question étant inscrite à l'ordre du jour depuis 1993. Les divisions européennes sur le sujet ont fait l'objet d'articles et de commentaires nombreux. L'Allemagne dès 1992, rejointe par le Japon l'année suivante, réclame un siège permanent, ce qui provoque l'hostilité des pays non occidentaux. Certains membres de l'UE plaident eux pour un siège européen, ce que refusent évidemment France et Royaume-Uni, la détention d'un siège de membre permanent étant, avec la possession de l'arme nucléaire, l'un des rares vestiges de leur statut passé de grande puissance. D'autres enfin (Espagne, Italie) sont plutôt hostiles à l'augmentation du nombre de membres permanents¹. Cette diversité d'approche sur le sujet au sein de l'UE reflète la diversité existant à l'AG en général : si tous les acteurs considèrent que le CS ne reflète pas les équilibres contemporains, aucun accord n'existe sur les moyens d'y remédier.

Les déclarations faites au nom de l'UE² à l'Assemblée générale ont été systématiquement relevées à une session sur deux à partir de la 45^e session (1990-1991), soit la première année où tous les procès-verbaux sont accessibles sur le site Unbisnet. À partir de la 49^e session, il arrive que des États non membres s'associent aux déclarations faites au nom de l'UE. Le tableau 3.2.3 page 211 synthétise cette information³. Les États devenant candidats s'associent de plus en plus systématiquement à ces déclarations, ce qui n'est pas le cas d'États comme la Norvège ou le Liechtenstein. Le tropisme ouest européen d'États tels la Géorgie ou l'Ukraine apparaît clairement.

Tous les indicateurs utilisés ici (votes, parrainages, discours) permettent-ils de valider l'hypothèse d'une UE devenue « acteur global » ? Si l'on examine les critères évoqués par Ginsberg dans un article souvent cité⁴, quatre conditions sont nécessaires pour évaluer la « capacité à être acteur » (*actorness*) : la reconnaissance d'acteurs extérieurs, l'autorité (définie comme la compétence légale pour agir), l'autonomie et la cohésion. Si la dernière condition est bien respectée, les trois premières méritent un examen plus approfondi, examen qui dépasse le cadre de cette thèse. En deux mots, en se basant sur la littérature et sur la lecture de nombreux procès-verbaux, si la reconnaissance par des acteurs extérieurs est réelle, l'autorité et l'autonomie sont à peu près nulles pour des raisons différentes. En ce qui concerne l'autorité, les velléités européennes, pour être audibles, doivent passer par le système onusien et y être négociées, adaptées et reformulées. Quant à l'autonomie, elle est limitée pour des raisons systémiques tant internes à l'UE (unanimité, statut particulier de la France et du Royaume-Uni) qu'externes au système de l'Assemblée générale (groupe soudé et minoritaire ne pouvant seul faire voter un texte⁵).

Il est une question rarement posée : parler d'une seule voix est-il utile ? Adopter des déclarations communes sur tous les sujets ou presque augmente-t-il la capacité de l'UE à agir sur la gouvernance mondiale ? Il est possible que le résultat obtenu

1. Voir la typologie de Manuel Ortega (dir.), 2005, *The European Union and the United Nations. Partners in effective multilateralism*, Paris, Institute for Security Studies, Chaillot Paper 78, p. 100.

2. Le terme UE est ici employé comme terme générique pour désigner, en fonction des sessions, la CEE, l'UE-15, 25 et 27.

3. Les données de la session 51 ont été malencontreusement perdues.

4. Roy H. Ginsberg, 1999, "Conceptualizing the European Union as an International Actor: Narrowing the Theoretical Capability - Expectations Gap", *Journal of Common Market Studies*, 37(3), p. 429-454. Les quatre critères sont issus d'un article paru l'année précédente de J. Caporaso et J. Jupille, 1998, "States, Agency, and Rules: The EU in Global Environment Politics", in C. Rhodes (dir.), *The European Union in the World Community*, Boulder, Lynne Rienner.

5. D'après Gabriele Birnberg, sur 821 votes de résolutions entre 1992 et 2004, l'UE a pu changer l'issue d'un vote dans 5 cas seulement (2009, *The voting behaviour of the European Union member states in the United Nations General Assembly*, Thèse de philosophie, London School of Economics, p. 119).

soit exactement l'inverse de celui recherché. Il semble en effet, d'après les résultats obtenus par Gjovalin Macaj, docteur en sciences politiques¹, que l'énergie consacrée à l'adoption de positions communes (au minimum mille réunions annuelles²) ait peu d'impact pour deux raisons complémentaires : la recherche de l'unanimité à tout prix tend à faire du plus petit dénominateur commun le critère décisif pour le choix des positions ; ensuite le coût de la négociation en interne est trop élevé pour que les positions soient à nouveau renégociées vis-à-vis d'acteurs extérieurs. *In fine*, le risque est que l'UE apparaisse comme un acteur aux positions simultanément faibles et rigides.

Ce problème n'est sans doute pas l'apanage de l'UE : tout groupe cherchant à définir de façon systématique des positions communes tend à réduire ses marges de manœuvre pour négocier avec d'autres acteurs. Hovet en 1960 soulignait déjà cette tendance à propos des groupes qu'il identifiait comme soudés. Il écrivait en substance que les groupes ayant un score de votes similaires très élevé tels le groupe arabe, le Benelux ou le groupe nordique se retrouvaient fréquemment en position minoritaire car leur forte cohésion empêchait les ajustements nécessaires pour rejoindre la majorité³.

Des études menées sur la perception de l'UE dans d'autres organisations internationales montrent que cette faiblesse est largement perçue par les autres acteurs (voir Elgström, 2007⁴ pour l'étude de l'UE au Forum des Nations Unies pour la forêt, à l'OMC et à la Convention sur le commerce international des espèces menacées) : tout imprévu, toute nécessité de réagir rapidement entraînent une paralysie de l'UE.

Certain-e-s auteur-e-s situent la réflexion sur un autre niveau en se demandant si la nécessité de mettre en place des structures formelles destinées à atteindre un consensus est un signe de force ou de faiblesse (Hafner-Burton *et al.*, 2008⁵).

Une question subsidiaire, qui ne sera que partiellement traitée ici, concerne le contenu lui-même du discours de l'UE. Parler d'une seule voix certes, mais pour dire quoi ? Là encore, le bilan dressé par différent-e-s auteur-e-s est nuancé. L'objectif principal de l'UE est... de paraître unie. C'est ainsi la conclusion à laquelle parviennent Barbara Delcourt et Éric Remacle écrivant en substance que le besoin de présenter une UE unie semble parfois l'emporter sur la capacité à proposer des solutions⁶. Une enquête récente réalisée auprès de délégations non européennes à l'ONU montre que l'abstention est considérée par certains acteurs (Afrique du Sud,

1. Merci à Barbara Delcourt pour avoir attiré mon attention sur ces travaux non publiés.

2. Dans l'ouvrage apologétique de Jan Wouters *et al.* (dir.), 2006, *The United Nations and the European Union: An Even Stronger Partnership*, La Haye, T.M.C. Asser Press, p. 384, il est question de plus de 1300 réunions annuelles à New York et 1000 à Genève.

3. Thomas Hovet Jr, *Bloc Politics in the United Nations*, Cambridge, Harvard University Press, p. 111. La citation originale est : "The groups which have a very cohesive internal voting record, such as the Soviet bloc and the Arab, Benelux and Scandinavian groups, generally tend toward a minority position, their very cohesion perhaps preventing them from making the adjustments in their policy manipulations which would allow them to join in the majority view".

4. Ole Elgström, 2007, "The European Union as a Leader in International Multilateral Negotiations - a Problematic Aspiration?", *International Relations*, 21(4), p. 445-458.

5. Emilie Hafner-Burton *et al.*, 2008, "International Organizations Count", *Journal of Conflict Resolution*, 52(2), p. 175-188. Les auteur-e-s écrivent : "Are formal institutions a sign of cooperation, or do they indicate a failure to cooperate through informal mechanisms?"

6. Barbara Delcourt et Éric Remacle, 2009, "Global governance. A challenge for common foreign policy and European security and defence policy", in M. Telò (dir.), 2009, *The European Union and Global Governance*, Londres et New York, Routledge, p. 233-257. La citation exacte est : "The strategic objectives of the European foreign policy give the impression that its essence is mainly procedural while the need to present a united Europe sometimes prevails over a more problem-solving approach".

Mexique) comme une marque de fabrique de l'UE : lorsqu'un consensus n'a pu être trouvé, mieux vaudrait ne pas prendre position qu'apparaître divisée¹. Si ce jugement reste minoritaire, la majorité des acteurs interrogés par l'auteure (représentant-e-s de la Suisse, Norvège, CANZ, Groupe des 77 et Groupe de Rio) estime que l'UE devrait consacrer moins de temps et d'énergie en coordination interne et davantage à négocier avec les autres acteurs.

Cette recherche chronophage d'un consensus à tout prix ne concerne pas uniquement le comportement de l'UE à l'Assemblée générale. Un observateur de l'ONG *Human Rights Watch* décrit ainsi, en soulignant une autre conséquence dommageable, les méthodes de travail employées au Conseil des droits de l'homme :

*Au Conseil des droits de l'homme, l'UE cherche à atteindre un consensus jusqu'à l'absurdité. Plutôt que d'adopter une stratégie et de faire confiance aux représentants de l'UE, les membres de l'UE insistent pour examiner chaque résolution mot à mot. Ce management pointilleux rend impossible une réponse efficace à tout changement de circonstance et toute négociation rapide pour construire des alliances.*².

Lorsque l'UE est comparée à d'autres acteurs, le jugement porté est nuancé. Ainsi, un délégué du Moyen-Orient cité dans Lucarelli et Fioramonti explique que « les Américains font des offres qu'on ne peut pas refuser ; l'UE des offres qu'on ne comprend pas. Les gens n'aiment peut-être pas la politique américaine, mais au moins le message est clair »³.

Enfin, dans le domaine des droits humains où l'UE se veut tout à la fois moteur (moratoire sur la peine de mort - voir la partie suivante) et exemplaire, certains acteurs portent également des jugements nuancés, estimant que l'UE fait deux poids deux mesures, sanctionnant les États lorsque cela est peu coûteux, épargnant les partenaires jugés stratégiques (Chine, Russie)⁴. Une fois encore, ce que les anglophones appellent le *double standard* peut s'expliquer pour des raisons exogènes (dépendance énergétique ou économique) et endogènes (position de membre permanent au Conseil de sécurité).

1. Fiona Creed, 2006, "Global perceptions of the European Union at the United Nations", *Studia Diplomatica*, 59(4), p. 5-18.

2. Kenneth Roth, "Filling the Leadership Void: Where is the European Union?", *Human rights watch world report 2007*, p. 19, cité par Linde Lindkvist, 2009, *A Fair Weather Champion? The European Union at the United Nations Human Rights Council*, CFE Working paper series 39. La citation originale adaptée par moi est la suivante : "At the Human Rights Council, the EU seems to demand a consensus at an absurdly petty level. Rather than signing off on a strategy and having faith in EU representatives to pursue it wisely, EU members insist on signing off on each proposed resolution word by word. This micromanagement makes it impossible for the EU to respond effectively to changing circumstances or to engage in the quick diplomatic give-and-take needed to build majority alliances".

3. "The US makes offers we cannot refuse ; the EU makes offers we do not understand. People may not like US policy, but at least, its message is clear", Sonia Lucarelli et Lorenzo Fioramonti (dir.), 2010, *External perceptions of the European Union as a Global Actor*, Londres et New York, Routledge, p. 1.

4. Franziska Brantner, 2010, "The EU through the eyes of the United Nations", in S. Lucarelli et L. Fioramonti (dir.), *External Perceptions of the European Union as a Global Actor*, Londres et New York, Routledge, p. 165-179 et notamment p. 172 : "The EU would only single out those countries for condemnation where the price of attack was not too high compared to potential gains". L'exemple de la résolution condamnant la Chine au CHR en 1996, proposée par le Danemark et rejetée par la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie, est relaté par Karen Smith, 2006, "Speaking with One Voice? European Union Co-ordination on Human Rights Issues at the United Nations", *Journal of Common Market Studies*, 44(1), p. 113-137.

TABLEAU 3.12 – États soutenant une déclaration faite au nom de l'UE

États devenus membres							
Session	49	53	55	57	59	61	63
<i>UE</i>	<i>20</i>	<i>37</i>	<i>42</i>	<i>27</i>	<i>26</i>	<i>35</i>	<i>23</i>
Autriche	95	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	5	94.6	95.2	100	100	97.1	-
Chypre	10	94.6	97.6	92.6	-	-	-
Estonie	5	78.4	95.2	100	-	-	-
Finlande	75	-	-	-	-	-	-
Hongrie	10	100	97.6	100	-	-	-
Lettonie	5	89.2	92.9	100	-	-	-
Lituanie	5	97.3	97.6	100	-	-	-
Malte	10	10.8	97.6	92.6	-	-	-
Pologne	5	94.6	95.2	100	-	-	-
Rép. Tchèque	5	100	100	100	-	-	-
Roumanie	5	97.3	100	96.3	100	97.1	-
Slovaquie	5	100	97.6	96.3	-	-	-
Slovénie	0	97.3	97.6	100	-	-	-
Suède	75	-	-	-	-	-	-

Autres États							
Session	49	53	55	57	59	61	63
<i>UE</i>	<i>20</i>	<i>37</i>	<i>42</i>	<i>27</i>	<i>26</i>	<i>35</i>	<i>23</i>
Albanie	0	0	0	0	73.1	88.6	87
Arménie	0	0	0	0	0	2.9	60.9
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0	84.6	82.9	65.2
Croatie	0	0	0	0	92.3	97.1	87
Géorgie	0	0	0	0	0	0	26.1
Islande	0	65	33	78	61,5	51	22
Liechtenstein	0	43.2	23.8	22.2	34.6	20	8.7
Macédoine	0	0	0	0	88.5	94.3	82.6
Moldavie	0	0	2.4	0	0	91.4	82.6
Monténégro	x	x	x	x	x	77.1	87
Norvège	15	35.1	28.6	25.9	38.5	22.9	4.3
Serbie*	x	x	0	0	92.3	97.1	60.9
Turquie	0	0	69	85.2	80.8	85.7	78.3
Ukraine	0	0	0	0	0	85.7	91.3

Serbie* désigne la Serbie-Monténégro puis la Serbie ; x = nom membre de l'ONU ; - = État membre de l'UE.

La ligne UE indique le nombre de déclarations faites au nom de l'UE auxquelles se sont associés des États non membres. Ensuite, l'information donne la proportion avec laquelle l'État considéré s'associe à ces déclarations. Lorsqu'un État devient membre de l'UE, l'information cesse d'être renseignée. Ainsi, lors de la 55^e session, l'Islande s'associe dans un tiers des cas (33%) aux 42 déclarations faites au nom de l'UE.

3.3 L'UE, l'ONU et la peine de mort

Comment justifier ici une étude spécifique sur Union européenne, ONU et peine de mort ? En tant que thème, le sujet trouverait davantage sa place dans la partie consacrée aux droits humains (voir *supra*). Historiquement, c'est moins l'UE que le Conseil de l'Europe qui a parmi les premiers voulu débattre de ce thème¹. Si ce sujet me paraît pourtant trouver sa place ici, c'est qu'il permet de mettre en évidence et d'approfondir plusieurs comportements qui, s'ils ont déjà été évoqués, n'ont que rarement été approfondis. Le premier comportement concerne l'UE et sa faculté à dépolitiser des processus historiques et politiques récents, tendance déjà évoquée à propos du partenariat UE-ONU. Le deuxième comportement, évoqué à plusieurs reprises mais jamais étudié de façon approfondie, concerne la réception des discours et « valeurs » de l'UE par les autres acteurs onusiens².

Étant un sujet hautement polémique et contesté, le thème de la peine de mort est peu abordé à l'ONU, si ce n'est dans la troisième commission de l'Assemblée générale. Il est donc possible de mener une étude quasi exhaustive des discours, des acteurs et des votes, et de la mener dans la durée. Il s'agit pourtant moins d'une étude de cas monographique que d'un exemple choisi pour révéler et mettre en évidence des comportements d'ordre systémique. J'ajoute que cela permet également de donner un aperçu plus précis du contenu des différents documents onusiens, du ton des procès-verbaux et du temps long nécessaire à l'aboutissement d'une résolution au sein de cette organisation.

Cette section est organisée de la manière suivante : les initiatives, notamment celles du Conseil de l'Europe, pour entamer un débat sur la peine capitale, et les réactions des autres acteurs, sont présentées dans une première partie. L'action spécifique de l'UE est ensuite examinée : la recherche d'appuis extérieurs, les arguments employés et les résultats obtenus sont présentés en détail dans la deuxième partie. Enfin, la troisième partie examine les limites politico-spatiales de réception de ce discours.

3.3.1 Conseil de l'Europe et peine capitale

En ce qui concerne la peine capitale, l'organisation européenne qui depuis plus de trente ans prend les initiatives, y compris à l'ONU, est non l'UE mais le Conseil de l'Europe³. La volonté de faire du « continent européen » un espace sans peine de mort est affirmée dès 1983⁴. Le 4 octobre 1994, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopte une résolution préconisant l'abolition de la peine capitale. Lors du sommet du Conseil de l'Europe tenu en octobre 1997, les chefs de gouvernement lancent un appel en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort. Puis, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe décide en septembre 2007 de proclamer une Journée européenne contre la peine de mort devant se tenir le 10 octobre de chaque année.

1. Afin de mener à terme la démarche d'auto-positionnement de la première partie, je précise que je suis contre la peine de mort

2. Pour une analyse de cet épisode en relations internationales, voir Robert Kissack, 2010, *Pursuing effective multilateralism. The European Union, International Organisations and the Politics of Decision Making*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, p. 38-55.

3. http://www.coe.int/t/dc/files/themes/peine_de_mort/default_FR.asp

4. Protocole n°6 à la Convention européenne des Droits de l'Homme sur l'abolition de la peine de mort en temps de paix.

À l'Assemblée générale de l'ONU, si l'on se fie aux résultats fournis par Unbisnet, le sujet est abordé à douze reprises seulement entre 1985 et 2010¹. Or cette liste est incomplète dans la mesure où elle ne considère que les cas où le sujet est explicitement inscrit à l'ordre du jour, et il arrive que le thème soit abordé sans que cela ait été prévu².

Le premier vote accessible sur ce sujet date du 14 décembre 1987 (A/42/PV.93, p. 33-34). Le texte soumis au vote est issu de la troisième commission et s'intitule « Élaboration d'un deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui viserait à abolir la peine de mort ». L'emploi du conditionnel montre qu'il ne s'agit encore dans l'esprit des rédacteurs et rédactrices que d'une piste future. Le texte est adopté par 64 voix contre 15 et 57 abstentions. Aucune délégation n'explique son vote. Le texte adopté dans ce cas n'est pas une résolution mais un projet de décision³.

Deux ans plus tard, le 2 octobre 1989, à l'occasion du débat général, le délégué italien aborde le sujet et se base sur les décisions prises par le Conseil de l'Europe pour déclarer que « le respect des droits de l'homme, notamment, rend inacceptable à nos yeux le maintien de sanctions telles que la peine de mort. L'Italie travaille résolument à rendre possible l'adoption du deuxième Protocole facultatif pour l'abolition de la peine de mort » (A/44/PV.8, p. 4). Le délégué de la République Fédérale allemande aborde le sujet cette même journée (A/44/PV.8, p. 20) et déclare : « Nous demandons que notre initiative en faveur de l'abolition de la peine de mort soit également appuyée par les pays qui souvent, pour des raisons religieuses, entendent conserver ce châtement. La forme d'un protocole facultatif que nous avons choisie laisse toute latitude aux États qui ne peuvent encore se décider à signer un tel accord ». Lors du débat général de cette même session, les délégué-e-s du Portugal (A/44/PV.8, p. 48), des Pays-Bas (A/44/PV.11, p. 40) et de l'Espagne (A/44/PV.11, p. 113) appuient cette initiative.

La résolution correspondante (A/RES/44/128), intitulée « Élaboration d'un deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort », est votée le 5 janvier 1990 (A/44/PV.82, p. 8-9). Les résultats sont les suivants : 60 pour, 28 contre et 49 abstentions. Le titre s'est quelque peu modifié depuis 1987 mais il s'agit toujours d'une intention à venir (visant à). La carte 3.13 page suivante montre les ensembles révélés par ces positions de vote. Seule la délégation du Yémen démocratique explique son vote, expliquant que là où les lois prévoient la peine capitale, « ces lois découlent de la composition sociale et de l'évolution historique de nombreux pays » (A/44/PV.82, p. 10).

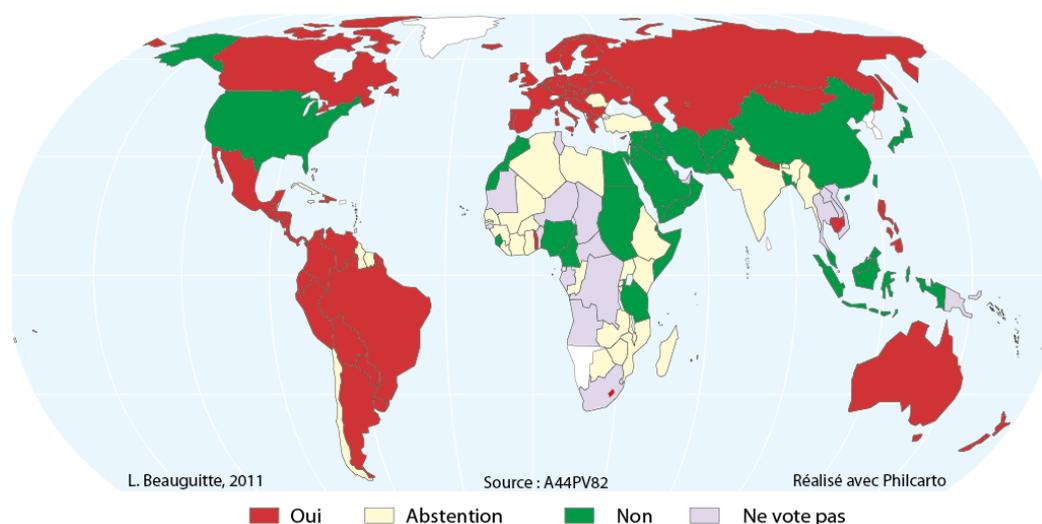
En 1994, la troisième commission propose un texte sur la peine de mort parrainé par 34 pays. L'inscription de ce point additionnel à l'ordre du jour de l'AG est demandée. Comme prévu par le *Règlement intérieur*, trois États sont invités à s'exprimer pour et trois à s'exprimer contre. Les trois États défendant cette inscription

1. Procès-verbaux A/42/PV.93, A/44/PV.8, A/44/PV.11, A/44/PV.82, A/53/PV.17, A/54/PV.6, A/54/PV.7, A/62/PV.11, A/62/PV.76, A/63/PV.10, A/63/PV.70 et enfin A/65/PV.17. Une seule occurrence apparaît avant 1987, le PV correspondant n'est malheureusement pas accessible en ligne (A/39/PV.101).

2. Concrètement, cela signifie que l'étude qui suit est aussi exhaustive qu'il est possible. Mais il conviendrait de lire *tous* les procès-verbaux de toutes les sessions, ce que je n'ai pas fait, pour en être certain...

3. Ce dernier terme est absent du *Règlement intérieur de l'Assemblée générale*, il semble désigner le texte précédant le projet de résolution.

FIGURE 3.13 – Positions relatives à la résolution 44/128 du 5 janvier 1990



Le titre de la résolution évoque l'élaboration d'un protocole « visant à abolir la peine de mort ». Les termes restant évasifs et peu contraignants, peu d'États s'opposent au texte. Les différences de position entre Amérique (États-Unis exceptés), Afrique et Asie sont très nettes. La situation n'évoluera ensuite que de façon marginale, excepté en Afrique australe.

sont par ordre chronologique l'Italie, Andorre et le Kirghizistan. Les deux premiers font référence aux positions du Conseil de l'Europe pour défendre le texte. Trois États s'expriment contre : le Pakistan au nom de l'OCI (Organisation de la Conférence Islamique), la Malaisie et le Soudan. Le texte est voté et est adopté (70 oui, 24 non et 42 abstentions¹). Quatre États interviennent pour expliquer leur vote : Singapour qui défend la peine capitale mais s'est abstenu, puis l'Algérie, l'Iran et l'Égypte qui ont tous trois voté non (A/49/PV.56, p. 15-22).

Les arguments développés par les opposants sont correctement résumés par cet extrait du discours du délégué malais :

Le problème que nous pose l'initiative dont nous sommes saisis est son caractère inflexible et sa tentative de vouloir imposer en bloc un point de vue à toutes les sociétés, alors que ce point de vue peut ne s'appliquer qu'à un petit nombre d'entre elles. En outre, cette initiative ne tient pas compte de ce que les traditions culturelles diffèrent de l'une à l'autre, ni de ce que les pays ont des besoins différents. (A/49/PV.56, p. 18)

À cet argument culturel s'ajoute un argument juridique : ce texte constituerait une violation de la souveraineté des États membres, en contradiction avec l'article 2 de la *Charte des Nations Unies*²

1. Les résultats détaillés de ce type de votes ne sont malheureusement pas enregistrés.

2. Le délégué soudanais, après une référence à la licéité de la peine capitale dans l'islam, affirme que cette résolution « pourrait mettre l'ONU dans la position inacceptable d'agir en contradiction avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies elle-même, notamment au paragraphe 7 de l'Article 2, qui interdit à l'ONU d'intervenir dans les affaires intérieures de tout pays. » (A/49/PV.56, p. 19)

Le thème ressurgit de façon impromptue en 2002. La résolution concernant les relations entre l'ONU et le Conseil de l'Europe¹, d'ordinaire adoptée par consensus, donne lieu lors de cette session à un débat (et à quatre votes) houleux. Deux paragraphes sont mis en cause (paragraphes 6 et 12) dans la mesure où ils évoquent la peine de mort².

L'un des articles est plus explicite que l'autre :

art. 6 : *Prend note de l'ouverture à la signature à Vilnius, le 3 mai 2002 du Protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances ;*

art. 12 : *Félicite le Conseil de l'Europe de sa contribution à l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité en date du 28 septembre 2001, et prend note dans ce contexte des Lignes directrices sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme adoptées par le Comité des ministres le 11 juillet 2002 et visées dans l'additif au rapport du Secrétaire général sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international ;*

Extraits de la résolution A/RES/57/156 adoptée le 16 décembre 2002.

Les Lignes directrices évoquées à l'article 12 contiennent les phrases suivantes : « En aucun cas, une personne accusée d'activités terroristes ne peut encourir la condamnation à mort ; dans l'éventualité d'une condamnation à une telle peine, celle-ci ne peut pas être exécutée ». Le délégué de Singapour citant ces lignes précise qu'« en lisant ce projet de résolution, nous craignons qu'il ne recèle d'autres éléments sujets à controverse que nous, petites délégations, ne sommes pas à même de détecter. Nous tenons donc à remercier la délégation du grand pays qui a attiré notre attention sur le chapitre X des « Lignes directrices », dont il est fait mention au paragraphe 12 » (A/57/PV.75, p. 18). Ce service rendu par un « grand pays » est intéressant car il montre comment les délégations les plus étoffées peuvent influencer sur le débat en cours en partageant ou non les informations qu'elles ont pu collecter avec les délégations faibles identifiées dans la deuxième partie de cette thèse³.

Cette résolution fait l'objet de quatre votes successifs, le premier sur le paragraphe 4, le deuxième sur 6, le troisième sur le paragraphe 12 et enfin le dernier sur le texte dans son ensemble. Les résultats globaux sont indiqués dans le tableau 3.3.1 page suivante. Cartographier ces résultats permet de mettre en évidence plusieurs régions politiques nettes.

La carte 3.14 page suivante montre les positions de vote relatives au paragraphe 6 et la régionalisation produite par ce thème.

3.3.2 Le moratoire sur la peine de mort

Les positions du Conseil de l'Europe ont été reprises par l'UE. Ainsi, l'article 2 de la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, adoptée le 7 décembre

1. Résolution A/RES/57/156 du 16 décembre 2002 titrée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe ».

2. Le paragraphe 4 fait lui aussi l'objet d'un vote dont la motivation n'apparaît pas évidente à la lecture de la résolution et du procès-verbal de la séance.

3. Rappelons que « l'information est une denrée rare, et que sa communication et son échange ne sont pas des processus neutres et gratuits », Michel Crozier et Erhard Friedberg, 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Éditions du Seuil, p. 125.

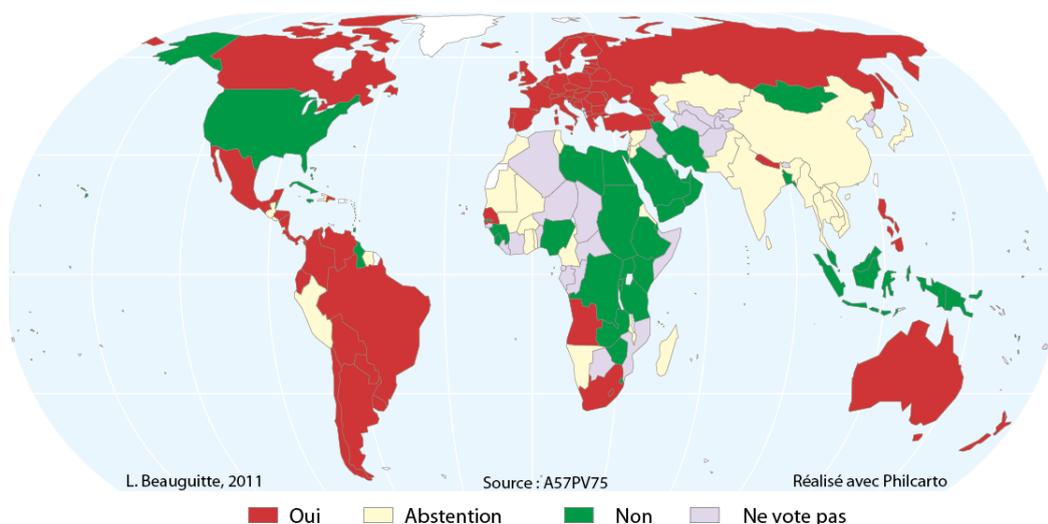
TABLEAU 3.13 – Les votes relatifs à la résolution 57/156

Texte	Oui	Abst.	Non
Paragraphe 4	109	37	0
Paragraphe 6	71	33	53
Paragraphe 12	71	35	51
Résolution	92	66	0

Source : A/57/PV.75, p. 23-25.

Comme le montrent les résultats, le texte dans son ensemble, pas plus que le quatrième paragraphe, ne pose de problème. Par contre, les deux articles évoquant, de près ou de moins près, la peine capitale, font l'objet d'une opposition conséquente. Pour mémoire, l'ONU compte alors 192 membres. Les deux articles sont donc votés par seulement un gros tiers des États membres.

FIGURE 3.14 – Positions relatives à la peine de mort - Décembre 2002



Le paragraphe 6 de la résolution 57/156 fait explicitement référence au moratoire sur la peine de mort. Si les États américains (États-Unis et Guyana exceptés) soutiennent massivement ce texte, ce n'est pas le cas de la majorité des États africains ou asiatiques. La retenue chinoise sur ce thème peut étonner (la Chine est déjà à l'époque l'État qui recourt le plus volontiers à la peine capitale).

2000, précise que nul ne peut être condamné à la peine de mort, ni exécuté. La journée européenne contre la peine de mort initiée en septembre 2007 par le Conseil de l'Europe est adoptée par l'UE en décembre de cette même année.

La position de l'UE concernant la peine de mort est définie une première fois en 1998¹. En ce qui concerne la politique à mener au sein des organisations internationales, le texte, actualisé en 2008², précise le cadre légal dans lequel doit s'exercer son action.

1. 1999 voit la parution du premier rapport annuel de l'UE consacré au respect des droits humains.

2. <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/10015.fr08.pdf>

Ces modalités sont précisées dans une brochure de 87 pages intitulée *UE Lignes directrices Droits de l'homme et Droit International Humanitaire* parue en mars 2009¹. L'objectif affiché est le suivant : « L'Union européenne continuera à intensifier ses initiatives au sein des instances internationales et à l'égard d'autres pays, notamment ses déclarations ou démarches concernant la peine de mort » (p.9). De plus, l'UE « soulèvera la question de la peine de mort au sein des instances multilatérales concernées et, chaque fois qu'elle en aura l'occasion, leur soumettra des initiatives visant l'instauration d'un moratoire sur l'application de la peine de mort et, à terme, l'abolition de celle-ci » (p. 10). La suite du document est plus réaliste dans la mesure où elle édicte les règles minimales à (tenter de) faire observer si l'État ne souhaite pas abolir ou suspendre la peine capitale (ne pas l'infliger aux personnes âgées de moins de 18 ans au moment où elles commettent un crime, à une femme enceinte ou à la mère d'un jeune enfant², etc.)

Au sein de l'Assemblée générale, la première déclaration faite au nom de l'UE relative à la peine de mort a lieu le 21 septembre 1999, lors du débat général (A/54/PV.6). La déléguée finlandaise, s'exprimant au nom de l'UE³, affirme notamment :

L'Union européenne est engagée dans le combat contre la peine de mort. Nous invitons les États qui l'appliquent encore à réduire progressivement la liste des infractions pour lesquelles elle peut être prononcée et nous insistons pour que son application respecte des normes minimales. Dans un premier temps, un moratoire sur les exécutions devrait être établi, l'objectif ultime devant demeurer l'abolition totale de la peine de mort. L'Union européenne mettra l'accent sur ce thème au cours de cette session.
(A/54/PV.6, p. 23)

La déléguée suédoise aborde également ce sujet lors de sa déclaration au débat général⁴. Si le ton est beaucoup plus tranché qu'auparavant, ces discours ne se traduisent pas par des résolutions au sein de l'Assemblée générale.

Il faut attendre les 62^e et 63^e sessions pour voir l'UE parrainer et défendre un texte sur le sujet. Il importe de préciser que, soucieuse sans doute d'éviter toute accusation de vouloir imposer ses valeurs, l'UE parraine un texte initié « par un groupe d'États de toutes les parties du monde visant à faire avancer le débat international en matière d'abolition de la peine de mort » (déclaration du délégué luxembourgeois lors du débat général, A/62/PV.11, p. 12). Les délégations bulgares (A/62/PV.11, p. 32), espagnoles (A/62/PV.11, p. 44) et islandaises (A/62/PV.11, p. 50) appellent de leurs vœux l'adoption de cette résolution. Si l'initiative est signée « par un groupe d'États de toutes les parties du monde », seule une poignée d'États européens estime le sujet suffisamment important pour l'évoquer à cette occasion.

La carte 3.15 des parrains de la résolution (résolution A/C.3/62/L.29 de la troisième commission devenant résolution 62/149 après adoption par l'AG) montre une répartition géographique peu équitable où l'Europe suivie de l'Amérique du Sud sont très nettement sur-représentées.

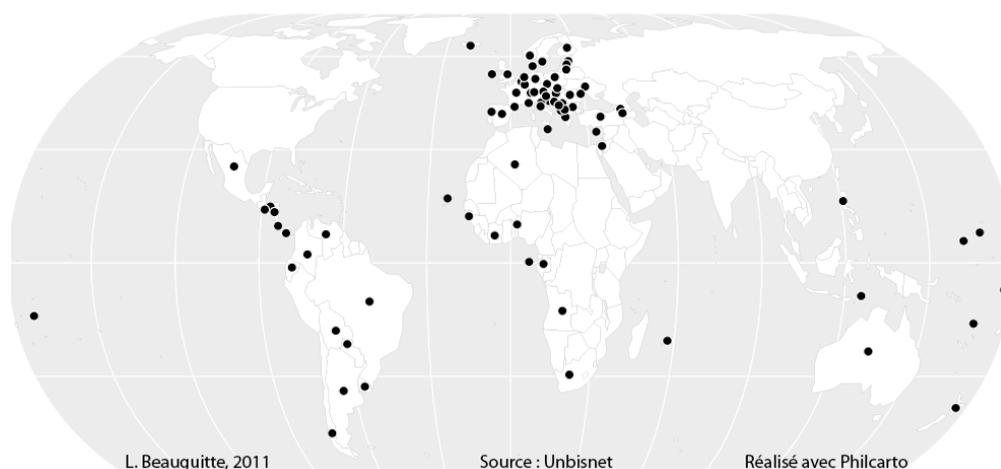
1. <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/QC8308123FRC.pdf>

2. En tant que père, ce passage me choque un peu. . .

3. Je rappelle que le ou la délégué-e s'exprimant au nom de l'UE appartient à la délégation président l'UE. De façon exceptionnelle, ce peut également être un-e représentant-e de la Commission européenne.

4. « La peine de mort n'a pas sa place dans une société civilisée. La Suède se félicite des mesures prises par un certain nombre de pays pour mettre un terme à cette pratique répugnante. L'abolition de la peine de mort renforcerait la dignité humaine dans le monde entier. » (A/54/PV.7, p. 35).

FIGURE 3.15 – Les parrains de la résolution relative au moratoire sur la peine de mort



La résolution 62/149 adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2007 ne vient pas de nulle part. Issue d'une initiative européenne (Conseil de l'Europe puis UE), et associant la majorité des États d'Amérique latine, la faiblesse des parrainages africains ou asiatiques montre le caractère peu consensuel de ce texte.

Lorsque le texte est soumis au vote, si le Mexique soutient le texte au nom des 87 délégations ayant parrainé la résolution, les autres intervenants ayant demandé à prendre la parole avant le vote sont tous des opposants au projet : Antigua-et-Barbuda (au nom des États des Caraïbes), la Barbade, Singapour et le Nigeria. La résolution est adoptée par 104 voix contre 54 avec 29 abstentions (A/62/PV.76, p. 17-18). Le texte devenant plus précis, et appelant à un moratoire immédiat, un certain nombre d'États auparavant abstentionnistes, vote désormais de façon négative (Chine, Inde). Les délégations expliquant leur vote sont par ordre chronologique l'Égypte, la Malaisie, la Chine, le Bangladesh, la Syrie et les Bahamas : toutes expliquent pourquoi elles ont voté contre le texte.

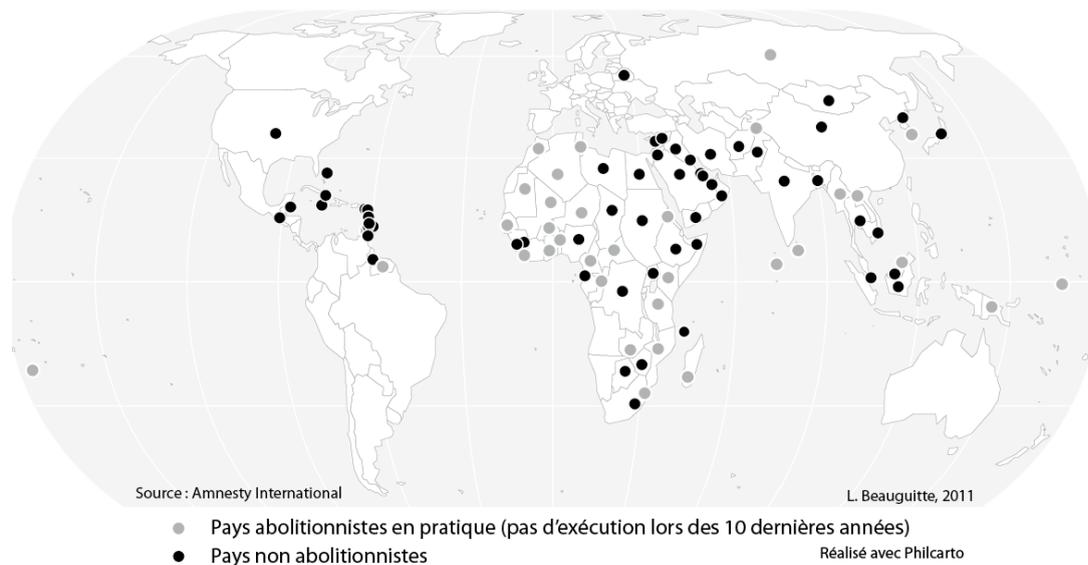
La même résolution est adoptée lors de la session suivante. Le schéma est sensiblement le même : seuls des États membres de l'UE abordent le sujet lors du débat général (Espagne, A/63/PV.10, p. 26 ; Pays-Bas, A/63/PV.10, p. 56) et la résolution 63/168 est adoptée avec des scores quasi identiques (107 pour, 47 contre et 34 abstentions). Seul le Chili, s'exprimant au nom des parrains de la résolution, défend le texte quand les explications de vote sont fournies par des opposants à la résolution (Syrie, Singapour, Égypte, Barbade et Chine - A/63/PV.70, p. 27-31).

Avant d'examiner quels États contestent cette résolution et pourquoi, il est intéressant de noter que les résultats de ces votes ne coïncident que partiellement avec la géographie contemporaine de la peine capitale (carte 3.16). Selon Amnesty international¹, seuls 58 États sont en 2010 « non abolitionnistes en pratique »² tandis

1. <http://www.amnesty.org/fr/death-penalty/abolitionist-and-retentionist-countries>, visité le 18 mai 2011.

2. Les catégories d'Amnesty International sont les suivantes : Pays abolitionnistes de droit pour tous les crimes : 96 ; Pays abolitionnistes de droit pour les crimes de droit commun : 9 ; Pays abolitionnistes en pratique : 34 ; Total des pays abolitionnistes de droit ou en pratique : 139 ; Total des pays non abolitionnistes : 58.

FIGURE 3.16 – La peine capitale en 2011



Le site internet d'Amnesty International précise que, si la Fédération russe a mis en place un moratoire sur les exécutions en 1996, des condamnés à mort ont été exécutés en République tchétchène entre 1996 et 1999. Les deux autres catégories d'Amnesty International, non représentées ici, sont les pays abolitionnistes de droit pour tous les crimes (96 États) et les pays abolitionnistes de droit pour les crimes de droit commun (9 États). Enfin, parmi les États non abolitionnistes recensés et non représentés sur cette carte figurent l'Autorité palestinienne et Taïwan.

que 139 le sont. Et sur les 58 recensés, 2 ne sont pas membres de l'ONU (Autorité palestinienne et Taïwan). La contestation de cette résolution dépasse donc le seul ensemble des États où la peine capitale reste applicable.

3.3.3 Des valeurs contestées

Dans le cas du moratoire sur la peine de mort, Conseil de l'Europe puis Union européenne sont clairement les initiateurs du débat. Si la résolution 62/149 est parrainée par 87 États, plus de la moitié de ces États est située dans l'UE ou dans sa périphérie immédiate (carte 3.15).

Plusieurs acteurs, États ou groupes, prennent clairement position contre cette initiative. Certains États des Caraïbes¹ contestent la résolution de façon très mesurée. La délégation de Singapour est beaucoup plus virulente et critique nommément la stratégie de l'UE, déclarant par exemple :

Ils [les auteurs de la résolution] ont argué qu'il s'agissait de citations sélectives puis se sont eux-mêmes cités de façon sélective. Ils ont voté en masse contre des amendements qu'un être raisonnable ne saurait mettre en cause. Par exemple, le monde connaît des conditions juridiques, sociales, économiques et culturelles très diverses. Ils ont contré les tentatives des

1. Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago (A/62/PV.76, p. 14).

États qui appliquent toujours la peine capitale de s'exprimer au sujet de certains paragraphes et ont eu recours à des démarches et tactiques visant à faire pression sur eux. (A/62/PV.76, p. 16)

Le Nigeria exprime également son refus, arguant que ce moratoire « ne doit pas être imposé par un groupe d'États, indépendamment de leurs vues ou valeurs quant à un sujet qui relève exclusivement de la compétence nationale des États » (A/62/PV.76, p. 17). La Chine, à l'AG comme en troisième commission, emploie le même argumentaire.

La référence à la religion musulmane est régulièrement utilisée par plusieurs acteurs pour justifier le refus de voter ce texte. L'Égypte affirme ainsi que « comme d'autres religions, l'islam respecte la dignité humaine et le caractère sacré de la vie, car la vie est un don de Dieu à tous les êtres humains sans distinction. La peine de mort est donc limitée aux crimes les plus graves au regard de la loi islamique » (A/62/PV.76, p. 25).

Si le sujet reste polémique, il reste que la résolution a été adoptée lors de deux sessions consécutives. Si le projet d'un moratoire sur la peine de mort trouve 70 soutiens en 1990, 92 en 2002 et 107 en 2007, n'est-ce pas le signe que, si elles sont parfois contestées, les « valeurs » de l'UE gagnent du terrain au niveau mondial ?

La réponse est nuancée. Les États qui changent nettement de position sont extrêmement peu nombreux. Ainsi, les États ayant voté non lors du vote concernant le paragraphe 6 de la résolution 57/156 en 2002 et votant oui au moratoire de la résolution 62/149 sont au nombre de quatre seulement (Burundi, Nauru, Rwanda, Vanuatu).

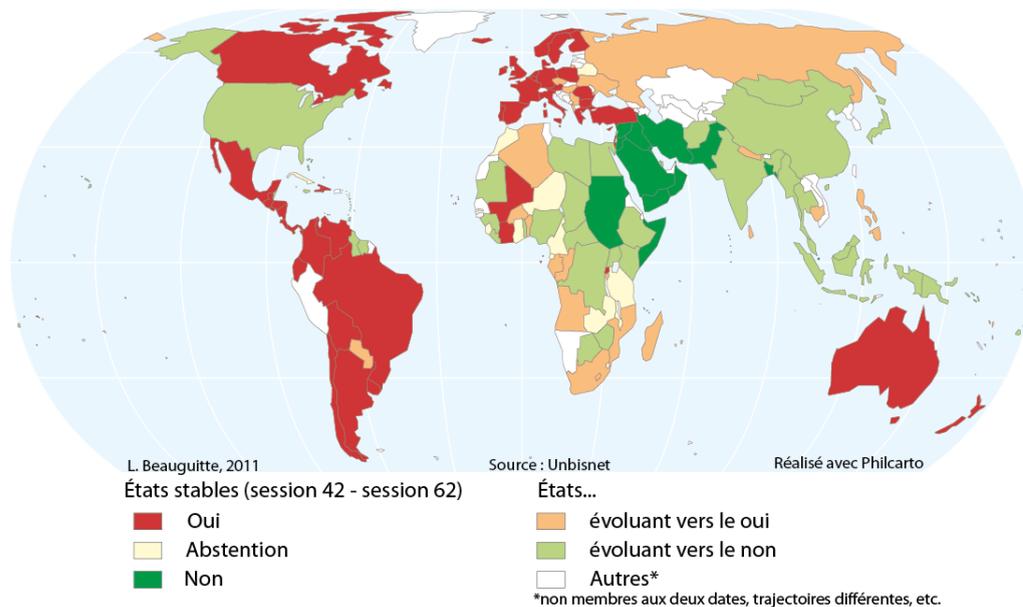
Il convient également de rappeler que si ce texte obtient davantage de soutien, c'est en partie en raison de la fragmentation politique de l'ouest eurasiatique (ex-Yougoslavie, États baltes) et de l'adhésion durant la période de micro-États européens (Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin). Ce constat permet à nouveau d'infirmier l'hypothèse formulée dans la première partie et liant augmentation du nombre d'acteurs et augmentation de l'entropie du système. Bien au contraire, l'entrée de petits États semble renforcer les positions respectives des principaux ensembles déjà présents au sein de l'Assemblée générale. Ayant des moyens (notamment humains) faibles de négociation (voir dans la deuxième partie l'étude sur les tailles de délégation), les nouveaux acteurs ne peuvent prétendre modifier la structure des conflits et des alliances.

Afin de mettre en évidence l'éventuel processus de diffusion concernant l'opposition à la peine de mort, seuls les 157 acteurs présents durant toute la période considérée ont été retenus¹. Les trois positions de vote relevées concernent la résolution 42/128, le sixième paragraphe de la résolution 57/156 et enfin la résolution 62/149.

Afin d'être aussi synthétique que possible, seules les extrémités de la période ont été examinées et seules trois trajectoires possibles sont considérées : trajectoire stable, trajectoire se terminant par le soutien au moratoire, trajectoire se terminant par

1. De façon tout à fait arbitraire, URSS et Fédération russe sont considérées comme le même acteur, tout comme Tchécoslovaquie et Tchèque, Serbie et Yougoslavie. Dans les deux derniers cas, cela ne pose pas de problème sur ce thème précis dans la mesure où les États issus de leur partition adoptent tous la même position.

FIGURE 3.17 – Trajectoires relatives à la peine capitale - 1987-2007



Les États considérés sont ceux membres de 1987 à 2007 (RFA et RDA d'un côté, Républiques tchèque et slovaque de l'autre, ont été agrégées; URSS et Fédération russe, Yougoslavie et Serbie sont considérées comme les mêmes acteurs). Un bloc moteur concernant le moratoire est constitué par l'Europe de l'Ouest et l'Amérique latine. Ce bloc est peu à peu rejoint par l'Europe de l'Est et une partie de l'Afrique australe. Inversement, la majeure partie des États asiatiques et du Golfe manifeste une hostilité croissante à ce texte.

l'opposition au moratoire sur la peine de mort. Dans la mesure où quatre modalités de vote existent, une telle simplification apparaît nécessaire¹.

Plus de la moitié des États conserve la même position qu'au départ (50 votant oui, 14 non et 14 s'abstenant). 23 États (14.65%) terminent avec des votes plus favorables qu'en début de période (abstention vers le oui, 15; non participation vers le oui, 8; le cas non vers oui n'existe pas). Enfin, 46 États terminent la période avec des positions plus hostiles au moratoire sur la peine de mort, la trajectoire abstention vers non étant la plus fréquente (26 cas). La carte synthétique 3.17 permet d'identifier ces trajectoires différentielles.

Cette étude de cas d'apparence strictement factuelle permet de mettre en lumière différents aspects du fonctionnement onusien. Tout d'abord, raisonner uniquement en nombre de voix ne permet pas de quantifier finement les évolutions observables. Contrairement à ce qui apparaît au premier abord, il semble ainsi que loin d'entraîner l'adhésion d'acteurs de plus en plus nombreux, cette résolution relative au moratoire sur la peine de mort crée en réalité un clivage grandissant au sein de l'Assemblée générale. Si la résolution finit par être adoptée lors de deux sessions consécutives, le nombre d'opposants à ce texte ne cesse pourtant lui aussi d'augmenter, et il ne se limite pas aux États appliquant encore la peine capitale.

1. Garder les trois dates et les quatre modalités entraîne une partition en 36 classes différentes (4 x 3 x 3). Et cela nuit à la compréhension de l'ensemble. . .

Il serait logique d'imaginer que les États n'ayant pas aboli la peine de mort votent systématiquement contre ce texte (résultat du vote de la résolution 62/149). Or, si la corrélation entre les deux variables est significative, le coefficient de corrélation est de seulement 0.75¹. Dix États l'appliquant encore s'abstiennent, un vote pour le texte (Guatemala). Le même type de comportements s'observe chez les États ayant aboli, en droit ou en pratique, l'application de la peine capitale : la grande majorité vote pour le texte, mais dix-neuf s'abstiennent et onze votent contre. Ce qui pose problème, si l'on se fie aux explications de vote données, concerne l'ingérence dans les systèmes juridiques nationaux, ingérence considérée comme l'imposition de valeurs culturelles exogènes.

Il serait donc audacieux de conclure à la puissance normative grandissante de l'UE. Ce texte est certes adopté deux années consécutives, et il l'est à nouveau lors de la 65^e session². Cette démarche peut donc être considérée comme un succès, mais un succès qui provoque une opposition grandissante.

3.4 L'UE, un acteur régional parmi d'autres ou un acteur onusien exemplaire ?

L'Europe : un Positiviste Logique essayant de se prouver à lui-même qu'il existe.
Lawrence Durrell, aphorisme de Pursewarden dans *Balthazar*, 1959, *Le Quatuor d'Alexandrie*, Gallimard.

Les mesures de cohésion du chapitre précédent montrent de façon nette que, une poignée d'États mises à part (les deux membres permanents du Conseil de sécurité, Chypre et Malte), une grande Union européenne, incluant Islande, Norvège, Suisse et les micro-États voisins (Liechtenstein, Monaco, Andorre), agit de plus en plus comme un acteur uni au sein de l'Assemblée générale de l'ONU.

Si cette convergence croissante apparaît quand on examine les relations globales, tant en terme de discours que de votes ou de résolutions proposées, cela n'est pourtant pas suffisant pour affirmer le caractère exceptionnel de l'UE. Il semble en effet nécessaire de comparer le fonctionnement de ce groupe régional avec celui d'autres groupes régionaux. La démarche comparative se heurte cependant à plusieurs écueils.

Le principal d'entre eux concerne le degré très inégal d'intégration régionale entre les (très) nombreux groupes ayant un statut d'observateur permanent à l'Assemblée générale. Si les objectifs affichés dans les déclarations de principe sont ambitieux (voir *infra*), il est rare que leur réalisation dépasse la mise en œuvre laborieuse d'un marché économique à peu près commun. L'option choisie ici est de les considérer non comme des UE ratées ou en devenir, mais comme des forums plus ou moins institutionnalisés de discussion où peut s'élaborer une stratégie politique régionale.

Un second obstacle concerne les différences de taille entre groupes. Il serait vain d'attendre du Groupe des 77 - groupe qui comprend plus de 130 membres aujourd'hui - la même cohésion que du Mercosur (5 membres permanents et 5 associés) en terme d'attitudes. Les groupes choisis doivent à la fois afficher une ambition d'intégration

1. Inversement, la corrélation (statistiquement significative au seuil de 1 pour 1000) entre abolition de fait et vote positif n'est que de 0.65.

2. Résolution 65/206 du 21 décembre 2010 (109 voix pour, 41 voix contre et 35 abstentions).

politique et comporter un nombre de membres point trop différent de celui de l'UE pour que la comparaison ait du sens¹.

Le nombre de groupes présentant ces caractéristiques est relativement restreint. Les groupes régionaux qui semblent convenir sont la Ligue des États arabes (nommée Ligue arabe dans la suite du texte), le Groupe de Rio, le CARICOM, l'ASEAN et la SADC (Communauté de développement d'Afrique australe).

Une dernière difficulté est relative à la faiblesse numérique et aux orientations méthodologiques dominantes concernant la littérature existante sur le sujet. Si l'UE est devenue un objet sur-étudié, ce n'est pas encore le cas d'autres ensembles régionaux, notamment au niveau politique (l'aspect économique semble davantage retenir l'attention). Très souvent, l'UE reste au centre de la réflexion et les auteur-e-s étudient soit les relations entre l'UE et les autres groupes, l'UE étant explicitement ou non considérée comme *LE* modèle à suivre², soit les relations bilatérales entre l'UE et tel ou tel groupe³. Que l'UE soit prise comme référence n'est guère surprenant, ce qui est plus gênant est la règle non écrite de l'exclusivité scalaire : dès que les auteur-e-s s'intéressent aux groupes, les États disparaissent et aucun essai d'analyse multi-niveau n'est tenté⁴.

3.4.1 Groupes régionaux

Avant de mener à bien les tests permettant de déterminer si oui ou non la cohésion dont fait preuve l'Union européenne est exceptionnelle, il importe de présenter brièvement ces différents groupes.

La Ligue arabe est une organisation fondée en 1945. La carte 3.18 page suivante montre les élargissements successifs de cette organisation reconnue comme observateur permanent à l'ONU depuis 1950⁵. Si l'OCI (Organisation de la Conférence Islamique) a été au départ créée⁶ pour concurrencer la Ligue arabe dominée alors par Nasser, les deux organisations se sont depuis rapprochées, la Ligue des États arabes devenant observateur à l'OCI dès 1975⁷. Dans la pratique, tous les membres de la Ligue des États arabes sont également membres de l'OCI.

Le Groupe de Rio est créé en 1986 avec pour objectif initial d'améliorer les relations entre les États d'Amérique latine. Il est devenu depuis un acteur aisément identifiable comme le montrent ses déclarations dans les grandes organisations internationales ou

1. Gabriele Birnberg est à ma connaissance l'une des seules à tenter cette comparaison : elle la fait avec d'une part les Groupes régionaux de l'AG et d'autre part avec le G77 et l'Union africaine. Aucune attention n'est donc portée à la taille des groupes étudiées. Ses courbes montrent cependant des taux de cohésion égaux ou similaires à ceux de l'UE entre 1992 et 2004 (2009, *The voting behaviour of the European Union member states in the United Nations General Assembly*, Thèse de philosophie, London School of Economics, p. 144-146 et 167).

2. Voir par exemple Fredrik Söderbaum et Luk Van Langenhove, 2005, "Introduction: The EU as a Global Actor and the Role of Interregionalism", *European Integration*, 27(3), p. 249-262.

3. Bruno Kermarec, 2003, *L'UE et l'ASEAN. Mondialisation et intégrations régionales en Europe et en Asie*, Paris, L'Harmattan

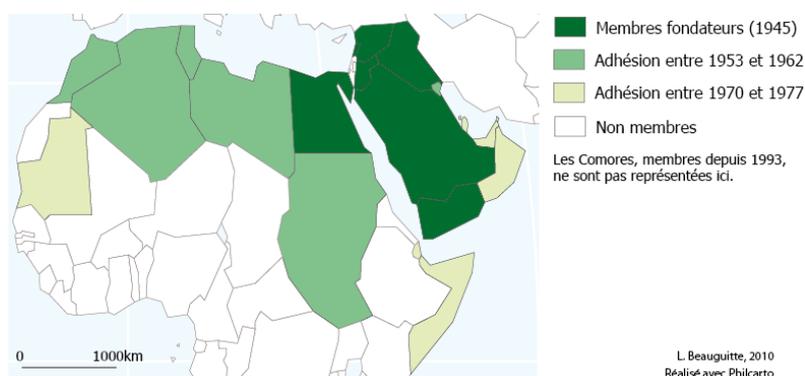
4. Ainsi, dans le récent ouvrage dirigé par Daniel Flesmes, si un chapitre étudie l'UE et trois autres la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, aucun lien n'est fait entre les différentes analyses (Daniel Flesmes (dir.), 2010, *Regional Leadership in the Global System. Ideas, Interests and Strategies of Regional Powers*, Farnham et Burlington, Ashgate).

5. Résolution A/RES/477(V) du 1^{er} novembre 1950.

6. Création décidée en 1969 au Premier sommet islamique de Rabat réunissant Arabie saoudite, Pakistan, Maroc, Iran, Tunisie et Turquie ; création effective en 1972.

7. Source : <http://www.oic-oci.org/home.asp>

FIGURE 3.18 – Les membres de la Ligue des États arabes



Cette carte montre la situation de la Ligue des États arabes à l'automne 2010, c'est-à-dire avant la partition du Soudan, dont il n'est pas certain que la partie Sud reste membre, et avant l'exclusion de la Libye en mars 2011. Les trois membres observateurs (Érythrée, Venezuela et Inde) ne sont pas représentés. Aucun critère clair (linguistique ou religieux) n'explique totalement la composition de ce groupe.

les partenariats en cours avec d'autres organisations régionales (dont l'UE depuis 1990). Cependant, l'absence de secrétariat et d'organes permanents, de budget commun et de site internet (au 12 août 2011) rendent cette organisation fragile. La carte 3.19 des extensions successives illustre son pouvoir d'attraction sur l'Amérique latine et, depuis quelques années, la zone Caraïbes. Il n'est pas exclu que l'on assiste dans les prochaines années à une fusion Groupe de Rio - CARICOM.

La Communauté des Caraïbes ou CARICOM¹ succède en 1973 à la *Caribbean Free Trade Association* et regroupe aujourd'hui 15 membres (plus cinq membres associés). Son objectif principal, comme l'indique clairement le nom de l'organisation antérieure, est la création d'un marché économique de libre-échange, régi par des lois communes, ainsi que la « coordination des politiques agricoles, industrielles et étrangères »².

L'ASEAN ou Association des Nations de l'Asie du Sud-Est³ existe depuis 1967 et compte désormais dix États membres. Les objectifs affichés sont ambitieux : « Favoriser la croissance économique, le progrès social et le développement culturel, promouvoir la paix et la prospérité de la région, et renforcer les liens avec les autres organisations régionales »⁴. Au-delà des déclarations d'intention, la mise en œuvre de cet ambitieux programme a été longue à se concrétiser et l'ASEAN a parfois été

1. Site officiel : <http://www.caricom.org/>

2. http://www.caricom.org/jsp/community/community_index.jsp?menu=community

3. L'acronyme français ANASE n'étant quasiment jamais utilisé, il ne l'est pas non plus ici. Les informations ci-après proviennent du site officiel : <http://www.aseansec.org/>

4. "1. To accelerate the economic growth, social progress and cultural development in the region through joint endeavours in the spirit of equality and partnership in order to strengthen the foundation for a prosperous and peaceful community of Southeast Asian Nations; 2. To promote regional peace and stability through abiding respect for justice and the rule of law in the relationship among countries of the region and adherence to the principles of the United Nations Charter; [...] 7. To maintain close and beneficial cooperation with existing international and regional organizations with similar aims and purposes, and explore all avenues for even closer cooperation among themselves.", <http://www.aseansec.org/64.htm>

FIGURE 3.19 – Le Groupe de Rio de 1986 à 2010



Comme son nom l'indique, le Brésil est membre fondateur et leader de fait du Groupe de Rio. Ce groupe, qui s'est voulu une alternative à l'Organisation des États Américains dominée par les États-Unis, ne dispose ni d'organe ni de secrétariat permanent ni même d'un site internet. Ce groupe est pourtant l'un des plus actifs à l'Assemblée générale de l'ONU.

qualifiée de « belle endormie »¹. C'est seulement fin 2008 qu'une Charte est adoptée pour fixer un cadre légal à cette coopération. L'élargissement envisagé de l'ASEAN aux puissants voisins que sont la Chine, la Corée du Sud et le Japon est compliqué par les rapports souvent tendus entre ces voisins.

Le dernier groupe régional sélectionné est la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC²) existant sous ce nom depuis 1992. Selon la page d'accueil de son site officiel, ses objectifs sont de bâtir « un futur commun au sein d'une communauté régionale qui assurera la prospérité économique, l'amélioration des conditions de vie, la liberté, la justice sociale, la paix et la sécurité pour les peuples d'Afrique australe »³.

Comptant dix membres à sa création, elle s'est progressivement élargie à toute l'Afrique australe et compte désormais 15 membres. Depuis la fin de l'apartheid et l'adhésion de l'Afrique du Sud, la SADC est dominée, tant économiquement que politiquement, par cet État. La diversité des quinze États membres, qu'il s'agisse de

1. Bruno Kermarec, 2003, *L'UE et l'ASEAN. Mondialisation et intégrations régionales en Europe et en Asie*, Paris, L'Harmattan.

2. Site officiel : <http://www.sadc.int/>

3. Texte original : « [...] Common future, a future within a regional community that will ensure economic well-being, improvement of the standards of living and quality of life, freedom and social justice and peace and security for the people of Southern Africa » (consulté le 1^{er} avril 2011).

potentiel économique, de taille (du Lesotho à la République démocratique du Congo) ou de stabilité politique, en fait un groupe très hétérogène.

3.4.2 Des dynamiques régionales variées et variables

L'idée selon laquelle plus de mondialisation appelle plus de régionalisation est une hypothèse européenne. Mais rien n'indique qu'elle soit partagée par tous les autres acteurs.

Zaki Laïdi, 2008 (2^e éd.), *La norme sans la force*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

Trois indicateurs complémentaires ont été utilisés afin de tester l'hypothèse d'une régionalisation croissante concernant le fonctionnement de l'Assemblée générale de l'ONU : le nombre de résolutions proposées non par un État mais par un groupe régional ; les prises de position orales de ces groupes et les soutiens étatiques apportés à ces déclarations ; enfin, la cohésion interne en terme de votes. En raison de la masse documentaire déjà plusieurs fois évoquée, les tests effectués l'ont été sur des périodes de temps parfois différentes et ne visent pas à l'exhaustivité. Il est donc possible que les résultats obtenus ne reflètent que partiellement les évolutions réelles.

L'un des indicateurs les plus souvent mis en avant par l'UE pour mettre en scène son unité est le nombre de réunions annuelles. Récolter le même type de données pour d'autres groupes serait possible, quoique long et fastidieux (cela supposerait un dépouillement systématique du Journal quotidien des Nations Unies où les réunions de groupes se déroulant dans les locaux onusiens sont signalées¹). Cet indicateur a été par exemple utilisé pour montrer l'évolution du Groupe des 77². Outre le caractère peu attractif du recueil des données, un argument plus convaincant justifie cette non utilisation : cette information est difficile à interpréter. Afficher plusieurs centaines de réunions peut montrer qu'un groupe se concerte sans arrêt sur tout... ou qu'il lui faut un nombre important de réunions pour enfin parvenir à un accord.

L'hypothèse principale déjà mentionnée dans la première partie est la suivante : les dynamiques de mondialisation entraînent un degré croissant d'intégration régionale concernant les relations économiques, abondamment étudiées dans la littérature, et les relations politiques. Cette dynamique entraîne des similarités fortes de position à l'intérieur de tous les groupes étudiés. Cette similarité est causée par la logique coopérative à l'œuvre au sein des groupes étudiés. Comme le souligne Michel Crozier, « toute action coopérative coordonnée demande que chaque participant puisse compter sur un degré suffisant de régularité de la part des autres participants [...] Toute organisation, quelle que soit sa structure, quels que soient ses objectifs, requiert de ses membres un montant variable mais toujours important de conformité »³. La forte cohérence de l'UE ne serait donc pas une exception mais un effet systémique causé par l'existence même des groupes au sein de l'AG.

1. Mais un groupe peut se réunir tantôt dans les locaux onusiens et tantôt en dehors...

2. Keisuke Iida, 1988, "Third World Solidarity: The Group of 77 in the UN General Assembly", *International Organization*, 42(2), p. 375-395. Le nombre de réunions passe de 36 (New York) et 148 (Genève) en 1970 à 241 (New York) et 625 (Genève) en 1979.

3. Michel Crozier, 1963, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Éditions du Seuil, p. 224. Sur le(s) rôle(s) des acteurs au sein d'un système, voir également Michel Crozier et Erhard Friedberg, 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil.

TABLEAU 3.14 – Résolutions proposées par des groupes régionaux

	Plén. 51	3 ^e com. 51	Plén. 61	3 ^e com. 61	Plén. 62	3 ^e com. 62
Groupe des 77	0	4	8	6	7	6
MNA	1	0	0	6	0	3
OCI	0	0	0	3	0	1
Groupe arabe	0	0	0	2	0	0
Groupe africain	0	2	0	4	4	8
SADC	0	0	0	0	0	1
Total	1	6	8	19	11	19

Source : Unbisnet. Données collectées par l'auteur.

L'échantillon est de périodicité variable et de taille trop réduite pour que des conclusions définitives puissent en être tirées. Il apparaît cependant que, pour les trois sessions considérées, les propositions de résolutions faites par des groupes sont plus nombreuses dans la troisième commission qu'en session plénière.

Le centre de documentation Unbisnet permet de récupérer les auteurs des résolutions. Lorsque la résolution est proposée par un groupe, le nom de celui-ci apparaît, excepté lorsqu'il s'agit de l'UE. Cette exception est difficilement explicable : l'Europe des 9 propose pour la première fois une résolution (adoptée) à l'AG en 1978. Les mentions de l'UE comme auteur d'une résolution apparaissent uniquement dans les comptes-rendus de séance, et de façon non systématique, elles sont donc difficiles à collecter et ne sont pas considérées ici. Les données ont été collectées pour quatre sessions (41, 51, 61 et 62) au niveau de l'Assemblée générale et au niveau de la troisième commission. Le tableau 3.4.2 synthétise les résultats obtenus.

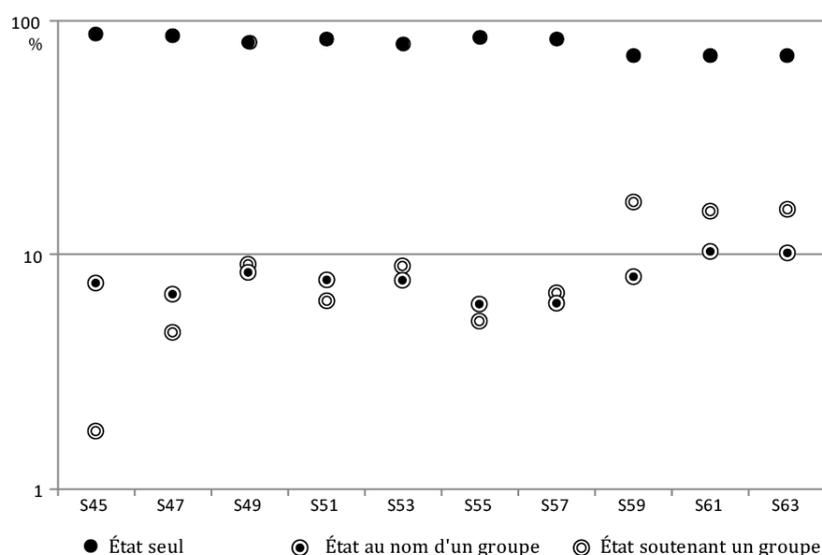
En 1986, la situation est claire : seuls les États proposent des résolutions. Depuis, la situation change... lentement. On note que le nombre de groupes proposant des résolutions augmente, mais dans la mesure où le nombre de groupes bénéficiant du statut d'observateur a lui aussi augmenté, cet indicateur est fragile. Cette tendance à l'augmentation est plus marquée au niveau de la troisième commission qu'à l'Assemblée générale. Et le nombre de résolutions issues de groupes continue à ne représenter qu'une toute petite minorité des résolutions proposées. Si régionalisation politique il y a, cet indicateur apparaît peu performant.

Si l'hypothèse d'une régionalisation croissante du fonctionnement onusien ne peut être validée par la rédaction des résolutions, peut-elle l'être par l'étude des votes ? Les positions prises par chaque groupe sont étudiées de manière chronologique. On s'attend à trouver les éléments suivants :

- les votes communs sont de plus en plus fréquents ;
- les votes diamétralement opposés (l'un vote oui, l'autre non) sont de plus en plus rares ;
- la convergence intra-groupe est supérieure à la convergence globale au sein de l'Assemblée générale.

Les règles pour éliminer les États absentéistes sont les mêmes que dans la deuxième partie : sont considérés comme absents (et non abstentionnistes), et donc éliminés des matrices, les États ne prenant pas part à 30% ou plus des votes d'une session.

FIGURE 3.20 – Les acteurs des discours onusiens



Source : PV des sessions 45 à 63. Données collectées par l'auteur.

Si les discours d'acteurs étatiques constituent à toutes les périodes considérées la très grande majorité des discours onusiens, il convient cependant de noter l'importance croissante des intervenant-e-s s'exprimant au nom d'un groupe et des acteurs étatiques soutenant la déclaration faite par un groupe. Les différentes courbes montrent cependant que ce phénomène n'est nullement linéaire.

Le choix d'une ordonnée logarithmique permet d'éviter le chevauchement des points pour la plupart des sessions.

Comme je l'ai déjà signalé, les votes concernent une minorité de résolutions et ne peuvent à eux seuls être considérés comme le centre de l'activité de l'Assemblée générale. S'intéresser aux discours prononcés est un moyen efficace pour saisir un autre aspect du fonctionnement de ce système.

Le centre de documentation de l'ONU permet de récupérer le nombre de discours prononcés par an (et non par session) au sein de l'Assemblée générale - commissions et groupes de travail inclus. Le tableau 3.15 donne les résultats bruts année par année pour les principaux groupes (plus de 15 déclarations en 20 ans). Ce nombre inclut toutes les prises de paroles, qu'il s'agisse de discours, de droit de réponse, de motion d'ordre ou encore de présentation des résultats d'un comité. La dernière ligne somme les déclarations faites par l'ensemble des États membres lors de la période afin de fournir un élément de comparaison.

Des tests complémentaires ont été effectués en prenant en compte les procès-verbaux eux-mêmes. Les modalités de prise de parole sont diverses et une méthodologie a été créée pour recueillir des données uniformes et comparables (voir encadré 3.16 page 230).

Si l'État s'exprimant en son nom seul reste largement majoritaire, il semble toutefois que les groupes prennent une place croissante, que ce soit comme orateurs ou comme références. Ces premiers éléments méritent à la fois une discussion et des explorations complémentaires. Tout d'abord, il peut s'agir d'un simple effet de taille : les groupes représentés étant de plus en plus nombreux, il est logique que

TABLEAU 3.15 – Nombre annuel de déclarations faites par les principaux groupes régionaux

Orateur	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
CE	103	100	94	42	4	1	0	0	0	1
UE	0	0	0	43	111	100	129	121	125	136
CARICOM	0	5	16	19	21	17	18	17	13	25
Groupe des 77	27	26	23	28	34	49	66	48	65	73
MNA	4	1	3	1	9	7	9	8	9	8
ASEAN	0	1	1	2	0	0	0	7	9	17
Ligue arabe	4	2	3	2	2	3	4	6	2	2
Groupe de Rio	0	0	7	9	4	10	12	26	19	27
Mercosur	0	1	1	1	0	1	9	12	11	8
Pays nordiques	65	66	44	40	49	6	5	6	9	8
OCI	4	2	6	6	4	5	5	5	5	8
PMA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	207	204	198	193	238	199	257	256	267	313
États	3966	3776	3573	4049	4296	4096	4699	4695	4531	4517
Pourcentage	4.96	5.13	5.25	4.55	5.25	4.63	5.19	5.17	5.56	6.48
Orateur	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CE	3	2	3	2	1	1	5	5	1	1
UE	142	136	138	132	159	146	177	153	135	134
CARICOM	29	14	30	23	33	27	34	22	31	34
Groupe des 77	66	55	85	60	54	77	100	72	73	66
MNA	5	4	6	8	8	9	17	15	21	18
ASEAN	10	7	9	4	17	14	10	9	15	20
Ligue arabe	4	2	4	0	2	1	1	2	2	2
Groupe de Rio	23	17	15	37	20	32	32	25	32	41
Mercosur	12	10	13	13	6	15	14	11	11	8
Pays nordiques	8	3	8	7	10	7	10	13	8	3
OCI	9	6	16	19	18	17	5	7	10	4
PMA	0	1	0	0	3	1	2	2	1	7
Total	311	257	331	306	334	350	407	337	343	338
États	4694	3918	4132	3937	4085	3839	4178	4384	4117	4105
Pourcentage	6.21	6.16	7.33	7.19	7.50	8.29	8.88	7.12	7.63	7.61

Source : Unbisnet, données collectées par l'auteur.

La lisibilité d'un tel tableau est sujette à caution. Si j'ai choisi de le présenter malgré tout sous cette forme, et sans l'inclure dans les annexes, c'est qu'il pourrait être éventuellement utile aux personnes désireuses d'approfondir ce sujet. Seuls les groupes ayant prononcés au moins 15 déclarations sur l'ensemble de la période ont été retenus.

ENCADRÉ 3.16 – Compter les discours

Lorsqu'un-e délégué-e prend la parole à l'Assemblée générale, ce peut être en temps que représentant-e d'un État (membre ou observateur). Il s'agit alors soit d'une déclaration prévue dans le cadre d'un débat, soit d'un droit de réponse, soit d'une motion d'ordre (point technique sur lequel est demandée une précision), soit d'une explication de vote ou de position. Mais un-e délégué-e peut aussi s'exprimer au nom d'un groupe, d'une commission ou d'un comité.

Les règles suivantes ont été choisies afin de procéder aux comptes des orateurs et oratrices : non prise en compte des droits de réponse en raison de leur caractère rituel, non prise en compte des motions d'ordre en raison de leur caractère technique. Lorsque l'orateur ou l'oratrice présente une résolution, son intervention n'est pas retenue : en effet, il s'agit de présenter un travail collectif (voir deuxième partie). Lorsque l'orateur ou l'oratrice présente les résultats d'une commission ou d'un comité, les interventions n'ont pas été retenues pour la même raison.

Quatre modalités de codage ont été retenues : État s'exprimant en son seul nom, État s'exprimant au nom d'un groupe, État soutenant la déclaration faite par un groupe, État s'exprimant au nom d'un groupe et soutenant une déclaration faite par un autre groupe. Les références à des déclarations prononcées en dehors de l'Assemblée générale (commissions incluses) n'ont pas été retenues. Enfin, une catégorie autre regroupe les déclarations faites par des organisations non étatiques.

leurs prises de parole le soient également. Une autre objection concerne la valeur elle-même de ces prises de position ou de ces marques de soutien : dans quelle mesure ces marques verbales traduisent-elles plus que de simples soutiens de circonstance ? La multiplication par les délégué-e-s nationaux de soutien à des déclarations faites par des groupes peut être un rite oratoire supplémentaire au sein de l'ONU et rien de plus.

Répondre à ces objections est d'une difficulté variable. La place croissante, mais toujours minoritaire, des groupes s'explique en partie, mais en partie seulement, par la hausse du nombre de groupes. On remarque en effet qu'il y a une recombinaison intra-groupes importante : ainsi le groupe nordique et celui des pays baltes ont été phagocytés par l'UE¹. On peut également noter que des groupes ayant une épaisseur historique importante (MNA, G77) s'expriment de plus en plus. L'aspect rite oratoire est plus délicat à trancher. La lecture chronologique des procès-verbaux, outre qu'elle est fastidieuse, montre une harmonisation croissante des formules employées. Cette normalisation est récente et il semble que l'UE ait joué un rôle d'exemple.

Comme pour les votes, une approche globale est insuffisante pour repérer continuités et discontinuités. L'approche typologique pourrait s'exprimer ainsi : les groupes régionaux, au sens d'intégration régionale, prennent une place croissante au détriment des groupes politiques. Cette hypothèse peut prêter à confusion : la régionalisation n'est-elle pas aussi un processus politique ? Reformulée dans le cadre du système onusien, il s'agit de vérifier si les partitions idéologiques - non-alignés, nord-sud - cèdent le pas à des prises de position régionalisées.

1. L'adhésion à l'UE entraîne logiquement la disparition du groupe des États baltes ; pour le cas du groupe nordique, voir Katie Verlin Laatikainen, 2003, "Norden's Eclipse: The Impact of the European Union's Common Foreign and Security Policy on the Nordic Group in the United Nations", *Cooperation and Conflict*, 38(4), p. 409-441.

Cette typologie n'entend pas être la seule ni la plus pertinente. Il semble cependant qu'on puisse, en fonction de leurs objectifs affichés, considérer deux types principaux. Les groupes idéologiques affirment la primauté de certaines valeurs devant se traduire concrètement. Ces valeurs ne reposent pas prioritairement sur une base spatiale. Sont considérés comme groupes idéologiques le MNA, l'OCI, le G77. Les groupes spatiaux fondent leur action sur un espace politique précis et délimité. Leurs objectifs sont autant internes qu'externes. La participation aux activités onusiennes ne constitue qu'une partie de leurs activités. Sont considérés comme groupes spatiaux la Ligue arabe, l'ASEAN, le MERCOSUR, le Groupe de Rio et le CARICOM¹. Quant à l'UE, elle est à l'interface des deux types définis ci-dessus. Elle est à la fois un groupe spatial et un groupe idéologique. Au sein de l'ONU, sa prétention de prescripteur de normes la rapproche d'ailleurs davantage du pôle idéologique. Cette esquisse de typologie présente un côté binaire sans doute regrettable : il suffit de lire les déclarations des groupes nommés ici spatiaux pour comprendre qu'ils affichent aussi certaines valeurs. Et il serait naïf d'imaginer qu'un principe chasse l'autre suivant une chronologie parfaitement réglée.

Le tableau 3.15 page 229 fournit les données précises utilisées pour tester cette hypothèse. Les déclarations faites par les groupes définis comme politiques et ceux définis comme régionaux ont été agrégées année par année. L'UE a volontairement été exclue dans la mesure où il n'est pas besoin de tests pour faire apparaître son importance en tant que productrice de discours (les effectifs de déclarations suffisent).

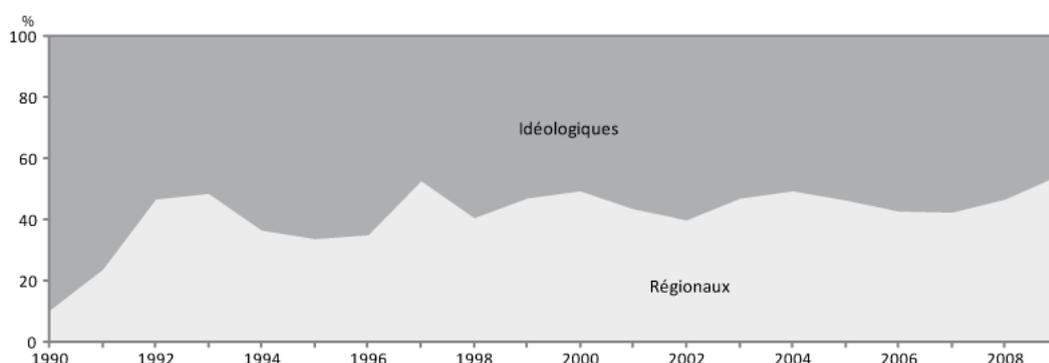
La figure 3.21 page suivante montre la proportion relative des deux groupes constitués. Ce qui pouvait se lire (difficilement) dans le tableau primaire apparaît clairement : les groupes régionaux sont de plus en plus présents et audibles, mais les groupes dits idéologiques, et notamment le Groupe des 77, restent des acteurs majeurs de l'Assemblée générale. Cette figure doit être interprétée avec précaution en raison du caractère évolutif des groupes considérés. Si la partition groupe régional - groupe idéologique proposée est défendable pour les dernières sessions, elle ne l'est absolument pas pour les années 80.

L'hypothèse d'une recomposition régionale aux dépens des aspects idéologiques demanderait un travail plus approfondi pour être validée. D'autant qu'il est possible de considérer les processus de régionalisation comme un effet direct d'une idéologie capitaliste favorable au libre-échange : les politiques menées par certaines organisations (Banque mondiale, FMI) dans les années 80 et 90 ont eu pour effet direct un affaiblissement des capacités étatiques de nombreux États du « Sud ». Suivre la voie d'une intégration régionale peut alors apparaître comme une stratégie défensive contrainte.

Un autre indicateur concernant l'importance croissante des groupes dans le travail quotidien de l'AG réside dans les déclarations faites par d'autres acteurs s'associant ou soutenant une déclaration faite par un groupe. La méthodologie utilisée pour récolter les données est fastidieuse mais efficace : lire l'ensemble des procès-verbaux d'une session, noter l'orateur ou l'oratrice et le soutien éventuel apporté à une autre déclaration. Le risque d'erreur est relativement important pour plusieurs raisons : les formules de soutien ne sont que peu harmonisées, surtout au début de la période étudiée, ce qui rend une recherche automatique hasardeuse ; ces formules sont souvent, mais pas toujours, situées en début de déclaration (ce qui évite de les

1. Le FIP (Forum des Îles du Pacifique) pourrait être classé dans cette catégorie, mais il n'intervient que depuis peu : deux déclarations en 2009 et trois en 2010.

FIGURE 3.21 – Proportion de déclarations faites selon la nature des groupes



La catégorie groupe régionaux agrège les déclarations faites annuellement à l'AG (comités et commissions inclus) par l'ASEAN, le CARICOM, le Groupe de Rio, la Ligue arabe et le MERCOSUR. La catégorie idéologique agrège les déclarations du G77, du MNA et de l'OCI (source : Unbisnet, données collectées par l'auteur).

lire *in extenso*) ; certaines interventions sont visiblement coupées lors des traductions (paragraphe manquants, phrases interrompues) ; enfin un soutien peut être apporté à une déclaration faite dans un cadre non onusien (il existe ainsi de nombreuses références faites à des documents adoptés lors de sommets du MNA).

Ces réserves étant faites, et malgré une marge d'erreur non négligeable¹, les résultats obtenus (voir les graphes 3.22 page suivante et 3.23 page 234) montrent l'importance croissante des groupes.

Quelques propriétés de ces différents graphes bipartis sont indiquées dans le tableau 3.17 page 235. L'augmentation du nombre d'acteurs (États d'un côté et groupes de l'autre) est impressionnante, même si la faible taille de l'échantillon ne permet pas de généraliser cette observation. La diminution progressive de la distance normalisée entre les sommets permet de confirmer l'impression visuelle donnée par les différents graphes : les États et les groupes sont de plus en plus inter-connectés².

Ce type de figures peut s'interpréter de différentes façons. Il est possible d'y lire l'importance croissante des stratégies (discursives) au sein de l'AG malgré une limite importante. La taille du groupe joue un rôle essentiel : plus un groupe comprend de membres, plus le nombre de soutiens potentiels est élevé. Ceci explique qu'un groupe s'exprimant très régulièrement tel le CANZ (trois membres, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande) ne soit pas représenté dans ces graphes.

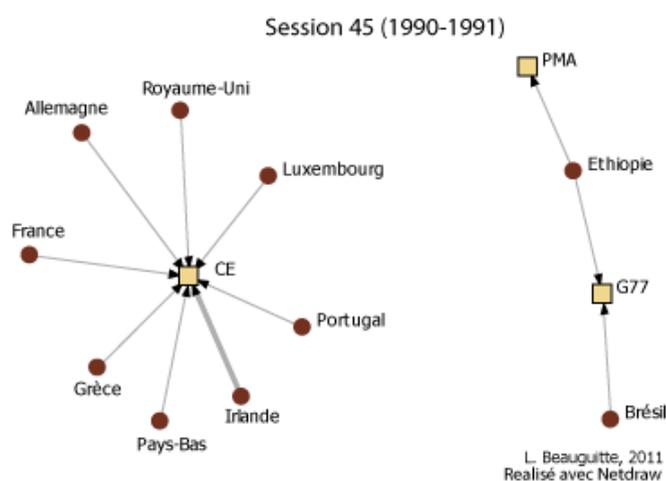
Une interprétation concurrente et contradictoire peut voir dans ces déclarations le maintien d'une logique nationale : si le soutien à un groupe, devenu une étape obligée et parfois systématique (dans le cas de l'UE), fait maintenant partie des routines onusiennes, la nécessité de prononcer un discours national reste dominante. Cela

1. De façon tout à fait empirique, ayant récolté ces données à des moments différents dans la rédaction de cette thèse et ayant effectué des contrôles de routine *a posteriori*, j'estime la marge d'erreur à environ 10%. Ce qui signifie que ces données fournissent un bon indicateur mais que leur précision pourrait (devrait) être améliorée.

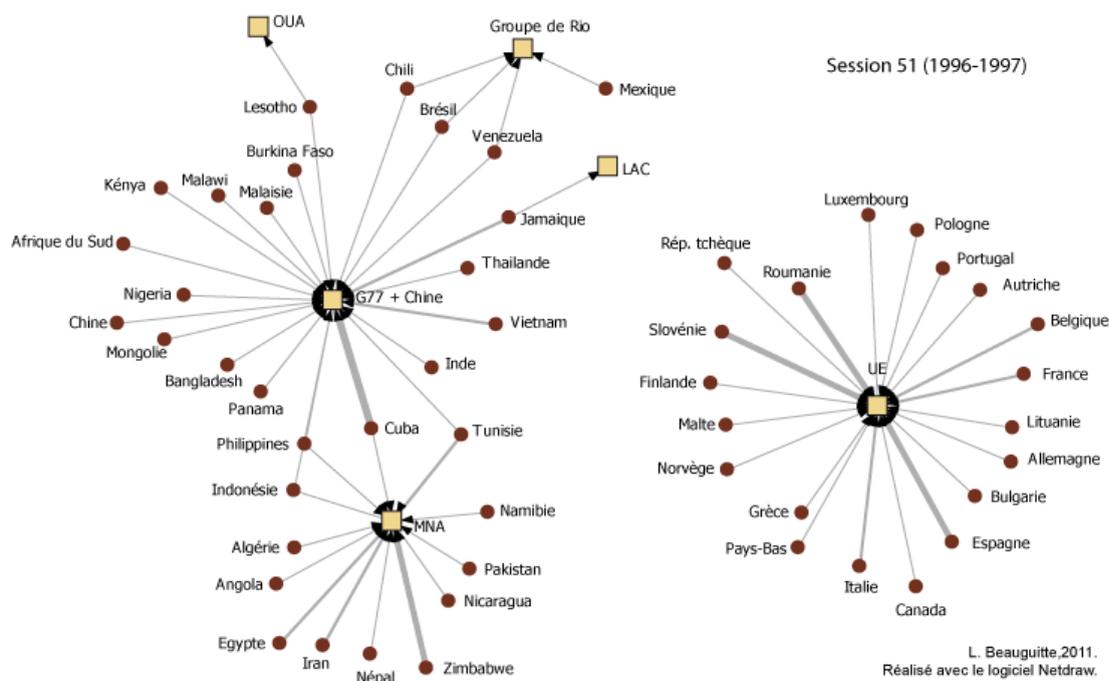
2. La différence d'ordre entre les différents graphes ne permet pas de comparer les densités reproduites ici uniquement pour information.

FIGURE 3.22 – États soutenant des déclarations faites par des groupes (sessions 45 et 51)

Session 45 (1990-1991)



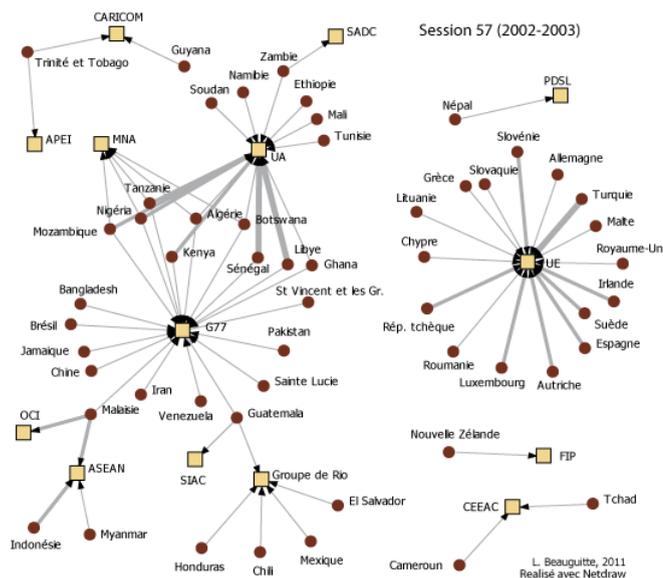
Session 51 (1996-1997)



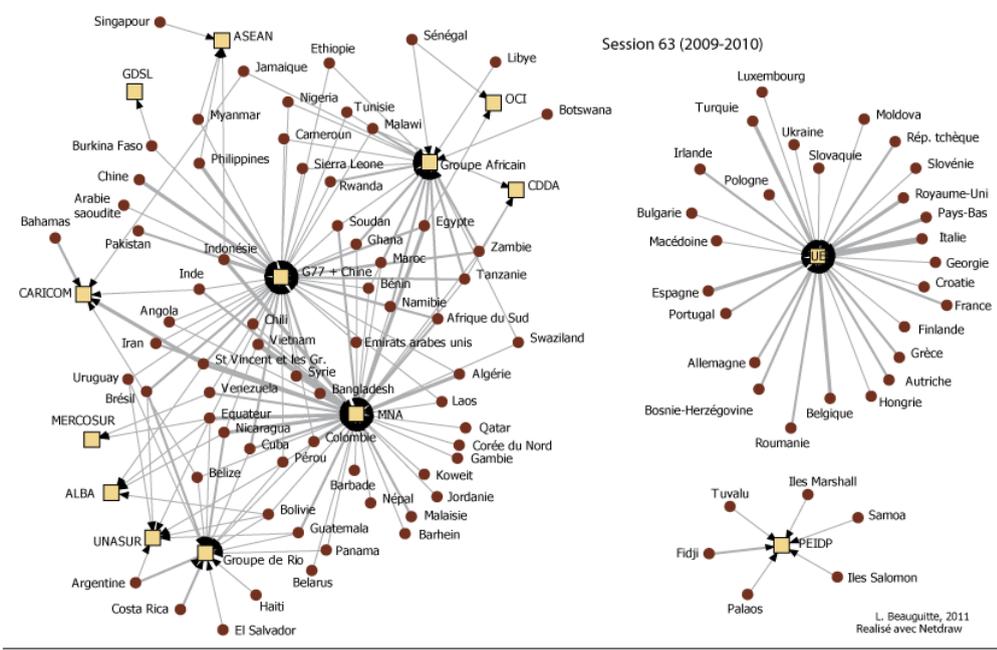
La place des différentes composantes connexes les unes par rapport aux autres n'a aucune importance. L'épaisseur des liens est proportionnelle au nombre de déclarations de soutien faites. Les graphes ont été réalisés avec le logiciel Netdraw et l'algorithme de visualisation prend en compte le nombre et l'intensité des liens. Reste que les algorithmes les plus courants donnent des résultats peu fiables pour les graphes bipartis. Ces derniers commentaires s'appliquent également aux graphes des sessions 59 et 63.

FIGURE 3.23 – États soutenant des déclarations faites par des groupes (sessions 57 et 63)

Session 57 (2002-2003)



Session 63 (2008-2009)



Les abréviations utilisées pour les graphes des sessions 45 à 63 sont par ordre alphabétique : ALBA (Alliance Bolivarienne pour les peuples de notre Amérique) ; APEI (Alliance des Petits États insulaires) ; CEEAC (Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale) ; PEIDP (Petits États insulaires en développement du Pacifique) ; PDSL (Pays en développement sans littoral) ; SIAC (Système d’intégration d’Amérique centrale) ; UNASUR (Union des nations sud-américaines). Les abréviations déjà utilisées dans le corps du texte (MNA, G77, etc.) ne sont pas reprises ici.

TABLEAU 3.17 – Propriétés des graphes bipartis État-groupe

Session	45	51	57	63
Nombre d'États	10	52	54	100
Nombre de groupes	3	6	14	14
Densité	0.367	0.196	0.098	0.129
Dist. moyenne	1.762	2.603	2.921	2.607
Dist. norm.	1.703	1.313	1.403	1.266
Diamètre	3	6	7	6
Composantes con.	2	2	5	3

Dans un graphe biparti composé de deux ensembles de sommets d'ordre N et M , la densité est égale au nombre de liens divisée par $N \times M$. La distance moyenne (Dist. moyenne) donne la distance moyenne entre sommets à l'intérieur de la plus grande composante connexe (nombre de sommets) ; pour mémoire (voir première partie), le diamètre est la distance géodésique la plus longue trouvée au sein d'une des composantes connexes.

Calculs effectués à l'aide du logiciel Ucinet.

explique certaines formulations à la frontière de la schizophrénie diplomatique. Les deux citations suivantes sont issues de la 53^e session :

J'ai consacré beaucoup de temps aux questions qui préoccupent le Forum du Pacifique Sud en tant que groupe. Je vous demande maintenant un moment d'attention pour la situation de mon pays, qui est un petit pays insulaire en développement.

Président des États fédérés de Micronésie, 24 septembre 1998, A/53/PV.13, p. 4.

À ce stade de ma déclaration, je suis honoré de parler en qualité de Président de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et d'être le porte-parole des 32 États de l'AOSIS qui sont Membres des Nations Unies. [...] Je souhaiterais maintenant aborder d'autres questions qui revêtent une importance particulière pour mon pays.

Chef de la délégation de Samoa, 29 septembre 1998, A/53/PV.20, p. 7-8.

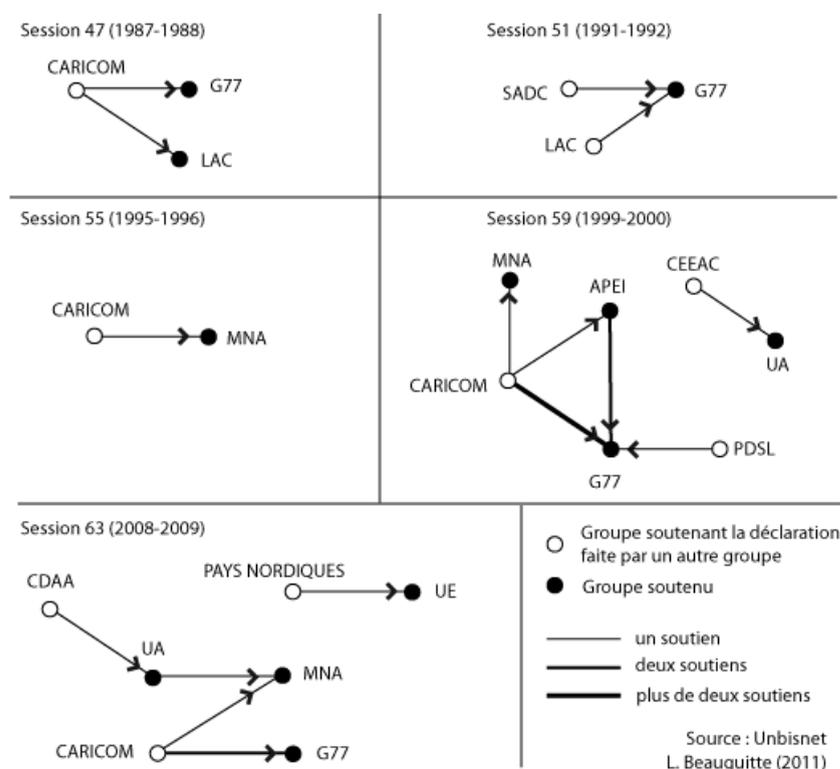
Le fait qu'il s'agisse dans les deux cas de micro-États n'est peut-être pas un hasard mais seul un relevé systématique permettrait de mesurer le degré de généralité de cette observation.

Afin de ne pas surcharger les graphes État-groupe, un autre type de soutien devenu de plus en plus répandu ces dernières années a été représenté de façon indépendante : il s'agit de déclarations faites au nom d'un groupe et soutenant ou s'associant à une déclaration précédemment faite par un autre groupe (figure 3.24 page suivante).

Il est frappant de constater que si les déclarations de l'UE sont régulièrement reprises par d'autres acteurs, les seuls acteurs s'associant à l'UE sont des États occidentaux. Ce constat n'est pas propre à l'AG de l'ONU, Brantner faisait le même constat à propos des velléités normatives de l'UE concernant les droits humains¹.

1. Article « Droits de l'homme » dans Yves Bertoncini *et al.*, 2008, *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, p. 130-131 : « L'Union européenne ne parvient pas à créer de nouvelles alliances pour la défendre [la « révolution normative »] et la faire progresser au-delà des États membres de l'OCDE ».

FIGURE 3.24 – Groupes soutenant une déclaration faite par un autre groupe



Ces graphes ont été réalisés manuellement et se basent sur l'ensemble des procès-verbaux des sessions concernées.

Le dernier indicateur visant à évaluer le poids des dynamiques régionales au sein de l'AG concerne la cohésion des votes intra-régionaux. S'il y a bien une régionalisation politique mondiale, on doit s'attendre à ce que les membres votent de plus en plus de manière unifiée. La démonstration a été faite à de nombreuses reprises ces dernières années en ce qui concerne l'UE, elle n'a que rarement été tentée de manière comparative.

Un premier indicateur est donné par les partitions obtenues dans la deuxième partie : quand tous les votes sont pris en compte, ce sont moins les groupes régionaux qui apparaissent qu'une opposition nette entre pays occidentaux et non occidentaux¹.

Le deuxième indicateur reprend une distinction souvent faite dans la littérature entre les votes unanimes, partiellement unanimes et opposés (les termes anglophones respectifs sont *one-way*, *two-ways* et *three-ways votes*). Il s'agit, pour une période donnée, de considérer le nombre de fois où tous les États ont voté de façon similaire, les cas où ils ont voté de façon légèrement différente (oui et abstention ou non et abstention) et enfin les cas où ils ont voté de façon opposée (certains votant oui et d'autres non). L'hypothèse d'une régionalisation politique croissante implique des votes unanimes de plus en plus fréquents au sein de l'ensemble des groupes

1. La pertinence relative du terme a déjà été soulignée : je rappelle nommer Occident des États ayant un IDH élevé et un taux de natalité faible (mon Occident inclut donc Japon et Corée du Sud mais exclut les États-Unis pour des raisons déjà souvent évoquées).

considérés et la baisse des votes opposés. Dans ce cas, les non participations au vote sont considérées comme des données manquantes et ne posent pas de problème d'interprétation.

Lorsqu'un seul groupe est étudié, le découpage chronologique à observer peut être facilement justifié : avant et après un élargissement, avant et après un traité ou un événement important. Lorsque plusieurs groupes sont étudiés simultanément, la justification est beaucoup plus délicate. Le choix fait ici a été d'agrèger les votes par période de deux années à partir de 1987 et de prendre des points d'observation respectant le même intervalle (5 ans) sur toute la période considérée. Les périodes considérées sont donc les suivantes : 1987-1988 ; 1992-1993 ; 1997-1998 ; 2002-2003 et 2007-2008. Thématiquement, cela ne paraît pas totalement absurde dans la mesure où cela permet d'observer la situation avant l'effondrement du bloc socialiste, à la période de la prétendue « fin de l'histoire » ou juste après le 11 septembre 2001. Il reste que ce choix est en partie arbitraire.

La composition des groupes régionaux au début de la période étudiée sert de référence. La synthèse des résultats obtenus est présentée dans le tableau 3.18 page suivante¹.

Le résultat est tout à fait intéressant et l'originalité de l'UE (et de la CEE avant elle) apparaît très relative. Durant la période étudiée, l'UE, en dépit des (ou grâce aux) élargissements successifs, devient un groupe de plus en plus uni. Cette convergence est due à un facteur et un seul : elle formait le groupe le plus désuni au début de la période. Cette progression dans la cohésion est très nette, cela n'empêche pourtant pas l'UE, à l'exception des années 1992-1993, d'être le groupe qui vote le plus souvent de manière divergente. Est-il nécessaire de préciser une fois encore que dans plus de 90% des cas, ces votes où certains votent non quand d'autres votent oui impliquent France et/ou Royaume-Uni ?

1. Qu'il me soit permis de remercier ici Timothée Giraud. Sans son aide, ces données auraient été un enfer à extraire. . .

TABLEAU 3.18 – Positions de votes des différents groupes

Années	Groupe	Votes similaires (%)	Votes divergents (%)
1987-88 Session 42	ASEAN	88.89	1.08
	CARICOM	75.63	1.79
	CEE	47.67	15.41
	Groupe de Rio	78.85	0.36
	Ligue arabe	83.87	6.81
1992-93 Session 47	ASEAN	82.14	2.14
	CARICOM	75.71	0.00
	CEE	64.29	5.00
	Groupe de Rio	51.43	5.71
	Ligue arabe	83.57	6.43
1997-98 Session 52	SADC	74.29	2.14
	ASEAN	77.86	0.00
	CARICOM	82.44	0.00
	Groupe de Rio	55.73	0.76
	Ligue arabe	75.57	3.82
2002-03 Session 57	SADC	54.96	5.34
	UE15	83.21	6.87
	ASEAN	80.14	0.00
	CARICOM	79.45	0.68
	Groupe de Rio	57.53	3.42
2006-07 Session 61	Ligue arabe	87.67	0.68
	SADC	80.82	2.05
	UE15	73.97	10.27
	ASEAN	79.49	1.92
	CARICOM	88.46	1.92
	Groupe de Rio	66.67	7.05
	Ligue arabe	85.26	4.49
	SADC	78.85	4.49
	UE27	75.64	8.33

Ces données indiquent, parmi les États membres d'un groupe au début de la période, le pourcentage de fois où, lorsqu'ils se sont exprimés sur la résolution, ils ont tous voté de façon identique et le pourcentage de fois où au moins un a voté oui quand les autres votaient non et vice-versa (source Unbisnet, données collectées et traitées par l'auteur).

Conclusion de la troisième partie

Jusqu'à la fin de la guerre froide, le phénomène de groupes à l'Assemblée générale est dû soit à une forte cohérence idéologique (le bien nommé bloc socialiste) soit à la nécessité pour les États faibles de s'unir pour faire aboutir leurs revendications (MNA, G77¹).

La situation a depuis (lentement) évolué. Si la *Charte des Nations Unies* s'ouvre sur les termes « Nous, peuples des Nations Unies », l'acteur principal, le seul à pouvoir voter, à pouvoir être membre de l'ONU à part entière, reste l'État. Les groupes, présents dès le début des travaux de l'AG, sont cependant de plus en plus nombreux à parrainer des résolutions, à exprimer leur point de vue sur les différents sujets traités, voire à expliquer des positions de vote. De leur côté, les États (la plupart d'entre eux, mais pas les États-Unis par exemple) soutiennent de plus en plus fréquemment les déclarations et prises de positions exprimées par les différents groupes.

L'arrivée de nouveaux acteurs, l'apparition puis l'induration de nouvelles routines rhétoriques, ne signifie pas la disparition des acteurs occupant précédemment le devant de la scène. Si la composante régionale prend une place croissante à l'Assemblée générale de l'ONU, cela ne signifie pas la disparition ou l'amenuisement d'une composante idéologique. Ainsi, sur les sujets liés au développement, une voix dissidente, portée tantôt par le G77, tantôt par le MNA, continue à trouver à l'ONU un relais de diffusion d'un discours toujours actuel évoquant colonialisme et exploitation économique.

Cette partie visait à valider quatre hypothèses relatives au rôle de l'UE au sein de l'Assemblée générale. La première concernait la similarité des stratégies de communication mises en place par l'UE et l'ONU : toutes deux, dans des documents communs, décrivent un Système-Monde marqué par le multilatéralisme et le rôle majeur d'« acteurs globaux ». Ce discours évite de mentionner les acteurs nationaux, et notamment les plus puissants d'entre eux (États-Unis surtout). Si l'UE a besoin de l'ONU pour diffuser ce qu'elle nomme ses valeurs, l'étude de cas sur la peine capitale a montré les limites de leur diffusion : plus l'UE promeut certaines valeurs, plus les oppositions se manifestent de façon franche. L'UE est par ailleurs un groupe de plus en plus soudé à l'ONU, que cela concerne les discours, les votes ou les parrainages de résolutions, mais il s'agit d'un groupe parmi d'autres. Si l'UE a dans certains domaines joué un rôle moteur, notamment en ce qui concerne la standardisation progressive des formules introductives, standardisation que les autres groupes adaptent progressivement, le caractère exceptionnel trop souvent mis en avant par la littérature existante ne se vérifie pas. Si l'UE est le seul groupe à s'exprimer sur presque tous les sujets, il n'est pas anodin qu'elle ne puisse définir une position commune sur la réforme du Conseil de sécurité.

Enfin l'hypothèse relative à la concurrence entre fonctionnement inter-national et inter-régional ne peut être validée. Il semble qu'il y ait une imbrication croissante de ces deux fonctionnements que certains acteurs, en fonction de leurs intérêts propres, mobilisent tour à tour selon des temporalités qui leur sont propres. Il n'y a pas de changement brutal du système mais une complexification croissante des modalités de fonctionnement et des échelles mobilisées.

1. Keisuke Iida écrit en 1988 : «The weaker they [States] are, the more united they'll be» («Third World Solidarity: The Group of 77 in the UN General Assembly», *International Organization*, 42(2), p. 375-395).

Conclusion

L'édifice scientifique est nécessairement en déséquilibre et constamment en progrès. L'erreur n'y joue pas seulement le rôle d'un accident psychologique, elle fait pour ainsi dire partie intégrante du mouvement de l'esprit qui engendre la science ; à tel point qu'on pourrait songer à définir paradoxalement la connaissance scientifique comme de la *connaissance erronée*. Entendons par là que seule elle implique la possibilité de donner un sens précis à l'erreur, de la reconnaître, et d'en partir pour un nouvel essor.

Gilles-Gaston Granger, 1967, *Pensée formelle et sciences de l'homme*, Paris, Aubier/Montaigne.

L'intention de connaissance portée par le texte est une prétention à la vérité que celui-ci doit honorer dans les épreuves qui l'attendent. S'il y a un horizon d'attente des textes scientifiques, c'est un horizon polémique et controversé, où la critique, en droit, est reine.

Jean-Michel Berthelot, 2003, *Figures du texte scientifique*, Paris, Presses Universitaires de France.

Cette thèse n'a pas la prétention d'épuiser son sujet, et comment le pourrait-elle ? Et d'ailleurs, un tel but est-il aujourd'hui souhaitable ? Une thèse réalisée en trois ans est nécessairement l'ouverture plutôt que la clôture d'un objet de recherche. L'objectif principal de ce travail était de montrer l'utilité, la nécessité d'intégrer dans le champ géographique l'étude aussi fine que possible d'institutions internationales à ambition globale dont le rôle dans la mondialisation me paraît difficilement contestable.

La première étape, la plus longue, a consisté à tenter de maîtriser, de dompter l'information disponible, tant l'information primaire (celle de l'ONU) que les publications disponibles sur le sujet. Trier, mettre en ordre, repérer les éléments essentiels et ceux qui l'étaient moins a occupé un grand nombre de mois et il serait présomptueux d'affirmer qu'aujourd'hui, j'ai su garder l'essentiel. Au milieu d'une information surabondante et parfois redondante, j'ai tenté le plus rigoureusement possible de garder ce qui me semblait le plus utile.

Il a fallu faire un nombre de choix et il est par exemple apparu impossible, malgré l'intérêt certain que cela aurait représenté, d'étudier, parallèlement aux comptes-rendus des sessions plénières, ceux des commissions hormis, de façon très ponctuelle, certains comptes-rendus de la troisième commission. Il n'était pas non plus raisonnable en trois ans d'imaginer une approche comparative de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Pour d'autres raisons, liées aux contraintes financières plus qu'aux contraintes de temps, il n'a pas été possible d'aller observer un peu ce « terrain »¹ particulier. J'ajoute cependant, au risque de la répétition, que la plus-value de cet

1. Les guillemets se justifient par la surcharge affective du terme chez certains géographes.

outil (observation et entretien) ne me paraît pas justifier le coût (financier et familial) qu'il représente.

Cette thèse a la prétention d'ouvrir des pistes pour l'étude géographique des grandes institutions internationales, et il ne m'appartient pas de dire si elle y parvient. Ceci ne doit pas être confondu avec une quelconque fausse modestie : je suis persuadé qu'il est possible de faire plus et mieux, et que chacune des propositions développées dans cette thèse pourrait être reprise, affinée, améliorée. Les méthodes choisies devaient être efficaces et relativement simples à maîtriser - sinon finir en trois ans était hors de portée. Confronter les résultats qu'elles fournissent avec ceux donnés par des mesures d'auto-corrélation spatiale plus robustes est un exemple d'approfondissement souhaitable. L'étude géographique des brochures de communication et des sites internet institutionnels gagnerait elle aussi à être plus amplement développée.

Les apports spécifiquement géographiques d'une étude sur l'ONU peuvent être résumés succinctement ainsi. Tout d'abord, il s'agit d'un système, voire d'un système de systèmes, riche et doté d'une réelle épaisseur temporelle. Ce système ayant l'ambition de définir des normes universelles dans un champ conflictuel, il permet l'étude spatialisée des stratégies d'acteurs, que ces acteurs soient ou non étatiques. L'étude thématique de ces stratégies permet la mise en évidence de phénomènes de diffusion, de discontinuité et d'auto-corrélation spatiale, phénomènes où les logiques politiques et géographiques se mêlent plus qu'elles ne s'opposent. La diversité des acteurs impliqués permet enfin de mener des études multiscales selon des temporalités différentes. Bien entendu, cela ne signifie pas que l'étude géographique est la plus ni la seule pertinente ! Mais elle me semble enrichir et compléter les études menées dans d'autres disciplines.

Si les partitions basées sur les votes de résolutions apportent peu de résultats inédits et confirment nombre d'études antérieures, les méthodes utilisées (analyse de graphes, itération de corrélations) pour réaliser ces partitions, ainsi que les représentations graphiques des résultats, me paraissent apporter des éléments novateurs à l'étude de l'objet ONU. La perspective comparative utilisée pour différencier l'exceptionnelle cohésion discursive de l'UE et sa cohésion banale concernant les votes apporte également des informations nouvelles. D'un point de vue strictement thématique, le parrainage des résolutions est rarement traité, et l'étude des liens discursifs État-groupe n'a, à ma connaissance, jamais été menée auparavant.

Un effort particulier a été apporté à la représentation graphique des résultats, qu'il s'agisse de cartes, de graphes ou de modèles graphiques. Il ne s'agissait évidemment pas pour moi de jouer le géographe de service (i.e. celui qui pense peu mais sait produire de jolies images) mais plutôt de chercher à présenter les résultats obtenus de façon claire, exhaustive et synthétique. L'effort conceptuel et l'ascèse intellectuelle nécessaires à la production de ce type de documents iconographiques sont trop souvent sous-estimés, ces derniers me paraissent pourtant parmi les aspects les plus innovants de cette thèse.

Cela n'aura pas échappé aux lecteurs et lectrices attentifs et attentives, j'ai souvent éprouvé des difficultés à nommer les ensembles, les régions politiques mis en évidence dans cette thèse. Certains termes (Occident, Sud, Nord, pays en développement) sont d'un emploi devenu délicat. Citoyen d'un pays occidental riche¹, j'éprouve des scrupules à catégoriser à l'aide d'adjectifs tels pauvre, non-occidental

1. Citoyen blanc, mâle et - depuis peu - de classe moyenne qui pis est. . .

ou sous-développé. Cette pudeur langagière peut devenir un handicap lorsque les termes choisis n'ont plus qu'un lointain rapport avec la réalité analysée. Utiliser des appellations continentales censées être plus neutres, alors qu'elles sont toutes de création européenne, ne me paraît pourtant pas une meilleure option. Définir et nommer le plus justement possible les ensembles régionaux contemporains est sans doute l'un des défis géographiques les plus cruciaux aujourd'hui. Cette tâche est encore compliquée par la résilience des représentations, notamment scolaires, relatives aux découpages du Monde¹.

De façon plus cursive, il me semble avoir montré également comment, aux États-Unis dès les années 50, puis dans l'UE depuis les années 90, un champ de recherche a été créé grâce à la rencontre entre des universitaires en quête de marché, des financements (essentiellement privés aux États-Unis, majoritairement publics dans l'UE) et une demande politique. Si la création américaine de la discipline des relations internationales est maintenant bien documentée, étudier les effets des financements de l'UE sur les sciences sociales, en s'inspirant notamment des concepts et méthodes des *science studies*², serait du plus grand intérêt.

Au terme de ce parcours, deux grandes pistes complémentaires d'analyse m'apparaissent nécessiter des travaux futurs. Une première extension de type horizontal consisterait à confronter les éléments mis en lumière ici avec les autres organismes des Nations Unies (et notamment le Conseil de sécurité) ou avec d'autres institutions internationales prescriptrices de normes (FMI, OMC). Il apparaît cependant que ce type d'entreprise ne peut, étant donné la masse, tant des documents produits par ces institutions que du nombre d'études portant sur ces organismes, être l'œuvre de chercheur-e-s isolé-e-s mais bien le résultat de recherches d'équipes, de préférence pluridisciplinaires³.

Un autre type d'approfondissement souhaitable serait de confronter les liens forts mis en évidence dans ce travail avec les groupes révélés par l'étude d'autres types de liens politiques (représentations diplomatiques, accords militaires etc.) ou non (liens économiques, financiers, culturels etc.). Ce type d'approche n'est pas nouveau et l'article de Snyder et Kick⁴ croisait en son temps quatre types de matrices de flux pour déterminer la structure du Système-Monde. Que ce genre de travaux n'ait pas été repris et approfondi par des géographes constitue une anomalie disciplinaire supplémentaire.

Il est un sujet qui n'a pas du tout été abordé dans ce travail et qui concerne son aspect éventuellement opératoire. Au-delà des constats et des résultats, en quoi peuvent-ils être utiles hors de la communauté scientifique ? Cela revient à poser deux questions qui peuvent être abruptement formulées ainsi : quelle est l'efficacité de l'ONU et comment l'améliorer ? Comment faire en sorte que l'UE soit plus unie sur la scène internationale en général et à l'ONU en particulier ?

En ce qui concerne l'ONU et son efficacité, il serait prétentieux d'imaginer proposer quelque solution que ce soit. De très nombreux travaux ont été, sont et

1. Gertjan Dijkink, 1998, "Geopolitical codes and popular representations", *GeoJournal*, 46(4), p. 293-299.

2. Qui n'est pas l'équivalent de la sociologie des sciences pratiquée dans le champ universitaire francophone, voir Dominique Pestre, 2006, *Introduction aux Science studies*, Paris, La Découverte.

3. Voir les ouvrages issus du projet GARNET et notamment Knud Erik Jørgensen (dir.), 2009, *The European Union and International Organizations*, Londres et New York, Routledge.

4. David Snyder et Edward L. Kick, 1979, "Structural Position in the World-System and Economic Growth, 1955-1970: A Multiple-Network Analysis of Transnational Interactions", *The American Journal of Sociology*, 84(5), p.1096-1126.

seront produits sur le sujet, et les rapports annuels du Secrétaire général de l'ONU sont souvent un modèle d'analyse critique du fonctionnement de l'institution. L'ONU est simultanément une organisation bureaucratique au sens strict et un système de systèmes dont chacun obéit à des logiques propres. Que cet ensemble aux limites floues fonctionne est déjà étonnant. Bien entendu, il serait utile de supprimer les branches mortes, les commissions fantômes, les comités qui répètent année après année les mêmes textes. Mais si l'ONU est globalement faible, notamment au niveau financier, c'est aussi parce que les États, notamment les plus puissants, s'accommodent très bien de cet état de fait. Cette faiblesse est d'ailleurs relative en fonction de l'organe considéré, le rôle normatif du Conseil de sécurité ne saurait en effet être sous-estimé.

En ce qui concerne l'Assemblée générale, l'existence d'un lieu de dialogues où tous les acteurs sont représentés est utile et jugée nécessaire par tous, y compris les plus critiques (États-Unis). Au delà des discours routiniers, des envolées lyriques ou agressives, des contre-vérités énoncées session après session, le rôle de socialisation joué par cet organe ne doit pas être sous-estimé. Qu'Israël travaille parfois avec des pays arabes pour écrire un texte de résolution peut sembler un symbole dérisoire, cela suppose des rencontres, des échanges et des prises de décision négociées, et cela ne peut être totalement négligé. Reste que la possibilité d'agir sans tenir compte des décisions prises en ce lieu est jugée tout aussi importante par les acteurs dominants.

Une critique souvent formulée concerne son manque d'ouverture à la prétendue « société civile »¹, souvent résumée aux ONG. Énoncée brutalement, cette critique revient à faire de l'ONU un simple club d'États de plus en plus déconnecté des processus de mondialisation. Tout d'abord, si les règles du jeu onusien restent internationales, si les textes adoptés le sont par des représentants étatiques, l'ouverture à d'autres acteurs (ONG, entreprises, groupes régionaux) est croissante. Et, au risque de remettre en cause le refrain devenu banal sur l'importance croissante des niveaux locaux et globaux, cela ne paraît pas scandaleux. Le cadre étatique reste encore et toujours le cadre privilégié de l'expression démocratique. Prétendre que des ONG sont à même de représenter une supposée société civile me paraît soit un vœu pieux, soit un bavardage sans consistance.

À propos de l'UE comme « acteur global », l'intérêt de voir se concrétiser ce qui n'est encore qu'une hypothèse peut être discuté : le Système-Monde a-t-il vraiment besoin que l'UE défende tel ou tel point de vue sur tel ou tel sujet ? Le fonctionnement comme un tout de l'UE à l'ONU est légèrement compliqué par les héritages nationaux respectifs. L'éventualité rituellement évoquée d'attribuer un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour remplacer ceux de la France et du Royaume-Uni n'a aucune chance d'aboutir. Tant que les dirigeants respectifs de ces deux États continueront de se croire investis d'une mission au niveau mondial, pourquoi feraient-ils une croix sur son symbole le plus évident ? La diplomatie européenne se superpose aux diplomaties nationales et tente de les coordonner, elle ne peut faire plus, et les aménagements successifs de ses modalités pratiques changent peu la situation.

L'UE sur la scène diplomatique mondiale semble être dans une impasse organisationnelle et structurelle comme l'a montré l'actualité récente relative à la guerre civile libyenne. L'unanimité recherchée sur le moindre terme du moindre texte suppose un processus de coordination long et coûteux (en temps, en énergie et en argent), réagir

1. Si je place cette formule entre guillemets, c'est parce que la pertinence et le contenu de cette notion me paraissent scientifiquement des plus douteux.

rapidement n'est donc pas possible sauf dans les cas simples¹. Or le fonctionnement politico-médiatique impose des réactions si ce n'est immédiates, du moins très rapides. La scène diplomatique ayant horreur du vide, et certains dirigeants nationaux étant prêts à tout pour affirmer leur supposée stature internationale, le temps nécessaire à toute prise de parole de la part de l'UE est inadapté au champ médiatico-politique contemporain².

Si l'UE parvient à tenir un discours cohérent sur de très nombreux sujets, notamment celui des droits humains, comment s'étonner qu'il ne soit pas audible excepté chez les pays candidats à l'adhésion ? La supériorité morale dont se targue nombre de représentants de l'UE ne peut qu'agacer au dehors, d'une part parce que l'UE n'a guère de légitimité à dire le bien, d'autre part, parce que ses discours sont à géographie variable : dénonçant les faibles, épargnant les puissants (Chine, Russie). Ce discours est en effet en contradiction flagrante avec la gestion par l'UE de ses flux migratoires. Défendre la liberté de circulation des biens et des personnes, crier haut et fort l'importance de la liberté d'expression et sous-traiter l'endiguement des migrants au régime tunisien ou libyen pose tout de même problème³.

Quoi qu'on pense de ses discours et prises de position, l'UE parvient avec une constance remarquable à présenter une unité quasi sans faille à l'Assemblée générale de l'ONU et dans la plupart des autres organes onusiens, Conseil de sécurité mis à part. Les votes unanimes sont très largement dominants, comme dans les autres groupes régionaux étudiés, et surtout, l'UE est le seul groupe qui parvienne à prendre autant de positions communes sur des sujets très divers. Certes, le coût de l'unanimité à tout prix a déjà été évoqué : l'énergie consacrée à l'élaboration de prises de position communes minimalistes se fait au détriment du dialogue avec les autres acteurs.

Le volet opératoire est donc bien maigre. Mais cela n'est absolument pas le signe d'une situation bloquée. Quelles que soient les limites et les failles des organisations inter ou supranationales, quelle que soit l'absurdité de certains choix politiques, leur contrôle sur l'évolution des sociétés est plus apparent que réel. Si la production de normes à portée globale est une tâche utile, et peut-être nécessaire, le monde de demain ne sera ni ce que souhaite l'ONU, l'UE ou tel dirigeant étatique mais le résultat des stratégies individuelles et collectives qui savent très bien jouer avec et contourner les règles décidées au niveau supérieur. Il convient en effet de rappeler que le monde décrit, mesuré, analysé par quelque institution que ce soit (y compris l'institution universitaire) n'est rien de plus qu'une représentation plus ou moins habile visant à montrer l'efficacité et l'importance de ladite institution. . .

1. Une catastrophe humanitaire appelle un gros chèque et des équipes de secours, voir Haïti.

2. Cette accélération du temps de réponse exigée pose d'ailleurs des problèmes intéressants concernant les capacités des acteurs à évaluer dans une quasi immédiateté ce que doit être une réaction appropriée.

3. Ces lignes ont été écrites en automne 2010. Il n'est pas certain que les événements de l'hiver 2010-2011 changent radicalement la donne.

Annexe A

Le site www.un.org

A.1 Trouver un document sur www.un.org

Sauf indication contraire, tous les documents des Nations Unies sont imprimés à New York. La cote permet d'accéder au document dans les différentes langues officielles de l'ONU. Les résolutions sont codées de la façon suivante :

A/RES/numéro de session/numéro de résolution.

Les comptes-rendus de séance sont codés ainsi : A/numéro de session/PV.numéro de procès-verbal. Ainsi, pour obtenir le procès-verbal de la première réunion de la session 1990-1991, il suffira de taper A/50/PV.1.

Les deux centres d'archives complémentaires sont :

- UNBISNET <http://unbisnet.un.org/indexf.htm>
- SEDOC <http://documents.un.org/default.asp>.

Il est relativement fréquent qu'un document absent sur l'un des sites soit disponible sur l'autre. Lorsqu'un document est dit « sous embargo », inutile d'espérer des révélations, cela signifie simplement que ledit document n'a pas été traduit. Il est généralement disponible dans une des autres langues officielles des Nations Unies.

Obtenir les résultats des votes nécessite deux étapes complémentaires.

Pour obtenir un fichier texte facile à mettre en forme dans un tableur, il suffit de taper la référence de la résolution. Le résultat donne le titre, les mots clés, les résultats globaux et la liste alphabétique des États membres avec leur position de vote (5 modalités existent : oui - non - abstention - ne participe pas aux votes - temporairement exclus de l'Assemblée générale).

Cette étape doit être complétée par la lecture des procès-verbaux correspondants. En effet, il est fréquent que des représentant-e-s modifient leur position (ou la fassent connaître) après l'enregistrement du vote.

Seul problème, plus on recule dans le temps, plus les votes manquants car non enregistrés sont nombreux. La proportion atteint 10% des votes en 1983. Le recours à d'autres bases de données devient dans ce cas nécessaire. Les Nord-Américain-e-s ayant commencé à étudier les votes dès les années 50, il est logique que la base de référence soit située en territoire académique américain (voir *infra*).

Un document annuel liste tous les résolutions adoptées par session (par consensus ou suite à un vote) et en fournit le texte intégral. Depuis la 42^e session (1987-1988), la cote de ce document est Axx49 où xx est le numéro de session correspondant.

A.2 Sites des principaux organes

Assemblée générale : <http://www.un.org/fr/ga/>
Conseil de sécurité : <http://www.un.org/french/docs/cs/>
Conseil économique et social : <http://www.un.org/fr/ecosoc/>
Conseil de tutelle : <http://www.un.org/fr/mainbodies/trusteeship/>
Secrétariat général : <http://www.un.org/french/sg/>
Cour internationale de Justice :
<http://www.icj-cij.org/homepage/index.php?lang=fr>

A.3 Autres sites onusiens

Cette sélection indique les organes évoqués dans la thèse et quelques autres subjectivement jugés importants. Sauf exception signalée, ces liens envoient vers les versions françaises des différents sites.

AIEA : <http://www.iaea.org/> - version anglaise.
CEPALC : <http://www.eclac.org/frances/>
CNUCED :
<http://www.unctad.org/Templates/Startpage.asp?intItemID=2068&lang=2>
HCR : <http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/>
Objectifs du Millénaire : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>
PNUD : <http://www.undp.org/french/>
PNUE : <http://www.unep.org/french/>
UNESCO : <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/>
UNICEF : <http://www.unicef.org/french/>

Annexe B

Bases de données et ressources internet

B.1 La base Erik Voeten

Erik Voeten est un politique nord-américain qui a publié plusieurs articles concernant les votes à l'Assemblée générale des Nations Unies (Voeten, 2000). Mais, contrairement aux chercheur-e-s précédent-e-s, dont il a pu récupérer les données, il a rendu toutes ses données publiques et accessibles¹.

La base contient deux fichiers R², l'un concerne les votes, l'autre les résolutions. Elle recense tous les votes concernant des résolutions dans leur ensemble depuis la première session de l'Assemblée Générale.

Le fichier vote³ comporte pour chaque résolution les informations suivantes :

- *session* : numéro de la session ;
- *rcid* (*roll-call identifier*) : identifiant du vote correspondant aux données du *Inter-university Consortium for Political and Social Research* (ICPSR) ;
- *rcid2* : identifiant basé sur la date du vote ;
- *abstain* : nombre d'États s'abstenant ;
- *yes* : nombre d'États votant oui ;
- *no* : nombre d'États votant non ;
- *year, day, month, date* : année, jour, mois, date ;
- *unres* : cote ONU de la résolution ;
- *amend* : codage booléen permettant de savoir s'il s'agit d'un vote sur un amendement ;
- *para* : codage booléen permettant de savoir s'il s'agit d'un vote sur un paragraphe ;
- *short* : mots clés utilisés par l'ONU ;
- *long* : titre complet de la résolution.

Le fichier résolution⁴ contient un certain nombre d'éléments communs (*rcid*, *session*, *date*, *unres*) ainsi que deux codes pays : le premier nommé **ccode** correspond

1. <http://dvn.iq.harvard.edu/dvn/dv/Voeten>
2. R est un logiciel libre et gratuit d'analyse de données.
3. Intitulé `dvnDataFile636971countriesvotes`
4. Intitulé `dvnDataFile209058resolutions`

aux codes pays utilisés par le *Correlates of War project*¹, le second nommé **cnt** suit les normes mises en place par Kristian S. Gleditsch et Michael D. Ward (1999, "Interstate System Membership: A Revised List of the Independent States since 1816", *International Interactions*, 25, p. 393-413). Enfin, la position de vote est codée selon

1 *Yes*
2 *Abstain*
les 5 modalités suivantes : 3 *No*
8 *Absent*
9 *Not a Member*

Il s'agit des seuls outils disponibles pour mener des études antérieures à 1985. Malheureusement, si elle est utile pour mener des études d'ensemble, elle comporte un nombre non négligeable d'erreurs qui la rend inutilisable pour des études précises. Les erreurs repérées concernent tant les résolutions (double compte, erreur de codage, titres et/ou mots clés erronés) que les votes des États membres. Elle a été utilisée principalement pour contrôler les bases que j'ai créées moi-même à partir du site officiel de l'ONU.

Malgré ces inconvénients, l'existence de cette base est essentielle pour toute étude portant sur une longue période de temps. Les personnes non familières avec le logiciel R trouveront dans les lignes suivantes les scripts prêts à l'emploi permettant d'extraire en format .txt, lisible par n'importe quel tableur, les données concernant une session ou un pays donné.

```
#création d'une variable
#suffrages exprimés
tot<-x$yes+x$no+x$abstain
#pourcentage des votes
yes2<-(x$yes/tot)*100
no2<-(x$no/tot)*100
abst2<-(x$abstain/tot)*100
#calcul des pourcentages globaux 45-07
mean(yes2)
mean(no2)
mean(abst2)
#ajout des colonnes au tableau de départ
x1<-data.frame(x, yes2, no2, abst2)
#sélection d'une session
x11<-subset(x1, x1$session=="1")
#pourcentage des voix lors session 1
mean (x11)
#exportation d'une session
write.table(x11,"x11.txt")
```

1. Riche site de bases de données intéressant au premier chef géographie politique et géographie économique, url : <http://www.correlatesofwar.org/>

B.2 La base Gartzke

Cette base, elle aussi nord-américaine, elle aussi accessible gratuitement ¹, donne des distances entre paires d'États membres suivant la formule proposée par Signorino et Ritter ². Cette distance varie entre -1 (votes systématiquement opposés) et +1 (votes systématiquement similaires).

Dans la mesure où il s'agit d'une dérivée de la base présentée précédemment, ses avantages et ses inconvénients n'ont pas à être mentionnés de nouveau. Là encore, il s'agit d'un fichier nécessitant l'utilisation de R (ou d'un logiciel payant équivalent). Les lignes de script suivantes sont données à titre d'exemple pour extraire des données précises.

```
#importation des données
x1<-"affinity.dta"
library(foreign)
x<-read.dta(x1)
#sélection d'un pays
russie<-subset(x, x$statea=="365")
#sélection d'une année
an89<-subset(x, x$year=="1989")
#sélection d'une décennie
x9<-subset(x, year>1989)
x90<-subset(x9, year<2000)
#exportation des résultats
write.table(russie, "russie.txt")
write.table(an89, "an89.txt")
write.table(x90, "x90.txt")
```

B.3 La base EuroBroadMap

La base EuroBroadMap, construite par l'auteur de ces lignes avec l'aide précieuse de Timothée Giraud, sera disponible en ligne à l'automne 2011 sur le site www.eurobroadmap.eu. Conçue pour être totalement compatible avec la base Voeten et les bases du *Correlates of War Project*, cette base permettra de récupérer les éléments suivants entre 1985 et 2010 :

- taille des délégations (États, groupes et observateurs) ;
- nombre de discours prononcés ;
- parrainage de résolutions (session plénière et troisième commission) ;
- profil des votes en fonction de l'appartenance aux groupes régionaux.

Trois possibilités sont prévues à l'heure où j'écris ces lignes : récupérer des fichiers .xls ³ concernant un thème et une période et permettant d'utiliser facilement ces données (TD de géographie politique par exemple) ; récupérer des fichiers .csv

1. <http://dss.ucsd.edu/~egartzke/datasets.htm>

2. Curtis S. Signorino et Jeffrey M. Ritter, 1999, "Tau-b or Not Tau-b: Measuring the Similarity of Foreign Policy Positions", *International Studies Quarterly*, 43(1), p. 115-144.

3. Il peut sembler paradoxal de promouvoir le logiciel libre et de proposer des fichiers dans un format propriétaire... Si cette solution a pourtant été retenue, c'est parce que ce format de classeur est plus universel que son équivalent libre. Un fichier .xls s'ouvre avec Open Office, un fichier .ods ne s'ouvre pas avec Excel...

beaucoup plus volumineux mais autorisant des traitements plus extensifs ; et enfin, une interface permettant de récupérer un type de données en fonction de critères précis (ex. : vote des États de la CEE entre 1987 et 1990).

Un mode d'emploi et des exemples d'application utilisant exclusivement des logiciels libres et gratuits est en cours d'élaboration (mise en ligne prévue en décembre 2011).

B.4 Sites utiles

B.4.1 Sites gouvernementaux

La liste donnée ici n'est pas exhaustive. Les sites des cinq membres du Conseil de sécurité sont indiqués, ainsi qu'une sélection arbitraire d'États occupant une place spécifique dans le système onusien (prétendants au statut de membre permanent au CS, puissances régionales). Ces derniers sont rangés par ordre alphabétique. Tous les sites indiqués disposent d'une version anglophone.

La présentation des votes à l'Assemblée générale des Nations-Unies faite par le gouvernement (nord) américain est disponible chaque année sur le site :

<http://www.state.gov/p/io/rls/rpt/index.htm>

Délégation étasunienne à l'ONU :

<http://www.usunnewyork.usmission.gov/>

Délégation russe :

http://www.un.int/russia/new/MainRoot/index_plain.html

Délégation française :

<http://www.franceonu.org/spip.php?rubrique1>

Délégation britannique :

<http://ukun.fco.gov.uk/en/>

Délégation chinoise : <http://www.china-un.org/eng/>

Délégation sud-africaine : <http://www.southafrica-newyork.net/pmun/>

Délégation allemande :

<http://www.new-york-un.diplo.de/Vertretung/newyorkvn/en/Startseite.html>

Délégation brésilienne : <http://www.un.int/brazil/>

Délégation cubaine :

<http://embacuba.cubaminrex.cu/Default.aspx?tabid=2100>

Délégation iranienne : <http://www.iran-un.org/>

Délégation israélienne :

<http://israel-un.mfa.gov.il/israel-and-the-un/israel-at-the-un>

Délégation japonaise : <http://www.un.emb-japan.go.jp/>

Délégation nigériane : <http://www.nigeriaunmission.org/>

B.4.2 Sites d'organisations régionales

ASEAN : <http://www.aseansec.org/index2008.html>

CARICOM : <http://www.caricom.org/>

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) :

<http://www.sadc.int/>

Délégation de l'UE à l'ONU : <http://www.europa-eu-un.org/>

Forum des Îles du Pacifique : <http://www.forumsec.org.fj/>

Groupe des 77 : <http://www.g77.org/>

Mouvement des non-alignés :

- Sommet du Caire (2009) : <http://www.namegypt.org/en/Pages/default.aspx>

- Sommet de Durban (2004) : <http://www.nam.gov.za/>

Organisation de la Conférence islamique : <http://www.oic-oci.org/home.asp>

Le Groupe de Rio ne dispose pas d'un site internet propre. Le site de la Ligue arabe (<http://www.arableagueonline.org/las/index.jsp>) est disponible uniquement en arabe, d'après la page d'accueil, une version anglaise est en construction (message affiché depuis le printemps 2010, toujours affiché en août 2011).

Annexe C

Logithèque

La réalisation de cette thèse a nécessité l'emploi des logiciels et modules suivants. Les logiciels précédés d'une étoile proposent une version d'évaluation gratuite, les logiciels précédés de deux étoiles sont libres et gratuits. Ces derniers ont été privilégiés, pour des raisons d'ordre scientifique (les codes sources étant accessibles, seuls ces logiciels permettent un contrôle rigoureux des procédures et une reproductibilité des résultats) et politique (la communauté du logiciel libre est à mes yeux l'un des antidotes recommandables à la marchandisation généralisée). Lorsque le logiciel ne donne pas d'indication pour les citations, les logiciels et modules sont présentés de la façon suivante

Nom (type) : numéro de version, date, développeur-e - site internet.

** \LaTeX (éditeur de texte), distribution \MiKTeX , version 2.8

<http://miktex.org/>

**R (statistiques) : version 2.8.1, 2008, The R Foundation for Statistical Computing - <http://www.r-project.org/>. Modules statnet et igraph (analyse de réseaux), xtable (édition de tableaux pour \LaTeX)

*Netdraw (analyse des réseaux sociaux) : Borgatti, S.P. 2002. NetDraw: Graph Visualization Software. Harvard: Analytic Technologies

<http://www.analytictech.com/downloadnd.htm>

*Navicrawler (web mapping) : 1.7.3, 2011, Mathieu Jacomy, Paul Girard et Alexandre Delanoë - <https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/navicrawler/>¹

*Pajek (analyse des réseaux sociaux) : version 1.25, <http://vlado.fmf.uni-lj.si/>

*Philcarto (cartographie) : version 4.5 et 5.00, Philippe Waniez -

<http://philcarto.free.fr/>

Adobe Illustrator (graphisme) : version CS4

Ucinet (analyse des réseaux sociaux) : Borgatti, S.P., Everett, M.G. and Freeman, L.C. 2002. Ucinet for Windows: Software for Social Network Analysis. Harvard, MA: Analytic Technologies - <http://www.analytictech.com/>

XLStat (statistiques) : <http://www.xlstat.com/>

1. Ce lien ne fonctionnait plus en août 2011.

Annexe D

Quelques listes utiles

D.1 Liste des abréviations utilisées

D.1.1 Sigles

Les dates entre parenthèses signalent le début des activités (et non la date de la création) de l'organisme concerné et son éventuelle date de fin. Les informations proviennent du site de l'ONU ou des sites des organisations évoquées.

ACM : Analyse des correspondances multiples

AG : Assemblée générale (1945-...)

AIEA : Agence internationale de l'énergie atomique (1957-...)

ALBA : Alliance Bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (2005-...)

APEI : Alliance des Petits États insulaires (1997-...)

ASEAN : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (1967-...)

CAH : Classification ascendante hiérarchique

CARICOM : Communauté des Caraïbes (1973-...)

CE : Commission européenne (1957-...)

CEE : Communauté économique européenne (1957-1992)

CEEAC : Communauté économique des États d'Afrique centrale (1984-...)

CEPAL : Commission économique pour l'Amérique latine (1948-1984)

CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1948-...)

CERD : Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (1969-...)

CIJ : Cour internationale de Justice (1946-...)

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le développement (1964-...)

COMECON : Conseil d'assistance économique mutuelle (1949-1991)

CPE : Coopération politique européenne (1986-1992)

CPI : Cour pénale internationale (2002-...)

CS : Conseil de sécurité (1946-...)

ECOSOC : Conseil économique et social (1946-...)

FIP : Forum des Îles du Pacifique (1971-...)

FMI : Fonds Monétaire International (1945-...)

G77 : Groupe des 77, appelé également Groupe des 77 et de la Chine (1964-...)

GDSL : Groupe des pays en développement sans littoral (?)

GOUAM : Géorgie, Ouzbékistan, Ukraine, Arménie, Moldova (GUAM de 1996 à 1999 et depuis 2006)

HRC : Conseil des droits de l'homme (*Human Rights Council*, 2006-...)
IDH : Indicateur de développement humain
MDG : *Millenium Development Goals* - voir ODM
MERCOSUR : Marché commun du Sud (1991-...)
MNA : Mouvement des non-alignés (1961-...)
OCI : Organisation de la Conférence Islamique (1972-...)
ODM : Objectifs du Millénaire (2000-...)
OEA : Organisation des États américains (1948-...)
OIT : Organisation internationale du Travail (1919-...)
OLP : Organisation de Libération de la Palestine (1964-...)
OMC : Organisation Mondiale du Commerce (1995-...)
OMS : Organisation mondiale de la santé (1948-...)
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies (1946-...)
OUA : Organisation de l'Union africaine (1963-2002)
PDSL : Pays en développement sans littoral (?)
PESC : Politique étrangère et de sécurité commune (1992-2009)
PESD : Politique européenne de sécurité et de défense (1999-)
PEIDP : Petits États insulaires en développement du Pacifique (1994-...)
PMA : Pays les moins avancés (1971-...)
PNB : Produit national brut
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement (1965-...)
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement (1972-...)
PTS : *Political Terror Scale* (1986-...)
SADC : Communauté pour le développement de l'Afrique australe (*Southern African Development Community*, 1992-...)
SDN : Société des Nations (1919-1946)
SICA : Système d'intégration de l'Amérique centrale (1991-...)
TPIR : Tribunal pénal international pour le Rwanda (1995-...)
TPIY : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1993-...)
UA : Union africaine (2002-...)
UE : Union européenne (1993-...)
UNASUR : Union des Nations Sud-Américaines (2007-...)
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*, 1946-...)
UNHCR : Commission des droits de l'homme des Nations Unies (*United Nations Commission on Human Rights*, 1946-2006)
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (*United Nations Children's Fund*, 1946-...)
UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East*, 1950-...)

D.1.2 Noms complets des États (au printemps 2011)

Bolivie : État plurinational de Bolivie
Corée du Nord : République populaire démocratique de Corée
États-Unis : États-Unis d'Amérique

Iran : République islamique d'Iran
 Libye : Jamahiriya arabe libyenne
 Laos : République démocratique populaire lao
 Macédoine : Ex-République yougoslave de Macédoine
 Micronésie : États fédérés de Micronésie
 Royaume-Uni : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Russie : Fédération de Russie
 Syrie : République arabe syrienne
 Tanzanie : République unie de Tanzanie
 Timor-Leste : République démocratique du Timor-Leste
 Venezuela : République bolivarienne du Venezuela

Source : <http://www.un.org/fr/members/>

D.2 Liste exhaustive des groupes reconnus à l'Assemblée générale de l'ONU en 2010

Organisations intergouvernementales invitées, de façon permanente, à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale de l'ONU¹

Autorité internationale des fonds marins
 Communauté des Caraïbes (CARICOM)
 Conseil de coopération des États arabes du Golfe
 Bureau de liaison de la Cour pénale internationale auprès de l'Organisation des Nations Unies
 Bureau de l'Observateur permanent pour l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale auprès de l'Organisation des Nations Unies
 Ligue des États arabes
 Organisation consultative juridique afro-asiatique
 Organisation de la Conférence islamique
 Organisation internationale de droit du développement
 Organisation internationale de la francophonie
 Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)
 Organisation internationale pour les migrations
 Partenaires dans le domaine de la population et du développement
 Bureau du Secrétariat du Commonwealth auprès de l'Organisation des Nations Unies
 Système d'intégration de l'Amérique centrale
 Tribunal international du droit de la mer
 Union africaine
 Union européenne
 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Organisations intergouvernementales auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux

1. La terminologie utilisée ici est intégralement onusienne.

sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et n'ayant pas de bureau permanent au Siège de l'ONU

Remarque : Les organisations intergouvernementales ci-après n'ont pas de bureau permanent au Siège de l'ONU à New York

Assemblée parlementaire de la Méditerranée
Association des États des Caraïbes
Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
Association latino-américaine d'intégration
Association sud-asiatique de coopération régionale
Banque africaine de développement
Banque asiatique de développement
Banque eurasiennne de développement
Banque interaméricaine de développement
Centre international pour la formation de politiques en matière de migration
Centre régional pour les armes légères
Comité international olympique
Commission internationale humanitaire d'établissement des faits
Commission de l'Océan Indien
Communauté andine
Communauté d'Afrique de l'Est
Communauté de développement de l'Afrique australe
Communauté d'États indépendants
Communauté des pays de langue portugaise
Communauté économique des États de l'Afrique centrale
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Communauté économique eurasiennne
Conférence de la Charte de l'énergie
Conférence de La Haye de droit international privé
Conférence ibéro-américaine sur l'éducation
Conférence internationale sur la région des Grands Lacs d'Afrique
Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie
Conseil de coopération douanière
Conseil d'Europe
Cour permanente d'arbitrage
Fonds commun pour les produits de base
Fonds de l'OPEP pour le développement international
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
Forum des îles du Pacifique
Groupe de la Banque islamique de développement
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Groupement des États du Sahel et du Sahara
GUUAM
Institut italo-latino-américain
Organisation de coopération économique
Organisation de coopération économique de la mer Noire
Organisation de coopération économique et de développement économique

Organisation des États américains
 Organisation des États des Caraïbes orientales
 Organisation de Shanghai pour la coopération
 Organisation du Traité de sécurité collective
 Organisation hydrographique internationale
 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
 Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux
 Caraïbes
 Parlement latino-américain
 Système économique latino-américain

Autres entités invitées, de façon permanente, à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale de l'ONU

Comité international de la Croix-Rouge
 Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge
 Ordre militaire souverain de Malte
 Union interparlementaire

Source : publication du Service du protocole et de la liaison « Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies N.298 » (ST/SG/SER.A/295/Add.5 mars 2008). <http://www.un.org/fr/members/intergovorg.shtml> (visité le 29 avril 2010)

D.3 Nombre de résolutions votées et d'États éliminés par session

Ces listes donnent le nombre de résolutions votées par session ainsi que la liste des États éliminés des matrices de similarité (et donc des graphes des deuxième et troisième parties) en raison d'un taux de non participation aux votes supérieurs à 30%, ce taux est indiqué entre parenthèses.

L'orthographe utilisée (accents, tirets) est celle de la version française du site de l'ONU, rubrique États membres, consulté en mai 2011 ¹.

Session 40 (1985-1986), 153 résolutions : Afrique du Sud (100), Dominique (74), Belize (68), Saint-Kitts-et-Nevis (68), Îles Salomon (53), Albanie (52), Seychelles (37), Gambie (32).

Session 41 (1986-1987), 154 résolutions : Afrique du Sud (100), Dominique (89), Gambie (57), Albanie (52), Seychelles (37).

Session 42 (1987-1988), 145 résolutions : Afrique du Sud (100), Dominique (98).

Session 43 (1988-1989), 135 résolutions : Afrique du Sud (100), Dominique (71), Guinée équatoriale (56), Grenade (38), Guinée Bissau (35).

1. <http://www.un.org/fr/members/index.shtml>.

Session 44 (1989-1990), 116 résolutions : Afrique du Sud (100), Belize (77), Comores (60), Guinée équatoriale (51), El Salvador (41), Saint-Kitts-et-Nevis (38).

Session 45 (1990-1991), 86 résolutions : Afrique du Sud (100), Cambodge (97), Liberia (97), Sao Tomé-et-Principe (97), Guinée équatoriale (96), Panama (72), Grenade (47), Saint-Kitts-et-Nevis (36).

Session 46 (1991-1992), 75 résolutions : Afrique du Sud (100), Guinée équatoriale (100), Kazakhstan (100), Tadjikistan (100), Turkménistan (100), Ouzbékistan (100), Arménie (98), Azerbaïdjan (98), Bosnie-Herzégovine (98), Croatie (98), Kirghizistan (98), Moldavie (98), Saint-Marin (98), Slovénie (98), Rwanda (69), Cambodge (61), République démocratique du Congo (61), République dominicaine (42), Grenade (42), Antigua-et-Barbuda (34).

Session 47 (1992-1993), 75 résolutions : Afrique du Sud (100), Cambodge (100), Ouzbékistan (100), Géorgie (96), Yougoslavie (96), Somalie (93), Guinée équatoriale (92), Kirghizistan (80), Turkménistan (80), Îles Salomon (67), République démocratique du Congo (63), Seychelles (59), Arménie (55), Croatie (55), République dominicaine (53), Saint-Marin (53), Tadjikistan (48), Albanie (45), Congo(45), Bosnie-Herzégovine (39), Papouasie-Nouvelle-Guinée (39), République centrafricaine (37), Grenade (36), Malawi (33), Burundi (31).

Session 48 (1993-1994), 65 résolutions : Guinée équatoriale (100), Liberia (100), Sao Tomé-et-Principe (100), Somalie (100), Ouzbékistan (100), Afrique du Sud (98), Saint-Kitts-et-Nevis (98), Yougoslavie (98), Vanuatu (95), Érythrée (88), Seychelles (69), Tadjikistan (68), Andorre (62), Bosnie-Herzégovine (55), Turkménistan (55), Kirghizistan (49), République démocratique du Congo (49), Saint-Marin (48), Îles Salomon (45), El Salvador (45), Monaco (43), Albanie (42), Burundi (37), Croatie (37), Samoa (32), Cambodge (31).

Session 49 (1994-1995), 68 résolutions : Palaos (100), République dominicaine (99), Guinée équatoriale (99), Liberia (99), République démocratique du Congo (99), Sao Tomé-et-Principe (99), Somalie (99), Tchad (99), Yougoslavie (99), Guinée Bissau (97), Rwanda (75), Seychelles (74), Érythrée (57), Bosnie-Herzégovine (53), Angola (46), Gambie (46), Saint-Marin (43), Madagascar (41), Turkménistan (35), Vanuatu (35), Dominique (34).

Session 50 (1995-1996), 69 résolutions : République centrafricaine (100), République dominicaine (100), Irak (100), Sao Tomé-et-Principe (100), Somalie (100), Yougoslavie (100), Comores (99), Liberia (99), Palaos (94), Seychelles (94), Saint-Kitts-et-Nevis (84), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (81), Gambie (80), Turkménistan (80), Saint-Marin (78), Ouzbékistan (67), Guinée équatoriale (54), Tadjikistan (54), Rwanda (49), Sainte-Lucie (48), République démocratique du Congo (48), Angola (45), Dominique (43), Kirghizistan (41), Madagascar (41), Grenade (39), Sierra Leone (32).

Session 51 (1996-1997), 74 résolutions : République centrafricaine (100), Irak (100), Sao Tomé-et-Principe (100), Somalie (100), Yougoslavie (100), Turkménistan (95), Rwanda (86), Comores (82), Grèce (81), République démocratique du Congo (81), République dominicaine (72), Palaos (62), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (55), Guinée équatoriale (50), Seychelles (50), Lesotho (47), Tadjikistan (43), Mauritanie (38), Papouasie-Nouvelle-Guinée (35), Dominique (31).

Session 52 (1997-1998), 70 résolutions : Bosnie-Herzégovine (100), Cambodge (100), Irak (100), République centrafricaine (100), Palaos (100), Sao Tomé-et-Principe

(100), Seychelles (100), Somalie (100), Yougoslavie (100), Gambie (99), Lesotho (72), Tchad (71), Burundi (68), Comores (68), Rwanda (59), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (57), Turkménistan (52), Ouzbékistan (49), Cap-Vert (39), Dominique (38), Congo (36), République dominicaine (36), Angola (35), République démocratique du Congo (35), Madagascar (32), Tadjikistan (32).

Session 53 (1998-1999) : Bosnie-Herzégovine (100), Cambodge (100), Irak (100), Liberia (100), Palaos (100), Sao Tomé-et-Principe (100), Somalie (100), Yougoslavie (100), Congo (98), Dominique (98), Rwanda (87), Turkménistan (66), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (62), Ouganda (52), Lesotho (44), Seychelles (41), République dominicaine (39), Comores (38), République démocratique du Congo (38), Afghanistan (36), Burundi (36), Honduras (36), Saint-Kitts-et-Nevis (36), Ouzbékistan (33), Tadjikistan (33).

Session 54 (1999-2000), 69 résolutions : Burundi (100), Irak (100), Kiribati (100), Kirghizistan (100), Liberia (100), Mauritanie (100), Nauru (100), Niger (100), Palaos (100), République centrafricaine (100), Sao Tomé-et-Principe (100), Somalie (100), Vanuatu (100), Yougoslavie (100), Tonga (99), Rwanda (94), Lesotho (93), République démocratique du Congo (80), Comores (71), Saint-Kitts-et-Nevis (71), Malawi (68), Afghanistan (62), Gambie (58), Turkménistan (58), Ouganda (46), Guinée équatoriale (42), Honduras (41), République dominicaine (39), Seychelles (39), Bosnie-Herzégovine (38), Gabon (38), Guinée Bissau (38), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (32).

Session 55 (2000-2001), 67 résolutions : Guinée Bissau (100), Irak (100), Liberia (100), République centrafricaine (100), Seychelles (100), Somalie (100), Tuvalu (100), Kiribati (99), Niger (99), Palaos (79), République démocratique du Congo (76), Sao Tomé-et-Principe (76), Dominique (75), Rwanda (75), Congo (73), Turkménistan (67), Guinée équatoriale (66), Saint-Kitts-et-Nevis (61), Ouzbékistan (57), Afghanistan (54), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (52), Yougoslavie (52), Yougoslavie (52), Bosnie-Herzégovine (49), Albanie (48), Surinam (45), Mauritanie (43), Lesotho (40), Malawi (40), Tadjikistan (37), Tchad (37), Gambie (36).

Session 56 (2001-2002), 67 résolutions : Guinée Bissau (100), Irak (100), Kirghizistan (100), Liberia (100), Niger (100), Ouzbékistan (100), République centrafricaine (100), Sao Tomé-et-Principe (100), Somalie (100), Tadjikistan (100), Kiribati (99), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (97), République démocratique du Congo (75), Gambie (73), Dominique (72), Lesotho (72), Rwanda (70), Tuvalu (70), Tchad (69), Vanuatu (69), Malawi (67), Turkménistan (64), Surinam (61), Nauru (52), Antigua-et-Barbuda (49), Bosnie-Herzégovine (49), Zimbabwe (49), Samoa (45), Swaziland (45), Afghanistan (42), Albanie (42), Îles Marshall (39), Tonga (39), Seychelles (37), Ouganda (36), Belize (34), Congo (33).

Session 57 (2002-2003), 72 résolutions : Irak (100), Liberia (100), Niger (100), République centrafricaine (100), Serbie-Monténégro (99), Guinée Bissau (96), Kiribati (92), Saint-Kitts-et-Nevis (82), Bénin (71), Guinée équatoriale (71), Turkménistan (67), Tuvalu (67), Timor-Leste (64), Tchad (57), Vanuatu (57), Palaos (54), Dominique (51), République démocratique du Congo (50), Afghanistan (46), Ouzbékistan (46), Îles Marshall (43), Rwanda (40), Surinam (38), Kirghizistan (36), Antigua-et-Barbuda (35), Gabon (35), Tadjikistan (35), Somalie (33), Zimbabwe (33), Comores (31).

Session 58 (2003-2004), 76 résolutions : Irak (100), Liberia (100), Kiribati (99), Sao Tomé-et-Principe (99), Tchad (99), Saint-Kitts-et-Nevis (91), Guinée équatoriale

(79), Vanuatu (71), République démocratique du Congo (66), Dominique (59), Palaos (54), Tuvalu (46), Ouzbékistan (46), Sierra Leone (41), Swaziland (41), Malawi (34), Seychelles (34), Îles Salomon (32).

Session 59 (2004-2005), 71 résolutions : Kiribati (97), Saint-Kitts-et-Nevis (90), Tchad (73), République démocratique du Congo (56), Mauritanie (45), Malawi (42), Congo (35), Guinée (35), Gambie (32), Bhoutan (31), Rwanda (31).

Session 60 (2005-2006), 76 résolutions : Kiribati (99), Guinée équatoriale (97), Seychelles (97), Tchad (91), Saint-Kitts-et-Nevis (89), Nauru (87), Swaziland (83), Sao Tomé-et-Principe (68), Rwanda (67), Gambie (62), Sierra Leone (61), Congo (46), République démocratique du Congo (46), Comores (39), République centrafricaine (34), Tonga (34), Bosnie-Herzégovine (30), Liberia (30).

Session 61 (2006-2007), 86 résolutions : Kiribati (97), Seychelles (92), Guinée équatoriale (80), Saint-Kitts-et-Nevis (59), Tuvalu (58), Tchad (57), Somalie (56), Madagascar (55), Botswana (45), République démocratique du Congo (45), Gambie (41), Guinée Bissau (40), Rwanda (35), Kenya (34).

Session 62 (2007-2008), 80 résolutions : Seychelles (99), Kiribati (95), Tchad (71), Guinée Bissau (64), Tuvalu (59), Guinée équatoriale (48), République démocratique du Congo (46), Sao Tomé-et-Principe (46), Vanuatu (45), Dominique (44), Timor-Leste (43), Angola (35), Grenade (35), Ouganda (35), Rwanda (34), Turkménistan (34), Papouasie-Nouvelle-Guinée (33), Liberia (31).

Session 63 (2008-2009), 74 résolutions : Seychelles (99), Kiribati (96), Sierra Leone (77), Tchad (71), République démocratique du Congo (66), Gambie (66), Guinée équatoriale (64), Somalie (62), Saint-Kitts-et-Nevis (51), République centrafricaine (49), Gabon (40), Rwanda (30), Turkménistan (30), Vanuatu (30).

Session 64 (2009-2010), 67 résolutions : Sao Tomé-et-Principe (98), Kiribati (95), Seychelles (96), République centrafricaine (68), Tuvalu (67), Rwanda (65), Tchad (62), Vanuatu (60), Nauru (58), Gabon (52), Guinée équatoriale (48), Timor-Leste (46), République démocratique du Congo (40), Saint-Kitts-et-Nevis (40), Gambie (36).

Annexe E

Glossaire des concepts et notions

Ces définitions n'ont pas d'autre prétention que d'aider à la lecture et à la compréhension de ce travail, et toutes pourraient commencer par la formule « dans cette thèse (de géographie) ». Les raccourcis - notamment concernant les sciences politiques - et les points contestables sont trop nombreux pour être tous signalés, comme les lecteurs et lectrices s'en rendront aisément compte¹.

Acteur : est considéré comme acteur tout élément (inclus ou non) jouant un rôle dans ou reconnu par un système. Un acteur peut être périphérique ou central, formé d'un élément unique (État) ou de plusieurs (groupe). Son rôle est en partie déterminé par le fonctionnement du système, et par sa volonté d'atteindre des objectifs évolutifs tout en défendant des intérêts parfois contradictoires.

Analyse des réseaux sociaux : traduction de *Social Network Analysis*. Ensemble de concepts et de méthodes issu essentiellement de la sociologie et qui permet notamment de grouper des acteurs en fonction de leur propriétés relationnelles. Les géographes francophones ont peu utilisé ces méthodes jusqu'à maintenant, en raison notamment de la priorité accordée aux graphes dit planaires (i.e. qui peuvent être représentés sur un plan sans qu'aucune arête ne se croise). En anglais, et plus rarement en français, est parfois appelée analyse structurale (*Structural analysis*).

Centre : le centre d'un système est constitué par les acteurs possédant la plus grande densité et la plus grande diversité de relations, cette richesse relationnelle étant source de pouvoir. Le centre d'un système peut être périphérie dans un autre système : à l'Assemblée générale de l'ONU, le Mouvement des non-alignés a longtemps occupé une place centrale, tandis qu'il occupait une place périphérique au Conseil de sécurité.

Champ : concept défini par Pierre Bourdieu désignant un espace autonome structuré par des rapports de domination et des enjeux spécifiques, irréductibles par rapport à ceux des autres champs. En fonction de l'échelle d'analyse, le même objet peut être considéré comme un champ (champ scientifique) ou comme un ensemble de champs distincts partageant des mêmes logiques de fonctionnement (champ scientifique constitué du champ de la géographie française contemporaine, de celui de la sociologie, etc.).

1. Ces définitions doivent beaucoup aux ouvrages suivants : Auray *et al.* (1994), Badie et Devin (2007), Bailly *et al.* (1995), Bonnafous et Temmar (2007), Boyer (1997), GEMDEV (1999), Reynaud (1981) et Smouts *et al.* (2003).

Coopération : participation intentionnelle et coordonnée de plusieurs acteurs visant à mener à bien une action commune. Est traditionnellement opposée à la concurrence. Si le concept est depuis longtemps utilisé en économie et en sciences politiques, son introduction en géographie politique est plus récente. Le fonctionnement de l'ONU en général, et de l'Assemblée générale en particulier, associe en permanence ces deux notions contradictoires et chaque acteur, en fonction de temporalités et d'intérêts spécifiques, privilégiera l'une ou l'autre.

Discontinuité politico-spatiale : présence d'un antagonisme violent entre deux acteurs ou deux groupes d'acteurs voisins. A l'ONU, les dyades USA-Cuba, Turquie-Chypre et Israël-Palestine forment des archétypes de discontinuité politico-spatiale.

Discours : tout énoncé, écrit ou oral, dont l'objectif est de modifier le jugement ou l'opinion des destinataires. Il convient de préciser que les destinataires d'un discours ne sont pas forcément les interlocuteurs et interlocutrices physiquement présent-e-s.

Distance : mesure de la position respective d'au minimum deux acteurs ou groupes. La distance euclidienne, souvent privilégiée en géographie, n'est qu'une des nombreuses distances possibles. L'un des enjeux de la géographie politique est de confronter différentes distances afin de mettre en évidence les régions politiques et les discontinuités politico-spatiales majeures.

Géographie électorale : branche de la géographie politique étudiant des comportements électoraux citoyens. Ce travail ne s'inscrit pas dans le champ de la géographie électorale malgré l'utilisation de termes comme vote, majorité absolue et relative, etc. En effet, les acteurs considérés sont ici des groupes ou des États et non des citoyen-ne-s.

Géographie politique : étude spatialisée des phénomènes politiques. Devrait pouvoir être menée à toutes les échelles, y compris l'échelle mondiale.

Géopolitique : dans le champ disciplinaire français, peut désigner soit une étiquette destinée à rendre un produit (livre, atlas, émission de télévision) grand public, soit, pour reprendre l'expression sévère mais argumentée de C. Raffestin « un discours propagandiste inféodé à un pouvoir ». Dans le champ anglophone, est équivalent à géographie politique même si des nuances existent selon les auteur-e-s.

Gouvernance : terme à la mode, préféré à celui de gouvernement pour des raisons idéologiques. La gouvernance est locale ou globale. Pour certains courants de pensée néo-libéraux, qu'il est permis d'appeler capitalistes, promouvoir la gouvernance locale est un moyen commode pour contourner des institutions nationales parfois plus rétives à appliquer leurs mots d'ordre ou leurs consensus. La notion de gouvernance mondiale désigne une coopération élargie à d'autres acteurs que les États.

Gradient : terme issu des mathématiques et désignant en géographie l'amenuisement d'un phénomène à partir d'un centre d'émission (certains auteur-e-s évoquent la tombée de la distance). Les gradients forment des zones de transition, à l'inverse des discontinuités.

Groupe : ensemble d'acteurs partageant une ou plusieurs caractéristiques communes. Lorsque ces caractéristiques communes sont tout ou partie d'ordre spatial, on

parlera plutôt de région. A l'ONU, groupe désigne également les ensembles d'États reconnus en tant que tel par le système onusien. La typologie proposée dans cette thèse distingue des groupes régionaux où la cohésion territoriale est un objectif affiché, et les groupes dits idéologiques où la promotion de valeurs l'emporte. L'UE réussit à être à la fois l'un et l'autre.

Iconographie : ensemble des signes non textuels d'un document. Le géographe Jean Gottmann utilisait le terme pour désigner des marqueurs identitaires, essentiellement nationaux (drapeau, monnaie, etc.). Ce dernier sens n'est pas utilisé ici.

Idéologie : système cohérent de représentation et d'explication du monde accepté sans réflexion critique. Toute idéologie se pense comme le seul discours explicatif valide. Tout comme le souverainisme, l'europhéanisme est une idéologie. Produire une recherche honnête en sciences sociales implique d'explicitier son propre positionnement idéologique : la fameuse injonction soixante-huitarde « D'où tu parles ? » me semble une injonction pertinente et nécessaire.

Institution : organisation dotée d'une légitimité, à savoir une reconnaissance politique ou juridique, qui a une certaine durée, et une influence dans les décisions collectives. Le terme organisation est ici considéré comme synonyme.

Lexicométrie : branche de l'analyse de contenu qui cherche à quantifier les productions discursives écrites et/ou orales. L'objectif est de mettre en évidence régularités et ruptures discursives tout en permettant une reproductibilité des résultats. Elle ne dispense pas d'une analyse sémantique des textes étudiés dans la mesure où il est fréquent qu'un même terme utilisé par deux acteurs à la même date ou par un même acteur à deux dates différentes possède des significations différentes.

Mode scientifique : emploi massif d'un terme (relativement) nouveau par une communauté scientifique. Il ne signifie pas nécessairement l'apparition d'un phénomène nouveau dans le champ social. Le succès d'un vocable n'a souvent que peu à voir avec la démarche scientifique mais doit être replacé dans des dynamiques institutionnelles et académiques toujours situées. La mode « réseau » en est un bel exemple : il existe des réseaux mondiaux depuis des siècles, tant au niveau humain qu'économique. La mode « acteur global » en est un autre. Utiliser ces termes apparaît comme un pis-aller nécessaire pour participer de façon efficiente à la production scientifique.

Modélisation : représentation simplifiée de la réalité destinée à mettre en évidence les structures d'un système voire d'expliquer son fonctionnement et de prévoir son évolution. Peut être verbale, mathématique ou graphique (diagramme, carte, graphe, chorème...). Le mot d'ordre fameux KISS (*Keep it simple, stupid!*) vise à rappeler que plus un modèle est simple (règles claires et peu nombreuses), plus sa valeur est grande. Comme tous les mots d'ordre, il est autorisé de le contester : un modèle simple peut être le résultat d'une démarche simpliste et produire des résultats triviaux.

Mondialisation : mot valise devenu incontournable, notamment dans le champ médiatique, mais dont la pertinence scientifique reste discutable. Globalisation est généralement considéré comme synonyme. Le terme est utilisé dans cette thèse comme équivalent synthétique de processus contemporain combinant un

ensemble hétérogène de transformations affectant l'ensemble de la planète, que ce soit au niveau humain, économique, informationnel ou environnemental.

Multilatéralisme : projet politique visant à encourager la coopération et à accroître l'interdépendance entre les États. S'oppose à l'unilatéralisme qui désigne la capacité d'un État à agir sans concertation aucune. Dans la pratique, y compris à l'ONU, les deux attitudes peuvent être successivement utilisées par un même acteur. Le renforcement des organisations internationales est l'une des recommandations du multilatéralisme.

Norme : ensemble de règles considérées comme valides et impérieuses par plusieurs acteurs. Comme tout produit social, une norme est une construction historique périssable. Qualifier un acteur de puissance normative est un demi-compliment : cela revient à souligner des capacités verbales supérieures à des capacités autres, et notamment militaires.

Paradigme : terme introduit par Kuhn en sociologie des sciences (dures dans *La structure des révolutions scientifiques*) et désignant l'ensemble des croyances, valeurs et techniques qui sont partagées par les membres d'une communauté scientifique lors des périodes de science dite normale. Du fait de son imprécision, ce terme a eu un succès marqué et durable en sciences humaines, surtout auprès des personnes qui se sont facilement convaincues qu'elles étaient acteurs dans une « révolution scientifique ».

Périphérie : ensemble d'acteurs peu connectés entre eux et dépendants des relations avec les acteurs centraux. Être en périphérie implique être dominé. Un acteur peut être en périphérie dans un système donné et participer au centre dans un autre système. Les périphéries sont le plus souvent dans des zones d'influence.

Pouvoir : capacité d'un acteur ou d'un groupe d'acteurs à influencer les actions d'un autre acteur ou groupe d'acteurs. Les politologues distinguent généralement le *hard* et le *soft power* : le premier fait référence au pouvoir exercé sous forme de contraintes (de l'embargo à l'opération militaire), le second au pouvoir exercé *via* l'imposition de normes. Le pouvoir, *soft* et *hard*, décroît généralement avec la distance, sauf en cas de discontinuité spatio-politique majeure.

Programme de recherche : selon Lakatos, un programme de recherche définit ce qu'il est possible et intéressant de faire dans un champ scientifique mais, contrairement au paradigme kuhnien, ce programme reprend fréquemment des éléments du programme précédent, et plusieurs programmes de recherche sont susceptibles de coexister au même moment dans le même champ. Croyant plus aux effets d'annonce qu'aux « révolutions scientifiques » en sciences humaines, ce concept me paraît plus pertinent que celui de paradigme.

Propagande : ensemble d'actions publiques effectuées par une institution ou une organisation destiné à faire agir et penser d'une certaine manière la population visée. Devenu péjoratif, ce terme est maintenant remplacé par des euphémismes tels communication institutionnelle, publi-information. Toute propagande s'appuie sur une idéologie. Les choix proposés sont toujours présentés comme les seuls raisonnables (voir les discours dominants sur la scène médiatique et politique lors du référendum de Maastricht et du référendum sur la constitution européenne) et l'unique bonne option entre deux extrêmes pareillement redoutables. L'article de Bourdieu et Boltanski sur la production de l'idéologie

dominante reste aujourd'hui encore l'une des plus lucides mises en lumière de ce procédé.

Réalisme : courant en science politique pour lequel l'unité primordiale - si ce n'est la seule - d'analyse des relations internationales est l'État. A longtemps dominé la scène académique avant d'être enterré, un peu rapidement sans doute, par la supposée fin de l'État. Comme d'autres fins célèbres (la géographie, le territoire, l'histoire), cette dernière ne semble pas prête d'advenir.

Régionalisation : processus intégrant peu à peu un niveau spatial organisationnel dans un niveau supérieur. Ce processus n'est ni linéaire ni irréversible et ne saurait concerner simultanément toutes les facettes de l'activité humaine. Une régionalisation financière peut très bien se renforcer en même temps qu'une fragmentation sociale - il est d'ailleurs possible que cela se soit déjà produit (ou se produise encore). Supposer que la régionalisation est nécessaire, inéluctable ou encore qu'elle constitue un progrès - voir par exemple les innombrables écrits sur le nécessaire dépassement du niveau national - est un acte de foi plus qu'une démarche scientifique. Comme tout processus social, la régionalisation est le résultat d'une stratégie d'acteurs identifiables et n'est, en soi et *a priori*, ni un progrès ni une régression.

Région politique : ensemble de territoires souvent, mais non nécessairement, contigus où les acteurs tendent à adopter les mêmes discours et stratégies politiques. Les limites des régions politiques peuvent prendre la forme d'un gradient (décroissance progressive de l'homogénéité) ou celle d'une discontinuité politico-spatiale. Assimiler ces régions politiques dynamiques à des aires de civilisation (pour évoquer un auteur fameux et dont la démarche est moins caricaturale qu'il n'y paraît) inscrites dans le temps long ou à des aires religieuses en apprend souvent plus sur les fantasmes de leur auteur que cela n'aide à comprendre la géographie politique contemporaine.

Relations internationales : au sens strict, relations - de tout type - entre États. Désigne également une branche des sciences politiques. De plus en plus, les relations internationales s'intéressent également aux relations entre acteurs de niveaux scalaires différents (organisations intra ou supranationales, régions, aires métropolitaines).

Réseau : réseau est utilisé dans ce travail comme synonyme de graphe, à savoir un ensemble de liens et un ensemble de sommets. Les liens symbolisent des relations, les sommets symbolisent des acteurs.

Socio-constructivisme : courant en sciences politiques mettant l'accent sur le rôle et l'importance des représentations dans le jeu des acteurs. Approches quantitatives et approches social-constructivistes ont semble-t-il tendance à s'exclure mutuellement. Or, on pourrait très bien imaginer une approche quantifiée des perceptions et des représentations - tout comme on pourrait imaginer une géographie culturelle quantitative.

Système : ensemble d'éléments dont la dynamique est différente de la somme des dynamiques des éléments pris un à un. Les positions des différents acteurs au sein d'un système dépendent de leurs interactions mutuelles et de leurs stratégies respectives. Un système doit être compris simultanément comme un état et comme un processus. L'Union européenne, l'ONU, le Conseil de sécurité sont

des exemples de systèmes participant au fonctionnement du Système-Monde. Tout système cherche à se maintenir ou à se renforcer, mais tout système est cependant susceptible de disparaître.

Système-Monde : concept visant à penser le Monde, non comme une collection d'éléments juxtaposés, mais comme un ensemble fini dont aucun élément ne peut évoluer indépendamment des autres. Le Système-Monde tel qu'il a été défini dans la géographie française reprend l'idée ancienne d'un monde fini où le tout est différent de la somme des parties.

Zone d'influence : ensemble géographique, aux contours souvent flous et nécessairement mobiles, dont tout ou partie du fonctionnement (économique, politique, spatial, militaire) dépend d'un centre extérieur. Les marges de ces espaces correspondent souvent aux intersections entre les limites d'influence des centres respectifs.

Bibliographie

L'indication entre parenthèses indique soit la date de la première édition (française ou étrangère), soit le numéro de l'édition consultée. Les hyperliens indiqués - en bas de page pour des raisons de lisibilité - ont tous été contrôlés (et fonctionnaient) au mois d'août 2011. Si les lieux d'édition ont été francisés, la présence des majuscules dans les titres anglophones a été respectée.

- Abdallah H. et Saporta G.**, 2003, « Mesures de distance entre modalités de variables qualitatives ; application à la classification », *Revue de statistique appliquée*, 51(2), p. 75-90.
- Abélès M.**, 1990, *Anthropologie de l'État*, Paris, Armand Colin, coll. « Anthropologie au présent ».
- 2008, *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot.
- Adam B. et al.**, 1995, *L'ONU dans tous ses états*, GRIP, Bruxelles.
- Alger C.**, 1963, "United Nations Participation as a Learning Experience", *The Public Opinion Quarterly*, 27(3), p. 411-426.
- 1966, "Interaction in a Committee of the United Nations General Assembly", *Midwest Journal of Political Science*, 10(4), p. 411-447.
- 1970, "Research on Research: A Decade of Quantitative and Field Research on International Organizations", *International Organization*, 24(3), p. 414-450.
- 1973, "The United States in the United Nations", *International Organization*, 27(1), p. 1-23.
- 2006, *The United Nations System*, Santa Barbara, Clio, coll. "Contemporary world issues".
- Alker H.R.**, 1964, "Dimensions of Conflict in the General Assembly", *The American Political Science Review*, 58(3), p. 642-657.
- 1966, "The Long Road to International Relations Theory: Problems of Statistical Nonadditivity", *World Politics*, 18(4), p. 623-655.
- d'Almeida F.**, 2002, « Propagande, histoire d'un mot disgracié », *Mots. Les langages du politique*, 69, p. 137-148.
- Amblard F., Roucher J. et Bommel P.**, 2006, « Évolution et validation des modèles multi-agents », in F. Amblard et D. Phan (dir.), *Modélisation et simulation multi-agents. Applications pour les Sciences de l'Homme et de la Société*, Paris, Hermès Lavoisier, p. 103-140.
- Amiel M., Mélançon G. et Rozenblat C.**, 2005, « Réseaux multi-niveaux : l'exemple des échanges aériens mondiaux de passagers », *M@ppemonde*, 79(3)¹.

1. <http://mappemonde.mgm.fr/num7/articles/art05302.html>

- Andersson A.**, 2002, “United Nations Intervention by United Democracies? State Commitment to UN Interventions 1991-99”, *Cooperation and Conflict*, 37(4), p. 363-386.
- Auray J.-P., Bailly A., Derycke P.-H. et Huriot J.-M.** (dir.), 1994, *Encyclopédie d'économie spatiale. Concepts - Comportements - Organisations*, Paris, Economica.
- Austin J.L.**, 1970 (1962), *Quand dire, c'est faire*. Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'ordre philosophique ».
- Axelrod R.**, 1981, “The Emergence of Cooperation among Egoists”, *The American Political Science Review*, 75(2), p. 306-318.
- Axelrod R. et Keohane R.**, 1985, “Achieving Cooperation under Anarchy: Strategies and Institutions”, *World Politics*, 38(1), p. 226-254.
- Bachelard G.**, 1934, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Badariotti D.**, 2004, « De la comparaison des cartes électorales », *Cybergeo*, 267, mis en ligne le 05 avril 2004¹.
- Badie B.**, 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique ».
- 2002, *La diplomatie des droits de l'homme. Entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique ».
- Badie B. et Devin G.** (dir.), 2007, *Le multilatéralisme. Nouvelles formes de l'action internationale*, Paris, La Découverte, coll. « textes à l'appui/reliations internationales ».
- Badie B. et Smouts M.-C.**, 1999 (3^e éd.), *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz.
- Bailly A., Ferras R. et Pumain D.** (dir.), 1995, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica.
- Ball M.**, 1951, “Bloc Voting in the General Assembly”, *International Organization*, 5(1), p. 3-31.
- Banks D.** (dir.), 2005, *Aspects linguistiques du texte de propagande*, Paris, L'Harmattan.
- Bardin L.**, 2007 (1977), *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige manuels ».
- Barnett M. et Duvall R.**, 2005, “Power in International Politics”, *International Organization*, 59(1), p. 39-75.
- Barnett M. et Finnemore M.**, 1999, “The Politics, Power, and Pathologies of International Organizations”, *International Organization*, 53(4), p. 699-732.
- Batagelj V., Mrvar A. et Zaveršnik M.**, 1999, “Partitioning approach to visualization of large graphs”, *Graph drawing*, Springer, p. 90-97.
- Beauguitte L.**, 2009, “Multiscalar approaches of voting behaviour of European countries in the United Nations General Assembly”, Paper presented at the

1. <http://cybergeo.revues.org/3670>

- 5th ECPR (European Consortium for Political Research) General Conference, Potsdam¹.
- 2010a, « Les votes de l'Assemblée générale de l'ONU de 1985 à nos jours. Pistes (carto)graphiques », *M@ppemonde*, 97².
- 2010b, « L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies de 1985 à nos jours », *L'Espace géographique*, 39(3), p. 276-282.
- 2010c, « L'ONU, la géographie et la carte », in J.-C. Foltête (dir.), *Actes des Neuvièmes rencontres Théo Quant*, Besançon³.
- 2010d, « Graphes, réseaux, réseaux sociaux : vocabulaire et notation », *Groupe fmr*, 8 p.⁴
- 2011, « La surprenante a-spatialité des bâtiments onusiens. Notes cursives sur l'iconographie philatélique onusienne », *EspacesTemps.net*, Mensuelles, 20.06.2011⁵.
- Beauguitte L. et Ben Rebah M.**, 2010, « Espaces méditerranéens, vers une convergence politique et économique ? », Communication présentée au colloque *Espace d'action, espace en action : la Méditerranée à l'invite de la géographie*, Sousse⁶.
- Beauguitte L. et Ducruet C.**, 2011, "Scale-free and small-world networks in geographical research: A critical examination", Athènes, *Proceedings of the 17th European Colloquium on Theoretical and Quantitative Geography*.
- Becker H.S.**, 2002 (1998), *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- Beckfield J.**, 2003, "Inequality in the World Polity: The Structure of International Organization", *American Sociological Review*, 68(3), p. 401-424.
- Béguin H.**, 1985, « La théorie dans la démarche géographique », *L'Espace géographique*, 14(1), p. 65-68.
- Béguin-Verbrugge A.**, 2006, *Images en texte / Images du texte. Dispositifs graphiques et communication écrite*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, coll. « Communication ».
- Belot C., Magnette P. et Saurugger S.** (dir.), 2008, *Science politique de l'Union européenne*, Paris, Economica, coll. « Études politiques ».
- Berge C.**, 1983, *Graphes*, Paris, Gauthier-Villars, coll. « μ_B ».
- Berthelot J.-M.**, 2001, « Programmes, paradigmes, disciplines : pluralité et unité des sciences sociales », in J.M. Berthelot (dir.), *Épistémologie des sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 457-520.
- 2003, « Le texte scientifique. Structures et métamorphoses », in J.-M. Berthelot (dir.), *Figures du texte scientifique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Science, histoire et société », p. 19-53.

1. http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/41/76/79/PDF/Beauguitte_ECPR_Potsdam_2009.pdf

2. <http://mappemonde.mgm.fr/num25/articles/art10104.html>

3. <http://thema.univ-fcomte.fr/theoq/pdf/2009/TQ2009%20ARTICLE%208.pdf>

4. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/FMR/fr/>

5. <http://www.espacestemp.net/document8879.html>

6. <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00474110/>

- Bertin J.**, 1998 (1967), *Sémiologie graphique. Les diagrammes - Les réseaux - Les cartes*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Bertoncini Y., Chopin T., Dulphy A., Kahn S. et Manigand C.** (dir.), 2008, *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin.
- Bertrand M.**, 2006 (1994), *L'ONU*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Bickerton C.J.**, 2010, "Functionality in EU Foreign Policy: Towards a New Research Agenda?", *European Integration*, 32(2), p. 213-227.
- Binmore K.**, 1999 (1992), *Jeux et théories des jeux*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. « Management ».
- Birnberg G.**, 2009, *The voting behaviour of the European Union member states in the United Nations General Assembly*, Thèse de philosophie, London School of Economics.
- Birot P.**, 1955, *Les méthodes de la morphologie*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « ORBIS ».
- Bivand R.S., Pebesma E.J. et Gómez-Rubio V.**, 2008, *Applied Spatial Data Analysis with R*, Berlin, Springer, coll. "Use R!".
- Blau P.M.**, 1993, "Multilevel structural analysis", *Social Networks*, 15(2), p. 201-215.
- Bleton-Ruget A., Commerçon N. et Vanier M.** (dir.), 2010, *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective*, Mâcon, Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais.
- Bolton J.**, 2008, *Surrender is not an Option: Defending America at the United Nations*, New York, Threshold Editions.
- Bonafous S. et Temmar M.** (dir.), 2007, *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, OPHRYS, coll. « Les chemins du discours ».
- Bonafous S. et Tournier M.**, 1995, « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique », *Langages*, 29(117), p. 67-81.
- Borgatti S.P.**, 2005, "Centrality and network flow", *Social Networks*, 27(1), p. 55-71. à paraître, "2-Mode Concepts in Social Network Analysis", *Encyclopedia of Complexity and System Science*, Springer¹.
- Bourdieu P.**, 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- 1989, *La noblesse d'État*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun ».
- 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Éditions du Seuil.
- 1995, « Sur les rapports entre la sociologie et l'histoire en Allemagne et en France. Entretien avec Lutz Raphael », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 106-107, p. 108-122.
- 2002, *Science de la science et réflexivité : cours du Collège de France, 2000-2001*, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux ».
- 2004, *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux ».

1. <http://www.steveborgatti.com/publications.htm>

- Bourdieu P. et Boltanski L.**, 1976, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2(2-3), p. 3-73.
- Bourgeat S.**, 2007, *La thèse d'État de géographie (1960-1984) : la diffusion de l'innovation au risque des contraintes disciplinaires*, Thèse de doctorat dirigée par O. Soubeyran, Université de Grenoble.
- Boursin J.-L.**, 1998, *Initiation à la théorie des jeux*, Paris, Éditions Montchrestien, coll. « Eco ».
- Bouveresse J.**, 2003, *Bourdieu, savant et politique*, Marseille, Agone, coll. « Banc d'essais ».
- Boyer R.** (dir.), 1997, *Mondialisation, au-delà des mythes*, Paris, La Découverte.
- Brams S.J.**, 1966, "Transaction flows in the international system", *American Political Science Review*, 60(4), p. 880-898.
- Brandes U., Kenis P., Raab J., Schneider V. et Wagner D.**, 1999, "Explorations into the visualization of policy networks", *Journal of Theoretical Politics*, 11(1), p. 75-106.
- Brantner F.**, 2010, "The EU through the eyes of the United Nations", in S. Lucarelli et L. Fioramenti (dir.), *External Perceptions of the European Union as a Global Actor*, Londres et New York, Routledge, coll. "GARNET Series: Europe in the World", p. 165-179.
- Brantner F. et Gowan R.**, 2009, "Complex engagement: The EU and the UN system", in Jørgensen K.E.(dir.), *The European Union and International Organizations*, Londres et New York, Routledge, coll."GARNET Series: Europe in the World", p. 37-60.
- Bretherton C. et Vogler J.**, 2006 (2^e éd.), *The European Union as a Global Actor*, Londres et New York, Routledge.
- Brückner P.**, 1990, "The European Community and the United Nations", *European Journal of International Law*, 1(1), p. 174-192.
- Brunet R.**, 1968, *Les phénomènes de discontinuité en géographie*, Paris, Éditions du CNRS, coll. « Mémoires et Documents ».
- 1972, « Pour une théorie de la géographie régionale », in *La pensée géographique contemporaine. Mélanges Meynier*, Saint-Brieuc, Presses Universitaires de Bretagne, p. 649-662.
- 1980, « La composition des modèles dans l'analyse spatiale », *L'Espace géographique*, 9(4), p. 253-265.
- 1986, « La carte-modèle et les chorèmes », *Mappemonde*, 1(4), p. 2-6.
- Brunet R. et Dollfus O.**, 1990, *Géographie universelle Tome 1 : Mondes nouveaux*, Paris et Montpellier, Hachette et RECLUS.
- Brunet R., Ferras R. et Théry H.**, 1992, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Montpellier, RECLUS, coll. « Dynamiques du territoire ».
- Brunet R., François J.-C. et Grasland C.**, 1997, « La discontinuité en géographie : origines et problèmes de recherche », *L'Espace géographique*, 26(4), p. 297-308.

- Bunge W.**, 1966 (Second revised and enlarged edition), *Theoretical Geography*, Lund, Lund Studies in Geography Series C: General and Mathematical Geography, n°1.
- Bussi M.**, 1991, *Effet spatial et comportement électoral : la France de l'Ouest sous la cinquième République*, Thèse de doctorat dirigée par Y. Guermond, Université de Rouen.
- 2001, « Géographie, démocratie, participation : explication d'une distance, arguments pour un rapprochement », *Géocarrefour*, 76(3), p. 265-272.
- 2007, « Pour une géographie de la démocratie. La géographie, ça sert maintenant à faire la paix ? », *L'Espace politique*, 1¹.
- Bussi M.** (dir.), 2009, *Un monde en recomposition. Géographie des coopérations territoriales*, Mont Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, coll. « Nouvelles données en géographie ».
- Bussi M. et Badariotti D.**, 2004, *Pour une nouvelle géographie du politique. Territoire - Démocratie - Élections*, Paris, Anthropos, coll. « Villes-Géographie ».
- Bussi M. et Daudé É.**, 2005, « Le dilemme du prisonnier spatialisé. Application aux coopérations territoriales », *Actes des Septièmes Rencontres Théoquant*, Besançon².
- Caldas-Coulthard C.R. et Coulthard M.** (dir.), 1996, *Texts and Practices. Reading in Critical Discourse Analysis*, Londres et New York, Routledge.
- Callon M.** (dir.), 1989, *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, La Découverte - Conseil de l'Europe - Unesco, coll. « textes à l'appui/anthropologie des sciences et des techniques ».
- Callon M. et Latour B.** (dir.), 1982, *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, Pandore, Paris.
- Casarini N. et Musu C.** (dir.), 2007, *European Foreign Policy in an Evolving International System. The road towards Convergence*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, coll. "Palgrave Studies in European Union Politics".
- Cattan N.**, 1992, *La mise en réseau des grandes villes européennes*, Thèse de doctorat dirigée par T. Saint-Julien, Université Paris I.
- 2004, « Le monde au prisme des réseaux aériens », *Flux*, 58(4), p. 32-43³.
- Chamboredon H., Pavis F., Surdez M. et Willemez L.**, 1994, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 16, p. 114-132.
- Champagne P.**, 1990, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun ».
- Chandler D.**, 2006, *Empire in Denial. The Politics of State-building*, Londres et Ann Harbor, Pluto Press.
- Chappez J.**, 1971, « Les micro-États et les Nations Unies », *Annuaire français de droit international*, 17, p. 541-551.

1. <http://espacepolitique.revues.org/>

2. <http://thema.univ-fcomte.fr/theoq/pdf/2005/TQ2005%20ARTICLE%2018.pdf>

3. <http://www.cairn.info/revue-flux-2004-4-page-32.htm>

- Charaudeau P.**, 2005, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert.
- Charillon F.** (dir.), 2002, *Politique Étrangère, nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références inédites ».
- 2006 (dir.), *Les relations internationales*, Paris, La Documentation française, coll. « Les notices ».
- Charre J.**, 1995, *Statistiques et territoire*, Montpellier, RECLUS, coll. « Espaces modes d'emploi ».
- Chesnais M.**, 1991, *Réseaux en évolution 1. Représentation systémique des réseaux dans leur environnement*, Caen, Paradigme, coll. « Transport et communication ».
- Chevalier J.-P. et Mendibil D.**, 1999, « Vingt villes d'Europe centrale dans quatre géographies universelles », *Mappemonde*, 56(4), p. 24-30.
- Cheyland J.P. et al.**, 1999, « Les mots du traitement de l'information spatio-temporelle », *Revue internationale de géomatique*, 9(1), p. 11-23.
- Chorley R.J. et Haggett P.** (dir.), 1967, *Models in Geography*, Londres, Methuen & Co.
- Cingranelli D.L. et Richards D.L.**, 2010, "The Cingranelli and Richards (CIRI) Human Rights Data Project", *Human Rights Quarterly*, 32(2), p. 401-424.
- Claude I.L.**, 1961, "The Management of Power in the Changing United Nations", *International Organization*, 15(2), p. 219-235.
- 1966, "Collective Legitimization as a Political Function of the United Nations", *International Organization*, 20(3), p. 367-379.
- 1967, *The Changing United Nations*, New York, Random House.
- Claval P.**, 1979, *Espace et pouvoir*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Espace et liberté ».
- Cliff A.D., Haggett P., Ord J.K., Bassett K.A. et Davies R.B.**, 1975, *Elements of Spatial Structure. A quantitative Approach*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. "Cambridge Geographical Studies".
- Cocula B. et Peyrouet C.**, 1986, *Sémantique de l'image. Pour une approche méthodique des messages visuels*, Paris, Delegrave, coll. « G. Belloc ».
- Cohen S.**, 1991, « Modèles conceptuels et méthodes d'enquête », in D. Peschanski, M. Pollak et H. Rousso (dir.), *Histoire politique et sciences sociales*, Bruxelles, Éditions Complexe, coll. « Questions au XX^e siècle », p. 73-80.
- Collectif**, 2010, *Une autre ONU pour un autre monde*, Bruxelles, Éditions Tribord.
- Comby É., Le Nay J.-F., Merchez L. et Tabarly S.**, 2010, « Visages médiatiques du barrage des Trois-Gorges : l'analyse statistique des données textuelles en géographie », *Géoconfluences*¹.
- Comin M.-N.**, 2009, *Réseaux de villes et réseaux d'innovation en Europe : structuration du système des villes européennes par les réseaux de recherches sur les technologies convergentes*, Thèse de doctorat dirigée par D. Pumain, Université Paris I.

1. <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/etpays/Chine/ChineScient7.htm>

- Constantin F.**, 1993, « À propos de l'étude des relations internationales : considérations d'après l'itinéraire africain d'un internationaliste en science politique », in B. Badie et A. Pellet (dir.), *Les relations internationales à l'épreuve de la science politique. Mélanges Marcel Merle*, Paris, Economica, p. 181-192.
- Courcelle T.**, 2005, « Le Conseil de l'Europe et ses limites. L'organisation paneuropéenne en pleine crise identitaire », *Hérodote*, 118, p. 48-67.
- 2008, *Analyse géopolitique du Conseil de l'Europe*, Thèse de doctorat dirigée par B. Giblin, Université Paris VIII.
- Courgeau D.**, 2004, *Du groupe à l'individu. Synthèse multiniveau*, Paris, Éditions de l'INED.
- Cox K.R.**, 2002, *Political Geography. Territory, State, and Society*, Oxford, Blackwell.
- Creed F.**, 2006, "Global perceptions of the European Union at the United Nations", *Studia Diplomatica*, 59(4), p. 5-18.
- Crowley J.**, 2004, « Vers l'institutionnalisation d'un modèle politique européen ? », in C. Lequesne et Y. Surel (dir.), *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 79-97.
- Crozier M.**, 1963, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Éditions du Seuil.
- Crozier M. et Friedberg E.**, 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Sociologie politique ».
- Dahl R.A.**, 1957, "The concept of power", *Behavioral Science*, 2(3), p. 201-215.
- Dancoisne P.**, 1984, *Théorie des graphes et construction du réseau ferré français*, Thèse de doctorat dirigée par P. Pinchemel, Université Paris I.
- Daudet Y.** (dir.), 1994, *Les Nations Unies et le développement de l'Afrique*, Paris, Éditions A. Pedone.
- Dauphiné A.**, 1978, « Mathématiques et concepts en géographie », *Géopoint*, p. 7-24.
- Degenne A. et Forsé M.**, 1994, *Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin, coll. « U Série Sociologie ».
- Dejammet A.**, 2003, *Supplément au voyage en Onusie*, Paris, Fayard.
- Delcourt B.**, 2011, "The EU at the UN", *International Political Visions*, EuroBroad-Map, p. 6-35.
- Delcourt B. et Remacle É.**, 2009, "Global governance. A challenge for common foreign policy and European security and defence policy", in M. Telò (dir.), 2009, *The European Union and Global Governance*, Londres et New York, Routledge, p. 233-257.
- Delcourt B. et Wilén N.**, 2009, "The Creation of a Democratic Caucus within the UN and the Reform of the Human Rights Commission" in D. Lesage et P. Vercauteren (dir.), *Contemporary Global Governance. Multipolarity vs. New Discourses on Global Governance*, Bruxelles, Bern et Berlin, Peter Lang, p. 147-172.
- Deleuze G.**, 1990, *Pourparlers 1972-1990*, Paris, Éditions de Minuit.
- Deleuze G. et Parnet C.**, 1996, *Dialogues*, Paris, Flammarion, coll. « Champs ».

- Demange G. et Ponsard J.-P.**, 1994, *Théorie des jeux et analyse économique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Économie ».
- Demazière D., Brossaud C., Trabal P. et Van Meter K.**, 2006, *Analyses textuelles en sociologie. Logiciels, méthodes, usages*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Didact Méthodes ».
- Denis M.**, 1989, *Image et cognition*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Psychologie d'aujourd'hui ».
- Didelon C., Grasland C. et Richard Y.** (dir.), 2008, *Atlas de l'Europe dans le monde*, Paris et Montpellier, CNRS GDRE S4 - La Documentation française et RECLUS, coll. « Dynamiques du territoire ».
- Dijkink G.**, 1998, "Geopolitical codes and popular representations", *GeoJournal*, 46(4), p. 293-299.
- Di Méo G.**, 1998, *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan, coll. « Fac Géographie ».
- Dixon W.J.**, 1983, "The Evaluation of Weighted Voting Schemes for the United Nations General Assembly", *International Studies Quarterly*, 27(3), p. 295-314.
- Dollfus O.**, 2001 (1997), *La mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « La bibliothèque du citoyen ».
- Dollfus O., Grataloup C. et Lévy J.**, 1999, « Trois ou quatre choses que la mondialisation dit à la géographie », *L'Espace géographique*, 28(1), p. 1-13.
- Dreher A., Nunnenkamp P. et Thiele R.**, 2008, "Does US aid buy UN general assembly votes? A disaggregated analysis", *Public Choice*, 136(1), p. 139-164.
- Duchêne A.**, 2004, « Construction institutionnelle des discours : idéologies et pratiques dans une organisation supranationale », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 40, p. 93-115.
- 2006, « 'Dans les Etats où il existe des minorités. . .' : les conditions de production institutionnelle, discursive et idéologique d'un article de loi aux Nations Unies », *Semen*, 21¹.
- Ducruet C., Ietri D. et Rozenblat C.**, 2011, "Cities in Worldwide Air and Sea Flows: A multiple networks analysis", *Cybergeogeo*, 528, mis en ligne le 31 mars 2011².
- Dumolard P.**, 1981, *L'espace différencié*, Paris, Economica, coll. « Geographia ».
- Dupuy G.**, 1991, *L'urbanisme des réseaux : théories et méthodes*, Paris, Armand Colin, coll. « Géographie ».
- Dupuy G.** (dir.), 1988, *Réseaux territoriaux*, Caen, Paradigme.
- Duroselle J.-B.**, 1965, "France and the United Nations", *International Organization*, 19(3), p. 695-713.
- 1992, *Tout Empire périra. Théorie des relations internationales*, Paris, Armand Colin.
- Dussouy G.**, 2001, *Quelle géopolitique au XXI^e siècle ?*, Bruxelles, Éditions Complexe, coll. « Théorie politique ».

1. <http://semen.revues.org/1977>

2. <http://cybergeogeo.revues.org/23603>

- 2006, *Les théories géopolitiques. Traité de relations internationales, tome I*, Paris, L'Harmattan, coll. « Pouvoirs comparés ».
- Edwards M.S., Scott K.M., Allen S.H. et Irvin K.**, 2008, "Sins of Commission? Understanding Membership Patterns on the United Nations Human Rights Commission", *Political Research Quarterly*, 61(3), p. 390-402.
- Eeckhout P.**, 2004, *External Relations of the European Union. Legal and Constitutional Foundations*, Oxford, Oxford University Press, coll. "Oxford EC Law Library".
- Elgström O.**, 2007, "The European Union as a Leader in International Multilateral Negotiations - a Problematic Aspiration?", *International Relations*, 21(4), p. 445-458.
- Escarpit R.**, 1991, *L'Information et la Communication. Théorie générale*, Paris, Hachette, coll. « Hachette Université Communication ».
- ESPON 3.4.1**, 2007, *Europe in the World*, 3 volumes.
- Fassbender B.**, 2004, "The Better Peoples of the United Nations? Europe's Practice and the United Nations", *The European Journal of International Law*, 15(5), p. 857-884.
- Favret-Saada J.**, 2010, *Jeux d'ombres sur la scène de l'ONU. Droits humains et laïcité*, Paris, L'Olivier, coll. « penser/rêver ».
- Fehri A.**, 1987, *Analyse des votes des pays africains à l'ONU entre les années 1976 et 1984 par les méthodes de l'analyse factorielle et de la classification automatique ascendante hiérarchique*, Thèse de doctorat dirigée par J.B. Benzécri, Université Paris 6.
- Flemes D.** (dir.), 2010, *Regional Leadership in the Global System. Ideas, Interests and Strategies of Regional Powers*, Farnham et Burlington, Ashgate.
- Foot R.**, 1979, "The European Community's voting behaviour at the United Nations General Assembly", *Journal of Common Market Studies*, 17(4), p. 350-360.
- Foucault M.**, 2004, *Philosophie : anthologie*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais ».
- Foucher M.**, 1991 (2^e éd.), *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard.
- 2010, *La bataille des cartes. Analyse critique des visions du monde*, Paris, François Bourin éditeur.
- Freeman L.**, 1979, "Centrality in Social Networks. Conceptual Clarification", *Social Networks*, 1(3), p. 215-239.
- 2000, "Visualizing Social Networks", *Journal of Social Structure*, 1(1)¹.
- Frieden J.A.**, 2004, "One Europe, One Vote? The Political Economy of European Union Representation in International Organizations", *European Union Politics*, 5(2), p. 261-276.
- Fruchterman T.M.J. et Reingold E.M.**, 1991, "Graph Drawing by Force-directed Placement", *Software - Practice and Experience*, 21(11), p. 1129-1164.
- Gallet B.**, 1999, *La Politique étrangère commune*, Paris, Economica, coll. « Europe ».

1. <http://www.cmu.edu/joss/content/articles/volume1/Freeman.html>

- Garcin T.**, 2007, « Les droits de l'homme à l'épreuve de l'universalité », *Relations internationales*, 132, p. 41-50.
- Gareau F.H.**, 1970, "Cold-War Cleavages as seen from the United Nations General Assembly: 1947-1967", *The Journal of Politics*, 32(4), p. 929-968.
- 1972, "The Soviet Bloc and the United Nations System: The Quantitative Record", *The Western Political Quarterly*, 25(2), p. 268-294.
- GEMDEV**, 1999, *Mondialisation. Les mots et les choses*, Paris, Karthala.
- George P.**, 1971, « Géographie quantitative, nouveau déterminisme ? », in *Nosiziario di Geografia economica, Scritti in onore di Ferdinando Milone*, Rome, Università di Roma, p. 33-43.
- 1972, « L'illusion quantitative en géographie », in *La pensée géographique contemporaine. Mélanges Meynier*, Saint-Brieuc, Presses Universitaires de Bretagne, p. 121-131.
- Ghiglione R., Beauvois J.-L., Chabrol C. et Trognon A.**, 1980, *Manuel d'analyse de contenu*, Paris, Armand Colin, coll. « U ».
- Ginsberg R.H.**, 1999, "Conceptualizing the European Union as an International Actor: Narrowing the Theoretical Capability - Expectations Gap", *Journal of Common Market Studies*, 37(3), p. 429-454.
- Gleyze J.-F.**, 2011, « L'impact du voisinage géographique des pays dans l'attribution des votes au Concours Eurovision de la Chanson », *Cybergeogeo*, 515, mis en ligne le 10 janvier 2011¹.
- Gobin C. et Deroubaix J.-C.**, 2010, « L'analyse du discours des organisations internationales. Un vaste champ encore peu exploré », *Mots. Les langages du politique*, 94, p. 107-114.
- Gottmann J.**, 1952, *La politique des États et leur géographie*, Paris, Armand Colin.
- Gowan R. et Brantner F.**, 2008, "A Global Force for Human Rights? An Audit of European Power at the UN", European Council on Foreign Relations, *Policy paper*².
- 2010, "The UN and the Human Rights at the UN: 2010 Review", European Council on Foreign Relations, *Policy brief*³.
- Granger G.G.**, 1967, *Pensée formelle et sciences de l'homme*, Paris, Aubier - Montaigne, coll. « Analyse et raisons ».
- Grasland C.**, 1993, « Les transferts de modèles en géographie », *Géopoint 92, Actes du colloque Modèles et modélisation en géographie*, p. 19-24.
- 1997a, « L'analyse des discontinuités territoriales : l'exemple de la structure par âge des régions européennes vers 1980 », *L'Espace géographique*, 26(4), p. 309-326.
- 1997b, *Contribution à l'analyse géographique des maillages territoriaux*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, volume A, Université Paris I.

1. <http://cybergeogeo.revues.org/index23451.html>

2. http://ecfr.eu/content/entry/the_european_union_at_the_united_nations

3. http://ecfr.3cdn.net/f59976d393e575e118_rbm6by8ck.pdf

- 2011, "Maxcor, a family of R program for the partition of flow matrices. Application to regionalization of the world", Athènes, *Proceedings of the 17th European Colloquium on Theoretical and Quantitative Geography*.
- Grataloup C.**, 1993, « Le même et l'autre : renouvellement de la chorématique », *Espaces Temps*, 51-52, p. 143-196.
- 1996, *Modélisation spatiale*, Reims, Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, 95-96.
- 1999, « Représenter-penser un Monde mondialisé », *L'Espace géographique*, 28(1), p. 13-22.
- 2006, « Comment, avec Olivier Dollfus, la géographie vint au Monde », *Cafés géographiques*¹.
- 2009, *L'invention des continents*, Paris, Larousse.
- Gregory D.**, 1994, *Geographical imaginations*, Oxford, Blackwell.
- Gregory D., Johnston R., Pratt G., Watts M.J. et Whatmore S.** (dir.), 2009 (5^e éd.), *The Dictionary of Human Geography*, Chichester, Wiley-Blackwell.
- Groupe μ** , 1992, *Traité du signe visuel. Pour une rhétorique de l'image*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées ».
- Guerrien B.**, 2002 (3^e éd.), *La théorie des jeux*, Paris, Economica.
- Guilhot N.** (dir.), 2011, *The Invention of International Relations Theory*, New York, Columbia University Press.
- Guillebaud J.-C.**, 2009, « L'Occident dans une planète décentrée », *Esprit*, 352, p. 51-60.
- Guillorel H.**, 1989, « Des enfants terribles (Taylor et Johnston) au père fondateur (Siegfried). 70 ans de géographie électorale (1913-1983) », *Politix*, 2(5), p. 57-68.
- Haas E.B. et Rowe E.T.**, 1973, "Regional Organizations in the United Nations: Is there Externalization?", *International Studies Quarterly*, 17(1), p. 3-54.
- Hafner-Burton E., von Stein J. et Gartzke E.**, 2008, "International Organizations Count", *Journal of Conflict Resolution*, 52(2), p. 175-188.
- Haggett P. et Chorley R.J.**, 1969, *Network analysis in geography*, Londres, E. Arnold, coll. "Explorations in spatial structures".
- Harley J.B.**, 1988, "Maps, knowledge and Power", in D. Cosgrove et S. Daniels (dir.), *The iconology of landscape: Essays on the symbolic representation design, and use of past environments*, New York, Cambridge University Press, p. 277-312.
- 1989, "Deconstructing the map", *Cartographica*, 26(2), p. 1-20.
- Harvey B.**, 1982, « Les variables cachées : à la recherche de leur réalité sociale », in M. Callon et B. Latour, *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, Paris, Pandore, p. 217-247.
- Heffernan M.**, 1998, *The Meaning of Europe. Geography and Geopolitics*, Londres, Arnold.

1. http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=908

- Helly D. et Petiteville F.** (dir.), 2005, *L'Union européenne, acteur international*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques ».
- Henrikson A.K.**, 2002, "Distance and Foreign Policy: a Political Geography Approach", *International Political Science Review*, 23(4), p. 437-466.
- Hill C.** (dir.), 1996, *The Actors in Europe's Foreign Policy*, Londres et New York, Routledge.
- 2006, "The European Powers in the Security Council: Differing Interests, Differing Arenas", in K.V. Laatikainen et K.E. Smith (dir.), *The European Union at the United Nations. Intersecting Multilateralisms*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, p. 49-69.
- Hill C. et Smith K.E.** (dir.), 2000, *European Foreign Policy. Key documents*, Londres et New York, Routledge.
- Holloway S.**, 1990, "Forty Years of United Nations General Assembly", *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, 23(2), p. 279-296.
- Holloway S. et Tomlinson R.**, 1995, "The New World Order and the General Assembly: Bloc Realignment at the UN in the Post-Cold War World", *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, 28(2), p. 227-254.
- Hovet T. Jr**, 1960, *Bloc Politics in the United Nations*, Cambridge, Harvard University Press.
- Huntington S.**, 1997 (1996), *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob.
- Hurwitz L.**, 1975, "The EEC in the United Nations: The Voting behaviour of Eight countries, 1948-1973", *Journal of Common market Studies*, 13(3), p. 224-243.
- 1976, "The EEC and decolonization: The voting behaviour of the Nine in the UN General Assembly", *Political Studies*, 24(4), p. 435-447.
- Iida K.**, 1988, "Third World Solidarity: The Group of 77 in the UN General Assembly", *International Organization*, 42(2), p. 375-395.
- Ishay M.R.**, 2008 (2004), *The History of Human Rights: From Ancient Times to the Globalization Era*, Berkeley, University of California Press.
- Isnard H., Racine J.-B. et Reymond H.**, 1981, *Problématiques de la géographie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Jacobs F.**, 2009, *Strange Maps. An Atlas of cartographic curiosities*, New York, Viking Studios.
- Jacobsen K.**, 1969, "Sponsorships in the United Nations: A System Analysis", *Journal of Peace Research*, 6(3), p. 235-256.
- Jacobson H.**, 1979, *Networks of Interdependence. International Organizations and the Global Political System*, New York, Alfred A. Knopf.
- Jakobsson U.**, 2009, "An International Actor Under Pressure: The Impact of the War on Terror and the Fifth Enlargement on EU Voting Cohesion at the UN General Assembly 2000-2005", *Journal of Common Market Studies*, 47(3), p. 531-554.

- Johansson-Nogués E.**, 2004, "The Fifteen and the Accession States in the UN General Assembly: What Future for European Foreign Policy in the Coming Together of the 'Old' and the 'New' Europe?", *European Foreign Affairs Review*, 9(1), p. 67-92.
- Jørgensen K.E.** (dir.), 2009, *The European Union and International Organizations*, Londres et New York, Routledge, coll. "GARNET Series: Europe in the World".
- Juillard É.**, 1962, « La région : essai de définition », *Annales de géographie*, LXX (387), p. 483-499.
- Kahn S.**, 2007, *Géopolitique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, coll. « 128 ».
- Kansky K.J.**, 1963, *Structure of transportation networks: Relationship between network geometry and regional characteristics*, Chicago, University of Chicago Press.
- Kauffmann M.**, 2009, *Méthodes statistiques appliquées aux relations internationales*, Paris, L'Harmattan, coll. « la Librairie des Humanités ».
- Kegley C.W. et Hook S.W.**, 1991, "US Foreign Aid and UN Voting: Did Reagan's Linkage Strategy Buy Deference or Defiance?", *International Studies Quarterly*, 35(3), p. 295-312.
- Keohane R.**, 1969, "Who cares about the General Assembly?", *International Organization*, 19(3), p. 141-149.
- Keohane R. et Nye J.**, 1974, "Transgovernmental Relations and International Organizations", *World Politics*, 27(1), p. 39-62.
- Kermarec B.**, 2003, *L'UE et l'ASEAN. Mondialisation et intégrations régionales en Europe et en Asie*, Paris, L'Harmattan, coll. « Économie et innovation ».
- Kim S.Y. et Russett B.**, 1996, "The New Politics of Voting Alignments in the United Nations General Assembly", *International Organization*, 50(4), p. 629-652.
- Kissack R.**, 2007, "European Union Member State Coordination in the United Nations System: How to Measure Cohesion", *CFSP Forum*, 5(2), p. 3-5¹.
2010, *Pursuing effective multilateralism. The European Union, International Organisations and the Politics of Decision Making*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, coll. "Palgrave Studies in European Union Politics".
- Klov Dahl A.S.**, 1981, "A Note on Images of Networks", *Social Networks*, 3(3), p. 197-214.
- Knoke D.**, 1990, *Political Networks. The structural Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. "Structural Analysis in the Social Sciences".
- Kostakos G. et Bourantonis D.**, 1999, "Testing CFSP at the UN: EU Voting at the General Assembly 1990-1997", *Peace and Security*, 31, p. 19-26.
- Kreps D. M.**, 1999 (1990), *Théorie des jeux et modélisation économique*, Paris, Dunod, coll. « Théories économiques ».
- Laatikainen K.V.**, 2003, "Norden's Eclipse: The Impact of the European Union's Common Foreign and Security Policy on the Nordic Group in the United Nations", *Cooperation and Conflict*, 38(4), p. 409-441.

1. <http://www.fornet.info/documents/CFSP%20Forum%20vol%205%20no%202.pdf>

- Laatikainen K.V. et Smith K.E.** (dir.), 2006, *The European Union at the United Nations. Intersecting Multilateralisms*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, coll. "Palgrave Studies in European Union Politics".
- Läidi Z.**, 2008 (2^e éd.), *La norme sans la force*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Larsen H.**, 1997, *Foreign Policy and Discourse Analysis. France, Britain and Europe*, Londres et New York, Routledge, coll. "Advances in International Relations and Politics".
- Latour B.**, 1995 (1987), *La science en action : introduction à la sociologie des sciences*, Paris, Gallimard, coll. « Folio-Essais ».
- 2001 (1999), *L'espoir de Pandore. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, Paris, La Découverte, coll. « Armillaire ».
- Laurini R.**, 1984, « Exégèse des modèles urbains », in Y. Guermond (dir.), *Analyse de Système en Géographie*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, coll. « Science des Systèmes », p. 7-90.
- Lazarus C.**, 1974, « Le statut des mouvements de libération nationale à l'Organisation des Nations Unies », *Annuaire français de droit international*, 20, p. 173-200.
- Lazéga E.**, 2007 (1998), *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».
- Lebovic J.H. et Voeten E.**, 2006, "The Politics of Shame: The Condemnation of Country Human Rights Practices in the UNCHR", *International Studies Quarterly*, 50(4), p. 861-888.
- Lefebvre M.**, 2011, *La politique étrangère européenne*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».
- Le Gallo J.**, 2002, « Économétrie spatiale : l'autocorrélation spatiale dans les modèles de régression linéaire », *Économie et Prévision*, 155, p. 139-157.
- Léonard Y.**, 1993, *L'ONU à l'épreuve*, Hatier, coll. « Optiques Histoire ».
- Lequesne C. et Surel Y.** (dir.), 2004, *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique ».
- Lévy J.**, 1991, « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? », *EspacesTemps*, 51-52, p. 102-142.
- 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de l'espace politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, coll. « Académique ».
- 1999, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le Monde*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde ».
- Lévy J. et Lussault M.** (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- Lijphart A.**, 1963, "The Analysis of Bloc Voting in the General Assembly: A Critique and a Proposal", *The American Political Science Review*, 57(4), p. 902-917.
- Lindemann B.**, 1976, "Europe and the Third World: the Nine at the United Nations", *World Today*, 32(7), p. 260-269.
- Lindkvist L.**, 2009, *A Fair Weather Champion? The European Union at the United Nations Human Rights Council*, CFE Working paper series 39¹.

1. <http://www.cfe.lu.se/upload/LUPDF/CentrumforEuropaforskning/CFEWP39.pdf>

- Livingstone D.L.**, 2003, *Putting science in its place. Geographies of scientific knowledge*, Chicago, University of Chicago Press.
- Lorot P.**, 1995, *Histoire de la géopolitique*, Paris, Economica.
- Lucarelli S. et Fioramonti L.** (dir.), 2010, *External perceptions of the European Union as a Global Actor*, Londres et New York, Routledge, coll. "GARNET Series: Europe in the World".
- Luif P.**, 2003, *EU cohesion in the UN General Assembly*, Paris, Institute for Security Studies, Occasional Papers 49¹.
- Luif P. et Radeva M.**, 2007, "EU Co-ordination in International Organizations: The Case of the United Nations General Assembly and the Organization for Security and Co-operation in Europe", in N. Casarini N. et C. Musu (dir.), *European Foreign Policy in an Evolving International System. The road towards Convergence*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, p. 27-40.
- Maingueneau D.**, 1991, *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette, coll. « Hachette Université Linguistique ».
- 2005, « L'analyse du discours et ses frontières », *Marges linguistiques*, 9, p. 64-75.
- Marconis R.**, 1999, « Arcs, dorsales et autres diagonales. Les géographes et l'émergence des nouveaux découpages variables de l'Europe », *Historiens & Géographes*, 368, p. 289-298.
- Marin-Bosch M.**, 1987, "How Nations Vote in the General Assembly of the United Nations", *International Organization*, 41(4), p. 705-724.
- Massardier G.**, 1996, « Les savants les plus « demandés ». Expertise, compétences et multipositionnalité. Le cas des géographes dans la politique d'aménagement du territoire », *Politix*, 9(36), p. 163-180.
- Mathis P.** (dir.), 2003, *Graphes et réseaux. Modélisation multiniveau*, Paris, Lavoisier, coll. « Information Géographique et Aménagement du Territoire ».
- Maury J.-P.**, 2003, « Le système onusien », *Pouvoirs*, 109, p. 27-41.
- McGrath C. et Blythe J.**, 2004, "Do You See What I Want You to See? The Effects of Motion and Spatial Layout on Viewers' Perceptions of Graph Structure", *Journal of Social Structure*, 5(2)².
- Mehdi R.** (dir.), 2002, *La contribution des Nations Unies à la démocratisation de l'État*, Paris, Éditions A. Pedone.
- Melandri P.**, 2007, « Les États-Unis : la continuation de l'unilatéralisme par d'autres moyens ? », in B. Dadie et G. Devin (dir.), *Le multilatéralisme. Nouvelles formes de l'action internationale*, Paris, La Découverte, p. 195-214.
- Mendibil D.**, 1997, *Textes et images de l'iconographie de la France (de 1840 à 1990). Essai d'iconologie géographique*, Thèse de doctorat dirigée par M.-C. Robic, Université Paris I.
- 2000, « Paul Vidal de la Blache, le "dresseur d'images" », in M.-C. Robic (dir.), *Le Tableau de la géographie de la France de Paul Vidal de la Blache. Dans le labyrinthe des formes*, Paris, CTHS, p. 119-125.

1. <http://www.iss.europa.eu/uploads/media/occ49.pdf>

2. <http://www.cmu.edu/joss/content/articles/volume5/McGrathBlythe/>

- 2008 « Dispositif, format, posture : une méthode d'analyse de l'iconographie géographique », *Cybergeo*, 415, mis en ligne le 12 mars 2008¹.
- Mercklé P.**, 2004, *La sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Moreau-Desfarges P.**, 2006, *Où va l'Europe ?*, Paris, Éditions Eyrolles.
- Mower A.G.**, 1962, "The Sponsorship of Proposals in the United Nations General Assembly", *The Western Political Quarterly*, 15(4), p. 661-666.
- Muldoon J., Fagot Aviel J., Reitano R. et Sullivan E.** (dir.), 2005 (2^e éd.), *Multilateral diplomacy and the United Nations today*, Cambridge, Westview Press.
- Muracciole J.-F.**, 2006, *L'ONU et la sécurité collective*, Paris, Ellipses, coll. « Le monde : une histoire ».
- Musso P.**, 2003, *Critique des réseaux*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « la politique éclatée ».
- Newcombe H., Ross M. et Newcombe A.G.**, 1970, "United Nations Voting Patterns", *International Organization*, 24(1), p. 100-121.
- Newman M.**, 2001, "Scientific collaboration networks. I. Network construction and fundamental results", *Physical Review E*, 64(1), p. 16131(1)-16131(8).
2010, *Networks: An introduction*, Oxford, Oxford University Press.
- Newman M., Barabási A.-L. et Watts D.** (dir.), 2006, *The Structure and Dynamics of Networks*, Princeton, Princeton University Press, coll. "Princeton Studies in Complexity".
- Nuttall S.**, 1996, "The Commission. The struggle for legitimacy", in C. Hill (dir.), *The Actors in Europe's Foreign Policy*, Londres et New York, Routledge, p. 130-147.
- Offner J.-M. et Pumain D.** (dir.), 1996, *Réseaux et territoires : significations croisées*, La Tour-d'Aigues, l'aube, coll. « Territoires ».
- Olson W. et Groom J.**, 1991, *International relations then and now*, Londres et New York, Routledge.
- Olsson G.**, 1975, *Birds in eggs*, Ann Arbor, University of Michigan, Geographical Publication 15.
- O'Loughlin J.**, 2003, "Spatial Analysis in Political Geography", in J. Agnew, K. Mitchell et G. Toal (dir.), *A Companion to Political Geography*, Oxford, Blackwell, p. 30-46.
- O'Neill B.**, 1996, "Power and Satisfaction in the United Nations Security Council", *The Journal of Conflict Resolution*, 40(2), p. 219-237.
- Orbie J.** (dir.), 2008, *Europe's Global Role. External Policies of the European Union*, Farnham et Burlington, Ashgate.
- Orbie J. et Tortell L.** (dir.), 2009, *The European Union and the Social Dimension of Globalization. How the EU influences the world*, Londres et New York, Routledge, coll. "GARNET Series: Europe in the World".

1. <http://cybergeo.revues.org/16823>

- Orbie J. et Versluys H.**, 2008, “The EU’s International Development Policy: Leading or Benevolent?”, in J. Orbie, *Europe’s Global Role*, Farnham et Burlington, Ashgate, p. 67-90.
- Ordeshook P.**, 1986, *Game Theory and Political Theory: An Introduction*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ortega M.** (dir.), 2005, *The European Union and the United Nations. Partners in effective multilateralism*, Paris, Institute for Security Studies, Chaillot Paper 78¹.
- Osmont A.**, 1995, *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l’ajustement*, Paris, Karthala.
- Ó Tuathail G. et Agnew J.**, 1992, “Geopolitics and discourse. Practical geopolitical reasoning in American foreign policy”, *Political Geography*, 11(2), p. 190-204.
- Parmar I.**, 2011, “American Hegemony, The Rockefeller Foundation, and the rise of academic international relations in the United States”, in N. Guilhot (dir.), *The Invention of International Relations Theory*, New York, Columbia University Press, p. 182-209.
- Parmentier G.**, 2003, « Pourquoi les Nations unies font-elles problème pour l’Amérique ? », *Pouvoirs*, 109, p. 103-109.
- Passeron J.-C.**, 2006 (nouvelle édition revue et augmentée), *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l’argumentation*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l’Évolution de l’Humanité ».
- Peck R.**, 1979, “Socialization of Permanent Representatives in the United Nations: Some Evidence”, *International Organization*, 33(3), p. 365-390.
- Pellet A.**, 2003, « Inutile Assemblée générale ? », *Pouvoirs*, 109, p. 43-60.
- Pestre D.**, 2003, *Science, argent et politique. Un essai d’interprétation*, Paris, INRA, coll. « Sciences en questions ».
- 2006, *Introduction aux Science studies*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Peterson M.J.**, 2006, *The UN General Assembly*, Londres et New York, Routledge, coll. “Global institutions”.
- Petiteville F.**, 2004, « L’hégémonie est-elle soluble dans le multilatéralisme ? Le cas de l’OMC », *Critique internationale*, 22, p. 63-76.
- 2006, *La politique internationale de l’Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Mondes ».
- 2009, *Le multilatéralisme*, Paris, Éditions Montchrestien, coll. « Clefs/Politique ».
- Pinçon M. et Pinçon-Charlot M.**, 1991, « Pratiques d’enquête dans l’aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l’entretien semi-directif », *Genèses*, 3, p. 120-133.
- Poe S.C., Carey S. et Vasquez T.**, 2001, “How Are These Pictures Different? A Quantitative Comparison of the US State Department and Amnesty International Human Rights Reports, 1976-1995”, *Human Rights Quarterly*, 23(3), p. 650-677.

1. <http://www.iss.europa.eu/uploads/media/cp078.pdf>

- Pomian K.**, 2009, « World history : histoire mondiale, histoire universelle », *Le Débat*, 154, p. 14-40.
- Popper K.R.**, 1989 (1934), *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, coll. « Bibliothèque scientifique ».
- Powers R.**, 1980, “United Nations Voting Alignments: A New Equilibrium”, *The Western Political Quarterly*, 33(2), p. 167-184.
- Prantl J.**, 2005, “Informal Groups of States and the UN Security Council”, *International Organization*, 59(3), p. 559-592.
- Radil S.M., Flint C. et Tita G.E.**, 2010, “Spatializing Social Networks: Using Social Network Analysis to Investigate Geographies of Gang Rivalry, Territoriality, and Violence in Los Angeles”, *Annals of the Association of American Geographers*, 100(2), p. 307-326.
- Raffestin C.**, 1970, « Géographie et organisations internationales », *Annales de Géographie*, LXXIX(434), p. 470-480.
- 1978, « Les construits en géographie humaine : notions et concepts », *Géopoint*, p. 55-73.
- 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC.
- 1997, « Une géographie buissonnière. Entretien avec Bernard Elissalde », *EspacesTemps*, 64-65, p. 87-93.
- Raffestin C., Mopreno D. et Pasteur Y.**, 1995, *Géopolitique et histoire*, Lausanne, Payot.
- Rai K.B.**, 1972, “Foreign Policy and Voting in the UN General Assembly”, *International Organization*, 26(3), p. 589-594.
- 1977, “Sponsorship of Draft Resolutions and Amendments in the UN General Assembly, 1946-1970”, *Polity*, 10(2), p. 290-299.
- 1980, “Foreign Aid and Voting in the UN General Assembly, 1967-1976”, *Journal of Peace Research*, 17(3), p. 269-277.
- Rasmussen E.**, 2004 (2001), *Jeux et information. Introduction à la théorie des jeux*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. « Ouvertures économiques ».
- Raux J.**, 1966, *Les relations extérieures de la Communauté économique européenne*, Paris, Éditions Cujas, coll. « Perspectives européennes ».
- Reboul O.**, 1980, *Langage et idéologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Reinhard D.**, 2005, *Graph theory*, Berlin, Springer, coll. “Graduate texts in mathematics”.
- Remacle É. et Delcourt B.**, 1998, « La PESC à l’épreuve du conflit yougoslave : acteurs, représentations, enseignements », in M.-F. Durant et A. de Vasconcelos (dir.), *La PESC. Ouvrir l’Europe au monde*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 227-272.
- Retailé D.**, 1997, *Le monde du géographe*, Paris, Presses de Sciences Po.
- 1998, « La géopolitique dans l’histoire », *EspacesTemps*, 68-69-70, p. 187-201.
- Reynaud A.**, 1971, « La notion d’espace en géographie », *Travaux de l’Institut de Géographie de Reims*, 5, p. 3-14.

- 1977, « Géographie et théories politiques », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 29-30, p. 5-10.
- 1981, *Société, espace et justice. Inégalités régionales et justice socio-spatiale*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Espace et liberté ».
- 1982, *La géographie, science sociale*, Reims, Travaux de l'Institut de géographie de Reims, 49-50.
- 1984, « L'intérêt de la démarche comparative en géographie », *Espaces Temps*, 26-27-28, p. 26-33.
- Reynaud J.-D.**, 1988, « Les régulations dans les organisations : Régulation de contrôle et régulation autonome », *Revue française de sociologie*, 29(1), p. 5-18.
- Rieselbach L.N.**, 1960, "Quantitative Techniques for Studying Voting Behaviour in the UN General Assembly", *International Organization*, 14(2), p. 291-306.
- Riles A.**, 2000, *The network inside out*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.
- Ringoot R. et Robert-Demontrond P.** (dir.), 2004, *L'analyse de discours*, Rennes, Éditions Apogée, coll. « Méthodes de recherche en sciences humaines et sociales ».
- Rist G.** (dir.), 2002, *Les Mots du pouvoir : Sens et non-sens de la rhétorique internationale*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Enjeux ».
- Robert-Demontrond P.**, 2004, « De l'analyse du discours à son évaluation : le genre scientifique », in R. Ringoot et P. Robert-Demontrond (dir.), *L'analyse de discours*, Rennes, Éditions Apogée, coll. « Méthodes de recherche en sciences humaines et sociales », p. 117-156.
- Rosière S.**, 2001, « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », *L'information géographique*, 65(1), p. 33-42.
- 2003, *Géographie politique & géopolitique : une grammaire de l'espace politique*, Paris, Ellipses, coll. « Universités Géographie ».
- 2009, « L'espace politique : quels concepts et quelles échelles ? », in S. Rosière, K. Cox, C. Vacchiani-Marcuzzo et C. Dahlman (dir.), *Penser l'espace politique*, Paris, Ellipses, p. 17-33.
- 2010, « La fragmentation de l'espace étatique mondial. Réflexions sur l'augmentation du nombre des États », *L'Espace politique*, 2¹.
- Rosière S.** (dir.), 2008, *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique & géopolitique*, Paris, Armand Colin.
- Rowe E.T.**, 1969, "Changing Patterns in the Voting Success of Members States in the United Nations General Assembly: 1945-1966", *International Organization*, 23(2), p. 231-253.
- Rozenblat C.**, 1992, *Le réseau des entreprises multinationales dans le réseau des villes européennes*, Thèse de doctorat dirigée par D. Pumain, Université Paris I.
- 2010, "Opening the black box of agglomeration economies for measuring cities' competitiveness through international firm networks", *Urban Studies*, 74(13), p. 2841-2865.

1. <http://espacepolitique.revues.org/index1608.html>

- Russett B.**, 1966, "Discovering Voting Groups in the United Nations", *The American Political Science Review*, 60(2), p. 327-339.
- Saïd E.**, 1996 (1994), *Des intellectuels et du pouvoir*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Essais ».
- Sainteville M.**, 2009, *Structuration, organisation et territorialisation de l'espace économique par l'activité boursière, ses flux et ses réseaux*, Thèse de doctorat dirigée par G. Dupuy, Université Paris I.
- Saki M.**, 2005, « Communauté argumentative et clôture discursive. Aspects interpersonnels des textes de propagande du British National Party », in D. Banks (dir.), *Aspects linguistiques du texte de propagande*, Paris, L'Harmattan, p. 21-30.
- Sanders L.**, 1989, *L'analyse statistique des données en géographie*, Montpellier, RECLUS, coll. « Alidade »¹.
- 1996, « Le temps dans l'analyse spatiale », *Démarches et pratiques en analyse spatiale*, Avignon, p.57-63.
- Sanders L.** (dir.), 2001, *Modèles en analyse spatiale*, Paris, Hermès Lavoisier, coll. « Information Géographique et Aménagement du Territoire ».
- Schapiro M.**, 2000 (1996), *Les Mots et les Images*, Paris, Macula, coll. « La littérature artistique ».
- Schechter M.G.**, 2005, *United Nations Global Conferences*, Londres et New York, Routledge, coll. "Global institutions".
- Scott J.**, 2000 (1991), *Social Network Analysis. A handbook*, Londres, Sage.
- Searle J.**, 1972 (1969), *Les actes de langage. Essais de philosophie du langage*, Paris, Hermann, coll. « Savoir ».
- Senarclens P. de**, 2002, « Contraintes politiques et institutionnelles du discours des Nations unies », in G. Rist (dir.), *Les mots du pouvoir. Sens et non sens de la rhétorique internationale*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Enjeux », p. 133-143.
- Shapin S.**, 1982 (1979), « La politique des cerveaux, la querelle phrénologique au 19^e siècle à Édimbourg », in M. Callon et B. Latour (dir.), *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, Pandore, Paris, p. 51-102.
- Shenhav S.R.**, 2006, "Political Narratives and Political Reality", *International Political Science Review*, 27(3), p. 245-262.
- Signorino C.S. et Ritter J.M.**, 1999, "Tau-b or Not Tau-b: Measuring the Similarity of Foreign Policy Positions", *International Studies Quarterly*, 43(1), p. 115-144.
- Singer M. et Sensenig III B.**, 1963, "Elections Within the United Nations: An Experimental Study Utilizing Statistical Analysis", *International Organization*, 17(4), p. 901-925.
- Siroux J.-L.**, 2008, « La dépolitisation des discours au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce », *Mots. Les langages du politique*, 88, p. 13-23.

1. Cet ouvrage est disponible à l'adresse <http://www.parisgeo.cnrs.fr/IMG/pdf/livre-Lena-AD.pdf> en version numérique.

- Smith K.E.**, 2003, "EU external relations", in M. Cini (dir.), *European Union Politics*, Oxford, Oxford University Press, p. 229-245.
- 2006, "Speaking with One Voice? European Union Co-ordination on Human Rights Issues at the United Nations", *Journal of Common Market Studies*, 44(1), p. 113-137.
- 2010, "The European Union at the Human Rights Council: Speaking with One Voice but Having Little Influence", *Journal of European Public Policy*, 17(2), p. 224-241.
- 2011, "The European Union and the Review of the Human Rights Council", European Parliament, Directorate General for External Policies of the Union¹.
- Smouts M.-C.** (dir.), 1994, *L'ONU et la guerre. La diplomatie en kaki*, Bruxelles, Éditions Complexe, coll. « Espace international ».
- Smouts M.-C., Battistella D. et Vennesson P.**, 2003, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz.
- Snyder D. et Kick E.L.**, 1979, "Structural Position in the World-System and Economic Growth, 1955-1970: A Multiple-Network Analysis of Transnational Interactions", *The American Journal of Sociology*, 84(5), p. 1096-1126.
- Söderbaum F. et Van Langenhove L.**, 2005, "Introduction: The EU as a Global Actor and the Role of Interregionalism", *European Integration*, 27(3), p. 249-262.
- Stockman F.N.**, 1977, *Roll Calls and Sponsorship. A methodological analysis of Third World group formation in the United Nations*, Leyden, A.W. Sijthoff.
- Strömvik M.**, 1998, "Fifteen Votes and One Voice? The CFSP and Changing Voting Alignments in the UN", *Statvetenskaplig Tidskrift*, 101(2), p. 181-197.
- 2000, "Do Number Matter? The EU's Common Foreign and Security Policy and the Dynamic Effects of Enlargement", *CFE Working paper series*².
- Sur S.**, 2003, « Le Conseil de sécurité : blocage, renouveau et avenir », *Pouvoirs*, 109, p. 61-74.
- Tavernier P.**, de 1985 à 2006, « L'année des Nations Unies - Problèmes juridiques », *Annuaire français de droit international*, volumes 31 à 52 (chronique annuelle commentant les principales décisions onusiennes).
- Taylor P.J.**, 1977, *Quantitative Methods in Geography. An Introduction to Spatial Analysis*, Prospect Heights, Waveland Press.
- 1985, *Political Geography. World Economy, Nation-State and Locality*, New York, Longman.
- Telò M.** (dir.), 2009, *The European Union and Global Governance*, Londres et New York, Routledge, coll. "GARNET Series: Europe in the World".
- Terpan F.**, 2003, *La politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne*, Bruxelles, Bruylant.
- Tomlin W.B.**, 1985, "Measurement Validation: Lessons from the Use and Misuse of UN General Assembly Roll-Call Votes", *International Organization*, 39(1), p. 189-206.

1. <http://personal.lse.ac.uk/SMITHKE/EU%20and%20HRC%20final%20published%20report.pdf>

2. <http://edit.info.lu.se/upload/LUPDF/CentrumforEuropaforskning/cfewp05.pdf>

- Tonra B. et Christiansen T.** (dir.), 2004, *Rethinking European Union foreign policy*, Manchester et New York, Manchester University Press, coll. "Europe in change".
- Tufte E.R.**, 1983, *The Visual Display of Quantitative Information*, Chestire, Graphics Press.
- Vandermotten C. et Vandeburie J.**, 2005, *Territorialités et politique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Vanderveken D.**, 1988, *Les actes de discours*, Liège, Pierre Mardaga éditeur, coll. « Philosophie et langage ».
- Van Fraassen B.C.**, 1980, *The scientific image*, Oxford, Clarendon Press, coll. "The Clarendon Library of Logic and Philosophy".
- Van Hamme G., Van Criekingen M. et Lennert M.**, 2010, « Le rapport sur le développement de la Banque mondiale : un changement de paradigme en trompe-l'oeil », *Cybergeo*, mis en ligne le 26 avril 2010¹.
- de Vasconcelos A.**, 1998, « La politique extérieure d'une Europe ouverte », in M.-F. Durant et A. de Vasconcelos (dir.), *La PESC. Ouvrir l'Europe au monde*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 21-53.
- Vignaux G.**, 1988, *Le discours, acteur du monde. Énonciation, argumentation et cognition*, Paris, OPHRYS.
- Viltard Y.**, 1996, « À quoi servent les sinologues ? De la difficulté d'être sinologue dans les années soixante aux États-Unis », *Politix*, 9(36), p. 115-140.
- Vincent J.**, 1971, "Predicting Voting Patterns in the General Assembly", *The American Political Science Review*, 65(2), p. 471-498.
- Voeten E.**, 2000, "Clashes in the Assembly", *International Organization*, 54(2), p. 185-215.
- Volgy T.J. et Quistgaard J.E.**, 1975, "Learning about the Value of Global Cooperation: Role-Taking in the United Nations as a Predictor of World Mindedness", *The Journal of Conflict Resolution*, 19(2), p. 349-376.
- Wacquant L.**, 2006, *Parias urbains. Ghettos - Banlieues - État*, Paris, La Découverte.
- Wallerstein I.**, 1974, *The Modern World-System, vol. I: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*, New York, Academic Press.
- Wang T.Y.**, 1999, "US Foreign Aid and UN Voting: An Analysis of Important Issues", *International Studies Quarterly*, 43(1), p. 199-210.
- Wasserman S. et Faust K.**, 1994, *Social Network Analysis: Methods and Applications*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. "Structural analysis in the social sciences".
- West D.**, 2001 (1996), *Introduction to Graph Theory*, Upper Saddle River, Prentice-Hall.
- White H.C., Boorman S.A. et Breiger R.L.**, 1976, "Social Structure from Multiple Networks. I. Blockmodels of Roles and Positions", *The American Journal of Sociology*, 81(4), p. 730-780.

1. <http://cybergeo.revues.org/index23068.html>

- Whitman R.**, 2010, "The EU: Standing Aside from the Changing Global Balance of Power?", 30(S1), *Politics*, p. 24-32.
- Wittkopf E.**, 1973, "Foreign aid and United Nations votes: a comparative study", *The American Political Science Review*, 67(3), p. 868-888.
- Wood R.M. et Gibney M.**, 2010, "The Political Terror Scale (PTS): A Re-Introduction and a Comparison to CIRI", *Human Rights Quarterly*, 32(2), p. 367-400.
- Wouters J.**, 2007, "The United Nations and the European Union: Partners in Multilateralism", Leuven Centre for Global Governance Studies, *Working Papers 1*¹.
- Wouters J., Hoffmeister F. et Ruys T.** (dir.), 2006, *The United Nations and the European Union: An Even Stronger Partnership*, La Haye, T.M.C. Asser Press.
- Wright J.K.**, 1942, "Map makers are human: Comments on the Subjective in Maps", *Geographical review*, 32(4), p. 527-544.
- Yildizoglu M.**, 2003, *Introduction à la théorie des jeux*, Paris, Dunod, coll. « Eco-Sup ».
- Young H. et Rees N.**, 2005, "EU Voting Behaviour in the UN General Assembly, 1990-2002: the EU's Europeanising Tendencies", *Irish Studies in International Affairs*, 16(1), p. 193-207.
- Zani M.**, 2008, « Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : un mécanisme d'affaiblissement ou de renforcement des procédures de contrôle ? », *Études internationales*, 39(3), p. 433-452.
- Zorgbibe C.**, 1996, *La France, l'ONU et le maintien de la paix*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Perspectives internationales ».
- Zürn M. et Stephen M.**, 2010, "The View of Old and New Powers on the Legitimacy of International Institutions", *Politics*, 30(S1), p. 91-101.

1. <http://aei.pitt.edu/9592/>

Table des figures

1.1	Spatialiser les votes de l'Assemblée générale : première tentative . . .	8
1.2	Les votes à l'ONU vus par le gouvernement américain	17
1.3	Entre logique diplomatique et logique spatiale?	19
1.4	Le renouveau de la géopolitique française?	33
1.5	L'ONU comme théâtre	35
1.6	Modèle graphique pour une analyse multi-niveau du système onusien	41
1.7	Une solution cartographique idéale?	46
1.8	Inégalités scalaires et astuces cartographiques	47
1.9	Cliques et <i>ego-network</i>	51
1.10	<i>Clustering coefficient</i> local	52
1.11	Un graphe, six algorithmes et six images différentes	58
1.12	Quand le graphe est plaqué sur la carte...	59
1.13	Les rôles à l'AG au début des années 70	70
2.1	Organigramme officiel des Nations Unies	74
2.2	Les 71 États membres jamais élus au Conseil de sécurité	76
2.3	Les membres élus au Conseil de sécurité entre 1990 et 2009	77
2.4	Les voyages du Secrétaire général	81
2.5	Les 54 membres versant 0.001% du budget onusien en 2009	83
2.6	Une institution bavarde	85
2.7	L'ex-URSS à l'ONU (1991-1992)	102
2.8	L'ex-Yougoslavie à l'ONU (1992-2006)	103
2.9	Les Groupes régionaux à l'Assemblée générale de l'ONU en 1985 . . .	104
2.10	Les Groupes régionaux à l'Assemblée générale de l'ONU en 2009 . . .	105
2.11	Le Groupe des 77 en 1985 et en 2009, un glissement vers le Sud . . .	107
2.12	Le Mouvement des non-alignés en 1998 et en 2009	109
2.13	Quand le passage en log s'impose...	112
2.14	Taille de la délégation et participation aux travaux 2009	115
2.15	Une participation contrastée	116
2.16	Taille de la délégation et variables explicatives 2009	117
2.17	John Bolton à l'ONU : un thème grand public	119
2.18	Corrélation des matrices de similarité 1985-2009	125
2.19	Taux d'absentéisme pour les six sessions étudiées	126
2.20	Histogrammes des similarités (votes)	127
2.21	Graphe du premier décile - session 42 (1987-1988)	129
2.22	Graphe du premier décile - session 55 (2000-2001)	130
2.23	Graphe du dernier décile - session 42 (1987-1988)	133
2.24	Graphe du dernier décile - session 59 (2004-2005)	134

2.25	Votes similaires à 98% (session 42 et 59)	135
2.26	Régions politiques (42 et 51 ^e sessions)	136
2.27	Régions politiques (59 et 64 ^e sessions)	137
2.28	Modèles graphiques du système onusien	138
2.29	Histogrammes des similarités (résolutions)	142
2.30	Troisième commission : 60% minimum de similarité (session 41)	144
2.31	Troisième commission : 60% minimum de similarité (session 51)	145
2.32	Troisième commission : 60% minimum de similarité (session 61)	146
2.33	Troisième commission : 60% minimum de similarité (session 61) - 2	147
2.34	Modèles relatifs aux droits humains	151
2.35	Droits humains et attitudes de votes (1985-2009)	159
2.36	Un club très fermé : 100% de oui (1985-2009)	159
2.37	Droits humains et abstentions (1985-2009)	160
3.1	Logos de deux sites miroirs	173
3.2	Liens sortants du site ue@un.org	175
3.3	Parutions de la <i>newsletter</i> ue@un	176
3.4	« Petites joies » et belles images de l'action humanitaire	186
3.5	La faim, l'Afrique et les logos	187
3.6	Où ONU et UE améliorent le monde	188
3.7	Similarités de vote au sein de la CEE, UE15 et UE25	199
3.8	Les votes chypriotes à l'AG 1985-2009	202
3.9	Les votes maltais à l'AG 1985-2009	203
3.10	Les votes turcs à l'AG 1985-2009	204
3.11	Similarités de parrainage au sein de la CEE (session 41)	205
3.12	Quand l'UE parraine avec d'autres	206
3.13	Positions relatives à la résolution 44/128 du 5 janvier 1990	214
3.14	Positions relatives à la peine de mort - Décembre 2002	216
3.15	Les parrains du moratoire sur la peine de mort	218
3.16	La peine capitale en 2011	219
3.17	Trajectoires relatives à la peine capitale - 1987-2007	221
3.18	La Ligue arabe en 2010	224
3.19	Le Groupe de Rio de 1986 à 2010	225
3.20	Les acteurs des discours onusiens	228
3.21	Proportion de déclarations faites selon la nature des groupes	232
3.22	États soutenant des groupes (sessions 45 et 51)	233
3.23	États soutenant des groupes (sessions 57 et 63)	234
3.24	Groupes soutenant une déclaration faite par un autre groupe	236

Liste des tableaux et encadrés

1.1	Revue en ligne	11
1.2	Les fonds de carte utilisés	48
1.3	Vocabulaire de base en théorie des graphes	49
1.4	Comment les géographes ont raté le graphe	55
1.5	Règles basiques pour la visualisation de graphes	57
1.6	Principes de la théorie des jeux non-coopératifs	66
1.7	Le jeu de l'UE et des pays candidats	67
2.1	L'ONU et la justice	79
2.2	Les Secrétaires généraux de l'ONU (1945-2010)	80
2.3	Principaux contributeurs au budget 2009	84
2.4	Les six commissions de l'Assemblée générale	91
2.5	Résolutions et votes	92
2.6	Résolutions étudiées	97
2.7	Des votes parfois répétitifs	98
2.8	Les délégations à l'ONU : effets de taille	111
2.9	Les délégations à l'ONU : corrélations	113
2.10	Régressions simples	116
2.11	Les auteurs des votes « seul contre tous »	122
2.12	Similarité des votes : statistiques descriptives	126
2.13	Graphes des similarités (premier décile)	128
2.14	Graphes des similarités (dernier décile)	128
2.15	Combien d'acteurs pour une résolution ?	140
2.16	Combien de résolutions par acteur ?	140
2.17	Effectifs des auteurs de résolutions	141
2.18	L'indice de Jaccard	141
2.19	Parrainage des résolutions : graphes de similarité	143
2.20	Niveaux géographiques des résolutions de la 3 ^e commission	152
2.21	Modalités de vote et portée géographique	153
2.22	Les droits humains dans un État donné	155
2.23	Droits humains et États 1985-2009	156
2.24	Quantifier le respect des droits humains	157
2.25	Essais de modèles logit relatifs aux droits humains	158
2.26	Droits humains et contiguïté	161
2.27	Comportements de vote des États voisins et des autres	162
3.1	Audience du site http://www.europa-eu-un.org/	173
3.2	L'analyse relationnelle d'un site web	174

3.3	Occurrences de la <i>newsletter</i> ue@un	178
3.4	Les illustrations des brochures UE-UN	183
3.5	Les échelles de légende	184
3.6	Échelle, acteurs et thèmes des brochures ONU-UE	189
3.7	Construction européenne et politique étrangère	194
3.8	Propriétés des graphes des sessions 40, 50 et 60	198
3.9	Taille des <i>ego-networks</i> des membres de l'UE-15	200
3.10	Propriétés des graphes des sessions 41, 51 et 61	205
3.11	Normalisations discursives : les déclarations faites au nom de l'UE	207
3.12	États soutenant une déclaration faite au nom de l'UE	211
3.13	Les votes relatifs à la résolution 57/156	216
3.14	Résolutions proposées par des groupes régionaux	227
3.15	Déclarations des groupes régionaux	229
3.16	Compter les discours	230
3.17	Propriétés des graphes bipartis État-groupe	235
3.18	Positions de votes des différents groupes	238

Table des matières

Introduction	1
1 Un objet pour la géographie ? Méthodes et outils pour l'analyse de l'Assemblée générale de l'ONU	5
1.1 L'ONU et la géographie : un rendez-vous manqué	6
1.1.1 Éléments d'explication	9
1.1.2 De l'utilité de la démarche géographique	13
1.2 Entre logiques nationales et disciplinaires	15
1.2.1 Sciences et politique(s) 1 : le cas nord-américain	15
1.2.2 Sciences et politique(s) 2 : le cas européen	21
1.2.3 Sciences et politique(s) 3 : le cas français	23
1.3 Posture, postulats et hypothèses de travail	26
1.3.1 Une posture épistémologique <i>située</i>	27
1.3.2 Postulats provisoires	37
1.3.3 En quête d'hypothèses	42
1.4 Outils et méthodes	44
1.4.1 La carte comme obstacle (relatif)	45
1.4.2 Graphes et modèles graphiques	47
1.4.3 L'étude géographique des discours	61
1.4.4 Théorie des jeux et modèles multi-agents	65
1.4.5 <i>Quid</i> des méthodes qualitatives ?	69
2 Structures relationnelles et évolution du système onusien	73
2.1 Qu'est-ce que l'Assemblée générale ?	85
2.1.1 Lieu, période et thèmes	85
2.1.2 Calendrier d'une session ordinaire	87
2.1.3 Le trajet d'une résolution	90
2.1.4 Inventaire (partiel) avant travaux	93
2.2 Les acteurs : États, groupes et observateurs	100
2.2.1 Éléments de définition	100
2.2.2 Un nombre croissant d'acteurs	101
2.2.3 Une Assemblée égalitaire et démocratique ?	110
2.2.4 Un acteur majeur et marginal : les États-Unis à l'Assemblée générale de l'ONU	118
2.3 De 1985 à 2010, un système relationnel évolutif	123
2.3.1 Étudier les votes : graphes et modèle graphique	123
2.3.2 Un travail collectif : l'écriture et le parrainage des résolutions .	139

2.4	Les droits humains : éléments pour une géographie d'un concept non universel	148
2.4.1	Les grands principes	150
2.4.2	Quand un État est montré du doigt	153
3	Dynamiques scalaires et discontinuités politico-spatiales : l'Union européenne à l'Assemblée générale de l'ONU	165
3.1	L'ONU comme instance de légitimation : image(s) publique(s) et stratégie(s) marketing	168
3.1.1	L'UE et l'ONU : des liens stratégiques?	169
3.1.2	Analyse géographique du site http://www.europa-eu-un.org/	172
3.2	Parler d'une seule voix : une ambition ancienne souvent contrariée	191
3.2.1	Généalogie d'une ambition	191
3.2.2	Politique étrangère et analyse scientifique	195
3.2.3	Discours, parrainages et votes : une Union à géographie variable	197
3.3	L'UE, l'ONU et la peine de mort	212
3.3.1	Conseil de l'Europe et peine capitale	212
3.3.2	Le moratoire sur la peine de mort	215
3.3.3	Des valeurs contestées	219
3.4	L'UE, un acteur régional parmi d'autres ou un acteur onusien exemplaire?	222
3.4.1	Groupes régionaux	223
3.4.2	Des dynamiques régionales variées et variables	226
	Conclusion	241
	Annexes	247
A	Le site www.un.org	247
A.1	Trouver un document sur www.un.org	247
A.2	Sites des principaux organes	248
A.3	Autres sites onusiens	248
B	Bases de données et ressources internet	249
B.1	La base Erik Voeten	249
B.2	La base Gartzke	251
B.3	La base EuroBroadMap	251
B.4	Sites utiles	252
B.4.1	Sites gouvernementaux	252
B.4.2	Sites d'organisations régionales	252
C	Logithèque	254
D	Quelques listes utiles	255
D.1	Liste des abréviations utilisées	255
D.1.1	Sigles	255
D.1.2	Noms complets des États (au printemps 2011)	256
D.2	Liste des groupes reconnus à l'Assemblée générale de l'ONU en 2010	257
D.3	Nombre de résolutions votées et d'États éliminés par session	259

E Glossaire des concepts et notions	263
Bibliographie	269
Table des figures	294
Liste des tableaux et encadrés	296